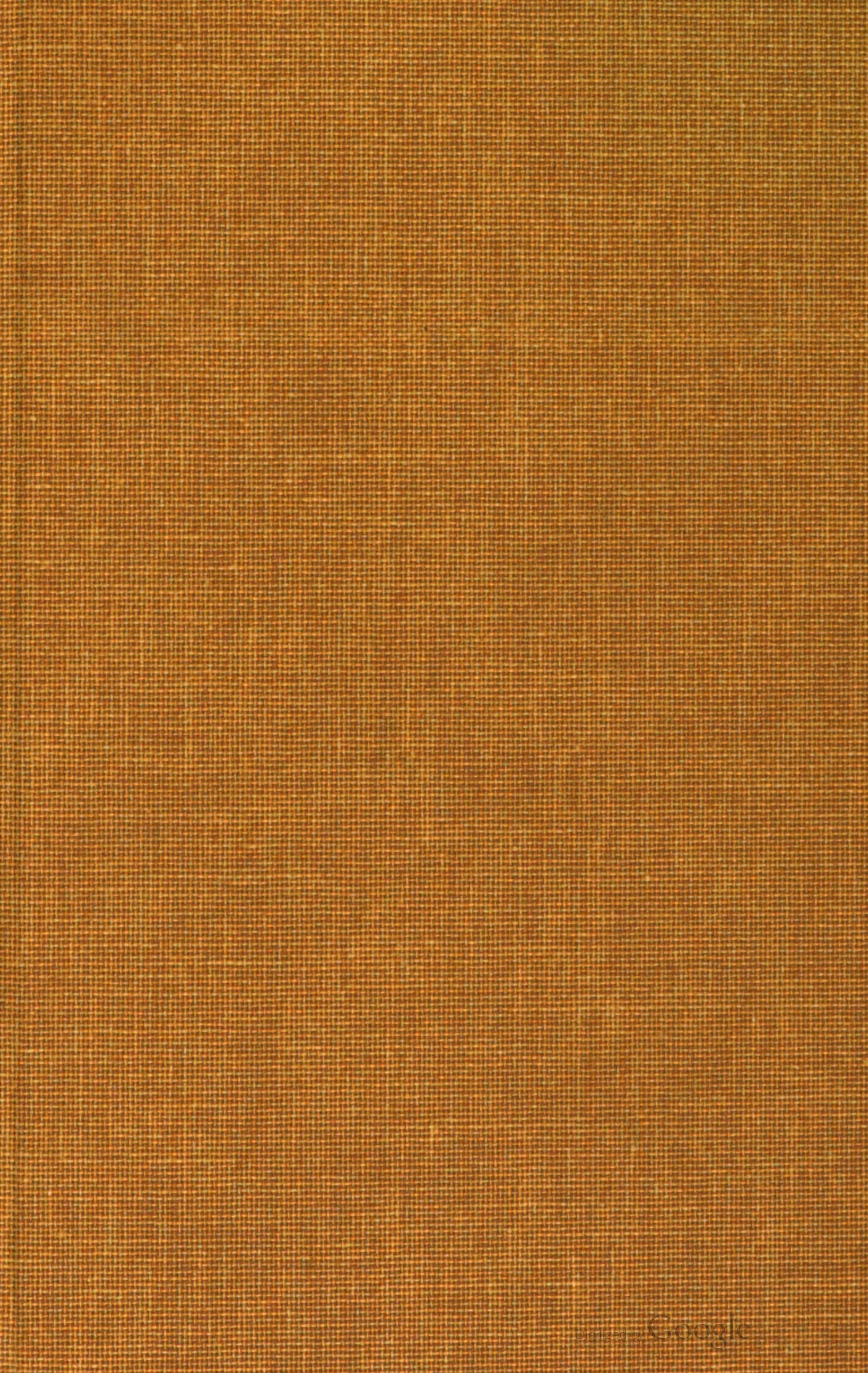


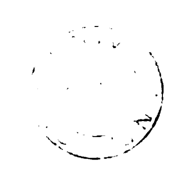


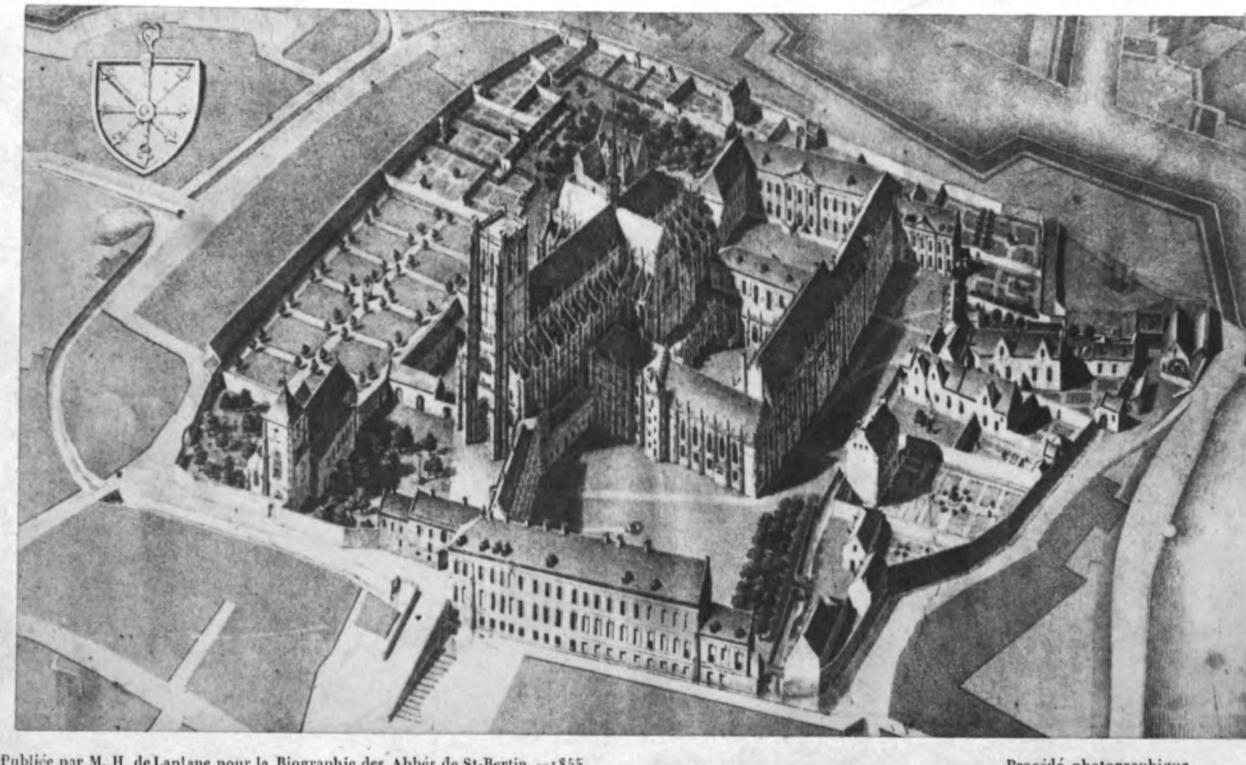
LES

ABBÉS DE SAINT-BERTIN.

DEUXIÈME PARTIE.

1450 — 1791

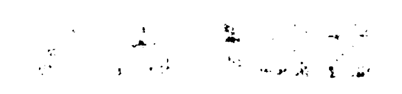




Publiée par M. H de Laplane pour la Biographie des Abbés de St-Bertin —1855.

Procédé photographique.

VUE GÉNÉRALE DE L'ANCIEN MONASTÈRE DE SAINT-BERTIN PRISE A VOL D'OISEAU. — 1660-1756.



[illegible]

[illegible]

[illegible]

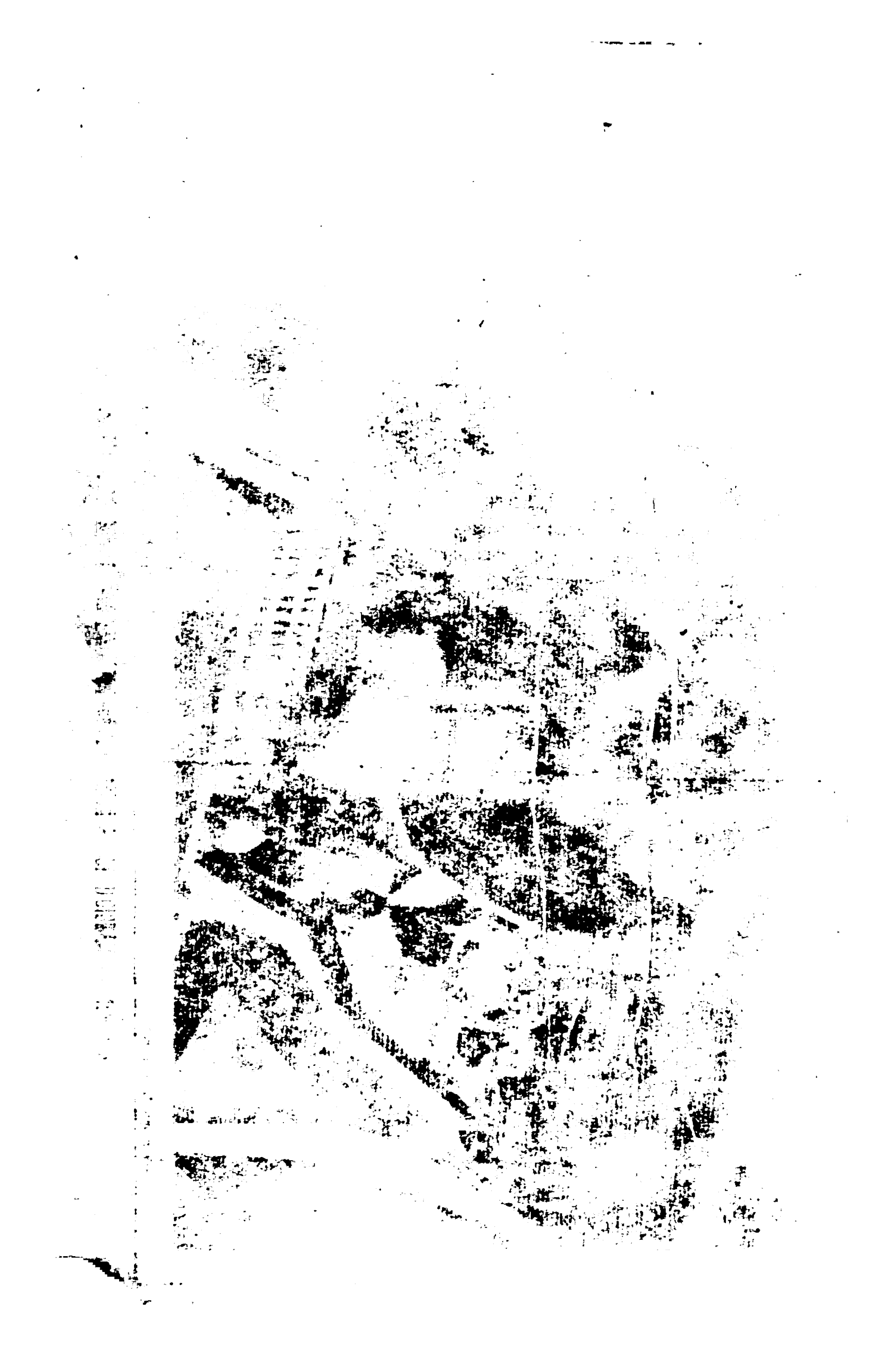
[illegible]

... Société des Antiqu... de
la Morinie ...



[illegible]





LES

ABBÉS

DE

SAINT-BERTIN

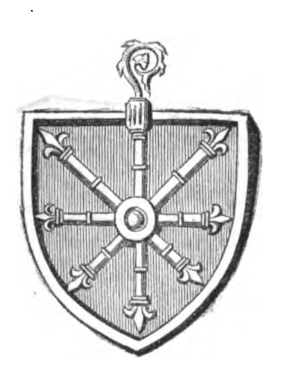
D'APRÈS

LES ANCIENS MONUMENTS DE CE MONASTÈRE,

PAR M. HENRI DE LAPLANE,

ANCIEN DÉPUTÉ,

Inspecteur des monuments historiques, Membre de la Société royale de Numismatique de Londres, de l'Académie royale de Madrid, de l'Institut d'Archéologie de Belgique, Secrétaire-Perpétuel de la Société des Antiquaires de la Morinie, etc.



St-OMER. — FLEURY-LEMAIRE, IMPRIMEUR, LITTE-RUE.

—

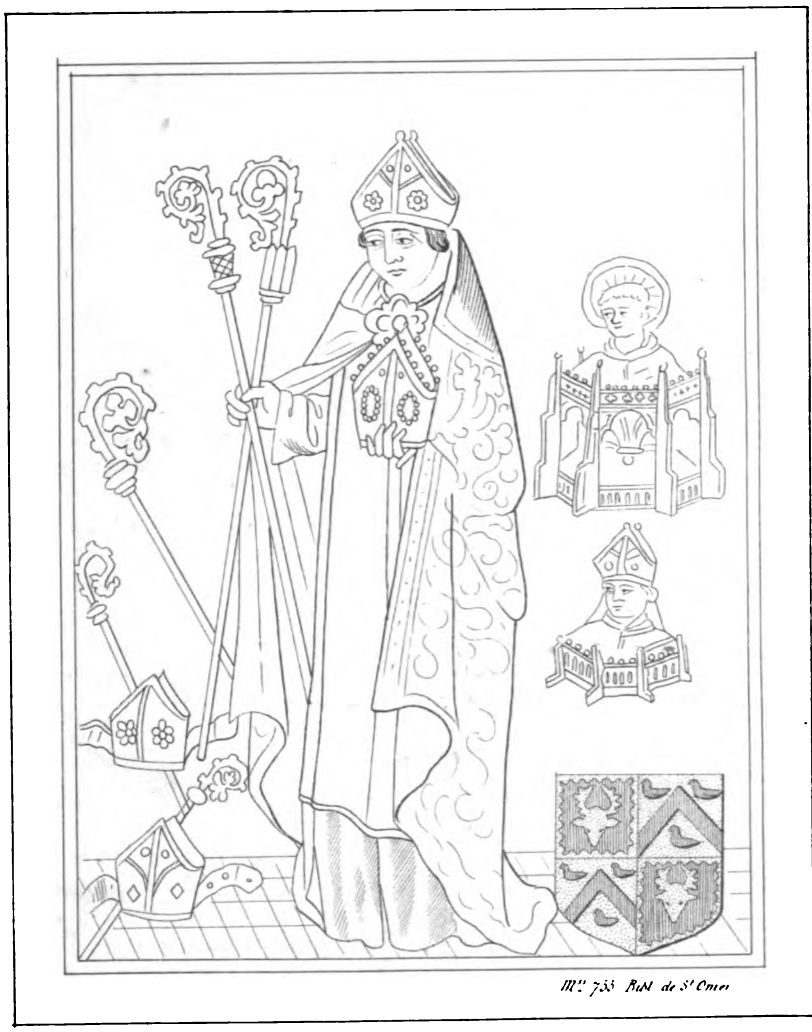
1855

Nobilissimum sancti BERTINI, quo nullum in toto Belgio prestantius, ordinis sancti BENEDICTI Monasterium ...

(Gallia christiana, tom. III in-f°, col. 484.)

Guillaume Fillastre lxiiii⁹.

Pl 28.



Lagache freres lith a St Omer

LES

ABBÉS DE SAINT-BERTIN.

GUILLAUME FILLASTRE, 64e ABBÉ.

Avènemt: 1450. 1451.

Mort: 1473.

SOMMAIRE. —Abbaye en *commende*. — Naissance de GUILLAUME. — Il doit ses dignités à son mérite autant qu'à sa position élevée.— Il sait obtenir la confiance. — Les moines demandent pour lui la substitution du titre d'abbé *régulier* à celui de *commendataire*.— Ce vœu est accueilli. — GUILLAUME est installé en cette qualité (avril 1451) en présence du comte et de sa cour. — Texte de son premier discours. — Il déclare avoir recherché cet honneur dans l'intérêt de l'abbaye et justifie ses paroles. — Ses soins à l'égard du monastère. — Transaction avec JEAN DE MEDON. — Autres actes. — L'abbé pose un superbe rétable *d'or de ducat*. —Affreuse mortalité. — Tremblements de terre. — Don à l'église ST-BERTIN d'une couronne ornée de rubis. — Visite de Louis, dauphin de Viennois, devenu depuis Louis XI. — Sacre de ce monarque.—Philippe-le-Bon accompagné de GUILLAUME FILLASTRE, y assiste. — Embellissements à l'église abbatiale. — On y pose de magnifiques tentures avec des inscriptions composées par l'abbé. —On y tient le Xe chapitre de la Toison-d'Or. — Réceptions qui y ont lieu. — Magnifique cérémonie. —Tous les chevaliers absents s'y font représenter. — L'abbé de ST-BERTIN chante la messe et prononce un discours sur les statuts de l'ordre.—Brillantes joûtes. — La mort de l'évêque de Tournai crée des difficultés entre le roi de France et le duc de Bourgogne sur le choix du successeur. — JEAN DE MEDON va prendre possession de l'abbaye de St.-Quentin. — GUILLAUME est installé comme évêque de Tournai. — L'abbé se dégage d'un vœu qu'il avait fait de se mêler à la croisade; il obtient la même faveur pour le duc de Bourgogne. —Conditions imposées à Philippe-le-Bon pour la remise de ce vœu.—Missions

1450.
1451. —1473. importantes confiées à l'abbé de St-Bertin.—A son retour, il accroit le nombre des reliques.—Divers actes.—Procession et actions de grâces pour *la Paix du Bien public,* négociée par Guillaume Fillastre. — Inventaire des richesses du trésor. — Longueur de ce parchemin. — Son texte.— La sollicitude de Guillaume s'étend à tout.—Après avoir aidé à pacifier nos provinces, il augmente les fortifications d'Arques. — Il fait un nouveau voyage à Rome. — Mort de Philippe-le-Bon. — L'abbé de St-Bertin lui rend les derniers devoirs et fait transporter ses cendres à Dijon. — Charles de Charolais, désormais Charles-le-Téméraire, succède à Philippe et lui ressemble peu.—Il fait son entrée à Arras le 16 mars 1468.—XIe chapitre de la Toison-d'Or, à Bruges.—Guillaume y assiste.—Son discours, etc.—Réception du duc et de la duchesse de Bourgogne à St-Bertin. — Joie de la ville de St-Omer, elle est de courte durée.—Émeute au sujet d'un droit sur la bière.—Punition des coupables; la peine est adoucie par la médiation de l'abbé. — Vieillesse de Guillaume.— Il redouble de zèle. — Son activité.— Il fait fondre cinq cloches.—Leurs noms. — Elles sont posées en présence de la cour. — Mort d'Isabelle de Portugal, veuve de Philippe-le-Bon.—Ses restes transportés à Gosnay, près de Béthune, puis à Dijon. —Affliction de l'abbé.—Il pressent sa fin prochaine. —Ses dernières dispositions. — Il fait son testament avec l'autorisation du pape. —Sa mort. — Division de ses richesses en trois parts.—Il n'oublie personne. — Portrait de Guillaume Fillastre. — Ses ouvrages. — Sa sépulture. — Son épitaphe. — Restauration de son mausolée.—Les fragments épars de ses cendres sont retrouvées et replacées dans l'église Notre-Dame.—Nombre des religieux. — Noms de ceux auxquels Guillaume donna l'habit. — Chartes relatives à ce gouvernement.—Armoiries de cet abbé.—Son image.

Depuis longues années on n'avait vu à St-Bertin aucun abbé *commendataire.* On sait ce qui valut cette faveur à Guillaume Fillastre (1).

(1) Guillaume Fillastre, d'autres disent de Latre, de Failly et même Roncowade, passait pour le fils naturel de Philippe-le-Bon. *Burgundus, ex illicitâ, quidem, copulâ natus erat (Foppens bibl. belgica*, t. I, p. 402.—André Valère, idem).

Né vers 1400, GUILLAUME était entré de bonne heure 1450.—1473.
1151.
dans l'ordre de ST-BENOIT, dont plus tard il devint l'une des gloires. D'abord simple religieux profès, puis successivement docteur en droit canon à l'université de Louvain, prieur de ST-PIERRE-DE-CHALONS en Champagne, abbé de ST-THIÉRY-DE-RHEIMS, évêque de TOUL, de VERDUN et de TOURNAI, secrétaire de RENÉ-D'ANJOU roi de Sicile, conseiller de PHILIPPE-LE-BON duc de Bourgogne, président du Grand Conseil, chancelier de la Toison-d'Or, abbé de ST-BERTIN, etc., etc. (1)—Pour parcourir le cercle de toutes ces grandeurs, son mérite et son intelligence le secondèrent autant que ses puissants protecteurs. Ce prélat avait le talent de captiver la confiance; en peu de temps il s'attira l'estime générale. Les religieux se hatèrent de demander pour lui la substitution du titre d'*abbé régulier* à celui de *commendataire*. Ce vœu fut accueilli comme il devait l'être. —Au bout de vingt-deux mois d'administration en *commende*, GUILLAUME était installé en qualité d'abbé régulier, en présence de PHILIPPE-LE-BON et de sa

On a écrit sans preuves suffisantes qu'il était le neveu du cardinal du même nom qui fut un instant archevêque d'Aix, où il ne parut jamais et qui mourut à Rome le 6 novembre 1428. (Biog. univ., t. XIV, p. 534.)—Ms inédit du P. Bïcaïs de l'Oratoire, p. 104.

(1) La biographie universelle de Michaud, dans un article rédigé par M. Ledru, semble avoir ignoré que GUILLAUME FILLASTRE dont il est ici question, ait été abbé de ST-BERTIN. Elle contient du reste quelques inexactitudes auxquelles les indications du Gd cart. de Dom de Witte peuvent facilement servir de correctif. (Bibl. univ., t. XIV, p. 534, 535). — L'histoire du Clergé de France ne fait pas mention de GUILLAUME dans le catalogue des évêques de Tournai. (t. IV, p. 245.)

1450. 1451. —1473. cour (1) (avril 1451).—Une ère, pour ainsi dire, nouvelle s'ouvrit alors pour l'abbaye de St-Bertin. Dans son premier discours, le nouvel abbé prit pour texte ces mots qui résumaient sa position : *Non me eligistis, sed ego elegi vos* (2). Il déclara que s'il avait recherché avec insistance l'honneur de diriger le monastère, c'était plutôt dans l'intérêt de la communauté que pour son avantage personnel (3). Cette assertion inattendue souleva, sans doute, quelques mouvements d'incrédulité; toutefois les actes du nouveau prélat se chargèrent de justifier ses paroles. Il ne négligea rien pour répondre à la confiance dont il était investi : son rapide coup-d'œil s'étendait à tous les besoins. Bientôt il mérita le

(1) A sa prise de possession, Guillaume reçut de riches présents; on lit dans les comptes de cette époque que M. de Cambrai lui offrit à cette occasion IIIc *equites auri;* le bailly de Bruges, IIIc écus d'or et les officiers de l'évêché de Thérouanne, IIIc l.—Les mêmes titres nous disent qu'en 1449 l'abbé reçut IXc LIIIIl (954) pour un voyage de 159 jours qu'il fit avec sa maison, deux religieux et quatorze chevaux.—En 1451-1452, il dépensa 49 livres aux nôces d'André Colin.—Cinq ans auparavant (1447), la façon des courtines de la chambre de M. S. s'élevait à XXXIIIIs.—Robert le Broudeur et Jehan Bosquet obtenaient XIl Xs, pour avoir confectionné celles de serge rouge et bleue, y compris franges, rubans et canevach.—En 1440, le verrier Jehan, de Foquemberghe, avait reçu XXVIIIs pour l'*écriture du drap de Job*, placé dans la salle abbatiale, dont le patron avait coûté XVIIIl. — Parmi les matériaux alors en usage pour les constructions, on remarque un cent de *parpains pro XXIl III quarts de parpains* et *pro decem magnis quarteriis LVl IVs*.

(Comptes extraits des Archives départementales.)

(2) Gd cart., t. VII, p. 4.—Gall. christ.. t. III, col. 505.—Ville et cité de St-Omer, fo 143.

(3) Gd cart. de St-Bertin, t. VII, p. 4. — Ville de St-Omer, fo 142.

surnom de *bon abbé* (1). Les premiers soins de Guillaume furent consacrés à sa nouvelle famille. Il transigea d'abord avec Jean de Medon, son prédécesseur (1450) (2); puis, feignant d'oublier l'irrégularité de son élévation, il obtint une bulle pontificale qui garantissait à l'avenir la liberté des suffrages pour l'élection des abbés de St-Bertin; d'après ce titre, les choix devaient se porter *exclusivement* sur des religieux profès de la communauté (1450, 1459) (3). — Ce pontife reçut de Charles VII la confirmation des privilèges (1456), il augmenta les revenus de la fabrique pour hâter les travaux de son église, dont les voûtes étaient à la veille de se fermer (1451); il érigea une chapelle à la prévôté de *la Moere*, prés de Clairmarais (1452), il poursuivit l'exécution de la tour jusqu'à la deuxième galerie, restaura l'entrée du monastère, fit paver les cours, construisit un magnifique *quartier* (4) pour recevoir les princes, décora les fenêtres de l'église de sentences ou prophéties, mises par lui en rimes françaises. En outre, Guillaume dota le trésor de nombreux ornements (5), il fit placer au maître-autel, dit

1450.—1473.
1451.

(1) Idem, idem, idem.

(2) Idem, idem.

(3) Idem, idem.

(4) *Pulcherrima et regalia edificia construi mandaverat* (Bibl. Burg).

(5) Parmi ces ornements, tous complets, on voyait dix-huit chapes de toutes couleurs avec une chasuble blanche et jaune, recouverte, dit-on, de la peau d'un cheval du duc de Bourgogne, le même que ce prince avait donné à l'église de St-Bertin, lors de son mariage avec Marguerite

1450. 1451.—1473. **dom de Witte, « un superbe rétable en or de ducat, « embelli de pierres précieuses et d'inappréciables « morceaux de peinture (1). » Ce riche travail, sorti des ateliers d'un ouvrier de Valenciennes, était un véritable chef-d'œuvre : il avait sept pieds de hauteur sur deux et demi de largeur. On y voyait tracé en relief l'inscription qui suit :**

(1) Nous avons eu l'occasion de nous expliquer ailleurs sur ces peintures, qui malheureusement ont passé à l'étranger. (Rapport sur les fouilles de St-Bertin, p. 55 en note.) Depuis lors, une partie de ces tableaux, compris dans le catalogue du feu roi des Pays-Bas, nos 6 et 7, sous le nom de : *Deux panneaux de la chasse de* St-Bertin, après avoir été exposés à la vente qui attira à Lahaye toute l'Europe artiste (août 1850), furent retirés par la famille royale de Hollande au prix de 23,000 florins de Brabant, ou 52,326 fr. avec les frais.

D'après le rapport de M. de Nieuwkerque, directeur général des Musés (août 1850), il paraîtrait que MM. Villot et Reiset, commissaires du gouvernement français, ont élevé des doutes sur l'authenticité de ces peintures et sur leur attribution à Hemmelinck; il ne nous appartient nullement d'entrer en lice avec ces honorables connaisseurs, dont les lumières sont incontestables. Il ne nous convient pas davantage de soulever une discussion sur les détails de ces tableaux ni sur le plus ou moins d'assimilation existante entre les panneaux dont il s'agit et les chefs-d'œuvre d'Hemmelinck. Nous nous bornons à établir, le grand cartulaire à la main, que jamais le doute n'a existé sur cette attribution, et que pour nous, ce doute n'existe pas davantage. Les écrivains de l'abbaye, tradition vivante et continue, n'hésitent pas à le constater. Du reste, Guillaume Fillastre, on le sait, habitait Bruges une partie de l'année avec le duc de Bourgogne dont il était le chancelier, Hammelinck était alors à l'hôpital St.-Jean de cette ville, qui mieux que Guillaume était en mesure de recourir à cet inimitable pinceau?.... — Les journaux ont annoncé le 20 janvier 1851 que ces tableaux venaient d'être vendus à un courtier de La Haye au prix de 23,000 florins.

VuIllelMus præses tulLensIs et IstIus abbas conventus opus hoc tibi trino, sanxit et uni (1). 1450. 1451.—1473.
(Littera rubra notans numerum tibi denotat annos) (2).

La ville de St-Omer était alors décimée par une affeuse mortalité ; la même année elle avait ressenti plusieurs secousses d'un tremblement de terre (1459) (3). Un pieux cénobite, dans l'espoir d'apaiser la colère du Ciel, avait fait hommage à l'église de St-Bertin d'une couronne ornée de rubis, qui fut longtemps conservée dans le trésor du monastère (4).—Quelques années auparavant, Louis de Viennois, dauphin de France, accueilli par le duc de Bourgogne, était venu loger à l'abbaye où il avait été reçu avec tous les honneurs dus à son rang (5) (2 décembre 1450).—Un peu plus tard, ce prince, sur lequel l'histoire n'avait pas encore prononcé son arrêt, saisissait, sous le nom de Louis XI, le sceptre de Charles VII (6) et allait à Rheims recevoir l'onction sainte des mains de l'archevêque Juvenal des Ursins ; il était accompagné de Philippe, comte de Flandres, qui soutint la royale épée pendant la cérémonie du sacre (7) et qui le premier prêta au roi de

(1) Gd cart., t. VII.

(2) Nous pourrions ici dire *magna* au lieu de *rubra*. Ce chronogramme donne la date de MIIIILVI (1456). Les grandes lettres sont tracées en rouge sur l'original.

(3) Archives de St-Omer.

(4) Gd cart.

(5) L'abbé suivi de la communauté en surplis et en chapes, alla au-devant de lui.

(6) L'art de vérifier les dates, édit. en 3 vol. in-f°.

(7) Hist. de St-Omer, par M. Derheims, p. 278.—Gd cart.

1450.—1473. 1451. France serment de foi et hommage pour toutes ses seigneuries (15 août 1461).—GUILLAUME FILLASTRE avait suivi le duc de Bourgogne, dont il était le conseiller intime, il assistait à l'autel le prélat consécrateur (1). Il entendit le serment prononcé par le nouveau monarque ; plus tard il devait être le témoin de son ingratitude envers son bienfaiteur.....

Malgré ses hautes fonctions, l'abbé de ST-BERTIN ne perdait pas de vue l'embellissement de son église (2). Il orna le chœur et la nef transversale d'admirables tentures où la laine merveilleusement tissée reproduisait avec art, sous les plus vives couleurs, les faits mémorables de l'Ancien et du Nouveau Testament. Parmi ces faits, douze étaient tirés des Péres de l'Église. On y remarquait des inscriptions composées par GUILLAUME (1er mai 1461). — Ces préparatifs étaient l'annonce d'une nouvelle solennité. Le lendemain samedi (2 mai), le grand-maître, fondateur de la Toison-d'Or, tint à ST-BERTIN le Xe chapitre de cet ordre célèbre (3).—Comblant les vides survenus depuis la

(1) Gd cart.—Ms du P. Ange, carme deschaussé.

(2) Idem, idem. — En 1456, l'abbé déboursa VIIxx VIIl pour une table d'argent destinée au grand autel, puis successivement VIIxx XVIIIl XIIIs (1457), IIc Xl Vs (1458), XIIIc XLIIl XIIIIs (1459). — Comptes communiqués par M. de Melicocq.—Le comptable parle aussi *du ploncq de contrepoids pesant* 100 *livres, où pend le mapemonde placé derrière le grant autel* et des deux gros fers qui maintenaient *la croche* desseure le grand hostel; des verges estamées et des deux anneaux soutenant les courtines ; quant à celles ornées des armes du couvent et de l'abbé, elles revinrent, y compris les *Philàtères* (Philateriis) qui entouraient l'autel, à LVl.—En 1469, il paya Xc LXXVIIIl pour les cloches, et en 1470, IIIc LIXl, idem.

(3) Le 1er chapitre de la Toison-d'Or se tint à Lille en 1431, — le

dernière assemblée de La Haye, PHILIPPE créa chevaliers : JEAN, roi d'Aragon, ADOLPHE, duc de Gueldres, THIBAUT, seigneur de Neufchâtel, PHILIPPE POOR, seigneur de la Roche-Noulard (ou Nolay), GUY, seigneur de Roi et LOUIS DE BRUGES, seigneur de la Grouthuyse. 1450. 1451. —1473.

Cette cérémonie fut des plus magnifiques : CHARLES, duc d'Orléans, y avait député son grand chancelier, le roi d'Aragon, son premier ministre ; tous les chevaliers absents s'y étaient fait représenter. On y voyait le seigneur de HAUT-BOURDIN et le comte de CHAROLAIS avec une brillante et nombreuse suite. L'abbé de ST-BERTIN, chancelier de l'ordre, s'était entremis, en sa qualité d'évêque, pour la réconciliation du comte avec son père. Il chanta la messe au grand autel, et prononça une allocution remarquable sur les *Statuts de la Toison-d'Or* (1). Le lendemain, l'évêque d'Amiens (2) officia au service funèbre des chevaliers trépassés ; le surlendemain, l'évêque de Salisbury célébra le Saint-Sacrifice

2e à Bruges en 1432, —les 3e, 4e et 5e à Dijon en 1433 et 1434,—le 6e à ST-OMER en 1440, — le 7e à Gand en 1445, — le 8e à Mons en 1451,—le 9e à La Haye en 1456,—le 10e à ST-OMER en 1461,—le 11e à Bruges en 1468,—le 12e à Valenciennes en 1473,—le 13e à Bruges en 1478,—le 14e à Bois-le-Duc en 1481,—le 15e à Malines en 1491, —le 16e à Bruxelles en 1500,—le 17e à Middelbourg en 1505,—le 18e à Bruxelles en 1506, — le 19e à Barcelonne, — le 20e à Tournai en 1531,—le 21e à Utrech en 1546,—le 23e à Gand en 1559. (Maurice, le Blason des chevaliers de la Toison-d'Or, p. 60). Cet auteur a oublié de mentionner les abbés de ST-BERTIN parmi les chevaliers de la Toison-d'Or.

(1) Gd cart., t. VII, p. 4 et suiv. — Histoire de SAINT-OMER, p. 276.

(2) Monseigneur Ferry de Beauvoir.

1450. 1451.—1473. à l'autel de la Vierge (1). Pendant trois jours (2) il y eut de grandes fêtes à St-Omer : « Charles, comte de « Charolais et le fils du duc Adolphe *joustèrent contre « tous venants avecque aussi et fesait le troisième, le bastard « de Bourgogne, et là y eult belles joustes et moult grands « seigneurs qui joustèrent* (3). »

La mort de Jean Chevrot, évêque de Tournai, avait fait naître quelques difficultés entre le roi de France et le duc de Bourgogne. Il s'agissait d'une ville soumise à son autorité, le roi voulait lui donner un prélat de son choix; à l'instigation du chapitre diocésain, il proposait Charles de Bourbon, évêque de Lyon. D'un autre côté, le duc croyait avoir le droit de nomination, parce qu'une partie de ce diocèse s'étendait dans ses États, il demandait cette église pour Guillaume Fillastre (4). Pie II se prononça en faveur de ce dernier (1460), et le 23 novembre de l'année suivante (1461), pendant que Jean de Medon évincé de son siège allait modestement prendre possession d'une abbaye de second ordre (5), l'abbé de St-Bertin, son heureux compétiteur, accompagné des évêques de Laon, de Liége et de Soissons, était intronisé avec

(1) Monseigneur Richard de Beauchamp.

(2) Les 2, 3 et 4 mai 1461.

(3) Duclercq. — Derheims.

(4) Recherches sur l'histoire et l'architecture de l'église cathédrale de Tournai, par M. Le Maistre d'Anstaing, notre excellent et savant collègue, p. 88, t. II.

Ce livre est plein de recherches pour notre histoire qui se lie intimement avec celle de Tournai.

(5) Celle de St.-Quentin, près de Péronne

solennité dans la cathédrale de Tournai, sous les yeux 1450.—1473. 1451.
de la cour de Bourgogne, qui ne manquait jamais d'honorer de sa présence les cérémonies concernant ce favori du prince (2). — Avant d'obtenir ce troisième évêché (1459), GUILLAUME était parvenu à se dégager, à prix d'argent, d'un vœu dont l'accomplissement lui était pénible; celui de faire le voyage de la Terre-Sainte pour se mêler à une croisade contre les infidèles. En 1463, ce prélat eut la mission de se rendre à Rome afin de solliciter une faveur pareille (3) pour le duc de Bourgogne, qui, redoutant la politique astucieuse de LOUIS XI, n'osait s'éloigner de ses États (4). Le Souverain-Pontife accueillit avec bienveillance (5) le député de PHILIPPE-LE-BON, il lui accorda sans difficulté la dispense qu'il réclamait dans l'intérêt de ses peuples; toutefois ce ne fut pas sans conditions : ce prince dut fournir à la croisade plus de 6,000 hommes équipés à ses frais avec une somme d'argent considérable (6).—La même année, GUILLAUME avait été chargé par le roi de France de lui ménager les bonnes grâces du pape, dont LOUIS XI tenait à s'assurer (1463). — A son retour de la ville éternelle, l'abbé s'appliqua à accroître les reliques de son église (1464). Par son ordre, ANDRÉ DE CRÉHEM, prieur du *vieux monastère*, transporta à ST-BERTIN une partie de la tête de ST-

(1) Gd cart.—Me du P. Ange.

(2) Idem. idem.

(3) Biog. univ., t. XIV, p. 534, 535.

(4) Gd cart., *ut suprà*.—Biog. univ.—Hist. de l'église de Tournai, par M. Le Maistre d'Anstaing, p. 88, t. II.—1843.

(5) De l'état des affaires de France, par du Haillan.

1450. 1451. —1473. MOMMELIN, qui avait été rapportée de Noyons par deux chanoines de cette ville. La communauté, en habit de chœur, alla processionnellement au-devant de la sainte relique, qui fut alors divisée en deux, puis renfermée dans des bustes en vermeil, exposés à la vénération publique dans les deux églises de l'*ancien* et du *nouveau* monastère (1466). — Après avoir établi pour la facilité des fidèles une messe (1), appelée *messe du Bond*, parce que pour la sonner, on tintait la grosse cloche pendant l'élévation (2), GUILLAUME opéra la translation du chef de ST-BERTIN dans une nouvelle chasse d'or et d'argent, enrichie de pierreries, qui passait pour l'un des plus beaux reliquaires de France; cette cérémonie eut lieu sous la présidence des évêques d'ARRAS et d'AMIENS, en présence de toutes les notabilités ecclésiastiques et civiles (3); elle se termina par l'exposition générale des reliques des saints et par une procession en mémoire de la paix qui suivit la *Ligue du Bien public*, dont l'abbé de ST-BERTIN avait été l'un des heureux négociateurs (4).

(1) Cette messe se disait à 10 heures 1/2.

(2) Gd cart.

(3) Pierre de Ranchicourt était évêque d'Arras et Ferry de Beauvoir évêque d'Amiens. On y voyait, en outre, 15 abbés, entre autres ceux dont les noms suivent : Pierre de St.-Pierre de Gand. — Guillaume de Marchiennes, — Gossuin d'Afflinghem, — Raphael d'Oldenbourg, — Laurent d'Hasnon, — Jean de St.-Hubert-de-Maroilles en Hainaut, — Hugues de St.-Pierre au-Mont en Hainaut, — Anselme d'Andres, Mathieu de St.-Jean-au-Mont-lez-Thérouanne, — Jean de N.-D. de Boulogne, — Jean du Mont-St.-Éloi, — Pascal de St.-Nicolas d'Arrouaise, — Folquin de Beaulieu, — Thiery du Parc, — Jean de Licques, etc.

(4) Gd cart. — Lors de cette paix conclue entre la France, l'An-

Rendu pour un instant au repos du cloître, GUILLAUME ordonna le récolement de toutes les richesses du trésor de la communauté ; l'inventaire de cette admirable collection, dressé par ALEAUME PLATEL, prieur, ALEAUME DE MORCAMP, PIERRE LE PRÉVOT, gardien, GUILLAUME CRAYE, etc., fut écrit sur un rouleau en parchemin composé de sept peaux, formant ensemble 3 mètres 63 centimètres de longueur sur 31 centimètres de largeur. Nos lecteurs ne verraient, peut-être, pas sans intérêt cette volumineuse feuille dont un heureux hasard a assuré la conservation (1) : nous en donnons la copie textuelle dans les pièces justificatives. 1450. 1451. —1473.

La sollicitude de GUILLAUME s'étendait à tout, après avoir contribué comme diplomate à donner la tranquillité à nos belles provinces, il ordonna l'agrandissement des fortifications d'Arques (2), et partit de nouveau

gleterre, les maisons de Bourgogne, de Bourbon, et de Bretagne, etc., paix qui rendit pour quelque temps le repos au pays, GUILLAUME FILLASTRE avait été envoyé en ambassade avec Jean de Créqui auprès du roi de France alors à Tours. — Ce prélat contribua beaucoup au succès de la négociation dont il était chargé.

(1) Ce rouleau de parchemin, enlevé du coffre en fer qui le renferma jusqu'en 1791, a été vendu à Calais en 1818 à M. E.-J. Curling, consul de Hollande à Deal en Angleterre. L'inventaire qu'il contient a été publié sous le pseudonyme de M. Urbans, en novembre 1842, dans le *The Gentlemans Magasine*, l'une des plus anciennes et des meilleures revues anglaises ; il a été traduit par notre honorable collègue M. Henri de Rheims, bibliothécaire à Calais, lequel l'a fait insérer dans les Archives du nord de la France et du midi de la Belgique, t. IV, 2e livraison, p. 126 et suiv. — Voyez également *Inventory of Reliques at* ST-OMER, 1465.

(2) De 1412 à 1473, l'abbé de ST-BERTIN dépensa pour les constructions du château d'Arques (*in castro de Arques*) la somme de

1450.—1473. 1451. **pour Rome, d'où il avait l'intention de se rendre à Jérusalem; ce dessein ne put s'accomplir en entier. — Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, venait de mourir à Bruges (15 juin 1467), à l'âge de 72 ans. L'abbé de St-Bertin fut appelé à rendre les derniers devoirs à ce prince qui avait toujours été son protecteur et son ami; il célébra ses funérailles, prononça son oraison funèbre dans l'église St.-Donat et fit transporter ses dépouilles mortelles à la chartreuse de Dijon, auprès de celles de ses ancêtres (1), pendant que les religieux reconnaissants des bontés de Philippe, célébraient à St-Omer, au son de toutes les cloches, dans leur majestueuse basilique un service solennel pour l'âme de leur bienfaiteur (2).**

Charles de Charolais, désigné bientôt sous le nom

10,300l, non compris les frais pour *barbacanes, pro pulveribus de canon, XII ar et XII trousses pro Arcques ac uno jumento empto ensimul.* — Pour celui d'Encquin, où ils avaient la moitié des dîmes, de la laine et des agneaux *(Medietas decimarum agnorum et lane)*, château dont la garde était confiée à G. de Ste-Aldegonde aux gages de XIIl par an, on alloua de 1412 à 1446 près de 30,000l. — (Arch. départ.)

(1) La chartreuse de Dijon, située aux portes de cette ville sur la route de Lyon, a cessé d'exister en 1791; elle fut alors vendue nationalement, et passa entre les mains de M. Cretet, ancien ministre de Napoléon Ier; après sa mort elle échut héréditairement à la famille Odouard de Montelimart (Drôme), qui ne l'a pas conservée longtemps. C'est aujourd'hui une maison d'aliénés pour le département de la Côte-d'Or. L'ancien édifice a entièrement disparu : quelques admirables débris et d'intéressants souvenirs, entre autres *le Puits de Moïse*, les tombeaux des ducs de Bourgogne, etc., etc, voilà ce que nous avons pu y retrouver en 1850.

(2) Gd cart., t. VII, p. 9.

de Charles-le-Téméraire, succéda à Philippe, son père, auquel il ressembla peu (1). Ce prince fit son entrée solennelle à Arras, le 16 mars 1468; le 7 mai il tenait à Bruges le xie chapitre de la Toison-d'Or, où Guillaume Fillastre, en qualité de chancelier, parla longuement sur l'institution de l'ordre et sur le mérite de son fondateur (2). — Ce prélat figure encore aux funérailles de Jacques de Bourbon qui, rapidement enlevé à l'âge de 23 ans, fut inhumé devant le grand-autel de l'église St.-Donat, à Bruges (3) (22 mai 1468).—On le voit également servir de témoin au troisième mariage de Charles-le-Téméraire avec Marguerite, sœur d'Édouard, roi d'Angleterre (4). — Au mois d'octobre suivant, après avoir assisté à une procession générale, dans les dépendances du Monastère, en l'honneur du renouvellement de la paix de Péronne, et pour remercier Dieu de la prise de Liége et de Tongres, l'abbé de St-Bertin reçut dans son magnifique *quartier des Princes*, le duc de Bourgogne avec son auguste compagne; pendant le séjour

1450. 1451. —1473.

(1) L'art de vérifier les dates, in-fo, p. 677.

(2) Gd cart. — Le ms portant le no 6804 de la bibl. royale, comprend l'histoire de la Toison-d'Or. On y voit ces lignes dédicatoires, écrites par Guillaume : « *Pour ce que exerçant mon office de chan-« celier de votre ordre à la fête que dernièrement avez célébrée en « votre ville de Bruges au* 10 *de mai* 1468, *etc.* » — Un dessin représente l'auteur en rochet offrant son livre à Charles de Bourgogne. (Les manuscrits français, par Paulin Paris, p. 271, t. I.)

(3) Idem. —Cette église a été rasée à la révolution de 1793.

(4) On sait que ce prince avait épousé en premières nôces, Catherine, fille de Charles VII, roi de France, et en deuxièmes nôces, Isabelle, fille de Charles Ier, duc de Bourbon.

1450.—1473. 1451. assez long que ces hôtes illustres firent à l'abbaye, ils y furent constamment l'objet des soins les plus empressés. En reconnaissance la duchesse laissa, en partant, un superbe drap d'or pour le grand-autel (1). Mais la joie causée par la présence de ces nobles visiteurs ne fut pas de longue durée : un fâcheux incident vint en interrompre le cours, et montrer une fois de plus l'instabilité des manifestations populaires....Une émeute née au sujet d'un droit sur la bière (2) (*de cervisia)* ne tarda pas à dégénérer en une révolte ouverte qu'il fallut réprimer par un sévère châtiment des coupables; mesure qui toutefois fut adoucie par la clémence du prince, grâce à l'intervention de GUILLAUME FILLASTRE (1468) (3).—Un an après, CHARLES-LE-TÉMÉRAIRE revenait à ST-BERTIN où il séjourna encore quelque temps (1469) (4). — Cependant GUILLAUME veillissait; voyant ses forces s'affaiblir, il semblait y suppléer par un redoublement de zèle. Chaque jour il donnait une preuve nouvelle de sa prodigieuse activité : ce pontife acheva de faire vitrer les grandes et les petites nefs de son église en verres de couleur historiés.—Il autorisa l'établissement de la confrérie de ST-THIÉBAUT dans la chapelle St.-Jean à ST-OMER (1469). — Il fit fondre cinq cloches

(1) Gd cart., t. VII, p. 9.

(2) Ce droit était pour chaque pot : « *d'une maille,* » petite monnaie qui variait selon les localités.—Archives de ST-OMER.—Gd cart. Hist. de M. Derheims, p. 82. On trouve dans ce dernier ouvrage tous les détails de la révolte que nous rappelons, p. 281 à 288.

(3) Idem, idem.—Gd cart., t. VII, in-fo.

(4) Gd cart., t. VII, p. 9.

pour en décorer la tour encore inachevée (1). Ces cloches, remarquables par leur grosseur autant que par leur son, formaient une échelle diatonique d'où s'échappait un harmonieux carillon ; elles furent bénies et baptisées par l'abbé, le 29 juillet 1470, en présence du duc de Bourgogne et de sa suite. La première se nommait WILLELMINE, la seconde, BERTINE, la troisième, CHARLOTTE, du nom de CHARLES-LE-TÉMÉRAIRE, la quatrième, MARGUERITE, du nom de la duchesse, la cinquième s'appelait BENOITE (2) : à peine mise en place, cette sonnerie devait annoncer au loin une cérémonie funèbre.... ISABELLE DE PORTUGAL, duchesse douairière de Bourgogne, veuve de PHILIPPE-LE-BON, mère de CHARLES-LE-TÉMÉRAIRE, était morte à Aire (3) (17 décembre 1471). Les restes embaumés de cette princesse, transportés à ST-OMER, furent déposés à la collégiale d'abord, ensuite à l'église de ST-BERTIN où l'abbé, à la suite des funérailles, fit l'oraison funèbre; puis, ces nobles dépouilles prirent la route de la chartreuse de GOSNAY, près de Béthune; de là

1450.—1473.
1451.

(1) Ces cloches furent fondues par Jean et Guillaume Hoerche, ouvriers de Bois-le-Duc.

(2) Gd cart.—Nous avons consigné quelques explications sur cette sonnerie dans notre Compte rendu des fouilles de ST.-BERTIN, p. 77. —Ajoutons que *la Villelmine* avait été donnée par l'abbé ; c'est pour cela qu'elle portait son nom. Constatons en même temps, avec les hommes de l'art, que le poids des anciennes cloches, à en juger par celle qui reste, ne paraît point être aussi fort que l'a cru Dom de Witte.

(3) Le cartulaire de la chartreuse de Gosnay, dont un extrait nous a été communiqué par M. le comte d'Héricourt, fait mourir cette princesse dans ce couvent et non à Aire, ainsi que l'indique Dom de Witte.

1450. 1451.—1473. elle furent dirigées vers la chartreuse de DIJON pour y trouver le dernier repos à côté des restes de PHILIPPE et de ses aïeux (1471) (1).

La mort d'Isabelle affligea profondément GUILLAUME FILLASTRE, il perdait en elle la compagne de son meilleur ami, qui lui-même l'avait devancée dans la tombe depuis peu d'années. — Pressentant sa fin prochaine, il comprit qu'il était temps de s'y préparer; mais avant de mourir, ce prélat voulut donner encore à son monastère des témoignages de son incessante sollicitude : avec l'autorisation du pape, il fonda l'office de ST-BERTIN, il envoya à Rome le grand prieur Jacques Pol avec mission d'en rapporter la confirmation des privilèges de la communauté (2); puis, avec l'approbation expresse du souverain pontife PIE II, GUILLAUME écrivit de sa main ses dispositions suprêmes (3), afin de prévenir les difficultés qui pourraient s'élever après lui au sujet des nombreux intérêts confiés à sa garde; c'est le dernier acte de sa longue et laborieuse existence. — Ce prélat avait été appelé à Gand par le duc de BOURGOGNE, lorsqu'il fut atteint dans cette ville d'une maladie qui le conduisit au tombeau le 21 août 1473 (4). —Le testament de GUILLAUME FILLASTRE n'oubliait personne, il partageait ses richesses en trois parts : l'une pour sa cathédrale, l'autre pour son abbaye, la troi—

(1) Gd cart., t. VII, p. 9.—Ville et cité de ST OMER, fo 142.

(2) Ibidem, ibidem.

(3) On sait que les religieux ne pouvaient disposer de rien par testament sans l'autorisation du pape.

(4) *Obiit* 21a *augusti* 1473. (Cat. rel. Bert.)

sième pour sa famille. L'église de Tournai eut, entre 1450.—1473. 1451.
autres objets de prix, une table richement incrustée en or et en argent ainsi qu'un calice provenant, dit-on, de saint Louis, le même que Guillaume avait reçu du Pape. Le monastère hérita d'un superbe calice et d'une mitre en or battu, ornés de pierreries, il eut, en outre, toute la vaisselle d'argent (1), le mobilier complet des appartements de l'abbé, la remise de l'argenterie des religieux morts pendant cette administration, avec l'abandon de plusieurs sommes qui dans des circonstances impérieuses avaient été prêtées à la maison. — On le voit, si la cathédrale de Tournai eut sa part, l'abbaye de St-Bertin n'eut pas lieu de se plaindre (2).

Guillaume Fillastre était né d'une union illégitime

(1) Dans cette vaisselle figuraient douze coupes qui devinrent plus tard la proie des Allemands, lorsque la ville fut reprise des mains des Français. Voir plus loin.

(2) Le sceau de ce prélat avait coûté XVII^{l} les XII onces d'argent, celui de son prédécesseur IIII^{l} XVI^{s}; — en 1447, façon du sceau de l'abbé IIII^{l} XVI^{s}; — en 1448, ce prix s'élève à XVII^{l} les XII onces d'argent moins deux estrelings à ce nécessaires y comprises. — La livrée de l'abbé coûta LXXIII^{l} VII^{s} III^{d} en 1440, plus pour teindre le drap III^{s} par aune; — en 1488, elle valut II^{c} LXXIII^{l} VII^{s} et on payait pour les gages des domestiques C^{l} XIIII^{s}, (Comptes. — Bull. des Com. hist., liv. de juin 1851, p. 9). — La mitre, faite par Simon l'orfèvre, coûta « dix estrelins de perles. » (Arch. départ.). — En 1454, dépense pour quelques préparatifs de guerre lorsque l'abbé se disposait à aller secourir les chrétiens, XII^{c} XXIX^{l} XVII^{s} IX^{d}. — En 1455, III^{c} XXXI^{l} VIII^{s}, *pro diversis preparamentis, tâm in curribus quam in armis, et arcûbus, sagittis et aliis instrumentis bellicis pro voyagio D^{mi} abbatis contra turcos, solutum per granatarium.* (Comptes communiqués par M. de Melicoq).

1450. 1451.—1573. dit un chroniqueur (1); « en compensation, les honneurs et les belles qualités dont il était doué semblent l'avoir dédommagé de ce défaut de naissance. » Grand, maigre, il avait une figure imposante, sévère, qui cependant n'excluait pas la douceur; peu recherché dans sa mise, il portait presque toujours l'habit religieux; ne perdant jamais de vue l'humilité monastique, il était avare pour lui et généreux pour les autres; ayant le goût des sciences, il recherchait les savants. Tel est le portrait que les annales de l'abbaye nous donnent de ce pontife. Ces indications semblent d'accord, quant au physique, avec les remarques qu'il nous a été permis de faire en exhumant les derniers restes du 64e abbé de St-Bertin (2).

Nous avons de Guillaume Fillastre : 1° *Une chronique de l'histoire de France*, ouvrage peu estimé, formant 2 vol. in-f°, imprimés en 1517 (3); 2° *La Toison-d'Or, ordre de chevalerie au quel soubs les vertus de magnanimité et justice sont contenus les haults vertueux et magnanimes faits, tant des très chrétiennes maisons de France, Bourgogne et Flandres, que d'autres rois et princes de l'Ancien et Nouveau Testament*. Ce livre imprimé à Paris en 1510, 1515, 1517, in-f°, et à Troyes en 1530, existe en manuscrit à la bibliothèque de St-Omer sous le n° 723 (4); il portait autrefois le n° 599 de l'ancienne

(1) Le P. Ange, carme déchaussé, f° 142.

(2) Compte rendu des fouilles de St-Bertin.—Gd cart.

(3) Foppens ne cite pas cet ouvrage. — Bibl. Belgic., t. I, p. 402.

(4) Cat. manuscrit de la bibl. de St-Omer, par M. l'abbé Aubin, n° 723, p. 157.

collection de ST-BERTIN. Ce manuscrit est écrit en ca- 1450. 1451.—1473.
ractères du XVe siècle, à deux colonnes, lettres initiales coloriées; il est orné de trois miniatures rehaussées d'or et de couleurs, formant des tableaux représentant l'assemblée capitulaire des chevaliers; la figure du frontispice est entourée d'une bordure soigneusement dessinée (1). Si ce livre n'est pas l'original sorti des mains de GUILLAUME, ne serait-il point une copie écrite par ses ordres, ou faite sous ses yeux?...

D'après M. PAULIN PARIS (2) on attribue à ce prélat (3) le manuscrit n° 7,138 de la bibliothèque du Roi, ayant pour titre : *Recueil des histoires de Troyes*, 1 vol. in-f° Parvo, de 146 feuillets à deux colonnes, vélin, fin du XVe siècle (ancienne bibliothèque de Béthune, n° 236); on lit sur la rubrique du premier feuillet : « *Cy commence le recueil des troyennes istoires, transla-* « *tées du latin en français par Messire* GUILLAUME DE « FAILLY (4), *évêque de Tournai et abbé de* ST-BERTIN *en*

(1) Voir l'original.—Le n° 6804 (anc. 71) de la bibl. du roi est une copie de cet ouvrage. (1 vol. in-f°, maximo, relié en maroquin rouge, aux armes de France). Ce manuscrit parait avoir été fait pour une grande dame qu'on suppose être Anne de Bretagne.—(Les ms français, par Paulin Paris, p. 269, t. I.) Voy. la description des manuscrits donnée par ce docte membre de l'Institut.

(2) Manuscrits français de la bibl. du roi, t. V, p. 375.

(3) Ce livre est attribué à GUILLAUME DE FAILLY *(sic)*, évêque de Tournai.

(4) On ne comprend guères d'où vient ce nom de FAILLY; mais comme il n'y a eu à Tournai ni à ST-BERTIN aucun évêque ni aucun abbé de ce nom, l'erreur est facile à reconnaître : il y aura eu de la part du copiste une confusion de lettres ou une distraction, au lieu de FILLASTRE il aura mis FAILLY. — Nous verrons plus tard un

1450. 1451. —1473. « *la ville de* St-Omer *en Flandres, au commandement de* « *très redoupté prince Monsieur* Phelippe, *duc de Bour-* « *gogne, et cætera.* » (1)

On voit à la bibliothèque de Nancy un autre manuscrit également attribué à Guillaume Fillastre (2). Ce livre est intitulé : *Cl. Ptolomei Cosmographia,* in-4°, 214 feuillets; on croit avec plus de raison, dit M. Léon Thomassy, que l'attribution de ce livre doit être faite au cardinal qui, nous l'avons dit, n'a de commun que le nom avec l'abbé de St-Bertin (3).

Les restes de Guillaume, d'après le désir qu'il en avait exprimé avant de mourir, furent rapportés de Gand à St-Bertin (4) où ils reçurent une sépulture solennelle au milieu de la grande nef de l'église, dans un caveau fermé par une plaque en cuivre, portant ces mots : « *Hic jacet bonæ memoriæ reverendus in Christo* « *pater Dnus Willelmus, Primò Virdunensis et tandem* « *Tornacensis episcopus, religiosus ordinis Sti Benedicti,* « *abbas hujus monasterii, domini ducis Burgundiæ con-* « *siliarius et ordinis sui auræi velleris cancellarius, qui*

religieux du nom de Guillaume de Failly, chapelain de l'abbé, reçu en 1538 et mort en 1559. Serait-ce celui-là?....

(1) Page 376, ibidem

(2) N° 11 des manuscrits.

(3) Fillastre *considéré comme géographe,* Notice de M. Léon Thomassy. (Bibl. de la Société des Antiq. de la Morinie.)

(4) *Unde relatus ad abbatiam Bertinianam, ibidem, honorifico tumulatus tumulo.* (Gall. christ., col, 105.—Gd cart. de St-Bertin, *passim.*

« *obiit Gandavi anno domini* 1473 *mensis augusti die* 1450.—1473. 1451.
« 21a *orate pro eo.* » (1)

Peu après l'inhumation de ce prélat, le pavé de l'église fut changé par suite de l'exhaussement du sol; la plaque de cuivre et l'épitaphe durent alors disparaître ; mais JEAN DE LANNOY, successeur immédiat de GUILLAUME FILLASTRE, voulant continuer le souvenir de son devancier, fit ériger en son honneur un mausolée en terre cuite coloriée à droite du portail St.-Denys (2) ; sur ce mausolée on lisait :

« *Abbas quisquis erat, clarâ Willelmus in aulâ,*
« *Hoc jacet in templo, cui bona multa tulit.*
« *Virduni fuit hic presul, Tulli que Deinceps*
« *Inde que Tornaci, per pietatis opus.*
« *Hic, Ducis invicti Burgundi in sede Philippi*
« *Consilii primus, qui bene nosset erat;*
« *Sic omnes morimur; sed virtus sola beatos*
« *Efficit, illa comes, te que* GUILLELME *beat.* » (3)

GUILLAUME FILLASTRE comptait vingt années de gouvernement à ST-BERTIN.—Sa sépulture a été retrouvée dans les fouilles de 1844 ; le corps de ce pontife était assez bien conservé, grâce à l'embaumement ; il portait

(1) Gd cart.

(2) Plan des fouilles de ST-BERTIN, au musée de ST-OMER, galerie des tableaux. —Compte rendu des fouilles, t. VII des Mémoires de la Société. — Une partie de ce mausolée représentant la Cène, est conservée dans l'église St-Denis à ST-OMER; il en existe encore deux autres morceaux, l'un au musée archéologique de cette ville, l'autre adossé au mur de l'église de St.-Martin-au-Laërt.—Planches et texte des fouilles.

(3) Gd cart.—Compte rendu des fouilles, p. 101.

1450. 1451.—1473. **au doigt deux anneaux et la crosse placée sur le bras droit. Ces insignes de la prélature sont déposés au Musée, ils ont été décrits ailleurs (1). Les ossements de cet abbé, soigneusement recueillis, reposent sous l'autel de la chapelle désignée jusqu'à présent sous le nom de *Chapelle des Antiquaires*, à la cathédrale de St.-Omer (2).**

Du temps de GUILLAUME FILLASTRE le monastère comptait soixante religieux. Ce pontife donna l'habit à ceux dont les noms suivent (3) :

Jacques Duval, prévôt de Poperingues, qui devint abbé. — Gilles Ywer. — Antoine Lavisse. — Laurent Britte (1445). — Fidol de La Haye, *bourguignon*, camérier, mort en 1499. — Roland de Rayne *(de Rayno)*, grainetier, mort en 1450. — Jean Desprès *(de pratis)* d'Aire, prieur de Nieppe. — Jehan Delebecque. — Nicolas Rusticat *(vinitor)*, mort en 1498. — (1455) Philippe du Bois *(de Bosco)*. — (1446) Jean de Lannoy, qui fut le 29e abbé d'Auchy, puis abbé de ST-BERTIN. — André de la Cressonnière, prévôt d'Arques, mort en 1500.—Jacques de Wisque.—(1457) Jean Vincent.— Guillaume Duclercq *(clerici)*, grainetier et prieur. — Pierre Venthin. — (1459) Georges de Brabant, de Bourbourg, grainetier et prieur, mort en 1505 (4). — Jean de Guisnes, prieur, mort en 1505; il établit le premier l'usage de sonner la grosse cloche lorsqu'on donnait le sacrement de l'Extrême-Onction.—Alard, gardien *(custos)*. —(1461) Ollivier Gobert, de Lille, sous-prieur, puis 31e abbé d'Auchy. — Pierre Valleux, prieur du vieux monastère, mort en 1521.—Jehan du Bois,

(1) Rapport sur les fouilles de ST-BERTIN, p. 109 et planches.

(2) Id.—Celle où ont été replacées les vieilles dalles sculptées de N.-D.

(3) *Sequentes vestivit* (ms n° 815.—*Diplomata Bertiniana.)*

(4) C'était un écrivain; on voit des annotations de sa main dans le cartulaire de Simon, ancien n° 723 de la bibl. de ST-BERTIN, caractères des XIIe et XIIIe siècles.

grainetier, mort en 1504. — Antoine Pictavaine. — (1463) Walleran 1450. / 1451. —1473.
Gargan, chantre. — André Cornaille, diacre. — (1465) Jacques Crecquede, chantre, mort en 1520. — (1468) Jehan Flamingi, mort en 1524.—Nicolas Rendde.—Nicaise Clays, de St-Omer.—Jehan Delewalle, sous-prieur, mort en 1503. — Jehan Walbran, qui se retira avant sa profession. — Michel Pierrins, mort dans les classes *(obiit in scolis)*.—(1471) Philippe de Givenci *(sic)*, inhumé devant l'horloge de l'église.— François Guttier, mort en 1542 à 85 ans au bout de 70 ans de religion. — Lambert Neuverne, prévôt *(prepositus)* (1).

Le grand cartulaire contient 391 titres relatifs à ce gouvernement (2). Les armoiries de Guillaume « *étaient écartelées au 1er et au 4e de gueules, à une rencontre du cerf d'or, à la bordure engrelée, de même au 2e et 3e d'or au chevron de gueules accompagné de trois merlettes de même.* » (3)

Cet écu s'aperçoit sur plusieurs points de la tour, notamment sur le côté extérieur du midi, environ à la hauteur de la seconde galerie, là où s'arrêtèrent les travaux exécutés sous l'administration du 64e abbé.

Guillaume Fillastre est représenté debout, la mitre sur la tête, tenant deux crosses de la main droite, une seconde mitre à la main gauche; tout près de lui ou à ses pieds, on voit, à droite, trois autres crosses et deux autres mitres, signes indicatifs des diverses dignités ecclésiastiques dont ce prélat fut revêtu. A gau-

(1) Cat. rel. Bert. qui colligi potuerunt, ms 815.

(2) Gd cart., t. VII, p. 9 et suiv.

(3) Tableau des armoiries des abbés de St.-Bertin, par M. Wallet, p. 83.—Le ms no 729 de St-Omer, présente une inversion dans la disposition des quartiers.—Archives de la ville.— Tour de St-Bertin. —Clef de voûte au musée.

1450. 1451.—1473. che, on aperçoit deux reliquaires : celui de saint BERTIN et celui de saint Mommelin. L'écu des armes de ce prélat est au bas (1).

(1) Ms nº 755, bibl. de ST-OMER.—1re planche de la seconde partie, portant le nº 28.—On trouve également le portrait de cet abbé dans le ms nº 944 de la bibliothèque d'Arras (in-fº magno, exécution du XVIe siècle). — Ce livre, cité par M. le comte d'Héricourt, désigne aussi GUILLAUME FILLASTRE sous le nom de GUILLAUME TALHA (*sic*). —Voyez Bull. des Doc. hist., p. 13, lig. 6.

Jean jx de Lannoy lxv ?

Pl. 29.



Mss N° 755 de l'ancienne Bibl. de St Bertin.

Lagache freres, lith. à St Omer.

LES

ABBÉS DE SAINT-BERTIN.

JEAN IX DE LANNOY, 65e ABBÉ.

Avènemt : 1473.

Mort : 1492.

SOMMAIRE.—Origine de JEAN DE LANNOY.—Il entre fort jeune à St.-Vaast, d'où il sort à cause d'un défaut de langue.—Il prend l'habit à ST-BERTIN.—Il va étudier à Paris.—Il devient abbé d'Auchy, puis de ST-BERTIN.—Discussions avec l'évêque de Térouanne.—Préoccupations plus sérieuses.—Démêlés entre le roi de France et Charles-le-Téméraire.—Jalousie de Louis XI, qui n'avait point obtenu pour son fils la main de la jeune duchesse.—Guerre dans les environs de ST-OMER.—Les diverses communautés rentrent dans la ville.—Rareté de l'argent.—Monnaie obsidionale.—Marie épouse à Gand l'archiduc Maximilien d'Autriche, malgré le mécontentement du roi. — Trève d'un an. — L'abbé de ST-BERTIN y prête la main. — A son retour de Gand, il fait des améliorations à son monastère.—Finances en souffrance.—Obligations urgentes.—Reconnaissance de la ville de ST-OMER. — Convocation d'un conseil extraordinaire pour faire face aux besoins.—La peste dans la ville et le monastère. — JEAN DE LANNOY obtient la confiance des princes. — Il est nommé chancelier de la Toison-d'Or et conseiller de Maximilien. — Depuis lors, il réside peu à son abbaye dont il ne perd pas de vue les intérêts. — La guerre se rallume. — Les biens du monastère en souffrent.—La générosité des princes y pourvoit. —Quelques actes de JEAN DE LANNOY.—Continuation des hostilités. — Récolte abondante. — Tout est à vil prix. — Mouvement inverse l'année suivante.—Mort violente de la duchesse Marie.—L'abbé de ST-BERTIN lui rend les derniers devoirs.— Mausolée de cette princesse et celui de Charles-le-Téméraire, à Bruges.—Philippe, âgé de 3 ans, est reconnu duc de Bourgogne.—Fiançailles de sa sœur avec le Dauphin.—L'abbé de ST-BERTIN est député à cette cérémonie.—

1473.—1492. Il y porte la parole.—Révolte à St-Omer.—Elle est aussitôt réprimée; les coupables sont condamnés à mort.—Le monastère répare ses pertes.—Fondation de la maison des *Repenties* (1484).—Rupture de la paix d'Arras.—Térouanne surpris un instant, est repris. —Nouvelle tentative sur St-Bertin, par les moulins de l'abbaye. —Elle réussit.—La ville reste au pouvoir des Français.—Le maréchal d'Ecquerdes y entre par la porte *St-Michel*.—Il loge au *Quartier des Princes*.—Son peu de reconnaissance.—Il dévaste le monastère en partant. — Maximilien cherche à s'affranchir du joug des Flamands. — Il est fait prisonnier dans une émeute et l'abbé de St-Bertin avec lui.—La France seconde sourdement ces agitations. — L'exaltation augmente.—Les conjurés demandent la personne du prince.—Les Brugeois leur accordent dix otages, parmi lesquels se trouve Jean de Lannoy.—Ces otages restent quatorze mois prisonniers, et l'archiduc trois mois. — La rançon de l'abbé s'élève à 20,000 florins.—Les Audomarois tentent d'échapper à la domination française. — Succès d'une compagnie secrètement formée. —Influence de l'abbaye en faveur de la maison de Bourgogne. — Retour de Jean IX, au bout de deux ans d'absence. — Nouveaux soins. — Invasion des Allemands, laissés en garnison à St-Omer. —Le monastère est forcé de faire les plus grandes économies pour rétablir ses finances. — L'abbé meurt à Malines (27 novembre 1492). — Il est rapporté à St-Bertin. — Sa sépulture.—Son épitaphe. — Cent quatre vingt-quinze chartes passées sous son administration.—Religieux auxquels il donna l'habit.

Jean IX, originaire de la petite ville de Lannoy, dans les Pays-Bas (1), succéda à Guillaume Fillastre : comme lui, il était issu d'un sang illustre : sa famille a donné le jour à quinze chevaliers de la Toison-d'Or (2) ; comme lui aussi, on le verra s'élever à des

(1) Le *Gall. christ.*, Dutems et M. Guerard écrivent aussi de Launnay ou de Launoy; nous croyons que c'est une erreur. —Gd cart, t. VIII, p. 1.—Ville et cité de St-Omer, fo 144.

(2) Idem, idem.

dignités qui semblent peu en harmonie avec l'humilité 1473.—1492.
du cloître.—JEAN était entré, dès son bas-âge, au monastère de St.-Vaast d'Arras, d'où il fut renvoyé à cause d'un défaut de langue; il vint alors à ST-BERTIN, où il prit l'habit en 1456 (1).—Après sa profession, on l'envoya à Paris pour y faire ses études, et recevoir le grade de bachelier en droit canon.—En 1467, il fut élu abbé d'Auchy-lès-Moines; quelques années plus tard, à la recommandation du pape Sixte IV, il était appelé à prendre la place de Guillaume II sur le siége de ST-BERTIN, et il obtenait la confirmation de la cour de Rome. (8 octobre 1473) (2).—A peine installé, le nouvel abbé eut à soutenir de nombreuses discussions avec Henri de Lorraine, évêque de Térouanne, qui, renouvelant les anciennes querelles de quelques-uns de ses devanciers, prétendait encore soumettre l'abbaye de ST-BERTIN à la juridiction épiscopale. JEAN DE LANNOY maintint énergiquement les exemptions de sa communauté; il commença la visite des églises de son patronat, parcourut entre autres celles de St.-Jean, de St.-Martin, de Ste.-Marguerite et de Longuenesse, percevant lui-même son droit de procuration (1474).—Puis, en présence de ses religieux assemblés, il admit au serment maître Louis Vasseur, en qualité de bailly et de conseiller de l'abbaye (1475). — Mais l'administration de ce prélat devait s'écouler dans les préoccupations les plus

(1) *Anno* 1456 *indutus est* JOHANNES DE LANNOY *abbas alciacensis, deinde hujus monasterii,* ms, n° 815. (Diplomata Bertiniana).

(2) Dom Amand Oudegherst, chambellan de ST-BERTIN, succéda à Jean, dans la dignité abbatiale d'Auchy.

1473.—1492. sérieuses, souvent même au milieu des dangers... Son existence se trouve liée à celle des ducs de Bourgogne, dont il fut l'intime conseiller. — Reportons-nous aux dernières années du XVe siècle.— A la suite des grands démêlés qui s'élevèrent entre le roi de France et Charles-le-Téméraire, Marie, fille unique du dernier comte d'Artois, de la maison de Bourgogne, devint par la mort de son père, l'héritière universelle de ses états, tandis que l'ombrageux Louis XI jaloux de voir une aussi belle succession lui échapper (les états de Flandres lui avaient refusé la main de cette princesse), cherchait à arracher par la violence, les provinces qu'il ne pouvait plus obtenir autrement (1).—La guerre fut déclarée (1477). — La ville de St-Omer, seule, voulait rester fidèle à sa jeune souveraine : elle fut assiégée sans succès, bien que, pour s'en rendre maître, rien n'eût été épargné (2).—Moins heureux, tous les environs, Arques, Longuenesse, Wisernes, Houlle, Salperwick, le Ham, Watten, Cassel furent incendiés ou pillés (1477) (3).—A cette époque se rapporte la destruction des établissements monastiques qui se trouvaient au-dehors, trop rapprochés des fortifications (4) : le couvent des Dominicains, situé alors près de la porte *Boulenesiene*, celui des Cordeliers, placé près de la porte *St.-Michel* (5) et celui des Religieuses

(1) Hist. de France.—Hist. des ducs de Bourgogne.—Gd cart.

(2) Hist. manuscrite de St-Omer, par Deneuville. — Hist. de M. Derheims.

(3) Gd cart. de St-Bertin.

(4) Idem, idem.

(5) Cette porte était du côté de l'Esplanade, à peu près entre le *Casse-Tête*, et la caserne d'infanterie. — La porte *St.-Michel* n'était

Urbanistes, qui était au point désigné sous le nom du 1473.—1492.
Colhoof (1), furent démolis pour la défense de la place (2). —L'argent était fort rare alors; pour subvenir aux besoins de ses troupes, Chantereine s'était vu forcé de mettre en circulation dans la ville, une nouvelle monnaie obsidionale en plomb, de 9 à 12 deniers la pièce (3).—

pas éloignée de la porte actuelle d'*Arras* ou *du Brûle;* on la voyait entre cette dernière et la porte *Ste-Croix*. Il y a encore aujourd'hui, au bout de la rue d'Arras, un passage conduisant au rempart, qui porte la désignation de rue *St.-Michel.*

(1) La porte de *Colhoof* dépendait de la paroisse *St.-Michel.*

(2) « *L'an* 1477, dit Hendricq, *ceux de* ST-OMER *par le doulte des « courses et pilleries des Franchois, firent démolir les couvents de « St-Franchois, Dominicains et Ste-Claire, qui étaient hors la « ville, et leur furent édifiés aultres monastères, dans l'enclos de « la ville... furent les dits religieulx attendant que leur nouveau « couvent fut basti, logés dans la rue du Brûle au logis du Che- « valet d'Or et jusques à l'an* 1488. » (Ms de la bibl. de ST.-OMER, n° 808, t. II, p. 388).

Les Cordeliers s'établirent dans la ville, sur un terrain appartenant à ST-BERTIN. — Les religieuses Urbanistes s'installèrent le 7 juin 1480 sur le *Winquébrouck*, dans une maison achetée par Jeanne Bommel, leur abbesse ; l'abbé de ST-BERTIN officia à la cérémonie d'installation.—Les Dominicains élevèrent leur nouvelle solitude entre la *rue actuelle du Marché-aux-Herbes et la rue Royale ;* le *flégard* des Dominicains, dont la porte a été récemment démolie, rappelle encore aujourd'hui le lieu où fut le monastère.

(3) On lit à ce sujet dans Ollivier de la Marche : « *Pour ce que la « duchesse de Bourgogne n'était pas lors bien fournie d'argent, le « dit seigneur de Chantereine fit pour* 10 *ou* 12 *mille écus de mon- « noie de plomb, et la fesait courre et avoir cours parmi* ST-OMER « *et à l'environ, et par traipté de tems, il racheta toute icelle mau- « vaise monnoye, et paya ses créditeurs qui lui fit grand honneur « et grande descharge de conscience,* » p. 614.—(Voy. hist. monétaire d'Artois et dissertation sur les meraux de ST-OMER, par M. Hermand. — (Mém. de la Morinie, t. II, p. 203.) — Bibl. de ST-OMER, n° 810.)—Archives de la ville.

1473.—1492. Ces événements entravèrent souvent l'administration de l'abbaye de St-Bertin, dont les intérêts étaient gravement compromis.

Au mois d'août de la même année (1477), la duchesse héritière de Bourgogne, épousa, malgré le roi de France, l'archiduc Maximilien d'Autriche et le mécontentement de Louis XI ne l'empêcha pas de conclure une trève d'un an avec les nouveaux époux.—Jean de Lannoy ne fut pas étranger à cette négociation : ambassadeur de la duchesse, il accomplit avec un rare bonheur le mandat qui lui avait été confié. A son retour de Gand, où il était allé rendre compte de sa mission à son souverain, Jean profita de quelques instants de répit, pour donner ses soins à son monastère. Il y fonda un service annuel en mémoire des deux derniers ducs de Bourgogne et en souvenir de Guillaume Fillastre (1).—Il reprit les travaux commencés; fit terminer les voûtes, paver les nefs de l'église ; il construisit et ferma par des grilles les chapelles de *St-Blaise* et de *St-Bertin* (1484); il éleva des autels aux chapelles de *St.-Pierre* et de la *Présentation* (2). — Il traça le jardin de l'abbé, y fit des

(1) Gd cart., t. VIII. Ce service fut établi sous le nom de messe du chapitre, *Missa Capituli,* aux frais et par les soins de Thiéry de Vitry, chanoine de Tournay et ancien secrétaire du duc de Bourgogne, mort en 1478.

(2) Les chapelles de la *Présentation* et de *St.-Pierre* furent construites et entretenues aux frais de Nicolas Grietten, chanoine de Térouanne, qui y établit la fête de la Présentation et y fonda deux messes. Pour l'acquittement de cette fondation, ce pieux ecclésiastique donna à l'église une dîme de 300 livres de rente annuelle sur Dunkerque, la même qui avait été acquise de l'abbaye de Bergues-St.-Winnoc par M. de Gribeauval, doyen du diocèse de Térouanne, et qui fut rachetée par le monastère de Bergues en 1542.

plantations et l'entoura de murailles.—Il acheta des rentes perpétuelles sur les marais de Salperwick ; mais, on le comprend, les finances de la communauté étaient en souffrance, elles avaient reçu et devaient recevoir encore de graves atteintes, par suite des troubles perpétuels auxquels le pays était en proie. En outre, dans les moments difficiles l'abbaye n'était-elle pas naturellement appelée à venir en aide au trésor de la ville épuisé ?... — Nous lisons dans les Archives communales, qu'en reconnaissance de ces services : « *le magistrat* « *de St.-Omer s'engage à payer annuellement au monas-* « *tère de* St-Bertin *un chapeau de roses vermeilles le* « *jour de St.-Pierre et de St.-Paul*, *pour mettre sur* « *le chief de l'imaige de St.-Pierre* (1) *en l'église de* St- « Bertin. » (2)—Il fallait faire face à tout; or, comment pourvoir au déficit qui s'annonçait de toutes parts ?... Jean, pour y aviser, institua un grand conseil extraordinaire, se réunissant le mercredi et le vendredi de chaque semaine (1478).—Par surcroît de malheur, la peste avait envahi la cité ; malgré son isolement, malgré les précautions prises, la communauté ne put échapper au fléau : deux religieux succombèrent aux atteintes de la contagion (29 novembre 1478) (3).—C'était le moment 1473.—1492.

(1) En 1529, le huchier Jehan Bourgeois, demandait VI pour avoir fait et revestu le pilier devant l'autel St.-Pierre de siège et de dossière.—En 1478-79, les travaux faits à cet autel (*Circa altare Sti-Petri*), coûtèrent IIIIc XXVIl;—en 1483-84, VIxx XIIl;—en 1484-85, IIc LXXVl. (Comptes communiqués au comité hist. par M. le baron de Melicocq).

(2) Archives de la ville de St-Omer.

(3) Gd cart. de St-Bertin, t. VIII. — La peste dura assez long-

1473.—1492. où Marie de Bourgogne venait de donner le jour à un prince qui, plus tard, gouverna le pays sous le nom de Philippe-le-Beau (22 juillet 1478).—JEAN DE LANNOY avait su captiver la confiance de cette princesse et celle de l'archiduc, son époux : il avait bien servi leur cause en dirigeant à leur gré plusieurs négociations importantes en France et en Angleterre. En reconnaissance, Maximilien le nomma son conseiller intime et lui accorda la chancellerie de la Toison-d'Or (avril 1479) (1). —L'abbé de ST-BERTIN entra aussitôt en fonctions, après avoir prêté serment entre les mains du prince. — Depuis lors, retenu à la cour par les devoirs de sa charge, JEAN séjourna peu à son abbaye, dont malgré son éloignement il surveillait toujours utilement les intérêts (2).

La guerre venait de se rallumer (3), la Bourgogne était retombée au pouvoir du roi de France. Puis à la suite d'un léger avantage remporté par Maximilien sur le maréchal d'Ecquerdes dans les plaines d'Enguinegatte, on célébrait à ST-BERTIN par des prières publiques, sous les yeux du comte de St.-Pol, le succès des armes de

temps à cette époque; elle fit beaucoup de victimes. Alard Tassard raconte que son père et sa mère moururent en 1486 de cette horrible maladie.

(1) A cette époque, on célébra à Bruges, pendant plusieurs jours, la fête de la Toison-d'Or.— On trouve les plus curieux détails sur cette fête dans les Annales de la Société d'émulation de la Flandre occidentale, t. IV, nº 14, p. 333.—Rien ne manque à cet intéressant tableau : la relation des cérémonies, les noms des chevaliers, leurs élégants costumes, etc. ; nous y renvoyons le lecteur.

(2) Gd cart. de ST-BERTIN, t. VIII.

(3) L'art de vérifier les dates, édit. in-fº.—Hist. de ST-OMER, par M. Derheims.—Idem, par Deneuville.

Flandres (11 août 1479).—Ce succès devait-il être pour le monastère un grand sujet de joie?... la plupart de ses biens avaient été ravagés par les bandes ennemies. Grâces à l'intervention de l'abbé, la générosité de Marie, celle de l'archiduc et du comte de St.-Pol se chargèrent d'y porter remède en concédant en échange à la communauté les revenus de plusieurs autres maisons, « *afin*, disent les « chroniqueurs, *que les religieulx de* ST-BERTIN, *ne fus-* « *sent pas forcés d'interrompre le service divin ni de sus-* « *pendre leurs charités envers les paulvres de* ST-OMER (1) (1479). — Pendant les quelques années qui suivirent, nous voyons JEAN DE LANNOY, officier en présence du magistrat, à l'installation des dames Urbanistes dans leur nouvelle demeure du *Winquébroucq* (juin 1480); il donne la sépulture à dom Pierre Le Prêtre, abbé de St-Ricquier, réfugié depuis 1475 à ST-BERTIN, où il laissa quelques souvenirs (1480); il établit la confrérie de *Notre-Dame-de-Milan*, pour obtenir d'être préservé des inondations fréquentes qui désolaient le pays, surtout les faubourgs de Lyzel et du Haut-Pont (1481) (2). — la même année, JEAN se rend à Bruges, pour assister, comme chancelier, au XIVe chapitre de la Toison-d'Or (3); on le voit, à cette même époque, recourir au

1473.—1492.

(1) Gd cart.—Mt du P. Ange.

(2) Idem. — Gd cart. — Nous avons donné ailleurs des détails sur cette confrérie, qui cessa d'exister en 1767.—Rapport sur les fouilles de ST-BERTIN, p. 81, 82, etc.

(3) Nous avons vu dans l'église N.-D., à Bruges, les écussons aux armes de tous les chevaliers de la Toison-d'Or qui furent reçus dans cette ville; ces écussons sont peints sur bois. Ils sont suspendus dans le chœur au-dessus des stalles des chanoines; il en était autrefois de

1473.—1492. célèbre pinceau d'Hammelinck pour embellir son église (1480-1484) (1); à son retour, il installe les religieux Dominicains dans leur nouvelle maison, élevée sur un terrain échangé par eux contre *huit arpens* qu'ils avaient dans leur première retraite *extrà muros;* — l'abbé préside en même temps à la translation des restes mortels d'Hugues de Mouchy, l'un des bienfaiteurs de cet établissement religieux (5 septembre 1481) (2), etc., etc.

Mais déjà les hostilités avaient recommencé, le canon ne cessait de gronder en France, en Bourgogne, en Flandres, en Artois : la guerre étendait au loin ses ravages; la misère règnait partout. Une bonne récolte vint à propos apporter du soulagement aux souffrances du peuple : les céréales étaient si abondantes dans les provinces du Nord (1480), tout se livrait à si bas prix, eu égard à la rareté de l'argent, qu'au *mois de juin le meilleur blé fut vendu à cinq patards la rasière* (3).

L'année suivante, un brusque mouvement s'opéra en sens inverse, une autre calamité régnait : l'hiver avait glacé les récoltes, les vignes furent gelées, le vin manqua (4). Le prix de la rasière de blé, par une

même à St-Bertin.—La même année (1481), on tint un autre chapitre à Bois-le-Duc : c'est là que le maréchal d'Ecquerdes fut dégradé du titre de chevalier.

(1) Annales de la Société d'émulation de Bruges, t. V, 2e série, nos 3 et 4, p. 330.—Notice de M. l'abbé Carton.

(2) L'établissement des Dominicains, dans le milieu de la ville, se fit par les soins de Jean Vasseur, prieur de cette communauté.

(3) *Dans la dite ville, fut vendue une razière de bled, une razière d'avoine, un lot de vin et une pierre de lin, le tout pour* 16 *patards*. (Hendric, n° 808 de la bibl de St-Omer, t. II, p. 389.

(4) Y avait-il alors des vignes à St-Omer ?... On serait presque

trop rapide progression, s'éleva de 5 sols à 48 sols (1), proportion effrayante qui dénote le malheur de ces temps, bien lourds pour le pays en général comme pour le monastère en particulier (1481).—Un an après, un nouveau malheur survint : la jeune Marie de Bourgogne fut enlevée, à la fleur de l'âge, à la suite d'une chûte de cheval (2). Elle laissa deux jeunes enfants ; la ville et l'abbaye perdirent en elle une puissante protectrice.— JEAN DE LANNOY eut la douloureuse mission de présider aux funérailles de cette princesse ; c'était la troisième fois depuis peu d'années que les abbés de ST-BERTIN se trouvaient appelés à rendre les derniers devoirs aux princes de la maison de Bourgogne (3). 1473.—1492.

Au bout de quatre siècles, on admire encore aujourd'hui, à Bruges, le magnifique mausolée élevé à la mémoire de Marie, dans l'église Notre-Dame, à côté de celui de Charles-le-Téméraire. Ces deux monuments, érigés en l'honneur du père et de la fille, la richesse qui les distingue, le respectueux silence qui règne autour d'eux, rappellent au voyageur bien des souvenirs attachants...

tenté de le croire à la lecture de ce texte; s'il en est ainsi, la température a dû singulièrement se modifier depuis lors. (Gd cart. — Ms du P. Ange, carme deschaussé.)

(1) Le marc d'argent de 1478 à 1483, valut 10 livres comme argent fin, et varia de 10 à 12 livres comme argent monnoyé.—(Dupré de St.-Maur.—Leblanc.) — La rasière équivaut, dit-on, à un hectolitre à St.-Omer et à un hectolitre et demi à Bergues et à Bourbourg.

(2) Gd cart., t. VIII. — Hist. des ducs de Bourgogne. — Dom de Vienne.—Hennebert, etc.

(3) Gd cart. de ST-BERTIN.

1473. — 1492. St-Omer était toujours dans la crainte d'une surprise, lorsque intervint le traité d'Arras, par lequel Philippe, fils de Marie, fut reconnu duc de Bourgogne à l'âge de 3 ans ; le même acte concluait l'union de Marguerite, sa sœur, avec le dauphin, âgé de 14 ans. La cérémonie des fiançailles se fit au château d'Amboise (22 janvier 1483). Maximilien ainsi que les principales villes des Pays-Bas y avaient envoyé des ambassadeurs, à la tête desquels on voyait Jean de Lannoy, conseiller de l'archiduc, chancelier de la Toison-d'Or (1). — L'abbé de St-Bertin eut l'honneur de complimenter les jeunes fiancés, en présence d'une cour nombreuse. Jean s'acquitta de ce devoir avec le succès qui jusques-là semblait s'attacher à toutes ses démarches (2); toutefois, au moment où il assurait les princes de la fidélité de leurs peuples, une révolte éclatait à St-Omer et, sous la pression de quelques agitateurs soudoyés, elle menaçait de livrer la ville à l'ennemi : cette tentative avorta, les coupables furent saisis, ils payèrent de leur tête leur audacieuse entreprise (3).

Le monastère de St-Bertin mit à profit les jours de repos accordés par la paix d'Arras (4); il répara les ra-

(1) Hist. de St-Omer de Deneuville. — Idem de M. Derheims. — Gd cart de St-Bertin. — Ville et cité de St-Omer.

(2) Idem, idem, idem, idem.

(3) Idem. idem.

(4) La paix d'Arras fut l'un des derniers actes de Louis XI. — Ce prince, qui ne le sait?..., termina sa vie si peu digne d'un roi, le 30 août 1483, au château de Plessis-lès-Tours, après 23 ans de règne. Charles VIII lui succéda sous la tutelle de sa tante et de Pierre de Bourbon, son époux. (L'art de vérifier les dates.)

vages de la guerre dans toutes ses dépendances (1). — En même temps, Messire Adrien de Wissocq, digne héritier des vertus de ses ancêtres, ces nobles fondateurs de l'hôpital St.-Jean, établissait non loin de là, dans la Litte-Rue-Haute à St-Omer, la maison des *Repenties* (2), à la tête de laquelle on vit, pendant 40 ans, la vénérable sœur Marie Bastian, dont l'ingénieuse charité opéra tant de miracles dans l'exercice de ses méritoires fonctions (3) (1484). 1473. — 1492.

Le calme n'était qu'apparent : la paix d'Arras ne tenait plus qu'à un fil, qui ne tarda pas à se rompre. Surpris un instant par d'Ecquerdes, Térouanne (4) fut immédiatement repris ; repoussé de ce côté, le général français se dirigea de nouveau sur St-Omer avec 800 hommes : cette fois, il fut plus heureux à l'aide de la trahison (5). — Dans la nuit du 28 au 29 mai 1487, quelques-uns de ses partisans, qui s'étaient ménagé des intelligences dans l'intérieur, parvinrent à y pénétrer par les moulins de St-Bertin, grâce au bruit de la roue conductrice des eaux, en franchissant la grille établie sur la

(1) Gd cart. de St-Bertin, t. VIII.

(2) Nos 38 et 40. — Cette maison fut fondée sous le titre de Ste-Marie-Magdeleine.

(3) Gd cart. — Deneuville — Archives de la ville. — Une nouvelle maison des *Repenties* vient d'être généreusement fondée, depuis peu, à St-Omer, sur la place du Marché-aux-Chevaux. Elle est dirigée par des religieuses cloîtrées dites du *Bon-Pasteur ;* on y reçoit trois catégories de jeunes filles : les *pénitentes,* les *repenties* et les *préservées.*

(4) Cette ville était alors si étroitement bloquée, dit un écrivain, qu'il n'y restait plus « *ni un chien, ni un chat, ni une souris.* » (J. Molinet, t. III, p. 459).

(5) Deneuville. — Derheims. — Gd cart.

1473. — 1492. rivière. — Après s'être emparés de la place du *Vieux-Marchié* (la Grande-Place) aux cris de *Vive la France! Ville gagnée!* les assaillants redescendirent près de l'église Ste-Marguerite, où ils se mirent en bataille, avant qu'on se doutât du coup de main qui venait de s'opérer. La ville épouvantée se réveilla en sursaut; une rencontre inévitable s'en suivit : le lieutenant du gouverneur, Jean de Cauchy, avec une vingtaine de bourgeois perdirent la vie dans la mêlée (1); Jean de Bourgogne, prévôt de Notre-Dame, fut arrêté, tandis que le plus grand nombre, s'échappant en désordre, franchissait les murailles et se sauvait par les fossés (2), abandonnant aux Français une facile victoire. — Se voyant maîtres de la place, les assiégeants ouvrirent aussitôt la porte St.-Michel devant laquelle leur chef attendait soucieux l'issue de l'expédition. D'Ecquerdes fit alors son entrée dans la ville, essayant d'abord de gagner par la douceur les défenseurs du château; il se rendit ensuite au monastère de St-Bertin, où, en l'absence de l'abbé, le prieur Jacques Pol lui fit de son mieux les honneurs (3) du *Quartier des Princes*. — Il était permis d'espérer qu'en retour de l'accueil qu'il recevait des religieux, le maréchal serait bienveillant envers eux; il n'en fut rien. Sous prétexte que Jean de Lannoy était conseiller de Maximilien l'un des plus grands ennemis de la France, le vainqueur n'eut point d'égard pour ses hôtes, il les traita

(1) Parmi eux, on cite MM. du Fresnoy et Robert de Menneville, etc., etc. — Le prévôt fut relâché peu après.

(2) Deneuville, t. I, p. 530.

(3) Gd cart.

sans pitié. En partant, il s'empara d'une partie de l'argenterie, des meubles et des livres les plus précieux (1487) (1).—Peu de jours après, un habitant d'Audenfort, vassal de l'abbaye, qui s'était laissé entraîner dans cette fatale entreprise, faisait amende honorable, un cierge à la main, dans l'église de St-Bertin, pour avoir méconnu les droits de vassalité (2). 1473.—1492.

L'archiduc d'Autriche supportait impatiemment le joug des Gantois, il essaya de s'en affranchir; sa tentative ne fut pas heureuse. Ce prince, à la suite d'un soulèvement, tomba entre les mains des révoltés, qui le gardèrent prisonnier avec toute sa cour. Jean de Lannoy, que ses charges retenaient auprès de Maximilien, subit le même sort (3).—La France alors voyait sans peine des démêlés qu'elle avait intérêt à ne pas étouffer; loin d'éteindre l'incendie, elle aidait peut-être sourdement à le raviver.—Cet appui moral, augmentant peu à peu l'audace des conjurés, amena la déchéance de l'archiduc, qui fut privé de la tutelle de son fils. L'exaltation devint telle qu'on alla jusqu'à réclamer la personne du prince, afin de pouvoir exercer contre elle des vengeances personnelles.—Plus sages que leurs voisins de Gand, les ha-

(1) Gd cart.

(2) Idem., idem.—Ms du P. Ange, carme deschaussé.

(3) Les archives du Pas-de-Calais renferment les détails les plus circonstanciés sur la captivité de Jean de Lannoy à Bruges et à Gand, ils ont été publiés en partie, depuis peu, dans le Bulletin des Comités historiques, d'après une intéressante communication de M. le baron de Melicocq (livr. de juillet, août, septembre et octobre 1850, p. 210 et suiv.—226 idem.) Nous croyons néanmoins devoir les reproduire aux pièces justificatives, à cause de leur importance et du jour qu'ils peuvent jeter sur les troubles des Pays-Bas sous Maximilien Ier.

1473. — 1492. bitants de Bruges se bornèrent à accorder dix otages, au nombre desquels on voyait, en première ligne, l'abbé de St-Bertin (1), avec les sires Philippe de Nassau, de Carondelet, de Maingoval, de Willerval, etc. Ces personnages furent conduits et retenus à Gand, au lieu appelé *Delgravestow*, pendant treize ou quatorze mois (1488).— Maximilien demeura prisonnier à Bruges, jusqu'à ce qu'il eut consenti à ce que la Flandre fût gouvernée au nom de son fils par les membres de la maison de Bourgogne. Ce traité fut signé le 16 mai 1488. — Aussitôt ce prince fut rendu à la liberté après une détention de trois mois. Toutefois, la paix ne put être définitivement conclue avec les Gantois avant le mois de juillet 1489 (2), époque à laquelle le traité de Francfort fixa la rançon de Jean de Lannoy à la somme de 20,000 florins (3).

Les Audomarois avaient généralement alors peu de goût pour la domination française ; plusieurs fois, après la délivrance de l'archiduc, ils tentèrent d'échapper au maréchal d'Ecquerdes ; ils avaient organisé, à cet effet, une *secrète compagnie*, dont les efforts finirent par réussir (4) (1489).—Au milieu de ces mouvements réitérés en faveur de Maximilien d'Autriche, on croit

(1) Idem, idem, idem.

(2) Gd cart. de St-Bertin, t. VIII.—L'art de vérifier les dates.

(3) Idem, idem.

(4) *Il fut convenu que les alliés de la secrète compagnie seraient à l'heure par eux prinse, sur la muraille, en une tour à l'encontre des Chartrois et montreraient par trois fois une chandelle et que iceulx du dehors pour notice et assurance de leur venue feraient un chat braire.* (Jehan Molinet, p. 460, édit. de Buchon.)

(Voir les détails de cette surprise dans l'histoire manuscrite de Deneuville, t. I, p. 350.—Voyez idem M. Derheims, p. 303.

apercevoir l'influence occulte du conseiller de ce prince... L'abbaye de ST-BERTIN exerça toujours une grande prépondérance sur la cité; elle ne dut pas rester étrangère aux intérêts de la maison de Bourgogne, à laquelle ses prélats étaient particulièrement attachés. 1473. — 1492.

Après une absence de deux ans environ, JEAN IX rentra à son monastère (1490) ; il était accompagné d'Inglebert, comte de Nassau, chambellan de l'archiduc et l'un de ses compagnons de captivité. La maison avait beaucoup souffert, il se mit à la réparer, et ne perdit pas de vue son église ; il fit replacer et embellir la *grande croix*, qui remontait au gouvernement de SIMON II (1176)(1), la même qui avait disparu depuis près de

(1) Nous avons décrit cette croix à l'article biographique de SIMON II, 45 abbé. Elle fut enrichie en 1490 par les soins du grand prieur Jacques Pol.—Vers cette époque, le 22 août 1489, on vit s'établir à ST-OMER des frères *Cellites*, ou *Alexiens*, (*Scellebronders*, *Scellelvoudres* ou *Cellebroeders* en flamand), de l'ordre de St.-Augustin. Ces religieux étaient voués au service des pestiférés ou autres personnes atteintes d'une maladie contagieuse.—Leur nombre fut fixé d'abord à quatre, puis à dix (1494), en reconnaissance des services que ces frères ont rendu depuis leur arrivée ; ce qui fait supposer que la peste aurait exercé ses ravages depuis 1489 jusqu'en 1494.—Ils étaient logés dans une maison située sur le cimetière *St.-Sépulchre*.—Le nom d'*Alexiens* leur venait de ce qu'ils avaient pris pour patron saint Alexis. (Archives de la ville.)—Nous ne connaissons pas l'étymologie du mot *Cellites :* l'origine de cet ordre est également inconnue, quelques-uns la fixent vers l'an 1309. Ces frères étaient d'abord séculiers et ne faisaient pas de vœux, ils avaient soin des malades, servaient les pestiférés ; en temps d'épidémie, ils enterraient les morts. Aubert le Mire dit que leur règle fut approuvée par Boniface IX, Eugène IV et autres papes, mais que dans la suite ils embrassèrent la règle de St.-Augustin et firent des vœux solennels, ce qui fut confirmé en 1462, ou en 1472 selon d'au-

1473.—1492. 300 ans, à cause de la reconstruction de l'église (1490). —On rapporte, à cette occasion, que l'ouvrier chargé de suspendre cette croix à la voûte, se laissa tomber sans se faire aucun mal.

Le monastère commençait à se reposer des commotions qu'il n'avait cessé de subir; il venait d'acquitter la rançon de son abbé, et se croyait délivré, pour quelque temps du moins, de nouvelles exactions, vaine espérance : les Allemands que Maximilien avait laissés en garnison à St-Omer, se plaignant de n'être pas exactement payés de leur solde, s'adressèrent d'abord au magistrat, puis trouvant trop lente la justice qu'ils réclamaient, ils eurent recours à la violence. Ils envahirent d'abord la Prévôté et le bois du Ham, où ils se livrèrent à tous les excès (1491); enhardis par ce premier succès, ils se présentèrent ensuite à l'entrée de St-Bertin au nombre de 200, ils s'introduisirent de force dans l'abbaye, brisèrent les portes de la cuisine et celles des

tres. Ces religieux étaient laïques, ils ne recevaient point de prêtres parmi eux; ils veillaient au feu; la plupart de leurs maisons servaient de maisons de correction pour les enfants de famille qui s'écartaient de leur devoir. — A Gand, ils étaient très riches. Chaque personne qui mourait leur devait un écu, quatre flambeaux, et un schelling par flambeau, lorsque c'était une personne de distinction. Leur habillement consistait, dans les derniers temps, en une robe de serge noire et un scapulaire de même couleur, auquel était attachée une capuche; ils mettaient une chappe noire comme celle des Jacobins, lorsqu'ils allaient aux enterrements. (Helyot, t. III, p. 412 et suiv.)

Après avoir rendu de grands services à St-Omer, les frères *Alexiens* furent supprimés par décision épiscopale, et renvoyés de la ville en 1523, à cause, dit-on, de leurs malversations. (Gd cart.—Archives de la ville.—Ms du P. Ange).

offices, pillèrent la cave, forcèrent les religieux à les nourrir; ils burent plus de 120 lots de vin, sans compter la bière, se firent remettre les objets les plus précieux, ils enlevèrent une partie de la vaisselle d'argent, et trois calices d'or, le tout valant environ 3,200 florins. La communauté n'avait pas besoin d'ajouter cette nouvelle perte à tant d'autres.—Malgré le zèle de l'abbé et la libéralité du prince, il fallut bien du temps pour rétablir l'équilibre dans les finances (1). On se vit réduit aux réformes les plus sévères : tout fut restreint ou supprimé, on diminua l'éclairage ; à l'église même le modeste suif remplaça la bougie, la nécessité en faisait une stricte obligation (1492). 1473.—1492.

La mort surprit JEAN DE LANNOY au milieu de ces minutieuses réformes, avant qu'il eût pu prendre possession de l'évêché de Tournai, où, de l'agrément du chapitre de cette église, il venait d'être nommé par une bulle d'Innocent VIII, sur la présentation de Maximilien et de Philippe, contrairement au vœu d'une autre influence qui s'était prononcée en faveur du cardinal de Ste-Anastasie (2). Cet abbé mourut à Malines le 27

(1) Gd cart. de ST-BERTIN, ms in fo, t. VIII, p. 13.

(2) Idem, idem, idem. — *Gall. christ.*, col. 507, t. III. — (1491), « *Joanne Tornacensi episcopo apud romanam ecclesiam defuncto,* « *Innocentius papa, eumdem episcopatum cardinali Sanctæ Anastasiæ concessit, sed serenissimi principes Maximilianus et Philippus* JOANNEM DE LANNOY, *Sithiensem abbatem nominaverunt* « *quem electione suâ, tornacensis ecclesiæ canonici, juvare conati* « *sunt.*—(1492, 27a *novembris*), *Mechliniæ in curiâ principum, obiit* « *excellentissimus abbas* JOANNES DE LANNOY *qui prostridie obitus* « *sui, in episcopatum tornacensem consecrari debebat, virtute* « *bullarum apostolicarum; qua propter non immeritò, inter epis-*

4

1473.—1492. novembre 1492 pendant qu'il était de service à la cour de Maximilien (1). Ses dépouilles mortelles furent rapportées à St-Bertin ; il fut inhumé dans la grande nef de l'église, au côté gauche de Guillaume Fillastre. Sur sa tombe on écrivit cette inscription :

« *Sepultura Rmi patris* Johannis de Lannoy, *alchia-« censis, deinde hujus Sti Bertini monasterii abbatis, « Maximiliani romanorum regis et Philippi ejus filii « archiducis austriæ, Burgundiæ que consiliarii, or-« dinis aurei velleris eorumdem cancellarii, qui Mi-« chliniæ obiit anno Domini* 1492 *mensis novembris « diè* 27à » (2).

Cette sépulture abbatiale a été retrouvée dans les fouilles de 1844 (3).—L'administration de Jean de Lannoy avait duré 19 ans. Il existe de lui 195 chartes, textuellement consignées dans le grand cartulaire de dom Charles de Witte (4). Ce prélat donna l'habit à vingt-cinq religieux, dont voici les noms :

(1478) Jean Duval, prieur, ancien prévôt de Poperingues, mort en 1531, après avoir fondé des anniversaires, et rétabli ou restauré les maisons de Salperwick et de Longuenesse. — Guillaume de Coupes,

« *copos è Sithiensi congregatione assumptos annumeratur.* » (*Chronica Sti Bertini ab Andreâ Loman audomarensi,* ms appartenant au savant M. Le Glay, qui a bien voulu nous en donner communication, fo 107, l. I et suivantes).

(1) *Obiit 27à novembris* 1492 (*Dipl. Bertin.*), ms 815.—Gd cart.— *Gall. Christ.*

(2) Idem, idem, idem. — Rapport sur les fouilles de St-Bertin, texte et plan général.

(3) Compte rendu des fouilles.

(4) T. VIII, p. 13 et suivantes.

mort en 1488.—Pierre Semet, gardien des enfants *(custos puerorum)*, 1473. — 1492.
mort en 1504. — Robert de Coupes, (avril 1482). — Robert le Merchier, d'Aire.—Pierre Bussart de Warneston.—Gérard de Tuynghem, prieur de St.-Michel du Waast, il devint abbé de St.-Phar. — Jean Goethals (autrement Gantois).—(19 juillet 1483) Jean Vicomte, grainetier, mort en 1527. — Cornelius Roquelin, médecin *(clinicus)*, il mourut aveugle en 1517. — Jacques Macs, de Nieuport. — Nicolas Cornaille, mort en 1528. — (avril 1487) Marc Marissal, de Deverne, chambellan et chantre, fondateur de la chapelle St.-Nicolas, il décora plusieurs autres autels, fut le bienfaiteur de la maison, et mourut en 1531. — Jehan de Bellecht, de Boulogne (*Bononiensis*), gardien *(custos ecclesiæ)*, prieur de Ligny, mort en 1540.—Jean de Bonelles, maître des enfants *(magister puerorum)*, mort en 1506.—Ingelram de Sport *(sporti)*, mort dans les classes *(obiit in scholis)*. — (1490) Jacques Wasselaere, de Calais *(Caslelensis)*, maître de la communauté *(magister conventus)*, puis prieur du vieux monastère.—Paschase Plantre, grainetier et sous-prieur (1), mort en 1527; c'était un homme remarquable par ses vertus et sa science, il augmenta les revenus de la communauté (*sub quo domus floruit in edificiis et libertas, adversus judices publicos et officiarios comitis artesiæ non parum institit et prevaluit*, etc).— François Oudegherst, cellerier *(vinitor)*, prévôt de Poperingues , 48e abbé de St.-Vinoc, mort en 1535. — Hector Bourgeois, de Lille, mort le 29 avril 1490, le jour de sa prise d'habit.— (1491) Jean Lasseline, de Neufchâtel, près de Boulogne-sur-Mer, mort en 1518. — Nicolas Zwarte, de St-Omer (*Audomarensis)*, maître de l'horloge *(magister horologii)*, mort en 1524.—Augustin Parquin (autrement Othon), fondateur de 7 messes en l'honneur de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs. — Nicolas Megants (ailleurs Jacques), qualifié *magister quotidianorum et organista*, mort en 1514. — (1492) Simon de Nieules, de Tournai, sacristain, gardien, mort en 1536.—Guillaume Musebecque, de St-

(1) *Diplomata Bertiniana.—Cat. rel. Bert. qui colligi potuerunt*, ms, no 815.

1473.—1492. OMER *(Audomarensis)*, sous-prieur, mort en 1523, il avait une grande érudition *(fuit eruditione clarus)*. (1)

JEAN DE LANNOY est représenté (2) debout, la mitre sur la tête, il est revêtu d'une grande robe traînante, à larges manches, semblable à celle que portent nos magistrats ; il tient une crosse à la main droite, une autre crosse se trouve auprès de lui semblant indiquer qu'il fut nommé évêque de Tournai. On voit à ses pieds l'écu colorié de ses armes : « *d'argent à trois lions de sinople,* « *armes lampassées de gueules et couronnes d'or, à la bor-* « *dure engrelée de gueules.* » (3)

(1) Idem, idem.

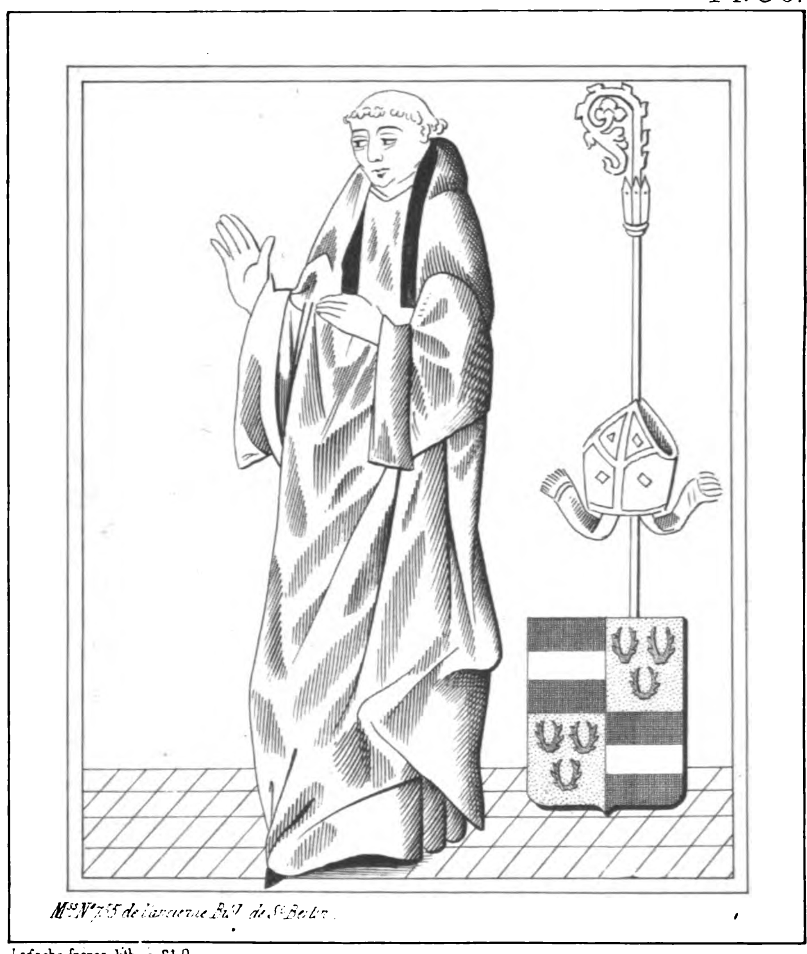
(2) Ms n° 755, bibl. de ST-OMER.— Gd cart., t. VIII. — La clef de voûte de la nef du côté des orgues portait les armoiries de ce prélat. —Voyez le tableau des armoiries des abbés de ST-BERTIN, par M. Wallet, p. 83.

(3) Le portrait de cet abbé se voit aussi dans le manuscrit n° 944 de la bibl. d'Arras (in-f° magno, exécution du XVIe siècle.



Jacques iv du Wal lxvj ?

Pl. 30.



Ms N° 755 de l'ancienne Bibl. de St Bertin.

Lagache freres, lith. à St Omer.

LES

ABBÉS DE SAINT-BERTIN.

JACQUES (IV) DUVAL, 66e ABBÉ.

Avènemt : 1492.

Démission : 1493.

SOMMAIRE. — JACQUES DUVAL ne gouverne qu'un instant. — Sa place est convoitée par l'évêque de Cambrai, favori des princes. — Il doit nécessairement céder à la force. — Sa naissance. — Son élection. — Ses fonctions antérieures. — On envoie au Pape les pièces justificatives de sa nomination. — Néanmoins l'élection est annulée, pour cette fois seulement, dit-on, *hâc vice duntaxat.* — L'évêque de Cambrai sollicite en même temps des lettres de provision des princes. — Dans l'intervalle, JACQUES IV est béni et confirmé à Arques, par Jean Vasseur, suffragant de Térouanne. — A cette nouvelle, Henri de Berghes arrive à ST-OMER, il mande plusieurs religieux qu'il ne peut ramener. — Il essaie la violence. — Il fait installer son frère de vive force. — JACQUES DUVAL, comprenant alors l'inutilité d'une lutte impossible, se retire à Poperingues au moyen d'une transaction avantageuse. — Droits qui lui sont conservés. — Il aide de ses économies à payer les dettes du monastère ; il décore la chapelle de l'*Assomption*, etc. — Ses armoiries. — On ne connait aucun titre de lui.

JACQUES DUVAL ne parut qu'un instant sur le siège de ST-BERTIN. A peine installé, il se vit forcé de céder, à un compétiteur plus heureux, une dignité qu'il n'avait point recherchée. Le poste était assez élevé pour que de hautes ambitions trouvassent leur compte à le convoiter. Une fois encore il fallut que le légitime possesseur se vît évincé...

1492.—1493. JACQUES IV, né à ST-OMER, entra en 1452 dans le monastère de ST-BERTIN, où il remplit diverses charges. Depuis vingt-deux ans il administrait avec distinction la prévôté de Poperingues, lorsqu'en son absence il fut choisi en assemblée capitulaire pour succéder à JEAN DE LANNOY (3 novembre 1492) (1).—Ce pieux cénobite effrayé de ses nouvelles fonctions, hésitait à les accepter. Cédant toutefois aux instances réitérées de ses confrères, il donna son adhésion le 1er décembre de la même année. Ratifiée par l'évêque, cette élection fut immédiatement soumise à la sanction du pape Alexandre VI : pour mieux éclairer la conscience du souverain-pontife, le prieur et les religieux joignirent au procès-verbal de nomination la copie des bulles et privilèges qui conféraient à la communauté le droit de libre élection de ses abbés, ils produisirent notamment les deux dernières bulles de Nicolas V et de Pie II (1448–1459), ainsi que les lettres-patentes de Maximilien, celles de Philippe, son fils, ducs de Bourgogne (1486), etc., etc. Ces titres étaient inattaquables ; cependant ils furent contestés. Henri de Berghes, évêque de Cambrai, favori des princes, convoitait l'abbaye de ST-BERTIN pour Anthoine, son frère, abbé de St.-Tron (diocèse de Liége) (2) ; il ne négligeait rien pour arriver à ses fins. Ce prélat avait de l'influence sur l'archiduc et sur le comte de Flandres, qui, dans cette circonstance, furent

(1) JACOBUS DUVAL... *in abbatem canonice eligitur*. (Chr. Sti-Bert. ab Andreâ Loman, p. 107-21, col. 2de.)

(2) Gd cart., t. VIII, p. 315 et suivantes.

d'autant plus faciles à persuader qu'ils avaient intérêt 1492.—1493.
à placer à la tête de l'abbaye de St-Bertin un sujet entièrement dévoué à leur cause. En conséquence, cédant au désir qui lui était exprimé en leur nom, le souverain-pontife annula l'élection de Jacques Duval, malgré la gravité des titres sur lesquels elle reposait; déclarant expressément toutefois qu'il entendait déroger pour cette fois seulement, *hâc vice duntaxat* (ainsi s'excusent les usurpations), aux privilèges du monastère.—Voulant applanir les difficultés d'acceptation et prévenir les embarras d'installation de son frère, l'évêque de Cambrai réclama, en outre, des lettres-patentes de la part des souverains de la ville de St-Omer; mais Maximilien et son fils n'osant se déclarer ouvertement contre les privilèges accordés par eux, ne pressaient pas l'exécution de la bulle. Dans l'intervalle, Anthoine de Berghes, par l'entremise d'un autre de ses frères qui était chambellan de l'archiduc, obtint de Charles VIII, roi de France, des lettres d'exécution avec les provisions de Rome. Ces débats causèrent une grande fermentation dans le monastère et dans la ville.—Jacques Duval s'adressa alors à l'évêque diocésain, Antoine de Croy, qui se montra favorable et lui donna la confirmation (1). Peu après le nouvel abbé était béni au château d'Arques, de la main de Jean Vasseur, suf-

(1) Gd cart., t. VIII, p. 315. — L'historien du clergé de France avance que Jacques Duval n'a jamais été confirmé. Cette assertion se trouve détruite par l'affirmation contraire de l'auteur du Grand Cartulaire.—(Dutems, t. IV, p. 219.—Gd cart., t. VIII, p. 315.)

Les lettres de confirmation sont à la date du 27 juin 1494.

1492.—1493. fragant de Térouanne (2 juillet 1493); le même jour, il faisait sa première entrée dans son église, où il instituait la fête de la *Visitation* (1).

Cependant Henri de Berghes, évêque de Cambrai, informé de ce qui se passait, arriva aussitôt à St-Omer; il descendit chez des chanoines de la collégiale, fit appeler quelques religieux pour essayer de les amener à lui; mais voyant l'inutilité de ses efforts, il eut recours à la violence. Il se rendit à l'abbaye le 18 juillet 1493, sur les huit heures du soir; là, avec l'assistance des pouvoirs publics, il fit violemment installer Anthoine, son frère, malgré l'opposition énergique de la communauté. Que faire contre un pareil abus de la force?... Jacques Duval le comprit; malgré tous ses droits, dans l'intérêt de la paix, il se décida à entrer en négociations avec son compétiteur (2). Des arbitres furent nommés, ils rédigèrent des conventions dont on fit la lecture aux parties, en présence des religieux. Puis, les deux abbés se donnèrent le baiser de paix en promettant d'oublier leur querelle passée. Par cette transaction, Jacques Duval se démit de sa dignité abbatiale en faveur d'Anthoine de Berghes, lequel, avec l'approbation des moines, céda à Jacques IV le gouvernement de Poperingues, Warneston et Oxelaere,

(1) Gd cart.—Ms du P. Ange, carme déchaussé.

(2) *Qui tamen cognoscens sui electionem principibus gratam non esse, bono pacis et abbatiæ tranquillitati studens, octavo regiminis sui mense, dignitati voluntarie cessit.* (Ms d'André Loman, p.107)... *Decimâ die mensis augusti, præfatûs abbas, cum priore, cœteris que religiosis... transactionem, concordiam confirmavit et perpetuo tenere promisit.*—Idem. idem.

avec une pension de 800 florins (environ 1000 livres d'Artois), pour vivre honorablement lui et son chapelain (1). 1492.—1493.

Il fut convenu encore que JACQUES, en sa qualité de prélat, ne releverait que du Pape, et qu'il nommerait, pendant toute sa vie, alternativement avec l'abbé, à tous les offices vacants de la ville de Poperingues, ainsi qu'aux seize premières cures dépendantes de l'abbaye. Cette transaction reçut la sanction de la cour de Rome (2), elle fut immédiatement mise à exécution.

JACQUES DUVAL se retira alors à Poperingues, où il passa dans la retraite et les bonnes œuvres, les derniers jours de sa vie, aidant de ses épargnes à l'extinction des dettes du monastère. Ce prélat avait une dévotion particulière pour la sainte Vierge; il consacra la petite dîme de Poperingues à l'embellissement de la chapelle de l'*Assomption* dans l'église de ST-BERTIN, il fit décorer l'autel d'une superbe sculpture en bois, représentant les différentes époques de la vie de la mère de Dieu; il augmenta considérablement le luminaire de cette chapelle, y fonda des messes et donna un beau candelabre sur lequel on lisait ces mots:

« *Suscipe dona Pia*
« JACOBI DUVAL *ô Maria!...* » (3)

Mais JACQUES ne survécut pas longtemps à l'abandon

(1) Gd cart. de ST-BERTIN, t. VIII, p. 315. — *Chronica abbatum Sti Bertini*, ms no 749.—*Annales Sti Bertini*, ms no 746 (Bibl. audom.) — *Cum mediocri pensione æque a papa et a principibus concessa* (A. Loman, p. 107).

(2) Bulle d'Alexandre VI du 15 novembre 1493.

(3) Gd cart.. t. VIII, p. 315.

1492.—1493. de son siège ; il mourut à Ypres, le 14 février 1497... —D'après son désir, son corps fut apporté à St-Bertin et inhumé par Anthoine de Berghes dans la chapelle de l'*Assomption* (1). Cette sépulture a été retrouvée ; elle était entièrement bouleversée (2).

Jacques Duval est représenté (3) debout, la tête nue, rasée en couronne, dans la position d'un homme qui semble traiter avec son successeur. Derrière lui, on aperçoit une crosse et une mitre; à ses pieds, se trouve l'écu de ses armoiries (4), « *écartelé à* 1 *et* 4 *de sable* « *à la fasce d'argent au* 2 *et* 3 *d'or à trois massacres de* « *cerf de Sinople.* » (5). Sa robe, comme celle de son prédécesseur, ressemble à la simarre de nos juges.

Le grand cartulaire ne contient aucun titre relatif à l'administration de Jacques Duval, qui, en réalité, ne gouverna pas le monastère (6).

(1) Jacobus IV Duval *Bertinus religiosus sub* Guillelmo Fillastre *professus anno* 1452, *sithiensis presul electus anno* 1492, — *prælaturam D° Anthonio de Berghes cessit anno Domini* 1493 *et Poperinghis cum pensione recessit.... obiit Ypris et juxtâ desideria sua corpus ejus, latum et inhumatum fuit a R° Ant. a Berghis in sacello assumptionis ecclesiæ abbatialis, quod sacellum vivens plurimum decoraverat.* (Dipl. Bert. ms 815.) — Ms d'André Loman, p. 106.

(2) Compte rendu des fouilles de St-Bertin.

(3) Ms n° 755, *Bibl. audom.*

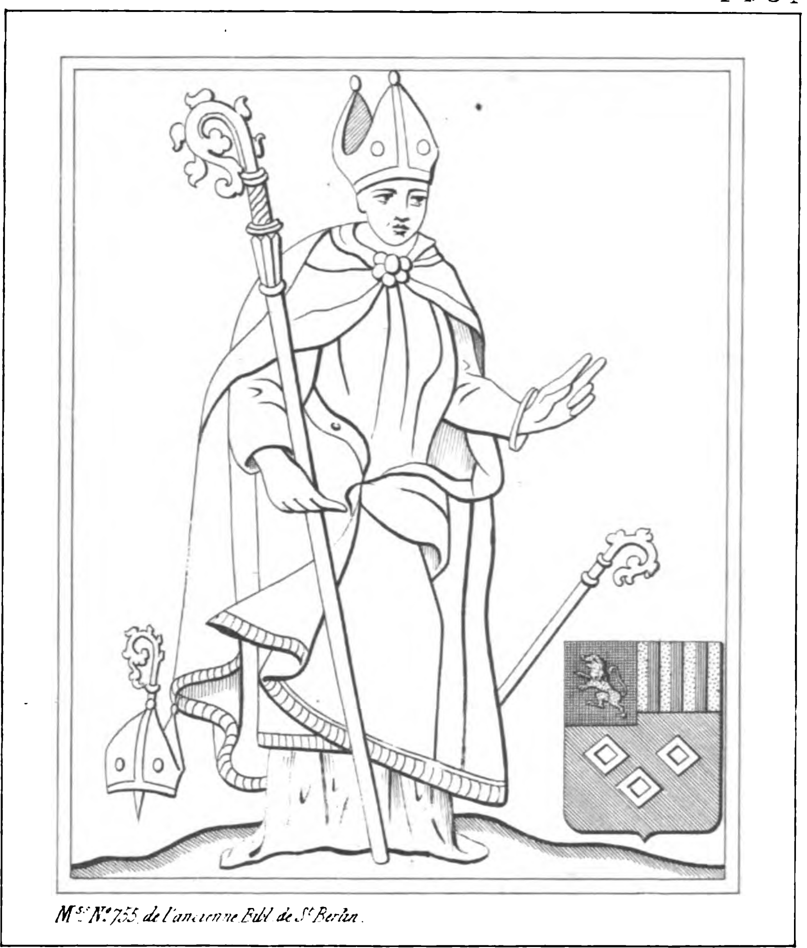
(4) Tableau des armoiries des abbés de St-Bertin, par M. Wallet, p. 82.

(5) Idem, idem.

(6) Gd cart., t. VIII, in-f°.

Antoine de Berghes lxvij ?

Pl. 31.



Ms. N.° 755. de l'ancienne Bibl. de St Bertin.

Lagache freres lith. à St Omer.

LES

ABBÉS DE SAINT-BERTIN.

ANTHOINE DE BERGHES, 67e ABBÉ.

Avènemt : 1493.

Mort : 1531.

SOMMAIRE.—ANTHOINE DE BERGHES appartenait à une illustre famille des Pays-Bas, il prend la place de JACQUES DUVAL, par suite de l'influence de ses deux frères Jehan et Henri, l'un chambellan du comte, l'autre évêque de Cambrai. — Son installation. — Pauvreté de l'abbaye. — Emprunts successifs. — Engagement de quelques biens.—Réparations de la maison et de ses dépendances.—Embellissements à l'église.—Destruction de l'ancien Jubé.—Vente des belles peintures qui le décoraient.—Vil prix offert pour ces précieux morceaux. — Réforme du collège de Boncourt. —Concordat entre les deux églises, celle de ST-BERTIN et celle de la collégiale de ST-OMER.—Promesse de garder le silence de part et d'autre sur ces fâcheux démêlés —De grands intérêts politiques se débattent au dehors.—Mariages du comte et de sa sœur.—Naissance de Charles-Quint.—Tentative pour soumettre ST-OMER aux Français.—Châtiment des coupables.—Entrée de Philippe-le-Beau à ST-OMER. — Accueil qu'on lui fait. — Il est reçu au monastère avec tous les honneurs.—Le lendemain, il prête serment à la cathédrale en qualité de comte d'Artois. — Fêtes. — Le chapitre lui offre une pièce de vin de Baune.—Départ du prince pour les villes environnantes. — Il va trouver le roi d'Angleterre à St.-Pierre-lès-Calais—L'abbé devient conseiller de Philippe. — Second mariage de Marguerite. — ANTHOINE DE BERGHES l'accompagne jusqu'aux frontières de Savoie. — A son retour, il s'occupe à restaurer son abbaye.—Il y reçoit Érasme et le cardinal-évêque de Térouanne, etc. — Autres soins. — Il assiste aux funérailles de son frère, l'évêque de Cambrai. — Faits généraux.—Mort d'Isabelle.—Nuages surve-

1493.—1531. nus entre Philippe et Ferdinand; le premier est proclamé roi d'Espagne et meurt peu après. — Le gouvernement échoit à Charles-Quint, âgé de 6 ans. — St-Omer passe sous la domination espagnole. — Restaurations partielles à l'abbaye et à Salperwick. — Construction d'une nouvelle infirmerie.—Découverte des tombeaux de Lambert, Simon et Léon.—Anthoine de Berghes est nommé conseiller de l'archiduc.—Il justifie ce choix.—Il désigne son neveu Engelbert d'Espagne, pour son coadjuteur. — Il établit un conseil pour les affaires temporelles.—Confirmation des privilèges. —Droit accordé aux abbés de faire les consécrations et les dédicaces.—Lettre de Léon X à l'abbé de St-Bertin.—Faits généraux. —Journée des Éperons. — Ses résultats. — Mariage de Louis XII à Abbeville.—Malheurs de la guerre.—La peste.—Ses ravages.—Prières publiques.—Procession avec les reliques des saints.—Reconstruction de l'église Ste-Aldegonde (1515).—Térouanne renaît de ses cendres.—Son évêque y rentre.—Anthoine de Berghes se démet de l'abbaye de St.-Tron.—Fêtes en l'honneur de l'élévation de Charles-Quint à l'empire.—La peste revient.—Camp du *Drap-d'Or*.—Fêtes à St-Omer et à St-Bertin.—Charles-Quint vient à St-Omer prêter son serment en qualité de comte.—Son entrée.—Il loge à St-Bertin. — Consécration des églises de St.-Mommelin et de St-Bertin. — Fête à cette occasion. — Délivrance des prisonniers. — Reliques de St. Fredegand. — Elles sont invoquées contre la peste.—Fortifications de St-Omer.—Premiers ouvrages bastionnés. — Recrudescence de l'épidémie. — Ses ravages. — Le monastère est préservé.—Actions de grâces. — Continuation de la guerre. — La *Ligue sainte*. — Naissance de Philippe II. — Travaux intérieurs effectués par l'abbé. — Traité de la *Paix des Dames*, dont Anthoine de Berghes fut l'un des négociateurs. — C'est le dernier acte de la vie politique de ce prélat. — Création du conseil d'Artois à Arras.—Discussion avec l'abbaye d'Auchy.—Précautions contre la peste. — La disette. — Rareté de l'argent.—Mort de l'abbé le 12 janvier 1531.—Son inhumation. — Son épitaphe. — Ses armoiries.—Nombre de titres concernant ce gouvernement. — Ouvrage dédié à Anthoine de Berghes. — Admissions au monastère.

Anthoine Ier, descendant des princes de Berghes, comtes de Walhaim, dut son élévation à l'influence de

sa famille, l'une des plus illustres des Pays-Bas (1). Il avait été abbé du Mont-Ste-Marie (ordre de Citeaux), diocèse de Besançon; ensuite, en 1483, abbé de St.-Tron (ordre de St.-Benoit), diocèse de Liége, lorsque, ainsi qu'on vient de le voir, les sollicitations de ses deux frères Jehan et Henri, le premier, chambellan de Philippe et de Maximilien, le second, évêque de Cambrai, obtinrent pour lui, du souverain-pontife (2), contrairement aux privilèges de la communauté, le siège de ST-BERTIN, avec autorisation de conserver, en même temps, en *commande* l'abbaye de St.-Tron (3) (14 décembre 1492). — Le nouveau prélat se fit installer le 4 avril 1493, puis accompagné du prieur et du chambellan (4), il commença, selon l'usage, *ut moris erat*, la visite canonique des églises de son patronat (24 juillet). ANTHOINE se fit rendre un compte détaillé des affaires et fut tellement effrayé de l'état d'appauvrissement dans lequel le monastère était tombé, qu'il se vit forcé de sévir contre plusieurs officiers négligents (5). La pénurie était telle, que pour l'acquittement des frais de ses bulles apostoliques, il fallut aliéner en partie l'argenterie, les vases sacrés, sans qu'au prix même de ces pénibles sacrifices, les besoins les plus urgents pussent être sa- 1493.—1531.

(1) Chronique manuscrite d'André Loman, p. 108.—Erasme, tabl. *index* du t. III, édit. in-f°.

(2) Bulle d'Alexandre VI.

(3) *Gall. christ.*, col. 505.—Dutems.—Hist. du clergé de France, t. IV.

(4) Dom Guillaume, prieur.—Dom Fallobegues, chambellan.

(5) *Clericos delinquentes punivit, alios officiis destituit* (Hist. Bert, ms de M. Le Glay, p. 108).

1493.—1531. tisfaits. L'abbé obtint également du roi de France (Charles VIII) l'autorisation d'emprunter une somme de 6,000 florins d'or en en servant la rente; mais cette nouvelle ressource se trouva encore au-dessous des dépenses obligées. On dut recourir au Pape afin de pouvoir engager quelques biens pendant vingt années jusqu'à concurrence d'une valeur de 1,000 ducats romains. Avec le produit de ces emprunts, on répara la prévôté d'Arcques, celles du Ham, de Poperinghes et la plupart des autres propriétés de la maison (1).

Anthoine de Berghes se tint toujours au niveau de sa position, accordant à tous les intérêts la part qui leur était due. Il autorisa la fondation du clocher de la paroisse St.-Martin, et céda pour son établissement quelques mètres de terre appartenant à la communauté; en reconnaissance, cette église payait chaque année *un denier* à l'abbaye de St-Bertin (1494). Ce prélat reconstruisit ou restaura les bâtiments qui avaient souffert; il embellit le chœur de son église abbatiale (2),

(1) Gd cart. de St-Bertin, ms no 303, t. VIII. p. 318 et suiv.

(2) Jehan Rocquelin et sept autres maçons furent chargés de la construction des deux piliers sur lesquels reposaient les *belles clairvoies*, à condition que Rocquelin seul façonnerait les *ogives*. — On alloue à cette époque (1499) « XVs à Nys, tailleur d'imaiges, qui avait « taillet et mys à point les quatre angels devant le grant hostel estant « au cœur, tandis que Josse de le Mayre, painctre de St-Bertin, « obtenait XVIl pour les peindre, aussi bien que les tabernacles et « le plancquier des fyertres qui s'y trouvaient, les deux clairvoyes à « travers du cœur, et les clefs pendant desieure le grant hostel. — « Martin de Layens, plommier, gette ploncq pour le paintre. » — Le plombier a par jour IIIs VId; son valet, IIs. — L'ouvrier de le Mayre, reçut encore XVIIIl pour avoir peint le tabernacle placé au-dessus

plaça, de chaque côté de l'autel, vingt grands chandeliers à perche et à platine en forme de couronne 1493.—1531.

du grand autel, et supporté par une « verghe de fer à tout unq neu « en le moyenne. » Il avait, en outre, peint « XXIIII^s clefz et petittes « voultes, moyennant XXXVI^s chacune, les aumaires, là où on met « les calisses dedens le cœur. — (1497) Huchon Lefebvre faict une « aumaire au revestiaire et fait passer autour de le *triangle*, là où « on met les capes; » il érige, dans le chœur, un oratoire pour Monseigneur (l'abbé), et place les « cleros voyes » établies au pilier de la chapelle *Saint-Philippe*—Pierre Lecat reçut IIII^l pour avoir « en« commenché à paindre les angèles du cœur. »—(1497) A cette même époque « Gilleque Noeu, Jehan Halque, Jehan Bourgois, Danel Hu« chiers, Malin Nys et Clay, tailleurs d'ymaiges, fesaient moyennant « XXIX^l XI^s, les ouvraiges des huys du cœur, où une nouvelle stalle venait de coûter VII^s « et taillaient les ymaiges à ce servant. » De leur côté, les maçons « Jehan Rocquelin (un charpentier clot *le mi« roir* de maistre Jehan Rocquelin sur l'atre. — En 1497, la façon « des courtines, fringues, cordelettes et aigneaulx de l'huis de Lattre « devant la capelle *Ste-Croix,* s'élève à VII^s), Daman le Ganelaire, « François Rocquelin, Guillaume Godmet, Jehan Blassart et son fils, « Estenene Ghisellin, Meltior Waghemarre travaillaient aux huys du « cœur et recevaient III^s VI^d par jour.— La même année, le voirier « Christophe Descamps plaçait les XIIII fenêtres du cœur, obtenant « pour chacune d'elles XII^d le peneu et VI le losenghe (les estanfic« ques des fenêtres du cœur). » — Comptes communiqués par M. de Lafons de Meliçocq. (Bull. hist., an. 1850, p. 117-118).

En 1497, on parle également de courtines placées dessous le *dossal* « de quaresme... » Le dossier, dessous le dossal, dont les quatre piliers étaient recouverts en cuir jaune, fut alors « peinct en vers, « par David le painctre qui demanda VIII^s. » —Sur ce dossal, on plaçait un crucifix et « d'aultres ouvraiges que livrait le plombier « Martin de Layens, qui venait de refaire la pechine derrière le « cœur. » —C'était au moyen de deux longs nocquets pesant XIIII^l « à tout deux coingnets que l'on attachait la corde du voile placé devant l'autel, en carême ; pour prendre le revers de ce même autel, il en fallait trois. — (Comptes des ouvriers, communication de M. de Melicocq, d'après les Archives d'Arras.)

1493.—1531. **(1499) (1); il restaura la chapelle de Notre-Dame de Milan ; il fit abattre l'ancien *Jubé* qui fermait le sanctuaire, et mit la dernière main à la tour ainsi qu'à son riche portail sur lequel Josse de Le Mayre grava, en lettres d'or, cette inscription qu'on peut y déchiffrer encore(2):**

(1497) « Item avoir donné à Jehan La Barre, fondeur, XIs pour « avoir nettoiet et mit à point le grand candellet du cœuvre estant « au cœur de l'église, et avoir aidiet à mettre sus le candellier le « nuyt de Noël. Quant au candellier à cincq brocques, cet ouvrier le « fesait payer VIIIs et en demandait XII pour un autre féré à cincq « picquotz et quatre buhotz où se brulaient les *candeilles* de *bœuf*. « —Il exigeait en outre XIs pour les deux paires de Lacheez, la ser- « rure et les deux fer à potentes, propres à soutenir la taulette sur « le coffret de N.-D. » —(Bull. des comités hist., avril 1850, p. 120.)

« Ibidem à maistre Marans, charpentier, on accordait (1499) XVIIIs « pour les trois jours par lui employés à refaire les *crestaux* de la « chapelle N.-D. bas, et à maistre Daman IIIs VId pour le siège de « Pierre qu'il venait de construire devant la capelle de monsei- « gneur de Tournay. » — (Ibidem).

« Maistre Rocquelin auvre la capelle N.-D. de Milan, pave la « capelle St.-Blaise, dont Deriecq le paintre fesait et peignait les « feuillettz moyennant LXl; de son côté, Danyau Ganelare blanchis- « sait (un *brusset* pour blancquir les voultes, IIs VId) cette dernière « capelle ainsi que les petites voûtes de l'église, taillait le bas de « l'angèle au prix de IIIs par jour, alors que Jehan Violette, son « compagnon, en obtenait IIII (Comptes). Quant à Josse de le Mayre, « il peignait la table d'autel, les deux chandeliers d'airain placés, « l'un devant N.-D., l'autre devant *St.-Pierre*, le tabernacle de N.-D. « desseure le grand tour dedens l'église. » — (Idem.) — « Item à « Collart Bequart, serrurier, VIIl XVIIs Id pour deux longs bour- « dons de fer du poids de IIc et Xl (à VIIId la livre), pour gette ou « plomb pour mettre dedens les coulombes de gueuvre, pour l'autel « de N.-D. de Milan. »

(1) Ces chandeliers furent; plus tard, remplacés par une *brancque de cuyvre* et douze chandeliers de Bruges.

(2) M. de Lafons, baron de Melicoq, a publié des documents jus-

Castissimum divi Bertini templum caste memento ingredi (3). 1493.—1531.

Malheureusement pour suffire à ces améliorations, il fallut mettre en vente les riches peintures qui décoraient le jubé démoli ; aliénation d'autant plus regrettable que ces précieux morceaux ne pouvant alors être estimés à leur valeur, furent cédés à vil prix, à cause de la rareté de l'argent (4).—ANTHOINE DE BERGHES chargea JACQUES DUVAL, son prédécesseur, de le suppléer dans la visite de St.-Martin d'Oxelaere. Il délégua l'abbé de Ste-Geneviève de Paris avec maître Jacques de Vignacourt, pour réformer en son nom le collège de Boncourt, où cette importante mesure était

ques-là inédits sur ces travaux ; nous ne croyons pouvoir mieux faire que d'en reproduire une partie aux pièces justificatives.

(3) Cette inscription remonte à 1498-99. — A cette époque, le même ouvrier vernissait les deux grans huys de l'église. — La fresque qui précéda celle dont on voit les traces, représentait le *Jugement*, la dernière représente *ung Couronnement de N.-D.* Elle est l'œuvre de Deryck de Berle (ou de Belle). « En 1525, Deryck de Berle obtenait VIl et deux tonneaux de cervoise, pour avoir repainct de nouveau le *sainct Pol*,—livré moyennant Vl par Jehan le Mort, taitleur d'imaiges, et les *aultres grans images au portail de l'église de cheens* dessous la grosse tour; puis le même salaire et une rasière de blé, pour avoir repainct l'arche desseure les deux foeulletz du dict portal et y fait au lieu du *Jugement* qui y estait *ung Couronnement de Notre-Dame.*»—«Le *Jugement Dernier* qui se voyait avant le *Couronnement de N.-D.* sur la porte de l'église ST-BERTIN, avait été peinct vers 1497 par Pierre Lecat moyennant XXIIIIl; le même avait demandé XXVIIl pour avoir paint les quatre ymages devant le prumier portal de la nouvelle église, et devant la prumière porte de ST-BERTIN et aultres sains. »

(4) Le prix du marc d'argent fin reçu aux monnayes comme matière, valait alors 11 livres. (Dupré de St.-Maur, p. 216).

1493.—1531. devenue nécessaire et dont la direction, on le sait, appartenait à l'abbé de St-Bertin (1). En même temps, Anthoine faisait condamner deux *lyzelards* (2) qui, contrairement à son droit, avaient détourné les eaux de la *Basse-Meldyck*, afin de pouvoir pêcher jusques sous les murs du monastère (1499); il obtenait un concordat sur la contestation existante depuis trente-un ans (3) entre les deux églises, l'abbatiale et la collégiale, au sujet de l'exposition publique des reliques de St-Omer et de St-Bertin (4). A l'occasion de cette affaire, qui eut alors un grand retentissement, on convint de part et d'autre de jeter un voile sur le passé et de garder le silence sur de pénibles débats (5). —Cependant au milieu de ces préoccupations intérieures, de graves intérêts politiques s'agitaient au dehors. Philippe, duc de Bourgogne, archiduc d'Autriche, avait épousé l'infante d'Espagne Jeanne d'Aragon, fille de Ferdinand et d'Isabelle.—Marguerite, sœur de Philippe, succédait à son tour à Jean de Castille, frère de l'infante (1496). Cette double alliance semblait d'un heureux augure

(1) *Commisit et deputavit R. D. abbatem Sanctæ Genovefæ et magistrum Jocobum de Vignacourt ad reformandum collegium de Boncourt parisiis, cujus erat ipse provisor ratione dignitatis abbatialis.* (Ms d'André Loman, p. 106.)

(2) On appelle ainsi, dans le pays, les habitants de Lyzel, faubourg de St-Omer.

(3) Cette contestation était commencée depuis 1464.

(4) Ces reliques étaient enfermées dans la même chasse.

(5) On trouve relativement à cette discussion un mémoire détaillé dans le grand cartulaire de Dom de Witte, t. VIII, depuis la p. 177 jusqu'à 188.—Arrêt du parlement de Paris, 1495.—André Loman en donne aussi le précis p. 107.—Gd cart., t. VIII.

pour le repos du pays (1), elle assurait la couronne 1493.—1531.
d'Espagne à la maison d'Autriche. Mais la politique française veillait, répandant de temps à autre des brandons de discorde parmi les Audomarois (2): plusieurs d'entre eux payèrent de leur tête une tentative opérée dans le but de faire rentrer la ville au pouvoir de la France.—Peu de mois après la naissance de son premier-né qui devait remplir le monde de son nom, Philippe, comte de Flandres, arriva à St-Omer pour y prêter serment. « *Ce prince*, dit Hendricq (3), *fit* « *son entrée par la porte Boulenesienne vers les* 8 *heures du* « *soir, et fut loger à l'abbaye de* St-Bertin ; *en passant* « *devant les Boucheries, toutes les fenêtres étaient* « *peintes à trois couleurs, rouge, jaune et blanc, et aux* « *huis* (portes) *étaient peintes les armoiries dudit prince,* « *sur le marchiet et le long des rues furent représentées* « *plusieurs histoires.* » Le comte fut reçu à la porte de la ville par le chapitre et tous les ordres religieux en habit de chœur ; on lui présenta à baiser la relique de la vraie croix, puis traversant processionnellement la Grande et la Petite Place (4) au milieu d'un immense concours de peuple, il descendit par la rue St-Bertin

(1) L'art de vérifier les dates.—Hist. de Flandres.—Hist. d'Artois. —Hennebert et Dom de Vienne.

(2) Ms de Deneuville.—Hist. de St-Omer, par M. Derheims.

(3) T. II., p. 395.

(4) Il passa vraisemblablement par le *Marché-aux-Poissons*, où se trouvaient alors les Boucheries.—*Philippus archidux austriæ, ab hispanis redux, audomarum venit et a Sithiensibus processionaliter excipitur,* 6a *calendas junii.—Abbas in conspectû ejus postridie celebravit.* (Ms de Loman, p. 109.)

1493. — 1531. jusqu'au monastère, où l'abbé, suivi de la communauté en chappes, l'attendaient à la porte : S. A. fut accueillie avec les honneurs dus à son rang (2). Le lendemain, accompagnée de sa cour, elle alla à l'église collégiale; ANTHOINE DE BERGHES y célébra solennellement la messe, chantée par les musiciens du prince. Puis, après le St.-Sacrifice, s'avançant d'un pied ferme sur les marches du *Jubé*, en présence du clergé, de la noblesse et de nombreux assistants, Philippe prononça, entre les mains du prélat officiant, la formule du serment prêté par ses prédécesseurs en qualité de comte d'Artois et de souverain du pays. Cette imposante cérémonie s'accomplit aux cris répétés de : *Vive Bourgogne!* elle fut suivie de plusieurs jours de fête pendant lesquels le chapitre offrit à l'archiduc une pièce de Beaune, comme vin d'honneur; enfin, après avoir présidé les États de la province, assemblés à ST-OMER, le prince se remit en route : il visita Cassel, Dunkerque, Gravelines, d'où il se rendit à l'église de *St.-Pierre-lez-Calais*, où l'attendaient Henri VII, roi d'Angleterre, avec son auguste compagne (1500). — Pendant le séjour de Philippe à ST-BERTIN, l'abbé avait su acquérir sa bienveillance, il ne tarda pas à devenir le conseiller de ce prince (1). En cette qualité, il eut à remplir l'année suivante une mission de confiance. Marguerite, sœur de Philippe, devenue veuve de Jean de Castille, était à la veille de

(1) Gd cart. de ST-BERTIN, t. VIII.

(2) *In secreto principum consilio admittitur pre decessorum suorum exemplo, illic que sapientissimi consultoris vices adimplevit* (Loman, ms inédit, p. 109, lin. 1).

contracter une seconde alliance, ANTHOINE DE BERGHES 1493.—1531.
accompagna cette princesse jusqu'à Dôle, d'où elle franchit la frontière, et se retira dans une abbaye située à deux lieues de Genève (1). C'est là que Philibert, dit le Beau, duc de Savoie, vint trouver l'archiduchesse pour l'accomplissement d'une nouvelle union qui devait durer moins encore que la première : ce prince mourut en 1504. — A son retour dans son monastère, l'abbé de ST-BERTIN mit la dernière main au petit clocher qu'il avait commencé; il fit renouveler les vitres du réfectoire avec celles de la salle capitulaire, et restaura en entier les bâtiments d'Arques dans l'intention d'y habiter quelque temps, ainsi que l'avaient pratiqué ses prédécesseurs (1501). Il accueillit avec distinction le savant Érasme, qui, à son tour, lui assura l'immortalité par les nombreux témoignages d'estime qu'il lui a consacrés dans ses lettres (2). Il donna également l'hospitalité, à ST-BERTIN et à Poperingues, au cardinal de Luxembourg, évêque de Térouanne, en recevant toutefois de ce prélat des lettres de *non préjudice* (1502), afin, est-il dit, qu'on ne puisse considérer à l'avenir

(1) Gd cart., t. VIII.—*Margaritam Philippi sororem in sabundiam, tamquam legatus archiducis... deduxit, quæ Philiberto duci nupsit* (1501).—Idem.

(2) *Antonius à Bergis. — Illius gravissimæ, sanctissimœ que occupationes. — Corporis heroica species, valetudo felicissima magnus que animus.—Illius mores, dotes ab Erasmo depredicantur. —In amplitudine humanissimus, in humanitate amplissimus. — Apud divum audomarum remoratur, etc., etc. (Erasmi opera, t. III, pars.* 11a *index.) Antonio à Bergis abbati* S*ti Bertini, Erasmus roterod. S. D. — Erasmi opera , t. III* 11a *pars, p.* 63, 64, *edit. in-f*o. *(Lug. Bat.* 1703.

1493.—1531. comme un droit ce qui était un acte de gracieuse confraternité de la part des religieux (1). — Au mois de septembre de la même année, ANTHOINE DE BERGHES après avoir donné la sépulture à dom Amand Oudegherst, 30e abbé d'Auchy-lez-Moines, l'un des bienfaiteurs de ST-BERTIN, introduisit dans son église dom Olivier Gobert, élu à Auchy, lequel chanta le lendemain, selon l'usage, la messe abbatiale (3 septembre 1502). — Nous voyons ensuite l'abbé de ST-BERTIN nommer Dom Gérard Cuynghem (2), de Lille, au prieuré de St-Michel du Waast *(Vachumvillare)*, en Boulonnais (3), et assister à la translation des reliques de Ste-Aldegonde que la vénérable sœur Antoinette d'Hainin, abbesse du chapitre de Maubeuge, avait accordées à la demande de Nicolas Rambert, doyen de la collégiale, curé de Ste-Aldegonde à ST-OMER, pour en enrichir son église (4) (1503). — Mais ces soins devaient être troublés par l'accomplissement d'un pénible devoir : peu de jours après, ANTHOINE DE BERGHES bénissait la fosse de

(1) A cette époque le cardinal-évêque consacra l'église des Cordeliers à ST-OMER (9 juin 1502).

(2) Un peu plus tard, Gérard passa au prieuré de St.-Phar (diocèse de Meaux), où il mourut le 26 janvier 1533.

(3) Le prieuré de St.-Michel du Waast fut supprimé en 1566, par une bulle pontificale de Pie V, qui le réunit à la cathédrale de Boulogne, récemment érigée en évêché.—(Gd cart.). Voyez l'intéressante notice de M. l'abbé Haignéré sur le prieuré de Waast. Mém. de la Société des Antiquaires de la Morinie, t. IX, 2de partie. Idem. Notice de M. l'abbé Parenty, chanoine d'Arras, dans l'album du Pas-de-Calais.

(4) Nicolas Rambert mourut en 1503, il fut inhumé dans le sanctuaire de l'église Ste-Aldegonde à ST-OMER.

son frère Henri, évêque de Cambrai, qui fut inhumé 1493. — 1531.
dans le chœur de sa cathédrale (8 octobre 1503).

Isabelle de Castille venait de mourir (1504), Jeanne, sa sœur lui succéda; des nuages s'élèvent à cette occasion entre Philippe et Ferdinand; le premier passe en Espagne, il y est proclamé roi, et meurt au bout de quelques mois à l'âge de 28 ans (avril et septembre 1506) (1).—Les gouvernements d'Artois et des Pays-Bas changent encore de maître : l'archiduc d'Autriche tenait sa souveraineté de la maison de Bourgogne, elle tombait dès-lors dans les mains de Charles-Quint, qui, âgé de 6 ans à peine, allait en prendre possession sous la tutelle de l'archiduchesse Marguerite (2). — St-Omer passe maintenant sous la domination espagnole (1508).

Le monastère avait éprouvé un nouvel incendie causé par l'imprudence d'un ouvrier plombier (1505); Anthoine de Berghes s'empressa de réparer le dommage : le réfectoire et les pièces attenantes furent remis à neuf, ainsi que la ferme de Salperwick qui avait été également brûlée. Poursuivant son œuvre de restauration, l'abbé décora l'autel de la Ste-Vierge (3) (1505), il jeta les fon-

(1) Hist. de France. — Idem., idem des comtes de Flandres. — Hist. d'Artois.—Hist. de St-Omer.—L'art de vérifier les dates, édit. in-f°.

(2) Gd cart. de St-Bertin, t. VIII, in-f°.

(3) « Un tailleur d'imayges d'Ayre fournit pour l'hôtel N.-D. ung imayge et aultres imayges, Pierre le Sieurre s'était engagé à en tailler quatre grandes et vingt-et-une petites, faisant payer les premières IVl la pièce, les secondes Xs (1505). (Comptes Bull. hist. avril 1850, p. 120). »

« En 1523, disent les comptes communiqués par M, de Meh-

1493. — 1531. dements d'un dortoir et d'une *infirmerie* qui subsista jusqu'en 1784 (1); en creusant les fondations de ce bâtiment, on retrouva les sépultures des bienheureux LAMBERT, SIMON et LÉON, 40e, 42e et 43e abbés, dont nous avons fait mention précédemment; ANTHOINE fit replacer avec soin ces vénérables reliques de ses pieux devanciers, il y plaça des inscriptions commémoratives. — Toujours bienfaisant envers les pauvres, on le vit, pendant un hiver rigoureux (1513), nourrir, habiller et

« cocq, le drap mis devant le hault aultel était blancquet, à XIIII « l'aune. Quant aux *drappelets* à IIIs pièce qui servaient à essuyer « les mains, ils étaient suspendus derrière l'aultel, aussi bien que la « clocquette à sonner pour le sacrement.—On parle aussi de huyt « *brayes* destinées au grand autel; des six aunes et demie de toile à « IIIl l'aune, pour le *drap de magnificat*. (Bullet. hist., avril 1850, « p. 119). »

(I) Cette infirmerie fut démolie en 1784; le 11 août suivant, on en commença une nouvelle qui était établie dans la direction des jardins et s'étendait jusqu'au rempart —Plan en relief de Dom Cuvelier, au musée de ST-OMER —Album de M. Wallet.—Plan général et original dressé en 1781 par de Larre, géomètre de l'abbaye. Ce plan que nous avons pu retrouver fait actuellement partie de notre cabinet.

« (1507) *Dormitorium et infirmariam novam ædificari jussit magnæ fratrum utilitati.—Cernitur antiquissima capella sita inter templum et dormitorium Beatæ Mariæ dicata... hanc novo pavimento decorari jussit... Dum autem incaute foderetur, patrum bonæ memoriæ Lamberti et Simonis ossa, sub eorum sarcophagis deposita, inventa fuere; sed proh dolor, scripturam ab intus sepulchri Lamberti, fossoris sigona ruptam, romanis apicibus exaratam, legere nemo potuit. Leonis tamen abbatis tumba, sicut ab initio, ante gradus altaris B. Mariæ posita, integra reperta est, ubi jam annis* 345 *in habitu monachali jacuerat; habebat interius virgultum palmæ transmarinæ et virga pastoralis.*—(Ms d'André Loman, extrait de Tassard, fo 110, recto).

chauffer à ses frais 300 pauvres qui sans lui peut-être seraient morts de froid ou de faim (1). 1493.—1531.

La mort d'Henri de Berghes, évêque de Cambrai, en privant l'archiduc de l'un de ses meilleurs conseillers, avait reporté la confiance du prince sur l'abbé de St-Bertin, dont les connaissances, les manières, autant que la naissance semblaient appeler cette distinction. Le prélat n'eut pas de peine à justifier ce choix; son habileté fut souvent mise à l'épreuve dans l'exercice de ses délicates fonctions. Divisant son temps entre son monastère et les affaires de son souverain, il suffisait à tout, aussi longtemps du moins que l'âge n'y mit pas obstacle.—Après avoir assisté à la consécration de la nouvelle église des *Dominicains* (2), il venait d'autoriser la bénédiction de la chapelle *Ste-Catherine* (ordre de St.-François) (3) et avait demandé un modèle de *Jubé* pour son église, lorsque sentant ses forces le trahir, Anthoine songea à se donner un coadjuteur; il jeta

(1) *Hiems asperrima... ut Audomari Pauperes, frigore et fame mortui in platœis reperirentur... abbas trecentos tota hieme pavit, vestivit, eisque ligna dedit ad depellendum frigus sufficientia.* (André Loman, ex Tassardo f° 110, verso).

(2) Cette cérémonie fut faite par Dom Vasseur, docteur en théologie, de l'ordre des *Dominicains*, évêque *in partibus* de Gibel, suffragant de Térouanne, qui mourut le 19 février 1507 et fut enterré dans le chœur de l'église qu'il venait de consacrer. Anthoine de Berghes fit ses funérailles.

(3) La chapelle Ste-Catherine dépendait du patronat de St-Bertin. L'abbé assista avec Gilles Villers, abbé de Clairmarais, à la consécration qui en fut faite par Monseigneur Louis Videbien, dominicain, évêque de Gibel (1511). — En 1510, Guillaume Lemort, escrinier, fait moyennant VIIl XVIIIs ung patron de *dozalle*. (Comptes).

1493.—1531. à cet effet les yeux sur son neveu Engelbert d'Espagne (1), pour lequel il obtint l'agrément de la communauté: Engelbert reçut de Jules II la confirmation pontificale le 11 octobre 1511.—L'abbé DE BERGHES établit en outre pour les affaires temporelles du monastère un conseil qui devait se réunir tous les jeudis (1512).—Déchargé dès-lors des détails de son administration, il n'eut plus à s'occuper que des grands intérêts. — Confident et ami des souverains et des papes Jules II, Léon X et Clément VII, il obtint pour l'abbaye le maintien de ses privilèges, il fit accorder aux abbés le droit de présider aux dédicaces et aux consécrations (1519). On conserva longtemps dans les archives de la maison une lettre de Léon X (Julien de Médicis), par laquelle ce souverain pontife témoignait à ANTHOINE sa reconnaissance pour l'aimable accueil qu'il avait reçu des religieux de ST-BERTIN avant son élévation au pontificat (1513) (2).

Le traité de paix consenti à Cambrai entre Louis XII et Maximilien venait de se rompre (1508); cette rupture amena la *Journée des Eperons* dans les plaines d'*Enguinegatte*. Térouanne reprise et incendiée à l'exception

(1) Depuis le XIe siècle (gouvernement de LAMBERT, 40e abbé, 1095-1123), on n'avait plus vu de coadjuteurs à ST-BERTIN.

(2) Gd cart. de ST-BERTIN, in-fo, p. 324 et suivantes. — *Familiares epistolas a Leone papa X, cui erat amicissimus, accepit... magnum que cum eo habuit litterarum commercium.... Sub annulo piscatoris scribit (Leo) magno se desiderio velle videre Anthonium Sithiensem abbatem, a quo dùm in minoribus esset, honesto, et generoso fuerat hospitio susceptus. (Andreas Loman, ex Tassardo,* fo 110 verso, et 111 recto).

des églises (1), la défaite de l'armée française par les 1493.—1531.
Anglais et les Impériaux à leur solde (2), la captivité de Bayard et de Longueville, furent le résultat de cette funeste journée qui devait aboutir à la paix et au mariage de Louis XII avec la sœur du roi d'Angleterre (1514) (3).

Cependant les perpétuels mouvements de troupes, l'invasion totale du Calaisis, de l'Artois et du Boulonnais avaient porté la ruine partout. Les intérêts du monastère de St-Bertin souffraient de ces tristes nécessités de la guerre, lorsqu'un nouveau fléau non moins terrible vint mettre le comble à la désolation générale.... La peste exerçait déjà ses ravages à St-Omer; elle devint alors plus violente, frappant tous les jours de nouvelles victimes dans la communauté et dans la ville (1514-1515). Louis Videbien, évêque de Gibel, paya de sa vie son zèle à servir les pestiférés (4). Des prières publiques essayaient de fléchir la colère divine. L'exposition des reliques des Saints eut lieu dans l'église du monastère; cette cérémonie fut suivie d'une procession à laquelle

(1) Idem, idem. Térouanne était occupée par les Français, depuis que cette ville avait été reprise par le maréchal d'Ecquerdes, en 1487.

(2) L'Angleterre payait alors chaque jour *cent écus* pour la table de l'Empereur. (Gd cart. t. VIII, p. 324).

(3) Le traité de paix fut signé le 14 septembre 1514, et le roi de France épousa la princesse anglaise à Abbeville, le 10 octobre suivant.—On nous a montré dans cette ville la maison où logèrent, dit-on, les augustes époux.

(4) Ce prélat fut inhumé dans le chœur de l'église des Dominicains le 17 février 1515.

1493.—1531. **le magistrat de St-Omer, les ordres religieux, les corporations de métiers et presque tous les habitants assistèrent en réclamant la délivrance du mal qui continuait à décimer la cité (10 août 1516) (1).—On reconstruisait alors, en entier, l'église de Ste-Aldegonde, dont la première pierre fut posée en présence de l'abbé de St-Bertin au nom de Jehan de Ste-Aldegonde, seigneur de Noircarmes (1515) (2).—Un peu plus tard (1517), à la suite du traité conclu à Noyons entre Charles-Quint et François Ier, Térouanne incendiée en 1513, renais-**

(1) Une partie des reliques de St-Silvin et de Ste-Rotrude, fut cédée alors à l'abbaye d'Auchy, en échange de celles de St-Tron et de St-Liber. Tassard donne les détails de cette exposition et de cet échange (1415-1416), (Gd cart., t. VIII, p. 324.)

(2) Cette église détruite à l'époque de la révolution de 93, avait une étendue de 182 pieds de longueur sur 122 de large; elle était située, on le sait, en tête de la Petite-Place, le chœur était adossé à la fontaine, sur laquelle on lit aujourd'hui les lignes suivantes :

COTÉ DROIT :

Quæ vitam renovans, Patris Lavat intima culpas;
Sublevat exterior, civibus unda Sitim.

COTÉ GAUCHE :

Constituit templum pietas; bene provida, fontem,
Cura patrum; hœc sociis civibus, illa deo.

AU MILIEU :

Cum puer augustus nomen de nomine ducit
Artesiœ, limphis additur iste decor.

Ces deux derniers vers font allusion à la naissance du dernier comte d'Artois, né en 1757, le même qui devint depuis l'excellent et trop malheureux Charles X!...

Nous avons retrouvé le plan de cette église dans le cabinet de M. Delpierre-Vanhove.

sait de ses cendres (1), et le pontife des Morins (2) 1493.—1531.
faisait son entrée dans sa cathédrale (juillet 1517) après avoir renouvelé à l'abbaye de St-Bertin des lettres de *non-préjudice* pour son séjour à Poperingues pendant les hostilités (3).—En même temps, Anthoine de Berghes se démettait volontairement de l'abbaye de St.-Tron en faveur de Guillaume de Bruxelles, abbé de St.-Amand, sous la réserve d'une pension de 1,000 florins qui, pour la première fois, furent employés à recouvrir en plomb le clocheton de l'église de St-Bertin (4). — Deux ans après, on célébrait à St-Omer des fêtes magnifiques en l'honneur de l'élévation de Charles-Quint à l'empire, et malgré le voile lugubre que le fléau laissait toujours étendu sur la cité (5) (18 juin 1520), ces fêtes se renouvelèrent dans le monastère et dans la ville à l'occasion du *Camp du Drap-d'Or*, à cette merveilleuse entrevue d'Henri VIII et de François Ier, où dit un auteur, on, déploya tant de magnificence de part et d'autre *que plusieurs y portèrent leurs moulins, leurs forêts et leurs prés sur les épaules* (6). Le mois suivant l'Empereur accompagné de l'archiduchesse, sa tante, arrivait à St-Omer pour y prêter le

(1) Gd cart., t. VIII, p. 324.—L'art de vérifier les dates.—Edit. en 3 vol. in-fo, 1783, 1784, 1787.

(2) François de Melun, 58e évêque de Térouanne.

(3) Gd cart., t. VIII, p. 330.

(4) Idem, idem.

(5) La peste avait reparu.

(6) Martin du Bellay.—Ms de Dom Jean Ballin, moine de Clairmarais, ms no 799 de St-Omer.—L'entrevue du Camp du Drap-d'Or eut lieu entre Guines et Ardres, vraisemblablement sur le territoire d'Andres, on ne connait pas au juste le point où elle s'effectua.

1493. — 1531. serment de comte d'Artois (1). Sa Majesté entra par la porte du Haut-Pont où elle fut solennellement reçue, accompagnée d'un nombreux et brillant cortège; elle se rendit à l'abbaye de St-Bertin où elle demeura deux jours (juillet 1520) au milieu des honneurs et des réjouissances publiques ; elle reprit ensuite la route de Courtrai (2). —Après le départ du prince, Anthoine de Berghes usa, pour la première fois, de l'autorisation qui lui avait été récemment accordée par le Pape ; il fit la consécration de l'église de St.-Mommelin en présence de Nicolas, évêque d'Hebron (3) et de plusieurs autres prélats (21 juillet 1521).—Trois ans après, il consacra et dédia également son église abbatiale avec l'assistance des abbés de Berghes-St.-Winnox, de St.-Sauveur de Montreuil, de St.-Phar de Meaux, d'Auchy-lès-Moines, de Blangis, de St.-Nicolas de Furnes et de toutes les notabilités ecclésiastiques ou civiles (9 octobre). Cette solennité fut un grand jour pour le monastère; à cette occasion on fit un jubilé, on ordonna trois religieux, *extrà tempora*, et l'on rendit à la liberté les prisonniers détenus dans le château d'Arques (4). — A la prière des habitants de la Zé-

(1) Gd cart., t. VIII, p. 330.

(2) Idem, idem.

(3) Gd cart.— Hebron, ancienne ville de palestine, était un évêché suffragant d'Amiens. — Le 1er mai 1521, Anthoine de Berghes fit consacrer l'église du prieuré de St-Pry-lez-Béthune, par Nicolas, évêque de Sarepta, ville de Phenicie, suffragant de Tournai.

(4) On aperçoit encore dans les caveaux souterrains du château d'Arques les anneaux en fer auxquels étaient enchaînés les prisonniers.

lande, l'abbé envoya dans cette province dom Georges, 1493.—1531.
l'un de ses moines, pour y porter des reliques de St.-Fredegand, qui était spécialement invoqué contre la peste (1520) (1). — C'était le moment où par suite des hostilités animées sans cesse par la rivalité de Charles-Quint et de François Ier on fortifiait St-Omer (2) ; s'il faut en croire le général Vallongue, ce serait à cette époque que devraient remonter les premiers ouvrages bastionnés, établis autour de l'enceinte de la ville (3).

L'épidémie avait reparu, elle redoublait d'intensité dans toute la province (1523) : à Arras ou dans ses environs elle avait fait, dit-on, douze mille victimes dont trois cents parmi les membres du clergé (4) ; « dans la ville « de St-Omer, écrit Deneuville (5), elle enleva un grand « nombre de personnes. Le magistrat voulant procurer « le bien de la ville, acheta la maison et héritage des « *Beguines*, entre le couvent des religieuses *Urbanistes* « et le monastère de St-Bertin, on y fit un lieu pour y

(1) Gd cart., t. VIII, p. 330.—Ville et cité de St-Omer.

(2) Pour élever les fortifications on démolit l'église St.-Michel qui se trouvait placée au milieu du faubourg existant alors entre la porte du *Brûle* et la porte *Ste.-Croix* (1522). Cette église était trop rapprochée des murs, on la reconstruisit un peu plus loin sur le monticule qui prit son nom. Le nouvel édifice fut encore rasé en 1565 ; il avait été consacré par Daniel Laisnel, évêque de Gibel, dominicain. —A cette époque, dit un chroniqueur, St-Omer luttait contre trois fléaux : « *Pestis ingens, fames terribilis, bellum crudele.* » (André Loman, ex Tassardo et Desne, fo 112).

(3) Ms no 834, de la bibl. de St-Omer.

(4) Ville et cité de St-Omer, ms d'un P. carme.

(5) Ms de notre excellent collègue et ami M. Louis de Givenchy, p. 564.

1493.—1531. « retirer les personnes affligées de cette contagion, et « un cimetière pour y inhumer les morts, qui depuis « fut nommé le cimetière St.-Adrien, parce qu'on y « enterrait ceux qui étaient morts de la peste. En 1721 « il servait à enterrer les personnes punies de mort « pour crime. (1) » Le monastère cette fois fut préservé : en reconnaissance de cette faveur du ciel, les religieux laissèrent longtemps exposée dans leur église la sainte relique de leur vénéré fondateur (1523).—Enfin le fléau disparut, mais la guerre continuait (1525) (2). — Le Pape, la France et l'Angleterre ourdissaient la *Ligue sainte* contre Charles-Quint qui était à la veille d'avoir un héritier de son nom.—ANTHOINE DE BERGHES employait aux intérêts de sa communauté les instants qui n'étaient pas destinés au service du prince.—Le château d'Acquin, brûlé par l'ennemi, était remis en état de défense (3) (1526), etc.—Avec les débris de l'ancienne salle abbatiale, l'abbé en faisait construire une nouvelle dans le *Quartier des Princes*; il achevait le tour-

(1) Mr de Deneuville, t. 1, p. 564, le terrain dont il est ici question est attenant à l'ancienne pâture dite de Ste.-Claire, appartenant dans ces derniers temps à l'hôpital St-Jean, (aujourd'hui le nouveau Marché-aux-Chevaux). C'est là qu'un honorable manufacturier fait sécher les draps de sa fabrique.—La maison des *Béguines* était dans la rue qui porte encore ce nom, en face de l'hôpital St.-Louis actuel.

(2) François Ier, vaincu à Pavie et emmené captif à Madrid, avait chèrement payé sa rançon par sa renonciation aux provinces de Flandres, de Bourgogne et d'Artois, Térouanne excepté.

(3) A l'occasion de la naissance de Philippe II, un moine de ST-BERTIN écrivit le vers suivant :

Imperitat, vincit, signit, fert gaudia Cœsar.

(Gd cart. t. VIII, p. 330)

rillon et y plaçait une cloche du nom de Marie (1527); 1493. —1531
il consacrait son église (1), faisait vitrer à neuf le côté méridional du réfectoire, et renouvelait le banc des officiers qui s'assemblaient tous les jeudis pour les affaires temporelles de la maison (1528).

La même année, l'Empereur et le roi de France représentés, le premier par Marguerite d'Autriche, le second par la reine-mère Louise de Savoie, conclurent le traité de Cambrai. L'abbé de St-Bertin, conseiller de Charles-Quint, eut la mission de se rendre à Malines pour obtenir la ratification de ce traité (2). Ses efforts furent couronnés de succès ; ce prélat mit à profit cette circonstance pour plaider une fois encore la cause de sa maison (3).—La négociation de la *Paix des Dames* est l'acte politique le plus important auquel se trouve mêlé le nom d'Anthoine de Berghes, il fut aussi l'un des derniers de sa vie.—C'est le moment de la création du Conseil provincial d'Artois à Arras, lequel ressortissant du Grand Conseil de Malines, devait suspendre désormais toutes les relations d'affaires avec le parlement de Paris jusqu'à l'heure de la réunion à la France (4). — Luttant jusqu'à son dernier jour, l'abbé de St-Bertin soutenait une nouvelle discussion avec l'ab-

(1) 9 *Octobris ecclesiam consecravit, assistentibus abbatibus* 18, *quâ die jubilœum quotannis renovatur* (Loman, fo 112).—Sept années auparavant il avait consacré l'église de St.-Mommelin.

(2) Gd cart., t. VIII, p. 330.—L'art. de vérifier les dates. — Hist. de France.

(3) Il obtint alors de l'Empereur des lettres-patentes pour la main levée des droits qui pesaient sur Poperingues (17 avril 1529).

(4) Hist. d'Artois, Hennebert.—Dom de Vienne.

6

1493.—1531. baye d'Auchy-lès-Moines au sujet de l'élection de ses abbés (1531).—Il avait obtenu le renouvellement des priviléges (1). — Il prenait d'utiles précautions contre la peste qui venait de reparaître et qui déjà avait fait des victimes parmi les religieuses de *Ste-Catherine* du Haut-Pont, il cherchait à prévenir la disette (2) ainsi que la pénurie d'argent qui recommençait à se faire sentir, lorsqu'une maladie de quelques jours le conduisit au tombeau (3) (12 janvier 1531). Il fut inhumé dans la nef, au côté droit de GUILLAUME FILLASTRE (4). Anthoine, évêque de Damas, célébra ses funérailles et prononça son oraison funèbre. Sur la tombe de ce prélat, on voyait une lame de cuivre avec l'inscription qui suit : « *Hic jacet* « *bonæ memoriæ reverendus in Christo pater Dominus* « *Anthonius de Berghis, primo Sanctæ Mariæ in Burgundiâ, deinde Sancti Trudonis Leodiensis*, *tandem* « *hujus Sancti Bertini monasteriorum abbas, qui obiit* « *anno* 1531, 12ª *januarii postquam huic ædi præfuit*

(1) *Exemptiones, privilegia, princeps confirmavit, innovavit* (Loman, p. 107).—*Immunitas, exemptiones, cætera quæ privilegiæ et jura cœnobii confirmantur et renovantur*.(Loman, p.110, lin. 21.— Parmi ces privilèges accordés aux religieux de ST-BERTIN, on remarque celui d'absoudre dans leur église même les cas réservés au Pape. (Loman, p. 112).

(2) On fut obligé de défendre la sortie des bleds de la province, pour assurer la subsistance des habitants.

(3) Gd cart., t. VIII, p. 319 et suivantes. — *Obiit* 12ª *januarii anno* 1531. (*Dipl. Bertiniana, ms n°* 815). — *Pridie idus januarii obiit Antonius qui, exceptâ ecclesiâ, omnia edificia innovavit, ecclesiam exterius mirum decoravit; vixerat multum litteratus... Sapientibus exquisitus*. (André Loman, p. 113, lin. 18 et seq.)

(4) *Jacet in mediâ navi ecclesiæ*.—Cat. rel. Bert. ms 815.

« *annis* 38, *mensibus* 5, *diebus* 26, *ætatis suæ* 76, 1493. — 1531.
« *mensibus sex, diebus octo* (1). »

Les armoiries d'ANTHOINE DE BERGHES étaient de *synoples à trois macles d'argent, au chef d'or, à trois pals de gueules, et au franc canton d'extre du chef de sable au lyon d'or* (2).

Pendant les trente-huit années de son administration, cet abbé passa 432 actes relatifs à son monastère; tous ces titres sont textuellement insérés dans le grand cartulaire de Dom de Witte d'après les originaux aujourd'hui perdus (3); ils démontrent le zèle et l'habileté du 67e abbé de ST-BERTIN à défendre sa communauté en présence des princes, des légats pontificaux, des officiers du roi et des échevins de la ville.

D'après Foppens (bibliothèque de Belgique) (4) et Dutems, l'historien du clergé de France (5), ANTHOINE DE BERGHES aurait écrit une histoire de la Toison-d'Or. N'aurait-on point confondu à cet égard le nom de ce prélat avec celui de GUILLAUME FILLASTRE ?... Ce qui est moins douteux, c'est qu'il fut le protecteur des lettres (6) : on voit à la bibliothèque de ST-OMER

(1) Gd cart., t. VIII.—Gall. christ., col. 506. — Voyez notre rapport sur les fouilles de ST-BERTIN.

(2) Voy. ms nº 755 de la bibl. de ST-OMER. — Nº 803, t. VIII. — Jetons de l'abbé DE BERGHES au musée. — Façade de la tour de ST-BERTIN. — Description des armoiries des abbés de ST-BERTIN, par M. Wallet, p. 82.

(3) Nº 803, t. VIII, p. 318 à 330 et t. IX, de la p. 1 à 353.

(4) T. I, p. 70. *Scripsit historiam ordinis equitum aurei velleris.*

(5) T. IV, p. 219.

(6) *Studia theologia et artium liberalium continuo coluit et à suis curavit promoveri* (Loman, p. 113, lin. 23).

1493.—1531. un petit volume désigné sous le n° 2403, intitulé: *Bertinias;* il a pour titre *De Ponte ceci Burgensis ad reverendissimum in Christo patrem Antonium Bergeum, Beati Bertini venerabilis cenobitus moderatorem prudentissimum.* Ce livre appartenait autrefois aux frères Thomas et Guillaume de Whitte qui en firent hommage à la bibliothèque du monastère de St-Bertin (1).

Anthoine de Berghes donna l'habit aux religieux dont les noms suivent :

(En 1495), Guillaume Spolart, sous-aumônier, chambellan et prieur, puis prévôt de Poperingues, mort en 1541. — Robert Dubrœucq, sous-diacre, mort à Louvain, en 1502. — Mathieu Dubrœucq, 3e prieur, mort en 1520.—Simon Danis, d'Arques, mort en 1511.—Alard Tassart, de St-Omer, chantre, écrivain distingué (2), mort en 1532.—(7 juin 1497), Pierre Hellin, de Warneston, sous-grainetier, puis abbé d'Auchy, mort le 24 octobre 1530. — Adrien Grimbert, de St.-Pol *(Paulopolitanus)*, mort en 1539. Il était remarquable par sa voix et son bon appétit qui lui permettait de manger quatre pains par jour; peu avant de mourir, il chanta publiquement à haute voix le *Salve Reginâ* et rendit son âme à Dieu en prononçant, les larmes aux yeux, le dernier mot de cette prière (3).— (11 mars 1498), Antoine Blondel, de Messines, prévôt de *la Moere*

(1) Bibl. de St-Omer, imprimés n° 2403.—Catalogue, p. 940-941. (Article d'Engelbert d'Espagne, 68e abbé).

(2) Nous donnons plus loin une note détaillée sur ce religieux dont les ouvrages se trouvent à la bibliothèque de St-Omer.—Alard cessa d'écrire en 1529. *Scribere desiit.* (A. Loman, p. 112).

(3) *Multum vocalis et multi cibi, ut quotidie edebat quatuor panes... Jam proximus morte, omnibus fratribus adstantibus, alta voce cantavit : Salve Reginâ: cum que pervenisset ad illa verba, ô clemens, multis profusis lacrymis animam, deo reddidit.* (*Diplomata Bertiniana,* m' 815).

(Meræ), mort le 14 mars 1543.—Roland Merchier, de St-Omer, gardien de l'église, mort en 1536.— (10 avril 1493), Engelbert d'Espagne, de Bréda, coadjuteur en 1512, puis abbé en 1544.—Guillaume Zwanne, grainetier, sous-prieur et prieur, l'un des bienfaiteurs de l'abbaye ; il orna de peintures et répara l'église de St.-Mommelin, fit quelques améliorations et des additions à cette maison, il mourut en 1546. — Jacques de Rons, de St-Omer, il est inhumé dans le cloître.—1512, Eustache Warhoil, de St-Omer, tiers prieur, puis prévôt de Poperingues, mort en 1536. — (1503), Guillaume Robert, de St-Omer, troisième prieur, mort en 1525. — Adrien Boens, de Steenfert, sous prieur, puis chambellan, mort en 1544.—Jehan Pigne, de St-Omer, mort en 1534.—Robert, Cornaille, d'Hesdin, gardien de l'église, prieur du vieux monastère, il était chargé du jardin et de la cave *(Magister gardini, vinitor)*, il mourut en 1547.—Guillaume de Ozlay, de Luxembourg, aumônier, puis 32e abbé d'Auchy.—Chrysogone Loste, de St-Omer, cellerier et grainetier, mort le 8 août 1537.—Guillaume Bacquere, de St-Omer, chantre, mort le 30 mars 1543.—Nicolas Sevene, de St-Omer, cellerier camerier, mort en 1541.—Jérôme de Witz, sous-chantre, mort le 7 juillet 1539.—Cornélius Polizoonne, sous-diacre, mort dans sa forme capitulaire, en 1512.—(1506), Maximilien Numann, prêtre, mort en 1517 (1).—Gilles Haneton, de Tournay, directeur des cartes *(Mapparum provisor)*, ensuite prévôt de *la Moere*, il fit le voyage de Rome et celui de Notre-Dame de Lorette, il mourut en 1550. — Ladislas, de Davre de Nivelle *(Magister mapparum)*, et quatrième prieur, mort en 1535. — Gilles Brandifer, de St-Omer, quatrième prieur, infirmier (*infirmarius*), mort subitement en 1513. —(28 mai 1512), Estienne, de Nouvelles, de Lille, sous-cellerier, mort en 1547, il avait (2) une voix si forte qu'on l'entendait de la porte

1493. — 1531.

(1) La tombe de ce religieux a été retrouvée dans les fouilles de 1844. Voir notre compte-rendu, p. 105.

(2) *Cat. rel. Bert., qui colligi potuerunt*, ms no 815. *(Bibl. aud.)*

1493.—1531. de l'église, au fond de la chapelle souterraine de la Ste Vierge (1).—Alard Rommelz, de Bourbourg, grainetier, puis prévôt de Poperinghes, enfin prévôt de *la Moere* et prieur du vieux monastère, il mourut en 1559, il avait fondé une rente de cinq livres de cire pour l'autel St.-Quentin.—Jean de Salperwick, de St-Omer, mort en 1526.—Jehan Regis, de St-Omer, mort en 1558.—Jacques Grave, de St-Omer, cellerier, aumônier, chantre, sous-prieur, il orna l'autel de St.-Jacques, et mourut en 1556.—(31 août 1515).—Antoine Caillet, de St-Omer, gardien des enfants (*custos puerorum*), ensuite maître de l'horloge (*magister horologii*), mort subitement le 15 novembre 1558).—Jehean Pacoul, d'Étaples, (*Stapulensis*), excellent écrivain (*scriptor eximius*) (2), gardien de l'église, mort en 1547.—Henri Griffon, maître de l'horloge et du triangle (*magister horologii et trianguli*).—Jehean de Layens, de St-Omer, sous-gardien de l'église, il fut trouvé mort dans sa chambre. — (27 mai 1519), Gérard d'Haméricourt, qui devint abbé (3).—Jacques Marotelle, d'Arras, camerier, prévôt de *la Moere* (*Meræ*), grainetier, enfin abbé d'Ulierberk. près de Louvain, en 1540.—Jehean Bollard, de St-Omer, mort étant encore dans les formes (*formista*), en 1522. — Antoine Longhenesse, de St-Omer, troisième prieur, sous-prieur, cellerier et prévôt d'Arcques.—Laurent Billon, de St-Omer, gardien de l'église, mort en 1543.—Pierre Caron, des environs de St.-Pol *(de Pago Sti Pauli)*, prévôt de *la Moere*, mort en 1578, inhumé devant la chapelle de l'*Assomption*.—(5 novembre 1522), François de Robreniette, de Lille, sous-grainetier, prévôt d'Arques, mort en 1540.—François Tollenec, de Tournai, quatrième prieur, grainetier, prévôt de Poperinghes, gardien de l'église, chantre, maître du jardin (*magister gardini*). enfin abbé d'Auchy (4).—Georges Zultere, de St-Omer, mort en 1538.—Paul Daus-

(1) *Tantam habebat vocem, ut audiretur in sacello beatæ Mariæ inferius, usque ad portam templi.*—(Ms 815).

(2) On pense que c'était plutôt un copiste, un calligraphe qu'un écrivain.

(3) Nous lui consacrons plus loin un long article biographique.

(4) Dom François Tollenec fit, selon l'usage, son entrée à St-Ber-

que, de St-Omer, il avait la tête faible (*debilis cerebri*), et mourut 1493.—1531.
à Ypres dans le couvent des *Minorites*, en 1557.—Robert Travers, de St-Omer, prêtre, qui mourut en 1537. — (26 septembre 1527).— Jehean Pottere, ailleurs Badein, d'Hazebrouck, cellerier, sous-prieur, camerier, prévôt de Poperingues, enfin prieur de St-Bertin, mort en 1562. — Jacques d'Izenghiem, d'Esclebecq, aumônier, mort en 1546 (1).—Antoine de Licques (ailleurs de la Cressonière), issu d'une noble famille (2), camerier, sous-prieur, grainetier et prieur, puis abbé d'Auchy, en 1552. — Jehean Lardeur, de St-Omer, troisième prieur, aumônier, il mourut après avoir perdu la mémoire (*debilis cerebri*), en 1548.—Jehan Criset, de St-Omer, mort en 1550, après avoir passé 5 ans à Rome.—(27 juin 1530), Michel Santers, d'Arras, 5e, 4e et 3e prieur, puis sous-prieur, mort le 2 novembre 1553. — Maximilien Gillemann, de St-Omer, aumônier, puis chantre, mort le 30 mars 1562.

Un dessin très grossièrement esquissé représente Anthoine de Berghes revêtu des ornements abbatiaux, la mitre en tête, la crosse appuyée sur le bras gauche, la chape fixée sur les épaules au moyen d'une agraffe ; à

tin comme abbé d'Auchy, le 4 septembre 1569, il s'y présenta en soutane et en camail. On alla processionnellement à sa rencontre, il chanta la messe en habits pontificaux et aux termes d'une convention existante il reçut pour son droit d'officiant 8 florins, en échange d'un habit, d'un chaperon, d'une paire de bottes et d'une pelisse en peau d'agneau, tels qu'on les donnait aux novices. (Gd cart., t. IX, année 1569).

(1) C'était un descendant de l'ancienne et noble famille d'Izenghiem. (Gd cart., t. X, suppl., p. 11.

(2) Anthoine de Licques a joué un rôle important sous Gérard d'Hamericourt, 69e abbé, 1er évêque de St-Omer. Le grand cartulaire donne des détails intéressants sur ce religieux et sa famille. (T. IX, p. 48.)—On en trouve également dans le manuscrit inédit d'André Loman.

1493.—1531. ses pieds se trouvent une mitre et une crosse, à gauche une 3e crosse, on y voit aussi l'écu colorié de ses armes (1).

(1) Planche 70, ms no 755, bibl. de St-Omer. — Le portrait d'Anthoine de Berghes, dessiné à la mine de plomb, se trouve également dans le ms no 944 de la bibl. d'Arras, in-fo, magno, exécution du xvie siècle. On pense que, comme celui de ses deux prédécesseurs, ce portrait a été tiré du musée des archiducs d'Autriche.

Ingelbert d'Espagne lxviii ?

Pl. 32.



Mss. No. 755 de l'ancienne Bibl. de St Bertin.

Lagache frères lith. à St Omer

LES

ABBÉS DE SAINT-BERTIN.

ENGELBERT D'ESPAGNE, 68e ABBÉ.

Avènemt : 1531.
Mort : 1544.

SOMMAIRE.—ENGELBERT, neveu et coadjuteur d'ANTHOINE DE BERGHES, prend sa place.—Sa famille. — Lieu de sa naissance. — Son mérite.—Son installation.—Malheurs causés par les tempêtes. — Pertes pour le monastère. — Persécutions en Angleterre à la suite du schisme d'Henri VIII.—Les biens des moines sont confisqués. —Les religieux s'expatrient; plusieurs viennent à ST-BERTIN.— La gouvernante des Pays-Bas arrive au monastère. — Levée du siége de Thérouanne (1537).—Soulèvement des Gantois à l'occasion d'un nouvel impôt.—L'abbé est mandé à Bruxelles, on lui réclame 18,000 florins : le moment est mal choisi; il offre 10,000 florins payables en deux termes. — Pour satisfaire à cet engagement, il vend quelques biens.—Restauration du quartier abbatial.—Nouvelles hostilités.—Rétablissement de la paix. — La peste reparaît. —Prières publiques à ST-BERTIN; l'abbé y préside.—Il meurt le 28 novembre 1544. —Les chagrins sont cause de sa mort. —Son inhumation.—Ses funérailles.—Son épitaphe. — ENGELBERT donne la sépulture à l'historien Alard Tassard.—Opinion sur ce chroniqueur.—Ses ouvrages.—Miracles opérés à l'autel N.-D. de Milan, à ST-BERTIN, sous l'administration d'ENGELBERT.—Récit de Jean de Bersacques à ce sujet. — Religieux reçus au monastère par ENGELBERT d'Espagne.

ENGELBERT D'ESPAGNE, d'autres écrivent D'ESPAIGNE (1), né à Breda, en Hollande, d'une famille noble,

(1) D'après l'ancienne ortographe. — Il ne faut pas le confondre avec les membres de la famille d'Espaing.

1531.—1544. **avait pris de bonne heure l'habit monastique à St-Bertin (10 décembre 1499) des mains d'Anthoine de Berghes son oncle maternel, dont il devait être le successeur. Son mérite hors ligne ne tarda pas à se faire jour et à attirer sur lui l'attention. Choisi par l'abbé, accepté par ses confrères, approuvé par le souverain pontife Jules II, il fut nommé coadjuteur avec droit de succession future le 2 octobre 1511 (1); ces fonctions, après 20 ans d'exercice, l'appelèrent au gouvernement du monastère (12 janvier 1531).—Engelbert fut installé par Guillaume de Gonneville, de l'ordre des Carmes, évêque de Damas, en présence de dom Louis Heurtaut, abbé de Clairmarais (2), de Jean Boucherel, abbé de St.-Augustin-lez-Térouanne (3), ainsi que de**

(1) Gd cart. de St-Bertin, t. IX, p. 354.—« *Jam dudum Anthonii coadjutor, cum futurâ successione, regimen suscepit et ab episcopo Damasceno benedicitur.* » (A. Loman, p. 113.)

(2) Dom Heurtaut, 38e abbé de Clairmarais, élu en 1525 et mort en 1544, fut le confesseur de l'Impératrice. (Hist. du clergé de France, t. IV, p. 229.

(3) Jean Boucherel ou Baucherel, 26e abbé, de 1526 à 1542 —L'abbaye de St.-Augustin-lez-Thérouanne était fort ancienne. En 544, sainte Radegonde bâtit sur la rivière de la Lys, aux limites de la Flandre et de l'Artois, un couvent qu'on nommait alors *In Martinis;* cette maison ayant été détruite par les Normands, les évêques en employèrent les revenus à doter un hôpital desservi par des religieuses; plus tard, en 1131, Milon donna à ces pieuses filles une autre demeure et mit à leur place des moines de Selincourt. Cette communauté était régulière et élective; elle possédait une partie des reliques du saint dont elle portait le nom; elle était taxée 66 florins 1/2, et rendait 25,000 livres; elle a subsisté jusqu'en 1789 (*Gall. christ.*, t. III. — Dutems, t. IV. — Recueil général des abbayes de France, in-4°, 1743, exemplaire de l'ancienne bibliothèque de St-Bertin).

l'abbé de St.-Jean-au-Mont; il prêta et reçut le serment 1531.—1544.
d'usage (1), et fut conduit, d'après le cérémonial ordinaire, au quartier abbatial par toute la communauté en habit de chœur. Le nouvel abbé officia pour la première fois à St-Bertin le 31 mars 1532, jour de la fête de Pâques, qui commençait alors l'année. Le 2 juin, il fit son entrée solennelle à Poperingues, en qualité de seigneur; le 11 août suivant, il visitait le monastère de Bergues-St.-Winnoc (2).—Cette année (1532) est signalée par des orages, des vents, des tempêtes comme on n'en avait peut-être jamais vu : les récoltes arrachées et submergées, des maisons renversées, les bestiaux égarés ou noyés, la terre partout désolée ; des hommes surpris par la mort dans les campagnes (3); tels furent les malheurs qu'on eut à déplorer et qui répandirent la consternation et la misère (4)... Le monastère y eut une large part; l'abbé eut bien à faire avant de pouvoir y apporter un remède (5).

L'horison politique s'assombrissait de l'autre côté du détroit : Henri VIII, roi d'Angleterre, venait d'abandonner la religion catholique; ce prince qui peu d'années auparavant paraissait attacher tant de prix au titre de *défenseur de la Foi* (6), était proclamé chef de l'église

(1) *Tamquam sedis apostolicæ delegato, juramentum prestitit fidelitatis* (Loman. p. 113).

(2) Grand cart., t. IX. p. 354.

(3) Idem, idem.

(4) Idem, idem.

(5) Idem, idem.

(6) Le titre de *défenseur de la Foi* fut accordé par Léon X à Henri VIII, à cause d'un ouvrage que ce prince avait fait composer sur

1531. — 1544. anglicane. Cette révolution vint diminuer encore les revenus de l'abbaye en attaquant les propriétés qu'elle possédait dans la Grande-Bretagne : ces biens furent placés sous le sequestre (1), et cela pendant que St-Bertin donnait l'hospitalité aux religieux anglais que la proscription jetait sur le continent (1538).

Quelques mois auparavant, tandis que le dauphin de France se tenait à Hesdin, épiant les évènements qui se déroulaient autour de lui, Engelbert d'Espagne recevait dans son monastère la gouvernante des Pays-Bas, qui venait attendre à St-Omer l'issue des négociations de Bomy, à la suite desquelles le comte de Reux leva le siége de Térouanne (1537). — Deux ans après (décembre 1539), la ville de Gand se révolta contre Marie, à l'occasion des nouvelles taxes imposées aux villes des Flandres. Cette princesse avait une entière confiance dans l'abbé de St-Bertin, elle manda

les sept sacrements. Depuis lors les souverains de la Grande Bretagne, bien qu'ils aient abandonné la foi catholique, ont continué à prendre le titre de *Fidei defensor*. — Nous avons vu à la bibliothèque de Tournai (Belgique) un beau livre d'heures, catholique, ayant appartenu, dit-on, à Henri VIII.

(1) Gd cart.—Idem *Synopsis* Bert., t. I, in-fo, fo 15.—Au nombre des propriétés que l'abbaye avait en Angleterre, se trouvaient depuis longtemps des mines de plomb ; ce plomb servait à couvrir les églises dépendantes du monastère (Obs. sur l'hist. de Lille, 1745, p. 27, lin. 12). —Les travaux indispensables continuaient toujours dans la maison : en 1536, nous voyons Jehan Tieulier, paintre, obtenir LXs de gages pour nettoyer les ymages et paintures de l'église. — L'église avait alors droit à IXxx Xl de chandelles (Comptes). — En 1541, le maçon Jehan Hourdel plaçait un *Reguistoir* en la capelle N.-D. Bas ; en 1567, on mettait des candelabres dans cette même chapelle (Comptes, Bull. hist., avril 1850, p. 121).

ENGELBERT en toute hâte à Bruxelles pour recourir aux lumières de son expérience, en même temps elle fit un appel à la générosité du monastère pour une valeur de 18.000 florins de Brabant (1)... Le moment était mal choisi pour une demande de cette nature : le trésor de l'abbaye se trouvait épuisé; cependant, comment refuser à Marie envers laquelle on était lié par la reconnaissance?... L'abbé après avoir consulté ses religieux, reconnut l'impossibilité de fournir en entier une somme aussi forte; il dut se borner à offrir dix mille florins (2), dont moitié serait payable à la fin du mois et l'autre à la fête de *la Chandeleur* suivante. Cet engagement, ainsi adouci, fut encore très onéreux pour la communauté, dont les revenus étaient alors tellement diminués que, pour faire face à la première échéance, il fallut se décider à vendre quelques parcelles de terre (3). 1531.—1544.

Toutefois, malgré le mauvais état de ses finances, l'abbé de ST-BERTIN était parvenu à restaurer le *Quartier abbatial* (4); mais son zèle et ses efforts ne purent parvenir à ramener une prospérité que la paix seule peut assurer (5).

La réception brillante faite à Charles-Quint par le roi de France, à Paris, n'avait pas éteint les germes des dissentiments existants entre les deux monarques. La guerre venait de se rallumer ; elle avait ému tous

(1) Grand cart., t. IX. p. 354 et suivantes.
(2) Idem, idem.
(3) Décembre 1539 —Gd cart.
(4) Gd cart., suppl., p. IV, à la fin du volume.
(5) Gd cart., t. IX, suppl., p. IV, à la fin du volume.

1531. — 1544. les environs : Térouanne, Lillers, Calais, Boulogne, Montreuil, avaient été successivement attaqués ; l'inquiétude régnait partout et avec elle la misère. Le traité de Soissons ramenant Henri VIII dans ses États, vint donner quelque repos. La paix fut publiée à St-Omer le 30 septembre 1544 ; cette heureuse nouvelle fit oublier un instant, sans l'atténuer pourtant, le fléau qui avait recommencé à décimer la cité. Quelque temps encore le mal continua ses ravages au milieu des prières publiques adressées au Ciel dans l'église de St-Bertin. Engelbert d'Espagne entonna le cantique d'actions de grâces : les vœux du pays étaient exaucés ; c'était la dernière cérémonie à laquelle ce prélat devait assister. Atteint peu de jours après d'une maladie grave, en revenant de Cambrai où l'avaient attiré les intérêts de sa maison, l'abbé de St-Bertin mourut presque subitement le 28 novembre 1544 (1), à 7 heures du matin, après avoir administré 22 ans en qualité de coadjuteur et 13 ans comme abbé. Les temps difficiles qu'Engelbert eut à traverser, les souffrances morales qu'il ressentit à la suite des guerres continuelles, de la peste, de la cherté des vivres et des pertes incalculables de tout genre qu'eut à essuyer sa communauté,

(1) Idem, idem, idem.—*Ingelbertus d'Espaigne jam ab anno* 1512 *coadjutor R. D. abbatis factus, confirmatus unanimâ voce abbas hujus loci, januarii* 14a 1531; *obiit* 28a *novembris* 1544 (*Ms n°*815, *diplomata Bertiniana*). — *Mœrore nimio consumptus, anno regiminis XIII°, cameraci, quo ad res ecclesiæ suæ, per pacem recuperandam, sollicitaturus abierat, obiit* (André Loman, p. 114.— *Ex manuscripto Domini Desne de Bauffremetz, religiosi Bertiniani*).

contribuèrent à abréger ses jours (1). Il fut inhumé 1531.—1544.
le lendemain de sa mort au milieu de la grande nef, à côté d'ANTHOINE DE BERGHES, un peu au-dessous de GUILLAUME FILLASTRE. Ses funérailles se firent le 28 mai 1545 aussi modestement que pour un simple religieux, avec cette seule différence que le drap mortuaire noir et rouge était orné d'un galon d'or (2). — Frappé du luxe inutilement déployé alors dans les cérémonies funèbres (3), Charles-Quint venait d'ordonner de convertir en aumônes, les sommes jusques-là trop fastueusement dépensées en ces tristes circonstances (4).—L'épitaphe de ce prélat était ainsi conçue :

« *Hic jacet bonæ memoriæ in Christo pater Enghel-*
« *bertus d'Espaigne, hujus monasterii Sti Bertini reli-*
« *giosus, expresse professus, viginti duobus annis coad-*
« *jutor, et tandem abbas, obiit anno Domini* 1544 *die*
« 28a *mensis novembris ; cujus anima requiescat in*
« *pace.* » (5)

Dans la première année de son administration, ENGELBERT donna la sépulture à Alard Tassard, de ST-OMER, religieux profès, chantre de l'église, archiviste

(1) Gd cart, ms in-fo, t. IX.

(2) Gd cart., t. IX.

(3) Idem, supplément du même volume, à la fin. — Ms d'un P. carme.

(4) Rapport sur les fouilles de ST-BERTIN, p. 115. Nous y avons donné quelques détails sur la découverte de cette sépulture. — *Sub æneâ Tumbâ, juxtâ Antonium, in medio navis sepelitur.* (André Loman, p. 114, lin. 5 et 6.

(5) Gd cart. — *Gall. christ.*, col. 506. — Dutems. Hist. du clergé de France.

1531.—1544. et historien, qui mourut le 15 avril 1532 (jour du vendredi-saint), après 37 ans de vie monastique pendant lesquels il fut constamment le modèle de ses frères (1). « Alard, dit dom de Witte, consacra toute sa vie, non-« seulement à l'office divin, mais à l'histoire sacrée et « ecclésiastique, et aux choses mémorables de son « temps et surtout à l'étude des annales et archives de « l'abbaye, qu'il renouvela et copia pour ainsi dire en « entier, depuis l'origine et la fondation de ST-BERTIN « en l'année 648 jusqu'en 1532, année de sa mort ; « aussi sa mémoire sera-t-elle conservée dans les fas-« tes de l'abbaye de ST-BERTIN (2). » La bibliothèque

(1) Gd cart., t. IX, idem, supplément du même volume.—*Alardus Tassardus audomarensis, cantor, hic plura volumina scripsit, et omnia privilegia ecclesiæ in copiâ duplicavit; vir multum venerabilis, obiit feriâ parasceve* 1532. *Hic quamdiu vixit, indutus fuit sicut novitii in scholis existentes, die ac nocte* (Dipl. Bert., ms 815).

(2) Dom André Loman, de ST-OMER, compatriote de Tassard, écrit de lui, à l'année 1509 : « *Alardus Tassard, vitam cenobiticam « sub abbate Antonio complexus est, ad perpetuum Sithiensis ec-« clesiæ ornamentum et utilitatem. Vir erat, imprimis, sacras « litteras excellenter edoctus, et licet doctoratus laurea non fuerit « insignitus, doctorum tamen gloriâ dignus est; sola quippe hu-« militas, eum ab his sapientiæ titulis impedivit; scriptor erat in-« fatigabilis; annales Sithienses a nativitate Sti Bertini ad sua tem-« pora, de anno in annum, perduxit; omnia abbatiæ cartularia du-« plicavit origines et fundationes omnium episcopatuum galliæ, « vitas que prœsulum, suas ecclesias gallicanas scripsit; adjunxit « et parrochias omnes totius Remensis provinciæ, cum nominibus « patronorum quibus dedicatæ sunt, opus pene infinitum suc-« cessù temporis, cantor et abbatiæ prepositus fuit.* (fo 108, vo, « lin. 2 et suivantes.) »—Il ajoute p. 114, lig. 22 : « 1529, *Hic scri-« bere desiit Alardus Tassardus qui infra biennium mortuus est.* » —Gd cart., t. IX, supplément.

publique de St-Omer a de lui, entr'autres ouvrages, un travail intitulé : *A. Tassaro chronica episcoporum et abbatum*, 4 vol. in-4°, écrit sur papier (1), avec une copie sur papier du cartulaire de Folquin et de Simon, dont la date peut se rapporter de 1509 à 1512 (2). — On attribue encore à Tassard une continuation de Simon, etc. Il est à remarquer qu'en général ce chroniqueur ne s'est pas borné à transcrire littéralement les originaux, et que souvent dans ses copies il a intercalé des passages nouveaux. — Les écrits de Tassard sont précieux, ils offrent un véritable intérêt pour notre histoire locale (3). 1531. — 1544.

On rapporte au gouvernement d'Ingelbert d'Espagne (4) quatre miracles qui se seraient opérés par la grâce de N.-D. de Milan. Ces miracles étaient représentés sur un grand tableau que l'on voyait encore dans l'église de St-Bertin en 1789 : voici ce qu'en 1537 écrivait à cet égard Jean de Bersacques, le digne successeur de Tassard comme archiviste du monastère (5) :

(1) N° 750 des ms de St-Omer (anciens nos 647, 648, 649, 650 de St-Bertin). — Ce manuscrit est désigné dans le catalogue actuel, sous le singulier titre de : *Atassaro*, et cette erreur qui ne peut être qu'une distraction du rédacteur, se trouve reproduite dans un catalogue imprimé chez Lemaire, à St-Omer, vers 1820 (sans date) par les soins, dit-on, de sir Thomas Philipps, auquel on doit également la publication de plusieurs autres catalogues.

(2) N° 732 des ms de St-Omer.

(3) M. Guérard, de l'Institut, introduction au cartulaire de Folquin, p. XVI, etc.

(4) Gd cart, t. IX et supplément.

(5) Voir plus loin la note relative à Bersacques, mort en 1604.

1531.—1544.

1°

« *Ung enfant aïant de l'arc à main,*
« *D'une flèche, l'ung fut perchiet;*
« *Il fut gary, tout pour certain,*
« *Si tôt qu'on l'eut chy envoyet.*

2°

« *Cet enfant sa coste rompist,*
« *De sa lance quelle brisa,*
« *Dont bien dix mois de mal languist;*
« *Par la Vierge son mal cessa.*

3°

« *Une fillete de six ans,*
« *En un fossé était noyée;*
« *Vie rechut en peu de tems*
« *Par la Vierge de Dieu sacrée.*

4°

« *Ung enfant fut chy apporté,*
« *Qui mort était né de sa mère;*
« *Si tôt qui fut chy présenté*
« *Sa face vint vermeille et clère.* » (1)

(1) Gd cart., t. IX et suppl.

ENGELBERT (1) donna l'habit monastique (2) aux trente religieux dont les noms suivent : (3) 1531.—1544.

(12 mars 1531), Jean de Gribeauval, de Messines, prieur de Beauzain, près de Béthune, en 1547. — Jacques de Heges, de Montreuil, gardien de l'église, mort le 8 novembre 1557.—Reginald de Corteville de Vaton, prieur de Beaurain. —Pierre Joyeuse, de ST-OMER, cellerier *(vinitor)*, mort le 15 juin 1556. — (17 juin 1533), Antoine Quehem, de Montreuil, camerier et grainetier. — Ambroise Rikele (ailleurs *Faucille)*, né en Zélande *(Zelandus)*, chapelain de l'abbé, prévôt d'Arques, maître de la fabrique *(magister fabricæ)*, grainetier et prieur, mort le 13 septembre 1560.—Jacques de Croix,

(1) En 1532, ENGELBERT obtint pour son monastère la main-levée qui pesait sur plusieurs propriétés, notamment sur la terre de Caumont et ses dépendances *(de Dominio de Cautmont, manum levatam excepit)*. — Il règla l'ordre à suivre dans les processions générales *(ordinem processionum generalium instituit)*. — Enfin, il passa une partie de sa vie dans les tribulations causées par les guerres de l'Empereur, du roi et de la France, essuyant, tour à tour, leurs ravages et ceux des Allemands hérétiques, qui plusieurs fois dévastèrent le temple de Dieu et se livrèrent aux derniers excès envers les saintes images.

(Reliquum vitæ tempus, in tribulationibus multis transegit, funestissimo imperatoris et galliarum regis bello, cuncta devastante et allamanorum rabie cœnobium pluries deprædante, ita ut religiosi panem non haberent... varii autem allamanorum hæreseos veneno labefacti, imagines, busta, cætera que ecclesiæ decorationes abstulerunt et vastarunt (André Loman, p. 313).

(2) *Subscquentes vestivit.*, *m*s 815, *Diplomata Bertiniana.*

(3) *Triginta juvenes sub sacræ religionis jugo recepit, inter quos eminebant nobilissimi D. D. Jacobus de Landas, Petrus de Joyeuse, Hieronymus de Ghisnes, de Grimberg, Joannes de Sailly, illustribus oriundi familiis, qui in viros sapientes, excellentes que cenobitas affuerunt.* (Ms d'André Loman, ex Chronica ms D. Desne, p. 114, lin. 7 et seq.)

1531. — 1544. de St-Omer, 4e et 3e prieur, puis cellerier, mort en 1546. — (8 mars 1534), Pierre de Croix, de Tournay, sous-cellerier et sous-grainetier, ensuite gardien du vestiaire, mort le 24 octobre 1557.—Thomas Labitte, de St-Omer, sous-gardien du vestiaire, sous-prieur et maître du jardin *(supprior et magister gardini)*, mort en 1567.—Jean Lamiraut, de Montreuil, mort à Paris, en se baignant dans la Seine, le 7 août 1541 (1).—Henri Scotter, de Poperingues, chapelain de l'abbé, camerier, grainetier, mort en 1558. — Claude Grenet, de Béthune, gardien des enfants, chapelain de l'abbé, prévôt d'Arques, puis premier prieur de St.-Pry, près Béthune. — Jacques Landas, de Lille, 4e prieur, camerier, gardien du vestiaire, ensuite prieur de Baillolet ou Barlet.—(23 septembre 1538), Jérôme de Ghisnes (ailleurs *Grimbert)*, originaire de Brabant, il devint par ordre du prince abbé de St.-Winnoc et mourut le 11 janvier 1574. — Guillaume de Failly, (ailleurs *Bernissart)*, d'Hasnon, maître de la fabrique et chapelain de l'abbé, mort le 29 juin 1559. — Pierre d'Affreinghes, de St-Omer, fils de Pierre et de Jeanne Lemoine, sous-prieur, gardien et chantre, il mourut le 14 décembre 1566 et fut inhumé dans la nef de l'église, en face de l'autel St.-Pierre (2).—(18 juin 1540), Marc Franchomme, d'Herly *(de Reliaco)*, qui se retira novice au bout de l'année.—Jehean Bore, de Bruges, gardien des enfants, chapelain et maître de la fabrique, mort le 30 novembre 1558.—Wyardus Robert de St-Omer, mort à Paris le 30 novembre 1551. — (21 mai 1541), Antoine de Heuchin (3), de St-Omer, mort de la peste à Paris le 25 octobre 1547.—Robert Juet, de St-Omer, gardien des enfants, 4e et 3e prieur, mort le 21 mars 1563. — Jean Suilly (ailleurs *Silly)*, de Béthune, ancien de la maison, maître de l'horloge *(senior domus,*

(1) *Obiit parisiis in sequanam mersus natando* (Ms 815).

(2) Nous avons mis une note concernant ce religieux dans notre compte rendu des fouilles de St-Bertin.

(3) C'était un descendant des marquis de Heuchin (Gd cart., t. X, suppl., 15.

magister horologii), 5e prieur, sous-gardien du vestiaire, camerier ou chambellan, aumônier, curé de St.-Mommelin, premier régent du collège, prévôt de *la Moere*, mort le 30 mai 1589.—Jehean Rolland, d'Aire, 4e prieur et chapelain, mort le 22 décembre 1560. — François Labitte, de ST-OMER, chapelain de l'abbé, desservant de St-Mommelin, prévôt d'Arques, mort le 10 décembre 1565. — Jacques de la Rivière (ailleurs *Duval*), de ST-OMER, qui se retira au bout de deux mois de noviciat (1). 1531.—1544.

On voit dans le grand cartulaire de dom Charles de Witte, 338 chartes ou titres littéralement transcrits sur les originaux relatifs au gouvernement d'ENGELBERT D'ESPAGNE (2).

Les armoiries de ce prélat étaient *d'or à la fasce d'azur* (3).

Une planche du ms n° 755 de la bibliothèque de ST-OMER, reproduit cet abbé grossièrement calqué au trait. Il porte la mitre sur la tête, tient la crosse de la main gauche, pendant que la main droite, à moitié

(1) *Cat. rel. Bert. qui colligi potuerunt diplomata Bertiniana*, t. I, ms n° 815.—Parmi ces religieux, on distinguait alors : 1° Dom Alard Rommelius, grand prieur, l'exemple de toutes les vertus, entré au monastère le 28 mai 1512, mort le 20 septembre 1550 ; 2° Dom Jean Pacoulle, écrivain *(scriptor eximius)*, auteur d'un manuscrit contenant diverses glosses ajoutées au *Droit Canon*, reçu en 1515, il mourut en 1557 ; 3° Dom Jean de Marotelle, excellent homme *(vir egregius)*, qui devint abbé de Lyebelle, près de Louvain. (Ms d'André Loman, p. 113).

(2) Gd cart. de ST-BERTIN, t IX et supplément.

(3) Description des armoiries des abbés de ST-BERTIN, par M. Wallet, p. 84.— Archives de la ville et ms n° 755 de la bibl. de ST-OMER.

1531. — 1544. ouverte, est appliquée sur la poitrine. Il est revêtu d'une chappe fermée sur le devant au moyen d'une agraffe.

L'écu de ses armes est auprès de lui (1).

(1) Mt no 755.

Gérard d'Haméricourt lxjx ?

Pl. 33.



Mss No 755. de l'ancienne Bibl de St Bertin.

Lagache frères lith. à St Omer.

LES

ABBÉS DE SAINT-BERTIN.

GÉRARD D'HAMÉRICOURT, 69e ABBÉ.

Avènemt : 1544.

Premier Évêque de Saint-Omer.

Mort : 1577.

SOMMAIRE.— Origine de GÉRARD. — Son entrée au monastère.—Son noviciat.—Sa profession. —Ses études à Paris.—Son ordination. — Lettres démissoires. — Sa première messe. — Il est nommé par la princesse Marguerite abbé d'Auchy. — Difficultés à ce sujet. — Décision souveraine. — Annulation de cette élection. — GÉRARD devient grainetier de ST-BERTIN, puis prévôt d'Arques. — Il n'y reste pas longtemps. — Il est élu abbé de St.-Winnoc, qu'il quitte au bout de 10 années bien remplies.—Il est nommé à ST-BERTIN. —Incendie du quartier de l'abbé.—Élection, installation, confirmation de GÉRARD.—Son serment.—Son entrée en fonctions.—Il justifie la confiance qu'il avait inspirée.—Sa vigilance s'étend à tout: au passé, au présent, à l'avenir.—Il assiste au Concile de Trente. —Établissement d'un conseil d'administration chargé de suppléer GÉRARD pendant son absence. — Règlements pleins de sagesse.— Autorisation accordée aux prêtres de se livrer au travail, d'avoir des jardins et de les cultiver, de manger de la viande une fois par jour, moyennant une légère rétribution aux pauvres.—Ces règlements sont restés inédits à défaut d'imprimeur à ST-OMER en 1564. — Extension de l'imprimerie. — Continuation des hostilités en Flandres et en Artois. — Religieux députés aux États tenus à ST-OMER (1552).— On craint les armes françaises. — Précautions. — Destruction de Térouanne (1553).—Le siège épiscopal est démembré. — Dernière visite de Charles-Quint à ST-BERTIN; il est accompagné de son fils Philippe, qui prête serment à la collégiale en qualité de comte d'Artois. — Réception de ces princes par

1544. — 1577. GÉRARD D'HAMÉRICOURT ; le roi d'Espagne en conserve un bon souvenir. — Élévation de GÉRARD à l'évêché de ST-OMER, vacant par suite du refus de Guillaume de Poitiers (1561-1562).—Lettre close de Philippe II, adressée à l'abbé de ST-BERTIN.—Confirmation de GÉRARD.—Il reçoit des dispenses du Pape pour conserver en même temps son évêché et son abbaye.—Son sacre.—Son entrée en fonctions. — Ses actes portent l'empreinte de l'utilité publique. — Quelques-uns d'entre eux.—Réforme des abus dans le chapitre. — Mereaux ou jetons de présence. — Substitution du bréviaire romain à celui du cardinal Quignonez (1573).—Créations de quatre collèges.—Rôle pacifique de GÉRARD au milieu des luttes religieuses du XVIe siècle. — Il ne se méprend pas sur la mission qui lui est assignée. — Il s'efforce de neutraliser le fâcheux effet des doctrines de Calvin. — Moyens employés pour atteindre ce but.—Réforme du clergé. — Éducation de la jeunesse. — GÉRARD appelle à lui d'habiles collaborateurs, qui le secondent dans son œuvre.—Installation d'une école à Poperingues (6 novembre 1561). —Fondation du collège des *pauvres boursiers* de ST-BERTIN (1er mars 1561).—Statuts de cet établissement. — Collège de Louvain créé en faveur des boursiers les plus capables d'administrer les paroisses. — Le mérite est la seule condition d'admission.—Cette maison cesse d'exister en 1627.—Elle est vendue aux RR. PP. de l'Oratoire. — Acquisition d'une maison à Douai. — Sérieuses préoccupations de GÉRARD. — Il entrevoit les progrès de l'hérésie qui tend à s'insinuer dans son abbaye et même dans le collège ST-BERTIN. — De concert avec Jean Sarrasin, abbé de St.-Waast, il appelle les Jésuites à ST-OMER et leur confie l'éducation de la jeunesse. — Il traite avec le R. P. Costerus, provincial de Belgique, autorisé par le général. — Difficultés applanies. — L'évêque se charge de tous les frais, à condition que les pauvres et les riches seront admis dans l'établissement.—Commencement des études.— Inauguration d'un nouveau local —Division des classes. — Noms des professeurs. — Nombre des élèves. — Nouvelles largesses de l'abbé de ST-BERTIN.—Il agrandit les bâtiments et ses dépendances.—Construction d'une église.—Traité avec un marbrier.—Commencement des travaux. — Pose de la 1re pierre (1569).—Autorisation du duc d'Albe, pour prendre dans *la forêt du roi* les bois nécessaires à la charpente.—Bénédiction de l'église.—Sa dédicace à saint Gérard (24 septembre 1570).—Acte de reconnaissance de la

part du P. recteur envers l'abbé de ST-BERTIN. — Remise des lettres de fondation aux PP. Jésuites. — Excommunication et interdit lancé contre ceux qui s'opposeraient à l'exécution de la bulle de fondation. — Conversions opérées sous l'épiscopat de GÉRARD D'HAMÉRICOURT. — Quelques actes de sa vie. — Nouvelles donations aux Jésuites. — Proclamation de la paix. — Maladie de l'abbé de ST-BERTIN. — Ses dispositions dernières. — Sa mort. — Son inhumation dans l'église des Jésuites. — Cérémonies de ses funérailles. — Son épitaphe. — Chartes contemporaines. — Son portrait. — Ses armoiries. — Religieux reçus par lui. — Panégyrique de GÉRARD D'HAMÉRICOURT. — Expression de reconnaissance à son égard. 1544. — 1577.

Le nom du 69e abbé de ST-BERTIN rappelle autant de vertus que de bienfaits : GÉRARD D'HAMÉRICOURT fut l'un des plus dignes prélats de son siècle (1). Véritable providence des pauvres, il versa ses trésors pour venir à leur aide, pour cultiver leur cœur, leur intelligence. Pontife éclairé, il avait compris son époque ; il savait que dans l'éducation religieuse du peuple, repose la solution de cet immense problême social qui a tant ébranlé jusqu'ici et ébranlera longtemps encore peut-être la croyance des générations à venir.

Les monuments de l'abbaye nous apprennent que GÉ-

(1) Gd cart. de ST-BERTIN, ms in-fo, t. IX, p. 411. — Suppl. du même volume, p. 1 et 2. — Notes idem. — *Historia collegii audomarensis societatis Jesu,* manuscrit original faisant partie de la bibliothèque de M. Edouard de Laplane, membre correspondant de l'académie des Inscriptions et Belles-Lettres, à Sisteron (Basses-Alpes). — Lucas de Bruges, chanoine et doyen de l'église de ST-OMER, appelle GÉRARD D'HAMÉRICOURT « l'un des plus éclairés princes de l'église. » (Oraison funèbre de Jean VI). Tous les auteurs s'accordent pour faire le plus grand éloge de cet illustre pontife. — *Vir erat Gerardus generis claritate, heroicis virtutibus, prudentiâ, religionis fervore nulli secundus.* (André Loman, p. 114, lig. 13).

1544.—1577. **RARD** naquit en 1504, d'une famille noble, dans le pays de Liége; sa mère était sœur d'ENGELBERT D'ESPAGNE, neveu lui-même d'ANTHOINE DE BERGHES (1); il prit l'habit à ST-BERTIN le 27 mai 1519, de la main de son grand oncle auquel il avait demandé cette faveur. — Après son noviciat, il se rendit au collége de Boncourt, à Paris, pour y compléter ses études en théologie. Il fut ordonné prêtre, en vertu de lettres démissoires, le 24 septembre 1530, par Richard de Graiffenelaw, archevêque de Trèves (2), et célébra sa première messe dans l'église de ST-BERTIN, le 9 novembre suivant, en présence des abbés d'Auchy-les-Moines de St.-Jean-au-Mont, d'Andres et de Clairmarais.—Dès-lors, GÉRARD D'HAMÉRICOURT (3) semble destiné aux dignités; la même année, il était désigné par Son Altesse Marguerite, gouvernante des Pays-Bas, pour prendre la direction du monastère d'Auchy (4), qui jusque-là avait toujours eu pour abbés des religieux de ST-BERTIN (5). Toutefois, cette nomination demeura sans effet à cause de la mort de l'archiduchesse Marguerite (30 décembre 1530), et par suite des difficultés renouvelées entre les deux communautés au sujet de l'élection de leurs abbés. ST-BERTIN prétendait, on le sait, que la prélature d'Auchy devait être exclusivement réservée à l'un de

(1) *Nepos ex sorore Engelberti predecessoris (Diplomata Bertiniana, ms n° 815).*

(2) François de Créquy, évêque de Térouanne, n'ayant point encore reçu ses bulles, ne faisait pas d'ordinations.

(3) Gd cart., t. IX, supplément.

(4) A la place de dom Pierre Hellin.

(5) Gd cart.—*Dipl. Bert. (Passim).*

ses membres ; l'abbaye d'Auchy désirant, à son tour, recouvrer son indépendance, avait élu pour chef dom David Hays, religieux du Mont-St.-Éloy, auquel l'évêque refusait la confirmation. La cause fut portée à la cour souveraine ; Charles-Quint voulut en connaître lui-même, il entendit les deux parties, se fit présenter les pièces du litige, et, après un mur examen, il trancha le différend en annulant la nomination de M. D'HAMÉRICOURT ; mais en maintenant toutefois aux moines d'Auchy l'obligation de choisir leurs abbés, à l'élection, entre trois religieux profès de ST-BERTIN. —En vertu de cette décision, dom Guillaume d'Orlay, aumônier du monastère, prit la direction de l'abbaye d'Auchy-lès-Moines, alors que dom GÉRARD, facilement consolé de son exclusion, devenait humblement grainetier de la communauté, puis prévôt d'Arques (1) : cependant il ne devait pas être oublié longtemps dans ces modestes fonctions. Bientôt (septembre 1535), la faveur impériale lui confia le monastère de St-Winnoc (2), où pendant dix années il se fit remarquer par une heureuse administration, où il laissa des fondations utiles et des exemples à imiter.—C'est à Bergues (3) que les suffrages 1544.—1577.

(1) Gd cart., t. IX, p. 411.

(2) *Confirmationem à Paulo papa per bullas obtinuit.* (André Loman). — Il succéda à François Oudegherst, 46e abbé, qui venait de mourir.—Son successeur fut dom François d'Avroult. — *Collatione imperiali ac postulatione totius conventus, hoc suscepit monasterium regendum.*

(3) Gd cart., t. IX. — Sanderus (Flandria, illustrat., t. III, fo 305) s'exprime ainsi : « *Anno Domini* 1525, *hujus monasterii abbas succedens Francisco, decreto imperatoris Caroli V factus est R. D.*

1544. — 1577. des moines de St-Bertin allèrent chercher l'abbé d'Hamériçourt. Après avoir adressé de touchants adieux à ses frères de St.-Winnoc, il se rendit aussitôt auprès de ses nouvelles ouailles : en arrivant, il trouva les traces fumantes d'un incendie allumé par l'imprudence d'un valet de chambre (11 février 1545) (1) : en quelques heures, le logement abbatial, son mobilier, le linge, l'argenterie, les objets précieux, venaient d'être consumés; on avait pu heureusement prévenir l'embrasement du monastère. — Cet événement semblait être d'un mauvais augure, il n'influera cependant en rien sur l'existence du nouvel abbé.—Le 13 mai suivant, l'official de Térouanne (2) vint d'Ypres pour assister officiellement (1545) à l'installation de Gérard, qui fut béni et confirmé le 3 juin dans le re-

Gerardus ab Hamericourt. Fuit et magni ingenii vir atque consilii, in suos facilis ac humanissimus, in pauperes summe misericors, qualis non semel Bergense, oppidum que, audomarense autem frequentissime senserunt. atque experta sunt ; ut plura omittam, ejus liberalitatem atque misericordiam, clamat collegium in quo pauperes plurimi in studiis aluntur gratis, bonis que instituantur disciplinis, ac moribus, ab ipso, audomaropoli erectum et fundatum; porro inter alia tanta illius decora, relucet maxime ardens in ecclesiam dei studium et zelus, etc., etc. » — Le catalogue des abbés de St.-Winnoc fait de Gérard le plus grand éloge (*Hist. coll. audom.*) C'est sous son administration que fut rachetée la disme de Dunkerque, vendue 80 ans auparavant par Jean Massius, 42e abbé, avec l'autorisation épiscopale, pour le soulagement des pauvres. (Gd cart., t. IX, p. 411).

(1) Maistre d'hostel ou homme de chambre, dit le grand cartulaire, t. IX, supplément, p. 3.

(2) Étienne de l'Épinay.—Voir les détails de l'élection et de l'installation, etc., dans le grand cartulaire de dom de Witte, t. IX, suppl.

fuge de Clairmarais (1), par Robert Pépin, 39e abbé (2) de ce monastère. — Après la cérémonie, le 1544.—1577.

(1) Ce refuge était dans la rue du Quartier de Cavalerie, à St-Omer, entre le manège couvert et le magasin à fourrage. On aperçoit encore sur cet emplacement, à deux mètres de hauteur du sol actuel, le fond de la cheminée de l'ancienne salle capitulaire; là, où fut confirmé Gérard d'Hamécourt.—Un peu plus loin, dans une pièce au rez-de-chaussée, on peut distinguer des armoiries abbatiales, ce sont vraisemblablement celles de dom Roberty, 49e abbé, mort en 1670. — Ce prélat avait pour devise *Fortiter et Lucidè*. — Dans la même pièce on rencontre aussi quelques toiles grossières représentant l'histoire de Joseph vendu par ses frères.—Cette vieille maison est en ruines; l'escalier, en bois de chêne du Hainaut, est décoré d'une belle balustrade avec des têtes d'anges, des raisins et autres sculptures.

(2) « Le 3 juin, Messire Gérard d'Haméricourt, en vertu de son « brevet de Charles-Quint et de ses bulles du pape Paul III, se fit « selon l'indult de Léon X accordé aux abbés de St-Bertin, confir- « mer abbé de notre abbaye par Messire Robert Pepin, abbé de « Clairmarais... La cérémonie se fit au refuge de ce monastère... la- « quelle achevée, le confirmé abbé de St-Bertin, accompagné des « prélats d'Auchy et de Clairmarais et d'une grande partie de la no- « blesse de la ville, vint se présenter à l'entrée de notre église, où « il fut reçu par le prieur sire Guillaume de Zwane et tous les reli- « gieux qui étaient venus jusque-là à sa rencontre avec le livre des « Évangiles, l'eau bénite et la croix... On le conduisit en chantant « le répons : *Honor virtus, etc.*, dans le chœur. Après que Messire « d'Haméricourt y eut adoré le Saint-Sacrement, il se rendit au « chapitre, où tous les religieux, selon leur vœu de religion, lui « prêtèrent obéissance, respect et honneur; pendant lequel temps « le chantre entonna le *Te Deum*... pendant lequel temps, l'abbé de « St-Bertin, accompagné des prieurs et abbés d'Auchy et de Clair- « marais, alla baiser le grand autel et fut installé dans la forme ab- « batiale d'en haut et d'en bas... On le conduisit après cela dans son « quartier abbatial, qui était déjà en partie restauré, où il reçut de « chacun les compliments de congratulation et le lendemain, jour « du Saint-Sacrement, quoique ce fût un *grand double principal*,

1544. — 1577. nouveau prélat revint à son abbaye entouré d'un nombreux cortége; il prêta serment, reçut celui des religieux et entra aussitôt en fonctions (juin 1545). — Gérard avait calculé l'étendue de sa mission; bientôt il dépassa les espérances qu'il avait fait naître; aimant mieux inspirer l'affection que la crainte, son premier soin, après avoir célébré les funérailles de son prédécesseur, fut de porter remède aux abus qui s'étaient glissés dans sa communauté; en même temps il améliorait les revenus, il apportait une stricte économie dans les dépenses et une grande surveillance dans l'administration des biens; il recevait et formait des novices; maintenait les priviléges, soutenait les droits de sa maison contre le magistrat (1); il luttait contre le fléau qui désolait le pays (2); en un mot, rien ne lui échappait de ce qui touchait aux intérêts confiés à sa garde. —Justifiant la devise de ses armes « *Festina lentè,* » il avançait progressivement dans la pratique du bien et la réforme des abus; chaque jour amenait une amélioration nouvelle. — Quelques années après, l'abbé de St-Bertin assistait au concile de Trente,

« l'abbé donna le soir *une grande récréation en gras* à toute la « communauté, ainsi qu'à toutes les autorités civiles et ecclésiasti- « ques. » (Texte de dom Charles de Witte, gd cart., t. IX. p. 411).

(1) Le 15 juillet 1546, les échevins de St-Omer firent signifier à leurs deux *amans* ou porte verges de ne plus accompagner les religieux à la procession; le grand bailly répondit par ordre de l'abbé que le monastère ayant de temps immémorial joui de ce privilège, il ne pouvait y contrevenir... Les échevins n'insistèrent pas. (Gd cart. et Hist. de la ville.)

(2) La peste continuait à régner. — On fit la procession; la station eut lieu à St-Bertin (Gd cart.)

avec l'élite des théologiens de l'Empire. On trouve sa suscription aux procès-verbaux des XIIIe, XIVe et XVe sessions ; elle figure en tête de celle des autres prélats (1551-1552). — On le voit s'associer aux importantes discussions de cette auguste assemblée qui comptait dans son sein tant de lumières, et où se rencontrèrent à la fois cinq cardinaux, six archevêques, plus de trente évêques et un grand nombre d'abbés (1). — Avant de partir, GÉRARD D'HAMÉRICOURT avait établi un conseil chargé de le suppléer pendant son absence, sage précaution, qui cependant ne put ramener l'abondance dans la maison ; à son retour, il trouva les finances en fort mauvais état (3) par suite des guerres conti- 1544.—1577.

(1) Concil. du P. Labbe. t. XIV, p. 8, 14. — L'art de vérifier les dates.—*Historia soc. Jes. audomarensis.* — *Sacro sanctæ et ecumenicæ tridentinæ synodo interfuit, ubi celebrem sibi, famam conciliavit et patribus consilii magnâ in estimatione fuit*, ecl. — Me de Loman, p. 114.

(2) Ce conseil était composé de dom Ant. de Licques de la Cressonnière, prieur; Jacques Grave, chantre; Jean Pottere, chambellan; Antoine Zickel, prévôt d'Arcques; du grand bailly Guillaume Gossester et de Nicolas Van Vanghemersch, simple clerc.

(3) « Le Concile de Trente ayant été suspendu à cause des guerres, « avec la permission du pape Jules III, tous les pères du Concile re« tournèrent chez eux.—L'abbé de ST-BERTIN, qui y avait aussi as« sisté, arriva le 9 octobre à son abbaye, où il trouva les commis« saires des finances de l'empereur Charles Quint, qui faisaient les « exécutions de la maison pour la somme de 5,000 florins *Carolus*. « Ils enlevèrent aussi pour 2,000 livres d'argenterie, et par surcroit « de malheur pour l'abbaye dans ce facheux temps de guerres entre « la France et l'Empereur, la plupart de nos biens dans le Boulo« nais et le Vermandois, et même une bonne partie de l'Artois, fu« rent attachés au fisc... Dom Jean Disque, prétendu abbé de St.« Jean-au-Mont-lez-Térouanne, en jouissait... Toutes ces vexations

1544. — 1577. nuelles; on dut y remédier. En ce même temps ce prélat établissait des règlements (1), où brillaient son esprit de sagesse et de conciliation ; il était facile d'y reconnaître la main qui les avait tracés. Dans ces statuts on remarquait pour la première fois la faculté accordée aux prêtres de se livrer au travail manuel, celle d'avoir de petits jardins, de les cultiver, d'y planter des arbres, des fleurs ; celle encore d'adoucir la rigueur du jeûne en mangeant de la viande une fois par jour, *cibo tenus*, à condition de donner VI deniers aux pauvres. Ces règlements, ainsi que les décisions prises dix ans plus tard, dans le premier synode présidé par l'abbé de St-Bertin, devenu évêque de St.-Omer, n'ont pu être conservées, parce qu'alors (16 mai 1564), dit

« firent un tort immense à l'abbaye de St-Bertin et empêchèrent « beaucoup de soulager les pauvres. » (Gd cart., t. IX, suppl., p. 31, art. 110, année 1552).

(1) « L'abbé de St-Bertin, depuis son retour du Concile général, « après s'être fait rendre compte de l'administration de l'abbaye, « qu'il avait confiée aux prieurs, chambellans, chantres et prévôts « d'Arques, fit plusieurs règlements, entre autres, pour varier les « actions des prêtres et les occuper au travail des mains, il leur per- « mit de construire des petits jardins pour y cultiver des arbres et « des fleurs, et se récréer par ces sortes d'exercices fort innocents, « hors des heures de retraite... Quant aux non prêtres et formistes « (ceux qui étaient dans les stalles ou formes), pour leur faciliter les « moyens de s'appliquer plusieurs heures de la journée à l'étude de « la théologie et former par là de bons sujets qui fissent honneur à « la maison, il les dispensa de quelques offices de chœur, qu'ils ré- « citaient néanmoins en leur particulier et leur donna quelques bons « docteurs ecclésiastiques pour les enseigner et exciter leur émula- « tion dans les sciences sacrées... L'ouverture de ce louable règle- « ment se fit le jour de Noël 1552. » (Gd cart., t. IX, p. 32.)

dom de Witte, il n'y avait pas encore d'imprimerie 1544.—1577
dans le pays (1). En consignant ici un regret sur la perte de ces monuments de la piété de GÉRARD D'HAMÉRICOURT, félicitons-nous de voir approcher l'heure où l'étincelle échappée d'un humble atelier de Mayence va porter la lumière en Europe ; bientôt, franchissant toutes les distances, la merveilleuse invention de Guttemberg et de ses compagnons recevra son application dans presque toutes nos cités (2).

Cependant les hostilités se continuaient en Flandres et en Artois (1552) : on redoutait l'invasion des armes françaises ; l'abbé de ST-BERTIN avait député deux de ses religieux aux états réunis à ST-OMER, pour aviser selon les circonstances (2 août 1552) (3). — Quelques mois après, Térouanne, ce redoutable boulevard de la France, tombait sous les coups de Charles-Quint, dont la main, jalouse de venger la récente défaite de Metz, nivelait le sol de cette antique capitale et y semait, dit-on, du sel comme pour le frapper de stérilité.., (4) — La vieille ville des Morins avait disparu

(1) Gd cart. de ST-BERTIN, t. IX, suppl. — Annales Bert., n° 806, bibl. de ST-OMER.—François Bellet paraît avoir été le premier imprimeur qui vint s'établir à ST-OMER ; il y est arrivé au commencement du mois d'août 1601. (Note de dom de Witte, ms n° 806, bibl. de ST-OMER).

(2) Hist. de l'imprimerie. — Dict. des origines. — Gd cart., t. IX, in-f°.

(3) Ces députés étaient sire Antoine de Licques de la Cressonnière, prieur, et sire Jehan Pottere, chambellan du monastère.

(4) On aperçoit encore distinctement aujourd'hui l'emplacement du vieux Térouanne, les fossés des fortifications avec quelques légers

8

1544. — 1577. **pour jamais (1), avec elle son historique cathédrale et son siège épiscopal qui ne devait pas tar-**

fragments de murailles; le sol de cette malheureuse ville est maintenant recouvert dans toute son étendue par de verdoyantes récoltes.

« *Nunc seges est, ubi erat Morinum, resecandâ que falce,*
« *Luxuriat, franco sanguine, pinguis humus.* »
(Ms d'Antoine d'Affrengues, t. I).

A la destruction de la ville, on a vu, dit-on, les deux vers suivants dans le couvent de St.-Augustin :

Jam terra vana peris,
Jam non terra vana manebis.
(Voyage des bénédictins.—Plan trouvé à Ypres).

Le portail de la cathédrale de Térouanne fut acheté par les chanoines de St-Omer au prix de 200 livres : mais ces messieurs ne pouvant convenablement l'approprier à leur église, on dut se borner à en retirer les principales figures, que l'on voit encore aujourd'hui sous le porche de Notre-Dame, les mêmes qui sont vulgairement désignées sous le nom de *Grand Dieu de Térouanne.* (Gd cart., t. IX, suppl. p. 26). — Notre collègue. M. Louis Deschamps, a donné dans la 4e liv. du *Bulletin de la Société des Antiquaires de la Morinie,* des détails intéressants sur ce portail; il y a joint les pièces justificatives.

(1) « *Cesar simul atque expugnatam intellexit, totam a fundamentis, unâ cum celeberrimâ cathedrali divæ virginis templo, cunctis que munitionibus cremari, everti, atque solo tenus adæquari imperavit; hinc prodiit vulgatissimum istud chronographum :* DeLetI MorInI. » (Sanderus, t. II, p. 385). — Voyez à cet égard une brochure écrite en vers latins sous ce titre : *Excidium Morini oppidi quondam bellicosissimi; carmine elegiaco, auctore Balduino Silvio Flandro.* — Ce petit poëme fort rare fut publié à Ypres dans les premiers temps de l'imprimerie, et passe avec raison pour l'un des plus anciens monuments bibliographiques ; il vient d'être réimprimé, à un très petit nombre d'exemplaires, par la Société royale d'émulation de Bruges, à laquelle la science est redevable de tant de richesses en ce genre... — La Société des Antiquaires de la

der à être démembré (1553) (1)... — Renonçant peu après aux grandeurs humaines, l'inexorable vainqueur allait abandonner l'Empire et avant de s'enfermer dans un cloître de l'Estramadure (1556), il était venu, présentant son fils à ses peuples, dire un dernier adieu à l'abbaye de St-Bertin (2), où il passa quelques jours au milieu de la joie publique. — Gérard d'Haméricourt reçut noblement les deux souverains; en leur présence il célébra la messe dans son église, la veille du jour où Philippe devait prêter serment en qualité de comte d'Artois, sur le *Jubé* de la collégiale 1544. — 1577.

Morinie est assez heureuse pour posséder un exemplaire de ce livre, elle le doit à la bienveillance de l'honorable et savant abbé Carton, l'un de ses correspondants, auquel rien n'échappe de ce qui est bien sous le rapport des études historiques comme sous le point de vue de la véritable charité chrétienne.

(1) L'ancien diocèse de Térouanne servit à former trois nouvelles circonscriptions ecclésiastiques : Boulogne, Ypres, St-Omer (Bulle de Pie V). — Gd cart., t. IX, suppl.) — La France fit ériger l'évêché de Boulogne; les deux autres furent établis sur la moitié de l'évêché de Térouanne tombé au lot de l'Espagne. (Bultel, not. sur l'ét. d'Artois, p. 106.) — Le grand cartulaire, t. IX, suppl., p. 75 et 76, etc., renferme l'énumération des paroisses du nouveau diocèse.— Voyez plus loin aux pièces justificatives (Appendice) l'État des Églises qui dépendaient du patronat de St-Bertin, en 1580.

(2) Gd cart., t. IX, id., suppl.— On trouve dans le grand cartulaire des détails pleins d'intérêt sur cette visite de Charles-Quint et de son fils, sur leur réception, sur les discours qui furent prononcés en leur honneur, sur la prestation de serment du prince, etc., etc. Nous les donnerons ailleurs.—En 1554, après la levée du siège de Renty, l'Empereur était également venu à St-Omer, il logea cette fois chez M. d'Embry, vis-à-vis les Cordeliers, en face du collège anglais, au coin de la rue du Caltre, dans la maison actuelle de M. Pagart-d'Hermansart.

1544.—1577. de St-Omer. Pendant cette royale visite, les princes purent apprécier les qualités du prélat, qui leur faisait avec distinction les honneurs de sa maison... Le roi d'Espagne n'oublia point l'hospitalité touchante qu'il avait reçue au monastère : un peu plus tard, lorsque la collégiale de St-Omer fut érigée en cathédrale par suite du partage de l'église des Morins, l'abbé de St-Bertin fut mis à la tête du nouveau diocèse (1) à la place de Guillaume de Poitiers, qui n'avait point accepté (1561-1562) (2). Cette nomination reçut l'approbation générale et pendant que la ville de St-Omer se félicitait de voir son premier pasteur choisi parmi ses habitants, le nouveau pontife recevait de Philippe II, à l'occasion de son élévation, la lettre flatteuse dont voici la teneur :

LE ROY (3).

« Révérend très chier et féal, ayant pleust à feu notre
« saint Père le pape Paule le quart, ériger à notre poursuite

(1) Gd cart.—Bultel, p. 107.—*Gall. christ.*—Dutems, etc.

(2) Guillaume, de l'illustre famille des comtes de Poitiers, ancien prévôt des églises de St-Omer et de Furnes, chanoine de Liège, chancelier et président du conseil privé de Georges d'Autriche, prédicateur de Charles-Quint, envoyé par ce prince à la xe session du Concile de Trente, avait été nommé 1er évêque de St-Omer, mais il n'accepta pas... Il mourut, dit-on, empoisonné à Grenoble, où des affaires de famille l'avaient amené et fut inhumé à Poitiers. — Gd cart., t. IX, suppl., p. 103). — On sait que la maison de Poitiers, la plus puissante du Dauphiné après celle des Dauphins de Viennois, a tenu en souveraineté les comtes du Diois et de Valentinois. (André du Chesne, gén. de Poitiers. — Dict. gén. Heraldique et hist., t. III, p. 42 et 43).

(3) Cette lettre peu connue était écrite sur papier de cour de 11

« certain nombre d'éveschiez nouvelles, en nos Pays-Bas, 1541.—1577.
« pour le grand bien de la religion, salut des ames de noz « bons subjectz, et l'entretenement du service de Dieu ; nous « souvenant du bon zèle que vous avez toujours montré au « bien publicque et à l'endroit de la dite religion, vous avons « bien voulu nommer à l'éveschié de St-Omer ; comme vous « aurez entendu de notre sœur la ducesse de Parme, soubz « espoir que vous y acquitterez si bien que Dieu y sera ho- « noré et servy, et son peuple instruict et administré, comme « convient et oirez que en cecy, nous ne fachions aucun « doubte ; toutefois nous a-t-il semblé bien de vous témoi- « gner par ce mot de lettre, le plaisir que ce nous sera « d'entendre cy après, que de ce que nous avons en cecy « sollicité vers Sa Sainteté, aveeq sa bonne intencion, puisse « sortir le fruict que nous en attendons, révérend très chier « et féal, notre Seigneur vous ait en sa saincte garde. — De « Segonia *(sic)* le IIIIe jour de septembre 1562.—Estait signé « PHLE et plus bas COURTEVILLE, et l'adresse était ainsi : *Au « révérend Père en Dieu Nre chier et féal l'Esleu évesque de* « ST-OMER, *abbé de* ST-BERTIN (1). »

pouces de hauteur et 8 pouces de large. L'original se trouvait dans les Archives de St-Bertin, boîte des brevets, n° 134.—L'avènement de GÉRARD D'HAMÉRICOURT fut fêté à St-Omer avec la plus grande solennité. — Plus tard, un poëte audomarois exaltait au XVIIe siècle les vertus de ce pontife. On voit dans une de ses poësies :

« *Et le premier de huict, évesque que je vois*,
« *Américourt paya*, etc., etc. »

(Poligraph. audomaroise. — Au génie Zetesien, par Guillaume de Le Nort, audomarois, maitre-ès-arts-libéraux, p. 12. — Poésies comiques et intéressantes, n° 169 de la bibl. de St-Omer. —Cet ouvrage imprimé à St-Omer en 1633, contient des descriptions burlesques et curieuses.

(1) Gd cart., t. IX, p. 110.—Idem suppl. à la fin du vol. — Idem ms n° 806, Annal. Bert. — *Gall. christ.*, col. 506.—Dutems, hist. du clergé de France.

1544. — 1577. **Le Souverain-Pontife Paul IV se hâta de confirmer la proposition royale (1563); S. S. conféra en même temps à Gérard d'Haméricourt l'autorisation de cumuler ses fonctions épiscopales avec celles d'abbé de St-Bertin (1) : *Ex dispensatione Romani pontificis, utram que dignitatem retinuit.***

Le nouvel évêque fut sacré à Bruxelles (12 septembre 1563) par Antoine Perrenol, cardinal de Granvelle, alors archevêque de Malines (2); il fut intronisé dans

(1) Les lettres de dispenses étaient à la date du 16 janvier 1563. Ces lettres ainsi que celles de nomination, de confirmation et d'institution épiscopale, sont littéralement transcrites dans le grand cartulaire de St-Bertin, t. IX, p. 491 à 493.—Les bulles pontificales furent expédiées de Rome le 31 mars 1563; elles étaient au nombre de sept : la première, adressée à Gérard d'Haméricourt, ratifiait son élection et le mettait en possession de son évêché; la seconde, envoyée à l'archevêque de Cambrai, recommandait le nouveau suffragant au métropolitain; la troisième était destinée à S. M. Philippe II, à qui le souverain pontife demandait de prendre l'évêque de St-Omer sous sa protection; la quatrième et la cinquième, également à l'adresse de M. d'Haméricourt prescrivaient l'une la forme du serment qu'il avait à prêter au Saint-Siège, l'autre lui conférait ses pouvoirs envers les diocésains; la sixième concernait *tous ses chers enfants et peuple de* St-Omer *et diocèse;* la septième recommandait à tous les vassaux de reconnaître Gérard d'Haméricourt pour leur évêque et leur pasteur. (Gd cart., t. IX, suppl. p. 115, fin du vol.)

(2) On connaît le rôle important qui a été joué par ce célèbre cardinal, qui fut successivement évêque d'Arras (1538), archevêque de Malines (1559) et de Besançon, premier ministre, conseiller de Charles-Quint, de Philippe II et de Marguerite de Parme, gouvernante des Pays-Bas, etc., etc. On s'occupe, sous l'habile direction de M. C. Weisse, à publier les papiers d'état relatifs à la haute administration de ce prélat. Ces documents, du plus haut intérêt, embrassent la presque totalité du XVIe siècle si fertile en grands évènements; ils

sa cathédrale le 10 octobre suivant avec solennité (1). 1544.—1775.

GÉRARD était pénétré de ses obligations ; son zèle sembla s'étendre en raison de l'accroissement de ses

contiennent des détails curieux sur la rivalité entre les maisons de France et d'Autriche, la réforme religieuse et ses progrès en Allemagne, en France, en Suisse, le divorce de Henri VIII, le mariage de sa fille avec Philippe II, la conquête du Portugal et l'insurrection des Pays-Bas, les guerres de la Ligue, etc., etc. Huit gros volumes de documents inédits sont déjà consacrés à cette publication; nous y renvoyons nos lecteurs.

(1) La cérémonie du sacre se fit au maître-autel de la chapelle des religieuses de Sainte-Élisabeth (ordre de St.-Augustin), en présence de Pépin, évêque de Salubre, et de François Sonnius, évêque de Bois-le-Duc, etc. — L'acte de consécration est inséré en entier dans le grand cartulaire, t. IX, ms fo, p. 118, etc.— « Aussitôt après « la cérémonie, le nouveau prélat se rendit à la prévôté d'Arcques, « où, le samedi 18 septembre, il conféra les ordres sacrés à deux « religieux profès de ST-BERTIN : dom Antoine Haze et dom Pierre « Faulcuez, qui reçurent le diaconat dans l'église paroissiale; puis « l'abbé les fit monter dans les *hautes formes* en leur accordant les « privilèges dont jouissaient les *hauts assis*... Au bout de quelques « jours, GÉRARD prit possession de son siège, ainsi que de la prévôté « et de la prébende canoniale, par l'entremise du chanoine Calvoet, « son procureur, qu'il avait pourvu de la pénitencerie et qui n'avait « pas tardé à entrer en fonctions, bien que dans ses lettres de pro- « vision, il ne fût pas qualifié de licencié. (Gd cart.)—GÉRARD D'HA- « MÉRICOURT fit son entrée solennelle *à cheval* par la grande porte « du Brûle *(porta Brulii)*, le 19e dimanche après la Pentecôte, il « s'arrêta devant l'hôpital *St.-Louis*, dit aussi du *Cheval-d'Or*, où « le chapitre de la cathédrale, les religieux de ST-BERTIN, et toutes « les autres communautés, en habit de chœur, étaient venus proces- « sionnellement à sa rencontre; là, le prélat se revêtit de ses orne- « ments pontificaux, il reçut les compliments d'usage, puis, précédé « de son imposant cortège, s'achemina lentement vers sa nouvelle « église, où il fut installé avec la plus grande pompe. » (Gd cart., « t. IX, suppl., p. 122, 123, etc.)

1544. — 1577. **fonctions. Les actes émanés de son autorité portent toujours l'empreinte de l'utilité publique, ils attestent le dévouement du pasteur aux intérêts moraux et matériels de son troupeau ; parmi ces actes, nous remarquons : 1° l'établissement d'un guêteur continuel au haut de la tour de l'église du monastère (1551) (1) ; 2° la session d'une maison nouvelle aux Dames religieuses de Bourbourg, forcées de quitter leur asile par suite des fréquentes invasions ennemies (1551) (2) ; 3° l'aliénation des biens que l'abbaye possédait en Allemagne, en commun avec le chapitre de la cathédrale de St-Omer (1553) (3) ; 4° la réception généreuse faite aux chanoines de Térouanne, qui çà et là**

(1) Ce guet fut établi à la demande du magistrat, à cause des guerres avec la France. — L'accord fut consenti, au nom de l'abbé, par Antoine de la Cressonnière, prieur, à la condition qu'aucune cloche ne serait sonnée pendant la nuit, si ce n'est en cas d'alarme ; il fut renouvelé en 1589.—Le guetteur frappe les heures et surveille le côté *Est* de la cité. (Gd cart.)

(2) Cette maison, primitivement acquise par dom Jean Vergelot, moine de St-Bertin, fut cédée pour 3,200 livres, monnaie d'Artois. Ce prix fut d'abord réduit en rentes, puis remboursé en quatre paiements. (Gd cart., t. IX, suppl., art. 97).

(3) Ces biens situés dans le diocèse de Cologne, à Gelstrop, Vfrechne, Penzeroode, Bachem, Casseel (*sic*), de Wandre, Hosanhem, Godel Fashem, Herbaech, Prodook, etc.; devenaient difficiles à conserver, leurs revenus étant presque nuls, à cause de l'éloignement et à cause aussi, disent les chroniques, de la mauvaise foi des habitants du pays. On prit le parti de les vendre ; le pape Jules II autorisa cette aliénation, qui s'opéra par les soins du chanoine Charles Piers député à cet effet. On en retira 7,000 florins du Rhin avec lesquels on acheta d'autres propriétés en Flandres et en Artois. — Le florin valait alors 31 sols. (Gd cart., suppl., t. IX.)

dispersés après la suppression violente de leur siège, 1544.—1577.
venaient demander un refuge à leurs voisins (1554) (1); 5° l'inventaire du trésor de la cathédrale et du monastère (1561-1566) (2); 6° nous apercevons GÉRARD D'HAMÉRICOURT prêtant son efficace assistance à la réparation du mal causé par un incendie qui venait de consumer 800 maisons à Poperingues (1563) (3). —Nous le voyons donner la sépulture aux victimes de nos guerres (4) et laisser au chapitre de son église tant pour lui que pour ses successeurs la moitié des revenus de l'évêché pendant les vacances du siège (1564). —La même année il rédige, en plein synode, les ordonnances de son diocèse : il rebâtit, embellit, et consacre la maison, ainsi que la chapelle des Dames de Ste-Marguerite, dont il change l'institut et auxquelles il adjoint d'autres religieuses du couvent du St-Esprit de Térouanne. Fidèles à leur vœu, ces pieuses filles, s'étaient, en partie, réfugiées à St-Valéry, à Abbeville, à Calais, lors de la destruction de leur ville,

(1) Voir dans le grand cartulaire les détails circonstanciés de cette réception, à l'occasion de laquelle les chanoines de Térouanne donnèrent des lettres de non-préjudice à leurs confrères de ST-OMER. (T. IX, in-f°, suppl.)

(2) Cet inventaire fut fait par les soins de cinq religieux prêtres, Pierre d'Affreingues, trésorier, Jean Silly, sous-trésorier, Lambert Hetru, Jean Desplanques et Adrien Poulain; il comprenait tous les vases sacrés, reliques, reliquaires, ornements, etc. Les titres de recolement ont disparu ; il eut été curieux de comparer cet acte avec celui qui avait été fait un siècle auparavant. (Gd cart. de ST-BERTIN).

(3) Gd cart., ms in-f°, t. IX, suppl.

(4) Notamment à plusieurs officiers tués à la bataille de Gravelines (Gd cart. de dom de Witte.—Rapport sur les fouilles de ST-BERTIN).

1544.—1577. s'abandonnant à la Providence; d'autres étaient restées, pendant onze ans, ensevelies dans les humides souterrains de leur maison écroulée (1564-1565) : **Gérard** les rassembla toutes à St-Omer (1). — En même temps, l'évêque, abbé de St-Bertin, assiste avec exactitude aux réunions épiscopales, présidées par le métropolitain (1565) (2).—Il fait admettre dans

(1) « M. d'Hamécourt n'étant encore qu'abbé de St-Bertin, « était fort porté pour ces religieuses (tiers ordre de St.-Dominique), « et sachant la pauvreté de leur maison, il leur faisait de grandes « aumônes qu'il redoubla étant fait premier évêque de St-Omer.... « Car voyant l'incommodité qu'elles souffraient de leur chapelle qui « était trop petite et fort malpropre, il leur fit des aumônes consi- « dérables pour en bâtir une nouvelle et plus grande, qu'il consacra « le 24 mai 1564, etc., etc.... (Fondation du couvent de Ste-Mar- « guerite par le R. P. Guilbert de La Haye, p. 27, 28 et suivantes, « imprimerie de d'Assignies à Douai, 1684). — Ms d'Affrengues, t. I, « de la bibl. de M. Quenson. — Gd cart., t. IX, suppl. — Gérard re- « nouvelait souvent ses libéralités envers le couvent de Ste-Margue- « rite : entre autres donations, il lui assigna en 1571 une rente de « 400 florins, à prendre partie sur la recette des impôts d'Artois, « partie sur les biens de Pierre Bosselet, sieur de Heuchin. — En « outre, il obtint de Philippe II, que tout ce qui avait appartenu « aux Dames du St.-Esprit de Térouanne et qui dépendait de son « royaume, appartiendrait désormais à la communauté de Ste-Mar- « guerite, à laquelle en même temps il fit présent d'une belle croix « d'argent, renfermant une parcelle de la vraie croix, qui tous les « vendredis était exposée à la vénération des fidèles.... Sulpice « Dupré, chanoine de la cathédrale, fut désigné pour être le direc- « teur de la maison. » (Gd cart., t. IX, p. 425 et 429). — Ces dames par ordre de l'évêque adoptèrent alors les statuts du *tiers ordre de St.-Dominique* et prirent un nouvel habit; le prélat se chargea de tous les frais. (Mêmes sources).

(2) Maximilien de Berghes, premier archevêque de Cambrai. Ce prélat appartenait à l'illustre famille dont nous avons précédemment parlé, il était grand oncle de Gérard d'Haméricourt.

son diocèse les décisions des conciles de Trente et de Cambrai (1565) (1). Il s'oppose à la suppression des *Escoties* (2) à St-Omer. — Il subit, malgré lui, la destruction de la paroisse St-Michel (1565) (3). Il exhorte ses chanoines à réformer les abus de leur chapitre et fait frapper pour eux des jetons de présence pour constater leur assiduité aux offices (1569) (4). 1544. — 1577.

Alors, comme aujourd'hui, on éprouvait le besoin de remédier au relâchement; on luttait contre un désordre d'idées qui s'étendait partout : il était urgent de revenir à l'unité liturgique. Interprête de la pensée de l'église, Gérard substitua le bréviaire romain à celui du cardinal Quignonez, dont on s'était servi jusque-là (1573) (5). — A ces actes, il en ajoute d'autres

(1) Dans un seul Concile tenu à Cambrai en 1565, on fit vingt-deux décrets dont chacun contient plusieurs chapitres; ces décrets sont imprimés dans le xve vol. de la collection du P. Labbe.

(2) *Escot* en vieux français signifie délivré, mise en liberté. L'hôpital des *Escotiers* ou de *l'Escoterie*, dans la rue du Brûle, signifiait N.-D. de délivrance.

(3) Cette église fut supprimée, parce que trop rapprochée des remparts, elle gênait le nouveau système des fortifications ; elle fut alors réunie à la paroisse Ste-Croix, qui longtemps conserva des échevins particuliers. (Archives de la ville de St-Omer.)—L'ancienne confrérie de St.-Michel, nommée confrérie de la *Verte-Rue*, et qui se composait des notables de la ville, fut transférée, en 1565, dans la paroisse St.-Denis. La fête se faisait le 8 mai, jour de l'apparition de saint Michel, d'après le vœu du Concile de Trente. (Gd cart.)

(4) Il fait la visite du chapitre... Il engage les chanoines à se réformer... *Il fait fabriquer une certaine monnoye pour distribuer aux présents qui assisteront entièrement aux offices du chœur* (1569). (Gd cart., t. IX, suppl.)

(5) « L'évêque fait adopter dans son chapitre le bréviaire romain,

1544.—1577. **non moins utiles au point de vue de la véritable philantropie chrétienne. On connaît les fondations charitables dont ce pontife a doté le pays. La création des quatre collèges auxquels il a attaché son nom serait déjà le meilleur éloge de GÉRARD D'HAMÉRICOURT. — Mais nous touchions aux jours de ces grandes luttes qui sous le nom de *guerres de religion* remuèrent profondément le sol de la patrie (1), laissant**

« il forme une commission pour le régulariser et le rendre conforme « en y ajoutant les *saints propres*, il fait les frais nécessaires à ce « changement... Le bréviaire du cardinal Quignonez est supprimé ; « les religieux de ST-BERTIN ont commencé à faire usage du bré- « viaire romain, le 28 novembre 1573, aux premières vêpres du di- « manche de l'Avent. — A la cathédrale, on a commencé le 7 février « suivant. » (Deneuville, hist., ms de ST-OMER, t. II, fo 27. — Gd cart., t. IX, suppl.—Ann. Bert., ms no 806 de la bibl. de la ville). — Le bréviaire du cardinal Quignonez, composé par ordre de Clément VII, obtint successivement l'approbation des papes Paul III, Jules III et Paul IV ; mais il ne put obtenir celle de la Sorbonne, à laquelle l'auteur l'avait soumis. On lui reprochait d'avoir omis *l'office de la Ste-Vierge, les antiennes, les repons, les homélies,* de n'avoir point suivi l'ordre et le nombre des psaumes, tel qu'on les dit dans l'église, etc., etc. Le pape Pie V le défendit par une bulle de 1568. Ce bréviaire beaucoup plus court que l'autre avait pour titre : *Breviarium romanum ex sacrâ potissimum scripturâ et probatis sanctorum historiis nuper confectum.* (Rome, 1535, in-8o) ; il a été réimprimé plusieurs fois, la dernière édition est de 1679 : elle fut faite pour l'usage particulier de Colbert et se nommait *Breviarium Colbertinum.* (Biog. univ. de Michaud, t. XXXVI, p. 411, 412.)

(1) Hist. des guerres de Religion. — Sanderus. — *Gall. christ.* — Documents inédits de l'hist. de France. — L'art de vérifier les dates, etc., etc. — Les Huguenots venaient alors de se révolter dans toute la Frise, la Hollande et la Belgique, Philippe de Ste-Aldegonde, seigneur de Noircarmes, gouverneur de ST-OMER, avait levé des troupes et défait 4,000 d'entre eux entre Lille et Tournai (15 août 1566).

après elles le germe de tant de déchirements... Dans ce mouvement universel des consciences, au milieu de ce cahos où venaient se heurter tant de passions, GÉRARD comprit le rôle tout pacifique que la Providence lui avait assigné ; il ne pouvait se méprendre sur les causes de la formation des nouveaux évêchés des Flandres : il savait que l'intérêt de la religion et celui de la politique étaient cette fois étroitement unis. — Défenseur du catholicisme, le gouvernement espagnol pouvait-il rester indifférent en présence des progrès de l'hérésie menaçant d'envahir les couronnes?... Sous le rapport politique le roi d'Espagne n'avait-il pas un avantage direct à opposer une barrière aux prétentions qui semblaient se dissimuler à l'ombre des dissensions religieuses?... Le clairvoyant abbé ne s'y trompa point, il chercha à neutraliser le mal dans sa racine : la réforme du clergé, l'éducation de la jeunesse, lui paraissent les moyens les plus sûrs de contrebalancer l'effet des pernicieuses doctrines. Aussitôt il appelle à lui de savants ecclésiastiques de l'université de Louvain ; à leur tête figurait Jean Six, qui plus tard eut l'honneur de lui succéder (1). Bientôt on voit se ras- 1544.—1577.

(Deneuville. — Gd cart. — Ann. Bert.) — Ces soulèvements durèrent plusieurs années dans les Pays-Bas, malgré les nombreuses victimes de ces discordes civiles, à la tête desquelles on vit les comtes de Hornes et d'Egmont décapités par ordre du duc d'Albe (4 juin 1568).

(1) Jean Six, né à Lille, fut successivement curé de *St.-Étienne* dans cette ville, président du grand collège de l'université de Louvain (1561), chanoine, vicaire-général, archidiacre et pénitencier de ST-OMER, il fut sacré évêque par Mgr Moullard, évêque d'Arras, le 23 juillet 1581. et tint au mois de novembre de l'année suivante,

1544. — 1577. **sembler autour de lui un clergé formé aux exercices de la milice sainte, s'efforçant de suivre les traces de son premier pasteur (2). Joignant à une ardente charité envers les pauvres un zèle éprouvé pour le maintien de la foi, Gérard travailla à cultiver le cœur de l'enfance, il voyait dans l'éducation la meilleure garantie pour l'avenir. Secondé par d'habiles collaborateurs il institua, du consentement de son monastère et avec ses ressources particulières, plusieurs établissements de bienfaisance. — Le 6 novembre 1561, ce *prélat-fondateur* (ainsi désigné à cause des nombreuses fondations qui lui sont dues), achetait à Poperingues une maison portant l'enseigne de *l'Homme Sauvage*, pour y placer les écoles de la ville (3). En souvenir de cette donation, Messieurs les magistrats**

un synode dont il publia les actes. — Jean mourut, au bout de 7 ans d'épiscopat, le 11 octobre 1586 en se rendant au Concile provincial à Mons. Ses dépouilles mortelles furent inhumées dans l'église St.-Étienne de Lille ; son cœur fut placé à l'entrée de la cathédrale de St-Omer ; l'évêque d'Arras célébra ses funérailles. (Gd cart., t. IX, suppl.—Ann. Bert., nº 806.—Ms d'Affreingues.—Quenson, N.-D. de St-Omer, etc., etc.)

(2) Gd cart. — Hist. man. *Collegii Societatis Jesu audomarensis (Passim).*

(3) « Ledit jour, on passa au conseil abbatial une procuration au « nom de M. l'abbé et du couvent, au sujet d'une maison à Poperin- « gues, nommée l'*Homme Sauvage*, que MM. de céant donnèrent à « MM. dudit Poperingues, à usage d'école, et avec notre agrément, « ces Messieurs la vendirent pour en acheter une autre plus com- « mode... En reconnaissance, MM. de la ville, à chaque entrée so- « lennelle de l'abbé, doivent *une paire de chapons* et un distique où « il soit fait mention de la donation. (Gd cart., t. IX, suppl., p. 106, « lin. 1, 2 et 3, etc.) »

ne manquaient jamais de venir officiellement offrir 1544.—1577.
une légère redevance et présenter leurs félicitations envers à l'abbé de St-Bertin à chacune de ses entrées solennelles.

La même année (1561), Gérard d'Héméricourt fondait à St-Omer, avec les revenus de son abbaye, un collège en faveur des jeunes gens pauvres de son diocèse qui voudraient se livrer à l'étude, et créait pour eux un grand nombre de bourses ; assurant ainsi aux écoliers sans fortune la nourriture, l'entretien, l'instruction jusqu'aux humanités et aux belles-lettres inclusivement (1). Telle est l'origine de l'ancien *collège des pauvres boursiers de* St-Bertin, lequel après avoir rendu tant de services à nos pères, a disparu dans les mauvais jours du siècle dernier... Les statuts de cet établissement embrassaient l'administration, l'enseignement, l'éducation, *administrationem*, *educationem*, *institutionem*, les conditions d'admission, le nombre d'élèves, leur costume, leurs aliments, la surveillance, les études, les mœurs, la piété, le défaut d'aptitude, la répartition par paroisses, les émoluments, le nombre même des domestiques, rien n'était oublié ; la prévoyance du fondateur ne négligeait rien : elle avait à l'avance tout déterminé... Nous

(1) *Amplum et nobile gimnasium de consensu et consilio congregationis suæ fundavit.* (Mr de Loman, p. 114).—Jusqu'à cette époque les classes ouvertes dans le monastère et ses dépendances étaient uniquement à l'usage des religieux, elles servaient presque exclusivement à ceux qui se destinaient à l'état monastique.—*Hujus fundationis utilitatem experti sunt Audomarenses, Bolonienses et Yprenses, episcopi, etc.* (Loman, p. 114.)

1544. — 1577. **publions en entier ce document inédit de la sagesse de GÉRARD D'HAMÉRICOURT (1). Le collège ST-BERTIN**

(1) Voy. aux pièces justificatives. — *Loix du collège des Pourres* (sic) *de* ST-BERTIN, en latin et en français. (Gd cart., t. IX, p. 540.— Suppl., p. 100. — Bulle de Pie V. — Confirmation du collège de ST-BERTIN, p. 532.—Lettres patentes de Philippe II du 22 mars 1566. —*Vidimus* des mayeurs et échevins de ST-OMER en date du 1er août 1594. — Pièce originale en parchemin avec sceau. (Bibl. des Ant. de la Morinie). — « Les soins et la vigilance de Messire GÉRARD « D'HAMÉRICOURT ne s'étendaient pas seulement à la décoration de « l'église du Seigneur, à faire observer avec exactitude à ses reli- « gieux la règle de St.-Benoit, à leur servir en tout d'exemple, et « à entretenir l'union parmi ses frères ; mais il les manifesta encore « davantage par l'ardeur qu'il avait à se déclarer ouvertement le « père et le refuge des pauvres, et surtout des pauvres enfants, qui « fort souvent destitués d'éducation et secours nécessaires de la part « de leurs parents, perdent absolument les capacités et dispositions « qu'ils ont ou pourraient avoir aux sciences divines et humaines... « La pieuse fondation que fit dom GÉRARD D'HAMÉRICOURT, abbé de « ST-BERTIN, sera à jamais mémorable à la postérité. La charte de « cette fondation, datée du 1er jour de mars, commence par ces « mots : « *Nous* GÉRARD D'HAMÉRICOURT, *par la grâce de Dieu*, « *humble abbé de* ST-BERTIN, *et tout le couvent du même lieu, à* « *tous ceux, etc.* Comme il n'y a rien de plus agréable à Dieu, etc., « etc. » — On y lit ce qui suit sur l'économie et l'épargne de l'abbaye : « Certaines rentes ayant été achetées, elles seront employées « à nourrir et entretenir : 1° 25 boursiers, dont 12 seront fils de « bourgeois de l'enclos de ST-OMER, et les 13 autres se pourront « prendre tant des fils de bourgeois de la ville que de la banlieue. « Les premiers auront pour la vie et habit, chacun 30 florins, assi- « gnés sur 340 florins achetés sur le domaine du roi au baillage de « ST-OMER, le surplus s'emploiera à d'autres usages de la fondation. « — 2° Il y aura 35 boursiers, fils de nos *tenans* ou fermiers, dont « 12 auront chacun 30 florins et se prendront, savoir : 3 d'Arcques, « — 3 d'Herbelles,—1 d'Acquin,—1 de Quelmes,—1 de Coyecques, « —1 d'Audenfort, — 1 de Wizernes, — 3 d'Houlle, et demeureront « et coucheront lesdits boursiers dans la maison achetée de *Rawes-*

à peine en vigueur, ne tarda pas à répondre au 1544.—1577
vœu du fondateur, qui déjà songeait à couronner

« *berghe.* — 3° Il y aura un pédagogue pour instruire lesdits bour-
« siers à qui on donnera 210 florins de gages ; mais à charge de
« tenir un sub-moniteur ou préfet et deux *meschines (mesquénes),*
« ou servantes, tant pour son service que pour celui desdits bour-
« siers, et ledit pédagogue aura, aux dépends de la fondation, les
« ustensiles nécessaires, tant pour lui que pour son sub-moniteur
« et les servantes. — 4° Si, au rapport du pédagogue ou régent,
« quelques boursiers n'étaient pas propres aux lettres, le commis
« leur fera apprendre un métier pendant un an ou deux aux dépends
« de la bourse.—5° Il y aura chaque année 120 florins pour l'en-
« tretien de la maison et autres choses nécessaires à la fondation ;
« pour le receveur 30 florins ou 2 sols à la livre de gros. — 6° Les
« administrateurs du collège seront *le prieur, — deux anciens, — le*
« *maître du couvent, — l'aumônier, — et le prévôt d'Arcques* (s'il
« est religieux).—7° Pour choisir les boursiers, on demandera l'avis
« des curés, et les tabliers des paroisses où ils seront pris, ainsi
« que celui de nos fermiers, baillis et curés pour ceux de la cam-
« pagne. — 8° S'il arrivait que par guerre ou autrement les revenus
« fussent insuffisants pour fournir aux bourses, dans ce cas les
« boursiers des villages, où il n'y a aucune rente, cesseront les pre-
« miers, et ensuite ceux dont les rentes ne pourraient être reçues,
« si ce n'est que par pitié il plaise au prélat de les entretenir pen-
« dant cet inconvénient. — 9° Les comptes se rendront tous les ans
« entre la Toussaint et Noël, et y seront évoqués 2 échevins et un
« conseiller du roi, qui auront avec les commis ou administrateurs
« chacun 20 sols, pour l'audition desdits comptes.—10° Messire GÉ-
« RARD D'HAMÉRICOURT remet au surplus toutes autres dispositions
« à la discrétion des administrateurs... — 11° Il y aura en outre 27
« filles, revêtues tous les ans, de bas, souliers, juppes, etc., pour
« chacune d'elles sera employée la somme de 4 florins. — Les dites
« filles se prendront des villages suivants : savoir, 6 d'Arcques, —
« 3 d'Houlle,—3 d'Herbelles,—3 de Coyecques,—3 de Quelmes,—
« 3 d'Acquin, —3 de Wizernes et 3 d'Audenfort. — 12° S'il arrivait
« que la somme de la fondation excédât la somme nécessaire à tout
« ce que dessus, l'excédant se dispensera à la discrétion des admi-

1544. — 1577. **son œuvre. - Le 19 septembre 1573 un autre établissement également *renté* de la main de Gérard se formait à Louvain (1), en faveur des *jeunes boursiers* les**

« nistrateurs, soit pour augmenter les bourses de 20 livres, ou le « nombre des boursiers qui pour lors pourront être choisis de tel « lieu qu'il leur plaira. » (Extrait du ms n° 841 de la bibl. de St-« Omer, p. 1 et 2.—Voir le texte du règlement en latin, aux pièces « justificatives.—Gd cart. de dom de Witte, t. IX, suppl., p. 101.)

(1) Le collège des pauvres de St-Bertin comptait 70 personnes au moment de sa suppression (1791), il possédait des biens considérables dont on voit le détail dans le ms n° 841 de la bibl. de St-Omer (66 p. in-fo). — Le dernier *préfet* et le dernier *régent* de cette utile communauté furent dom Amé Dufour, de St-Omer, mort en 1845 vicaire de la paroisse St.-Nicolas à Boulogne-sur-Mer, et dom Charles de Witte, l'auteur du grand cartulaire. Le premier donna sa démission peu avant la fermeture des classes, à cause de l'esprit d'indépendance qui s'était introduit chez les boursiers; il fut irrégulièrement remplacé par le *citoyen* Omer Walle, jeune laïque audomarois. Le second fut révoqué, on mit à sa place Étienne Judax, prêtre chartreux assermenté; mais les nouveaux élus ne restèrent pas longtemps en exercice : la suppression de la maison ne se fit pas attendre... Les comptes de dom de Witte furent examinés avec le plus grand soin par le district, qui dut lui adresser ses félicitations pour l'ordre et la régularité qui y régnaient. Sa gestion dura 7 ans et demi, et sur un seul chapitre il y avait un *boni* de 20,000 livres... (Gd cart., t. IX, suppl.) — On voyait encore il y a peu de temps à St-Omer, quelques-uns des anciens maîtres ou élèves du collège St-Bertin, tels que MM. Gobert, Machard, Lefébure, etc., etc. — Depuis plusieurs années des ecclésiastiques vertueux et éclairés, ont établi à St-Omer un pensionnat, qui sous le nom de St-Bertin, semble faire revivre, en partie, les traditions de *l'ancien collège*. Le succès, répondant à l'attente des généreux fondateurs, a amené peu à peu la formation de plusieurs autres établissements du même genre, à Dohem, à Marcq-en Bareuille, à Bergues-St-Winox. à Aire, à Lille.—Providence des familles dans les jours difficiles que nous avons à traverser, Messieurs de St-Bertin tendent à suppléer les corporations enseignantes, leur zèle cherche à opposer une barrière aux idées modernes

plus capables d'administrer les paroisses du diocèse. Cette maison, comme la première, était gratuite : elle 1544. — 1577.

qui rongent la société... Grâces leur soient rendues !... Le Ciel bénira leurs efforts!... — La maison du collège St-Bertin fut formée sur le terrain actuel de l'hôpital St.-Louis, au moyen d'acquisitions successives. Nous lisons dans le n° 841 de la bibl, de St-Omer : «Le « 28 mai 1561, Gérard d'Haméricourt achète trois petites maisons « annexées au grand logis du collège St-Bertin... Le 24 juin, Jac- « queline de la Tour, abbesse de Rewesberghe, vend du consente- « ment de sa communauté à Gérard d'Haméricourt, certaine mai- « son et héritage situés à St-Omer, en la ruelle du *Scoendruicq*, « moyennant 10 sols de *denier à Dieu* et au prix principal de 500 « florins, de 40 gros de Flandres le florin, et aux charges suivantes : « savoir, 5 sols 6 deniers parisis et 3 *gelines* (poules *gallina)*, dus « par an au couvent de St-Bertin. à cause de la recette de la ville ; « —11 sols parisis, dus à la table des pauvres de Ste-Aldegonde et « de St-Denys ; — 7 sols à la table des pauvres de St-Jean ; — 7 sols « 1/2 dus au sieur Staple en la ville de St-Omer, et à la Maladrerie « d'icelle ville 11 sols parisis ; — 5 sols 2 deniers parisis au sieur « de la Motte. — Deux octobre, achat d'une petite maison rue du « *Way*, appartenant à Ollivier Courbos, bourgeois, pour 12 deniers « à Dieu, 30 florins et autres redevances. — 22 avril, acquisition « d'une autre maison, située en la rue du *Scoendruicq*, au sieur Je- « han Dubos, mayeur des dix jours, pour le prix principal de 200 « florins et quelques autres menues charges, etc., etc... » (Ms n° 481, p. 3.) — « Le 19 septembre 1573, Gérard d'Haméricourt achète « comme abbé et prélat de St Bertin une belle et grande maison « dite le *Vieux-Faucon*, avec un grand jardin, cour et appartenan- « ces, situés en la ville et université de Louvain, dans la rue ap- « pelée *Hoelstraeten*, aux charges et conditions spécifiées auxdites « lettres d'achat, translatées du flamand en français. Cet établisse- « ment était vulgairement connu sous le nom de *Collège St-Bertin*; « l'abbaye de St-Bertin y envoyait les plus capables jeunes re- « ligieux pour s'y perfectionner en théologie, en philosophie et y « prendre leurs degrés... Il servait aussi d'asyle pour les pauvres « boursiers de St-Bertin pour le même sujet. — Ce collège a été « vendu aux oratoriens le 7 juillet 1627 ; les principaux deniers de

1544.—1577. fut spécialement destinée à l'étude de la philosophie et de la théologie ; on y prenait les grades ; c'était un lieu d'épreuves pour ceux qui allaient être appelés à diriger les consciences. — Dans la pensée des donateurs, les bénéfices d'une instruction complète, comme les avantages ecclésiastiques devaient être accessibles à tous : le mérite était pour eux, la seule condition d'admission ou d'avancement...

Le collège de Louvain ne subsista pas longtemps, il cessa d'exister, d'après son organisation primitive, le 13 février 1627 ; il fut vendu le 7 juillet suivant aux pères de l'oratoire. — Le prix de vente fut appliqué un peu plus tard à l'acquisition d'une maison de Jésuites à Douai.—La règle du séminaire de Louvain se maintint jusqu'à son dernier jour.

Mais l'évêque, abbé de St-Bertin, livré à d'autres préoccupations sérieuses, ne se borna point à ces trois fondations utiles : au moment où il s'efforçait de faire passer dans l'âme de son clergé le véritable esprit du sacerdoce, il remarquait avec douleur les progrès de l'hérésie, qui toujours envahissante, cherchait à s'insinuer jusque dans son séminaire et même dans son abbaye, dont quelques membres connaissaient,

« cette vente ont été employés par l'abbaye le 15 septembre 1630, à « l'acquisition d'une autre maison à Douai, appartenant aux dames « de l'abbaye des Flines. Cette maison listant de front le prieuré « d'Anchin, fut appelée depuis lors le *Collège St-Bertin* ou *de la* « *Motte.* » (Gd cart., t. IX, p. 431.)

Il ne reste plus aujourd'hui à St-Omer (1855) des anciens élèves boursiers de St-Bertin, que MM. Jean Baptiste Lemaire, père, imprimeur, Bernard et Clabaux.

trop bien déjà, les écrits de Calvin (1). Le pays était 1544.—1577.
livré alors à des agitations fréquentes; la fièvre, le vertige s'étaient emparés des esprits; l'erreur voulait prendre la place de la vérité; tout était remis en question; on ne croyait plus à rien; on semblait toucher au dernier jour de la patrie *(propter cladem patriæ communem)* (2). A la nouvelle du mal qui menaçait ses ouailles, le pontife prit le parti qui lui paraissait le plus opportun, le plus incisif... Entrant dans le mouvement général du clergé, de concert avec Jean Sarrazin, abbé de St-Waast d'Arras (3), et conformément au vœu du Concile de Trente, il appelle pour leur confier l'éducation de la jeunesse (4) les membres de

(1) « *Ut monasterium Sti Bertini, ac seminarium pauperum « studiosorum ejusdem monasterii, doctrinâ pestilenti inquina- « rent, cogitabat quo pacto tam magnum malum, in ipsâ radice « posset extinguere; effectum est, ut unus religiosus heresis peste « infectus, publice abjuraret heresim; erat vir ille in Calvinis « scriptis valde versatus.* » *(Hist. coll. S. J. audomarensis.* — Ms orig.)

(2) Idem, idem.

(3) Jean Sarrazin, 72e abbé de St-Waast en 1578, et archevêque de Cambrai en 1596, joua un rôle très important, on le sait, pendant les luttes religieuses; il mourut à Bruxelles le 3 mars 1598. — Ce prélat avait bâti à Arras un couvent de capucins ainsi que le monastère des filles de Ste-Agnès; il fut inhumé dans l'église de St-Waast.—Jean a été chanté par Simon Ogier et Panagius Salius ou Toussaint le Sailly, poëtes audomarois. —Voir ces poésies à la bibl. de ST-OMER.

(4) « GÉRARD D'HAMÉRICOURT voyant avec douleur les progrès « des Huguenots et hérétiques, prit tous les arrangements possibles « pour la fondation des Jésuites. » (Gd cart., t. IX, p. 426)... Il les « reçut au commencement de l'année 1561 dans son abbatial, au « nombre de trois, en attendant que les bâtiments s'achevassent: il « les fit recevoir par le magistrat et les introduisit au collége ST-

1544. — 1577. la compagnie de Jésus, qu'il considérait dès-lors comme les invariables soutiens de la foi et l'avant-garde du catholicisme (1565) (1)... Le P. Everard Mercure ou Mercurian (2), provincial de l'ordre, et le P. Baudouin de l'Ange (*ab angelo*), se trouvaient alors à l'abbaye d'Anchin, GÉRARD les manda auprès de lui par l'entremise de Jean l'Entailleur (3), abbé de ce monastère, il les accueillit avec bonté, les logea à ST-BERTIN (4), et leur communiqua son projet dont l'ex-

« BERTIN, où ils commencèrent à enseigner le 9 avril 1567 avec « leurs compagnons. » (Gd cart., année 1567.)

(1) *Zelum suum pro ecclesiæ utilitate, longius extenderunt Sithienses : sub eo abbate quippe, magnificum fundavere patribus societatis Jesu collegium, ad juventutis instructionem et educationem, imo et ad verbi divini prædicationem ; prædictis patribus quinque millia librarum, quotannis recipiendarum assignavere et superbum eis templum ædificavere, in fundo quem ipsis concesserant.* (Mt d'André Loman, p. 114, lin. 7 et suiv.)— *Hist. coll. S. J. audom.*—« *Dedit ad abbatem aquicinctensem litteras, quibus rogabat eum, ut ageret apud R. P. Everardum Mercurianum in Belgio provincialem, de auxilio sibi societatis impetrando ; libenter id officii præstitit R. abbas aquicinctensis...* »

(2) Il était d'origine belge, devint le 4e général de l'ordre, le 23 avril 1573 et mourut le 1er août 1589 âgé de 66 ans.

(3) Jean l'Entailleur, 38e abbé d'Anchin, était d'Arras, il seconda activement le mouvement religieux de cette époque ; et fonda le collège des Jésuites de Douai. — C'était un homme de bon conseil, il était habile helléniste et connaissait bien la langue hébraïque. Voir au sujet de ce prélat un bon travail que vient de publier M. le docteur A.-E. Escalier, de Douai, sous le titre : *Histoire de l'abbaye d'Anchin*. — Dutems, t. IV, p. 162. — On trouve à la bibl. de ST-OMER dans un volume in-fo, intitulé : *Miscellanea*, les pièces d'un procès survenu entre les Jésuites de Douai et les fondateurs de leur maison ; on y voit aussi les plans de l'établissement.

(4) « *Benevole habitus est... in abbatiam commorantes...* »

écution quelque temps incertaine, finit par aboutir 1544.—1775.
après deux années de négociations (1).—La fondation, approuvée à Rome par François de Borgia, général de la Société (2), fut acceptée en son nom par le P. Costerus, provincial de Belgique.— GÉRARD D'HAMÉRICOURT se chargea de tous les frais d'établissement, d'installation, etc., etc., à condition que tous, pauvres et riches, pourraient être admis dans le collège (3). L'acte fut passé au mois de juin 1567; mais

(1) Les négociations furent suivies par le P. Baudouin, auquel le Père Mercure (à son départ pour Rome où il était appelé), avait confié la mission de le représenter. « *Reliquit apud reverendissimum* « *comitem suum P. Balduinum... Cepit cum eo agere Rssimus, de* « *instituendo collegio societatis in urbe suâ.* »

(2) « *Quam fundationem pater generalis, missis ad R. litteris* « 15 *julii* (1567) *ratam habuit, et collegium audomarense nume-* « *ravit in reliquis collegiis societatis et Rssimus in fundatoribus.* » *(Hist. ms S. J. coll. aud., p.* 4). — « *P. Costerus qui provinciam* « *Belgicam administraret, omnia acceptavit.* » (Idem, idem.)

(3) L'établissement des Jésuites éprouva quelques difficultés à cause des malheurs du temps (*iniquitas temporum*).—La question du logement donna également lieu à quelques hésitations; le P. Baudouin refusait d'admettre que la nouvelle communauté fût placée sous le même toit que le collège des pauvres comme le proposait l'évêque : « *Edoctus simul R. a Balduino non esse in more societatis ut ha-* « *bitarent nostri cum pauperibus. (Offerebat enim episcopus do-* « *mum pauperum nostris, cum ipsis esse communem.) Sed colle-* « *gium societatis, si aliquod esset distinctu, esse opporteret a col-* « *legio pauperum, etc., etc. Quod ut didiscit reverendissimus,* « *mense aprilis* 1567 *propriâ manu suâ et sigillo consignatas de-* « *dit litteras deferendas ad P. Mercurianum tum cameraci agen-* « *tem... in optatis sibi esse, societatis collegium constituere.* »— « *Quare optimus Dominus ad nulla alia societatem adstringere* « *voluit, quam institutionem suorum pauperum.* » Idem, idem.— Les lettres envoyées par GÉRARD D'HAMÉRICOURT au P. provincial

1544. — 1577. les études avaient provisoirement commencé le 9 du même mois dans l'intérieur du séminaire de St-Bertin, pendant qu'on disposait ailleurs les bâtiments nécessaires : « *Ceperunt nostri, docere in seminario Bertiniano intra domesticos parietes...* » Les classes et une partie du logement furent achevées au commencement de l'année 1568. Le 15 janvier on fit l'inauguration solennelle de la maison et celle des cours d'enseignement, en présence du fondateur, du magistrat et de toutes les notabilités de la ville. Le P. Baudouin de l'Ange, recteur (1), prononça un discours de circonstance, puis il entra immédiatement en fonctions avec ses collaborateurs, au nombre desquels nous voyons les RR. PP. Jean Gapan, — Herman, — Jacques Dogius, — Florent, — Simon Marcassin, — Rogier, — Jean Jacobeus, — et Jean de Meslines (*Meslinensis*), etc. Dès ce jour, le collège de St-Omer prit rang parmi les établissements importants de la com-

pour lui annoncer que la maison était achetée et que les Pères n'avaient plus qu'à arriver, furent écrites par dom Thomas Liot, bailly de St-Bertin. — La maison offerte fut d'abord fort petite, elle était primitivement destinée au séminaire épiscopal qu'on devait établir à St-Omer. — On lui affecta, comme première allocation, une rente annuelle de 900 florins de Brabant. « *Quæ scriptæ erant per dominum* « *Thomam Liot ballivum S*[ti] *Bertini, quorum etiam nunc exem-* « *plar in nostro collegio asservatur. — Acceptavit pro initio fun-* « *dationis* 900 *florenos annuos, cum angustâ domo coemptâ no-* « *mine seminarii audomarensis, quod tunc instruere meditaba-* « *tur.* » (Ms original des Jésuites de St-Omer.)

(1) Nous avons donné ailleurs le catalogue complet et chronologique de tous les supérieurs de la maison. (Bull. hist de la Soc. des Ant. de la Mor., 3e livraison.)

pagnie de Jésus, et bientôt 200 élèves formés en cinq divisions, venaient puiser à cette religieuse et savante école des leçons de *rhétorique*, *de poésie*, *de grammaire*, *de langues et de doctrine chrétienne* (1). 1544.—1577.

L'œuvre était commencée, il fallait l'achever et la rendre durable; GÉRARD ne l'oubliait pas: satisfait d'un premier succès, chaque jour il étendait ses largesses en agrandissant les bâtiments ou leurs dépendances et en créant des dotations nouvelles. — La maison une fois établie, les soins du pontife se portèrent sur la construction d'une église (2). — Le

(1) « *Preeunte anno* 1568... 15 *januarii, preceptores nostri qui* « *prius in collegio pauperum juventutem docuerant, in classibus* « *collegii nostri incepere, proditis prius in vulgum catalogis et* « *habitis orationibus in consessu gravissimorum nominum et ipsius Rev*ssimi » (*Hist. coll. S. J. aud.* —Gd cart.)...— « *Discipuli* « *erant* 200, *præceptores quinque in totidem classibus distributi...* » (Ibid. *diarium*, ms des Jésuites).—Le P. Florent enseignait la *rhétorique*, le P. Jean Jacobeus la *poésie* avec la *syntaxe*, le P. Jean de Mesline apprenait la *grammaire*. Le cours de *dialectique* et de *langue grecque* était confié au P. Rogier (*Rogierio*), directeur des pauvres. Le P. Jean d'Ogius, qui venait de prêcher le carême, entreprit l'explication de la doctrine chrétienne à la place du pénitencier. Les conférences eurent lieu d'abord dans une grande salle, puis dans l'église. — Plus tard, à la demande de l'évêque, le P. Baudouin ouvrit un cours de *théologie* et de cas de conscience, pour dispenser les élèves qui se destinaient à l'état ecclésiastique, de suivre les cours de l'académie. « *Cum intentione Reverendissimi ut semi-* « *naristæ, non mittantur ad academiam.* » (Ibidem).

(2) « *Ab eo tempore, domi nostræ semper in litteris doctum est* « *cum fructu, quem ut vidit R*simus... *Cepit ardenter agere de* « *templo construendo... Anno igitur* 1569, 24a *jannarii, pactus* « *est cum latomo* 700 *florinis Carolinis, pro solo templi struendi* « *labore.* »

1544. — 1577. **24 janvier 1569, il traita avec un marbrier au prix de 700 florins *Carolus* pour la main-d'œuvre de l'édifice. —Le 8 février les travaux commencèrent par le chavet (1).—Le 16 avril, GÉRARD D'HAMÉRICOURT posait la première pierre (2); au commencement de l'année suivante (1570), il obtenait du duc d'Albe la permission de faire abattre dans la *forêt du Roi* tous les bois nécessaires à la charpente : quelques mois après tout était terminé, *structura tota perfecta*, et le 24 septembre de la même année le prélat-fondateur venait consacrer et dédier à saint Gérard, son auguste patron, cette même église où, un peu plus tard, il devait**

(1) « *Octavo februari opus agressus est latomus, facto initio à* « *pariete domus nostræ; die autem* 16ª *aprilis felicibus auspiciis* « *jacta sunt fundamenta templi, cum tali ceremoniâ... Circum-* « *fusâ hominum multitudine et ipso R*ssimo *rem divinam audiente* « *primum lapidem consecravit.* » (Hist. coll. audom)

(2) La première pierre fut posée en tête du chœur. « *Primum* « *lapidem in capite chori.* » Pendant la cérémonie, GÉRARD reçut de la part des élèves des compliments en vers et en prose... « *Me-* « *moriâ dixit versus aliquot adolescens... tum alius pauca præ-* « *fatus est.* » Chacun le félicitait sur le succès de son heureuse entreprise. « *Uterque congratulabatur felix tanti operis initium.* » —Le pénitencier de la cathédrale posa la seconde pierre, dom Adrien Prevot la 3e, Dom Duprès la 4e et ainsi de suite; — chacun des maîtres, au nombre de 14, posa également la sienne. — L'évêque donna à l'architecte, selon la coutume, autant de pièces d'or qu'il y avait de noms inscrits. « *Post R. posuit lapidem. pœnitentiarius deinde* « *Adrianus Prevot, postea Dominus Duprez et sic deinceps alii* « *alios sunt secuti, nostri quoque singuli (Erunt tum domi* 14*)* « *alius post alium lapidem posuerunt, quorum nomina totidem* « *aureos numeros, ut moris esset architecto persolvit R*ssimus. » —Ces pièces ne seraient-elles point celles que l'on jetait d'ordinaire dans les fondations lors de la pose de la première pierre?...

trouver le dernier repos (1). Le même jour une autre 1544. — 1577.
cérémonie touchante interrompait le Saint-Sacrifice et portait l'émotion dans les cœurs : on voyait à l'offertoire le P. recteur, suivi de ses collaborateurs (2) s'avancer lentement vers l'autel, une torche ardente à la main, baiser avec respect l'anneau pastoral en présentant au pontife un cierge béni et un compliment en vers, en signe de reconnaissance. Tous les ans pendant plusieurs siècles, à la même date, cette offrande s'est régulièrement renouvelée en l'honneur de l'abbaye et de l'abbé de ST-BERTIN, lequel en cas d'absence se faisait représenter par le grand prieur de la communauté.— Un an après la fête de la consécration (18 janvier 1571), Monseigneur D'HAMÉRICOURT déposait entre les mains du P. recteur des Jésuites-Wallons le bref apostolique et les lettres authentiques de fondation, dotation et confirmation de leur établissement, pièces dont jusque là il n'avait pu obtenir la délivrance. « Il le mettait, « dit dom de Witte, en possession réelle pour y en- » seigner les pauvres collégiens et tous ceux qui se « présenteraient audit collège, avec promesse d'aug-

(1) « *Consecratum est templum Dominica 4a septembris vero die* « *24 qui sacer erat Sto Gérardo Ri patrono.* » — Le jour de la consécration fut un jour de fête. — Voir les détails dans le ms déjà cité (*Hist. S. J. audomarensis collegii.*)

(2) « Le P. recteur, à la tête de la société, présente en hommage « un cierge ardent, accompagné d'une thèse en pièce de vers, analo- « gue à une aussi belle fondation ; il y eut aussi le matin dans l'é- « glise un discours latin et l'après-dîner un discours français, en « présence des notabilités du pays et d'un grand concours de « monde. » (Gd cart., t. IX, p. 429. — Hist. coll. audom.)

1544.—1577. « menter encore par la suite autant qu'il sera possible « de ses propres épargnes et du consentement de tous « les religieux de St-Bertin, qu'il veut, et entend « par les dites lettres, être les *fondateurs participants* » à la dite fondation, ainsi que les successeurs (1). »

En exécution de la bulle pontificale de Jules V (5 juin 1571) (2), relative au collège St-Bertin et à celui des Jésuites-Wallons, le correcteur de la cour romaine (3) portait sentence d'interdit et d'excommunication contre ceux « qui formeraient opposition à la dite bulle et causeraient préjudice aux dits établissements (1572) (4). »—Ainsi se trouvèrent définitivement instituées ces deux pieuses fondations qui pendant plusieurs siècles eurent une si grande influence sur l'esprit et sur les mœurs des générations qui nous ont précédés...

(1) Idem, idem. — « *Scripsit de impetrandi brevi apostolico,* « *quod impetratum postea est; pro approbatione cujus quod in* « *utriusque collegio fundatione, dotatione vel fecisset, vel factu-* « *rus esset episcopus... Accedente etiam consensu religiosi con-* « *ventus nostri monasterii Sti Bertini, ex cujus fructibus nostræ* « *dispositioni ex Dei graciâ et sanctæ sedis apostolicæ, libere* « *relictis fatemur, dictum collegium, a nobis institutum esse,* « *quem proinde conventum, sicut hujus sancti operis volumus par-* « *ticipes esse, itâ confidimus, futurum benevolum protectorem,* « *cum successoribus nostris abbatibus, hujus inclyti monasterii* « *Sti Bertini.* » (Lettres de fondation, grand cart., t. IX, p. 429).

(2) Un original de cette bulle confirmative de la fondation des deux collèges, a été récemment retrouvé et déposé aux archives de la Société des Antiquaires. Cet intéressant parchemin avec plomb aux effigies de St-Pierre et de St-Paul, a été donné à Rome sous la date des nones de juin 1571 ; il est en fort bon état.

(3) Adrien Fascoup, évêque d'Acquinaut.

(4) Voir le texte original.

Mais le temps marchait, Gérard avait vu sous son épiscopat plus de cinq mille cinq cents calvinistes (1) revenir à la foi de leurs pères.—Il avait rendu les derniers devoirs au grand prieur Lambert, homme d'un mérite distingué, et donné la dernière sanction aux statuts des établissements de bienfaisance fondés par lui (1572) (2). —Après avoir adouci autant qu'il le pouvait le mal causé par une affreuse tempête (1576) (3), il avait assisté aux synodes des monastères *exempts* (4) de la 1544.—1577.

(1) Hist. manuscrite du coll. des Jésuites. — Archives de l'évêché de St-Omer, ancien regist.

(2) Dans la rédaction de ces statuts, l'évêque à la demande du recteur avait établi une ligne complète de démarcation entre les deux collèges, celui des *pauvres boursiers* et celui des *Jésuites*. « *Cum* « *dixisset R. se velle litteras concedere; consultum est a patre* « *rectore quibus verbis formandæ hæ litteræ essent, ne quod com-* « *mercium videretur hoc collegium nostrum, cum illo collegio* « *pauperum Bertiniano; ne qui succederet episcopus, nostros co-* « *gere posset, ad ulla opera quasi suo jure utentes.* » (Hist. ms coll. aud., p. 10).

(3) Annales Bert., ms no 806.—Gd cart., t. IX, suppl. — *Hist. ms coll. aud.*

(4) « Un décret du Concile de Trente avait ordonné aux abbayes, « dites exemptes de la Flandre, de se mettre en congrégation; « aussitôt celles de St.-Waast, de St-Bertin, de St Pierre-de Gand, de « Lobbes se réunirent et formèrent des assemblées annuelles : celles « de St-Amand, d'Eenam s'y adjoignirent d'après le désir de l'ar- « chiduc.—La nouvelle congrégation tint son premier chapitre gé- « néral le 1er juillet 1569 dans le monastère de St-Waast, en pré- « sence des abbés de Vaucelles et de Clairmarais (ordre de Citeaux), « qui y donnèrent de bons avis. » — Le 2e chapitre eut lieu à St- « Bertin, où on fit de nouveaux règlements; le 3e et le 4e à Lobbes, « etc. » (Gd cart., t. IX, suppl.)—« *Ut œcumenici Concilii Triden-* « *tinis satisfaceret, quibus cœnobiis... Injungitur ut sese in*

1544. — 1577. **Flandre, à St-Waast, à St-Bertin, à Lobbes, etc., dont, par ses soins, on venait d'établir la congrégation (1569-1570, etc).—Cédant à un impérieux devoir, ce pontife s'était vu forcé de faire arrêter et dégrader publiquement un dominicain de Bergues convaincu d'apostasie (1571) (1). Plusieurs fois il avait reçu l'hommage des PP. Jésuites, dont il protégea toujours spé-**

« *congregationes redigant, conformiter ad dispositionem capituli* « *in singulis, ex concilio lateranensi sub Innocentio III°; cum* « *cœteris abbatibus ejusdem ordinis convenit, et congregationem* « *formavit quœ modo vocatur congregatio abbatiarum ordinis* « *Sti Benedicti per Belgium exemptarum : abbatiœ autem quœ* « *hujus modi congregationem componunt, sequentes designantur*:

« 1° *Abbatia Sithiensis vulgo Sti Bertini*,

« 2° *Abbatia Blandiniensis vulgo Sti Petri apud gandavum*,

« 3° *Abbatia Sti Vedasti atrebati, alias castrum nobiliacum*,

« 4° *Abbatia Elnonensis vulgo Sti Amandi*,

« 5° *Abbatia Laubiensis vulgo Sti Petri*,

« *Et Abbatia Cenemensis vulgo Sti Salvatoris juxtâ aldenardam*.

(Chron. d'André Loman, ms de M. Leglay, p. 114, lin. 12 et suiv.) —La 21e session a eu lieu à St-Amand le 3 mai 1705; la première à St-Waast en 1569.— « *Prœdictarum abbatiarum, nulla preeminen-* « *tiam ant jurisdictionem habet in alias; ordo autem tum abba-* « *tum tum deputatorum ab abbatum consecratione desumitur;* « *ita ut in ordine abbatum, ille sit primus ordine, excepto prœ-* « *side, de quo statim qui consecratione prior est; illi vero depu-* « *tati primi sedent et loquuntur, quorum etiam abbas primus est;* « *e singulis abbatiis tres mittuntur deputati cum procuratione a* « *capitulo eis prœstitâ,.. singularum abbatiarum unicum habent* « *suffragium; quo pacto abbatum et communitatum suffragia* « *numero equalia sunt, etc. — Officiales eliguntur; prœses est* « *visitator, promotor est procurator generalis, etc.* » (André Loman, p. 115).

(1) L'échafaud fut dressé auprès de la cour de fabrique de l'église de St Omer, du consentement du chapitre. (Gd cart., t. IX, p. 429.)

cialement la communauté (1); tout récemment il avait dolé leur église de riches ornements (2), parmi lesquels on distinguait un bel orgue fabriqué à Mons. — Depuis peu de jours encore, pour accroître les revenus de leur maison, il venait d'ajouter à ses nombreuses largesses de nouvelles donations s'élevant à 6,000 florins (février 1577) (3), lorsque après avoir assisté à la proclamation de la paix, qui cette fois ne devait pas être de longue durée (4), sentant ses forces s'affaiblir sous la violence d'un mal dont il portait le germe, GÉRARD D'HAMÉRICOURT régla ses dispositions dernières; il donna son portrait au collège des Jésuites (5), demanda à être inhumé dans leur église sous un modeste monument (6); il reçut les sacrements de la main du P. Baudouin (7); puis plein de confiance et de bonnes œuvres, il rendit son âme à Dieu en présence du recteur des Jésuites, du P. Maxi- 1544. — 1577.

(1) *Hist. ms coll. aud., S. J.*—Gd cart., *passim.*—Ms du P. Ange.

(2) Idem, idem.—Ville et cité de ST-OMER.—Idem, idem, idem.

(3) « *Rus pro suâ liberalitate ergo nos, florenos dedit* 400 *pro* « *edibus eruendis collegio huic... initio februarii dedit (adhuc)* « 2000 *florenos ad perficiendam fundationem hujus collegii... op-* « *portune sane factum.* » (Hist. ms coll. aud., p. 33 et annexes, p. 15.)

(4) « *Principio martii, pax in hac civitate proclamata est etiam* « *si Brevis.* » (Ibidem.)

(5) Ibidem.—Gd cart. — « *Imaginem et effigiem suo collegio de-* « *dit.* » (Ibidem, p. 33)

(6) « *De sepulturâ in templo nostro egit et ibidem epitaphium* « *extrui jussit.* » (Idem).

(7) « *Patri rectori confessus est.* » (Idem, idem.) *Sacræ unctio-* « *nis sacramentum, cum edificatione et consolatione suscepit.* »

1544. — 1577. milien de la capelle *(a capella)*, et de plusieurs autres religieux ou personnes attachées à la maison (1). — Ce pieux pontife comptait 33 ans de prélature abbatiale et 14 ans d'épiscopat. « M. D'HAMÉRICOURT, écrit dom de Witte, « mourut le 17 mars 1577 à minuit (2); le 19, son « corps, revêtu pontificalement, fut porté dans notre « église et posé dans la chapelle de ST-BERTIN tendue « de drap noir et orné de six grandes *torses* ar- « dentes ; le 21, il fut porté au chœur devant le can- « delabre où on chanta un service des plus solennels. « Vers les deux heures de l'après-diner, les chanoines « vinrent processionnellement avec le clergé, accom-

(1) « *Die* 17ª *martii, dominicâ lœtare, tum* 4ª *quadragesimæ, R*us « *fundator noster ac patronus optimus, primus et hujus urbis* « *episcopus, presentibus patre rectore et patre Maximiliano à ca-* « *pellâ et aliis nonnullis domesticis in monasterio suo S*ti *Ber-* « *tini cujus abbas erat, pie et sancte obdormivit in Domino... ejus* « *cadaver aliquot dies in ejus sacello visendum populo. Exhi-* « *bitum est.* » (Hist. coll. ms S. J. aud., p. 34.) — « *Nonnulla inter* « *religiosos et canonicos, de ejusdem sepulturâ altercatio fuit, non* « *malo sed pro arbitror zelo — quâ sublatâ* 21ª *die ad tem-* « *plum nostrum Bertiniani, unâ cum canonicis, inhumandum* « *attulerunt; hoc modo et eo circuitu quo fere solet processio* « *fieri; nam a templo S*ti *Bertini ad S*ti *Audomari, per forum,* « *deinde a divi Audomari per plateam versus scholas ad nos* « *venerunt, cum universo feri civitatis populo adeo ut vix milites* « 300, *ad semovendam turbam sufficerent... Post hujus R*i *obi-* « *tum, sicut ipse solebat, panem et cervisiam religiosi nobis* « *concesserunt.* » (Hist. ms coll. S. J. aud.. p. 34).

(2) Gd cart. de ST-BERTIN, in-fº, t. IX, suppl., p. 411 et suiv. — Nº 841, ms de la bibl. de ST-OMER, col. St Bert. — Ann. Bert, ms nº 806. — « *Rexit ambas ecclesias pastor bonus, et urbis parens, dif-* « *ficillimo francorum et Burgundiorum et rebellium Belgarum* « *exordio.* » (André Loman, p, 115).

« pagné de 50 *torses* avec les armes du défunt ; il y 1544. —1577.
« eut de notre côté autant de *torses* portées par 50
« collégiens revêtus de surplis. Pendant le convoi son
« corps fut porté par les chanoines et les religieux ;
« on passa par toute la rue St-Bertin pour aller à la
« cathédrale, au son de toutes les cloches de la ville ;
« les deux chœurs chantèrent alternativement, tant
« nous sur leur patronat et à la cathédrale, que les cha-
« noines sur le nôtre, les officiers du roi, le magis-
« trat et deux religieux de chaque ordre, furent priés
« et assistèrent à ses obsèques. De l'église cathédrale
« on porta le corps dans l'église des P. Jésuites, qui
« firent les cérémonies de l'enterrement, pour éviter
« les difficultés entre nous, et les chanoines.—Il est
« inhumé au milieu du sanctuaire, sous un grand
« marbre blanc, avec épitaphe.—Dix razières de bled
« (et de la bière) ont été distribuées aux pauvres tant ici
« à l'abbaye que chez les dits PP. Jésuites (1). » —Sur
la tombe de Gérard d'Hamémicourt, on traça sur le
marbre l'inscription suivante :

Rus et Piissimus D. D. Gerardus ab Hamericourt, 1us episcopus audomarensis idem que abbas inclyti monast. Sti Bertini, atque fundator hujus collegii et templi (2) *nominis Jesu, nec non pauperum studiosorum*

(1) Gd cart. de St-Bertin, t. IX et suppl. du même vol. — Ann. Bert. — Hist. coll. aud. — Pour concilier toutes les prétentions qui s'élevaient entre le monastère et le chapitre, au sujet des dépouilles mortelles du défunt, le corps fut déposé dans l'église des Jésuites, le cœur dans l'église abbatiale de St-Bertin, et les entrailles à la cathédrale.—Coll. de St-Bertin, ms n° 841, bibl. de St-Omer, p. 1.

(2) Le temple dont il est question est celui qui a précédé l'église

1544.—1577. *collegii Bertiniani ; sepeliendi sui corporis, locum sacrum piè hic sibi elegit, anno Domini* **1577**, *mense Martio, quem sacer clerus et religiosi patres Bertiniani, atque collegii societatis Jesu, hoc tumulo mœsti posuerunt, ut optimi fundatoris devotioni ac munificentiæ satisfacerent, pro cujus animæ sempiternâ quiete, christiane lector, ora religiosè christum Dominum nostrum* (1).

Le grand cartulaire contient 129 chartres relatives à la fructueuse administration de GÉRARD D'HAMÉRICOURT (2).—Le manuscrit n° 755 de la bibliothèque

actuelle, élevée un peu plus tard, et qui porte sur le fronton la date de 1636. La première église était sur le même emplacement, mais plus petite que celle qui subsiste aujourd'hui. — Dans les nouvelles constructions, le corps de GÉRARD D'HAMÉRICOURT fut retrouvé parfaitement conservé 90 ans environ après son inhumation (1667). « *Corpus fundatoris repertum est integrum post* 90 *annos circiter* (1667). » —Hist. coll. S. J. audom., p. 88).

(1) La pierre qui recouvrait les restes de GÉRARD D'HAMÉRICOURT a depuis longtemps disparu ; la Société des Antiquaires de la Morinie a le projet de la rétablir à l'endroit même où elle était. Il serait heureux de voir la réalisation de cette pieuse pensée. N'est-il pas surprenant que rien à ST-OMER ne rappelle le nom et les vertus de celui qui fut un des plus grands bienfaiteurs du pays?...

(2) Gd cart. de dom Ch. de Witte, in-fo, t IX et suppl. du même vol.—Les anciennes archives du collège de ST-BERTIN, dont une partie figure actuellement au répertoire des titres de propriété du bureau de bienfaisance de ST-OMER, renferment quelques actes consentis par Charles-Quint et Philippe II concernant le monastère ; la plupart de ces actes sont contemporains de GÉRARD D'HAMÉRICOURT.

On lit dans le catalogue dressé, le 28 août 1847, par M. Cuvelier. receveur des hospices et du bureau de bienfaisance :

« No 367 1552. Emprunt fait par Charles, roi des Romains, à
« l'abbaye de ST-BERTIN, de 3,459 livres 7 sols
« 9 deniers de 40 gros.

de St-Omer nous a conservé une grossière esquisse de 1544.—1577.
l'image de ce prélat : on le voit revêtu de ses orne-

« N° 372 1554. Copies de pièces et d'actes concernant des emprunts
« faits par Charles, empereur des Romains, sur
« ses domaines à St-Omer, par lesquels il cons-
« titue plusieurs rentes au profit de l'abbaye de
« St-Bertin.

« N° 501 1551. Contrat de rente constitué par l'empereur Charles-
« Quint, sous le nom des abbés, religieux, et
« couvent de St-Bertin.

« N° 502 1559. Titre de Philippe, roi de Castille, etc., daté de
« Gand (9 août 1559), par lequel les domaines
« du roi reconnaissent avoir reçu diverses som-
« mes des religieux de St-Bertin, pour subve-
« nir aux frais de guerre.

« N° 420. *Vidimus* d'un arrêt du Concile de Trente, concer-
« nant des donations faites à l'abbaye de St-
« Bertin.

« N° 384. Titre d'achat par le collège St-Bertin de la maison
« Leclercq, tenant à la chapelle.

« N° 350 1590. Compte du collège par dom Antoine de Bris, reli-
« gieux de St-Bertin. »

On y voit aussi :

« N° 402. Rente créée par Philippe, roi d'Espagne, le 9 août,
« de 600 livres du prix de 40 gros, monnoye de
« Flandres, au cours de 37 livres 10 sols, au
« profit du chapitre de St-Omer; réduite à 40
« livres par édit du 21 décembre 1718. »

Autre :

« Idem créée par Charles-Quint le 18 janvier 1554
« de 600 livres du prix de 40 gros, monnoye de
« Flandres, la livre au cours de 37 livres 10
« sols, réduite à 30 livres par édit du 21 décem-
« bre 1718.

« N° 369. Dossier contenant plusieurs pièces concernant
« des rentes anciennes dues à l'abbaye de St-
« Bertin. »

1544.—1577. ments pontificaux, la mitre sur la tête, tenant une crosse de la main droite, une seconde crosse près du bras gauche, étendu. A côté de lui apparaît son quartier abbatial en feu; à ses pieds se trouve l'écu colorié de ses armes qui étaient de *gueules* à la *bande d'argent* et sur lequel on a omis la devise: *Festina lentè* (1).

(1) Ms de Deneuville, t. III, p. 83.—N° 755 du cat. de St-Omer.—Ville et cité de St-Omer. — Tableau des armoiries des abbés de St-Bertin, par M. Wallet, p. 84.—Annal. Bert. n° 806, ms de St-Omer. —M. Wallet semble n'avoir pas connu la devise des armoiries de cet abbé, car il n'en fait pas mention dans son consciencieux travail. — Cette image grossière dont nous parlons, est la dernière que l'on voit dans le manuscrit en parchemin n° 755 de la bibliothèque de St-Omer. (Ancien n° 771 de l'ancien catalogue de l'abbaye).—Là s'arrête ce livre auquel nous avons pu faire de si fréquents et de si utiles emprunts. On y lit à la première page (on l'a vu planche 1) les deux initiales I et W, avec ces mots *Memento finis*, ainsi que la date précise 1402.—Sur le second feuillet, on remarque les noms suivants écrits en caractères cursifs des xve et xvie siècles :

Jacobus Anesart,
Johannes du Val,
Willelmus Spollart,
Willelmus le Zwane,
Willelmus de Orlay,
Allardus...

A la dernière page, on voit en écriture du xvie siècle, qui ressemble assez à celle d'Alard Tassard et de Guillaume de Withe, le vers qui suit, renfermant un précieux enseignement :

« *Quidquid agas, prudenter agas, et respice finem,* 1588. »

Les noms ci-dessus, dont les lettres I. W. paraissent être les initiales, ne seraient-ils pas ceux des auteurs successifs de cet intéressant manuscrit ? ..

Gérard donna l'habit monastique à 52 religieux dont les noms suivent (1) : 1544.—1577.

(Réception du 4 mars 1546), Lambert d'Avre, vinier *(vinitor)* (2), prévôt de Poperingues, puis grand prieur du monastère, mort le 2 mai 1570. — Adrien Drius *(Driutius)*, de Cassel (frère de Rémy, 2e évêque de Bruges), prieur et sous-prieur : il fut trouvé mort dans son lit le 23 septembre 1588.—Lambert Hetru, d'Hesdin, chantre, mort le 19 mai 1585. — Arthur Doresmieulx, d'Arras, chambellan, il mourut, à l'âge de 50 ans, le 17 février 1577, après avoir rempli les fonctions de prévot de Poperingues, où il fut inhumé.—(Réception du 3 août 1548), Jean Desplancques, issu d'une famille noble de Béthune, prieur de St-Pry, mort le 28 janvier 1599. — Chrétien Vandalle, de Courtrai, gardien des enfants, chapelain, pasteur de St-Folquin, mort en 1583. — Antoine Reverse, de Béthune, gardien des enfants *(custos puerorum)*, tiers prieur, puis abbé d'Auchy en 1574, mort le 4 octobre 1578, — Robert Thieulaine, d'Arras, 4e et 3e prieur, sous-prieur, puis gardien, mort le 8 mars 1578. — Maurice Boistel, d'Hesdin, 5e prieur, sous-gardien, mort le 15 septembre 1576. — (Réception du 20 juin 1551), Denys d'Argenteau, de Namur, qui se retira novice ; il eut un fils et un frère abbés de St-Winnox. — Antoine Pascal, d'Arbois, en Bourgogne (sic), sous-gardien, aumônier et chargé du vestiaire, il mourut le 28 octobre 1584. — Nicolas Dupuisch, quatrième prieur, aumônier *(obiit in carcere propter heresim)*. —Hercule Lecointe, de Béthune, mort *formiste* en 1553. —Nicolas Duflos, de Raulencourt, boursier *(bursarius)*, mort le 25 mai 1597. — (Réception du 18 mai 1555), Jacques de Labourre,

(1) « *Gerardus ab Hamericourt hujus cenobii monachus, nepos* « *ex sorore Ingelberti predecessoris supradicti abbatis, a quo in-* « *troitum in hoc monasterio suscepit* 27 *maii* 1519 *collatione im-* « *periali ac postulatione totius conventus; hoc suscepit monaste-* « *rium agendum anno* 1544 *obiit anno* 1577, *subsequentes vestivit.* » (Cat. rel. Bert., ms n° 815).

(2) « *Qui custodit vinum.* » (Ducange, Glossaire, t. VI).

1544.—1577. d'Aire, mort novice le 4 février 1556. — Jean Grenet, de Béthune, fils de Jean, écuyer, il fut aumônier, gardien du vestiaire *(vestiarii custos)*, prieur de l'ancien et du nouveau monastère, puis prieur de St-Pry, mort le 25 décembre 1615. — (Réception du 25 août 1557). Waast Grenet, d'Arras, fils de Pierre, écuyer *(scutiferi)*, aumônier, prieur, puis abbé en 1580. — Antoine Baze, de Calais, gardien des enfants, administrateur du collège St-Bertin, mort le 3 décembre 1587.—Guillaume Leroux, de Béthune, sous-prieur et chantre, mort le 22 novembre 1596, il fut inhumé dans la chapelle de Ste-Cécile, près du mausolée de Guillaume Fillastre.—(Réception du 16 mars 1558), Pierre-Ernest Faulcuez, de Namur, descendant d'une noble famille, fils de Foulques et de Marguerite de Marbois, devint chapelain de l'abbé, prévôt d'Arques, grainetier, procureur de l'abbé et mourut le 15 avril 1606; il fut inhumé à St-Bertin, auprès de sa mère, non loin du cœur de Gérard d'Haméricourt.—Claude Potel, qui se retira novice et devint moine de St-Martin de Tournai.—Jean de Fiennes, ailleurs Dubois, fils du maréchal d'Ecquerdes, chevalier de la Toison-d'Or, il partit pour l'Angleterre et revint faire pénitence dans le monastère. — François de Persenville, gardien des enfants, prieur de St-Pry et de Poperingues, mort le 10 décembre 1517. —Adrien Poulain, de St-Omer *(culinæ promptuarius)*, receveur, prévôt d'Arques, puis abbé d'Aucby en 1584, mort le 23 février 1610, inhumé dans l'église Ste-Marie, à Hesdin. — Julien Jamot, de Béthune, prieur de Cohen, qui résigna son prieuré aux Jésuites de St-Omer et partit pour Rome, où il mourut en 1603. — (Réception du 4 avril 1559), Jean de Bersacques, d'Arras (frère du dernier prévôt de St-Omer), fut gardien des enfants, 4e et 3e prieur, receveur (*receptor*), régent du collège ; il mourut le 18 décembre 1604; il écrivit les annales de l'abbaye (1).—Natalis Thomas, de Rely, vinier,

(1) *Scripsit annales Bertinianos* (Ms nº 815). Ce manuscrit est aujourd'hui égaré ; il serait à désirer qu'il pût être retrouvé. Ce serait une bonne fortune historique, qui, peut-être, nous arrivera plus tard.

économe, grainetier et prévôt d'Arques; il mourut le 18 juillet 1594. 1544.—1577
—Jean Nève, de St-Omer; il abandonna le monastère (*fugitivus*). — Jacques de Winebroet, de Renescure, gardien, mort le 17 décembre 1584.—(Réception du 4 juillet 1561), Roland de Marbois, de Namur, qui prit la fuite (*fugitivus*). — Jean d'Argenteau, membre d'une famille noble du Brabant, prieur de Baurain; il résigna cette charge entre les mains de Philippe de Cavrelle, abbé de St-Waast, et mourut à Douai le 2 octobre 1617. Il était frère et oncle des deux abbés de St-Winnox du même nom.—Martin Wanhoulten, d'Ypres; il s'enfuit de la maison. — Wlfard Tacon, qui se retira novice. — Josuin Lobergh, idem.—(Réception du 9 avril 1563).—Antoine Bury, d'Arras, directeur des novices, grainetier, prieur du Barlet en 1604, mort à Arras, le 26 janvier 1637, âgé de 94 ans.—François Wibaut, de Béthune, avant-dernier curé de St-Folquin, mort en 1604. — Jean Canis de Béthune, gardien des novices, mort le 5 mars 1584. — Pierre Descamps, de Béthune, 5e prieur, mort subitement le 21 décembre 1582. —Michel Robert qui se retira novice.—(Réception de 1568), Gille Doyen, de Namur, aumônier, mort de la peste en 1597. — Pierre de Wulf, qui appartenait à une famille distinguée, régent du collège de St-Bertin, mort le 7 décembre 1593 (1). — Jean Woneters, de Bergues, mort le 17 mars 1583.— (Réception de 1570), Guislain Favier, de Béthune, mort le 12 mars 1595, il était chargé de l'horloge (*magister horologii*).—Eléonor Penin, mort au collège. — Jacques Van Coolen, de Bergues, qui se retira novice. — (Réception du 6 mars 1572), Nicolas de La Motte, noble tournaisien, mort religieux du Mont-Cassin en 1617.—Jacques de Mametz, de Furnes, directeur des novices, sous-prieur, chambellan, prévôt de la Moere, mort le 26 février 1636, âgé de 80 ans.—André Fourdin, de Mory, qui mourut de la peste. — Jacques Desne, de Béthune, excellent chanteur (*cantor egregius*), mort subitement le 5 février 1607. — (Réception du 4

(1) Aux funérailles de Pierre de Wulf on a chanté pour la première fois l'office des morts : jusque-là on s'était borné à le lire sans même le psalmodier.

1544.—1577. juin 1576), Robert Boutry, appelé Gouy, fils de Frédéric, écuyer, et de Anne Morel, il mourut aumônier le 5 février 1624.—Charles Fourdin, de Mory, frère d'André cité plus haut, qui se retira novice (1).

Pendant la vie de GÉRARD D'HAMÉRICOURT, la haute réputation de ce prélat eut bientôt franchi les limites de son diocèse... Deux siècles après lui, le souvenir de ses vertus était encore vivant dans tous les établissements de la compagnie de Jésus. En 1738, les maisons de Vienne, de Bruxelles (2), etc., se disputaient l'honneur de faire le panégyrique du pieux fondateur du collège de ST-OMER. Elles réclamèrent des documents sur les lieux : l'éloge du généreux pontife fut mis au concours, il fut envoyé écrit en deux langues (latin et français), par l'entremise du P. Provincial de Lille (3). — Qui songerait aujourd'hui à rendre ce légitime hommage au nom à peu près oublié de l'un des plus grands princes de l'église que la ville de ST-OMER s'honore de compter à la tête de ses bienfaiteurs ?... Heureux si les quelques lignes que nous lui consacrons peuvent faire revivre sa mémoire longtemps bénie.... La reconnaissance ne se prescrit jamais...

(1) *Cat. rel. Bert. qui collegi potuerunt, m*s *n*o 815. — Bibl. aud.

(2) « *Mense augusto* 1738, *petitum est Viennâ et Bruxellis, ut* « *Daretur elogium fundatoris nostri Gerardi d'Hamericourt cum* « *gentilitiis insignibus; missum est in Insulas, ad P. provincia-* « *lem, idiomate gallico, ut habetur in calce hujus libri.* » (Hist. coll. S. J. aud., ms, p. 821.)

(3) Ce panégyrique est aujourd'hui perdu; nous avons été cependant assez heureux pour retrouver un exemplaire inédit des notes qui servirent à le composer.

LES

ABBÉS DE SAINT-BERTIN.



VACANCE.

Commenc[t] : 1577
Fin : 1580.

Prétentions de dom Frédéric d'Ire (1).

SOMMAIRE. — Vacance de 3 ans. — Lutte entre les États et le Souverain. — Quelle en fut la cause? — Prétentions de dom FRÉDÉRIC D'IRE, abbé de Mareilles. — Apposition des scellés au quartier abbatial. — Inventaire des biens de l'abbaye. — Signification faite au chapitre au nom du comte d'Artois. — Ambition de FRÉDÉRIC D'IRE. — Il embrasse le parti du prince d'Orange. — Lettres des États-Généraux et de l'archiduc Mathias en sa faveur. — Provisions des États-Généraux. — Lettres de mises en possession du temporel. — FRÉDÉRIC D'IRE, muni de ces lettres, prend le titre d'abbé; il charge un mandataire de recevoir les revenus et se présente lui-même au monastère. — Émotion des moines. — Leur refus. — Graves désordres. — Fuite de quelques-uns. — FRÉDÉRIC, irrité, fait enlever et conduire à Anvers plusieurs des opposants, qui parviennent à obtenir justice. — Ceux qui, par faiblesse lui avaient prêté serment, reviennent à de meilleurs sentiments, après avoir reconnu la ruse de leurs adversaires. — Résistance du chapitre de ST-BERTIN. — Il garde la foi jurée au comte d'Artois, et s'adresse à Philippe II, qui casse la décision des États et remercie les religieux en leur ordonnant de n'obéir qu'au prieur. — Philippe

(1) Les auteurs du *Gallia christiana*, Dutems et autres auteurs ne font aucune mention de FRÉDÉRIC D'IRE.

1577.—1580. écrit à cet effet au capitaine-général. — Henri III, roi de France, imite cet exemple. — Il donne exclusivement l'administration du monastère à WAAST GRENET. — Lettres du roi d'Espagne pour sa nomination.—Le chapitre persiste dans la parole donnée au comte d'Artois.—Inquiétude des États-Généraux au sujet de la décision royale. — Retard apporté à la transmission des lettres de nomination de WAAST GRENET. — Influence secrète des États sur Alexandre Farnèse.—Ce prince évite de donner au nouvel élu sa nouvelle qualification.—Renouvellement des lettres de nomination de WAAST GRENET. — Les moines réclament pour lui la délivrance des bulles pontificales. — Publication de mise en possession des biens en faveur du grand prieur.—Retraite de FRÉDÉRIC D'IRE.— Sa mort. — Ce prélat fut un instrument entre les mains des novateurs du XVIe siècle. — Réflexion sur sa conduite. — Manuscrits relatifs à FRÉDÉRIC D'IRE et à ses démêlés avec l'abbaye de ST-BERTIN.

A la mort de GÉRARD D'HAMÉRICOURT le siége abbatial de ST-BERTIN demeura vacant pendant près de trois années.

Deux grands pouvoirs se trouvaient en présence : celui du Souverain et celui des États-Généraux ; quelles étaient les causes de leur dissentiment?...

On croit les deviner... Sous l'apparence d'une simple question de prérogatives, se dissimulaient d'autres prétentions plus graves, plus vives, plus sérieuses... On touchait à l'apogée de nos discordes civiles ; aucun moyen de succès ne devait être oublié : le monastère était un point important situé sur la frontière des deux provinces, il fallait s'y ménager des intelligences... — Quoi qu'il en soit, le prétexte mis en avant devait naturellement amener bien des longueurs. Pouvait-il en être autrement sous l'empire de tant de susceptibilités rivales?...

Aussitôt que Gérard eut rendu le dernier soupir, MM. les officiers de la province d'Artois se hâtèrent d'apposer les scellés sur tout ce qui lui avait appartenu et de dresser un inventaire des biens de l'abbaye (18 mars 1577). — Le même jour, l'avocat fiscal (1), M. Payen, agissant en vertu de l'indult pontifical accordé à Charles-Quint, signifiait par écrit au chapitre du monastère de ne point procéder à l'élection d'un nouvel abbé sans l'adhésion du comte d'Artois; ce qui fut immédiatement promis, à la condition que les droits de la communauté seraient respectés (2). Mais la place était chaudement enviée : dom Frédéric d'Ire, abbé de Maroilles, esprit ardent, ambitieux, affichait hautement ses prétentions; il n'avait pas craint d'embrasser la cause du prince d'Orange (3); il avait obtenu la confiance des États-Généraux et celle de l'archiduc Mathias, qui lui accordaient des lettres flatteuses de provision et de mise en possession de l'abbaye de St-Bertin (19 octobre 1577, — 13 février 1578). Ces lettres étaient ainsi conçues : 1577. — 1580.

(1) *Synopsis alphabetica et chronologica* S[ti] *Bertini*, m[s] n° 804, t. in-f°. (Bibl. aud.)—Brevets.—Bulles.—Élections, f° 49.—La main levée des scellés et des objets inventoriés fut accordée par les gouverneurs et gens du roi le 27 avril 1577.

(2) G[d] cart., t. IX, suppl. — Idem. —*Ann. Bert.*, m[s] n° 806, bibl. de St-Omer.

(3) Bref de Grégoire XIII pour absoudre Frédéric d'Ire de toutes censures encourues en adhérant au prince d'Orange et le réhabiliter dans toutes ses charges. (Archives du nord, fonds de Maroilles). — Nous devons cette communication à l'obligeance de notre vénérable et savant collègue M. le docteur Leglay, membre de l'Institut, conservateur des archives générales de Flandre, à Lille.

1577. — 1580. « ***Provisions de la charge d'abbé de*** St-Bertin ***données par « intérim à Frédéric d'Ire, abbé de Maroilles*** (1).

« Nous prélat, gens d'église, nobles et députez des villes « représentant les États de Brabant, Gueldres, Flandres, « Artois, Haynault, Valenchiennes, Lille, Douay et Orchiez, « Hollande, Zélande, Namur, Tournay, Tournesis, Utrecht, « Malines, Frize et Overissel, à venerables relligieulxes per- « sonnes, nos chiers et bien amez les prieurs, relligieulx et « couvent de l'abbaye et monastère de St-Bertin en St- « Omer, salut et dilection : comme ainsi soit que estant na- « guaires advenu le trespas de feu le reverendissime eves- « que de St-Omer, Gérard de Hamèricourt, notre dernier « abbé, la dicte abbaye soit présentement vacante. Nous, ayant « bon et soigneux regard, que les prélatures, abbayes, pre- « vostez, doiennez, prieurez et aultres dignitez, signamment « celles qui sont situées sur frontières et qui sans évident « péril ne doivent demeurer vacantes, soient pourveuz de « gens doctes catholicques (2) et de bonne vie et conversa- « tion, en ce tems sy turbulent et dangereulx pour la entre- « tenir et conserver et la bonne et chretienne religion et ad- « ministrer par fidelz patriotes, et gens experimentez estants « suffisamment informez et appaisiez de prudence régulière, « bonne et catholique vie et conversation et grand zèle au « maintiennement du repoz publicque de reverend Père en

(1) Nous devons la copie textuelle et authentique de ces pièces à notre honorable confrère et ami M. Godin, archiviste du département du Pas-de-Calais. — Elles sont extraites des archives d'Arras. — Le titre porte par erreur le mot de Mareuil pour Maroilles ; quelquefois, en effet, on a confondu ces deux noms, mais l'erreur est facile à constater : l'abbaye de Mareuil n'ayant jamais eu de prélat du nom de Frédéric d'Ire.

(2) On sait, en effet, combien les partisans du prince d'Orange étaient dévoués au catholicisme.... L'expérience l'a prouvé. ***Risum teneatis,*** témoin la Hollande, etc., etc.

« Dieu damp Fredericq d'Yre, prelat de Maroilles ; prenant 1577. — 1580.
« aussi regard aux grands et singuliers debvoirs par lui faicts
« au temps de ces troubles en divers royaumes et legations,
« s'en estant bien fidellement et à notre grand contentement
« acquicté et employé vertueusement au maintiennement de
« la religion catholicque romaine, obeyssance deue à Sa
« Majesté, bien, repoz et trancquillité de ce pays et resta-
« blissement des anciens droictz, immunitez, exemptions et
« privilèges d'icelluy, s'y avons par avance donné ample
« et evident tesmoignage de vray, bon et fidel patriote,
« sçavoir faisons : que ce considéré, nous consentons au nom
« et de la part de S. M. requerons que procédant à l'élection
« et postulation d'un nonveau et futur prélat, vous élisez,
« postulez et acceptez à icelle dignité le dict révérend Père en
« Dieu damp Fredericq d'Yre, prélat de Maroilles, comme
« personne experimentée, qualifiée, capable et à nous agréable,
« auquel consentons et permectons, d'obtenir sur votre élec-
« tion bulles de confirmation de notre St-Père le pape, pour
« icelle mettre en exécution, lui donnant au surplus pouvoir
« de cependant prendre et apprehender la vraie, réelle et ac-
« tuelle possession de la dicte abbaye de St-Bertin et des
« fruictz, prouffictz, revenus et émoulumentsd'icelle pour do-
« resnavant les tenir, regir et administrer quant au temporel
« iseullement, jusques ce que par notre St-Père le pape lui
« sera commis le spirituel, gardant en ce les sollempnitez
« requises et accoutumées, s'y réquerons et donnons en
« mandement aux gouverneurs, president et gens du conseil
« d'Artois et aultres officiers cuy ce regardera que avons,
« adsistent, en ce que dictes, sy besoing est et en oultre fa-
« chent, souffrent et laissent le dit R. Père en Dieu Fredericq
« d'Yre, prélat de Maroilles, de cesluy notre accord, consen-
« tement et nomination plainement, paisiblement joir et user,
« cessants tous contredictz, et empeschements au contraire
« et en plus grande corroboration et signe de vérité, avons

1577.—1580. « ceste fait sceler du sceau des estatz de Brabant, pourre « avoir les nostres à la main, et signer par notre greffier or- « dinaire en la ville de Bruxelles, ce 19e jour du mois d'oc- « tobre mil cinq cent soixante-dix-sept. — Sur le reply estoit « escrit : Par ordonnance et charge expresse des dits sieurs « Estatz, signé : Cornélius Weelemans et scélé en double « quoeue de chire vermeille.

« Au dos était escript : le 13e jour de mars 1578. Ces « présentes lettres ont été exhibées et insignuées à Messieurs « du conseil d'Arthois et par leur ordonnance registrées au « greffe du dit conseil au registre accoustumé......... pour « valoir ce que de raison.—Tesmoing signé : B. Hapiot (1).

Voici les lettres de l'archiduc d'Autriche :

« *Lettres de l'archiduc Mathias, ordonnant la mise en pos-* « *session de l'abbé de Mareuil* (2) *du gouvernement tem-* « *porel de l'abbaye de* St-Bertin.

« MATHIAS par la grâce de Dieu archiduc d'Austrice, duc « de Bourgoingne, etc., gouverneur et capitaine général.

« Monsieur le viconte, très chiers, et bien amés. Comme « les Estatz généraulx de par de ça ayent nagaire accordé « au R. Père en Dieu l'abbé de Maroilles, adprésent nostre « grand aumosnier et conseillier du conseil d'Estat, estant « lez-nous l'entière administration des biens temporels de « l'abbaye de St-Bertin en St-Omer, et sur ce fait dépes- « cher lettres patentes pertinentes, et pour ce que jusques « ors il n'a sceu parvenir en la possession d'icelle adminis- « tration, à ceste cause, et que entendons que le dit « accord sort son plain et enthier effet, avons icelluy « aggréé et aggréons par ceste, vous requerants, et néant-

(1) Archives du Pas-de-Calais. — 1er regist. aux commissions du conseil provincial d'Artois, fo 534, vo.

(2) On a écrit par erreur Mareuil pour Maroilles.

« moinz ou nom, et de la part du roy, ordonnons par icelle 1577.—1580
« bien a certes que aiez a le faire mectre en possession du
« bien temporel de l'abbaye de St-Bertin, en suivant le
« contenu des lettres patentes sus dites, sans y volloir faire
« faulte. A tant Monsieur le viconte très chiers et bien amez
« notre seigneur vous ait en garde. D'Anvers, le xiiie jour de
« février 1578. Souscript Mathias, signé : Pottelsberghe.—
« Superscripst : A Monsieur le viconte de Gand, gouverneur,
« et nos très chiers et bien amez les président et gens du
« conseil provinchial du roy en Artois (1). »

Muni de ces lettres, Frédéric d'Ibe prit aussitôt le titre d'abbé de St-Bertin, il chargea un procureur de recevoir les revenus du monastère (2), et s'y présenta lui-même en personne (3), demandant à jouir immédiatement des avantages qui venaient de lui être accordés. Cette apparition inattendue, l'irrégularité de la nomination, la prétention injuste, inouïe de l'abbé de Maroille, émurent la communauté ; elle donna lieu aux plus graves désordres et amena la fuite de quelques religieux ainsi que celle de plusieurs chanoines ou laïques qui ne purent se résoudre à ratifier un choix qui leur paraissait blamable (4). — Irrité de la résis-

(1) Archives du Pas-de-Calais, 5e registre aux placards du conseil provincial d'Artois, fº 268.

(2) La procuration donnée par Frédéric fut passée, à Anvers, le 12 août 1578, au nom de Guillaume Herambaut. (Ann. Bert., ms 806).

(3) *Venit D. de Maroille tanquam abbas Bertinianus.* (Hist. coll. aud., p. 36).

(4) Parmi ces religieûx, on voyait Waast de Grenet, prieur et futur abbé,—Jehean de Bersacques, sous-prieur,—Pierre Faulcuelle, —Dom Silly,—Dom des Champs et Haze, —Adrien Poulain, prévôt d'Arques,—Dom Winebroet;—parmi les chanoines se trouvaient Jean

1577. — 1580. tance qu'il rencontrait, le prétendant s'oublia au point de faire enlever de force, jeter en voiture et conduire à Anvers les moines récalcitrants (1). Mais cet acte de violence ne lui réussit pas ; il contribua, au contraire, à démasquer son intrusion et à avancer l'heure de sa retraite (2). Les exilés ne perdirent pas leur temps à Anvers, leurs démarches finirent par obtenir justice : ceux-là même qui, préférant une tranquillité éphémère au repos de la conscience, avaient eu la faiblesse de prêter le serment défendu (ces hommes faibles se rencontrent toujours), devinèrent bientôt la ruse de leurs adversaires, dont ils avaient été dupes, ils revinrent à de meilleurs sentiments (3). Cependant, au milieu de

Six, qui devint évêque de St-Omer, — Christophe Broot, pénitencier, qui mourut à Paris pendant l'exil, etc., etc. (Hist. coll. aud. S. J.—Ms 806, Ann. Bert.)

(1) Waast de Grenet et ses compagnons profitèrent du moment de leur séjour à Anvers pour veiller à l'impression du magnifique graduel romain dont nous avons donné la description dans le Bulletin historique de la Société des Antiquaires de la Morinie, 2e liv., p. 55.

(2) « *Ad eos dies, religiosi Bertiniani quatuor, capti et in currum vi conjecti, Antwerpiam deducti sunt, jussu D. de Maroille,* « *quia videlicet ei restiterant.* »

(3) « *Ne in locum defuncti sufficeretur, horum nomina sunt : Petrus de Faucuelle,—D. Silly senior,—D. de Campis et Haze, qui* « *Antwerpiæ sic se gesserunt, ut domini de Maroille causa ceciderit, et ipsi religiosi immunes reversi sunt, non sine gaudio bonorum : substraxerunt se nonnulli ex eodem monasterio, ne juramentum iniquum prestare cogerentur... D. Adrianus Poulat* (sic) « *prepositus Arquensis, postea abbas d'Auchy. — Winebroet et* « *alii; idem fecerunt canonici nonnulli, inter quos fuit D. Joannes* « *Sixtius, posteâ episcopus electus, — D. Christophorus Broot,* « *penitentiarius qui parisiis obiit; recesserunt. — Preterea hinc*

ces débats et des tentatives importunes de FRÉDÉRIC, le chapitre de ST-BERTIN restait fidèle à la parole qu'il avait donnée au comte d'Artois (1); inébranlable dans sa promesse, il ne cessait de faire entendre ses énergiques réclamations : il s'adressa directement au Souverain dont la réponse favorable ne se fit pas attendre. Philippe II, mécontent de la nomination faite au préjudice de ses droits, déclara l'acte des États-Généraux attentatoire à la prérogative royale; il remercia les religieux de leur avertissement, en leur enjoignant de réserver leur obéissance pour celui d'entre eux auquel, pendant la vacance du siège, revenait de droit le gouvernement de l'abbaye (2). En outre, le roi transmettait ses intentions, à ce sujet, à dom Jehan d'Autriche, capitaine-général des Pays-Bas (3), et peu après ce prince, annulant au nom de S. M. catholique l'acte de provision décerné par les États à l'abbé de Maroilles, confiait l'administration du monastère au grand prieur 1577.—1580.

« *multi cives et ecclesiastici viri, eadem de causâ.— Alii, quibus* « *domus et bona terrena, cariora fuerant quam celestia, iniquum* « *juramentum prestiterunt...Sed ubi rem intellexerunt, et hereti-* « *corum astutias omnes adverterunt, eos facti penituit... Comitia* « *Hannoniæ litteras dederunt, rogantes ne unquam à naturali* « *suo principe caciderent, nec religionis libertatem paterentur* « *introduci, etc.* » (Hist. S. J. coll. aud., ms p. 43).

(1) « Protestation faite au chapitre contre *les importunités* de l'abbé de Maroilles, qui voulait indûment administrer le temporel de l'abbaye. »—Lettres datées de Madrid du 24 janvier 1578.—Gd cart.—Ann. Bert., ms no 806.

(2) Lettres de Madrid du 8 mars 1578.

(3) Dom Jehan était fils naturel de Charles-Quint, chevalier de la Toison-d'Or, gouverneur du pays, etc., etc.

1577.—1580. WAAST GRENET, jusqu'à ce que le roi y eût lui-même pourvu. — En même temps Henri III, roi de France, suivant les inspirations de Philippe, dont peut-être il subissait alors l'influence, à cause de leurs communs intérêts, ordonnait à tous les baillis, sénéchaux, prévôts, de tenir la main à ce que le prieur du monastère pût *seul*, à l'exclusion de tous autres, administrer paisiblement les biens de la communauté, situés sur le territoire de son royaume (1). — Quelques mois après, le roi d'Espagne signait à Madrid (2) des lettres patentes dans lesquelles il invitait les religieux de ST-BERTIN à élire pour leur abbé Dom WAAST GRENET, à la charge par lui d'obtenir les bulles pontificales nécessaires à la validité de son élection. — Cependant les États-Généraux voyaient avec inquiétude l'effet de la déclaration royale ; assez longtemps ils dissimulèrent leur pensée et persistèrent jusqu'au bout à favoriser sourdement la cause de FRÉDÉRIC D'IRE, dont la déchéance leur rappelait leur autorité méconnue. Aussi retardèrent-ils autant qu'ils le purent la transmission des lettres accordées au grand prieur (3) ; peut-être même leur action puissante agit-elle auprès d'Alexandre Farnèse?... Ce qu'il y a de certain, c'est que, alors même que ce lieutenant-général du roi des Espagnes, mandait WAAST GRENET auprès de sa personne pour lui communiquer les intentions bienveillantes de S. M.; alors que ce prince, au nom de son souverain, recommandait à ses

(1) Lettres datées de Paris le 8 juillet 1578.

(2) Le 12 mars 1579.

(3) Gd cart., t. IX, suppl.—Ann. Bert., ms n° 806.

officiers de seconder l'administration de l'*élu du roi*, sous peine d'encourir sa disgrâce, il semblait oublier, lui-même, l'acte de nomination du prieur à la dignité abbatiale. On remarque que jamais il n'écrivit à ce prélat sans omettre (involontairement sans doute) sa nouvelle qualification (1). Enfin, après bien des tiraillements, des luttes, des incertitudes, résultat inévitable du conflit élevé entre deux autorités de premier ordre, dont chacune, peut-être, cédait trop facilement aux impressions inséparables des dissentions religieuses, Philippe II renouvela à Mons, le 25 mai 1580, l'acte de nomination du 12 mars 1579 (2).—En même temps, les religieux adressaient au souverain-pontife Grégoire XIII, une supplique tendante à obtenir pour WAAST GRENET la prompte délivrance de ses bulles (7 juin 1580); leur vœu, cette fois, fut accompli. Bientôt le grand bailly de ST-OMER ordonnait au premier sergent à cheval de notifier partout, que le grand prieur de l'abbaye de ST-BERTIN était le seul administrateur spirituel et temporel des biens de la communauté.—Depuis lors, on n'entendit plus parler de FRÉDÉRIC D'IRE, dont la turbulente ambition faillit amener dans l'église des désordres beaucoup plus graves que ceux qu'on eut à déplorer dans le monastère (3). Dé- 1577.—1580.

(1) Gd cart.—Ann. Bert., ms no 806.—Lettres écrites au camp devant Maestrich, le 19 mai 1579. — Idem de Mons, le 16 mai et le 13 septembre de la même année, etc.

(2) Gd cart.—Ann. Bert., ms no 806.

(3) *Gall. christ.*—Dutems, hist. du clergé de France, t. IV, p. 77. Dict. des bénéfices, évêchés et abbayes, t. I, in-4o. — *Synopsis alphabetica et chronologica*, fo 51.—Dutems et d'autres auteurs écri-

1577. — 1580. chu de ses espérances, ce prélat rentra obscurément à Maroilles, d'où il ne devait plus sortir ; il y mourut le 9 avril 1599, après 36 ans de gouvernement (1).

S'il faut en croire quelques écrivains contemporains (2), FRÉDÉRIC fut un trop facile instrument dont les novateurs du XVIe siècle avaient essayé de se servir pour amener des dissidences dans l'église, avec l'espoir d'assurer plus aisément le triomphe de leurs idées ; cette fois, du moins, la Providence ne le permit pas... Il n'est pas sans intérêt de constater, que celui que les États recommandaient ouvertement comme *bon catholique*, *zélé du repos public*, *bon et fidèle patriote* (3), était, en secret, un brandon de discorde entre les mains des agitateurs, et l'un des adhérents du prince d'Orange, le plus zélé propagateur de la religion réformée... Ce prélat crut prudent, un peu plus tard, de demander l'absolution pontificale ; il sut se rendre justice...

vent FRÉDÉRIC D'YRE ou YVE, au lieu de FRÉDÉRIC D'IRE. Cette dernière orthographe est plus généralement adoptée par les écrivains contemporains (Hist. coll. S. J. aud.)

(1) FRÉDÉRIC était le 38e abbé de St.-Humbert de Maroilles (*Humbertus de Marollis, alias de Maricolis, vel Maricolense monasterium*), près Landrecies. Ce monastère fut fondé vers 635 par le comte Chonobert, Chambert ou Radobert, dans le pays qui portait encore alors le nom de Famars (*Fanum Martis*). — Les Normands le ravagèrent ; Enguerrand le rétablit en 920. Cette maison devint une dépendance de Cambrai ; des chanoines la possédèrent jusqu'en 1020 : alors l'évêque GÉRARD y établit des religieux de St. Benoit. Cette abbaye valait 30,000 livres ; elle était taxée 100 florins. (Dutems, t. IV, p. 75. — Dict. des bénéfices et abbayes, t. I, p. 429.)

(2) Hist. coll. S. J. aud., t. 43 et suivantes.

(3) Provisions données par les États. — Lettres de l'archiduc Mathias.

Guillaume de Whitte, archiviste du monastère, dans ses commentaires inédits sur *Yperius*, indique l'inventaire des biens de la communauté dressé par ordre de l'abbé de Maroilles au moment où il croyait pouvoir en jouir (1). 1577. — 1580.

Un manuscrit de la bibliothèque de St-Omer (2) rappelle très longuement les débats soulevés contre l'abbaye par Frédéric d'Ire.

Les archives générales du Nord (fonds de Maroilles), possèdent diverses pièces intéressantes concernant les rapports de Frédéric d'Ire, membre du conseil privé, avec l'abbaye de St-Bertin. En voici quelques-unes dont nous devons l'indication à la toute obligeance habituelle de MM. Leglay :

« Bref de Grégoire XIII en faveur de M. d'Yre pour se relever des censures par lui encourues pendant les troubles des Pays-Bas, le réhabiliter dans toutes les fonctions de son ministère et le décharger des fruits de l'abbaye de St-Bertin indûment perçus, l'espace de six mois; avec plusieurs lettres du cardinal de St.-Marcel à cet égard (1580). »

« *Item*, un autre bref du même pape au même abbé pour le même sujet et le réhabiliter dans son ancien état (1581). — Ce bref a servi à M. d'Yre pour le faire recevoir conseiller d'État. »

(1) « Estats et biens de l'abbaye. — Anchiens estats des divers « marchants, etc., » et feuille détachée contenant l'inventaire des principaux mots employés. (Authographe de l'auteur, ms n° 805, bibl. de St.-Omer).

(2) N° 503 actuel, ancien n° 618 de la bibl. de l'abbaye, 1 vol. in-f° de près de 400 p., écriture du XVIe siècle. — Ce livre est intitulé : *L'abbé de Maroilles contre* St-Bertin *touchant l'intrusion de l'abbé de Maroilles après la mort de Monsieur d'Hamèricourt.*

1577. — 1580. « Bref du pape Grégoire XIII à M. d'Yre portant rémission « des fruits par lui indûment perçus de l'abbaye de St-Bertin (26 novembre 1580). »

« Autre bref du même pape, pour l'absoudre de toutes « censures, encourues en adhérant au prince d'Orange, et « le réhabiliter dans toutes ses charges. »

« Acte par lequel l'abbé de St-Bertin soumet à la décision « des quatre arbitres y dénommés, son différend contre « M. d'Yre, au sujet des fruits perçus pendant l'administra- « tion de la dicte abbaye (1596). »

« Acte de compromis par lequel l'abbé de St-Bertin « nomme les arbitres et s'oblige de s'en tenir à leur juge- « ment (31 août 1596). »

« Lettres du cardinal de St.-Marcel, archevêque de Ros- « sano, depuis élu pape sous le nom d'Urbain VII (1), à « M. d'Yre, au sujet du bref d'absolution par lui demandé « au pape, pour les fruits de l'abbaye de St-Bertin qu'il « avait indûment reçus, l'espace de six mois, et pour lesquels « il prévoyait aussi devoir être attaqué par les religieux de « St-Bertin. »

Ces pièces, dont l'authenticité ne saurait être douteuse, peuvent aider à juger sainement le rôle que l'abbé de Maroilles fut appelé à jouer dans tous ses déplorables démêlés avec l'abbaye de St-Bertin. Ce rôle fournit un épisode assez curieux de notre histoire, pour n'être pas oublié.

(1) Ce pape ne régna que 13 jours. (Art de vérifier les dates, édit. en 3 vol. in-f°, p. 318.)

LES

ABBÉS DE SAINT-BERTIN.

WAAST DE GRENET, 70e ABBÉ.

Avènemt : 1580.

Mort : 1603.

SOMMAIRE. — Origine de WAAST GRENET. — Son éducation distinguée.—Il parcourt en peu de temps diverses charges.—Sa confirmation. — Son installation. — Sa bénédiction épiscopale est suspendue à cause des troubles. — Il est béni par Jean Six, le 31 décembre 1583.—Détails de la cérémonie.—Actes du nouvel abbé avant sa bénédiction. — Idem après sa bénédiction. — Visite des églises dépendantes de l'abbaye.—Discussions avec l'évêque à cet égard. — Sépultures. — Première réception officielle du nonce du Pape. — Ce prélat loge vingt-deux jours à ST-BERTIN. — Concordat entre l'évêque et le monastère.—Nouvelles difficultés au sujet de quelques dismes.—Jean de Bersacques est chargé de suivre les négociations.—Mauvais état des finances de l'abbaye. —Variations excessives dans le prix des grains.—Rareté de l'argent.—Nécessité des emprunts. — Visite de Jean Sarrasin, abbé de St.-Waast, visiteur des *Exempts*. — Examen des religieux. — La grosse cloche se brise au départ de Jean Sarrasin. — Une autre, du nom de *Marie*, éprouve le même sort. — Ces cloches sont remplacées. — Fusion de sept nouvelles cloches, notamment de la *Védastine*. — Réparation de la fontaine du cloître.—Obligations urgentes à remplir.—Pénurie du trésor.—Nouvel emprunt.—L'abbé trouve encore le moyen d'exercer la charité.—Hospitalité offerte aux catholiques persécutés.—L'abbé reçoit les religieux de Péronne forcés de s'expatrier.—Nouvelle contribution *forcée*, pour la fondation d'un séminaire épiscopal à Douai.—Refus.—Exécutions.—L'abbé finit par céder.—Autre emprunt. —Saisie. —Procès-verbal.—Autres soins. —L'abbé fait des ordonnances religieuses, approuvées par la congrégation des *Exempts*.—Dangers des grands chemins.—Nombre

1580.—1603. de troupes.—Le réfectoire sert de dépôt pour les grains destinés à l'armée espagnole.—Réfectoire *à chair*.— Infraction aux anciens usages religieux. — Cette infraction se renouvelle. — Excuses de l'abbé.— Le prieur lui adresse des reproches, qui sont mis à profit.—Les agitations continuent.—Établissement des pauvres Clarisses à St-Omer.—Idem des Jésuites anglais (1593).—Attaque des Français du côté de la porte Ste-Croix (1594).—Troubles divers.—Rétablissement de la brèche Ste-Croix; les communautés religieuses y travaillent de leurs mains.—Faits divers.—Préoccupations de la ville à la crainte de nouvelles invasions. — Arrivée à St-Omer du cardinal Albert, archiduc d'Autriche, gouverneur des Pays-Pas, qui se rendait à Calais ; il est accompagné du prince d'Orange, etc.—Sa réception solennelle par le magistrat.—Il loge à St-Bertin en l'absence de l'abbé alors aux États. — Il repart le lendemain et couche au château d'Éperlecques (9 avril 1596.) — Calais tombe au pouvoir de l'Espagne.—Ardres subit le même sort. —Retour du cardinal à St-Bertin ; il y demeure vingt-et-un jours. —La ville de St-Omer devient brillante. — Peinture de mœurs, d'après le récit de Bersacques. — L'archiduc assiste, en habit de cardinal, à la messe à St-Bertin.—Sa garde. — Sa suite. — Son départ. — Il va coucher à Bergues. — Réapparition des partisans français.—Pillage dans les environs.—Épidémie violente.—Prières publiques. — Devouement des ordres religieux. — Les capucins, nouvellement établis, assistent à la procession. — Disparution du fléau. — L'amiral d'Aragon visite St-Bertin. — Divers actes de Waast Grenet. — Sa mémoire est chantée par les poètes Simon Ogier et Toussaint Le Sailly. — Extrait de ces poésies. — Publications faites par les soins de Waast Grenet. — Sa mort. —Sa sépulture. — Son épitaphe.— Nombre des chartes relatives à son administration.—Ses armoiries. — Quarante-quatre religieux admis par lui.—Leurs noms.

Né à Arras, d'une bonne et ancienne famille de cette ville (1), Waast Grenet avait pris l'habit sous Gérard

(1) Il descendait des vicomtes de Nieufport « *Ex prenobili vicecomitum novi portus ortus familiâ.* » (Loman, p. 116.) — Sa mère était M[lle] de Werp. (Ann. Bert. m[s] n° 806.) Son père s'appe-

D'HAMÉRICOURT (1557). Grâce à son intelligence et à son éducation distinguée, bientôt il devint aumônier, prieur, puis abbé (9 août 1580) ; il reçut la confirmation dans la grande salle du *Quartier des Princes*, de la main de Messire Jean Wander Heiden, abbé de St.-Jean-lez-Térouanne (1), et fut aussitôt installé, en présence des deux mêmes notaires qui avaient été les témoins officiels de son élection canonique (2). 1580.—1603.

Toutefois les troubles des Pays-Bas firent attendre trois années encore la bénédiction épiscopale et avec elle la plénitude des pouvoirs spirituels. Jean Six, évêque de ST-OMER, ne put présider à cette cérémonie avant le 31 décembre 1583. L'abbé de ST-BERTIN avait pour parrains ses confrères de St.-Waast et de St.-Jean-de-Térouanne, accompagnés des abbés d'Auchy et d'Ham (3). Après sa bénédiction, le nouveau prélat, debout dans sa forme, reçut, au chant du *Te Deum*, le serment de sa communauté ; puis il gagna le quartier abbatial, où, par ses ordres, on servit un magnifique repas (31 décembre 1583) (4).—Le lendemain, WAAST

lait Pierre, il est désigné sous la qualification d'écuyer *(scutifer)*. (Ms nº 815.—Cd cart., t. IX. p. 602 et t. X, p. 2.)

(1) *Abbas Bertinianus confirmatur presul, vedastus Grenet.* (Hist. coll. S. J. aud., ms, p. 50). — Dutems, les auteurs du *Gallia christiana* et avec eux M. Guérard, ont écrit WAAST GENEST au lieu DE GRENET.

(2) Ces témoins furent Ollivier de Lattre, chanoine de ST-OMER, et M. Blocq, promoteur de la cour épiscopale.

(3) Gd cart.—Ann. Bert., ms nº 806.—Hist. coll. St-J. aud.

(4) « WAAST GRENET, accompagné de l'abbé de St-Jean-au-Mont (jadis « lez Térouanne), fit, cejour-là, son entrée joyeuse dans le monastère; « il fut solennellement reçu à la porte de l'église au chant du répons:

1580. — 1603. GRENET, assisté des abbés d'Auchy et d'Ham, célébrait solennellement dans son église les funérailles de son prédécesseur. De chaque côté de l'autel, on voyait en costumes pontificaux, agenouillés sur des prie-Dieu richement décorés, Monseigneur de ST-OMER, les abbés de ST-Waast, de St.-Jean et de Clairmarais, suivis du doyen et du chapitre; tous vinrent à l'offrande, un cierge à la main (1), baiser la patène présentée par le prélat officiant (1er janvier 1584).

Le nouvel abbé avait mis à profit les jours de son exil : pendant son séjour en France, où il passa plusieurs années, « il apprit, dit le P. Ange, à connaître de près les avantages de l'hospitalité, que plus tard il sut exercer si bien envers les autres. » Mais il avait surtout à cœur de réparer le mal inséparable d'une si longue vacance; avant comme après sa bénédiction, il s'y appliqua exclusivement.—A peine installé, WAAST pourvoit à la nomination des curés de St.-Martin, d'Arques, de St.-Jean, de Ste.-Marguerite à ST-OMER, à celle de

« *Honor, virtus,* et vint, de là, au chapitre où le sous-prieur, de la « part des religieux, en présence de deux notaires apostoliques, lui « présenta *certaines cédules* touchant plusieurs points et articles « qui sont accoutumés d'être promis par les abbés de séant; lesquels, il lut à haute voix et fit son serment sur les saints Évangiles « de les observer. Le prieur alors et tous les religieux, *excepté un* « *seul,* lui promirent assistance. — Le supérieur des Jésuites pro- « nonça un discours français qui fut généralement applaudi. » (Ann. Bert., ms n° 806).—Jacques Van de Velde *(Veldius),* né à Bruges, donnait alors des leçons de théologie au monastère, de 1578 à 1583 année de sa mort. (Messag. des Sciences, p. 397).

(1) Ce cierge pesait une demi-livre. (Grand cartulaire. — Ann. Bert.)

St.-Waast-de-Béthune (1) et de St.-Folquin (2). — Il remplace le prieur et le sous-prieur (3) (1580). — Il reçoit, avec distinction, sir Adrien Poulain, 36e abbé d'Auchy (4), lors de sa première visite au monastère (5). —Il cherche à adoucir les maux causés par un tremblement de terre qui venait de porter l'alarme à St-Omer et dans les environs. — A la demande du gouverneur de la province (6) et de MM. les membres du conseil d'Artois, on voit l'abbé de St-Bertin présider à une procession où il porte la relique de la vraie croix, en actions de grâce, pour la tranquillité dont jouissait alors le royaume de Portugal (7) (1580).— Il assiste à la réception de Jean Six, nouvel évêque de St-Omer, 1580.—1603.

(1) Cette cure était depuis quelque temps vacante ; on la confia à M. Jacques de France, bachelier en théologie, *laquelle collation,* disent les écrivains, *eut tout son effet, par procès, au profict de l'abbaye.*

(2) Avant 1571, l'église de St.-Folquin n'était pas desservie par l'abbaye. A cette époque, Gérard d'Hamëricourt y nomma Christian Wandalle, *à cause de ses importunités...* (Gd cart.)

(3) Jean Grenet, frère de l'abbé, fut nommé sous-prieur, puis prieur en 1582 ; il eut pour successeur, dans cette première fonction, Jean de Bersacques.

(4) D'après le *Diarium* des Jésuites-Wallons, ouvrage contemporain, souvent cité, le nom de cet abbé serait Poulat ; le grand cartulaire dit Poulain.

(5) A cette occasion, le sous-prieur, à la tête de la communauté, alla au-devant de lui, le conduisit, par le grand cloître, au portail St-Denis, et de là au maître autel où il officia. (Ms n° 806).—Les choses se passaient ainsi à la première entrée des abbés d'Auchy.

(6) Le marquis de Richebourg.

(7) Le Portugal était alors sous la domination de Philippe II, roi d'Espagne. (Ann. Bert., ms n° 806.)

1580. — 1603. **lors de son intronisation dans son église (1) (6 août 1581), ainsi qu'à la translation du couvent de Ste.-Catherine, récemment établi en ville sur la paroisse *St.-Sépulchre* (25 novembre 1580) (2). — Peu de mois après, il célèbre les funérailles d'Anne d'Autriche, reine d'Espagne (3), au moment où la puissante parole de Charles Borromée prononçait l'oraison funèbre de cette princesse dans la cathédrale de Milan. — Entièrement dévoué à ses princes, WAAST GRENET ne cesse de mêler sa voix aux prières adressées au Ciel pour le succès des armes royales. —**

(1) Le siège avait été vacant de 1577 à 1581, à cause des commotions politiques.

(2) Ce couvent était situé autrefois hors la ville, près la porte *Malvaut*... Où était cette porte ?... La rue où il fut transporté conserve aujourd'hui le nom de *Ste-Catherine.* Cette maison, dont on remarque encore l'emplacement et quelques vieux pans de murs noircis, avait été fondée par Messire Valentin de Pardieu, sieur de La Motte, gouverneur de Gravelines, auquel sont dues bien d'autres fondations utiles. (Biog. de ST-OMER.)—L'enclos de *Ste.-Catherine,* contenant sept mesures (35 ares 46 cent. la mesure), s'étendait depuis la rue de ce nom jusques et y compris l'ancien jardin de M. Enlart de Guémy, appartenant aujourd'hui à Mme Delbarre-Lardeur. C'est là, dit-on, que se cueillaient jadis les meilleurs fruits du pays, et que les gourmets de la ville venaient chercher les desserts de leur table. —Les pauvres Clarisses, ou sœurs de *Ste.-Colette,* avaient obtenu à cette époque, l'autorisation de s'établir sur la paroisse St.-Sépulchre. — A peine installé, Jean Six accueillit ces pauvres filles, au moment où elles s'étaient sauvées des Pays-Bas (25 octobre 1580). — Les *Riches Claires* demeuraient sur le nouveau Marché-aux-Chevaux; le couvent actuel des *Repenties*, avec quelques maisons environnantes, faisait partie de leur établissement; un beau clocher, dont la base subsiste, dominait la tour de leur église.

(3) Elle était morte le 25 octobre 1580.

Le premier, il recommande à ses religieux l'usage des litanies instituées par Grégoire XIII, pour obtenir la prospérité publique (1581-1582-1588). — Plusieurs fois, dans les processions faites dans la même intention avec les reliques des saints patrons de la cité, il fit établir la station dans son église abbatiale (19 août 1581). —C'était le moment du passage des armées aux environs de ST-OMER, l'abbé de ST-BERTIN reçut à la prévôté d'Arques, puis, dans son monastère, Alexandre Farnèse, gouverneur général des troupes, alors que ce prince allait mettre le siège devant Dunkerque et un peu plus tard devant Tournay (26 septembre 1581) (1). — Dans ces instants de crise, l'abbaye était loin de se soustraire aux charges communes : nous voyons dom WAAST GRENET fournir sa large part aux frais de la guerre ainsi qu'à l'entretien des remparts, pendant qu'on fortifiait la ville contre les Espagnols, dont les efforts tendaient à s'emparer du pays, qui ne tarda pas à leur appartenir (1581) (2).—Il défend les prérogatives de sa communauté à l'occasion d'un nouveau cimetière

1580. — 1603.

(1) Gd cart., *passim*.—Ann. Bert., ms no 806. — Idem.— Hist. de Dunkerque, par Faulconnier.—Idem, celle de M. Victor de Rode.— Alexandre Farnèse sortit par la porte *Boulenesienne* et se dirigea sur Dunkerque pour rejoindre son armée. (Gd cart.—Ann. Bert.)

(2) « *Cogebantur cives laborare mœnibus, et munire civitatem « contrà hispanos: operi interesse qui non poterant propriis sump- « tibus, alium substituere debebant.* » *(Hist. coll. S. J. aud.)*— « L'abbaye offre 1,000 florins à payer tout de suite, 1,000 florins pendant la guerre et 2,000 après les dites guerres sans rachat à Msr Driutius, évêque de Bruges, pour nos biens annexés à son évêché par la bulle d'érection. »—Concordat agréé par le chapitre le 21 juin 1581.

1580.—1603. établi dans le *Haut-Pont*, pour les victimes de la peste qui venait de franchir les murs du monastère (1582) (1). —Il transporte de Salperwick à la prévôté de *la Moere* les *récréations* des moines, à cause de la guerre des partisans *qui voltigeaient de toutes parts* (21 juillet 1583) (2). —Pendant que la violence de l'épidémie exigeait la fermeture des temples, l'abbé faisait fondre à Arques 13 cloches destinées au tourrillon de l'église (octobre 1583) (3).—Il présidait aux funérailles de Martin Balduini (4), premier évêque d'Ypres, mort victime de la contagion, et à celles de dom Jean Leroy, abbé de St.-Winnox (5), réfugié à St-Omer à cause des guerres et des inondations; entre autres actes, voilà ce que nous lisons de Waast Grenet avant sa bénédiction.—

(1) « Une maladie contagieuse commençait à sévir à St-Omer, « l'évêque bénit dans le Haut-Pont un cimetière pour les pestiférés, « au préjudice des droits de l'abbaye ; étant sur notre patronat, Mgr « Grenet, élu, voulut l'engager à le faire en son nom, ce qu'il re- « fusa. » (Ann. Bert., ms no 806).—« *Magnas controversias susti- « nere debuit (abbas) contra Rum dominum J. Sixium episcopum.* » (André Loman).

(2) Ann. Bert. ms no 806.—Gd cart. de St-Bertin.

(3) Idem.— Idem. — Ces cloches furent bénies le 4 janvier 1584.

(4) Ce prélat est plus connu sous le nom de Rithovius, il mourut à St-Omer le 4 novembre 1583, et fut inhumé dans la chapelle des sœurs noires de St.-François ; il logeait dans ce couvent.

(5) Jean Leroy mourut le 14 octobre 1583 dans la maison de refuge de sa communauté, place de l'État, près du séminaire épiscopal. Il fut enterré aux Cordeliers, dans un cercueil de plomb, entre le pupitre de l'Évangile et le mur de l'église. (Gd cart.—Ann. Bert. — Le lieu de sa sépulture est actuellement compris dans la petite cour du pensionnat St-Bertin, du côté de la porte des nouvelles salles d'études.

Plus tard le zèle de ce prélat ne se ralentit pas : s'il ne lui fut pas donné, comme à son prédécesseur, de faire de grandes choses, il ne négligea, du moins, aucune de celles qu'il fut appelé à accomplir. — Exact observateur de la règle, il remit en vigueur l'usage où était chaque religieux de communiquer à l'abbé, pendant la quinzaine de Pâques, l'inventaire de ce qu'il possédait (1584). — Il confia désormais au grainetier la garde du sceau du monastère. — Il charga le prieur Jean de Bersacques de visiter les paroisses de Ste.-Marguerite, de St.-Jean, de St.-Martin, etc. A cette occasion, il crut devoir adresser quelques observations à l'autorité épiscopale au sujet du droit de visite des églises dépendantes du patronat de l'abbaye, droit qui, d'après les confirmations pontificales, compétait exclusivement à l'abbé, en qualité d'archidiacre né de Térouanne ; ces remontrances n'ayant pas été accueillies, WAAST GRENET sur l'insistance de l'évêque et de ses officiers, se vit forcé de défendre par « *ordre exprès* « aux marguilliers de ces églises, ainsi qu'au curé de « Longuenesse, *de donner aucun aide aux gens de* « *Monsieur l'évesque au cas qu'ils se seraient présentés.* » (18 juin 1584) (1). — Puis, après avoir donné la sépul- 1580. — 1603

(1) Gd cart., t. X. — Ann. Bert. ms no 806, bibl. de St-Omer. — Ces discussions qui de tout temps paraîtraient puériles avaient lieu cependant au moment où les convulsions religieuses avaient atteint dans le Nord le plus haut degré de violence. — Guillaume de Nassau venait de tomber sous les coups d'un assassin (10 juillet 1584. — Nous avons vu dans l'escalier d'une caserne à Delft (Hollande), le lieu où le crime fut commis. — On montre encore au voyageur le trou formé par les balles qui donnèrent la mort à Guillaume. — Le tombeau de ce prince

1580. — 1603. ture à l'un des bienfaiteurs de la maison, M. d'Offaye, mort en son château du *Scadembourg* (1), ainsi qu'à dom Jean de Bruc, provincial des Willelmites et prieur de Piennes (1584) (2), l'abbé de St-Bertin recevait solennellement, à l'entrée de son monastère, le nonce apostolique, évêque de Verceil (3), à l'occasion de sa première visite officielle (1586). Ce prélat, à son arrivée à St-Omer, se rendit d'abord à la cathédrale, il vint ensuite à l'abbaye (29 janvier 1586). L'abbé, en habits pontificaux, alla à sa rencontre, à la tête de sa communauté, jusqu'au *premier pont;* il lui présenta la croix à baiser, l'encensa, le conduisit à l'autel, d'où, après une courte adoration, Monseigneur se dirigea vers le *Quartier des Princes* où son logement était préparé (4). —Pendant son séjour à St-Bertin, l'envoyé du Souverain-Pontife visita en personne les maisons de *Ste.-Claire*, des *Jésuites*, des *Cordeliers* ; les autres établissements religieux furent inspectés par un auditeur. Sa

est dans la grande église de Delft devenue un temple luthérien.— Nous avons vu également au musée de La Haye les vêtements que portait le fondateur de la république batave au moment où il fut frappé.

(1) Tout le monde connait le petit château de *Scadembourg* situé sur la commune de St.-Martin-au-Laërt, à quelques pas de la ferme de la *Rouge Clef*, appartenant à M. d'Anglure; le château de *Scadembourg* est aujourd'hui transformé en féculerie.— L'abbé alla recevoir, au grand portail de l'abbaye, les dépouilles mortelles de M. d'Offaye et les fit ensevelir dans la chapelle de l'*Assomption*.

(2) Jean de Bruc fut enterré vis-à-vis la chapelle *St.-Étienne* (1584). (Gd cart. de St-Bertin, t. X., in-fo. — Ann. Bert. ms no 806).

(3) Mgr Jean-François Bonhomme, légat *à latere*.

(4) Gd cart., t. X.—Ann. Bert. ms no 806.

Grandeur repartit, au bout de 22 jours, pour se rendre successivement à Clairmarais, Bourbourg, Bergues, Gravelines et Dunkerque. — L'apparition du nonce porta ses fruits; elle aplanit quelques-unes des difficultés existantes entre l'évêché et le monastère, au sujet de l'ordre de préséance que chacun devait occuper dans les cérémonies publiques. Après avoir entendu les observations respectives, le pontife dressa un concordat qui fut mutuellement consenti le 20 février 1586 (1). Grâce à cette prudente mesure, les prétentions 1580.—1603.

(1) Ce concordat fut accepté, au nom de l'abbaye, par le prieur Jean de Bersacques et, au nom du chapitre, par Jacques de Pamele, archidiacre de Flandres, Jacques Poulain, grand chantre, et Guillaume Campdavaine. — « *Ratione prærogativarum utriusque ecclesiæ :* « *quippe decanus et canonici, propter ecclesiæ suæ in sedem episcopalem erectionem, omnes prærogativas Sithiensium, abolere* « *pretendebant; Sithienses è contrà, patronatus sui in ecclesiam* « *memores, pati non poterant ut abbas, qui est secunda totius die* « *cæseos persona, tum ordine tum dignitate, simplici cederet canonico, in quem predecessores ejus, omnimodum exerceret jurisdictionem... Compromiserunt, sub juramento, ea observandi,* « *quæ arbitrali sententiâ decerneret nuncius episcopus vercellensis; imprimis, quoad processiones generales, Sithiensibus mandavit :* 1° *Quatenus episcopo, decano et canonicis, latus dextrum* « *ubique cederent, quod promiserunt.* — 2° *Ordinavit ut die corporis christi, abbas et religiosi in ecclesiam cathedralem convenirent canonicis, eos in termino territorii sui solemniter excipientibus, ut moris erat.* — 3° *Decrevit, venerabile sacramentum deferre semper à digniori personâ, ab episcopo videlicet, si* « *præsens fuerit, in ejus absentiâ, ab abbate: utroque absente à* « *decano, tum à priore S*[ti] *Bertini.* — 4° *Cum episcopus deferet* « *(sacramentum), abbas solus claudet processionem in medio* « *utriusque capituli ante umbellam.* — 5° *In processionibus in* « *quibus sacratissimum non deferetur, episcopus et abbas, simul* « *processionem claudeant in medio capitulorum, primus à dextro,*

1580.—1603. des deux parties, au sujet des droits honorifiques, furent provisoirement adoucies, et de chaque côté on se conforma à la décision apostolique (1). — Toutefois l'esprit de discorde veillait toujours... De nouvelles discussions ne tardèrent pas à renaître sur la question des dismes d'Arques, de Blandecques, de Cormettes, de Wizernes, de Zeghers-Capelle, etc. WAAST GRENET confia à Jean de Bersacques le soin de se rendre sur les lieux pour suivre les négociations entamées à cet égard (2) (15 juin 1587).—Il était urgent de sauvegarder tous les intérêts de la communauté, dont les

« *secundus à sinistro latere.* — *Data* 20 *feb.* 1586. — *Quod fecerunt usque ad mortem J. Sixii, cui successit Joannes de Vernois, etc.* » (André Loman, p. 116). — WAAST GRENET eut également une grave discussion avec l'évêque au sujet de la concession de lettres démissoires accordées à ses religieux.—« *Cum gravis orta est discordia super concessionem demissorialium.* » (André Loman, p 116).

(1) Le 27 février 1586, on fit la première procession conformément au concordat « commençant à marcher par la ville, montant droit au « Vieux-Marché par la rue du *Haume*, et de là à la grande place par « la rue jacente entre l'église *Ste-Aldegonde* et le bout des Boucheries de la grande place, on descendait à ST-BERTIN selon la coutume. » (Ann. Bert. n° 806.)

(2) « *Aliam controversiam terminavit, super jus patronatûs, « ratione scilicet ecclesiarum parrochialium, in quos, Sithiensis « abbas, ante ecclesiæ morinensis divisionem, omnimodam exercebat jurisdictionem... Sustinebat episcopus, nullam juridictionem in parrochiales ecclesias posse exercere... Sithienses « vero possessionem, à fundatione prædictarum ecclesiarum allegabant : sic quæstionem judicavit nuncius; episcopum juridictionem habere in ordine, adeo quæ, sacramentorum administrationem spectant; abbatem vero, ad clericorum institutionem, « et bonorum temporalium administrationem. Hanc potestatem « videntur remisisse Sithienses episcopo ab anno* 1636. »

finances avaient besoin d'être raffermies : le trésor était épuisé ; à la demande des receveurs, il fallut recourir aux emprunts (1). Les grains étaient chers (2), l'argent fort rare (3). L'abbé, après avoir pris le consentement des anciens, consacra la constitution d'une rente de 1400 florins au taux du denier 14, sauf l'autorisation du Roi et du Souverain-Pontife (4). Deux mois après, on dut recourir au même moyen pour faire face à d'autres engagements sacrés. Comment éviter de puiser dans la bourse d'autrui? Aux charges prévues, volontaires ou forcées, venaient s'ajouter chaque jour de nouvelles obligations urgentes, imprévues.—Jean Sarrazin, abbé de St-Waast, visiteur général de la congrégation des *Exempts* , venait de terminer son inspection, emportant la liste de tous les religieux auxquels il avait fait subir les épreuves d'usage ; la sonnerie de la tour se trouva en défaut, l'une des grosses cloches qui avaient fêté son arrivée se brisa tout à coup, et resta muette à 1580. — 1603.

(1) Sires Noël et Thomas, chargés des recettes du monastère, ne pouvaient plus suffire à la dépense.

(2) Au commencement de 1587 le bled valait 32 florins la razière ; au mois d'octobre suivant, la récolte fut si abondante que la même mesure du plus beau bled ne valait plus que 8 fr. Toutes les denrées suivirent la même proportion.

(3) Le marc d'argent fin, reçu aux monnaies comme matière, valait de 18 à 19 livres, et comme argent monnayé il valait 20 livres 12 sols 4 deniers. — (Voyez Dupré de St-Maur, Essai sur les monnaies, p. 216, in-4°. — Traité historique des monnaies de France, par Leblanc.) »

(4) « Emprunt d'argent au denier XIV pour payer aux sieurs Hof-
« fren, Robert et Georges Herman le montant des livraisons par eux
« faites. » (Mt n° 806).

1580.—1603. **son départ : une autre cloche, du nom de *Marie*, celle qui remontait au temps de Walter (Bloc), eut le même sort; toutes deux furent promptement remplacées. Peu de mois auparavant (octobre 1585), WAAST GRENET avait fait fondre sept autres cloches, dont une pour Salperwick, et notamment le magnifique bourdon auquel il attacha le nom de *Wédastine* (1); bientôt après il bénissait cette sonnerie et consentait un marché pour la placer au haut de la tour, ainsi que pour la restauration du clocher (2).—A la même époque, l'abbé réparait la**

(1) Cette superbe cloche pesait, *dit-on*, 18,000 livres; elle avait un son éclatant qui s'harmonisait à merveille avec celui de ses compagnes. Rien n'était plus expressif ni plus majestueux que le tintement de la sonnerie de ST-BERTIN réuni à celle de la cathédrale. — Il parait certain, d'après des données récentes, que l'indication du poids des cloches de ST-BERTIN, telle qu'elle est fournie par les auteurs, est exagérée. — La *Védastine* fut brisée et fondue à la révolution de 1793.—On y lisait les lignes suivantes : « *Ad omnipotentis Dei gloriam et Bertinianæ cœtus, templi que ornamentum, ego Wedastina, sub Reverendissimo abbate Vedasto de Grenet, feliciter fusa sum, anno* 1585, *mense octobri, à magistro Nicolao Delcourt et Joanne ejus filio, præclaris fusoribus : quo tempore, Antwerpia, catholico regi reddita, omnia jam per Belgium, sub Alexandro Farnesio parmensi principe et Belgii gubernatore ad optatissimam pacem inclinabant.* » (Gd cart. — Me no 806. — Voyez aussi dans notre rapport sur les fouilles de ST-BERTIN, p. 76, quelques détails sur les diverses cloches qui composaient alors la sonnerie de la tour. — Simon Ogier a dit de la *Védastine : (Vedastus)*

« *Atque Vedastinam, clario, claroque sonore*
« *Instituit nimpham, campanos edere cantus*
« *Et lepidis Morinas, hilarare beatibus aures.* »
(Encom. 2.—Vers. 9.)

(2) Ce marché était consenti à maitre Jacques Dupousset au prix de 800 livres de 40 gros flamands, le travail seul, sans rien

fontaine du cloître qui avait cessé de couler depuis 1580.—1603.
deux ans; il y avait alors bien d'autres obligations à remplir : le pharmacien de la communauté n'avait rien reçu depuis longtemps, il fallait acquitter ses comptes et on ne trouvait pas dans les coffres du receveur de quoi y faire face. Une fois encore, on dut chercher ailleurs; la somme de 1,000 livres fut avancée par André et Jean Bonvoisin (30 novembre 1588) (1).— L'impossibilité de solder avec les seules ressources de la maison de telles fournitures, montre à quel degré de pénurie était descendu alors le monastère de St-Bertin, qui devint plus tard l'un des plus riches de France!... Cependant, en présence de cet état de gêne, l'abbé trouvait également le moyen d'exercer les devoirs de la charité ; il ouvrait sa maison à tous les catholiques persécutés, offrait un asile au monastère de Péronne, que les guerres forçaient à s'expatrier (2); il accordait l'hospitalité au prieur des *Augustins* de Bruges (3). — A toutes les charges dont se trouvait grevée la communauté, vint s'en ajouter une autre, à laquelle, toute injuste qu'elle était, on fut encore obligé de se résigner.

livrer, si ce n'est la main-d'œuvre. — Le 1er juillet on commença à percer la voûte pour faire passer la *Védastine;* le lendemain cette cloche fut montée ; elle sonna pour la première fois à la volée le 4 septembre 1588. (Gd cart., t. X.—Ann. Bert. ms no 806.—Rapport sur les fouilles de St-Bertin, p. 77, note.)

(1) Sur les 1,000 livres empruntées aux sieurs Bonvoisin, 700 furent données au pharmacien, et 300 à valoir sur la contribution exigée pour le séminaire de Douai.

(2) Le P. Jean, supérieur de cette communauté, mourut alors à St-Bertin.

(3) Le R. P. Waldiui, prédicateur distingué.

1580. — 1603. **—A la mort de Jacques de Pamèle (1), les vicaires généraux, administrateurs du diocèse, frappèrent l'abbaye d'une taxe de 400 livres annuelles, plus 700 livres une fois payées. Cet impôt extraordinaire devait servir à la fondation d'un séminaire épiscopal à Douai. —L'abbé de St-Bertin essaya de s'y soustraire; il écrivit à la cour, exposa la détresse où il se trouvait, il invoqua la légitime exception qui, selon lui, devait résulter de la création du collège fondé par Gérard d'Hamériocourt; tout fut inutile. A son refus de payer, on opposa des poursuites exerçées avec éclat; il dut céder à la violence... De nouveau Waast Grenet emprunta 400 livres, afin de mettre un terme aux persécutions dont il était l'objet.— Nous donnons en note (2) quel-**

(1) Ce prélat, né à Bruges, descendait de l'ancienne famille des barons de Pamèle; il fut nommé chanoine de St-Omer le 2 janvier 1581, il devint archidiacre de Flandre le 15 janvier 1583, puis évêque en 1587 et mourut la même année, sans avoir été confirmé dans ses fonctions épiscopales; il fut inhumé à Mons dans l'église de Ste-Vaudru. Il avait eu pour maître Ruard Tapper. — Son oraison funèbre fut prononcée, le 30 décembre 1588, par Messire Guillaume Tabeon, archidiacre de St-Omer. — Ce prélat avait une science profonde, il a publié plusieurs ouvrages importants, notamment les œuvres de Tertullien, etc., etc.

(2) « Le couvent est exécuté pour dettes par Anselme Moulle,
« sergent du baillage, de la part des grands vicaires, pour 748 livres
« 10 sols 11 deniers et 200 livres 17 sols 4 deniers, à quoi nous ont
« taxés les dits grands vicaires, pour le séminaire épiscopal de
« Douai, étant muni d'une sentence exécutoire du conseil privé...
« Le dit Anselme n'ayant voulu entendre aucune raison alléguée,
« rompist la porte de l'écurie pour *emporter (sic)* les chevaux; mais
« trouvant la porte de l'abbaye fermée, il se retira avec ses adjoints.
« — Le lendemain, l'hussier étant revenu vers 7 heures, il ôta au

ques lignes extraites des Annales Bertiniennes. A la lecture de ce procès-verbal de saisie, on jugera de l'*exquise politesse* en usage, entre Messieurs de la cathédrale et Messieurs de St-Bertin... 1580.—1603.

Au milieu de tous ces embarras, l'abbé de St-Bertin avait, néanmoins, le temps de satisfaire à des intérêts moins sérieux. Nous le voyons assister à une représentation donnée par les élèves des Jésuites dans la grande cour de l'abbaye, et recevoir le cierge de reconnaissance annuellement offert par le supérieur du collège (27 et 28 août 1587) (1). — La même année, l'église de cet établissement obtint des embellissements dont le prix s'éleva à 800 florins (2). Pendant l'exécution des tra-

« garçon les clefs de la petite portelette, en le frappant dans la poi-
« trine, de laquelle action, a été fait acte par devant notaire, et ice-
« lui ayant fait de rechef ses commandements : et avec lui le nommé
« Frem étant, ici venu, pour s'opposer à son premier exploit, comme
« étant fait abusivement ; néanmoins, tant le dit Frem que le ser-
« gent et ses adjoints, ont été retenus céant, jusques environ deux
« heures après-dîner, à laquelle Nicaise de Bersacques, comme
« lieutenant du bailly, est venu céant déclarer à l'abbé qu'il était
« requis de donner assistance audit Anselme Moulle son sergent ;
« appuyant par ce fait son exploit, nonobstant toutes allégations
« contraires, avec protestations ; et depuis étant sorti, sont venus
« vingt-deux soldats de la garde de la ville, lesquels y ont été in-
« troduits par force en rompant la porte de devant sur le grand
« pont. — Le dit Anselme, et aussi les dits soldats introduits, a dé-
« claré qu'il ne passerait outre, de ce fut le nanti ; ce qui fut promp-
« tement fait pour éviter plus grands troubles, par Sire Antoine
« Bury ; ainsi ils partirent. » *Tantæ ne animis celestibus iræ!...*
(Ann. Bert., ms nº 806.—Extrait du récit de Bersacques.)

(1) Le nombre des élèves s'élevait alors à 586. *Discipuli numerantur* 586. (Hist. coll. S. J. aud., ms, p. 69.)

(2) « *Templum quoque nostrum, variis ornamentis circiter vel*

1580.—1603. vaux, WAAST GRENET présidait aux cérémonies de la fête de N.-D. de Milan (1er novembre 1587), il signait des lettres d'indemnité passées au chapitre, en faveur de Jérôme Grenet, seigneur de Maisoncelle, au sujet de la rupture d'un batardeau établi sur la rivière d'Arques, batardeau dont il ordonna la reconstruction. — Il faisait décider que la nomination des guetteurs appartiendrait à l'abbaye et que ces employés seraient payés par la ville (avril 1589) (1).—A la demande du magistrat, l'abbé permettait, en outre, de fixer une seconde corde à la cloche du tourrillon, afin de pouvoir sonner l'alarme de la grande tour, qui était alors en réparation (26 mars 1588).—Il faisait des ordonnances religieuses dans lesquelles, notamment, il était enjoint aux receveurs de rendre leurs comptes pour Pâques, ainsi qu'aux enfants de chœur ou céropheraires de tourner la figure du côté du midi pendant l'évangile (31 décembre 1587). Ces règlements furent sanctionnés par le synode des *Exempts* qui eut lieu à ST-BERTIN le 8 mai de l'année suivante, assemblée à laquelle Messieurs de St.-Waast et de Lobbes *s'excusèrent de ne pouvoir se rendre, à cause,* disaient-ils, *des dangers des grands chemins.* Les routes, en effet, étaient devenues dangereuses, par suite du nombre de soldats qui couvraient alors le pays, et plus encore à cause des aventuriers qui se rencontrent toujours à la suite des armées. A cette époque, la quantité de troupes était si considérable dans la ville et aux environs, que

« *ad* 800 *florenos aureos auctum et decoratum fuit.* » (Ibidem. p. 61.)

(1) Gd cart., t. X, in-fo.

les commissaires des vivres ne sachant où déposer leurs 1580. — 1603
provisions, furent autorisés à placer leurs farines dans le grand réfectoire, afin de les réserver pour l'armée espagnole, qui dirigeait ses forces sur le territoire occupé par l'Angleterre (21 juin 1588).—Les religieux, pendant cet intervalle, prenaient leurs repas dans le petit réfectoire *à chair*, ainsi nommé parce que c'était le seul où il fût permis de manger de la viande (1).—Tout en faisant des règlements pour maintenir la régularité dans son monastère, WAAST GRENET s'exposa cependant au blâme de ses frères, pour avoir autorisé dans la communauté une infraction aux anciens usages de la discipline.

L'archiduc d'Autriche venait de passer quelques jours au *Pavillon du Cygne* (2) à ST-OMER (3 septembre 1588).—Les moines de ST-BERTIN avaient célébré dans leur église un service solennel pour le repos de l'âme de Mme de Werp, mère de l'abbé et du grand prieur; ils avaient, pour cela, reçu « *une honnête rétribution et* « *fait un dîner, sans être tenu au silence, dans la chambre* « *à chair, quoique ce fût un mercredi, jour de poisson.* » Plusieurs d'entre eux, à cette occasion, avaient même mangé à la table du prieur, avec l'abbé, les mayeurs

(1) Gd cart., t. X, in-fo.—Ann. Bert., ms no 806, bibl. de ST-OMER.

(2) C'est aujourd'hui la caserne du *Cygne*, elle est située entre la rue Royale ou du Commandant et la Petite-Place et servait, autrefois, de logement aux *lieutenants de roi* ou commandants de la place, jusque au jour où, dans le siècle dernier, ce logement fut transporté dans la belle maison appartenant actuellement à M. de Lencquesaing. S'il faut en juger par l'état où se trouve maintenant le pavillon du *Cygne*, on doit croire que les grands seigneurs d'autrefois étaient moins exigeants que nous sous le rapport du confortable.

1580.—1603. de la ville et autres personnes de distinction (12 octobre) ; c'était une innovation qui aurait pu, peut-être, s'excuser pour une fois, mais qui n'aurait pas dû se renouveler. Il n'en fut pas ainsi ; peu après, un jour de dimanche (27 novembre), WAAST GRENET accorda de nouveau, sans motif, une seconde *récréation* extraordinaire (1), pendant laquelle il vint également se mêler aux religieux; le lundi, il les mena se promener à Clairmarais; le soir, il leur fit servir à souper dans la grande salle des princes, et il y assista en compagnie de plusieurs personnes invitées.—Après le repas, les frères servants prirent la même place et eurent aussi leur part de cette insolite *récréation*.—L'abbé comprit bientôt ce qu'il y avait de blâmable dans sa conduite en cette circonstance; déjà même il cherchait à en expliquer les motifs, lorsque le grand prieur, son frère, prenant la parole, lui exposa avec sévérité qu'il ne convenait pas de détourner ainsi la communauté de ses habitudes ordinaires, attendu que les infractions trop fréquentes à la règle, amenaient toujours le relâchement.—Cette remontrance fraternelle porta ses fruits. WAAST GRENET se montra, dès-lors, exact observateur de la discipline et des usages de la maison. Il vint régulièrement manger avec les religieux dans le réfectoire commun (1588) (2).

Les années suivantes ne donnèrent pas plus de calme au pays ; cependant, malgré les agitations (3), on

(1) Gd cart. de ST-BERTIN, in-fo, t. X. — Ann. Bert., ms no 806. Bibl. de ST-OMER.

(2) Gd cart., t. X, in-fo.—Ms no 806, bibl. aud.

(3) Idem, idem.

voyait, de temps en temps, se former quelques fonda- 1580.—1603.
tions pieuses. — En 1592, Jean de Vernois, nouvel évêque de St-Omer, activement secondé par Mme Drinwart, femme du trésorier général des finances, établissait les *Pauvres Clarisses* (1).—Plusieurs mois après, le même pontife, de concert avec l'abbé de St-Bertin, accueillait, avec bonté, dans sa ville épiscopale, un certain nombre de Jésuites anglais, chassés de leur patrie par la persécution d'Élisabeth (1593) (2).—Par-

(1) L'acte fut passé le 10 avril 1592.

(2) Ces religieux, refugiés à St-Omer, avaient longtemps espéré un meilleur avenir, pour pouvoir rentrer en Angleterre, lorsqu'à la sollicitation de l'évêque, à celle de Philippe II et de Philippe III, qui n'était encore que prince royal, ils se décidèrent à se fixer en France. Un terrain, situé dans la rue St-Bertin, leur fut assigné, pour y fonder un collège, auquel fut accordée une pension de 6,000 florins. Peu à peu, cet établissement s'accrut considérablement.—Les classes commencèrent en 1593. — Bientôt on y compta 200 élèves des premières familles d'Angleterre.—O'Connel y fit sa rhétorique sous Alban Butler, qui en fut l'un des derniers supérieurs.—La maison des Jésuites anglais, après avoir subi bien des vicissitudes et des agrandissements, est aujourd'hui un bel hôpital militaire, qui peut contenir près de 500 malades.—Jacques II y logea avec sa suite, composée de nobles Irlandais qui, victimes de leur fidélité à leur souverain, revinrent, un peu plus tard, s'abriter sur la terre étrangère contre la persécution. (Ces familles sont en général naturalisées en France). Nous y voyons figurer les noms des Mac-Donald, des Mac-Mahon, des Marcarthy, des O'Brienn, des O'Mahony, des Mac-Guire, etc., etc. Ce dernier, descendant légitime des comtes de Fermanagh et d'Enniskilen, eut un fils (Francis-Bernard), qui après avoir été gouverneur de Teneriffe dans les Canaries, vint habiter St-Omer, où il se maria avec Marie-Anne de Potter.—On lit, ces mots, sur une page écrite par Bernard Macguire : « Memorandum; Jarriwd in jun 1730, « to Dunkerque from the Canaries.—That Jwas Maried to Mrs Anne-« Françoise de Portre *(sic)* (St-Omer), the 4th february 1731, by the

1580. — 1603. **tout alors régnait l'inquiétude : le pillage, les dévastations désolaient les environs de St-Omer. Le duc de Longueville avait fait une tentative pour surprendre la ville du côté de la porte *Ste.-Croix* (1594) (1). — Les**

« Parish priest. Mr Peter Van Castor at the chapel of Hopon; imme- « diatly after, we parted for Dunkerque et we were frozen et obliged « to stay ten days al Bourbourg. » (Manuscrit autographe de Bernard Macguire.) Ce livre contient quelques notes généalogiques sur cette famille irlandaise, dont les armoiries, écartelées d'azur, portaient en argent un cavalier, une main, un vaisseau et un poisson, avec cette devise : *Virtus et fortitudo invincibiles sunt*... (Armorial.)

L'auteur de ces lignes s'honore de compter lord Macguire au nombre de ses aïeux directs de la branche maternelle. La dernière héritière de ce nom, en France, femme admirable et douée des plus grandes vertus, est descendue dans la tombe le 2 juillet 1853 !... Elle avait épousé en 1802, à St-Omer, M. Jean-Aimé-Edouard de Laplane, correspondant de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, le modeste et savant auteur de l'*Histoire de Sisteron* (Basses-Alpes). —On nous pardonnera ce souvenir imposé par l'amour maternel à la reconnaissance filiale...

C'est au collège anglais que furent déposés les papiers d'état du roi Jacques; on ne sait ce qu'ils sont devenus ; quelle heureuse rencontre si l'on parvenait à les retrouver !

(1) Cette tentative est représentée sur deux bas-reliefs, l'un en pierre, l'autre en bois, qui se trouvent au musée de St-Omer. Ces bas-reliefs (celui en pierre surtout) sont pleins d'intérêt ; on y lit l'inscription suit : « Au jour saint Chrysogon notre ennemi (*Fran-* « *chois*, le mot Franchois est effacé à dessein) a fait pétarder la « porte Ste-Croix. » Le musée de St-Omer conserve également, dans la salle des armes, l'un des pétards qui servit, dit-on, à faire sauter cette porte... Ce pétard avait été gardé dans la salle échevinale.—Le bas-relief en pierre était encadré dans un mur de l'ancien hôtel-de-ville. A l'époque de la prise de St-Omer par les Français, en 1677, M. de Pan de Wisque, alors mayeur, le fit enlever et transporter à son château, où il était resté jusqu'à ses derniers

Chartreux, assaillis par les Français à Longuenesse, se sauvèrent dans les combles de leur église ; il fallut leur accorder une garde de 60 hommes pour veiller à leur sûreté. — M. d'Ecou, arrêté dans son château, était conduit captif à Ardres, malgré la garnison du comte de Rœux qui gardait St-Omer (1594). — De toutes parts on cherchait à réparer le mal de la guerre. — La brèche de la porte Ste.-Croix était restée enterrée depuis la récente tentative des Français. L'abbé de St-Bertin eut à contribuer de sa bourse à rétablir le rempart, pendant que les Cordeliers, les Dominicains et autres y travaillaient de leurs mains (1). — En même temps qu'on instituait une procession en mémoire de la délivrance de la ville, Waast Grenet donnait la sépulture à sire de Laverde, ancien officier albanais, l'un des bienfaiteurs de la maison (2) ; il recevait à la pension d'avocat, sire Pierre Briois, fils de Jean, conseiller d'Artois, à la place de sire Duval fils, qui avait été subrogé à son père (12 février 1591) (3) ; il consacrait et dédiait les autels de l'église St.-Martin (1593-1594) (4) ; il envoyait au curé de N.-D. d'Anvers des reliques présumées de St.-Frédégand, qui venaient d'être retrouvées dans une cassette, près du lieu où était 1580.—1603.

jours. M. Cauvet, père du propriétaire actuel, en a fait hommage à la ville.

(1) Cette brèche fut réparée du côté du couvent des *Sœurs Noires* avec des planches de chêne. (Hendricq.)

(2) Il fut inhumé dans la nef, près la *chaire-preschoire*, (1591), m' n° 806.

(3) Bersacques. m' n° 806.

(4) Gd cart.—*Ann. Bert.*

1580.—1603. le tombeau de Bernard *le Pénitent* (1593) (1). —Au milieu de ces modestes détails d'intérieur, la ville de St-Omer était vivement préoccupée de l'invasion des troupes qui couvraient son territoire. Les hostilités n'étaient pas terminées, le cardinal Albert, archiduc d'Autriche, gouverneur des Pays-Bas pour Sa Majesté catholique, arriva à St-Omer le 8 avril 1596, vers trois heures de l'après-midi, il était accompagné du prince d'Orange, qui portait le nom de comte de Buren, du marquis de Warambon, gouverneur de l'Artois, du duc d'Aumale et d'un nombreux état-major. Son Éminence fut reçue par le magistrat, au bruit du canon, à la porte de la ville, dont on lui présenta les clefs ; elle vint loger à St-Bertin, où le prieur et les religieux lui firent les honneurs en l'absence de l'abbé, alors aux États à Bruxelles; la suite du prince, trop nombreuse pour rester au monastère, fut dispersée chez la noblesse de la ville. —S. A. se rendait à Calais pour mettre le siége devant cette ville, elle repartit le lendemain par la porte *Boulenesienne*, et alla coucher au château d'Éperlecques, emmenant avec elle un grand nombre de chariots avec de l'artillerie (9 avril 1596).—Au bout de quelques jours la ville de Calais tombait au pouvoir de l'Espagne (13 avril), Ardres subissait le même sort (23 mai); peu après, le cardinal revenait en triomphe reprendre son logement à St-Bertin au milieu des lueurs d'un embrasement qui faillit réduire en cendres le couvent des *Dominicains* (27 mai). — Cette fois, l'escorte de S. E. ne dépassa pas les portes, elle fut

(1) Idem, idem. t. X.—Ann. Bert., ms n° 806.

disséminée dans les faubourgs du Haut-Pont et de Lizel, 1580.—1603
où elle demeura pendant vingt-et-un jours, temps du séjour du prince à St-Omer (1). « *Jamais la ville et l'abbaye* « *ne furent plus brillantes : partout*, dit un auteur con« temporain (2), *on voyait des princes, ducs, marquis,* « *comtes, barons et courtisans, qui étaient à l'envie* « *superbement et richement habillés d'étoffes précieuses* « *avec beaux plumets à leurs chapeaux.* » — Le monastère était alors gardé, jour et nuit, par une compagnie de soldats, pendant que la campagne essuyait les ravages de l'armée victorieuse, non moins désastreuse que celle des aventuriers. — On nous permettra de rapporter textuellement ici, comme peinture de mœurs, un récit peu connu et assez curieux (3) :

« Le jour du retour du cardinal à St-Bertin (lundi 27 mai « 1596), une partie des vivandiers qui suivaient l'armée, « n'osant camper dans les villages d'alentour, crainte d'être « volés ou pillés, prit parti de venir mettre ses tentes et « faire leurs baraques dans la ville de St-Omer : ce qui n'a« vait été vu d'aucun vivant d'homme. Le lendemain 28 et le « surlendemain 29 du même mois, ils y vinrent tous se loger « avec tente et baraques, depuis le grand marchié jusqu'à « l'abreuvoir de St-Bertin. Chaque tente et baraque avait, « pour ainsi dire, son enseigne particulière pour être recon« nue : *graissier, mercier, patissier, cuisinier, boucher, ta*« *vernier, cabaretier, vinier;* un chacun avait son canton et « tout y abondait, et tout était à grand marchié ; la plupart « des bourgeois, peu accoutumés à boire pour l'ordinaire du

(1) Le séjour du prince dura cette fois du 27 mai au 18 juin 1596.

(2) Texte de Bersacques, reproduit par dom Ch. de Witte, d'après l'original aujourd'hui perdu. (Mt n° 806, bibl. de St-Omer).

(3) Idem, idem

1580. — 1603. « vin, s'en régalaient à l'envie, à 14 sols le pot, avec leurs « enfants et famille. En époque et mémoire d'une telle nou- « veauté, on aurait dit la ville, un camp d'armée ; cela dura « 21 jours (1). »

Le 2 juin suivant, S. E. assista à l'office dans l'église abbatiale, en habits de cardinal ; sa garde était rangée autour d'elle à l'intérieur et à l'extérieur ; on distinguait dans son état-major le prince d'Orange, le duc d'Aumale, les comtes de Rœux, d'Egmont, de Solre, de Waracq, de Frachin, etc.—Le 18, le prince alla coucher à Bergues, se rendant à Hultz en Flandres, dont il allait faire le siège (2).

Peu après le départ de l'archiduc, on voit reparaître les partisans français, et avec eux, dit l'auteur du grand cartulaire, la peste, la famine ; Blendecques, Longuenesse sont pillés, beaucoup de livres précieux deviennent la proie des flammes : St-Omer à la veille de manquer de vivres, est de nouveau visité par l'épidémie qui, en peu de jours, décime la population (du 12 septembre au 27 octobre). — Partout on fait des prières publiques, les 40 heures ont lieu dans l'église des Capucins, et pendant que les supplications, les gémissements s'élevaient vers le ciel, on voyait les ordres religieux donner chaque jour de nouvelles preuves de dévouement ; les *Jésuites*, les *Sœurs-Grises*, se firent surtout remarquer par leur inépuisable charité (1596) (3). Plusieurs d'entr'eux furent victimes de leur

(1) Mt n° 806, bibl. de St-Omer.

(2) Hultst *(Hulstum)*, petite ville du Brabant près de Gand.

(3) *Nostri, rogante magistratu, multoties, peste expositi.* —Gd

zèle (1597). — Les Capucins, récemment établis à St-OMER, parurent alors pour la première fois à la procession (1596).—Un peu plus tard, le fléau avait disparu, l'amiral d'Aragon visita le monastère (2 décembre 1597), puis au moment où la signature du traité de Vervins (1) assurait quelques jours de repos (1598), l'abbé de St-BERTIN célébrait, dans son abbaye, les funérailles de Philippe II, roi d'Espagne (2).—L'année suivante (1599), alors que le cardinal archiduc, abdiquant la pourpre romaine, songeait à se marier (3), nous 1580. — 1603.

cart., t. X.—Hist. coll. aud.—Ms nº 806.—A cette époque, il n'était pas rare de compter 40 morts dans un jour, sept cadavres étaient souvent exposés ensemble au milieu d'une même église. « *In dies* « *singulos, ut interdùm in uno die. ad quadraginta mortui sepe-* « *lirentur et quidem in unâ parrochiâ, ad septem simul conspice-* « *rentur.* » (Hist. coll., S. J. aud., ms, p. 179).

(1) Cette paix consentie entre la France et l'Espagne fut publiée à St-OMER le 1er juin 1598.—Un article de ce traité accorde aux habitants de la Flandre et de l'Artois le droit de jouir de leurs franchises et immunités.

(2) Philippe II mourut au palais de l'Escurial, âgé de 71 ans, après 43 ans de règne, à dater de l'abdication de Charles-Quint. — Philippe III, fils de Philippe II et de Marie d'Autriche, né en 1578, monta sur le trône le 13 septembre 1598.

(3) L'archiduc Albert, du consentement du Pape, se rendit à N.-D. de Hall près de Bruxelles; là, il déposa sur l'autel son chapeau de cardinal et partit pour aller épouser la fille de Philippe II.— Le pape Clément VIII célébra la double union de Philippe III avec Marguerite d'Autriche et celle de l'ex-cardinal Albert avec Élisabeth-Claire-Eugénie, sœur du roi, qui apporta en dot les Pays-Bas catholiques avec la Franche-Comté (1599). — Des députés de St-OMER allèrent complimenter l'archiduc et l'archiduchesse comme nouveaux souverains; parmi eux se trouvait M. d'Oresmieulx, *conseiller de la ville*. (Hist. de St-OMER, p. 332, par M. Derheims).— Gd cart., t. X. —Ann. Bert., ms nº 806.)

1580.—1603. voyons encore WAAST GRENET assister au service funèbre de Jean de Vernois, évêque de ST-OMER, dont le cœur fut déposé dans l'église des Dominicains (1599); il assiste également à l'installation de Jacques Blasœus, son successeur (1600), il bénit les cloches destinées aux diverses paroisses (1600), préside à la consécration de l'église des Dames du Soleil (1601) (1), ainsi qu'aux exercices des Pères de la compagnie de Jésus; il donne l'hospitalité, dans son monastère, au comte de Berlaymont gouverneur de l'Artois, à la comtesse sa femme (19 mars 1600), à l'ambassadeur de S. M. catholique François, duc de Nevers, qui repart le lendemain avec sa suite, composée de 50 personnes (4 avril). — Enfin, l'abbé contribue à l'institution du catéchisme de la halle échevinale, dont la direction est confiée au R. P. Maillard, jésuite boulonnais (9 mars 1603). — Ici s'épuise la série des actes relatifs au gouvernement de WAAST GRENET, la plupart sont peu importants, sans

(1) Le 23 mai 1599, l'abbé bénit trois cloches pour la paroisse *St-Sépulchre*.—Le 27 janvier 1600, on en fondit seize nouvelles pour *Ste.-Aldegonde*, *St.-Martin-au-Laërt* et autres paroisses; la plus grosse de ces cloches pesait 3,197 livres. Le fondeur se nommait Jehan Delecourt, de Douai,—C'est à cette époque que remonte l'usage de sonner les cloches, pour l'*Angelus*, trois fois par jour (1er novembre 1602). (Gd cart.—Ann. Bert., ms no 806.) — A cette époque aussi, le magistrat pour distinguer les vrais pauvres, leur ordonna de porter une *double croix* sur leur habit, et pourvut aux besoins de ceux qui ne pouvaient travailler. La sollicitude municipale à l'égard de l'indigence n'est pas, on le voit, d'invention moderne... —Les *Dames du Soleil*, fondées primitivement hors la ville par la famille Ste.-Aldegonde, furent alors transférées dans l'intérieur. (Idem. idem.)

doute, mais leur peu d'importance même ne semble-t- 1580.—1603
elle pas annoncer la consciencieuse attention des écrivains à nous transmettre, par ordre chronologique, ce qui concerne ce prélat?...

Pendant sa longue administration, le 70e abbé de St-Bertin se montra constamment le protecteur éclairé des sciences, des arts et des lettres. Les poëtes ont chanté ses louanges ; entre autres, Simon Ogier et Panagius Salius, désigné sous le nom de Toussaint Le Sailly, ont consacré à sa mémoire quelques-unes de leurs élégantes pièces de vers (1), parmi lesquelles nous remarquons les morceaux suivants :

1° *Ad Christum!... pro longevitate, Wedasti Grenetii præsulis*
« *candidissimi...*

« *Christe! diù serva nobis, musis que, Vedastum*
« *Et vivat Bertinius heros, tot sæcula quot*
« *Vixit maximus, magnanimus Nestor, Neleïa proles,*
« *Vel quot Dardanius, Genitor, Memnonis armisoni* :
« *Dum vivet, nunquam, penia premet horrida, pindum,*
« *Nec Luctus acres, erumpent, Lare Pierio ;*
« *Solor, olor* (2). »

(1) « *Simonis Ogerii audomaropolitæ, elegiarum christiana-*
« *rum liber.—Ad amplissimum virum, ac omni laude dignissimum*
« *presulem Vedastum Grenetium abbatem Bertinianum, (regiaci*
« *atrebatum, ex officinâ Guillelmi Rivœrii MDXCIIII).—Panagii*
« *Salii audom. orationes, ad reverendum plurimum, atque obser-*
« *vandum religionis autistitem, Vedastum Grenetium, religionis*
« *Sithiensis, seu monasterii D. Bertini, abbatem dignissimum.*
« *(Parisiis* 1589*)*. » N° 2,402 du cat. de St-Omer.

(2) Tomes I et II, au commencement du volume, in-8°, 200 pages, Arras, 1594-1595. — Les Œuvres complètes de Simon Ogier sont rares. L'exemplaire de la bibliothèque est incomplet. — La Société des Antiquaires de la Morinie a fait placer, en 1849, une

1580.—1603. « 2° *Vellet omnia, à Vedasto Grenetio abbate Bertiniano facta,*
« *in aurum converti.*

« *Opto, vertat in aurum Vedastus*
« *Id quod tangit (præter cibaria)*
« *Et hospita bachi, ciboria;*
« *Mox aureus erit. . . . .*
« . . . .
« . . . .
« *Vivat! Vivat! Grenetius Heros!!...*
« *Et polyos annis æquet heros;*
« *Expers Luctus, expers tristitiæ,*
« *Et gemitus et ægritudinis,*
« *Et particeps die testudinis*
« *Quam personat manus lætitiæ* (1)... »

L'esprit élevé et la générosité de WAAST GRENET peuvent seuls avoir inspiré de telles pensées!...

On doit à ce prélat plusieurs publications; entre autres, un magnifique antiphonaire imprimé à Anvers (2). — Il fit rédiger et mettre en ordre les anciennes coutumes du comté d'Arques.—D'après son

inscription mémorative sur la maison où est né ce poëte, rue de Dunkerque à ST-OMER. Voy. à la bibl. de ST-OMER les nos 2,621 et 2597.—Ces deux volumes différents, proviennent l'un de la bibl. de ST-BERTIN, l'autre de celle du séminaire épiscopal.— Notre honorable et spirituel collègue, M. Courtois, a élégamment traduit en vers français quelques fragments des poésies de Simon Ogier; cette traduction sera publiée dans le Xe volume des Mémoires des Antiquaires; nous y renvoyons le lecteur. Cette lecture, nous en sommes certains, leur procurera du plaisir.

(1) Eeldor XXV, p. 21.—Dans quelques exemplaires (p.67), on voit d'autres pièces de vers les plus laudatives, en l'honneur de ce prélat. Nous en donnons une toute entière aux pièces justificatives.

(2) Nous avons décrit ce livre dans le 3e Bulletin historique de la Société des Antiquaires.

inspiration, Gilles Baudouyn a publié à Arras en 1598, l'ouvrage dont voici le titre : *Les Coutumes du pays de l'Angle qui se comprend en quatre paroisses, St.-Nicolas, Ste.-Mariekerque, St.-Omer-Capelle, St.-Folquin, confirmées et décrétées par Sa Majesté, dédiées à très-vertueux et très-révérend Monseigneur* WAAST DE GRENET, *abbé de* ST-BERTIN (1). — WAAST GRENET mourut le 11 1580.—1603.

(1) Un vol. in-16 de 51 pages.— M. le docteur Germain, médecin en chef de l'hôpital militaire à Lille, correspondant de la Société des Antiquaires de la Morinie, possède un tableau peint sur bois, (60 centimètres hauteur, 45 largeur), grandeur naturelle, qui représente le portrait du pape Sixte-Quint, revêtu de ses habits pontificaux ; en haut, à gauche, on lit cette inscription :

SIXTUS V. PONTIF.
MAXIM. 1585.—

En haut, à droite, se trouvent les armes de la papauté, deux clefs en or, en croix, surmontées de la tiare pontificale, ayant au centre un lion traversé par une bande rouge et encadré dans un médaillon en or. — Il porte au doigt indicateur et au doigt annulaire de la main droite, des anneaux en pierreries, dont l'un garde l'empreinte des armes de l'église.— Ce portrait témoigne une constitution saine et robuste, avec une taille ordinaire,—il reproduit exactement les traits suivants, qui sont parfaitement en rapport avec la description donnée par Casimir Tempesti, frère mineur conventuel à Venise en 1754, dans son ouvrage en deux vol. in-4°, intitulé *Histoire de Sixte-Quint*: teint ni brun ni pâle, yeux petits mais vifs, sourcils noirs, cils arqués, front spacieux semé de quelques rides, le nez la bouche proportionnés, la barbe épaisse, blanche et longue, comme la portaient de son époque les princes. —(Note communiquée par M. le docteur Germain).

On connait la vie de ce pape.

Le portrait de Sixte V dont nous parlons, a été peint à Rome en 1585, il est bien conservé; on a quelques raisons de croire que c'est le même portrait qui fut envoyé par ce pape à l'abbaye de ST-BERTIN en 1589, et adressé à WAAST GRENET.

1580.—1603. décembre 1603 (1), âgé de 66 ans, après 46 ans de religion et 20 années de gouvernement pendant lesquelles il eut bien des épreuves à soutenir. Il fut inhumé en face de l'autel St.-Denys, auquel il avait coutume de dire la messe. Un peu plus tard, en 1621, après la construction du dernier *Jubé*, ses dépouilles mortelles furent transférées dans l'un des nouveaux caveaux, à gauche, en entrant dans le chœur.—Ce caveau était recouvert d'un marbre noir avec cette épitaphe :

« *Siste gradum! quicumque hâc transis,*
« *Scito! sub splendidi hujus odœi structurâ sanctâ,*
« *Duorum præsulum translata jacere*
« *Vedasti Grenet*
« *Successoris magni Gerardi ab Hamericourt, abbatis hujus*
« *cœnobii, primi que episcopi audomarensis, quem synodus tridentina olim suspexit, hujus religionis imitatus.*
« *Belgicis tumultibus, adhuc prior, carcerem, exilium que*
« *pro deo, rege que sustinuit; pietatem suam in cultu divino*
« *promovendo, Romani officii ritu solemni inducto, ac stabilito.*
« *Fortitudinem in privilegiorum conservatione probavit,*
« *ornamentis variis ecclesiæ sacrarium locupletavit, templi tur-*
« *res ære campano multiplici etiam, ad concentum musicum*

(1) « *Rus abbas Sti Bertini Vedastus de Grenet, hoc die* 11 *de-*
« *cembris sub horâ 7a vespertina, è vivis excessit.* » (Cat. rel. Bert. ms 815).—« *Vedastus meritissimus abbas, post expletum religionis*
« *sui* 26 *annum,* 11a *decembris* 1603, *maximis podagræ et chiragræ*
« *attritus doloribus obiit. Verè fuit studiorum pater, privilegio-*
« *rum et jurium conservator, religiosæ disciplinæ zelator, in his*
« *omnibus felicissimos habuit successus.* » (André Loman, ms orig., p. 117).—Un an auparavant, ce prélat avait placé une pierre mémorative sur la tombe de son prédécesseur. — « 1601. 20 *Septembris*
« *lapis super tumulum Ri fundatoris nostri à Rssimo Vedasto*
« *abbate positus est.* » (Hist. coll. S. J., p. 226, lin. 4.)

« *idoneò nobilitavit, gradualia, officio sacro canendo à se* 1580.—1603
« *concinnata Clementi VIII, Pontifici maximo dicata*
« *Plurimumque laudata, sumptu non vulgari pretio subjecit* (1)
« *Præfuit vir munificus, juxta ac mitissimus,*
« *Etiam adversis et turbulentis temporibus annis XX.*
« *Fato concessit X decembris, anno Domini MDCIII.*
« *Sepultus ad altare Sti Dyonisii*
« *Hùc translatus, VII aprilis MDCXXI* (2). »

Il existe dans le grand cartulaire (3) 69 chartes ou titres relatifs à l'administration de Waast Grenet.

Les armoiries de ce prélat étaient *d'azur à trois gerbes liées de même* (4). Un jeton ou mereau frappé à St-Bertin en 1582, ne donne pas les émaux ; l'emploi des hachures n'était, peut-être, pas encore en usage, mais on les trouve indiquées dans le graduel sur velin dont nous avons donné la description (1599) (5).— *Les trois gerbes devant être à épis bien grenés* forment des armes parlantes (6).

Pendant son administration, Waast Grenet a donné l'habit à 44 religieux dont voici les noms (7) :

(1) C'est ce même livre dont nous avons donné ailleurs la description et qui appartient à M. l'abbé Roger, vicaire de la paroisse St.-Sépulcre à St-Omer.

(2) Gd cart., ms in-fo, t. X, p. 19.—Gall. christ., col. 506.—Ann. Bert., ms no 806.

(3) Gd cart., t. X, p. 19 et suivantes.

(4) Tableau des armoiries des abbés de St-Bertin, par M. Wallet, p. 84.

(5) Idem, idem.—Le graduel de M. l'abbé Roger.

(6) M. Wallet, p. 84.— Dans l'une de ces tournures poétiques si communes à Simon Ogier, ce poëte indique le mot *Grenet* comme signifiant *grain net,* maison pure et sans reproche. (Sim. Og. Encom.)

(7) Cat. rel. bert. qui coll. pot., ms 815, bibl. aud.

1580.—1603. (Réception du 4 septembre 1584), François Vandestraet, mort *profès* dans le collège en 1597. — Michel Buzelin, fils de Jean et de Catherine Le Maistre, profès en 1597, mort en odeur de sainteté sur le mont Cassin.— François Hircoulx, prévôt de Poperingues et régent du collège, mort le 8 avril 1614.—Charles d'Urssel, fils de Guy, chevalier de la Toison-d'Or, et de Jeanne Boursier, grainetier, prieur, prévôt de Poperingues, puis abbé de Blangis, mort en 1635.— Guillaume Wan Loemel, d'Anvers, fils d'Anthoine et d'Élisabeth Noblet, il devint abbé (1).—Pierre de Warlincourt, de Béthune, mort novice en 1585.—Thomas Courcol, d'Arras, fils de Jean, qualifié *apparitor arthesiensis* et de Jeanne Brivrant; il fut économe, chargé de la fabrique, directeur des novices, prévôt d'Arques, régent du collège, et mourut le 26 septembre 1637, âgé de 66 ans. — Eustache Grugeot, d'Arras, prévôt d'Arques, régent du collège, puis abbé d'Auchy pendant 40 ans, il mourut le 17 septembre 1647, âgé de 75 ans.— Anselme Haverloix, de St-Omer, fils de Vincent et d'Antoinette Heren, prévôt d'Arques, grainetier, etc,, mort le 2 septembre 1618.— (Réception du 17 janvier 1586), Nicolas Mainfroy, d'Arras, qui devint abbé (2). — Antoine Laurin, de Béthune, idem (3). — Jean Maillard, d'Arras.—Jean Ressvich, d'Averdoing, frère de Claude, abbé de St.-André-aux-Bois, mort le 6 septembre 1624.— (Réception du 9 janvier 1589), Floris de Lannoy, fils de Jacques, noble chevalier de la Toison-d'Or, seigneur de Wannes et La Motterie, et de Suzanne de Noyelles, chapelain de l'abbé, prévôt de Poperingues, grainetier, prieur de St. Pry, mort le 29 juin 1632, âge de 74 ans, après 53 ans de religion.—Josce de Bailleul, d'Eke, fils d'Hector, chevalier de la Toison-d'Or, seigneur d'Eke, de Steenwoorde, et de dame Catherine de Glaerbout, chapelain de l'abbé et économe; il apostasia et accepta du service en Hollande, où il mourut en 1638.—Charles de Lattre (*de atrio*), d'Arras, fils de Jacques, conseiller d'Artois, et de Marie Morel; il fut

(1) Voir plus loin à l'article du 72e abbé de St-Bertin.
(2) Idem à l'article du 71e abbé.
(3) Idem, article du 74e abbé.

aumônier, trésorier, maître des cérémonies, et mourut le 28 novembre 1637, à l'âge de 67 ans.—Charles de Miraumont, d'Arras, fils de Claude, chevalier de Chimancourt, et de dame Marie de Longueval, mort le 2 octobre 1637, à 61 ans.—Gilles Blondel, de Montreuil, fils du chevalier de Fresnes et de dame Antoinette Dubois (ailleurs de Frennes), chantre, maître des infirmes *(magister infirmorum)*; il mourut de la peste le 12 novembre 1636, âgé de 63 ans.—Julien de Lens, dit de Robecque, de Béthune, fils de Nicolas, chevalier, et de Marie d'Assonville, mort au prieuré de St.-Pry le 6 juin 1628.—Mathieu Quevillart, de St-Omer, fils de Cornélius et de Marie de Wausan, mort le 14 octobre 1621. — Jérôme Tartar, de St-Omer, fils de Jean et de Marie le Cocq, *vinier* et chantre *(fuit vinitor dein cantor. — Obiit* 13ª *martis* 1619*)* (1).— (Réception du 24 décembre 1590), Bertin Souliers, surnommé *abdenago*, mort à Arras et inhumé à St.-Waast le 12 octobre 1625.— (Réception du 5 janvier 1598), Eustache Thery, de St-Omer, fils de Pierre, chevalier, et d'Antoinette de Pouvillon, mort le 12 octobre 1627. — Mathieu d'Affreinghes, de St-Omer, fils de Pierre et d'Isabelle le Petit, maître de l'horloge *(magister horologii)*, mort à Poperingues le 25 octobre 1606.—Pierre Canteleu, de St-Omer, fils de Guillaume, chevalier, seigneur de Contes et de Péronne Cornille, mort le 2 octobre 1616. —Philippe Thieulaine, d'Arras, fils de Pierre et de Marie de Widebien, directeur des novices; il embrassa la réforme à Corbie.—Dominique Boucault, d'Arras, idem.— (Réception du 10 juillet 1600), Philippe de Cressy, se retira novice et se noya à Paris en 1603. — Charles d'Ervillers (2), d'Arras, fils du noble Pierre d'Ervillers et de Barbe Marville, il était chargé de la fabrique et prévôt d'Arques, il mourut le 13 septembre 1634, et fut inhumé dans la chapelle Ste.-

1580.—1603.

(1) La famille Tartar est fort ancienne à St-Omer; voilà déjà un acte de naissance de plus de trois siècles. (Cat. rel. Bert.)

(2) Nous possédons un livre d'heures manuscrit sur parchemin illustré, dont Charles Dervillers fit cadeau à sa sœur, religieuse au monastère de Gosnay, près de Béthune.

1580. — 1603. Croix.—Philippe Gillocq, de St-Omer, qui devint abbé (1). — Jean Desplanques, il se retira novice. — Michel d'Affreinghes, de St-Omer, fils de Pierre et de Marie Duval, fut chapelain de l'abbé, préfet de la fabrique, régent du collège, prieur de St. Pry et directeur des novices ; on disait de lui : « *Vir primus omnium religiosorum...* « *pacificus* » (1); il mourut le 12 novembre 1638 à 73 ans.—(Réception du 9 mars 1602), Jacques Wasquehal, de Lille, fils de Jean, chevalier, seigneur de la Suze, et de Catherine de St.-Venant; il mourut à Poperingues le 28 mai 1647.—Jacques Pippemont, ailleurs *(visier)*, d'Aire, fils de Jacques, chevalier, seigneur de Croix, et de Philippine de Fiennes, prieur de Caumont, chambellan et vinier *(vinitor)*, mort à 52 ans le 20 décembre 1638. — François Duval, de Lumbres, qui se retira novice. — Philippe Pellehoye, de St-Omer, fils de Robert, chevalier de Lottinghem et d'Anne Verint, mort à Ypres, en 1605. — Jean de Boignes, fils de Jean et d'Anne Parisis, trésorier et aumônier *(eleemosynarius)*, mort en 1623.—Jean Grugeot, d'Arras, mort le 20 janvier 1625. — Georges Prevot, de St-Omer, fils d'Hercule et de Marie d'Affreingues, sous-prévôt d'Ham, mort le 21 septembre 1634.—Jacques de Labbe, d'Aire, fils d'Adrien et de Marie Verbier, régent du collège, mort le 21 novembre 1645, il fut inhumé dans la chapelle du collège.— (Réception du 1er janvier 1603), Guillaume de Whitte, ailleurs *Vitus*, de Douai, fils de Richard, chevalier anglais; ce religieux a écrit une partie de l'histoire du monastère ainsi que la Vie de Folquin, il a donné une bonne copie authographe de Lambert d'Ardres, etc., etc.; il est mort le 26 janvier 1640 âgé de 52 ans (2). — Charles Rollin, fils de Philippe et de Marie

(1) Voyez plus loin au 73e abbé. — *Cat. rel. Bert. qui colligi potuerunt, ms no* 815, *bibl. aud.*

(2) « *Hic plura de Gestis hujus monasterii scripsit, maximè* « *que in litteris, tàm divinis quàm humanis, fuit versatus, obiit* « 26a *januarii anno* 1640, *ætatis suæ* 52. » (Cat. rel. Bert., ms 815.) — Voir à la bibl. de St-Omer les manuscrits de Guillaume de Whitte, sur lequel nous nous étendrons un peu plus loin.

de Labassée, il embrassa la réforme à Corbie, avec ses confrères déjà cités (1). 1580. — 1603

(1) A la fin du gouvernement de WAAST GRENET, nous trouvons un nouveau renseignement, qui n'est peut-être pas sans intérêt, au sujet de l'opération de la taille. On se rappelle ce que nous en avons dit à l'article biographique de Arnoul le-Vieux, comte de Flandre et 23[e] abbé de ST-BERTIN (I[re] partie, p. 101, note 2). Voici un nouveau document que nous puisons dans le manuscrit original des Jésuites de ST-OMER ; nous nous bornons à en donner simplement le texte. Le lecteur en tirera les conséquences.— « 1601. — 1 *Maii.—Litte-* « *ris R[dis] P, Provincialis,* 23 *aprilis Leodio datis, moniti sumus* « *ut fratris nostri desiderii sectionem, in adventum dnî gratiani* « *differremus, qui tum in Italiam profectus erat.*—21 *Maii.* — « *Sector calculorum aeriensis, cum quo pretio* 20 *lib. Flandr.* « *conveneramus, ut fratrem nostrum Desiderium Martini scinde-* « *ret; sub horam septimam matutinam, præsentibus duobus me-* « *dicinæ doctoribus Dnô Joly et Dnô Pontano : duobus item chi-* « *rurgio M. Antonio et M. Georgio. præparatis omnibus quæ re-* « *quirebantur, opus est aggressus. —Et primo lapidem, seu cal-* « *culum, quantâ vi potuit, ad locum scissioni commodum protru-* « *dere conatus est; sed id nunquam efficere potuit : tùm quòd* « *nimis magnus esset, tùm quòd tenaciter nimis vesicæ adhære-* « *ret. Quare putavit omninò, ad opere desistendum. Alioquin af-* « *firmabat præsentissimum fratri nostro mortis imminere pericu-* « *lum.—Dedimus illi lib. unam Flandricam ; duobus que doctori-* « *bus* 5 *flor.; duobus chirurgis duos flor.; et, sumpto prandio, eos* « *honestè dimisimus.* — 1602.— 25 *aprilis.—Oratum pro Pastore* « *B. Mariæ Aeriæ, cui exscindebatur calculus.*—7 *Maii.—Aeriam* « *cum fratre nostro Desiderio Martini profectus sum, ut cum eo* « *chirurgo agerem, qui feliciter Pastorem B. Virginis juverat.* « *Diligenter fratrem nostrum scrutatus est, et invenit calculum* « *esse ad instar ovi magni. Obtulit ille suam operam, et se spe-* « *rare dicebat, absque vitæ periculo, fratrem nostrum adjuturum,* « *sed frater noster ulterius progredi, nisi illi obedientia impera-* « *ret. Quare re infectâ domum reversi sumus.*—1604. — *Junii* 10, « 14.—*Carissimus frater noster Desiderius Martini Insulas pro-* « *fectus est, ut à D. Gratiano, chirurgo Italo, ei calculus exscin-*

1580. — 1603. « *deretur. Id, 14â die, fieri tentatum est; sed, ob magnitudinem,*
« *integer extrahi non potuit : sed in vesicâ debuit frangi, et per*
« *partes extrahi. Post dies aliquot, bonus frater migravit*
« *e vitâ!* »

LES

ABBÉS DE SAINT-BERTIN.

NICOLAS MAINFROY, 71e ABBÉ.

Avènemt : 1604.

Mort : 1611.

SOMMAIRE.—Élection de NICOLAS MAINFROY.—Xe siècle du monastère. —Opinion portée sur cet abbé par les chroniqueurs.—Les difficultés avec le chapitre s'applanissent. — L'évêque Blasœus demande à prêcher les stations à ST-BERTIN. — L'abbé assiste à la procession en habits pontificaux. — Il accueille le nouveau gouverneur. — Réception faite au comte Frédéric Wandeberghe; le magistrat lui donne à dîner dans la salle échevinale et lui fait hommage d'une coupe de vermeil. — La nationalité artésienne tend à s'effacer. — Le monastère suit le sort de la province.—Quelques faits contemporains.—Changement de la rivière.—Hiver rigoureux.—Disette —Cherté des grains.— Rareté de l'argent. — Les jésuites wallons remplacent à Watten les jésuites anglais. — Démolition de la chapelle St.-Sébastien. — L'évêque et l'abbé président à une fête au collège des Jésuites.—Trêve de 12 ans entre l'Espagne et la Hollande.—Le premier navire de commerce arrive à ST-OMER; le magistrat paie sa bienvenue.—Travaux et réparations exécutés par les religieux de ST-BERTIN.— Établissement des autels privilégiés. — Funérailles du comte de Reux.—Réception du légat du pape Guido Bentivoglio.—Son départ.—Demande des Hautponnais pour l'érection d'une chapelle dans le faubourg.—Difficultés sur ce point.—Introduction du mûrier blanc. —Première cloche à l'horloge de la ville. —Arrivée du prince de Ligne, gouverneur de la province.—Le magistrat l'attend à la porte, à cheval et en robe.—M. d'Oresmieulx, conseiller de la ville, le complimente. —Il loge à ST-BERTIN et dîne à la salle échevinale; à son départ ce prince reçoit un cadeau.—Ouverture

1604. — 1611. de l'église des jésuites anglais.— L'abbé y officie.—Il officie également aux jésuites wallons.—Il préside à une pièce.—Bénédiction de deux cloches pour la cathédrale et Ste-Marguerite. — L'abbé part pour Arras, il en revient avec le nonce du pape ; il y retourne, y attend l'ouverture des États, et y meurt au bout de quelques jours. —Précautions prises à la nouvelle de la mort de NICOLAS. — Son embaumement.—Son service.—Ses dépouilles mortelles arrivent à Arques.—Deuil de la maison. — Deux religieux annoncent à l'évêque la mort de l'abbé, en le priant de célébrer ses funérailles.—Arrivée du corps du défunt à ST-OMER; le convoi s'arrête aux Cordeliers, situés alors sur l'emplacement actuel du collège ST-BERTIN. — On le transporte dans l'église abbatiale.—Ses obsèques.—Son inhumation devant la Grande-Croix (1611).— Sa réinhumation sous le Jubé (1621).—Son épitaphe.— Quelques ouvrages lui sont dédiés. — Lettre éloquente écrite à son sujet. — Religieux contemporains.

Sire NICOLAS MAINFROY, né à Arras (1), succéda à WAAST DE GRENET, en vertu d'une élection canonique, confirmée par des lettres patentes du prince Albert et de l'archiduchesse Isabelle infante d'Espagne (10 mars 1604).—Entré à ST-BERTIN à l'âge de 16 ans (2), il avait fait ses études à Douai et à Louvain ; puis, après avoir rapidement parcouru toutes les charges du monastère, il obtint la prélature à 35 ans, il fut béni, confirmé et installé par Monseigneur Blasœus, évêque de ST-OMER (18, 20 et 21 mars 1605) (3). — Avec ce gouver-

(1) (*Ex familia togatâ*). D'après André Loman, son père était conseiller aux États d'Artois (*consiliarius senatûs Artesiæ*); d'après d'autres, il était fils de Nicolas, docteur en médecine, et de Saincte de Rinchevalle.

(2) *Ephebus*, ms n° 815.

(3) Gd cart., t. X.—Ann. Bert., p. 1, au milieu du vol.—Élections et provisions, f° 53. — La cérémonie de la confirmation eut lieu en présence des abbés de St.-Waast, de St.-Winox, de Clairmarais, de

nement s'ouvre le xe siècle de l'abbaye, siècle qui, 1604.—1611.
comme les précédents, ne fut pas exempt d'orages : mais, « *prudent, pieux, prévoyant et sage, en ces temps de* « *calamités*, dit un chroniqueur, NICOLAS MAINFROY, « *fort adroit aux affaires, a fait de grands biens; il* « *augmenta les revenus (de la maison) de* 6,000 *florins* « *par an* (1)... *Souvent député pour les intérêts de la* « *province d'Artois au prince de Flandre, il s'acquitta* « *de sa mission de tous ses moyens, au contentement de* « *tous* (2), etc. »

A l'avènement du nouvel abbé on voit se calmer les difficultés existant entre le monastère et le chapitre diocésain. Plusieurs fois, ce prélat autorisa (sans préjudice pourtant) l'évêque, prédicateur distingué, à prêcher les stations dans son église (3). Il assista à la procession générale du *St.-Sacrement*, présidée par Monseigneur, et, conformément au récent concordat, il y marcha en habit pontificaux devant le dais, précédant immédiatement le pontife officiant. D'après ses ordres, un magnifique reposoir avait été élevé près de l'abreuvoir ST-BERTIN.

St-Augustin, du prévot d'Aire, etc.—Mgr Blase ou Blasœus, né à Bruges, VIe évêque de ST-OMER, fut le fondateur de la belle bibliothèque du chapitre, que l'on désignait sous le nom de collection *blazeenne*, dont aujourd'hui encore on retrouve un grand nombre de volumes épars.—Le *Gall. christ.* et M. Guérard, n'ont pas connu la date précise de l'élévation de Nicolas Mainfroy.—Préface du cart. de Folquin, p. LXXVII.—*Gall. christ.*, col. 506.

(1) « *Sapiens, mente sagax... Redditus ad sex millia librarum* « *proprio labore auxerit.* » (Ms de Loman, p. 117.)

(2) Ms du P. Ange. —« *Apud principes Belgii non semel legatus.* »

(3) La demande était adressée au nom de l'évêque par M. Deremetz, son secrétaire.

1604.—1611. **Peu après, Nicolas Mainfroy accueillit dans son monastère le comte Frédéric Wandeberghe, successeur du comte de Berlaymont, avec sa femme et sa tante (12 octobre). Le nouveau gouverneur de la province fit son entrée à St-Omer par la porte *Ste.-Croix;* le magistrat, la noblesse, les bourgeois, etc., *tous à l'envi des plus magnifiquement équipés* (1), allèrent à sa rencontre; il fut harangué par M. d'Oresmieulx, conseiller de la ville, et vint prendre son logement à St-Bertin au son des cloches et de l'artillerie des remparts (2). Le soir, il assistait à un grand festin donné, en son honneur, à la salle échevinale, et recevait en hommage du magistrat une coupe de vermeil évaluée à 700 florins (19 octobre) (3).**

Maintenant (4) la nationalité artésienne tend peu à peu à s'effacer pour se fondre, d'abord, dans la domination espagnole et plus tard dans celle de la France... Le monastère suit naturellement le sort de la province, aussi les écrivains de l'abbaye se bornent-ils désormais à enregistrer brièvement quelques faits parmi lesquels nous voyons : 1° la publication solennelle de la paix, « *au son des hautbois et des trompettes, pendant que* « *MM. du magistrat de* St-Omer *étaient appuyés sur* « *des coussins posés aux fenêtres de la grande salle éche-* « *vinale* (5). » 2° Une procession d'actions de grâces à

(1) Ann. Bert., ms in-fo, no 806, au milieu du vol., p. 1 et 2.

(2) Idem, idem.

(3) Idem, idem.

(4) De 1598 à 1630 environ.

(5) « A six heures du soir, à l'occasion de la publication de la « paix, il y eut feu de joie de 300 *fagots et six tonnes de fercq* sur

laquelle l'abbé de St-Bertin ferme la marche avec 1604.—1611.
Monseigneur de St-Omer derrière les bustes des saints (31 décembre). 3° La première publication de la liberté du commerce avec les Français (7 décembre 1605). 4° L'approbation donnée par le pape Clément VIII à la réforme de St.-Benoit en Lorraine, sous le titre de *St.-Wanne et St.-Hydulphe.* 5° Le rétablissement par l'abbé de St-Bertin de plusieurs fêtes omises lors de la réception du bréviaire romain ; entre autres la fête de la translation de St.-Benoit et de son *octave* (1).—Nous voyons encore une demande formée par Nicolas Mainfroy auprès de Leurs Altesses, dans le but d'obtenir l'autorisation d'emprunter soixante mille livres, *avec frais,* pour payer les créanciers de la communauté (8 avril). — On y trouve la mention d'une affreuse tempête à la suite de laquelle la flèche du clocheton de la cathédrale fut renversée, et la croix emportée dans le jardin de l'évêque, pendant que la pointe, après avoir enfoncé la voûte de la grande nef, allait s'abattre sur la chaire, au moment où les chanoines venaient de sortir de l'église (27 mars 1606) (2).—La même année, l'abbé de St-Bertin préside à des prières publiques pour le succès des armes du Souverain contre les Hollandais

« le marchié, auquel MM. de Bonef, mayeur de la ville, et Hanon, « représentant M. de Zuastre, absent, mirent le feu au nom de leurs « altesses. » (*Ann. Bert., m*s *n*° 806.)

(1) Ce rétablissement se fit avec l'approbation de MM. Lucas et Taboldoener, chanoines et protonotaires apostoliques. (Ms 806.)

(2) Hendricq, ms de la bibl. de St-Omer, n°808.—« *Il y eut alors,* « dit ce chroniqueur, *des dégâts horribles, on se croyait à la fin* « *du monde.* »

1604.—1611. **(11 juin).—Il obtient des commissions royales pour une transaction relative aux prieurés de St.-Pry et de Beuvringhem (10 septembre), ainsi que des lettres patentes de la cour de Bruxelles en faveur de dom François de Persinville pour la prime de ces bénéfices (15 et 27 septembre) (1).—Plus tard, NICOLAS assiste au chapitre général des *Exempts* à St.-Waast et à la bénédiction d'une vierge d'argent offerte aux Jésuites de ST-OMER (2), ainsi qu'à la dédicace de leur église (16 juillet, 13 août). — Il fait creuser un fossé et pose des limites entre les bois des Jésuites de Watten et ceux de ST-BERTIN (3). — De concert avec l'évêque et les autorités, l'abbé accepte l'administration des revenus du catéchisme public, institué à la salle échevinale (4).—Il demande au magis-**

(1) Dom Noël Levasseur, religieux cluniste, s'était emparé des biens de Beuvringhem ; l'abbé en obtint la restitution (10 septembre 1606). Gd cart., t. X, au milieu du vol.

(2) Cette vierge avait un pied de hauteur, Mgr Blasœus en fit la bénédiction et y attacha des indulgences ; il était assisté de NICOLAS MAINFROY (Hendricq).

(3) Quittance des Jésuites de Watten, qui déclarent avoir reçu de Philippe de Flandres, prévôt du Ham, 72 florins, pour un fossé creusé, par ordre de l'abbé, entre les bois de ST-BERTIN et de Watten (15 octobre 1609).—La même année, la ville fit nettoyer « la rivière de l'état depuis l'égoût situé devant l'*Escoterie au Brûle* jusqu'au tournant de ST-BERTIN ; cette opération fut faite selon l'ancienne coutume, dit Hendricq, par les Hautponnais, les Lyselards et ceux du Nard, le 9 avril. »

(4) Ce catéchisme fut ouvert dans une maison appartenant à la ville, le 8 décembre 1602; il avait cette année 286 florins de rente (1607); en 1789 ce chiffre, d'après les registres officiels, s'élevait à 1,097 fr. 40 c.; l'abbé se faisait rendre compte des dépenses dans une réunion tenue au palais épiscopal. — « *Obtenta est domus civica* « *pro docendo catechismo, et 8a Decembris ibi prima lectio facta*

trat la réparation de la voûte recouvrant la rivière auprès des Moulins de l'abbaye et modifie la direction de l'Aa qui, par ordre de la cour et pour desservir d'autres intérêts, ne devait plus entrer dans la ville par la *porte de l'abbé*, mais par la porte de *Lizel* (16 juin et 14 octobre 1608) (1). 1604.—1611.

Bientôt après, un hiver rigoureux se faisait sentir; les rivières étaient gelées. On voyait sur la glace des tentes élevées par les marchands, servant à boire et à manger.—Cependant la famine désolait le pays; le blé manquait, la *razière* (2), qui valait 3 florins, s'éleva brusquement plusieurs fois à 15 (plus de 40 fr. d'aujourd'hui). L'argent n'était pas moins rare (3), tout suivait la même progression; la disette se prolongea plusieurs mois, pendant lesquels NICOLAS MAINFROY s'efforça d'en adoucir les effets. — Un peu plus tard, les jésuites wallons avaient remplacé, au monastère de Watten, les jésuites anglais rappelés par Jacques Ier, roi d'Angleterre (16 février 1608) (4). — On démolissait la chapelle de la

« *est.* » (Hist. coll. S. J., p. 226). — Les biens de cette fondation font aujourd'hui partie de ceux qui ont été attribués au Bureau de Bienfaisance de ST-OMER. (Voy. 1er registre aux délibérations, p. 198, lin. 22, art. 19 du compte.)

(1) Par suite de ce changement devenu nécessaire à la défense de la ville, la *Porte-d'Eau* ou de *l'Abbé*, par où passait la rivière, fut fermée : on creusa en dehors du rempart un large fossé, et la terre de ce fossé servit à élever un mamelon, que l'on voit encore aujourd'hui, en face du lieu où était la porte de *l'Abbé*.

(2) Mesure locale encore en usage.

(3) La valeur du marc d'argent fin monnayé était alors de 22 livres. (Dupré de St.-Maur, p. 216.—Leblanc.)

(4) *Ann. Bert., ms no* 806.—Gd cart. in-fo, t. X.

1604. —1611. **confrérie de St.-Sébastien, située près de la Maladrerie hors la porte du *Brûle* (1er janvier 1609) (1).—On voit alors l'abbé de St-Bertin avec l'évêque de St-Omer présider à une fête donnée au collège des Jésuites, « dans laquelle les écoliers représentèrent : *Le pèché de David, et le prophète Nathan lui reprochant son crime en l'invitant à la pénitence*, ce qui, dit Ch. de Witte, attendrit les spectateurs (2) ».—Une trève de douze ans venait d'être consentie entre l'Espagne et la Hollande ; on vit arriver pour la première fois à St-Omer un navire de commerce hollandais (mai 1609), auquel, à titre d'encouragement, le magistrat offrit six lots de vin (3).—Vers la même époque, l'abbé et les religieux de St-Bertin réparèrent les rivières et canaux qui passaient dans le monastère ; ils purgèrent la Meldyck jusqu'auprès d'Arques ; ils obtinrent de la ville le rétablissement du mur écroulé près de la grange au bois, à l'endroit nommé *la Venise* (4), à côté de la porte d'eau. — Usant de l'autorisation pontificale, Nicolas Mainfroy établit pour la première fois des autels *privilégiés* dans son église (18 mai 1609) (5). — Accompagné de l'abbé de**

(1) Cette chapelle, appartenant aux archers de St-Omer, fut transférée dans une chapelle de la paroisse *St.-Denis* où on en retrouve le souvenir.

(2) *Ann. Bert.*, *ms* n° 806, p. XVIII.—Gd cart., t. X.

(3) Ce navire était chargé de *planches de sapin, de lard et de jambons de Mayence;* la ville paya la bienvenue au capitaine.—Idem.

(4) Obligation du grand bailly et du magistrat de St-Omer envers l'abbaye au sujet de la *Venise* incorporée aux anciens remparts. — Gd cart., t. X, f° 230.

(5) Le pape Paul V avait accordé sept ans d'indulgences, en désignant le grand autel du chœur abbatial. — Cette permission fut alors étendue à d'autres autels. (Vid , t. V, indulgences, f° 6).

**Clairmarais, il assista l'évêque de St-Omer aux funé- 1604.—1611.
railles du comte de Rœux, ancien grand bailly, ainsi qu'à l'établissement de la maison du *Jardin-Notre-Dame* à St-Omer, où les jeunes filles pauvres devaient trouver un asile (août 1609) (1). — On voit aussi Nicolas recevoir la visite de l'archevêque de Rhodes, nonce apostolique, et repartir, avec lui, le lendemain pour Ypres et Poperingues (16 octobre) (2). A son retour, il renouvelle l'association de prières avec les religieux de St.-Martin-de-Tournay (9 novembre).—Cédant aux vœux des habitants du Haut-Pont, il accorde la permission d'élever une chapelle dans ce faubourg et d'y avoir un desservant, sauf l'avis des marguilliers de Ste.-Marguerite et sans imposer aucune charge à la communauté (1610) (3). Les difficultés survenues précédemment entre Mgr Jean de Vernois et l'abbé de St-Bertin, avaient empêché jusques-là de donner suite à la demande des Hautponnais, qui rencontreront encore d'autres embarras avant d'arriver à leurs fins... Les projets de construction d'une église dans les faubourgs de St-Omer semblent destinés toujours à subir bien des longueurs!.. Heureusement les obstacles nouveaux viennent d'être récemment levés... Espérons qu'ils seront les derniers, et que les fidèles Hautponnais pourront voir bientôt leurs désirs accomplis..... (4)**

(1) Le jardin N.-D., situé près de St-Bertin, rue du *Pont-de-Bois*, est aujourd'hui le pensionnat des Dames Ursulines. (Ms 806, p. XIX.)

(2) Mgr Guido Bentivoglio.

(3) Le Hautpont dépendait du patronat de St-Bertin, auquel, on l'a vu, appartenaient également *Ste.-Marguerite* et *St.-Jean*.

(4) Ann. Bert., p. 27, no 806, au milieu du vol.—« A cette époque

1604.—1611. **Peu de mois auparavant, Leurs Altesses voulant introduire des manufactures de soie dans leurs États, avaient ordonné de planter partout des mûriers blancs (17 octobre 1609) (1). — Un peu plus tard, on venait de placer au haut de l'horloge échevinale, la première cloche destinée à donner l'heure aux habitants (7 avril 1610) (2), lorsque le prince de Ligne, nouveau gouverneur de la province, arriva à St-Omer (5 août 1610). S. Ex. fit son entrée par le chemin d'Arques, le magistrat, *à cheval et en robe de cérémonie,* l'attendait à la**

« le portier ou sacristain de la chapelle N.-D.-des-Miracles, sur la « Grande Place à St-Omer, était *fouetté et banni* de la ville, pour « impostures et friponeries. » (2) décembre 1609). Idem, idem.

(1) Soit que cet ordre n'ait pas été exécuté, soit que le climat n'ait pas convenu au mûrier blanc, on ne retrouve dans le pays aucune trace de ces plantations. On y rencontre cependant quelques vieux mûriers, dits *mûriers noirs,* ou mûriers d'Espagne. — En 1837, nous avons essayé, à St-Omer, sous les auspices de la Société d'Agriculture, une nouvelle introduction de mûriers blancs, provenant de Provence. En général, ces arbres, ont réussi dans les bonnes expositions; mais cette culture n'a plus été pratiquée depuis.

(2) Cette cloche pesait 220 livres. (*Ann. Bert., ms n°* 806).—Une nouvelle horloge publique, horizontale, à quatre cadrans transparents, a été placée en février 1854 sous l'administration de M. J. de Folard. Elle sort des fabriques de MM. Wagner neveu, à Paris, sonne les heures, les demies ainsi que les quarts d'heure et marche huit jours sans être remontée; toutes les roues et cylindres, les roues d'encliquetage avec les remontoirs sont en cuivre. Elle est divisée en trois corps de rouages, l'un pour le mouvement régulateur, les deux autres pour les demies et les quarts d'heures. Les pignons sont en acier, les détails pour les effets de la sonnerie sont en fer forgé.—Par une disposition particulière, qui fait honneur à l'auteur, le corps de l'horloge est séparé des cadrans par une distance de 18 mètres environ.—Le prix de l'établissement de cette horloge s'est élevé, tout compris, à la somme fixe de 6,345 fr. 50 c. (Comptes officiels de la Mairie).

porte et lui adressa ses félicitations par l'organe de M. d'Oresmieulx, conseiller de la ville. Le prince logea à l'abbaye avec sa suite ; dans la soirée il assista, avec les abbés de St-Bertin et de St.-Waast, à un repas de deux cent cinquante couverts, pendant lequel la musique ne cessa de se faire entendre ; à son départ, il reçut de la ville *un présent fort honorable* (1). — C'était le moment de l'ouverture de l'église des Jésuites anglais, l'abbé de St-Bertin, accompagné des abbés d'Auchy-lez-Moines et de St.-Augustin, y célébra pontificalement la messe et y présida à une procession solennelle (8 septembre 1610) (2).—Le 15 février 1611, on voit ce prélat officier également chez les Jésuites wallons et y présider, le même jour, à la représentation d'une pièce intitulée : *Le délai de la pénitence, le pécheur endurci, et le retour du pécheur* (3).—Le 19 mars, Nicolas adresse une requête au sujet du cimetière d'Arques ; il assiste peu après à la bénédiction de onze nouvelles cloches, destinées à la cathédrale ou à Ste.-Marguerite (4). — 1604.—1611.

(1) Ann. Bert., ms 806. — Le lendemain (6 août), le prince de Ligne dîna chez le grand bailly M. de Zuastre, puis il présida à une pièce de comédie donnée par les élèves des Jésuites et assista à un grand dîner à St-Bertin, d'où il partit le 9 pour Hesdin (Idem, idem).

(2) *Ann. Bert., ms no* 806, *bibl. aud., in-fo, p. XXVII et suiv. au milieu du vol.*—La chapelle des Jésuites anglais ou de l'hôpital militaire a été détruite, il y a peu d'années. On y voyait au plafond, habilement représentés en platre, les sujets des litanies de la sainte Vierge.

(3) *Ann. Bert.—Hist. coll. S. J. aud. ms.*

(4) Le 30 octobre, l'évêque bénit treize petites cloches pour le carillon de sa cathédrale.—Parmi les cloches de cette église qui furent alors bénies, la première nommée *Marie*, pesant 5,000 livres, fut refondue afin d'obtenir la note *fa;* la seconde, appelée *Magdelaine*, pesant environ 4,000 livres, donnait la note *sol;* la troisième, *Jeanne*,

1604, —1611. **Le 2 septembre, il se rend à Arras pour assister à l'audition des comptes; il en revient le 1er octobre pour accompagner le nonce du Pape, qu'une affaire urgente rappelait à St-Omer; le 3, les deux prélats repartent ensemble pour Arras. L'abbé de St-Bertin y attendait l'ouverture des États fixée au 10 de ce même mois; mais il ne devait pas lui être donné d'assister à cette assemblée : son heure dernière approchait, le 17 une fièvre ardente s'empara du vénérable prélat; bientôt il perdit l'usage de la parole, reçut l'Extrême-Onction des mains de son illustre confrère Philippe de Caverel, abbé de St.-Waast, et mourut, âgé de 42 ans, le 24 octobre 1611, à 5 heures et demie du matin (1). — Le monastère apprit avec douleur la perte qu'il venait d'éprouver. — Aussitôt, le prieur retira du quartier abbatial les papiers particuliers et quelques originaux qui furent déposés aux archives; pendant ce temps-là, on faisait à Arras l'embaumement et l'autopsie du corps du défunt, dont les entrailles furent déposées à St.-Waast. — Le 25, Philippe de Caverel, après avoir indemnisé la paroisse, chantait lui-même pontificalement**

pesant 2,000 livres, rendait la note *la*, elle était ainsi nommée en mémoire de Jean de Vernois, qui avait laissé les fonds pour la refondre.

(1) Voy. les *Ann. Bert.* pour de plus grands détails sur la maladie et la mort de ce prélat, ms no 806, bibl. de St-Omer. — « *Nicolaus* « *Mainfroy hujus loci monachus, sub prelato Wedasto de Grenet* « *vestitus, anno* 1586, *Sithiensis abbas fuit electus anno* 1603; *obiit* « *atrebati, in natali oppido, anno* 1611, 24a *octobris: cujus corpus* « *hùc relatum ac sepultum est, in communi abbatum sepulchro.* « *(Diplomata Bert., ms no* 815, *bibl. aud.)*—*Nicolaus... excellen-* « *tissimi regiminis, anno* 8o, *octobris inopinâ, præmaturâ que* « *nimium morte sublatus, inexpectato omnium animos dolore* « *complevit, moriens atrebati* 24a *octobris* 1611. » (Ms d'André Loman.)

le service dans son église. Quelques heures après, les 1604.—1611.
dépouilles mortelles de l'abbé de St-Bertin arrivaient tristement à Arques, où une députation de moines était allée les recevoir... La maison prit le deuil, deux religieux eurent la mission d'annoncer à l'évêque la mort de leur abbé en le priant de présider à ses funérailles. —Le 26 le convoi funèbre entra à St-Omer, il s'arrêta quelques instants chez les Pères Cordeliers, où les *boursiers de* St-Bertin vinrent le prendre pour le conduire à leur collége; là, le corps, revêtu de ses ornements pontificaux, fut, au bout de deux heures, processionnellement transporté dans l'église abbatiale; le régent du collège ouvrait la marche, portant dans un plomb carré, recouvert de soie, le cœur du prélat qu'il plaça sur le grand-autel, tandis que le cercueil était déposé dans la chapelle dédiée à St-Bertin, complètement drapée de tentures noires. Pendant vingt-quatre heures, le peuple fut admis à baiser les mains glacées du défunt, et le 27 on célébra solennellement ses obsèques, en présence des autorités civiles et ecclésiastiques, parmi lesquelles se trouvaient deux gentilhommes anglais, les comtes de Roem et de Brawne. Après la cérémonie, un membre de la compagnie de Jésus, le P. Brouart, prononça l'oraison funèbre, à la suite de laquelle les restes de Nicolas Mainfroy furent ensevelis devant la grande croix de son église, ainsi qu'il en avait exprimé le désir.

Le soir, les élèves des Jésuites chantèrent en musique, à St-Bertin, les psaumes de la pénitence (1611). —Dix ans plus tard, les dépouilles mortelles de l'abbé Mainfroy furent déplacées et transportées dans un des caveaux du nouveau *Jubé* (1621). Le marbre recou-

1604.—1611. vrant cette tombe, portait, sur deux colonnes, l'épitaphe suivante, gravée en lettres d'or (1) :

« *Nicolaï Mainfroy*
« *E vicino tumulo,*
« *Qui variis ritè perfunctis,*
« *Ad Insulas sacras allectus,*
« *Disciplinam religiosam mirè incoluit.*
« *Cubicula, qui, et religiosorum percommoda*
« *magno studio construxit.*
« *Prælatus imprimis religiosus, verecundè gravis et affabilis,*
« *Vir desideriorum, pauperum pater, rexit annis octo;*
« *Sed omnibus, relicto sui desiderio et luctu*
« *Decessit, anno Domini* 1611, 24 *octobris,*
« *Hos in vivis cunjunctissimos*
« *(Scilicet) Wedastum Grenet et Nicolaum Mainfroy*
« *Guillelmus Loemelius utriusque successor;*
« *Pietatis ergo, sub structu honorabili, spem sociavit.*
« *Tu interim lector !*
« *Eorum animas, emissis votis recrea* (2). »

Nicolas Mainfroy fut plusieurs fois député aux États. —Il avait contribué à construire et à agrandir les dortoirs des religieux *(dormitorium commodissimum extruxit)*.—Il publia les nouvelles constitutions données par le St.-Siège.—Il cultiva et fit aimer le goût des lettres sacrées (*sacrarum litterarum studia coluit, colique fecit*). —Aubert Le Myre lui dédia son livre intitulé : *Origines cœnobiorum benedictorum* (3). — Guillaume Gazet,

(1) Gd cart., t. IX, in-fo.—Ann. Bert., ms no 806 au milieu du vol.

(2) Idem, idem.—*Gall. christ., col.* 507.— « 25 *die obiit Rssimus* « *Dnus abbas Sti Bertini Nicolaus Mainfroy, societatis Jesu summ-* « *moperè addictus (Hist. coll. S. J. audom., p.* 238, *ms orig.)*

(3) Aubert Le Myre ayant appris la mort de Nicolas Mainfroy, adressa son éloge à l'abbaye de St-Bertin.

son compatriote, lui offrit également son *Histoire de la vie, mort, passion et miracles des saints, desquels l'église catholique fait fête et mémoire par toute la chrétienté* (1). —Un historien des comtes de Flandre, Baptiste Grammay, écrivit ainsi à Guillaume Loëmel, son successeur, l'éloge de NICOLAS MAINFROY (19 mars 1612) : «*Ne puis* « *dire combien la mort inopinée* (de votre prédécesseur) « *m'a affligé et attristé tout de bon* ; *c'était un prélat à* « *grand mérite, digne de louange et fort studieux et* « *grand ami des lettres. A notre grand regret, pendant* « *qu'il était prodigue de sa santé, continuant sans relâ-* « *che à travailler, il y a laissé la vie ; cela m'a d'autant* « *plus troublé que je l'avais trouvé prompt et capable* « *d'assister nos princes dans leurs desseins.... Patience* « *la mort, envieuse de notre bonheur, nous l'a ravi* (2) ! » — Nous n'avons pas retrouvé les armoiries de cet abbé (3).—NICOLAS ne donna l'habit qu'à un seul reli- 1604.—1611.

(1) Guillaume Gazet, né à Arras, est l'auteur de l'Histoire ecclésiastique et autres ouvrages, 1 vol. in-4° de 492 p. non compris la préface, n° 3,534, ancien n° de la bibl. de ST-BERTIN.

(2) « *Quantopèrè me afflixerit, bonosque omnes, mors inexpec-* « *tata prædecessoris tui Nicolaï Mainfredi, prælati laudatissimi;* « *litterarum cultoris eximii; nobis que amicissimi, non facilè* « *dixero; prædixerant quidem multi, quod eventus docuit, fore* « *ut, dum nimium suis prodigiis, indefesso labori immoraretur,* « *forte immoreretur, et dum laboris nequit, vitæ adiret dis-* « *pendium. Me sane res illa, tanto magis turbavit, quanto virum* « *proviorem reperi, ad juvandum meum, principum que nostro-* « *rum, pios et religiosos conatus : sed et hanc invida, felicitati* « *humanæ mors mihi, bono que et publico prœripuit; datum* « *Bruxellis* 6à *calendas martii* 1612 (*Ms ab Andræâ Loman. p.* « 118). » — Ville et cité de ST-OMER, ms du P. Ange.

(3) Tableau des armoiries des abbés de ST-BERTIN.

1604.—1611. gieux : dom Alard Neve, prêtre de St.-Denis-les-Monts, qui mourut *sous-prieur* le 20 mai 1624 (1).

On distinguait de son temps dans le monastère, dom Eustache Grugeot, président du collège de St-Bertin, nommé, peu après, abbé d'Auchy;—Florus de Lannoy, de l'ancienne famille de ce nom, lequel mourut à 90 ans ; — Michel Buzelin ; — Charles de Miraumont, de Chimancourt;—Gilles de Blondel, excellent chantre ; Julien de Lens, membre de la famille des comtes de Blandecques, barons d'Hallines, seigneurs de Wizernes, du Plouy-lez-Wavrans, etc. (2).

Nous ne connaissons pas exactement le nombre des titres relatifs à l'administration de Nicolas Mainfroy.

(1) *Cat. rel. Bert. qui colligi potuerunt*, m[s] n° 815,— G[d] cart. — « *Alardus Neve religiosus professus, ac sacerdos S[ti] Dionisii prope* « *montes, de consensu capituli fuit hic receptus, fuit vinitor,* « *deinde subprior, obiit* 20[a] *maii* 1624. »

(2) André Loman, p. 118. — La famille de Lens, dont l'hôtel était sur l'emplacement de la sous-préfecture actuelle, rue St-Bertin, joua un rôle important à St-Omer à la fin du xvie et au commencement du xviie siècle ; elle était alliée aux Nédonchel, aux Licques, aux Belloflorides, etc. Dans des actes originaux que nous avons sous les yeux (1602—1607—1610, etc.), Oudard de Lens s'intitule : haut et puissant seigneur, comte de Blandecques, baron d'Hallines, seigneur de Wizernes, du Plouy-lez-Wavrans, de Vilbedingue et autres lieux ; il y ajoute le titre de mayeur de la ville de St-Omer. En 1764, on voit disparaître cette famille, dont quelques monuments funèbres aux armes écartelées de Lens et de Licques s'aperçoivent encore dans l'église paroissiale de St.-Denis à St-Omer. — Nous aurons à en reparler ailleurs.

LES

ABBÉS DE SAINT-BERTIN.

GUILLAUME LOEMEL, 72e ABBÉ.

Avènemt : 1612.

Mort : 1623.

SOMMAIRE.— Administrateurs provisoires.—Inventaire.— Scellés.— Nouvelle élection.—Commissaires de la cour.— Élection de GUILLAUME LOËMEL.—Ratification de l'acte de nomination.—Son installation.—Sa confirmation.—Sa bénédiction.—Nombre des religieux à cette époque.— Pensions à la charge de la maison.—GUILLAUME remplace les personnes attachées à son prédécesseur. — Éphémérides bertiniennes, 1612. — Première pierre de la chapelle du Haut-Pont (18 juin 1612). — Un historiographe des princes visite les archives. — Ambassadeurs reçus à ST-BERTIN. — Affreuses tempêtes.— Sinistres en mer. — L'abbé assiste aux États. —Il bénit des pierres d'autel à St.-Waast.—Fête donnée par Flour d'Oresmieulx.—Tableau de Rubens à la cathédrale de ST-OMER.— Visite des fortifications de la ville.—Dons à l'église.— Funérailles de Mme de Whitte, femme de Georges Brawne. — Prise d'habit de Jeanne de Merode, sœur du baron de Fruges. — L'abbé assiste à la procession du St.-Sang, à Bruges. — Son retour. — Départ des religieuses Clarisses pour Douai. — Approbation de la Congrégation de l'Oratoire. — Démolition partielle à la chapelle N.-D.-des-Miracles sur la Grande-Place à ST-OMER. — Incendie dans le monastère.—Réclamation des brasseurs au sujet des droits de *forage* et de *camage*.—On place des limites entre l'Artois et la Flandre.— Deux religieux assistent au *rebail* des biens de la ville.—Établissement d'une pompe pour les cuisines. — Fusion d'une cloche pour les pauvres Clarisses. — Son inscription. — Réception du prince de Ligne.—Incendie du monastère de St.-Augustin.—L'abbé assiste à la première procession faite dans la nouvelle église du

1612.—1623. Haut-Pont.— On travaille au rempart commencé en 1583.— Mort du docteur Jolin, médecin distingué.—Pélérinages à St.-Mommelin pour le mutisme des enfants.— Agrandissement de l'établissement des Jésuites Wallons.—Séances de la salle abbatiale.— Mariage de la nièce de l'abbé; on lui fait un cadeau. — Nomination du bailly d'Arques. — Acquisition du terrain nécessaire à la nouvelle église des Jésuites Wallons (14 mai 1615). — Impression des coutumes de Poperingues.—Renouvellement des cueilloirs de quelques communes. — Pose de la première pierre de l'église des Jésuites (1er août 1615).—Fermage du Woirland et de la *Grande-Moere*.—Restauration et déplacement des orgues.—Établissement des confréries de la Sainte Vierge. — L'abbé casse le guetteur, pour avoir admis les délégués de la ville à visiter la terrasse de la tour sans permission.—Disette.—Cherté du blé en 1616.—Le comte de Fruges se réfugie à St-Bertin pendant quelques semaines, à cause d'un incendie survenu à son château d'Elnes.—Ses chevaux.—Ses chiens. —Établisement des moulins, dits de *Hollande*, pour dessécher les terrains inondés.—Synode des *Exempts* à St-Bertin.— Réception de dom Louis Velasco, général de cavalerie espagnole, avec cinquante personnes de sa suite.—Funérailles de Mgr Blasœus, évêque de St-Omer.—Procession du St.-Sang, à Bruges.—Reliques. — Mort de Flour d'Oresmieulx, grand bailly. — Marché pour un nouveau *Jubé* au prix de 25,000 livres. — Fondation des Douze-Apôtres par Messire de Grenet, seigneur de Werp (1619). — Établissement d'un cours de théologie. — Installation de la sœur Ancelle Françoise Taffin, supérieure des Pénitentes.— Institution de la fête du bienheureux Joscio.—Prières publiques.—Pose de la 1re pierre du nouveau *Jubé*. —Thèses soutenues aux Dominicains.— Hospitalité donnée à un ambassadeur anglais, au prince de Ligne et au marquis de Roubaix.—Funérailles de l'archiduc. — Approbation de la Congrégation de St.-Maur. — Plusieurs religieux se retirent à Corbie pour embrasser la réforme.— Fêtes à l'occasion de la canonisation de saint Ignace et de saint François Xavier. — Achèvement du portique formant l'entrée de la grande nef de l'église abbatiale.—Mort subite de Guillaume Loëmel.—Détails sur cet événement.—Texte des chroniqueurs. — Son inhumation dans un des caveaux du nouveau *Jubé*.—Son épitaphe —Durée de son gouvernement.—Ses armoiries. — Dédicace du livre intitulé : *De Perfectione Religiosorum*. — Noms des religieux admis au mo-

nastère par GUILLAUME LOËMEL.—Leurs fonctions.—Dates de leur réception et de leur mort. 1612. —1623.

A la mort de NICOLAS MAINFROY (25 octobre 1611), de nouveaux administrateurs (1), régulièrement élus, prirent aussitôt la direction provisoire de la maison.— Le soir même, Messire Verloing, seigneur d'Équire, commissaire général d'Artois, procédait au nom du prince à un inventaire et à l'apposition des scellés sur les biens de la communauté (26 octobre 1611) (2). Peu de jours après, les religieux de ST-BERTIN nommaient capitulairement un nouvel abbé, en présence de MM. les commissaires de la cour, Monseigneur Blasœus, évêque de ST-OMER, Philippe de Caverel, abbé de St.-Waast d'Arras et Regnault de France, président de la chambre d'Artois (31 décembre 1611). Le choix se porta sur GUILLAUME LOËMEL ou VAN LOËMEL, grand prieur de l'abbaye, ancien président du collège ST-BERTIN, dont la science profonde, la capacité reconnue, avaient en diverses circonstances, notamment dans un assez long voyage à Rome, rendu bien des services au monastère. Le nouvel élu ne tarda pas à recevoir de Bruxelles ses lettres de nomination (2 janvier 1612) (3) ; il fut ins-

(1) C'étaient sire François Hircoulx, prieur, dom Charles d'Urselle, grainetier, dom Anselme Haverloix, prévôt d'Arques, et sire Jean Maillard, tiers prieur et maître de la fabrique.

(2) *Ann. Bert. ms n° 806, p. XXXVI au milieu du vol.*—Gd cart., t. X.

(3) Elles furent adressées par M. Pratz, secrétaire de la cour. — Ms 806, p. XXXVIII. — GUILLAUME LOËMEL était fils d'Antoine et d'Elizabeth Noblet, il naquit à Anvers. Novice chez les *Willelmites de Piennes,* près Cassel, lesquels pendant les troubles, se retirèrent à ST-

1612.—1623. tallé le 3 mars par MM. Des Remetz et Des Camps, notaires apostoliques. Le 27 du même mois et le 14 octobre suivant il fut confirmé et béni selon le rit romain, par Monseigneur de St-Omer, entouré des abbés de St.-Waast, d'Auchy, de St.-Jean, de Clairmarais, de St.-Augustin et de Ruisseauville (1). — Le monastère comptait alors soixante-six religieux. Le chiffre des pensions dont il était grevé, avait été réduit à la somme de 700 florins. — En entrant en fonctions, Guillaume donna congé à toutes les personnes attachées à son prédécesseur ; il choisit pour ses chapelains

Bertin avec leur provincial, Guillaume embrassa la règle de cette maison en 1583, fit profession et fut ordonné prêtre à Boulogne, en 1587, à l'âge de 26 ans, en vertu de lettres démissoires des vicaires généraux, conformément à l'usage suivi dans le monastère.—Les auteurs du *Gallia Christiana*, Dutems et, d'après eux, M. Guérard écrivent aussi Loeumel ou Locumel. Ce prélat est également désigné sous le nom de Jean.

(1) « Après sa proclamation, Guillaume fit une harangue sur le « poids et la grandeur de sa charge, il remercia de son élection, puis « arrivé à son appartement, il reçut le *proficiat* de tous les religieux « et officiers, qu'il retint à dîner et à souper au quartier abbatial, « ainsi que le prieur de Beveren, son frère, les conseillers, procu- « reurs, chanoines et notaires apostoliques. » — Parmi les assis- « tants à la confirmation de Guillaume, on voyait Eustache Gru- « geot, abbé d'Auchy,—Lucas, doyen de la cathédrale,—le P. Scou- « doncq, recteur des Jésuites Anglais,—le prieur des Chartreux, — « Dupré, chantre de St-Omer,— M. de Lens, seigneur de *Haute-* « *Grève*, mayeur de la ville, —dom Étienne Loëmel, willelmite, « prieur de *Beveren*, frère de l'abbé, — les conseillers de l'abbaye, « Antoine Aubron et Jean Leborgne, — le gardien des Corde- « liers,—les curés du patronat de St-Bertin,—et MM. Des Remetz « et Des Camps, notaires apostoliques; tous ont signé le procès- « verbal de la cérémonie avec l'évêque officiant, le 27 mars 1612. » —Voir les détails dans les *Ann. Bert., ms 806, p. XLI.*

d'honneur dom Floris de Lannoy et Michel d'Affreingues ; le premier fut chargé de la *surintendance de son état, en qualité de maître-d'hôtel ;* le second, *eut la charge de son comptoir et de ses papiers pour l'aider en tout* (1).—Sire Bertin Souliers fut nommé sous-chambellan. 1612.—1623.

Les éphémérides de cette administration sont ainsi rappelées par dom Charles de Witte (2) : (12 mars 1612), l'abbé de St-Bertin célèbre dans son monastère les funérailles de Nicolas Mainfroy (3) et celles de l'empereur Rodolphe, frère de l'archiduc Albert. —Il visite l'abbaye d'Auchy-lez-Moines (21 mars). Il inspecte les fortifications de la ville avec l'évêque et le gouverneur (27 avril). Il sollicite une réduction sur le *droit d'annate* dû à la cour de Rome (4), en réclamant une prorogation des privilèges obtenus par son prédécesseur (7 mai). Il parcourt tous les biens de l'abbaye situés en Flandre, et assiste aux comptes des *Wattringues*, ainsi qu'à ceux des États (18 juin) (5).—Le même jour,

(1) *Annales Bertiniani, ms n° 806, bibl. aud., p. XXXVII.*

(2) Idem, idem.

(3) Dom Philippe Gillocq, régent du collège, nouvellement revenu de Louvain, fit, en latin, l'oraison funèbre de Nicolas. Le Père André, gardien des Cordeliers, la prononça en français. Cette pièce a été imprimée.

(4) Le droit d'*annate* était celui que l'on payait au Souverain-Pontife pour la délivrance des bulles; droit qui consistait ordinairement en une année des revenus de la charge obtenue.

(5) L'abbé était auditeur des comptes à la place de son prédécesseur, il se fit accompagner à Arras par dom François Hircoulx, régent du collège, et Désiré-Jean Reswick.—On voit que l'administration des *Wattringues* n'est pas tout à fait nouvelle —Cette administration,

1612.—1623. avant de partir pour Arras, GUILLAUME LOËMEL posait la première pierre de la chapelle Ste.-Élisabeth du Haut-Pont, à l'établissement de laquelle il contribua beaucoup (1). Puis, il assista, dans le collège des Jésuites,

ainsi que l'indique son étymologie flamande, fut sagement instituée, on le sait, pour le dessèchement des eaux et l'assainissement du pays.

(1) « L'abbé paya le prix du terrain, le 15 janvier 1614, entre les « mains du curé de *Ste.-Marguerite*... On promit de lui en donner « acte... Les religieux de ST-BERTIN voulant être les fondateurs, « seigneurs et collateurs de cette chapelle... Il contribua avec les « habitants du lieu, aux matériaux de la dite chapelle, qui, pour « plusieurs difficultés de la part de MM. du magistrat, ci-devant « énoncées, avait été différée jusqu'à présent, et qu'ils voulurent « encore empêcher, même présentement, de la bâtir pendant que le « dit abbé était à Arras... On tarda jusqu'au 2 juillet 1612, qu'elle « fut enfin commencée par l'entremise de l'évêque Blasœus. » (Ann. Bert., ms nº 806, p. XLI, etc.)

Les fondations les plus utiles ne rencontrent-elles pas toujours des obstacles?... Aujourd'hui des difficultés de tout genre semblaient devoir s'opposer encore à la réédification de cette même chapelle, devenue depuis longtemps insuffisante pour l'exercice du culte et dangereuse même sous le rapport de la santé; heureusement, elles sont applanies.—La première pierre d'une nouvelle église à l'usage des habitants des faubourgs, vient enfin d'être solennellement posée et bénie par Monseigneur P.-L. Parisis, évêque d'Arras, de Boulogne et de St.-Omer, le 2 novembre 1854, à deux heures et demie de l'après-midi, en présence des autorités constituées et du conseil municipal de la ville. — Cette pierre a été placée à l'endroit du maître-autel; elle a 0,60 centimètres de longueur sur 0,30 de hauteur Ses huit faces inégales portent autant de croix de Malte taillées en relief.—A l'intérieur se trouve une médaille de S. S. Pie IX, au millésime de 1854, une petite pièce d'or, deux en argent, et deux en cuivre, à l'effigie de Louis-Napoléon. — On y voit cette inscription avec le chronogramme suivant :

AB ALTIPONTANIS, MARIÆ SINE
LABE CONCEPTÆ, AC DEO OBLATA.
1854.

à la représentation d'une pièce intitulée : *Terbelius, prince de Bulgarie, qui se dépouille de ses états en faveur de ses fils, etc.*—Nous voyons ensuite ce prélat occuper, à la procession de la *Fête-Dieu*, la place qui lui était assignée par le concordat. — (22 juin), il afferme les biens de Poperingues; — (17 juillet), retire la prévôté d'Arques à dom Anselme Haverloix, auquel il substitue un *surintendant*, chargé de veiller aux *ouvrages du château* (1);—(22 juillet), il reçoit dans son monastère le poëte J.-B. Gramaïe, historiographe des princes, arrivé tout exprès pour y explorer la bibliothèque et les archives;—(6 septembre) peu de jours après, l'abbé accueille les ambassadeurs de S. M. catholique, qui se rendaient à Paris pour y porter la nouvelle de la double alliance d'Anne d'Autriche avec Louis XIII, et celle de Mme Élisabeth de France avec Philippe d'Espagne (12 septembre) (2).— Ces nobles voyageurs sont remplacés 1612.—1623.

L'église nouvelle commencée, grâces au zèle de M. l'abbé Bloëme alors curé, s'élève par les soins de M. Henri-Alexandre Sockeel, son digne pasteur actuel; elle doit avoir 19 mètres de large sur 50 mètres de longueur et 26 de hauteur. Elle portera le cachet du XIIIe siècle, elle aura trois nefs et doit être surmontée d'une élégante flèche. — Le plan en est dû à M. l'architecte Leroy, de Lille... Puissent maintenant les difficultés financières ne pas retarder l'exécution de ce beau travail!...

(1) Ann. Bert., ms no 806.

(2) « Ces ambassadeurs étaient dom Roderic Chalderone, comte « de l'Olives,—dom Philippe Spinola, fils du marquis de Spinola, — « dom Philippe Chalderone, neveu du comte de l'Olives, — dom « Louis Davila, — dom Sanche de Montroy, frère de M. Davila, — « dom Alfonso Caravasal,— dom Roderico Zappa, grand maître des « postes de Biscaye, avec leur chapelain. Ils arrivèrent de Gravelines

1612. — 1623. à St-Bertin par l'évêque de Bruges, le prévôt d'Eenham et autres gentilhommes (13 septembre). — En même temps Guillaume Loëmel est nommé commissaire de la cour pour l'élection d'un abbé d'Ham, à la place de Nicolas Lefebvre, mort le 29 août précédent. — C'est dans ce monastère, pendant cette mission (1), que dom Herberti, chanoine de Courtrai, apporta officiellement à l'abbé de St-Bertin ses bulles pontificales arrivées de Bruxelles (17 septembre). — Ce prélat préside ensuite, chez les Jésuites anglais, à une pièce ayant pour titre : *Le martyre de Ste.-Cécile*, pièce mieux jouée, dit dom de Witte, que celle donnée auparavant par les élèves des Jésuites Wallons (17 octobre).

Cette époque est marquée par d'affreuses tempêtes, à la suite desquelles un grand nombre de matelots boulonnais et calaisiens employés à la pêche des harengs, perdirent leurs bateaux et furent, eux-mêmes, engloutis dans les flots (17 octobre) (2). Les rivières débordèrent

« par la porte du Haut-Pont. — L'abbé de St-Bertin, accompagné « de M. de Zuastro, du comte de Montague gentilhomme anglais, « etc., etc., alla à leur rencontre en carrosse jusqu'à St.-Mommelin, « et les conduisit à son monastère, où ils logèrent tous, puis visitè- « rent la ville; pendant leur souper à St-Bertin, le magistrat vint « leur offrir des vins d'honneur; ils partirent le lendemain et l'abbé « les accompagna en voiture jusqu'à Aire. » (Ann. Bert., ms 806.)

(1) A son retour de l'abbaye d'Ham, l'abbé s'aperçut que, pendant son absence, on avait pris dans ses écuries un jeune et beau cheval: le coupable fut reconnu, pris et pendu. (Ann. Bert.)

(2) On trouva cette année, disent les écrivains du temps, sur les côtes de France et d'Angleterre plus de 2,000 corps morts jetés à la mer : sur les côtes du Portugal on vit périr 64 navires de toutes nations (Idem).

alors de tous côtés, causèrent bien des malheurs, dont l'abbaye subit sa large part. — GUILLAUME LOËMEL remédie à ces maux de son mieux (27 septembre).—Il renouvelle la *loi de Poperingues* (21 octobre).—Il se rend aux États d'Artois, accompagné de dom Thomas Courcol et de dom Dominique Boucaut. Pendant cette session, il est prié de bénir à St.-Waast, où il était logé, quatre pierres d'autel, *attendu les difficultés existantes entre Philippe de Caverel et Monseigneur Herman Ottemberg*, LIVe *évêque d'Arras* (4 novembre) (1). — A son retour, il assiste à une grande fête donnée dans le monastère par Flour d'Oresmieulx, grand bailly de ST-BERTIN, en l'honneur de sa récente installation (26 novembre) (2).—On restaurait alors à la cathédrale de ST-OMER l'autel de St.-Jean-l'Évangéliste, au-dessus duquel fut placé un tableau *original* de Rubens, représentant la *Descente de Croix* de N.-S.-J.-C. (3) Ce tableau venait d'être acheté à Anvers, au prix de 250 florins, par deux chanoines députés à cet effet (1612).—Pen- 1612.—1623.

(1) Partout on voit des luttes de prérogatives entre les abbés et les pontifes diocésains. — Ce prélat, né à Nimègue, était chanoine de Cologne, prévôt de St.-Cunibert, de la même ville, et de St.-Pierre de Mayence, auditeur de Rote et ambassadeur des archiducs à la cour de Rome; il fut nommé en 1611 et mourut, âgé de 70 ans, en 1626, laissant une grande partie de ses biens pour la fondation d'un musée et d'une maison de prêtres aux Oratoriens de Douai.

(2) Il avait été installé le 12 septembre précédent.

(3) Ce tableau se voit encore à la cathédrale; son authenticité a été contestée, malgré la quittance qui existe, dit-on, dans les archives de cette église. L'indication que nous donnons ici, d'après dom de Witte et Bersacques, pourra aider, peut-être, à fixer l'origine de cette précieuse toile. (Ann. Bert., ms in-fo, no 806, p. L. au milieu du vol.)

1612.—1623. dant l'année 1613, GUILLAUME LOËMEL reconstitue, selon l'usage, le magistrat d'Arques (1er janvier); il autorise et reçoit la ferme du *Tonlieu* (28 janvier); il célèbre la fête de saint Guillaume au son de la cloche nommée *Willelmine* (1).—Il place des verrières coloriées au nouveau dortoir de l'abbaye; il officie aux Jésuites Wallons pendant les quarante heures *antecinerales*; il fait, de concert avec le gouverneur, l'inspection annuelle des fortifications de la ville; il termine quelques contestations à Wizernes (11 mars), visite Poperingues, se rend aux États; il sert de parrain au nouvel abbé d'Ham, dom Max. d'Outreleaux, lors de sa bénédiction qui eut lieu dans la chapelle épiscopale (16 mars). — Il donne à son monastère une magnifique *remontrance*, ou ostensoir en vermeil, ainsi qu'une statue de *N.-D. de Sichem*, évaluée 1,000 florins (25 mars). — Il célèbre dans l'église de la compagnie de Jésus, les funérailles de Mme Marie de Whitte, femme de Georges Brawne, vicomte de Montague en Angleterre, connu alors à ST-OMER sous le nom de comte anglais (29 mars) (2).— Il préside à la prise d'habit de Jeanne de Mérode, veuve de Messire de Merkem, sœur du baron de Fruges et dame d'honneur de l'archiduchesse (30 avril) (3). —

(1) Elle donnait la note *ré*.

(2) L'abbé de Clairmarais faisait diacre, et l'abbé de St.-Augustin, sous-diacre. — Le service fut des plus solennels, les élèves chantèrent la messe en musique... Le Père recteur fit l'oraison funèbre en prenant pour texte : *Mulierem fortem quis inveniet?* L'église était parée de tentures armoriées en couleurs; elle était illuminée par des milliers de flambeaux.

(3) Jeanne de Merode entra aux pauvres Clarisses de ST-OMER à

Le même jour, GUILLAUME LOËMEL recevait de Mgr l'évêque de Bruges, ainsi que des magistrats et bourguemestres de cette ville, l'invitation officielle d'assister, le 3 mai suivant, à la procession annuelle du *Saint Sang;* cérémonie à laquelle, depuis plusieurs années, les abbés n'avaient pu se rendre à cause des guerres; ce prélat s'empressa de répondre au vœu qui lui était exprimé, et le jour de *l'Invention de la Croix* (1613), on vit, selon l'antique usage, l'abbé de ST-BERTIN porter, alternativement avec le pontife du diocèse, la divine relique qu'il donnait à baiser au peuple (1).—Pendant son séjour à Bruges, GUILLAUME assiste à la consécration de l'église des Pères Chartreux de cette ville ; il se rend à Anvers, sa ville natale, où il est accueilli avec distinction par le magistrat : de là, il va à Bruxelles offrir, aux princes, l'expression de sa reconnaissance et revient, en passant, par *N.-D. de Sichem* (28 mai).—Peu de jours après, en vertu du concordat, l'abbé prend à la procession de la *Fête-Dieu,* la place de l'évêque malade (6 juin). — Il donne la bénédiction aux religieuses *Clarisses recluses,* qui partaient pour leur nouveau couvent de Douai (10 juin) (2), et consacre l'église de la Magdeleine, à Po- 1612. —1623.

l'âge de 36 ans, malgré la résistance de toute sa famille (30 avril 1613). (Ms n° 806, Ann. Bert.)

(1) « Le jour de l'invention de la Sainte Croix, grande solennité à « la procession du saint Sang, à Bruges... Ce saint Sang fut porté « de concert à la procession par l'évêque de Bruges et l'abbé de ST-« BERTIN, et après Monseigneur l'évêque de Bruges, l'abbé de ST-« BERTIN la donna à baiser au peuple qui affluait de toutes parts. » 3 Mai 1613). (Ann. Bert., ms 806, p. LVII au milieu du vol)

(2) « Ces pieuses filles étaient au nombre de 7; la supérieure se

1612. — 1623. **peringues (18 octobre). — La congrégation de l'Oratoire venait d'être approuvée (8 mars 1613). — On démolissait à St-Omer, par ordre du chapitre, deux autels de la chapelle de N.-D.-des-Miracles (11 octobre) (1). — En même temps, l'abbé répare les dommages d'un violent incendie qui avait éclaté dans le monastère (13 mars 1613); il fait rendre justice aux brasseurs du fief et *amanerie* de St-Bertin, au sujet du droit de *forage* et de *camage*, qui leur était indûment réclamé de la part des fermiers du prince, comme s'ils avaient appartenu à l'*amanerie* et *garennes* du Haut-Pont (21 novembre) (2). — Le mois suivant, Guillaume accorde**

nommait sœur Péronne de Balinghem. A leur départ, elles montèrent en chariot couvert, suivi de cinq à six carrosses dans lesquels étaient le comte d'Exter, contrôleur général des finances, Messire de Morbecque, comte d'Aire, etc. On découvrit le chariot pour traverser la ville ; elles furent ainsi exposées aux regards du public. »

(1) Ces autels étaient placés de chaque côté de l'autel principal, quoique la chapelle fût trop petite pour en contenir trois. — « Ensuite, dit dom de Whitte, *par rapport à l'indécence des célébrants* « *qui se trouvaient dos à dos.* » — Nous avons retrouvé depuis peu le dernier inventaire du mobilier de cette chapelle avant sa translation dans la cathédrale.

(2) Après avoir examiné leurs titres, ils les fit exempter. — *Forage* ou *afforage*, terme des anciennes coutumes, se disait d'un droit en vertu duquel le seigneur pouvait exiger, par tonneau, une certaine quantité de bière ou autre boisson avant que le cabaretier ou débitant pût en vendre. — D'après Ducange, *afforer* le vin, c'est *vino pretium ponere* et ce terme dérivait de *feur*, qui, en vieux français était synonime de prix et proportion. Voy. Gloss. verbis *afforare*, *fodrum*, *forare*, *forasium*, *forum*, etc. — Une charte de 1467, dit Merlin dans son répertoire de jurisprudence, t. I, p. 219, justifie cette interprétation. C'est un acte par lequel Philippe de Luxembourg reconnait que le chapitre de Cambrai a le droit exclusif d'afforer et mettre à prix les vins et cervoises, etc.

des reliques de St-Bertin à sire de Guernonval, seigneur d'Esquelbecque, gouverneur de Gravelines (10 décembre).—Il reçoit les commissaires chargés de faire poser des limites sur les frontières des deux provinces de Flandre et d'Artois.—Il sert de parrain à dom Philippe de La Haye, abbé de Cercamp (1), et, d'après la coutume, il délégue des moines de son abbaye pour être présents, au *rebail* des biens de la ville (27 décembre 1613). — En 1614, l'abbé commence l'établissement d'une pompe destinée à donner de l'eau aux cuisines de la communauté (15 février).—Il fait fondre, pour les pauvres Clarisses de St-Omer (2), une cloche pesant 200 livres; on y lisait : 1612.—1623.

« *Æs, nomen que dedit Sithiu præsul Loëmelus,*
« *Nomine Guillelmo Clarus, tu Clara vocaris.* »

Peu après, le prince de Ligne loge quatre jours à St-Bertin (6 mars), pendant que les flammes dévoraient presque entièrement l'abbaye de St.-Augustin de Térouanne (13 mars) (3).—En même temps, l'abbé Loëmel fait de nouveaux règlements pour ses religieux. — Il nomme Charles d'Urselle à la charge de

(1) Le second parrain était l'abbé de Clairmarais.

(2) Cette cloche avait été promise par Nicolas Mainfroy; elle fut fondue par Jean Delecourt, de Douai; on en fit la bénédiction le 16 octobre 1614.

(3) Un religieux avait été emprisonné: vers minuit, mu par un sentiment de vengeance, ce malheureux mit le feu au dortoir, à l'église, au quartier abbatial, et prit la fuite. Le coupable fut arrêté près de Boulogne par le bailly Reuder, et conduit le 28 mars dans les prisons du château de St-Omer, d'où il fut, plus tard, transféré à Liège. (Ms 806, Ann. Bert.)

1612. — 1623. grand-prieur (27 mars), il part pour les États de la Province, tenus à Arras (6 avril) ; il se rend aux comptes des *Wattringues*, à Gravelines. — Il préside la IXe session du synode général des *Exempts* (11 avril), assiste à la première procession faite dans la nouvelle chapelle de *Ste.-Élisabeth* du Haut-Pont (6 mai) ; il se trouve également à la consécration de l'église des *Pauvres Clarisses* (7 juin). — Il visite canoniquement, en qualité de président, les monastères confiés à ses soins, en commençant par celui de St-Bertin (12 mai). — On travaillait dans ce moment, près de la *Porte du Brûle*, au rempart commencé en 1583 (7 juin). — La ville de St-Omer venait de perdre le docteur Jolin, d'autres disent Joly, l'un des médecins les plus en vogue alors à St-Omer et l'un des plus énergiques défenseurs de l'abbaye (19 juillet). — Déjà on faisait, à St.-Mommelin, des pèlerinages en faveur des enfants atteints de bégaiement ou de mutisme (22 juillet) (1). — Guillaume Loëmel, en partant pour les États généraux de Bruxelles, avait fait décorer le maître-autel d'un nouvel ornement de velours noir, à flammes d'or, avec ses armoiries (2 décembre 1614) ; à son retour, il reprit la pensée de Nicolas Mainfroy (2), il songea sérieusement à agrandir l'église des Jésuites Wallons : les négociations, entamées à cet effet, eurent un plein succès (février 1615) (3). — On voit ensuite l'abbé de

(1) Ces pèlerinages se faisaient surtout pendant l'octave de la dédicace de l'église.

(2) « *Templum, domum, ædificabimus,* avait dit ce prélat, *nisi,* « *mors immatura conante preoccuppasset.* » (Hist. col. aud., p. 236.)

(3) « Vers le commencement de février 1615, les Pères Jésuites

St-Bertin fixer au jeudi de chaque semaine, la tenue du conseil de la salle abbatiale (19 février).—Il célèbre dans la chapelle St.-Louis, au *Quartier des Princes*, le mariage de sa nièce; à cette occasion, le grand prieur et quelques religieux crurent pouvoir, sans consulter leurs confrères, faire hommage aux nouveaux époux d'*une vaisselle de* 200 *livres*, cette largesse se renouvellera deux fois encore dans des circonstances semblables (1er mars 1615). — Le 30 du même mois, Guillaume donne la sépulture, dans l'église de Clairmarais, à dom Morand Bloume, Bloueme, ou Blomme, 43e abbé de ce monastère (1).—Quelques jours après, il 1612.—1623

« désirant accroître leur église, on acheta une maison au vicomte de « Fruges dans la rue du *Brûle* qui avait un grand jardin aboutis- « sant aux écoles. — Avec cela, on résolut de faire l'entrée de la « nouvelle église par la rue du *Filet,* aujourd'hui rue des Jésuites, « et d'élargir ladite rue de 14 pieds, pour faciliter le passage des « voitures et chariots, et qu'il y aurait devant le portail de la nou- « velle église un espace suffisant pour y tourner un chariot, et que « le long de la dite église il y aurait une petite rue (la rue au Vent « ou petite rue du *Filet)* de 10 pieds de large pour y passer à pied « et à cheval, et que la rue de l'entrée de la vieille église serait « fermée; ce qui fut exécuté. » (Ms n° 806). — On peut encore aujourd'hui se rendre compte de ces changements.

(1) Ce prélat nommé le 18 avril 1595, mourut le 28 mars 1615. On lisait jusqu'à ces derniers temps, dans l'église de Clairmarais, son épitaphe ainsi conçue :

« *Atropos sans pitié, la fleur nous a ravie*
« *Des abbés dom Morand Bloume qui a régi*
« *XX ans en grand honneur, Clairmarais, sans reproches,*
« *Et fait beaux ornements, à l'église et les cloches;*
« *Racheté les deniers prêtés et arrentis :*
« *Les reliques et calices par lui sont enrichis.*

1612.—1623. fait les funérailles de Mme Françoise d'Émines, d'Aire, 32e abbesse de Ste.-Colombe de Blandecques (9 avril 1615). — Successivement, en outre, il installe le bailly d'Arques, en présence de Messire Flour d'Oresmieulx, grand bailly (14 avril). — Il est nommé commissaire pour l'élection d'un nouvel abbé de Clairmarais (23 avril).—Il achète, des deniers de sa communauté, le terrain nécessaire à la nouvelle église des Jésuites Wallons (14 mai).—Il autorise l'impression des coutumes de Poperingues, après les avoir soumises à l'examen des conseillers de ST-OMER (29 mai 1615).— Il renouvelle les cueilloirs de quelques communes, tels que ceux d'Acquin, d'Audenfort, etc. —Il sert de parrain à dom Martin Tiran, nouvel abbé de Clairmarais (1), ainsi qu'à Madame Isabeau de Canteleu, abbesse de Blendecques (11 juin) (2).—Il bénit deux cloches à Ste.-Marguerite (26 juin). — Puis, nous le voyons poser solennellement la première pierre de

« *Pour la mitre obtenir, premier encommença :*
« *Dom Martin, successeur, du pape l'impétra ;*
« *Car Dieu permit, hélas ! que la mort fut sa prinse ,*
« *Du soir vingt et huict jours en mars seize cent quinze :*
« *Profès de L ans, âgé soixante et huict.*
« *Le nombre d'abbés morts , quarante-trois emplit :*
« *Priez ami lecteur, que Dieu par sa puissance,*
« *Du repos éternel lui donne jouissance !... »*

(Hist. ms de l'abbaye de Clairmarais, t. II.— Idem ms no 806, bibl. de ST-OMER.)

(1) Cet abbé, dont la devise était *Deus mihi scopus*, fut élu en 1615 et mourut le 6 octobre 1621.

(2) Elle mourut le 14 avril 1623.

l'église des Jésuites, sur le terrain qu'il venait d'acquérir (1er août 1615) (1).—Il afferme, la même année, pour cinquante ans, du consentement des religieux, sous le sceau de la communauté, *la Grande Moere* avec *le Woirland* (2) à Nicolas Mestraet, marchand à Dunkerkerque (13 août), et augmente le vestiaire des moines (11 octobre 1615) (3).—Peu de mois après, GUILLAUME donne la bénédiction nuptiale à une de ses sœurs, à laquelle, comme déjà on l'avait fait pour sa nièce, on offre, également sans consulter personne, un cadeau en argenterie, évalué 140 livres environ (25 janvier 1616). — Il fait réparer les orgues placées alors sous le portail *Sainte-Croix* (15 mars 1616) (4).— Il se rend aux États d'Arras, où il prête serment de fidélité à Philippe III, roi d'Espagne.—Il assiste à l'érection des 1612.—1623.

(1) « Le 1er août, jour de St.-Pierre-aux-Liens, on jeta les fon-« dements de la nouvelle église des Jésuites Wallons. — GUILLAUME « LOËMEL, troisième successeur de GÉRARD D'HAMÉRICOURT, y place « la première pierre en qualité d'abbé de ST-BERTIN, et sire Charles « d'Urselle, grand prieur, met la seconde au nom du couvent. — « M. l'abbé avait acheté, dès le 14 mai, le fonds de cette église et en « avait fait don aux Révérends Pères... le prix présumé fut de dix « mille livres.—En reconnaissance, le général des Jésuites donna à « l'abbé et à sa communauté, des lettres de participation à toutes « les prières et bonnes œuvres de la Société. » (Ann. Bert., ms 806.) —*Oblati sunt lapides episcopo... is cessit abbati... Capitulo, etc.* (Hist. col. aud.)

(2) Les marais du Woirland, aujourd'hui desséchés et cultivés en grande partie, appartiennent à M. Florent de Pelet.

(3) Le vestiaire fut augmenté de 2 livres de gros faisant, argent courant, 62 livres pour chaque religieux. (Ms 806.)

(4) Les orgues étaient encore au-dessus de la porte, du côté des jardins, plus tard elles furent transportées sous la tour.

1612.—1623. confréries de la Ste.-Vierge dans les six paroisses de St-Omer (15 juin) (1), ainsi qu'aux thèses de théologie soutenues publiquement à Douai, par dom Jean de Flandres et Pierre Hanotel, religieux du monastère (18 juillet) (2). — Il recouvre des biens usurpés à Bruges; casse le guetteur et le portier pour avoir admis, sans sa permission expresse, les commissaires des travaux de la ville à visiter les *plombées* de la tour (20 juillet). — Il reçoit de nouveau, dans son abbaye, le prince de Ligne, pendant plusieurs jours (1er août).— Il dispense les confrères de St-Bertin de *porter robes ceintes, ni chaperon de deuil sur les épaules, avec le bonnet carré, comme il avait été pratiqué jusque-là* (31 août 1616) (3). — L'abbé soumet, en outre, à l'enterrinement de la cour de Bruxelles, les bulles concédant le prieuré de St.-Pry à dom Michel d'Affreingues, régent du collège (12 novembre 1616).

Le pays était de nouveau en proie à la disette : le blé se vendit, cet hiver (1616) jusqu'à 12 florins la *razière;* ce qui, en 1765, faisait plus de 10 écus et vaudrait près de 40 fr. de notre monnaie actuelle (4).

L'abbé de Clairmarais venait d'obtenir le droit de porter la mitre ; l'évêque de St-Omer, accompagné des

(1) Ces confréries furent établies par le pape Paul V.

(2) Ces thèses étaient dédiées à l'abbé et aux moines de St-Bertin.

(3) « On leur enjoignit, en place, de se revêtir en noir, chacun « selon sa qualité, tant la veille qu'au jour de St-Bertin, et à l'*Obit* « des confrères ; le lendemain de St-Bertin, d'être tous en man- « teau de deuil avec leur habit noir (31 août 1616). » (Ms 806. — Ann. Bert.)

(4) Annales Bertiniennes, ms 806 de la bibl. de St-Omer.

abbés de St-Bertin, de St.-Augustin, etc., assista 1612.—1623.
solennellement à la grande cérémonie où dom Tiran revêtit, pour la première fois, cet insigne de la prélature (13 décembre 1616).—Forcé de quitter temporairement son château d'Elnes, qui venait d'être incendié, le comte de Fruges se réfugia, pendant quelques semaines au monastère de St-Bertin (21 décembre 1616) (1). — L'année suivante Guillaume, suivant l'usage des Pays-Bas, fait établir dans les prairies et *pâtures* de l'abbaye, des moulins *dits de Hollande*, pour dessécher les terres inondées.—Imitant cet exemple, le magistrat de St-Omer emploie le même système de desséchement dans le faubourg du Haut-Pont et aux Quatre-Moulins (1617) (2).— Robert de St-Omer, vicomte d'Aire, dernier du nom, venait de mourir. — Nous voyons l'abbé de St-Bertin marier son neveu Antoine, auquel il donne, après son mariage, la survivance de Robert Cornille, bailly d'Arques (10 janvier 1617).—Il tient dans son monastère le synode général

(1) « Le comte perdit, dans cet incendie, les plus beaux chiens et « les plus beaux chevaux, dont le prix fut évalué à 15,000 livres.— « Neuf des chevaux, qui purent être sauvés, furent remisés dans les « écuries de l'abbé, où l'un d'entr'eux, valant 1,500 livres, mourut de « ses blessures.—Le vicomte de Fruges se retira également au monas- « tère avec quatre chevaux de voiture.—A la nouvelle année, Guil- « laume Loëmel lui fit cadeau d'une des plus belles juments que « l'on eût vu depuis longtemps (21 décembre 1616). » (Ms 806).

(2) En parcourant le royaume de Hollande, on rencontre une multitude de ces moulins dissicateurs, dont le succès est tellement constaté, que l'infatigable et judicieux hollandais calcule le jour où le lac ou mer d'*Harlem* pourra être mis à sec.

1612.—1623. de la congrégation des *Exempts* de Flandres (14 avril) (1).—Il accueille avec distinction, au *Quartier des Princes,* dom Louis Vélasco, commandant général de la cavalerie espagnole, avec une suite de 50 personnes (28 avril), et assiste aux États d'Arras (10 juin). — En 1618, GUILLAUME LOËMEL célèbre successivement dans son abbaye et dans plusieurs autres églises, les funérailles de Mgr Blasœus, évêque de ST-OMER, mort le 21 mars de cette année (3 avril). — Conformément aux privilèges réservés aux abbés de ST-BERTIN, il porte la relique du *Saint Sang* à la procession de Bruges (3 mai). — Il préside avec *Monsieur de Clairmarais* aux fêtes données par les Jésuites Wallons pour la réception des reliques des saints Dyscole et Recesse. —Il accorde des reliques de ST-BERTIN à la paroisse d'Esquelbecq, à la charge par elle de fournir à l'abbaye un cierge blanc d'une livre, pour être brûlé devant la châsse de St.-Folquin (28 juin).—Il donne la sépulture à Flour d'Oresmieulx, grand bailly, qui, peu de jours avant sa mort, avait passé le marché pour l'érection d'un nouveau *Jubé* au prix de 25,000 livres (29 juillet 1618).

(1) Les députés de la communauté au synode, étaient Charles d'Urselle, prieur, Antoine Laurin et Philippe Gillocq; les fonctions de maîtres de cérémonies furent remplies par Michel d'Affreingues et Guillaume de Whitte; ils désignèrent les chapelles où chacun des prélats devait se revêtir; celle de *St.-Benoit* fut assignée à l'abbé de ST-BERTIN; celle de *l'Annonciation,* à M. de St.-Waast; celle de *St.-Sébastien* était pour l'abbé de Gand; celle de *St.-Laurent,* pour l'abbé de Lobbes.—On trouve des détails sur la tenue de ce synode dans les Annales Bertiniennes, ms n° 806, p. LXXXI au milieu du vol.

— Il bénit des cloches destinées à la paroisse St.-Jean (1er août 1618). — L'année suivante, l'abbé de St-Bertin reçoit avec distinction, à la prévôté d'Arques, Monseigneur Paul Boudot, nouvel évêque de St-Omer, la veille de son installation (2 juin 1619). — Successivement encore, Guillaume célèbre l'office funèbre pour Messire de Grenet, seigneur de Werp, ancien lieutenant-général, gouverneur de Mastricht, fondateur de la maison des Douze-Apôtres, à St-Omer (20 septembre 1619) (1). — Il établit dans son monastère un 1612. —1623.

(1) Cette maison, située dans la Litte-Rue-Basse, fut ouverte le 31 octobre 1620.—Douze vieillards devaient y être logés, nourris et entretenus; on n'y était admis qu'à 60 ans. — Les Dominicains en étaient administrateurs. — C'est aujourd'hui une maison de charité, consciencieusement desservie par de dignes et vertueuses filles de St.-Vincent-de-Paul, sous la direction officielle d'une commission administrative de cinq membres. Cet établissement, entièrement reconstruit et agrandi depuis peu d'années (1845-1846), a son entrée actuelle dans le *flégard* dit des Dominicains. Il jouit, de soixante mille livres de rentes environ, dont moitié, en biens fonds, provient en partie, des anciens *tabliers* des pauvres de Ste.-Aldegonde ou de St.-Denis, ainsi que des fondations de l'ancien collège St-Bertin; l'autre moitié se forme, chaque année, par des allocations municipales et autres ressources accordées par les décrets constitutifs des bureaux de bienfaisance, etc., etc. — Les secours y sont distribués à domicile et en nature : mille familles, représentant en moyenne 3,500 personnes, y prennent leur part. Les unes, au nombre de 429, formant 1,378 bouches, reçoivent mensuellement du pain toute l'année; d'autres, au nombre de 260 familles ou 1,071 têtes, n'en reçoivent que pendant quatre mois d'hiver : une troisième catégorie, composée de 272 familles, formant 893 individus, reçoit, à titre de secours, la totalité ou une partie du prix de son loyer. — En outre, les *filles-mères*, sont également secourues, lorsque leur conduite présente tend à faire oublier les torts d'une première

16

1612.—1623. **cours de théologie, dont Philippe Gillocq fait l'ouverture par un discours latin, le 16 octobre 1619.—Il assiste à la réception de la vénérable sœur Ancelle, née Françoise Taffin de St-Omer, supérieure des Pénitentes-Capucines (1). — Il institue à St-Bertin la fête**

faute.—La maison de secours fait, chaque année, des distributions de vêtements, de litteries et de chauffage à tous les pauvres inscrits. Elle donne à tous, à chaque heure du jour, des médicaments, et trois fois par semaine des bouillons aux malades. Pendant l'hiver, près de 500 soupes économiques sont presque journellement réparties entre les plus nécessiteux. En un mot, la sollicitude toujours vigilante de l'administration, jointe au zèle inépuisable des sœurs de charité, ne néglige aucun moyen de découvrir et de soulager l'indigence...—Sous l'heureuse direction de la très estimable sœur Magdeleine Conçaix, dont le rare mérite est généralement apprécié, six de ses pieuses compagnes ont chacune leurs attributions respectives : l'une est chargée de la pharmacie et des médicaments ; une seconde distribue le pain; les quatre autres ont la mission de visiter chaque jour les pauvres ou les malades d'une paroisse qui leur est plus spécialement assignée... La religion seule peut inspirer ces actes d'abnégation et de dévouement!... Messieurs les membres du bureau de bienfaisance de St-Omer, auxquels on doit, en grande partie, l'excellente organisation dont il jouit, sont actuellement : MM. R. Taffin de Givenchy,—D. Berteloot-Boulin,—E. Deneuville,—et B. Capelle-Thilloy.—Nous sera-t-il permis d'être, à leur égard, l'organe de la reconnaissance publique, à nous, qui depuis peu, avons eu l'honneur de devenir leur collègue et qui nous appliquons à suivre leurs traditions et leur exemple, dans l'exercice de leurs utiles et charitables fonctions?... — Par les soins de l'administration du bureau de bienfaisance, un orphelinat, destiné à recevoir les jeunes filles, vient d'être annexé à l'établissement; il sera également dirigé par les religieuses de St.-Vincent-de-Paul.

On aperçoit encore la trace de la porte de communication par laquelle les religieux Dominicains pouvaient se rendre dans la maison des Apôtres.

(1) Cette religieuse arriva de Bourbourg à St-Omer, avec trois de

de saint Charles et du bienheureux Joscio.—Il ordonne des prières publiques pendant quarante jours à cause des inondations fréquentes (1er décembre 1619).—Deux ans après, GUILLAUME assistait au synode des *Exempts* à St.-Pierre de Gand (10 mai 1621), et posait la première pierre du magnifique *Jubé* en marbre qui s'élevait par ses soins, *Jubé* sur lequel on remarquait, heureusement groupées, au milieu de riches médaillons rappelant avec un art merveilleux les miracles de ST-BERTIN, de belles sculptures, images allégoriques et parlantes des vertus théologales, entremêlées à différents sujets tirés du nouveau Testament, avec l'intéressant épisode d'Athala, cette comtesse de Flandre qui, au Xe siècle, parvint, la première de son sexe, à franchir le seuil interdit du royal monastère de Sithieu. Le grand prieur et les officiers de la maison posèrent également chacun une pierre en présence de la communauté (1621) (1).— Plus tard, 1612.—1623.

ses compagnes; elle fut installée par l'évêque, en présence de l'abbé de ST-BERTIN et de l'archidiacre Christophe de Morlet (1620).—Voy. la vie de cette sainte religieuse, par le F. Mathias, de ST-OMER, capucin, petit in 4°, fig., chez J. Carlier, imprimeur juré au nom de Jésus, 1666.

(1) Nous avons retrouvé cette première pierre; elle portait les armes de l'abbaye avec celles de l'abbé. Elle était accompagnée d'une ardoise, sur laquelle était légèrement tracé le souvenir de cette cérémonie. — Voir au Musée de ST-OMER.—Voy. aussi notre rapport sur les fouilles de ST-BERTIN. — En creusant les fondations du *Jubé*, on rencontra beaucoup de tombeaux anciens, ornés de peintures en dedans, entr'autres, ceux d'Alard Trubert, mort le 25 août 1425, et de Jean de Gribeauval, mort en 1447. — « Dans les fonda- « tions, on établit trois caveaux voûtés ; l'un dans le milieu en en- « trant dans le chœur, les deux autres de chaque côté, pour y in- « humer alternativement les abbés de ST-BERTIN. — Au mois de

1612. —1612. **l'abbé préside des thèses publiques aux Dominicains (6, 11 et 12 mars), ainsi qu'à la procession générale du Jubilé universel; la station a lieu à ST-BERTIN (9 juin).**

« mars 1622, ces fondations étant achevées et réparées depuis l'an-
« née dernière, on commença à monter les colonnes de marbre, au
« nombre de seize, dont huit sur le fonds et huit sur le devant, de
« la hauteur d'environ douze pieds... On travailla en même temps
« aux médailles de l'abrégé de la vie de ST-BERTIN, ainsi qu'aux
« figures des quatre vertus cardinales : *la Force, la Justice, la Pru-*
« *dence, la Tempérance*, et à celles des trois premières vertus :
« *la Foi, l'Espérance et la Charité,* laquelle dernière se trouve au
« milieu du *Jubé*, et à celles de David, de Moïse et à toutes les dé-
« corations, telles que *groupes, cornes d'abondance, bouquets, etc.*,
« qui devaient être posées et appliquées audit *Jubé*, et le tout en
« différentes sortes de marbre. » (Ann. Bert., ms no 806, p. CXXX. —Gd cart., t. X.) — On voit dans l'église St.-Denis, à ST-OMER, une statue de marbre blanc représentant le Sauveur; cette pièce parait avoir fait partie du *Jubé*. — Il y a également dans l'église St.-Éloy, à Dunkerque, des devants de pilastre en marbre blanc, ornés de fleurs et de fruits qui, dit-on, auraient aussi appartenu à ce monument, ils ont été acquis par M. Grawer, marbrier à Dunkerque.— Nous avons quelques raison de douter de cette dernière attribution et de l'authenticité de ces morceaux de sculpture. — « *Templum mi-*
« *rificè adornavit, prædecessoribus Nicolao et Vedasto, super-*
« *bum erigi fecit mausoleum ex marmore precioso.—Magnificum*
« *etiam odœum ad introïtum chori erexit, ex marmore politis-*
« *simo. Illic videre est, sculpturam mirabili opere consummatam;*
« *ingrediendo, virtutes tum theologicæ, tum cardinales, puella-*
« *rum ænigmate representantur in columnis; ita ut, loquentes*
« *et vivas crederes; variæ etiam, novi testamenti historiæ,*
« *quasi in quadratis tabulis cernuntur; è choro autem historia*
« *Adelæ Flandriæ comitissæ, cum admiratione conspicitur. No-*
« *bilissimas picturas undequaque conquisivit, quæ à Sithiensibus*
« *conservantur, ornamenta pretiosissima comparavit, inter alia,*
« *casulam lapillis pretiosissimis intersutam, quâ, ad usque nostra*
« *tempora, utuntur abbates.* » (Ms d'André Loman, p. 118).

— Il donne l'hospitalité à un ambassadeur anglais se rendant à la diète de Ratisbonne, ce personnage avait à sa suite quarante chevaux de selle (9 juin). — Il accueille en même temps le prince de Ligne, le marquis de Roubaix, son fils, avec sa noble compagne (17 juin). —Un mois après, ce prélat officiait pour les funérailles de S. A. l'archiduc Albert d'Autriche (25 août), et recevait le visiteur général des *Exempts* (25 août).—C'était le moment où l'illustre congrégation des Bénédictins de St.-Maur était approuvée en France (novembre 1621) (1); deux religieux de St-Bertin (2) obtinrent la permission de se retirer à l'abbaye de Corbie, pour y embrasser la réforme de la règle de St.-Benoit, dans le but de tendre à une plus haute perfection (novembre 1621).—Deux autres, dom Charles Raulin et Pierre Hanotel, suivirent bientôt cet exemple (15 octobre). —Guillaume Loëmel fut témoin des grandes fêtes données par les Pères Jésuites en l'honneur de la canonisation de saint Ignace, leur fondateur, et de celle de 1612.—1623.

(1) La congrégation de St.-Maur eut pour mère celle de St.-Wanne qui avait commencé la réforme en Lorraine en 1597. Jean Renaud, abbé de St.-Augustin de Limoges, fut le premier qui, en 1603, alla à St.-Wanne chercher des religieux avec lesquels il établit les fondements de la congrégation de St.-Maur pour suivre la règle primitive de St.-Benoit.— Plusieurs monastères imitèrent cet exemple, notamment ceux de St.-Denis, de St.-Germain-des-Prés, de St.-Remy de Rheims, de Marmoutiers, de St.-Pierre de Corbie, de Fécamp,etc.; ils embrassèrent la réforme qui fut approuvée en France en 1611, par le pape Grégoire XV, à la demande de Louis XIII. — St-Bertin ne consentit jamais à cette réforme; on le verra plus loin.

(2) Ils se nommaient Philippe Thieulaine, d'Arras, et Dominique Boucault.

1612.—1623. saint François-Xavier, l'apôtre des Indes (1); il assista à la cathédrale, à la bénédiction d'une quatrième cloche, connue sous le nom d'*Austreberthe*, ainsi qu'à la pose de la première pierre du couvent des sœurs *Pénitentes* ou *Capucines*, dont le nombre s'éleva bientôt à quarante (25 juillet).—Il venait de pourvoir à diverses promotions de charges et avait mis la dernière main au portique formant l'entrée de la grande nef de l'église abbatiale (2), lorsqu'il fut subitement enlevé par une attaque d'apoplexie foudroyante, le 18 février 1623, vers les 5 heures du soir. Voici comment les chroniqueurs racontent cet événement :

« D'après une personne de la ville, à qui l'abbé venait de « compter une somme d'argent, il jouissait encore d'une « bonne santé à quatre heures et demie de l'après-dîner. « Étant seul dans sa chambre, à dire ses heures, il entendit « le bruit d'un carrosse qui entrait dans l'abbaye, il ouvrit la « fenêtre pour reconnaître ceux qui y étaient : ayant aperçu « que c'était les députés d'Aucby, sire Philippe Gillocq, grand

(1) Il y eut, à cette occasion, une procession dans laquelle on déploya le plus grand luxe : « L'abbé et l'évêque fermaient la « marche; on voyait des chars portant des statues avec des emblé- « mes; ce n'étaient que tapisseries, verdures, arcs de triomphe, « portiques, arcades, théâtres, boissons, fontaines abondantes, au- « tels, reposoirs, chronographes, symboles, emblémes, sentences, « rien ne fut épargné; jamais on ne vit à St Omer une aussi grande « affluence de monde.» (Voir les détails —Hist. du coll. de St-Omer. —Ann. Bert., p. LXXXIV.)

(2) Ce portique était, en entier, en bois de Hollande et de Danemarck; il fut détruit en 1763 pour faire place aux nouvelles orgues. —On y voyait, en grand, les statues de St.-Benoit, de St-Omer, de St.-Grimbald; au bas se trouvaient, de chaque côté, les statues colossales de St,-Pierre et de St.-Paul.

« prieur et Jean Grugeot, son chapelain, qui arrivaient et 1612.—1622.
« qui allaient à son appartement pour le révérender : le pré-
« lat voulant leur ouvrir la porte de sa chambre pour les re-
« cevoir, se trouve subitement saisi d'une faiblesse, tombe à
« la renverse, la tête contre une garderobe, qui lui fit une
« grande plaie, et les pieds contre la dite porte de sa cham-
« bre qui la tenaient tellement barrée qu'on n'y peut entrer :
« l'homme de chambre de M. l'abbé étant près de là, accourt
« aussitôt au bruit qu'il avait entendu à l'appartement de
« son maître; sentant de la résistance, et ne pouvant l'ou-
« vrir il y entra au plus vite par un autre escalier, avec les dé-
« putés d'Auchy!... Quel spectacle! on trouve M. l'abbé
« étendu sans connaissance : on crie au secours, on le sou-
« lève, on lui voit une grande plaie à la tête; on lui porte les
« saintes huiles ; mais il n'était plus temps, il avait cessé de
« vivre (18 février 1623) (1).... »

(1) « *Morte subitaneâ occubuit*, (18 février 1623). » (André Loman.)—Ann. Bert. ms n° 806. — Gd cart., t. X, in-fo. — « Le lende-
« main 19, la mort de Guillaume III fut annoncée, à 6 heures du
« matin, au son de toutes les cloches de la tour, et à 8 heures, on
« nomma, au chapitre, pour administrateurs MM. Thomas Courcol,
« régent du collège, Antoine Laurin, sous-prieur, Floris de Lannoy,
« grainetier, Mathieu Quevillard, vinier, outre Philippe Gillocq, qui
« en sa qualité de grand prieur, l'était de droit... — Jacques de Pip-
« pemont fut envoyé à l'abbé d'Auchy pour le prier de venir célé-
« brer ses funérailles le 21... Ce même jour, le corps ayant été em-
« baumé et revêtu de ses ornements pontificaux, avec mitre en tête
« et crosse à la main, fut ainsi exposé dans la salle du prince, qui
« était tendue en noir, et placé devant la chapelle St.-Louis, qui
« était couverte de velours noir; il resta ainsi exposé au public
« jusqu'au 21 au matin. — Le 20, on célébra l'office des morts ; le
« lendemain, on alla chercher processionnellement le corps et on
« le conduisit au chœur. — Messire Eustache Grugeot, abbé d'Au-
« chy, célébra le service, auquel assistaient Mgr Paul Boudot, évêque
« de St-Omer, Messire Zuastre, grand bailly de la ville, les mayeurs,

1612.—1623. GUILLAUME III fut inhumé dans un des caveaux du *Jubé*; sur sa tombe on plaça une lame de cuivre avec cette inscription :

« *Quid spectator odœi magnificentiam lustras!*
« *Hùc converte oculos!...*
« *Hoc marmor tibi operis auctorem indicabit,*
« *Decessoribus suis Vedasto Grenet et Nicolao Mainfroy*
« *deferre voluit* :
« *Sed si, non immemor, mori certus,*
« *Futuræ vitæ memor ipse, sibi vivens, sepulchrum condidit,*
« *Is est Guillelmus Loemelius,*
« *Quem Vedastus, Sti Benedicti alumnum, Nicolaus priorem,*
« *Deus optimus maximus,*
« *Paulus Vus Pontifex romanus,*
« *Albertus Belgarum princeps;*
« *Virtute paratum præsulem fecit; non ignotum in urbe*
« *Quem negociis gravissimis, ac potissimum privilegiis cœnobii*
« *Tuendis occuppatum, annis tredecim detinuit;*
« *Post te lector respice,*
« *Vestibulum*
« *Quod eminet casto Sancti Bertini templo*
« *Paravit anno Domini MDCXXII,*
« *Migravit à seculo anno* 1623
« 18 *februarii : œtatis* 63 (1). »

« échevins et conseillers de ST-OMER, anciens et nouveaux, en robe « de cérémonie; l'état-major avec une grande partie de la noblesse. « —Le Père Albaric, cordelier navarrais, fit l'oraison funèbre en « français; après quoi on inhuma le corps dans le premier caveau « à droite du *Jubé* qu'il avait fait construire, et auquel on mit la « dernière pièce principale le jour de son trépas. — Il y eut vingt-« quatre torches portées par les collégiens. — Personne des invités « ne dîna au monastère.—On donna 14 florins aux officiers du roi et « 40 au magistrat. » (Ann. Bert., ms nº 806, p. CXLIV.—Le grand cartulaire, t. X, s'exprime, à peu près, dans les mêmes termes.)

(1) Gd cart., t. X, in-fº.

GUILLAUME LOËMEL gouverna onze ans son monastère. — Nous avons donné, dans notre rapport sur les fouilles de St-Bertin (1), le dessin exact des armoiries de cet abbé, d'après une pierre sculptée trouvée dans les fondations du *Jubé*. — Ces armoiries étaient à peu près inconnues jusques-là; le consciencieux travail de notre regrettable collègue, M. Wallet, ne les avait pas indiquées (2). 1612.—1623.

Le Père Jean Crombeke, recteur du collège des Jésuites Wallons de St-Omer, offrit à Guillaume Loëmel la dédicace d'un ouvrage intitulé : *De Perfectione Religiosorum* (1613) ; ce livre fut traduit en français par le Père Chesneau, et présenté à l'abbé de St-Bertin le 29 janvier 1615 (3).

Ce prélat admit au monastère les religieux dont les noms suivent :

(Réception du 9 octobre 1612). Jean de Flandres (4), d'Aire, gardien, maître des novices, prévôt d'Arques et économe, mort à 47 ans, le 20 septembre 1638. — Pierre Hanotel, d'Arras, qui embrassa la réforme à Corbie. — Robert d'Haussy, de Douai, mort dans sa ville natale le 10 août 1638, à 41 ans.—(Réception du 4 septembre 1623), Philippe Wan Alandre, ou de Flandres, de Gand, parent de l'abbé : il embrassa la réforme.—Gaspard Taye, de Bruxelles, fils du baron Wanwemelle, mort de la goutte, le 1er novembre 1633.—Eustache Grugeot, neveu de l'abbé d'Auchy, mort à 36 ans, le 4 juillet 1639.

(1) Planche V, texte, page 65. — Cette pierre a été déposée par nous au musée archéologique de St-Omer.

(2) Tableau des armoiries des abbés de St-Bertin.

(3) Ann. Bert., ms no 806.—Hist. coll. S. J. aud. ms.)

(4) On voit une note authographe de ce religieux dans le *Miscellanea*, no 3, de la bibl. de St-Bertin, portant l'ancien no 1603.

1612. —1623. —Pierre Blonde, de Gravelines, directeur des novices, mort le 31 janvier 1640, à l'âge de 40 ans.—Robert des Mazières, de Lille, mort régent du collège, à 55 ans, le 14 août 1648. — Martin Tuillier, de St-Omer, fils de Joseph et de Jeanne Tartar, sous-prévôt d'Ham, mort en 1641. — (Réception du 4 septembre 1615), Norbert Van Loëmel, d'Anvers, neveu de l'abbé, chapelain des abbés Gillocq et Laurin, puis aumônier, mort le 6 juin 1651. — Léandre de Fiennes, ailleurs Dubois, fils de Guislain, vicomte de Fruges, et de Jeanne de Longueval, il se retira novice en 1625 et se maria. — Flour de Beaufremetz, de Cambraî, fils du chevalier d'Elnes, mort prévôt de Poperingues, le 18 juin 1645, à l'âge de 44 ans.—Jean Pelloye, de St-Omer, fils du chevalier de Lottinghem et d'Anne Deverint ; il était frère de Philippe Pelloye mort en 1605 et mourut lui-même de la goutte, à 54 ans, le 27 août 1657, après avoir été président du collège de Douai. — Guillaume Patinier, d'Arras, régent du collège, mort d'apoplexie, à 44 ans, le 6 octobre 1642. — Philippe Liot, de St-Omer, trésorier, gardien de l'église, aumônier, chapelain de l'abbé, etc., mort le 16 février 1639 ; il est inhumé dans la chapelle St.-Jacques et St.-Philippe.—Antoine Taffin, de St-Omer, cinquième prieur, mort de la peste à Poperingues, le 14 septembre 1626.—Martin Caroulle, de St-Omer, gardien des novices, mort, à 42 ans, le 6 mai 1641. — (Réception du 14 septembre 1617), Jean de Cerf, de Wlan Bertinghe, fils de Jean, chevalier de la Toison-d'Or (1), et de Marie Polincôve, directeur des novices et prévôt de Poperingues ; il chantait en parties *(succentor)* et mourut le 1er octobre 1651.—Robert d'Assignies, fils de M. d'Alloine, se retira en 1625.—Wallerand de Vergelot, de St-Omer, fils de Charles, chevalier de Nortcamps et d'Anne Ouar, mort prévôt du Ham *(coxario morbo)*, le 14 février 1648 (2). — Michel Le Grain, de St-Omer, fils de Martin et de Françoise Ballinghem, régent du collège, chantre, mort d'un ca-

(1) *Cat. Bert. qui colligi potuerunt, ms n° 815, bibl. aud.*

(2) Il fut inhumé à côté de sa mère, dans la chapelle de Ste.-Marie d'en bas.

tharre, âgé de 66 ans, le 7 mars 1664. — Jean de Lattre, de St-Omer, mort au collège le 17 avril 1620. — Floris Senicourt, qui se retira *formiste* et mourut chapelain de la paroisse St.-Sépulcre. — Pierre d'Affreinghes, de St-Omer *(bacchalaureus)*, fils de Jacques et de Jeanne Werbier, prévôt de Bourbourg, régent du collège, mort, âgé de 68 ans, le 25 novembre 1673. — Jean Fobert, de Poperingues, mort diacre, à 56 ans, le 24 juin 1656. — Jacques Marsilles, de St-Omer, fils de Jacques et de Marguerite Gillocq, président du séminaire de Douai et chambellan, mort, à 72 ans, le 27 juin 1672; il était neveu de l'abbé Gillocq. — (Réception du 15 octobre 1618), François de Morant, de St.-Pol, se retira novice en 1624 et se maria.—Hugues Beugin, de Béthune, fils de Robert, chevalier, seigneur du Pont, et de Catherine Regnault, qui mourut prévôt de Coyecques, à 63 ans, le 13 novembre 1666.—Jacques de Hanon, de St-Omer, fils du seigneur de Bavincourt, ancien mayeur de la ville, mort, à 36 ans, quatrième prieur, le 14 août 1639.—Philippe Des Lyons (1), d'Arras, se retira formiste en 1624, et mourut chanoine d'Aire. — François d'Affreingues, fils de Benoit et de Balduine Charlotte, se retira formiste en 1624, il devint général des Chartreux et mourut à la Grande-Chartreuse de Grenoble (2). —Jacques Hebbin, de St-Omer, mort, à l'âge de 36 ans, le 1er février 1639.—(Réception du 7 juin 1621), Antoine de Bernemicourt, (ailleurs *Saluces)*, de Drouvin, fils de Charles, vicomte de la Thieuloye, premier magistrat de Bailleul, et de Catherine du Maine; il fut prévôt de Furnes et maître de la fabrique, il mourut de la goutte le 9 juin 1651. — Antoine Buisine, d'Arras, fils de Philippe (3) et de

1612.—1623.

(1) En flamand *Deslyons* se dit *Wander leuwe*, (Ms n° 815, bibl. aud.)

(2) François d'Affreingues, en sortant de St-Bertin, devint chanoine de Carpentras, prieur des Chartreux de Longuenesse, puis supérieur général de cet ordre. On voit son portrait dans la salle capitulaire à la Grande Chartreuse de Grenoble. — Il est connu sous le nom de Bruno d'Affreingues.—Voir sa biographie.

(3) Il est désigne sous la qualification de *Scriba* (Ms 815.)

1612. —1623. Marguerite Bourgois, trésorier, prieur de Caumont, mort de la goutte le 31 décembre 1650 (1).—Gérard Doeulle, de ST-OMER, mort de la goutte le 28 octobre 1637.—(Réception du 4 août 1622), François d'Ostrel, appelé de Lières de Ferfay, fils de Jean, chevalier de la Toison-d'Or, seigneur de Ferfay et de dame Jachemine Tesson de Zilleche; ce religieux devint abbé (2). — Charles Wanwintère, de Bergues, mort de la dissenterie *(dissenteriæ fluxu)*, à 39 ans, le 6 octobre 1638.—Jacques Haverloix, de ST-OMER, licencié en théologie, prévôt d'Audenfort, mort le 22 octobre 1653.—Guillaume Thuillier, de ST-OMER, fils de François et de Catherine Tartar, il fut renvoyé *formiste* en 1632, devint prêtre séculier, et fut tué dans la ville en 1635. — Philippe de Wispin, dit *Tabaget*, fut renvoyé en 1625. — Jean Delecourt, de Douai, fils de Jean (3), et de Marie Villain, prieur de St.-Pry, il mourut à Béthune le 28 février 1673, âgé de 73 ans (4).

(1) On le qualifie *succentor; id est;—præcentor vocem premittit in cantu, succentor canendo subsequenter respondet, concentor vero qui consonat.* (Durand, lib. 2, rat. cap. 1, nº 1. — Ducange, t. VI, page 835, in-fº.

(2) Voir plus loin à son article (75e abbé.)

(3) C'était le fils du célèbre fondeur de cloches dont nous avons plusieurs fois parlé.

(4) *Cat. relig. Bert. qui colligi potuerunt, ms nº* 815, *bibl. aud.*

LES

ABBÉS DE SAINT-BERTIN.

PHILIPPE GILLOCQ, 73e ABBÉ.

Avènemt : 1623.

Mort : 1638.

SOMMAIRE.—Apposition des scellés. — Inventaire.—Nomination des commissaires pour une nouvelle élection.—Élection.—Envoi du procès-verbal à Bruxelles.—Main-levée des scellés.—Administrateurs provisoires réduits à trois au lieu de cinq.—Modifications apportées pendant leur courte administration.—PHILIPPE GILLOCQ est nommé.—Sa naissance.—Sa famille.—Ses études.—Ses grades.—Sa prédication. — Ses fonctions.—Il part pour Bruxelles où il demande la réduction des pensions à la charge de la maison. — Installation de l'abbé.—Son entrée en fonctions. — Il fait acte d'autorité.— Nominations.—Actes divers.—Son esprit d'innovation. — Changement dans les *récréations*. — Murmures stériles des religieux. — Incendie et restauration du clocheton. — Réception de l'infante et du gouverneur.—Procession du *Saint-Sang* à Bruges. — Installation des Pères Carmes, des Ursulines, etc. — Achèvement du *Jubé*. — Année millenaire de la fondation de St.-Mommelin.—Confirmation de la congrégation de St.-Maur.—Extension de ses privilèges.—Ses progrès. — Inclination de PHILIPPE GILLOCQ pour cette réforme.— Il cherche à la faire adopter dans le monastère. — La majorité s'y oppose. — Prélude de nouveaux déchirements.—Moyen employé pour y parvenir. — Infraction à la règle. —Seconde défaite.—Refus.— Protestation.—Appel à une décision du Synode.—Désistement provisoire de l'abbé. — Autres soins.— Réparation du mal causé par un incendie dans le Haut-Pont.—Funérailles de l'archiduchesse Isabelle. — Placement de nouvelles orgues sous la porte Ste.-Croix. — Donation de beaux ornements. —Etablissement d'un capitaine au château d'Acquin. — La ques-

1623.—1638. tion de la réforme renaît plus ardente. — Pétition de vingt-trois religieux demandant la réforme de St.-Maur. — L'abbé seconde cette pensée qu'il avait suscité en secret. — Députés au Synode de Gand.—Ils demandent la substitution d'une règle nouvelle aux statuts anciens.—Difficultés au sujet du costume, du bréviaire, etc. —Nouvelle supplique des réformistes.—L'abbé appelle douze religieux de St.-Denis, en Hainaut.—Il leur fait bon accueil, les garde quelques jours et leur donne des appartements séparés.—Renouvellement de la demande de réforme.—Elle est signée par trente-quatre aspirants et approuvée par PHILIPPE.—Observations des opposants; ils se pourvoient à la cour de Bruxelles.—Les deux causes sont énergiquement soutenues. — Autorisation accordée d'avance aux réformés de commencer leurs exercices. — L'abbé se mêle à eux.—Ils paraissent à l'église dans leur nouveau costume.—Plainte adressée à l'abbé de St.-Waast, visiteur général.—Ce prélat s'oppose à toute innovation.—PHILIPPE GILLOCQ se soumet, en apparence, aux prescriptions du visiteur. — Les étrangers sont invités à ne plus paraître au chœur.— Ils réclament contre la violation de ce qu'ils appellent *leur droit;* ils adressent leurs protestations au souverain Pontife, au Roi, etc.—Les autres réclament également auprès de S. M. catholique, qui commet l'abbé de St.-Waast pour terminer amiablement le débat. — Ce prélat délègue des commissaires dont la décision maintient les anciens usages.—Soumission de la majorité. — Abstention de dix-sept opposants. — Nouveaux désordres.—Ordonnance du visiteur. — On refuse d'y obéir.—Déposition du grand prieur et de deux de ses adhérents.—Incarcération de plusieurs et autres peines corporelles. — Intervention de l'autorité.—Projet de renvoi des étrangers.—Réclamations violentes de leurs partisans. — Nouvelles négociations. — Recours au roi. — Rapport de l'évêque. — Renvoi à l'examen du Synode. — Injonction de suivre, en attendant, l'ancienne décision.—Prolongation du *statu quo*.—Plaintes des ordres religieux de la ville à ce sujet. —Décision du chapitre général de St.-Amand.—Maintien de l'office romain, du costume et des statuts anciens, sauf à remédier aux abus.—Les réformés feront leurs exercices à part.—Signification de ce décret, approuvé par S. M.—Les opposants ne sont pas encore satisfaits; leur nombre diminue, il est réduit à dix. — Les chefs sont pourvus de fonctions au dehors.—Le calme renait pro-

Mais bientôt un autre prélat prenait la place de GUILLAUME LOËMEL. — Dom PHILIPPE GILLOCQ, dont la supériorité était depuis quelques temps appréciée, venait d'être appelé à la prélature de ST-BERTIN (8 mai 1623). 1623. — 1638.

Sire PHILIPPE GILLOCQ (1), fils d'André et de Marie Le Frère, brasseurs, né à ST-OMER, à la brasserie du *Holland*, était entré au monastère en 1600; il étudia à Douai, à Louvain, où il prit ses grades de bachelier et de licencié en théologie. Revenu à l'abbaye, il se fit

(1) *Humili licet genere procreatus, mentis tamen et sapientiâ clarissimus.* (André Loman.) —*Philippus Gillocq Audomarensis, filius Andreæ et Mariæ le Frere; fuit sacræ theologiæ licentiatus, pastor ecclesiæ Sti Joannis Poperinganæ, regens collegii, deindè prior, postremò abbas hujus loci, anno* 1623.—Ms no 815.— Nous n'avons pu retrouver aux Archives de la ville le registre de catholicité contenant l'acte de naissance de PHILIPPE GILLOCQ, qui dut naître en 1585 environ. Ce registre est égaré. — On sait que la première inscription de l'état-civil à ST-OMER remonte au 21 août 1565 *(paroisse St.-Sépulcre)*. — La brasserie *du Holland* pourrait être celle qui appartient encore aux héritiers de M. Bloëme-Keiser, dans la rue actuelle de la Loi, no 12. Cet établissement est situé exactement en face de la rue du *Petit-Hollande,* à laquelle il aura, peut-être, donné son nom. Un mur de cette maison indique encore aux ancres la date 1613.

La maison, à usage de cabaret, qui porte aujourd'hui l'enseigne du *Petit-Hollande*, ne pourrait-elle pas aussi avoir fait partie de l'ancienne brasserie de ce nom, si toutefois elle ne l'était pas elle-même?..

Ce nom du *Holland* viendrait-il de ce que là, aurait eu lieu le premier dépôt des marchandises hollandaises, lors de l'établissement des relations commerciales entre les Pays-Bas et la ville de ST-OMER?...

PHILIPPE GILLOCQ fut nommé par lettres de S. A. R. la grâcieuse et sérénissime souveraine Isabelle-Claire-Eugénie, en date du 8 mai 1623.

1623.—1638. remarquer par son talent pour la prédication ; souvent il porta la parole en présence des évêques de St-Omer (1) ; il fit l'oraison funèbre de Nicolas Mainfroy (15 octobre 1612) ; il prononça des discours latins au Synode général des ordres *Exempts*, etc., etc. (16 avril 1617). — En peu de temps, il devint confesseur de la communauté, desservant de la paroisse de St.-Jean à Poperingues, régent du collége St-Bertin (1618), grand prieur 5 décembre 1622), et abbé en 1623. — Malgré son élévation, Philippe continua d'enseigner les belles-lettres avec la théologie ; il en poussa l'étude à un si haut degré, que de son temps les religieux passaient pour être tous docteurs ès-lois, bien qu'on les dispensât de prendre leurs grades. « *Omnes legis doctores, crederentur Sithienses* (2). » — Le premier acte du nouveau prélat fut de se rendre à Bruxelles, accompagné de dom Eustache Théry et de dom Philippe de Flandre, pour y remercier Son Altesse de sa nomination et obtenir d'elle la réduction des nombreuses pensions qui grevaient le monastère ; le chiffre de ces sortes de contributions indirectes était déjà alors fort élevé (16 mai 1623). — A son retour, l'abbé fut installé, confirmé, béni (3) dans la

(1) Mgr Blasœus et Mgr Paul Boudot.

(2) André Loman, ms inédit.

(3) Les bulles de Philippe Gillocq furent expédiées de Rome le 18 des calendes de février 1623 (selon le comput romain où l'année commençait au 25 mars; ce qui concorde avec l'année 1624 d'après le comput de France, en commençant l'année au 1er janvier.) Mgr Paul Boudot, évêque de St-Omer, lui donna la confirmation et la bénédiction. Les détails de ces deux cérémonies, attestés par J. Des-

forme suivie à l'égard de son prédécesseur. On remarquait parmi les assistants à cette cérémonie : Messire de Belgue, fils du seigneur de *Haute-Grève*, le vicomte de Fruges, le baron d'Elnes, etc., etc. (5 juin 1623). Aussitôt PHILIPPE entre en fonctions, il commence par faire preuve d'autorité; contrairement aux usages reçus, il nomme d'*office* le grand prieur avec d'autres officiers; on le voit ensuite congédier plusieurs personnes attachées au service de la maison et supprimer la cave au *vin*, celle où *on en vendait aux séculiers* (1);—il donne des gratifications (2), — fait des règlements, — afferme les biens, — construit un nouveau réfectoire; la main-d'œuvre était alors à bon marché à cause du grand nombre de pauvres.—En même temps, il renouvelle l'association de prières, interrompue depuis 80 ans avec le monastère de St.-Winnox (19 août 1623). —Il accueille à ST-BERTIN le nonce apostolique de Cologne, qui avait à sa suite *treize chevaux de main.*—Il assiste, *quoique non béni*, aux États d'Artois, où il siége immédiatement après l'abbé de St.-Waast. — Puis il se rend à Paris pour régler les affaires du prieuré de St.-Pry (12 décembre 1623) (3), et passe un contrat au sujet de cette maison (9 janvier 1624). — Mais PHILIPPE avait un esprit d'indépendance, d'in- 1623.—1638

camps et A. Leroy, pronotaires apostoliques, se trouvent dans les Annales Bertiniennes, ms n° 806 et dans le Grand Cartulaire, t. X.

(1) Ann. Bert., ms n° 806.

(2) Il donna 300 fr. à chaque ancien *(senior)*, et 200 fr. aux autres. (Idem, idem).

(3) L'abbé était accompagné de dom Guillaume de Whitte, son chapelain, et de J. Leborgne, son conseiller.

1623. — 1638 novation, qui commença bientôt à soulever les murmures et ne tarda pas à amener des orages dans la communauté (1)... Il crut devoir changer en promenades indéterminées, les anciennes récréations établies depuis 300 ans à des époques fixes de l'année, telles que celles *du lendemain des Rois*, — *du dimanche de Quasimodo*, — *du jour de Ste.-Marie-Magdeleine*, — *du jour de Ste.-Reine*, *etc.*, cette modification causa un mécontentement général parmi les religieux (15 avril 1624). — Sans se préoccuper des plaintes qui s'exhalaient autour de lui, PHILIPPE GILLOCQ veille à d'autres soins : il songe à réparer le clocheton de son église qui venait d'être frappé de la foudre (20 juin) (2). — Il ordonne des prières pour le succès des armes catholiques (11 août 1624). — Il reçoit le nouveau gouverneur général de la Province, Messire Charles de Lalaing, comte de Hooctstraeten, à son départ pour Bourbourg (11 août). Peu après, il fait également les honneurs du monastère à son Altesse l'infante Isabelle suivie d'une nombreuse cour (3). — A la prière du ma-

(1) Guillaume de Le Nort, poëte audomarois au XVIIe siècle, maitre-ès arts libéraux, a dit de cet abbé dans ses poésies originales et expressives :

« *Ainsi Gillocq abbé d'esprit......*
« *Enclot aux cuirs de bœuf les vents mutins de bise,*
« *Pour cingler calmement ses confrères d'église...* »

(Poligraphie audomaroise, p. 16, nº 107, St.-Aumer, 1633.)

(2) Le feu dura plusieurs heures, il détruisit trente pieds environ du tourillon. On craignit un instant pour l'abbaye entière.

(3) Cette princesse logea à ST-BERTIN le 6 novembre 1624. — Elle

gistrat de Bruges, Philippe préside, en l'absence de 1623.—1638
Monseigneur l'évêque de cette ville, à la procession annuelle du *Saint-Sang* (3 mai).—Il figure à l'installation des Pères Carmes à St-Omer (12 octobre 1625), ainsi qu'à l'établissement des religieuses Ursulines fondé par Mlle de Mametz (1627) (1). — Il termine le magnifique *Jubé* commencé par son prédécesseur (2), et célèbre avec solennité, non sans difficulté de la part de l'autorité diocésaine, l'année millenaire de la fondation de l'abbaye (5 septembre 1626), etc. (3). —

y fut reçue avec magnificence.— L'abbé la harangua en espagnol.—Le marquis de Spinola et le cardinal de Lacuena, etc., faisaient partie de sa suite.—Elle visita les *terres flottantes* de l'abbaye, celles de Clairmarais, les églises, les couvents, notamment celui des religieuses capucines pénitentes, dirigé par la sœur Ancelle Taffin, aux prières de laquelle elle recommanda plusieurs affaires importantes. —Isabelle assista aussi à une pièce de comédie jouée aux Jésuites anglais, etc. (Ann. Bert.)

(1) Cette sainte dame appartenait à la famille de Ste.-Aldegonde, dont le nom se trouve lié à presque toutes les fondations pieuses de la ville de St-Omer.

(2) « En 1626, on ajouta au *Jubé* deux façades de marbre et deux « belles portes de cuivre jaune aux deux entrées des carolles du « chœur. A droite, elles étaient couronnées par la figure en grand « de St.-Benoit; à gauche, par celle de St-Bertin.—Philippe donna « en même temps six chandeliers d'argent au grand autel et bénit « les drapeaux irlandais. »

(3) Au XVIIe siècle, l'année 626 était définitivement admise comme celle de la fondation de St.-Mommelin ou de l'ancien monastère *(vetus monasterium)*. (*Vieux Moustiers*). Ms n° 806, p. CLXI. — Art. de vérifier les dates, fos 64 et 75. — Cet anniversaire avait déjà été célébré, on l'a vu, en 726, 826, 926, 1026, etc.—L'évêque Paul Boudot contestait à l'abbé le droit de faire des processions générales hors des dépendances mêmes du monastère. Cette question ne fut vidée en faveur de l'abbaye qu'en 1649. (Le ms de Loman en donne les détails p. 119.)

1623. — 1638. L'abbé de St-Bertin venait d'assister au Synode des *Exempts* à Arras (avril 1627), lorsque Urbain VIII satisfait du zèle déployé en France par les doctes membres de la congrégation de St.-Maur, confirma ses statuts en lui accordant de nouveaux privilèges. Bientôt cette corporation est en progrès, elle compte de nombreux prosélytes, elle ajoute des constitutions particulières à la règle de saint Benoit, s'adonne aux belles-lettres et forme des cours d'études pour la jeunesse (août 1628) (1). Philippe Gillocq avait de l'inclination pour cette réforme, il aurait voulu l'introduire dans sa communauté, mais la majorité des religieux ne put se décider à y consentir. Ce prélat lutta longtemps dans l'espoir de ramener les esprits; son insistance fut vaine, au lieu d'assurer le succès, elle fit renaître parmi les moines de nouveaux, d'interminables déchirements (2)...

(1) Cette congrégation a produit, on le sait, dans le XVIIe siècle bien des célébrités parmi lesquelles il suffit de citer : dom Hugues Mesnard, — Luc d'Achery, — Jean Mabillon, — Michel Germain, — Thierry Ruinard,—Bernard Montfaucon-le-Nourry,—Massuet,—dom Martenne, — dom Durand, — dom Rivet, etc., etc. (Hist. litt. de la cong. de St.-Maur, Bruxelles, 1770.) — On remarque que ces religieux sont entrés dans les maisons restées fidèles à la grande règle de St.-Benoit et qui, sans être étroitement unies au corps, faisaient vœu de stabilité. Ainsi ils ne se sont point mêlés aux communautés dépendantes de Cluny, bien que cette corporation ait également adopté la réforme. Ils sont restés simplement de la *congrégation de St.-Maur*, qui, divisée en six provinces, comptait en 1709 cent quatre-vingt-huit maisons. — Le général de l'ordre était électif et ordinairement à vie; le premier fut dom J. Grégoire Tarisse.

(2) *In hoc uno erravit, quod zelo minus discreto, reformatorum regulam et statuta, propria auctoritate voluerit introducere, cons-*

Le 27 avril, l'abbé proposa au chapitre l'admission de quelques novices qui lui étaient dévoués, en exprimant le désir de voir substituer à leur égard le *scrutin secret* au *suffrage public* adopté jusques-là; cette proposition anormale, n'eut pas d'écho, elle fut hautement repoussée... La plus grande partie des disciples de BERTIN tenait aux anciens usages; le prudent prélat ne crut pas devoir insister pour le moment; toutefois il ne se découragea point, il essaya d'un autre moyen pour parvenir à ses fins : il tenta d'obtenir de *ses* novices une *profession secrète (janius clausis)* en présence du prieur et de deux religieux seulement; cette nouvelle prétention ne réussit pas mieux que la première. La communauté protesta alors devant un notaire apostolique contre cette infraction à la règle; elle se refusa à admettre au chapitre les novices ainsi clandestinement reçus, jusqu'à ce que le Synode consulté eut régulièrement prononcé leur admission ou rétabli le scrutin secret, *per suffragia secreta* (2 mai 1632)... Cette fois encore PHILIPPE recula. Esprit fin et délié, il comprit, sans doute, qu'il était plus sage de céder temporairement à la majorité des moines, sauf à revenir, un peu plus tard, à ses tentatives d'innovation... En attendant, il fit diversion à ses infructueuses démarches en reportant ses soins ailleurs.—Un incendie avait dévoré 60 maisons dans le Haut-Pont; l'abbé 1623.—1638.

titutiones antiquas licet, aliquo modo, per abbatem Nicolaum renovatas, abolere, ideoque Hispaniarum rex Philippus, ad Sithiensium supplicem libellum, prefato abbati expressè mandavit... Quatenùs ab incepto opere desisteret... Quietus permansit... Fine tenùs. (André Loman, p. 119, *lin.* 7 *et suiv.*)

1623.—1638. vint en aide à leur rétablissement (1633). — Il acheva la grandiose entrée de la chapelle de l'*Assomption* qu'il avait commencée (1633) (1).— Il célébra les funérailles de S. A. l'archiduchesse Isabelle-Claire-Eugénie, fille de Philippe II; pendant l'office, le portrait de cette princesse, tendu en noir, fut placé dans le chœur au-dessus du grand autel (janvier 1634).—En même temps, PHILIPPE GILLOCQ fit poser de très belles orgues dans le fond de la nef transversale, à gauche, en entrant par le portail *Ste.-Croix* (1634) (2); il entoura d'une clôture de marbre les chapelles qui environnaient le chœur. — Il donna à son église de magnifiques ornements, des chappes, des chasubles, etc., parmi lesquels

(1) « Cette entrée était composée de différentes espèces de mar- « bres dans lesquelles le blanc dominait. Elle était couronnée par « l'image de la sainte Vierge en grand.—La chapelle de Saint-Jean- « Baptiste avait également été commencée par le même ouvrier qui « la laissa imparfaite (1633). » (Ms n° 806.—Gd cart., t. X).

(2) Du côté des jardins.—« Ces orgues étaient soutenues par deux « colonnes en marbre ayant 21 pieds de hauteur et 6 pieds de cir- « conférence, leur couronnement, représentant la figure de la sainte « Vierge, touchait presque à la voûte de l'église. Aux deux côtés du « grand buffet étaient deux volets d'une grandeur colossale, artiste- « ment travaillés et ornés de belles peintures, dont l'un reproduisait « *Le Triomphe de David envers Goliath,* au milieu d'un chœur de « musique et de différents joueurs d'instruments; l'autre, représen- « tait *La Victoire de Judith,* également au milieu des trophées de « musique. » Ces colonnes qui, plus tard, furent déplacées avaient été offertes dans ces derniers temps au général Vandamme, pour en décorer son château de Cassel; heureusement, on craignit de les enlever; cette crainte assura leur conservation. On les voit encore aujourd'hui dans la tour de ST-BERTIN, où elles font toujours l'admiration des connaisseurs.—« *Organa infinitæ melodiæ super co-* « *lumnas marmoreas ingentis magnitudinis fabricari et erigi fecit.* »

surtout on en admirait un blanc complet, brodé en or 1623.—1638.
et en argent, ainsi que les trois médaillons du devant d'autel. — Il assista à la fondation de l'œuvre dite des *Pauvres Ménages* (16 avril 1635), et établit un capitaine avec un lieutenant pour veiller à la garde du château d'Acquin, pendant les hostilités sans cesse renaissantes.

Cependant, la question de réforme un instant assoupie, avait fait sourdement de rapides progrès; grâces à une haute influence occulte, elle allait se réveiller plus ardente, plus animée. — Le jeudi 5 avril 1635, vingt-trois religieux de St-Bertin adressèrent une supplique à l'abbé de St.-Waast, président de la Congrégation, pour obtenir l'autorisation d'embrasser la règle de St.-Maur. Philippe Gillocq avait inspiré cette pensée, il n'oubliait rien pour obtenir le succès.—Quelques jours après, dom Jacques de Labbe, Philippe de Flandres et Robert des Mazières étaient envoyés au Synode de Gand avec mission de travailler avec activité à substituer la réforme à l'ancienne règle de St-Bertin. Ces députés y présentèrent leur requête, sur laquelle ils avaient réuni trente-huit signatures de religieux *profès*. — Les réformistes, on le voit, avaient gagné du terrain; toutefois, avant de donner son adhésion définitive, l'assemblée désira prendre des informations: elle chargea l'abbé de St-Bertin d'appeler des moines réformés choisis dans d'autres monastères, de les entendre et d'aviser (1635)... En même temps, des difficultés sérieuses s'élevèrent au sujet de quelques propositions relatives *au bréviaire*, *à l'habit*, *aux novices* (1) etc.; les

(1) Annales Bertiniennes, ms n° 806, p. CCV et suivantes.

1623.—1638. aspirants à la réforme en profitèrent pour réitérer leurs réclamations; PHILIPPE GILLOCQ ne perdit pas un instant, il manda auprès de lui douze religieux de St.-Denis et de St.-Adrien au *Grand-Mont* (Hainaut), dans le but d'initier sa communauté à la nouvelle règle.—Ces cénobites arrivent; l'abbé les accueille avec bonté, les garde trois jours au quartier abbatial, il leur assigne un dortoir, une cuisine, un réfectoire séparés, et ordonne de prévenir en tout leurs désirs. Encouragés par la réception faite aux nouveaux venus, leurs partisans reviennent à la charge; ils forment une troisième démarche signée cette fois par trente-quatre aspirants (1). Cette pièce est revêtue de l'approbation de l'abbé... Néanmoins, dans le monastère, tous ne partageaient pas cet engouement pour la réforme; les partisans des anciens usages se permirent quelques observations, prétendant que l'assentiment du prince était nécessaire à l'adoption des innovations. — On se pourvut à la cour de Bruxelles, il y eut de part et d'autre des défenses chaudement soutenues; mais dans l'intervalle, l'abbé autorisa les réformistes à commencer leur office particulier et leur permit, par anticipation, de prendre l'*habit*, la *tonsure* des réformés, avec le *capuchon* et la *cuculle*, *pourvu*, dit-il, *que cela puisse conduire*

(1) Les détails de tous ces débats sont consignés dans les Annales Bertiniennes; la copie littérale des pièces qui y sont relatives est conservée dans un manuscrit de la bibliothèque de Mons. Elle a été publiée *in extenso* dans l'un de nos plus intéressants recueils : *Les Archives historiques du Nord de la France*, par notre honorable et savant collègue M. Arthur Dinaux (année 1844, t. IV, 4e liv., p. 306 et suivantes.—Voir aux pièces justificatives les noms des signataires.

à la gloire de Dieu et à l'honneur de l'abbaye de St-Bertin... Il fit plus, il vint lui-même se mêler avec eux (décembre 1835) (1).— Ce n'est pas tout encore, devenant plus exigeants en raison de ce qu'on leur accorde, les novateurs apparaissent à l'église avec leur nouvel habit (ce costume était préparé à l'avance). Aussitôt les autres témoignent leur surprise, ils portent leurs griefs à l'abbé de St.-Waast, visiteur général, en se plaignant amèrement « *de ces nouveautés qui rendent les* « *religieux l'objet de la risée des étrangers ; ils déclarè-* « *rent chacun pour soi*, IN VERBO SACERDOTIS ET RELIGIONIS, « *ne pas vouloir être contraires à la réforme, pourvu que* « *rien ne se fasse au préjudice du service divin, romain,* « *de la tonsure, habit et aumusse de St.-Bertin, prêten-* « *dant n'avoir entendu signer aulcunes choses*, NISI SALVIS, « SALVANDIS (24 mars 1636). » — A la suite de cette réclamation, Philippe de Caverel, ordonna « de ne faire aucun changement à l'office romain, ni à l'ancien et louable habillement, ainsi qu'à la tonsure de l'abbaye de St-Bertin. » Cette décision n'était pas du goût des réformés ; ils l'attaquèrent avec violence. Toutefois, malgré leur opposition, l'abbé n'osa pas contrevenir ouvertement à l'ordre qu'il avait reçu : il fit des réceptions de novices d'après l'ancien usage, et enjoignit même à ses adhérents de reprendre le vieux costume, conformément aux prescriptions du visiteur... En conséquence, les moines de St.-Denis et de St.-Adrien, pour prévenir le scandale, durent être invités à ne

1623.—1638.

(1) Pièces justificatives.—*Relation véritable de ce qui s'est passé touchant la réforme du monastère de* St-Bertin.—Ms n° 806.)

1623. — 1638. plus reparaître au chœur... Mais ils ne se tinrent pas pour battus, leurs sectateurs s'agitèrent en tout sens pour rentrer dans ce qu'ils appelaient *leur droit*, ils multiplièrent à l'infini leurs protestations, à l'abbé, à Sa Majesté catholique, au Souverain-Pontife (29 mai 1636) ; ils s'adressèrent à l'archevêque de Malines, qui leur avait envoyé les douze étrangers. Les non-réformés invoquèrent, à leur tour, l'autorité du roi d'Espagne, pour obtenir le maintien de leurs statuts consacrés par les siècles, ainsi que la conservation intacte de l'office romain, tel qu'il avait été introduit par Gérard d'Haméricourt (11 avril 1636). — Après avoir examiné les prétentions et les griefs des deux parties, S. M. chargea l'abbé de St.-Waast, de se rendre sur les lieux pour terminer le débat à l'amiable. Ce prélat ne pouvant, à cause de son grand âge, venir en personne à St-Bertin, se fit représenter par deux commissaires (1), dont la décision maintint une fois encore les justes exigences des partisans des anciens usages, avec *inhibitions et défenses de rien innover à l'avenir*. Cette sentence fut presque généralement approuvée, et le nombre des réformistes commença dès-lors à diminuer. Cependant, dix-sept d'entre eux refusèrent obstinément leur adhésion (2) ; ils ne purent consentir à se soumettre.

(1) Ces commissaires se nommaient dom Philippe, de St.-Amand, religieux et prévôt de St.-Waast, — dom Michel de Miraumont, religieux et sous-prévôt de la même abbaye.

(2) Ce furent sire Jacques de Labbe, — Philippe de Flandres, — Philippe Blonde, — Robert des Mazières, — Norbert Loëmel, — Pierre d'Affreingues, — Antoine Lathieuloye, — Charles de Winthere, — Jean Payelle, — Antoine Rachisne, — Louis Castiau, — Martin Caroulle, —

—Cet acte d'insubordination flagrante amènera longtemps encore de tristes désordres dans la communauté... 1623.—1638.

Informé de cette tenacité, l'abbé de St.-Waast rendit une nouvelle ordonnance pour engager enfin les réformistes à l'obéissance. Vaine tentative! Cherchant toujours à éluder les dispositions qui les condamnaient, les opposants demandèrent alors de nouveaux commissaires. Leur obstination poussée à sa dernière limite, dut amener la déposition de trois d'entre eux (1), l'incarcération de quelques-uns, leur privation de nourriture et autres peines corporelles, dont l'application ne cessa qu'avec la haute intervention de l'autorité (2). —Croyant calmer l'orage qu'il avait lui-même soulevé, PHILIPPE GILLOCQ avait pris le parti de renvoyer les étrangers, et avait engagé le P. Charles de Lorraine, supérieur des réformés, à partir le lendemain avec ses confrères (7 mai 1636) (3). A cette nouvelle, les oppo-

Antoine Buisne, —Robert Vivian. —Robert Loste, —Jean Duhiet.

Antoine Laurin, que nous retrouverons bientôt à la tête du monastère, eut l'habileté de ne pas signer la protestation, bien qu'il fût le chef des réformistes.

(1) Parmi eux se trouvait Antoine Laurin, grand prieur, qui fut remplacé par Charles de Miraumont.

(2) Ann. Bert., ms 806.—Archives de Mons.—Pièces justificatives. —Ms d'Antoine d'Affreingues, p. 225, 226, 1er vol.

(3) Le ms de d'Affreingues fournit des documents curieux sur ce projet de renvoi; il est écrit par un parent de l'un des religieux récalcitrants. Voici quelques extraits de ce livre original et inédit :

« 23 et 24 novembre 1636, p. 225, 226.

« *L'abbé de St.-Bertin fait lier et garotter quatre de ses « religieux.*

« Le 23 novembre 1636, les religieux réformés de ST-BERTIN

1623.—1638. **sants murmurent, s'agitent, protestent, en déclarant qu'ils sont décidés à suivre leurs maîtres, si la violence**

« étaient oppressés de faim, leur prélat ayant destiné de leur faire
« quitter l'habit et religieuse fachon, par la suppression de leurs
« vivres ordinaires, comme aucuns en nombre de cinq à six ont été
« contraint de faire. L'an 1636, le 24 novembre, le prieur ayant ap-
« pellé devant lui les quatre principaux réformés étrangers, leur
« commanda de se retirer en leur monastère, ce qu'ayant refusé de
« faire les dits réformés, le prélat les fit incontinent empoigner par
« ses sergents qu'il avait fait amener à cet effet, quant et soi de Po-
« peringhes et Arcques, tellement qu'il les fit lier et garotter, et les
« mettre de force dans un carrosse à ce apresté, et incontinent, com-
« manda au cocher de courir au plus viste, jusqu'à ce qu'il fût éloi-
« gné. »

« (L'évêque de St-Omer et l'abbé de St.-Waast, chargés de con-
« naître les difficultés, p. 463, voir les détails).

« 1er décembre 1636. — Le prélat de St-Bertin a fait tenir la
« grande porte et tous aultres advenues serres, à cause que l'on por-
« tait à manger aux réformés en cachette; lequel croyait par la faim
« les contraindre de quitter leur habit et bonne dévotion qu'ils
« avaient embrassé, ce qu'ils enduraient patiemment, sinon qu'au-
« cuns faute de vivre ont été contraints de quitter leur bon com-
« mencement. Le prélat avait constitué un portier exprès à la dicte
« porte à ce qu'il n'ait à laisser entrer personne sans juste cause.

« 29 décembre 1636. — Le 29 décembre 1636, le prélat de St-
« Bertin ayant fait mettre sire Pierre d'Affreingues et Philippe de
« Flandres, religieux réformés dudit St-Bertin, en carrosse serrés
« entendant de les faire mener hors la ville pour plus surement ve-
« nir à son dessein, savoir d'abolir la réforme; la carrosse estant
« parvesnu à la porte du Brûle a été arretté et contraint de retourner;
« ce que voyant le prélat a fait emprisonner les dits religieux étroi-
« tement; n'avaient jusques ores reçu aucune nourriture de l'abbaye,
« mais leur avait été administré par voie secrète.

« 17 août 1637.—Le général de l'ordre de St.-Benoit estant à St-
« Bertin pour faire exécuter l'ordonnance de la Synode de St.-
« Amand, faite en juillet, à laquelle ne voulant les réformes condes-
« cendre à tous les points y contenus, si, comme de quitter l'habit,

est employée à leur égard. Il fallut de nouveau recourir aux négociations; tout fut suspendu jusqu'au mo- 1623.—1638.

« tonsures et chant, le jour que dessus le général a prononcé une « excommunication sur les réfracteurs, pourquoi, peu après ils ont « tous condescendu (p. 228).

« 1635.—Les religieux manquent de provisions.—Ils se présen- « tent ensuite au prieur le vicomte de Lières, pour s'entendre avec « leur prélat (p. 410).

« 1637, 3 janvier, p. 487. — Cejourd'hui 3 janvier 1637, sires Pi- « pemont, Liot et Grain, religieux de St-Bertin, continuans les de- « voirs encommencez par deux audiences précédentes prinses en « halle, l'une au nom de leur abbé, et les autres des religieux « prieur et couvent dudit St-Bertin, concernant la plainte de la ré- « ception de nombre de vaisselles appartenantes audit St-Bertin, de « laquelle ils chargeoient sire Jacques d'Haffrengues, eschevin juré « au conseil de cette ville, par l'entremise de sire Pierre d'Haffren- « gues, son fils, religieux prestre dudit monastère, qu'ils disoient « avoir *emblé (sic)* (enlevé) les dites vaisselles et pourquoi il estoit « constitué prisonier. Sans dire par eux ce que servoit à l'inno- « cence dudit sire Pierre sçavoir qu'étant du nombre des réformez et « contendant, ledit prélat exterminer ladite réforme, nonobstant « l'interdiction à lui faite par la cour de ne rien atenter au préjudice « d'icelle, et qu'il en viendroit jusques à priver lesdits réformez de « leurs alimens (comme serait arrivé), pour les obliger à l'abandon- « nement de ladite réforme, il s'étoit garni desdites vaisselles pour « pourvoir auxdits alimens de lui et ses confrères réformez et les « delivré à maître Philippe Martin, qui les auroit porté en quelque « maison particulière et non en celle dudit d'Haffrengues. A raison « de quoi ledit d'Haffrengues se ressentant d'une requête présentée « à sa charge, où il se trouve chargé de ladite réception avec exagé- « ration de sacrilège, que deux Courcol et Grain, auroient exhibé « on cluante ladite requête à ce que fut informé sur ladite requête « et que fut prinse punition dudit d'Haffrengues, icelui auroit été « avisé de présenter requête tendante à ce que lesdits Courcol et « Grain fussent submis de bailler acte d'aveu de ladite requête si- « gnée des religieux, prieur et couvent, sinon que leur fut imposé « perpétuel silence, ledit d'Haffrengues déclaré innocent et la dite

1623. — 1638. ment où, sur le rapport de l'évêque de St-Omer, le roi d'Espagne renvoya toute l'affaire à l'examen du prochain Synode des *Exempts*, en ordonnant de suivre jusques-là la décision de la précédente assemblée, en date du 6 mai 1635. — Cette sentence dilatoire, eut pour effet de prolonger plus longtemps dans le monastère le déplorable *statu quo* dont on gémissait, position tellement grave que les autres ordres religieux de la ville, les Cordeliers, les Dominicains, les Capucins, etc., s'en émurent et crurent devoir exprimer à l'abbé leur surprise, leur mécontentement même, ainsi que celui du public, pour un état de choses si nuisible aux intérêts de l'ordre et de la religion : cette démarche toutefois n'arrêta pas le mal (30 septembre et 1er octobre 1636). — Un an après, le chapitre général de St.-Amand trancha encore une fois la difficulté.

« requête lacérée, lui en tous cas entier en ses actions d'injures et « réparation d'honneur, contre les avouans, lesdits Courcol et Grain, « et ceux aïant dressé et escrit ladite requête, et de soi pourvoir « comme il trouveroit convenir, laquelle requête fut apostillée, soit « montrée à partie et fut résolu que celle présentée par lesdits « religieux tendante à information ne seroit encore apostillée, at- « tendu que l'on ne devoit informer à la charge d'un homme de bien « et d'honneur, tel qu'estoit connu ledit d'Haffrengues, sans indices « pregnans des cas dont le vouloit charger et qu'iceux cas fussent « tendans à délit de laquelle nature l'on ne voïoit que fussent les « faits narrez par la dite requête à la charge dudit d'Haffrengues. »

« Pag. 493.—En ce tems le prélat de St-Bertin fut contraint par « les fiscaux d'Artois de relacher les deux religieux réformez qu'il « détenoit prisonier, et souffrit ledit sieur prélat d'estre privé de « vivres et boisson avant satisfaire aux commandemens à lui fait « par les dits fiscaux touchant la dite relaxation et démonstration des « lieux où estoient les dits prisonniers. »

Le premier point de la discussion devait porter sur 1623.—1638.
les différends existants entre les *réformés* et les *non-réformés*. Après un mûr examen, l'assemblée rendit un décret enjoignant « de continuer au chœur abbatial de « St-Bertin l'office romain, avec les anciens et loua-« bles statuts, ainsi que l'ancien habit, ajoutant qu'on « remédiera aux abus introduits par négligence ou au-« trement, et que pour éviter tout scandale, on donnera « provisoirement aux soi-disant *réformés* un endroit « séparé pour leur office, ainsi qu'un dortoir et un « réfectoire jusqu'à nouvel ordre (1). »

Ce décret, approuvé par le roi en son conseil, et officiellement signifié (2) aux *réformés* par dom Raphaël, abbé de Lobbes, visiteur général de la Congrégation, n'obtint pas encore leur assentiment, cette fois ils se pourvurent auprès de la cour de Rome (3); mais, l'opposition faiblissait avec le nombre des récalcitrants, bientôt elle se trouva réduite à dix membres... Peu après, Antoine Laurin était nommé prieur de St-Pry, Jacques de Labbe prenait les fonctions de régent du collège, Michel d'Affreingues celles de sous-prieur et de maître des novices, Philippe de Flandres allait occuper la prevôté du Ham (août 1637).—A dater de cette époque, il n'y eut plus, pour le moment du moins, de *réformistes* à St-

(1) *Decretum synodi amandinæ, act. sess. 24. 27 jun. hor. 3à post meridiem* (1637).—Ce décret se trouve dans le ms n° 806, p. CC. —Pièces justificatives.

(2) *Hæc copia collatione facta, inventa est de verbo ad verbum cum copiâ concordare* (10 juillet 1637).

(3) Le texte de cet appel est intégralement rapporté par dom Ch. de Witte, ms n° 806, p. CCV.

1623. — 1638. BERTIN : tous avaient repris le bréviaire romain, l'ancien habit avec les anciens statuts de la communauté (1). Le calme revint un instant ; un peu plus tard, nous nous retrouverons encore en présence de nouvelles difficultés suscitées toujours à l'occasion de cette réforme...

Constatons en attendant que ces scènes d'intérieur, si futiles en apparence et cependant si brûlantes, si vivaces, si difficiles à bien apprécier aujourd'hui, se passaient au milieu des plus graves préoccupations du pays... La peste désolait la ville ; l'abbaye venait de lui payer son tribut (2). — La guerre s'étendait partout, en France, en Italie, en Espagne, en Allemagne, dans les Pays-Bas... Le péril croissait à toute heure pour les personnes comme pour les biens... Alors pourtant, le croirait-on?... Pendant que l'on faisait universellement des prières dans le but d'appeler la clémence divine, et pour obtenir la délivrance des fléaux les plus désolants « *les religieux réformés s'abstiennent de* « *paraître aux processions générales, pour ne rien chan-* « *ger au nouveau costume par eux adopté* (27 août « 1637)... »

Vers ce même temps, PHILIPPE GILLOCQ, abbé de ST-BERTIN, donnait généreusement une somme de 3,000 florins pour la fondation du collège des Frères

(1) Ann. Bert, mˢ 806.—Mˢ des archives de Mons.—Archives historiques de Valenciennes, etc.

(2) Gilles Blondel, chantre, fils de noble Blondel de Fresnes et de dame Antoinette Dubois, mourut de la peste le 12 novembre 1636, âgé de 63 ans.—*Cat. rel. Bert.*, *m*ˢ 815, *bibl. aud.*

prêcheurs de Douai(1); il officiait pour la première fois, 1623.—1638.
avec solennité, dans l'église des Jésuites Wallons, qui venait d'être entièrement terminée, (31 juillet 1636) (2); à cette époque Philippe de Caverel, abbé de St.-Waast, mortellement atteint d'un mal devenu sans remède, expirait au bout de 42 ans de prélature, sans avoir pu voir la fin des tristes démêlés *réformistes* auxquels il avait dû prendre tant de part (1er décembre 1636).

Les hostilités s'allumant, de plus en plus, entre la France et l'Espagne, le monastère était devenu un vaste dépôt de vivres ou de munitions de guerre ;— les fermiers y arrivaient de tous côtés pour y abriter le produit de leurs récoltes (30 novembre 1637). L'ennemi approchait. — La ville de St-Omer avait renouvelé, à l'élection, les membres du magistrat (1er janvier 1638) (3).—Les trois États assemblés par ordre du gouverneur, avisaient au moyen de fortifier la ville (4).—Sous la direction du P. Ange, de Jésus, carme

(1) Ms de Philippe Petit, appartenant à notre honorable et savant collègue M. E. de Coussemaker, l'auteur d'un très remarquable ouvrage sur l'harmonie.—Paris 1852, imp. de Victor Didron.

(2) *Historia manuscript. coll. S. Jesu audom.*—On y trouve des renseignements sur cette église. — *Magnam summam pecuniæ contulit (abbas) ad edificationem templi.* (Hist. ms S. J. coll. aud.)

(3) Robert de Lens, fut alors continué dans les fonctions de mayeur; on lui donna pour échevins MM. Eustache d'Oresmieulx, seigneur de Willebrœucq, — Charles de Genevières, seigneur d'Avroeulx-le-Vendin,—Louis de Labent, licencié en droit, seigneur de Crèvecœur, — le lieutenant mayeur Pierre d'Affreingues, licencié en droit,— Jean Coquillan, — Antoine Obert, docteur en médecine, — Etienne Le Porc, etc., etc.

(4) Par ordre du vicomte de Lières, gouverneur, au nom de l'infant

1623. —1638. **déchaussé (1), on élevait les quatre demi-lunes placées entre la porte *Ste.-Croix* et la *Porte-Neuve* (février 1638).—Le pays, complètement garanti par les eaux, veillait à l'approche du maréchal de Châtillon, campé sur le mont de Blandecques (25 mai 1638). — Bientôt le château d'Arques devient le quartier général des Français; ils s'emparent du *Neuf-Fossé*, de *Clairmarais*, de *Nieurlet*, de *St.-Mommelin* (26, 28, 30 mai 1638). — Cependant Bergues, Dunkerque fournissent des munitions à St-Omer. — Le P. Ange et Jean Waneechout (2), députés aux États, se concertent avec le prince Thomas Piccolomini et le comte d'Isembourg, accourus en armes au secours de la ville assiégée qui ne tardera pas à obtenir sa délivrance (4 juillet)...—Au**

Ferdinand.—On trouve les détails les plus précis sur le siége de St-Omer en 1638 dans le charmant petit livre du P. Chifflet : *Audomarum obsessum et liberatum, anno MDCXXXVIII.*—Anvers, imprimerie de Plantin, 1640.

(1) Ce moine dont, d'après M. Piers, le nom de famille serait Hendricq, avait des connaissances militaires et stratégiques, qui furent d'un grand secours à la défense de la ville.— Il est vraisemblablement l'auteur du ms de M. Deschamps, livre souvent cité dans le cours de ce travail.

(2) « Jean Waneechout, *maistre marescquier*, comme fort entendu aux eaux et digues de Flandres et différents passages de tous « marais, fut envoyé au camp de *Ruminghem*, et pour dire à sa « louange qu'il rendit de grands services; aussi eut-il une pension « de 1,000 livres dont la cour le gratifia, mais dont il ne jouit pas « longtemps; il mourut bientôt après la délivrance de la ville, il fut « honoré d'un brevet de capitaine du *Haut-Pont*, et on lui fit ses « funérailles comme officier de Sa Majesté. » (Ann. Bert., ms n° 806, p. CCXXIX.) — *Audomarum obsessum.— Specimem urbis audomarensis à gallis obsessa 1638, Chiffletii, p.* 180.

milieu de ces dangers, l'abbé de St-Bertin préside aux prières publiques (1) adressées au ciel pour le salut commun. On le voit se multiplier et exercer de mille manières les nobles et touchants devoirs de la charité. — Véritable apôtre, plein d'abnégation pour lui-même, il meurt victime de son zèle envers les malheureux blessés... 1633. — 1636.

Voici comment un historien digne de foi raconte les derniers jours de la vie de ce prélat (2) :

« Pendant que le siège se poursuivait avec énergie, de part « et d'autre on veillait aux soins qu'on devait avoir pour les « blessés et malades; outre les hôpitaux ordinaires, la plu- « part des maisons religieuses servaient encore de refuge « pour cela; l'abbaye de St-Bertin principalement en était « remplie, Messire Philippe Gillocq, abbé dudit monastère, « avait une vigilance extrême à les faire soigner, panser et « procurer tout ce qui pouvait leur être nécessaire ; non « content de faire venir des religieux pour les veiller, des « confesseurs et prêtres de son couvent pour les secourir et « prêter toutes les assistances temporelles et spirituelles. « C'est qu'animé d'un zèle infatigable, il ne cessait de les vi- « siter lui-même, de les consoler, de les fortifier, et de leur « faire des charités. La maladie mortelle dont le digne prélat « fut attaqué, provint même, ainsi qu'on l'a prétendu, de « l'infection dont il fut saisi en s'exposant ainsi trop souvent « au mauvais air, comme on le verra ci-après. »

En effet, les maladies s'ajoutèrent alors aux désastres de la guerre : pendant les chaleurs caniculaires, des

(1) Philippe Gillocq, présida à la procession et offrit un cierge.

(2) Dom Charles de Witte, d'après le récit de Guillaume de Whitte, auteur contemporain. (Ms n° 806, p. CCXXIX. — Voy. aussi le ms original de Guillaume de Whitte à la bibl. de St-Omer.

1623.—1638. fièvres pestilentielles avaient envahi la cité ; elles emportèrent, dit-on, en peu de temps 8,000 personnes (1), parmi lesquelles on eut à regretter PHILIPPE GILLOCQ, abbé de ST-BERTIN.—Ce prélat mourut le 16 août 1638 sur les sept heures du soir, âgé de 54 ans, après sept ou huit jours de maladie et quinze années d'administration (2). — Son inhumation, dévancée à cause des circonstances et de l'élévation de la température, eut lieu le 19 suivant. — En faisant l'exposition du corps, on se vit forcé de lui voiler la figure... — L'abbé de Dommartin, réfugié au monastère, officia aux funérailles à la suite desquelles le P. Martin Couvreur, supérieur des Jésuites, prononça l'oraison funèbre (3). —Un service solennel fut célébré dans l'église des Pères de la compagnie de Jésus à ST-OMER, ainsi que dans toutes les maisons de l'ordre, en reconnaissance des bienfaits du défunt...

PHILIPPE GILLOCQ fut enseveli dans le caveau du mi-

(1) Le grand cartulaire, t. X, porte ce chiffre à 15 ou 16,000 pour ST-OMER et les environs. Parmi les victimes on cita trois curés, celui de St.-Jean, celui de Ste.-Marguerite et celui de Ste.-Aldegonde.—En même temps, le trop célèbre Jansenius, évêque d'Ypres, fut également enlevé par la peste; il mourut dans son évêché le 25 mai 1638.

(2) « *Piè ut vixerat obiit*, 16a *augusti* 1638, *ætatis* 54.—*Vir erat* « *sanctus, mundi et seculi pompas fugiens, nil, nisi divini cultûs* « *promotionem desiderans*. » (André Loman, p. 120.)—« *Obiit* 16a « *augusti* 1638.—*Mors Ri Di Philippi Gillocq, abbatis Sti Bertini,* « *qui parabat plura alia in nos beneficia conferre, anno* 1638. « (Hist. coll. S. J. aud., ms, p. 88).

(3) Le P. Martin est auteur de plusieurs ouvrages, notamment de l'*Histoire de Notre-Dame-des-Miracles*, il était de Tatinghem *(Tatinga villa)*, village situé à peu de distance de ST-OMER, qui fit partie de la donation d'Adroald en 654.

lieu, au-dessous du *Jubé* de l'église abbatiale. Sur sa tombe on lisait cette épitaphe, qui n'est point dans le *Gallia Christiana* : 1623.—1638.

« *Hic, tantisper immorare, Benevolè lector!...*
« *Et emortui præsulis, summatim perpendè Gesta.*
« *Is est R*dus *admodum, dom. Philippus Gillocq,*
« *patriâ Audomarensis,*
« *Vir omni genere præclarus, nec non sacræ theologiæ licentiatus,*
« *Qui post varia claustri munia, à predecessore suo, gimnasii nostri*
« *Regimine, dein majoris prioris officio donatur :*
« *Guillelmo que defuncto, demùm, viâ electionis, in abbatem*
« *Subrogatur; præsul factus, foris usus est pace summâ;*
« *Intùs, reformationem in cantu romano, tonsurâ et vestimentis*
« *A pluribus suorum exhinc expetitam, primum zelo paulo minùs*
« *Discreto, tueri visus est, post modum adversùs eam,*
« *Renitente majori et saniori parte Bertinianâ, tandem*
« *auctoritate*
« *R*i *D*ni *nostri præsidio, ac patrum Synodalium,*
« *confirmatione que Regiâ*
« *Prædictam reformationem juxtâ antiquiores et quidem*
« *Ad laudabiliores hujus monasterii consuetudines,*
« *Non sine labore ac ærumnâ, antistes noster reduxit.*
« *Sacra studia plurimùm provexit.*
« *Sithiensem ecclesiam preciocissimis nobilitavit.*
« *Testes carollæ, organa, altaria candelabra, tunica,*
« *Antipendia, binæ potissimùm cappæ auro exornatissimæ;*
« *Ast si, deo, non minùs regi et patriæ studuit,*
« *Id que in hujus oppidi obsidione plus quam potuit;*
« *Milites læsos et ægros, benignè hic suscepit :*
« *Susceptos visitavit, curavit, eorum que saluti invigilavit.*
« *Sibi tamen externos, curare insudat, ex putredine,*
« *Et fætore contracto morbo, è vitâ migrat,*
« 16â *augusti ætatis suæ anno* 54. *R. I. P.* (1) »

(1) Gd cart., in-fº, t. X.—*Anno* 1638.—Ann. Bert., mˢ 806.

1623.—1638. Les armoiries de PHILIPPE GILLOCQ étaient *un écu écartelé au 1er et 4 d'hermine au chef d'...... chargé de 3 molettes d'...... à 5 pointes au 2e et 3 d'.... au lion d'.....* (1)

On voyait le portrait de ce prélat dans la chapelle St.-Jean (ancienne chapelle St.-Michel) (2).

Jacques Hautin, de Lille, lui dédia en 1599 l'ouvrage suivant : *Angelus custos, seu, de Mutuis angeli custodis et clientis angelici officiis tractatus.* (Ant. Joan. Cobbaert, 1620, ibid. 1636.) — La dernière édition porte la dédicace.

Parmi les religieux les plus distingués du temps de PHILIPPE GILLOCQ, on cite : Jean de Cerf, ailleurs Wlamberlinghe, gradué en théologie, mort prévôt de Poperingues ; — Antoine de Bernemicourt, des marquis de Saluces, mort prévôt d'Arques ; — François de Lières, ou d'Ostrel, qui devint abbé ;—Jacques Haverloix, prévôt ;—Charles Lejeune, professeur à l'académie de Douai et au collège de St.-Waast ; — Jean Vivien ; — Mathieu Deslyons, dont il est dit (3) : « *Excellentem virum, qui post explicatas theologicas lectiones,* « *maximo omnium applausu abbatum, prepositus, tandem* « *que prior major institutus est; cujus muneris functio-* « *nes, XXX annorum spatio dignissimè explevit* : tracta-

(1) Tableau des armoiries des abbés de ST-BERTIN par M. Wallet, p. 84.—Le scel d'un acte de 1637 où les émaux ne sont pas indiqués.

(2) « *Ejus effigiem vide in capellâ Sti Joannis decollati, in veteri* « *sacello Sti Michaelis.* » (*Ms n° 815, Diplomata Bertiniana.*) — Plan des fouilles.

(3) André Loman, p. 120, lig. 6 et suiv.

« *tum peregrinantem de religione composuit, fratribus quæ* 1623. — 1633
« *legendum exhibuit. Obiit 5a maii 1670, ætatis suæ,*
« 69. »

PHILIPPE donna l'habit aux cénobites dont voici les noms :

(Réception du 29 août 1624). Waast Hannot, d'Arques, prêtre, régent du collége, prévôt du Ham et d'Arques, mort le 13 janvier 1654. — (7 avril 1625), Jean Gillocq, de ST-OMER, sous-diacre, neveu de l'abbé, mort de la peste le 19 août 1636. — (29 juin 1625), Pierre Gantois, fils du chevalier de Templeuve, prieur de Bas-Warneston, mort dans sa famille le 6 avril 1651. — (8 mars 1626), Pierre Macquart, de ST-OMER, fils de Pierre et d'Aline Beauvais, mort de la peste, à Douai, le 16 novembre 1628, avant d'avoir fait profession. — Jean Payelle, d'Aire, fils de Pierre et de Cécile Dabron, trésorier et aumônier, mort le 23 novembre 1655, âgé de 55 ans. — Antoine Rachine, de ST-OMER, mort le 17 novembre 1639. — Charles Lejeune, de ST-OMER, fils de Charles et de Jeanne Bienaimée, ancien professeur de philosophie et de théologie à Douai et à St-Waast d'Arras, sous-prieur, maître des novices, mort subitement le jour de Pâques 1660, âgé de 51 ans, il était d'une conduite exemplaire. — Louis Castian, de ST-OMER, fils de Louis et de Chrétienne d'Affreingues, bachelier en théologie, mort le 6 octobre 1638. — André Boscaert, de ST-OMER, fils de Charles, libraire (*bibliopolæ*), et d'Anne Burée ; il fut renvoyé parce qu'il ne savait pas chanter (*remissus propter incapacitatem cantus*) (1). — Robert Loste, d'Hallines, fils de Philippe, seigneur de Sterberque, et de Claire de Vergelot, neveu de Chrisogone Loste dont nous avons parlé, il fut trésorier, sous-prévôt d'Arques, gardien de l'église, etc., puis prieur de Pas et mourut en 1677. En 1640, il avait fait le voyage de Compostelle et parcouru les Espagnes; on lui doit une partie de l'histoire du monastère (2). — Jean

(1) *Cat., rel., Bert. qui coll. pot., ms. nº 815, bibl. aud.*

(2) « *Plura de hujus monasterii gestis scripsit, manibus ut*

1623.—1638. Vivien, de Béthune, fils de Liévin et de Jacqueline Prevost, curé de St.-Mommelin, prévôt du Ham, etc., mort le 19 juin 1669, âgé de 65 ans. — Adolphe Wan Schoorisse, d'Ypres, fils de *Josce*, écuyer, et de dame *Joscine Samyns*. C'était le dernier rejeton de sa famille; il mourut à Poperingues, âgé de 58 ans, le 20 décembre 1667. — (Réception du 20 mars 1627), Guillaume Brassart, d'Aire, docteur en droit civil et en droit canon; il se retira novice et mourut peu après. —Mathieu Wander leuwe (en français *Deslyons*) (1), de Poperingues, fils d'Ulric Aman de Poperingues, et de Marie Scoters, bachelier en théologie, curé de St.-Mommelin, receveur des biens de Flandre, grainetier et prieur, mort, à 69 ans, le 5 mai 1677. C'était un religieux très recommandable par son expérience et sa vertu (2); il fut inhumé dans la chapelle *St.-Philippe*. — (11 juin 1627), Jean du Hiet, de St-Omer, fils de Guillaume et de Denise Bouvart, il mourut de la goutte en 1642.—Nicolas Ogier, de St-Omer, fils d'Aleaume, chirurgien *(chirurgi)*, et d'Anne de Quienville, prieur d'Oxelaere, prévôt de Poperinghes, mort en 1680. — (2 février 1628), Jérôme de Vignacourt, de Blaringhem, fils de Philippe, seigneur de Fontaine, et d'Anne Wyotz, il mourut prévôt d'Arques, le 21 novembre 1652, âgé de 36 ans; c'était le frère de l'abbé de St.-Winnox. — (17 mars 1630), Philippe Leturcq, de La Bassée, fils de Jean et d'Anne Jourdain, aumônier, chantre, mort le 15 décembre 1656. — (1er novembre 1634), André Gillocq, de St-Omer, fils d'Antoine et de Marie de Monchy, neveu de l'abbé, il mourut sous-grainetier, le 28 juin 1654.—Jean Pecqueur, de St-Omer, fils de Jean et d'Antoinette Galopin, 4e et 3e prieur, sous-prieur, maître des novices, de la fabrique et des cérémonies, puis grand prieur, il mourut en 1689; c'était le frère de Denis, 47e abbé de Clairmarais.—Jacques Campion, de St-

« *legere est in manuscripto notato n°* 621. » — Ce ms est à la bibl. de St-Omer.

(1) « *Gallicè Deslyons.* » — *Ms n°* 815, *Dipl. Bert., bibl. aud.*

(2) « *Hic vir fuit rerum gerendarum, experientiâ, eruditione,* « *atque virtute multum commendabilis.* » *(Dipl. Bert.)*

OMER, fils d'Antoine *(advocati)*, et d'Agnès Marchandille, chapelain de l'abbé, trésorier, gardien de l'église, mort subitement d'un catarrhe, à 55 ans, le 20 février 1670; il était très versé dans la connaissance de l'histoire (1).—Antoine de Gonzales de Alveda de Nieuport, fils d'Antoine, écuyer, et capitaine *(scutiferi et capitanei)*, et de dame Marguerite Sénéchal, grainetier, régent du collège, puis abbé d'Auchy; il mourut le 27 décembre 1677.— Charles Boscart, de ST-OMER, fils de Charles et d'Anne Burée, maître de fabrique, prévôt de Manqueboeure, mort infirmier, à 56 ans, le 13 août 1670; il avait une grande dévotion envers *Bernard-le-Pénitent* et la Ste.-Vierge (2). — (27 mars 1637), Omer Lesage, fils de Philippe *(advocatus)*, et de Marie de Lillers, aumônier, grainetier, prévôt d'Arques, mort, à 44 ans, le 10 juin 1658; il avait une belle voix *(vir sonorâ voce)*.—Jean Van Senicourt, de Gravelines, fils d'Aman et de Edwise Buret; il fut sous-diacre et prévôt de Bourbourg, et mourut dans le sacerdoce à Gravelines, le 6 mars 1648 (3). 1623. —1638.

Un manuscrit contemporain, conservé dans les archives du Hainaut, à Mons, donne des détails nombreux, intéressants et circonstanciés sur l'affaire de la *réforme* au temps de PHILIPPE GILLOCQ. On y voit le mémoire qui fut adressé à Mgr l'évêque de ST-OMER et à l'abbé de St.-Waast dans l'intérêt des réformés; ce mémoire, signé par les initiales Fr. Jac. S. D. R., ou soit, selon nous, *Frater Jacobus*, *Sti Dyonisii Reformatus*, est intitulé : « *Relation véritable de ce qui s'est* « *passé jusqu'à présent touchant la réforme du monas-*

(1) « *Hic fuit vir in historiâ non mediocriter versatus, et in* « *exercitiis conventualibus apprimè sedulus.* » —Il a laissé divers écrits.

(2) « *Hujus viri pietas in Beatum Bernardum penitentem et* « *Mariam Virginem potissimum enituit.* »

(3) « *Obiit sacerdos.* » (Ms nº 815, cat. rel. Bert.)

1623.—1638. « *tère de St.-Bertin, ordre de St.-Benoit, en la ville de*
« *St.-Omer, le tout représenté par les religieux réformés*
« *dudit lieu, à Monseigneur le révérendissime évêque de*
« *St.-Omer et Mr le révérend prélat de St.-Waast, dé-*
« *putés commissaires par Sa Majesté, pour recognoistre*
« *ce qui est de la dite réforme* (1635). » — Ces détails, nous l'avons dit, se trouvent également, écrits de la main de dom Charles de Witte, dans le manuscrit n° 806 de la bibliothèque de St-Omer. Ils ne sont plus entièrement inédits sans doute; toutefois, comme ils sont en général peu connus et qu'ils jettent du jour sur les annales d'une abbaye fameuse, en fournissant d'ailleurs une étude des mœurs et des habitudes des congrégations religieuses flamandes au XVIIe siècle, nous avons cru utile de les reproduire aux pièces justificatives.

LES

ABBÉS DE SAINT-BERTIN.

VACANCE.

Comment^t : 1638.
Fin : 1641.

SOMMAIRE.—Nomination capitulaire des administrateurs provisoires. — Commissaires royaux pour l'élection. — Élection régulière. — Envoi du procès-verbal à Bruxelles.—Prolongation de la vacance à cause des troubles des Pays-Bas.—Assemblée des États à ST-BERTIN, 1640.—Membres des trois ordres qui la composaient.—Le monastère est surchargé de dettes.—Il fait entendre ses réclamations sur le grand nombre de blessés dont il regorge. — Réception faite au prince-cardinal, gouverneur des Pays-Bas. — Son départ. —Il promet sa protection à la communauté. — Mort de Guillaume de Whitte, l'un des administrateurs provisoires. — Son mérite. — Sa naissance.—Ses services.—Jugement porté sur ce religieux par l'auteur du Grand Cartulaire. — Son épitaphe écrite et posée par lui-même.

La nomination des administrateurs chargés de diriger l'abbaye pendant la vacance, eut lieu le lendemain de la mort de PHILIPPE GILLOCQ. — Le choix des religieux capitulairement assemblés se porta sur dom Antoine Laurin,—dom Guillaume Patinier, sous-prieur, — dom Guillaume de Whitte, secrétaire de l'abbé, — dom Jean de Flandre, receveur, et sire Michel Legrain, régent du collège (17 août 1638). — Après l'inventaire et l'apposition des scellés (1), Messieurs Chris-

(1) Les scellés furent apposés le 21 août par M. Desmazières, procureur général d'Artois.

1638. —1641. tophe de France, IX[e] évêque de St-Omer, — dom Nicolas Dubois, 75[e] abbé de St.-Amand (1), — et Messire Cinot, premier conseiller d'Artois, vinrent, en qualité de commissaires royaux, procéder à l'élection d'un nouvel abbé (5 janvier 1639). Au bout de quelques jours, le procès-verbal secret de l'élection canonique était envoyé à Bruxelles (12 janvier); cependant, malgré cette exactitude, la vacance abbatiale dut se prolonger près de trois années, à cause des troubles des Pays-Bas. Cette prolongation exposa l'administration provisoire de la communauté à des embarras dont elle parvint pourtant à triompher.—Les administrateurs intérimaires ne sont point inconnus; tous ou presque tous ont donné des preuves d'habileté sous le gouvernement précédent; presque tous aussi, on ne l'a pas oublié, ont joué un rôle actif dans la grande affaire de la réforme, qui n'est pas encore terminée....

(1) Nicolas Dubois *(Silvius)*, de Tournai, nommé le 8 décembre 1621, doit être appelé le restaurateur de son abbaye; il en consomma l'union à la congrégation des *Exempts* l'an 1625, il la reconstruisit avec magnificence et bâtit un séminaire à Douai. Il se montra aussi habile dans le maniement des affaires du Tournaisis que dans l'administration de son monastère. Cependant ses services ne l'empêchèrent pas d'être fort maltraité par l'évêque de Tournai, contre qui il eut à défendre l'exemption de sa maison. Ce prélat le fit emprisonner vers l'an 1657 et lui interdit toute fonction pendant six ans. — L'abbé de St.-Amand obtint justice au conseil du roi d'Espagne, qui, le 26 novembre 1660, annula toute la procédure faite à ce sujet.—Une attaque de paralysie lui ayant ôté l'usage d'une main, le Pape lui permit de célébrer les Saints Mystères et de lever l'hostie et le calice d'une seule main. — Ce prélat fit dédier son église en 1672 par Gilbert de Choiseul et mourut le 10 octobre 1673.—Dutems, t. IV.

Pendant cette vacance, nous voyons les États d'Artois s'assembler au *Quartier des Princes* à St-Bertin, pour y délibérer sur de graves intérêts (21 octobre 1640). D'après le récit inédit d'un écrivain contemporain (1), cette réunion était ainsi composée : 1638.—1641.

Pour l'église.

Monsieur de St-Omer,—le prélat de Blangis, —le prélat de Clairmaretz,—le prélat de Ruisseauville, — Mr le doyen Hercove,—Mr de Landas, chantre de St-Omer, — Mr de Longueval, chanoine de St-Omer,—le député du chapitre d'Aire, surnommé Verrier.

Pour la noblesse.

Mr le marquis de Lisbourg,—le sieur de Carency,—le sieur de Bouin.

Pour les villes.

Messieurs du magistrat de St-Omer (2), en corps et robes,

(1) Ant. d'Affreingues, t. II, p. 6, 7, 8 et suiv.

(2) « Le 21 octobre 1640, Messieurs du Magistrat assemblés en « halle, sont partis à onze heures pour s'acheminer aux États d'Ar-« tois qui se devaient tenir au lieu abbatial de St-Bertin, tous re-« vêtus de leurs robes, en ordre, marchant Mr le mayeur en chef et « le conseiller principal à sa gauche, et ainsi deux à deux selon leur « rang de séance, avec les autres officiers de leur bureau et précé-« dés des sergents à verges à la manière accoutumée. Là, arrivés « dans l'antichambre du *Quartier des Princes,* destinée pour tenir « ladite assemblée, ils trouvèrent Messieurs du clergé et Messieurs « de la noblesse. — Entre tems, arriva le marquis de Lisbourg, dé-« puté général, avec lequel on s'entendit sur la manière de recevoir « le président. — On prit séance, prenant place au bureau les con-« seillers premiers et seconds de cette ville et le greffier principal. « —L'abbé de Ruisseauville demande qui doit avoir la préséance de « lui ou de l'abbé de Clairmarais... (Après observation), il se soumet « aux précédents.—Le président est introduit par un escalier secret « dans la chambre du *prince*, il fait le discours d'ouverture, con-

1638.—1641. avec leurs officiers de bureau,—les députés de Béthune,—le député d'Aire.

Au milieu de la fermentation générale dans laquelle se trouvait alors le pays; en présence des obligations extraordinaires qui, conséquences inévitables de la guerre, pesaient lourdement sur les finances, le monastère était surchargé de dettes (1), il se vit contraint d'adresser des réclamations au sujet du grand nombre de blessés auxquels il fallait forcément donner un asile (2).—En même temps, pendant que la ville de St-Omer, réparant les malheurs du siège qu'elle venait de subir, faisait procéder au recensement des feux pour établir l'assiette de l'impôt (3),

« cluant à l'acceptation de la demande de vingt mille florins par « mois, à prendre cours à dater de la fin de l'année précédente; plus « une autre somme pour les arrérages.—Puis le président repartit. » (Ms de M. d'Affreingues, t. II, f° 2, r° et v°. — Idem, t. II, p. 6, 7, 8 et suiv.)

(1) « Le monastère avoit été trouvé grandement arriéré, si comme « de cent cinquante mille florins. » (Ms d'Ant. d'Aff., t. 1, p. 273, lig. 25.

(2) Le prieur de Renty, bénédictin, était alors, avec plusieurs de ses confrères, réfugiés à St-Bertin.

(3) « Par l'assiette faite de XV sols sur chaque air de cheminées « en la ville de St-Omer, on a trouvé que le nombre des cheminées « des maisons séculières de la ville est de *huit mil six cent quatre-* « *vingt-sept* cheminées qui portent en total 4,272 livres deux sols. » —Un écrivain contemporain qui a joué longtemps un rôle important dans l'administration de la cité, assure que pendant le siège de 1638 la ville de St-Omer était défendue par 36 canons, dont douze furent mis hors de service... Quelle comparaison avec la défense actuelle?... Le même auteur donne également des détails pleins d'intérêt sur la dépense occasionnée par ce mémorable siège, ainsi que sur le nombre des troupes de diverses nations et les fournitures qui leur ont été faites en argent et en nature.—Si les renseignements donnés sont

la communauté recevait, avec les honneurs accoutumés, le prince gouverneur de l'Artois et des Pays-Bas, qui passa plusieurs jours à l'abbaye, visita les fortifications de la ville, chassa dans la forêt de Clairmarais et repartit pour Dunkerque, en promettant sa protection aux religieux pour l'investiture de leur nouvel abbé. — C'était le moment aussi où, pour faire face à des nécessités urgentes, la ville venait d'obtenir le droit de frapper monnaie, et où l'abbaye de St-Bertin, officiellement informée, accordait son concours à cette indispensable mesure (25 mai 1639) (1). — Peu après, le 1638. — 1641.

exacts, la somme totale des *mises* et *débours* faits aux gens de guerre à cette occasion, s'éleverait au chiffre de 44,442 florins 4 sols. — D'après divers historiens, le même siège aurait coûté au roi de France la valeur de trois tonnes d'or!... — « *Audomaropolis Gallicanâ obsidione cinctâ, ac* 2000 *tormentorum majorum pilis quassata,* « *deo auspice, Philippo quarto regnante, Ferdinando principe* « *Belgium gubernante, francisco Thomâ à Sabundiâ, Octavio Piccolomineo, ab Arragoniâ exercituum auxiliariorum ducibus, senatus et incolarum urbis fortitudine, sagacitate, vigilantiâ et* « *liberalitate liberatur* 16â *julii* 1638. »

Cette délivrance a donné lieu au monogramme suivant :

eCCLesIA sanCtA
aLDegVnDIs, a franCIS
oppVgnatVr, neC
eXpVgnatVr.

Le manuscrit où nous puisons ces lignes ajoute : « ces curiosités « furent achevées d'écrire par P. d'Affreingues, fils, à la veuve « Torillon l'an 1640, où du depuis on en a fait un double le 4 avril « 1651. A.-B. d'Affreingues. » — Voir ce livre pour les détails.

(1) « Fûmes à St-Bertin et fîmes notre commission parlant à « Monsieur de Laben, administrateur du temporel, avec autres et « déclarâmes à Monsieur Lauren par nous rencontré, de nous être

1638. — 1641. voile funèbre recouvrait, une fois encore, les portes de l'abbaye ; la maison venait de perdre l'un de ses administrateurs les plus éclairés; dom Guillaume de Whitte était mort, à l'âge de 52 ans, dans l'exercice de ses pénibles et honorables fonctions (26 janvier 1640). La communauté en deuil lui rendit les derniers devoirs.

Guillaume, né à Douai, fils de Richard, seigneur anglais, comte palatin, et de Marie Bonnenay, était l'une des lumières de son temps; il avait exercé les charges de chapelain, de secrétaire de l'abbé, d'administrateur, de député aux synodes généraux, etc.; il comptait 37 ans de religion.

« Les ouvrages qu'il laisse après lui, dit l'auteur du Grand « Cartulaire (1), le feront toujours apprécier comme religieux « et comme chroniqueur ; il aimait la retraite et le travail ; « rempli d'érudition, versé dans l'antiquité de nos titres, « zélé défenseur des droits et priviléges de l'abbaye, il a « transcrit une partie des anciennes chartes et laissa diffé- « rents écrits, copies, notes et commentaires, qui feront tou- « jours honneur à sa mémoire.—On a de lui : 1° un com- « mentaire sur la chronique d'*Yperius* (2) ; 2° un manuscrit « dans lequel sont rapportées les chroniques de Guisnes et « d'Ardres (3), les vies de St-Bertin, du bienheureux Ber-

« déchargé de notre commission ès-mains dudit de Laben, et répon- « dit qu'il suffisait; nous présentant à rafraîchir un trait de vin avec « Monsieur le conseiller et procureur général du grand conseil. » (Ms d'Ant. d'Affreinghes, p. 589, lin. 11.)

(1) Grand cart. de St-Bertin, ms in-f°, t. X. année 1640. — Ms n° 806, p. CCXLIX, au milieu du volume.

(2) N° 805 des ms de la bibl. de St-Omer.

(3) Petit in-4°, rel. bas., ancien n° 726 de la bibl. de St-Bertin, et n° 819 des ms de St-Omer. Ce livre est très curieux, il est autho-

« nard, de saint Ertkembode, de saint Humphride, de sainte 1638. —1641.
« Gudule et la vie de saint Folquin (1). Dans un autre manus-
« crit in-f°, on trouve, vers la fin, les vies de saint Omer, de
« saint Bertin, en prose et en vers, puis celles de saint Mom-
« melin, saint Winnox, saint Silvin, etc (2). Dans les manuscrits
« 619 et 620 (anciens n°s), on voit plusieurs de ses ouvrages
« sur la chronique de la maison et des comtes de Flandre;
« dans les vies des saints et sur d'autres différents sujets,
« beaucoup de notes historiques sont ajoutées de sa main. —
« Dans l'ancien registre du chapitre, les principaux faits des
« abbés Guillaume Loëmel, Philippe Gillocq, sont également
« dus à son exactitude, ainsi que plusieurs additions et cor-
« rections au cartulaire de Bersacques (3). — Peu avant de
« mourir, ce fidèle administrateur de St-Bertin, obtint l'agré-
« ment de ses supérieurs pour faire placer l'épitaphe suivante
« contre la muraille de la chapelle de N.-D.-de-Milan, à côté
« de laquelle il fut inhumé le 28 janvier 1640. »

« *Deo, Optimo, Maximo,*
« *Catholicis manibus parentum suorum,*
« *R*i *D*ni *Johannis de Whitte Episcopi Wintoniensis,*

graphe et contient avec la chronique de Lambert d'Ardres, des documents pleins d'intérêt pour notre histoire ; on y voit notamment des détails sur la découverte du corps de St-Bertin, et sur les miracles opérés à cette occasion, etc., etc. « *Has tantum trium verborum continens notulas, S*tus *Bertinus abbas!...* » — La page 135 de ce volume a subi une mutilation qui paraît récente. La copie de Lambert d'Ardres donnée par Guillaume de Whitte, a servi à M. le marquis de Godefroi Ménilglaise, pour son excellente publication ; elle a été consciencieusement comparée avec celles du Vatican, de la bibliothèque royale, de Wolfenbuttel, d'Amiens, de Bruges, et celle de la bibliothèque de Bourgogne. — Nouvelle édit. de Lambert d'Ardres.

(1) Vie de saint Folquin, par Guill. de Whitte.

(2) Ancien n° 595 de la collection bertinienne.

(3) Le cartulaire de Bersacques est aujourd'hui égaré. Les notes de Guillaume de Whitte peuvent du moins y suppléer quelquefois.

1638. — 1641.

« *Angliæ et hispaniæ regum, oratoris nobilis,*
« *Ordinis Garterii, equitis et cancellarii.*
« *Squallore carceris, ob fidem defuncti* 1560.
« — *Henrici de Whitte avi, sub Henrico III capitanæi,*
« *In castris Bononiæ Cæsi* 1544.
« — *Richardi patris, pro fide catholicâ exulis*
« *Duaci post annos* 50 *legum præsidis, qui obiit* 1611.
« *Petri fratris, qui in obsidione silvæ Ducis,*
« *Capitanæus occubuit* 1629.
« *Sui quoque Guillelmi de Whitte* (1),
« *Religiosi presbyteri S*[ti] *Bertini,*
« *Sede vacante administrator, vivens posuit anno* 1640.
« *Obiit* 26[a] *januarii ætatis* 52 (2).
« *R. I. P.* »

(1) Tout le monde sait qu'il n'y a rien de commun entre la famille de Guillaume de Whitte et celle de Charles de Witte. L'orthographe et la prononciation ne se ressemblent même pas. Tous deux avaient le même goût pour les études, tous deux ont beaucoup écrit sur les mêmes sujets; on les a confondus quelquefois.

(2) Ann. Bert., m[s] n° 806, bibl. aud.—G[d] cart., t. X, in-f°.

LES

ABBÉS DE SAINT-BERTIN.

ANTOINE LAURIN, 74e ABBÉ. (1)

Avènemt : 1641.

Mort : 1650.

SOMMAIRE. — Lettres-patentes en faveur d'ANTOINE LAURIN. — Son installation. — Sa confirmation. — Incident au sujet du retard de ses bulles. — Bref de Léon X, d'après lequel l'abbé élu devait cesser l'administration des biens, quand il n'avait pas reçu ses bulles dans le délai de six mois. — Informations des religieux. — Silence d'ANTOINE LAURIN. — Il devient invisible, excepté pour ses adhérents. — Nouvelle demande formée par le chapitre secondé par des notaires apostoliques. — L'abbé consent à reparaître. — Il dîne au réfectoire. — Première difficulté assoupie. — Nouveaux embarras. — Autres scandales. — Funérailles de l'infant Ferdinand, ar-

(1) « Sire ANTOINE LAURIN, sang noble de Béthune,
« Non moins digne d'honneur que promet la fortune,
« Régit les moines, du cloître grand prieur..... »
(Guillaume de Le Nort, audom., maître ès-arts-libéraux, p. 17, n° 110, St.-Aumer, 1633.)

ANTOINE LAURIN, né à Béthune, était fils de Messire Jean Laurin, seigneur des Planques, et de Barbe Muissart. — Il était frère de Messire Laurin, président du conseil d'Artois, et conseiller aulique de S. M. catholique au grand conseil de Malines; il prit l'habit des mains de WAAST DE GRENET le 17 janvier 1586, il étudia à Douai et à Louvain, puis parcourut toutes les charges du monastère. — Ses lettres de nomination lui arrivèrent à Poperingues qu'il administrait depuis un an. — Il eut pour introducteurs au chapitre deux anciens de la maison, dom Michel d'Affreingues et dom Charles Wasquehal.

1641. — 1650. chevêque de Tolède.—L'abbé n'étant pas encore béni, veut donner suite à ses anciennes idées de réforme. — Nouvelle fermentation. — Vive opposition de la majorité. — Comme son prédécesseur, ANTOINE appelle du dehors une douzaine de religieux réformés.— Le chapitre s'assemble. — Remontrances.—Protestation contre la réforme.—Réponse évasive et laconique du prélat.—Plainte portée à l'abbé de St.-Denis à Mons. — Sa réponse. — Communication réitérée du décret de St.-Amand. — Fureur d'ANTOINE LAURIN.— Ses menaces.—Supplique au président de la Congrégation.—Arrivée des bulles pontificales.—Leur lecture, leur application.—Les réformés seuls consentent à prêter serment à ANTOINE.—Sa bénédiction faite à Bruxelles en l'absence des religieux de ST-BERTIN. —Funérailles de dom Guillaume Patinier célébrées d'après l'ancien usage.—Démarches de l'abbé auprès de la cour dans l'intérêt de la réforme. — Ce prélat se présente au chapitre, il y fait lire par des officiers d'Artois une déclaration royale avec une lettre du conseil provincial pour son exécution.—Les non-réformés demandent du temps pour réfléchir.—On le leur accorde.—L'abbé trop pressé n'attend pas l'expiration du délai. — Il se présente au chœur avec ses adhérents.—On lui ferme les portes.—Il parvient seul à entrer. —Murmure du peuple contre les novateurs.—Son respect pour les non-réformistes. — ANTOINE LAURIN sort de l'église. —Chapitre général à Êenham. — La réforme y est condamnée. — L'abbé de St.-Amand reçoit la mission de soutenir les religieux non-réformés. — Cette décision n'est pas plus respectée que les autres. — Les novateurs essayent de pénétrer dans le chœur. — La crainte seule d'une émeute populaire les retient. — Ils se bornent à dire séparément leur office dans la chapelle des *Infirmes*. — Françoise Taffin meurt en odeur de sainteté. — Visite de dom Nicolas Dubois, abbé de St.-Amand. — ANTOINE LAURIN refuse de le reconnaître et de le voir.—Indignation des non-réformés; ils s'efforcent de suppléer à ce manque d'égards. — Le président, faute de mieux, est logé à l'*Infirmerie*. — Les États décident qu'il sera traité selon son rang.—Mauvaise inspiration de l'abbé. — Enquête à son égard. — Il refuse de comparaître. — Il est excommunié — Son départ pour Bruxelles, où il obtient de nouvelles lettres à l'aide desquelles il peut installer les réformés dans le chœur. — Les autres répondent qu'ils ne doivent avoir aucun rapport avec les

excommuniés.—On veut les prendre par la famine : les portes des offices sont fermées; les parents et amis des non-réformés y suppléent.—Précaution inutile.—Emploi de la force.—On les menace de les enfermer dans les cachots d'Arques.—Dix-neuf religieux persistent, vu l'excommunication.—Nouvelle injonction de se soumettre aux ordres de S. M.—Refus motivé, calme et énergique.—On donne l'ordre d'enfoncer les portes du chœur.—Envahissement du monastère par le peuple et les bourgeois.—Désordre effroyable.—L'abbé et le grand bailly sont accusés d'être des perturbateurs.—Ils sont blessés.—Pillage complet du quartier abbatial.—Blessure grave du grand bailly.—Cette leçon sévère ne profite pas à l'abbé. — Vexations envers les non-réformés. — Le zèle des novateurs s'attiédit.—Ils étaient toujours un brandon de discorde.—On parvient à les éloigner. — Leur départ. — Absence temporaire de l'abbé. — Rétablissement de la tranquillité.—Translation des reliques de St-Omer dans une nouvelle châsse.—Prières publiques. — Hostilités continuelles. — La ville est bloquée. —Victoire des Français.—La voûte du réfectoire s'écroule. — Confirmation de la sentence rendue en faveur de l'abbé de St.-Amand.—Cette décision affecte vivement les réformés.—Plusieurs reviennent à de meilleurs sentiments.—On travaille aux remparts près la porte du *Brûle*.—Retour d'Antoine Laurin.—Il persiste dans son erreur.—Il ferme les yeux à Jacques de Labbe, mort excommunié.—Mort de Charles Laurin, emportant avec lui la dernière espérance d'Antoine Laurin pour la réforme. — Les dispositions de la cour changent. — L'abbé reçoit l'ordre de se soumettre aux décisions des Synodes. — Il perd toute confiance dans le succès et se rend. — Antoine revient enfin de son erreur, il quitte l'habit de réformé et appelle l'abbé de St.-Amand. — Il est relevé de l'excommunication, béni et installé.—Le calme se rétablit.—Actes d'administration — L'abbé pourvoit aux besoins de la maison. — Il contracte un emprunt de 7,000 florins.—Il soumet au chapitre les décisions des Synodes.—Nomination du grand prieur dom Vergelot.—Cette nomination n'est pas admise par la communauté.—Mathieu Deslyons est élu à la place de grand prieur.—On dresse un état des finances de l'abbaye.—Bataille de Lens.—Nomination des commissaires pour l'élection d'un coadjuteur.—Mort de Maximilien Laurin. — L'abbé désire s'associer Antoine Gonzales. — Intrigues de ce prélat pour 1641. — 1650.

1641.—1650. obtenir les suffrages. — Il n'y parvient pas. — Nomination de dom François de Lières.—Mort d'ANTOINE LAURIN.—Ses funérailles.—Son inhumation.—Son oraison funèbre.—Ses armoiries. — Moines auxquels ANTOINE donna l'habit.

Le 9 février 1641, des lettres patentes données à Bruxelles appelèrent enfin dom ANTOINE LAURIN à la place de PHILIPPE GILLOCQ. — Peu après, le nouveau prélat était installé et confirmé (1) dans ses fonctions (23 et 27 mars). Il avait alors plus de 75 ans *(ferè octogenarius erat)* (2)...—Au bout de six mois, à dater de sa mise en possession (26 septembre 1641), ANTOINE n'avait pas obtenu encore ses bulles pontificales; cependant, d'après le bref de S. S. Léon X, l'expiration de ce délai devait amener pour lui la déchéance de l'administration de l'abbaye. Les religieux ne l'oubliaient point; ceux surtout qui se souvenaient de son trop grand dévouement à la *réforme* (3) craignaient, *avec quelque raison*, de voir sous ses auspices, se renouveler les orages passés.... Ils chargèrent, en conséquence, dom Pierre d'Affreingues et dom François de Lières de savoir quelles étaient les nouvelles de Rome. Ne recevant aucune réponse (la timidité des délégués les avait détournés de leur mission), le chapitre se décida à aller lui-même la chercher; il se rendit aussitôt, en corps,

(1) La cérémonie de la confirmation fut faite par Mgr Christophe de France, évêque de ST-OMER.

(2) Ms d'André Loman, p. 120.

(3) « *Zelo prorsùs, indiscreto totam communitatem conturbavit.., Vix dignitatem abbatialem susceperat, cum reformationis querelam, jam authoritate regiâ sopitam, suscitavit.* » (André Loman, p. 120, lin. 2 et seq.)

au quartier abbatial; mais le prélat s'abstint de paraître 1641.—1650.
en sa présence, il se borna à entretenir en particulier quelques-uns de ses adhérents, sur la discrétion desquels il pouvait compter et qui se déclarèrent satisfaits de le voir continuer sa gestion, « *attendu qu'il n'y avait* « *de la part d'*ANTOINE LAURIN *ni négligence ni mépris* « *pour l'obtention de ses bulles.* » Plus exigeante, la majorité renouvela par écrit sa demande par l'intermédiaire de deux notaires apostoliques (28 septembre 1641). L'abbé, cette fois, consentit à devenir visible, il se décida même à venir dîner au réfectoire commun, où, après examen, la présidence lui fut déférée... Cette démarche applanit les premières difficultés; malheureusement, on était à la veille d'autres embarras et de nouveaux scandales... la Providence en avait ainsi décidé. — Après avoir assisté aux États-Généraux assemblés dans le monastère (20 février 1641), l'abbé venait de célébrer dans son église les funérailles du cardinal Ferdinand, infant d'Espagne, archevêque de Tolède (1), gouverneur général des Pays-Bas, auquel, peu de mois auparavant, il avait donné l'hospitalité (25 juin).—Il renouvelait avec l'évêque diocésain un concordat relatif à la procession faite en mémoire de la délivrance de la ville (1638), lorsque revenant imprudemment à ses anciennes idées de *réforme*, ANTOINE ranima, plus ardents que jamais, les déplorables débats

(1) Lors de ces funérailles, dit un chroniqueur, on ne mit sur le catafalque ni une mitre, ni une croix, ni aucun emblême de la dignité ecclésiastique dont était revêtu le défunt... *L'archevêque n'était pas prêtre!!!* (Ann. Bert., ms 806).

1641.—1650 dont la maison avait eu précédemment à gémir (1). Il n'était point béni, il n'avait pas encore ses bulles, n'avait-il pas à craindre qu'elles lui fussent refusées? De plus, sept ou huit religieux partageaient seuls son avis. Ce prélat crut, néanmoins, le moment opportun pour prendre l'initiative... La communauté émue forma sur le champ une opposition à peu près unanime; de concert avec les notaires apostoliques, elle confia à des commissaires (2) le soin de lutter contre les prétentions de l'abbé et de *conduire par tous les moyens cette affaire à bonne fin* (1642)... Cependant, ANTOINE LAURIN poursuivait immuablement sa pensée; il voulait à tout prix introduire la réforme dans son monastère. Dans ce but, imitant l'exemple de son prédécesseur, comme lui il attira du dehors, à l'insçu des religieux, une douzaine de moines réformés de St.-Denis, sans se douter, ou en se doutant, peut-être, que ces étrangers attiseraient la discorde au lieu de l'apaiser (19 mars 1646). — A cette nouvelle, le chapitre s'assemble, dix-neuf membres y sont présents; ils désignent plusieurs d'entre eux (3) pour aller exposer humblement à l'abbé leur étonnement, de voir dans un temps de guerre, de disette, appeler des étrangers, et pour lui représenter avec les plus grands égards, que cette conduite était

(1) Pendant les années 1635, 1636, 1637.

(2) Ces délégués étaient dom Floris de Bauffremetz, — Jean de Cerf,—François de Lières et Antoine Gonzales de Alveda.

(3) Cette mission fut confiée à sire Nicolas Ogier,—Floris de Bauffremetz,—Jean Le Cerf,- Jean Pellhoy et Waast Hannot.

une infraction formelle au décret (1) du Synode général 1641. — 1650.
de St-Amand, confirmé à Bruxelles (2).

Les mandataires du chapitre se permirent en même temps de demander à leur supérieur, en vertu de quelle autorité il avait cru pouvoir ressusciter ces projets de réforme? Ils déclarèrent qu'ils seraient toujours prêts à obéir à tout ce qui concernait l'ancienne règle, mais qu'en conscience ils ne pouvaient aller au-delà, ajoutant que dans le cas où on croirait devoir leur imposer d'autres obligations, ils étaient bien décidés à soutenir juridiquement leurs statuts par tous les moyens de droit, annonçant, dès à présent, l'intention de se porter *dans ce cas, pour appelants, du tout... parte non auditâ...* Ils réclamèrent, en outre, des avocats avec les ressources nécessaires pour se défendre, *imputant au surplus, audit* ANTOINE LAURIN, *tous les scandales ou inconvénients, qui pourraient résulter de son zèle excessif pour la réforme* (1642).

L'abbé ne se déconcerta pas, il répondit vaguement qu'il était en mesure de pourvoir aux besoins des nouveaux venus; n'étaient-ils pas également ses enfants?... N'avait-il pas 16,000 livres de *son plat d'abbé* pour pourvoir à leur subsistance?... — Telles furent ses uniques explications. Presque toutes les questions qui lui avaient été posées restèrent sans réponse; les seuls mots échappés de ses lèvres en terminant sa laconique harangue furent ceux-ci : *bien, bien, faites, faites!..*

(1) Ce décret était à la date du 27 juin 1637.

(2) Les 8 et 10 juillet 1637.

1641.—1650. Les 19 opposants témoignèrent également à l'abbé de St.-Denis, à Mons, leur surprise d'avoir vu plusieurs de ses religieux arriver à St-Bertin contrairement à la règle. Ce prélat se borna à invoquer l'ordre de Sa Majesté, sans chercher d'ailleurs à se justifier.

Le 22 mai, Antoine Laurin reçut de la part du chapitre, une seconde communication du décret de St.-Amand, avec protestation contre toute entreprise contraire à une nouvelle demande tendante à poursuivre les novateurs devant les juges compétents (mai 1642).

A la lecture de ces pièces, l'abbé entra en fureur, il persista à refuser aux opposants, *sous peine d'emprisonnement*, la permission qui lui était demandée (22 mai); ce qui ne les empêcha pas d'exposer directement leurs griefs au président de la Congrégation (1).

En même temps et par une singulière coïncidence, Antoine Laurin recevait ses bulles pontificales (2) accompagnées d'un brevet daté de Bruxelles (17 avril), pour leur mise à exécution. Ces lettres furent lues au chapitre et acceptées par la communauté; toutefois les prétendus réformés prêtèrent seuls le serment d'usage au nouvel abbé; les autres s'y refusèrent, parce qu'il ne voulait pas maintenir intacts les anciens privilèges du monastère.—En vertu de ces bulles, Antoine fut béni à Bruxelles par l'archevêque de Malines, en présence

(1) Cet acte se trouve en entier en latin dans les *Annales Bertiniennes*, m^s n° 806 de la bibl. de St-Omer, p. CCLXXII (année 1642).

(2) Ces bulles portaient la date de 1641 (24 mars), ce qui d'après le comput ordinaire devait concorder alors avec l'année 1642.—Dans les actes de Rome, l'année commençait au 25 mars.

des abbés de St.-Denis, en Hainaut, et de St.-Adrien du Grand Mont, tous deux bénédictins *réformés*. Aucun des religieux de St-Bertin n'assista à la cérémonie (29 mai). 1641. — 1650.

A son retour, l'abbé célébra les funérailles de dom Guillaume Patinier, l'un de ses religieux. Pour prévenir le scandale on suivit, en cette circonstance, l'ancien usage (6 octobre); toutefois, malgré cette apparente modération, Antoine rêvait toujours à ses projets.— Pendant son voyage à Bruxelles, grâces à l'influence de son frère, qui était membre du conseil privé, il était parvenu à surprendre la bienveillance de la cour dans l'intérêt de sa cause.—Le 25 octobre, il entra au chapitre suivi de plusieurs officiers du conseil d'Artois, pour y faire donner lecture d'une déclaration royale adressée à *religieuses personnes nos chers et bien aimez religieux de Saint-Bertin non réformés*, ainsi que d'une lettre du conseil provincial pour faire mettre à exécution celles de S. M. catholique; ces communications, on le devine, étaient pleinement conformes aux idées *réformistes;* aussi, voulant prévenir toute surprise, les non réformés durent demander du temps pour aviser... L'abbé le promit; mais malgré son engagement formel de ne rien innover jusqu'à l'expiration du délai fixé, il ne put différer plus longtemps l'exercice de ses fonctions abbatiales.—Le dimanche suivant devait être témoin d'une scène des plus regrettables...

Pendant qu'on chantait l'*Asperges*, Antoine Laurin arriva brusquement dans le chœur, avec plusieurs de ses prosélytes, tous en habit de *réformé*. A l'instant les

1641.—1650. portes furent fermées, seul il put pénétrer dans *les formes* au moyen d'une clef particulière, ses complices durent s'éloigner. Le peuple alors, pris à témoin des voies de fait exercées par l'abbé, éleva des murmures contre les novateurs en témoignant hautement de son respect pour les *non-réformés*, qui seuls purent continuer paisiblement leur office ordinaire en présence d'Antoine Laurin, renfermé avec eux, mais auquel on donna la faculté de sortir (28 octobre 1642) (1).

Le chapitre général des ordres exempts de la Belgique ne tarda pas à s'assembler à l'abbaye d'Eenham (23 novembre). Il y fut très sérieusement question de la réforme que l'abbé de St-Bertin voulait imposer à son monastère. Les prétentions d'Antoine Laurin furent de nouveau repoussées et le président annuel dom Nicolas Dubois, abbé de St.-Amand, reçut les pouvoirs nécessaires pour protéger les *non-réformés de St.-Bertin et les maintenir dans leurs anciennes coutumes conservées depuis plus de mille ans* (23 novembre 1642). — Cette décision nouvelle eut le sort de celles qui l'avaient précédée ; elle n'empêcha pas Antoine Laurin ni ses partisans d'avoir recours à bien des subterfuges pour s'introduire dans le chœur, projet qu'ils eussent infailliblement exécuté sans la crainte d'une démonstration populaire. Ces menées ne purent cependant aboutir à détourner les autres religieux de

(1) *Ann. Bert.*, ms 806, p. CCLXXV. — On y trouve aussi l'attestation des notaires apostoliques constatant le refus fait par Antoine Laurin d'autoriser les non-réformés à se défendre.

leurs prières ordinaires. Contraints de se retirer, les novateurs durent se contenter de dire séparément leur office dans la chapelle des *Infirmes* ou de *N.-D. d'En-Bas* (décembre 1642,—janvier 1643). 1641.—1650.

La vénérable Françoise Taffin venait de mourir en odeur de sainteté, l'abbé de St-Bertin assista à ses funérailles (29 novembre 1642). — C'était le moment de la visite du président de la congrégation des *Exempts*. Muni de pouvoirs spéciaux, dom Nicolas Dubois se présenta officiellement à St-Bertin, où, le croirait-on? l'abbé ne voulut pas consentir à le voir, sous prétexte que ce prélat était en procès avec l'évêque de Tournai, à cause de l'exemption de son abbaye. Dans son aveuglement Antoine s'oublia au point de faire signifier régulièrement à *Monsieur de St.-Amand* (1) qu'il ne le reconnaissait pas en qualité de *visiteur général*... Surpris, indignés d'un pareil procédé de la part de leur abbé, les religieux non-réformés s'efforcèrent de suppléer à ce manque d'égards en accueillant Nicolas avec le plus grand respect. N'ayant pas le *Quartier des princes* à leur disposition, ils lui offrirent d'abord, faute de mieux, l'*infirmerie*, où il fut installé le plus convenablement possible.—Peu après, ils obtinrent des États alors assemblés à St-Omer, que l'abbé de Saint-Amand, en sa qualité de président de la Congrégation, serait traité avec tous les honneurs dus à son rang; ce à quoi Antoine Laurin ne put se refuser.

L'abbé de St-Bertin avait suivi de malheureuses

(1) Dom Nicolas Dubois.

1641.—1650. inspirations, il ne tarda pas à porter la peine de son injuste opiniâtreté. Dès le lendemain, 12 février, le président commença une enquête; il entendit quarante religieux. L'abbé et ses adhérents refusèrent de comparaître; on les déclara contumaces (19 mars 1642).— ANTOINE LAURIN partit immédiatement pour Bruxelles, où, une fois de plus, il chercha à s'attirer l'adhésion de la cour; par la médiation de son frère, il obtint de nouvelles lettres (1) du conseil privé (25 septembre), à l'aide desquelles, secondé par les officiers du roi, il parvint enfin à établir les réformés dans le chœur abbatial (29 septembre), malgré l'opposition et les protestations les plus vives basées sur l'excommunication de leurs adversaires. — Les députés d'Artois essayèrent à leur tour d'engager les *non-réformistes* à se soumettre aux ordres de S. M. (7, 8). « Il ne peut être dans les intentions de la cour, répondaient-ils, de nous confondre avec ceux qui sont hors de l'église (1er octobre)... »

A la suite d'une tentative nouvelle et aussi infructueuse que la première, les députés eurent recours au moyen employé quelques années auparavant, sous PHILIPPE GILLOCQ contre les novateurs; ils firent apposer le sceau du Roi sur les portes des offices ou magasins renfermant les provisions de bouche de la communauté, dans l'espoir de vaincre par la famine une résistance jusques-là inaccessible à toute autre

(1) Ces lettres étaient signées Rosvidil et Melos. (Ann. Bert., ms n° 806.

considération. Cette fois encore l'attente fut vaine: les parents ou les amis des anti-réformistes se chargèrent de pourvoir à leurs besoins, ils déjouèrent ainsi les espérances d'ANTOINE LAURIN. En cet état, la force brutale seule, semblait devoir donner gain de cause à la ténacité du prélat; il le croyait du moins...... Par ses ordres, on tenta une dernière épreuve: le 7 octobre, les commissaires d'Artois revinrent dans l'après-midi, accompagnés du bailly général de ST-BERTIN et du prévôt de la maréchaussée, à la tête de cent hommes d'armes. Les non-réformés chantaient alors paisiblement les vêpres dans les stalles du chœur; on les somme d'obtempérer, immédiatement, aux lettres du Souverain, sous peine d'être conduits dans les prisons du château d'Arques, préparées à l'avance pour les recevoir. Cette menace n'eut pas d'effet, les dix-neuf religieux persistèrent à dire, que l'abbé et ses adhérents étant excommuniés, ils ne pouvaient communiquer avec eux, ajoutant d'ailleurs que les lettres royales ne s'expliquaient nullement à cet égard. A cette réponse prononcée avec calme, énergie et résignation, le prévôt de la maréchaussée divisa sa compagnie, une partie gardait la nef de l'église, l'autre les cloîtres, pour ne laisser échapper personne (1); déjà il donnait l'ordre d'enfoncer l'entrée du chœur, lorsque, tout-à-coup, prévenus à la hâte, les bourgeois et le peuple volent au secours des pacifiques *non-réformés*, et viennent venger l'acte de violence injuste, inouï dont ils sont la

1641.—1650.

(1) Ann. Bert., p. CCLXXXI, ms n° 806, bibl. aud.

1641.—1650. victime. Munis de toutes sortes d'armes, ils brisent les portes, pénètrent dans l'abbaye par plusieurs points à la fois. Ils chassent et culbutent les soldats, cherchant, insultant et maltraitant les novateurs, véritables auteurs du désordre. Trois d'entre eux, trouvés dans une obscure retraite, sont saisis, injuriés et ignominieusement expulsés... La colère du peuple épiait surtout ANTOINE LAURIN et Maximilien son frère, grand bailly, que l'on qualifiait hautement de *perturbateurs* de la paix publique. On courut au *quartier abbatial*, au *quartier des Princes*, tout fut minutieusement exploré, visité, fouillé. Le grand bailly, atteint d'un coup de pierre, fut blessé au nez; l'abbé, surpris blotti dans un obscur recoin du tourillon de son *quartier*, fut vivement maltraité. Il aurait reçu, dit-on, un coup de hâche sur la tête si l'un des fermiers du monastère, Pierre Troussel, n'avait détourné le bras du meurtrier.—Pendant cette sédition, le logement abbatial fut entièrement saccagé : chacun s'empara de ce qui lui tombait sous la main; les comestibles, les boissons surtout furent bientôt épuisés. L'ardeur des audomarois à défendre les moines réguliers et les constitutions de l'abbaye fut telle, disent les écrivains, que l'on considéra comme un bonheur de n'avoir à déplorer la mort de personne dans cette fatale mêlée, où la seule blessure grave fut celle du grand bailly (1).

Malgré cette leçon sévère, ANTOINE LAURIN n'aban-

(1) Ann. Bert., par dom Ch. de Witte,, ms n° 806 de la bibl. de ST-OMER, p. CCLXXXI.

donna cependant pas encore ses goûts de réforme... 1641.—1650.
Loin de témoigner quelque bienveillance à ceux qui ne partageaient pas ses idées, il semblait rechercher, au contraire, avec empressement les occasions de leur montrer son peu de sympathie, il devenait même à leur égard de la plus mesquine susceptibilité.—Peu de jours après, (le 11 octobre 1643), le livre de chœur des *réformés* se trouvait égaré par inadvertance; à en croire les peu charitables plaignants, leurs adversaires devaient être nécessairement la cause de cette disparution, et sans prendre la peine de s'en assurer, l'abbé prive les *non-réformés* de leur récréation à Salperwick, jusqu'à ce que le livre perdu soit retrouvé. Vainement ils protestent de leur innocence, la punition infligée dut se prolonger un certain temps, pendant lequel les deux partis continuaient à réciter séparément leurs offices; mais le zèle des réformistes s'était notablement attiédi à la suite des évènements que nous venons de rappeler; néanmoins, les moines de St.-Denis étaient toujours un brandon de discorde; il fallut songer à les éloigner, une circonstance favorable se présenta, elle fut mise à profit.—Au bout de quelques mois (23 mai 1644), au moment où 8,000 Français venaient de s'emparer du *Fort-Rouge* et du *Neuf-Fossé*, on parvint à persuader aux étrangers que la ville étant menacée, il y aurait plus de sûreté pour eux à retourner dans leur monastère. Cette fois ils ne se firent pas prier, ils prirent aussitôt la route de Bourbourg et de Dunkerque pour regagner leur patrie.

Antoine Laurin s'absenta aussi pendant quelque temps; son éloignement de la communauté y ramena la tran-

1641. - 1650. quillité, sans convaincre toutefois entièrement ses rares partisans restés fidèles à la réforme. — Le temps seul pouvait amener cet heureux résultat (23 mai 1644)...

A cette époque, on faisait à la cathédrale la translation des reliques de St-Omer dans une nouvelle châsse (7 juin 1644); on ne cessait d'invoquer le ciel par des processions publiques, où l'on portait les statues des saints patrons de la ville (21 juillet) (1) : les hostilités renaissaient à toute heure. —Le duc d'Orléans venait de s'emparer de Gravelines (6 septembre); St-Omer était bloqué, surtout du côté d'Arques et de Watten; Linck, Bourbourg, Béthune, Cassel, Estaires, St.-Venant, étaient au pouvoir des Français (8 octobre 1644).—La voûte du réfectoire de l'abbaye trop surchargée de fourrages désignés sous le nom de *warats*, s'était écroulée avec fracas (21 mars 1645). — Une tempête renversait la grande croisée la plus rapprochée des cuisines du monastère, au moment où on y apprit le maintien de la sentence du grand conseil de Malines, confirmant l'abbaye de St.-Amand dans son exemption contre l'évêque de Tournai. Cette décision, favorable à dom Nicolas Dubois, affecta vivement les réformistes dont l'excommunication avait pour motif principal le défaut de reconnaissance de ce prélat. Plusieurs d'entre eux commencèrent alors à ouvrir les yeux, Jean Payelle, l'un d'eux, reprit aussitôt l'ancienne coutume, il reçut

(1) « On brûla à la cathédrale et à St-Bertin un cierge blanc de « 6 livres devant l'image des saints patrons, pour la délivrance des « Français qui couvraient le pays. » (Gd cart.)

l'absolution et rentra dans le chœur (19 août 1645) (1). 1641.—1650
Dom Philippe de Flandres imita cet exemple (25 octobre).—En même temps, pendant que tous les citoyens, religieux ou laïques, pauvres ou riches, travaillaient à l'envie à restaurer les fortifications qui s'écroulaient du côté de la porte du *Brûle* (1645); alors que le clergé de St-Omer luttait pour se soustraire au droit des *six sols* d'impôt, taxés par le magistrat, par chaque sac de braises, on voit Antoine Laurin retourner à son abbaye après une absence de plus d'un an, sans revenir pourtant, malgré les avis réitérés de ses frères, à des sentiments plus modérés. Il arriva à temps pour fermer les yeux à Jacques de Labbe, l'un de ses adhérents les plus dévoués, qui mourut excommunié, pour avoir persisté dans son erreur (21 novembre 1646). A son décès, on ne lui accorda pas de prières, les cloches ne tintèrent pas son agonie; il fut secrètement inhumé dans la chapelle du *collège*. — Un peu plus tard, l'abbé essuyait une nouvelle perte plus sensible encore : son frère Charles, ancien président du conseil aulique, grand protecteur de la réforme, était mort à Bruxelles, emportant avec lui les dernières espérances réformistes d'Antoine Laurin, espérances qui se prolongeaient vainement depuis cinq ans. Il perdait dans la personne de son frère son meilleur soutien; on ne tarda pas à s'en apercevoir (août 1646). — Bientôt une ordonnance de S. M. C. enjoignit à l'abbé de St-Bertin de se conformer sans délai aux décrets

(1) Dom Nicolas Ogier eut la mission de le relever de l'excommunication au nom de l'abbé de St.-Amand.

1641.—1650. des Synodes (1). Il n'était pas difficile de reconnaître désormais l'absence du conseiller qui avait inspiré jusques-là les décisions opposées (août 1646).—ANTOINE LAURIN perdit, dès-lors, toute confiance ; il comprit qu'il fallait se rendre... Cédant aux sollicitations de ses amis, il se décida à quitter, enfin, le costume de la *réforme* et à reprendre les anciens usages de ST-BERTIN : peu de jours après, il envoyait, de lui-même, prier l'abbé de St.-Amand de venir réunir les membres divisés de son troupeau. Le prélat arrive, il rapproche les esprits, accepte la soumission authentique d'ANTOINE, qui prête serment, reçoit celui de ses religieux et se fait installer solennellement dans sa forme (6 octobre 1646). — Le calme alors succède à la tempête, il n'est plus question de réforme ni d'agitations ; il était temps !...

Ainsi régulièrement institué, l'abbé de ST-BERTIN célébra les funérailles de son devancier. — Il pourvut aux besoins de la maison, nomma aux charges vacantes ; il emprunta la somme de 7,000 florins pour faire face aux nécessités de la guerre ; il distribua 30 florins à chaque religieux, pour sa part provenant de la vente du bois de Poperingues ; il soumit au chapitre les actes du dernier synode de St.-Amand (2), et put alors seu-

(1) Grand cart. de ST-BERTIN, t. X. au milieu du vol. — *Ann. Bert.*, ms 806.

(2) Ce Synode avait eu lieu le 23 octobre 1647 dans le refuge de St.-Amand à Valenciennes.—L'abbaye de ST-BERTIN y avait député Antoine Gonzales et Jean Pelhoye.— Antoine Gonzales était le favori de l'abbé qui, malgré l'opposition de la communauté, lui laissa l'office de grainetier, bien qu'il eût été pourvu de l'abbaye d'Auchy (2 février 1649). La cause se plaida, Gonzales fut débouté de ses prétentions : le cumul était défendu...

lement songer à rétablir la subordination... — Parmi les nominations faites par ANTOINE LAURIN, on remarque celle de dom Vallerand Vergelot, prévôt du Ham, en qualité de grand prieur ; mais cette promotion ne put recevoir la sanction du chapitre, attendu que ce religieux n'avait pas la capacité nécessaire pour ces nouvelles fonctions. Dom Mathieu Des Lyons fut capitulairement désigné pour prendre sa place (1). 1641. —1650.

Sur la demande du prieur, on désigna quatre religieux pour dresser un état exact des finances de la communauté, dont les ressources suffisaient à peine à l'entretien des membres de la maison.

Les plaines de Lens venaient d'être le glorieux théâtre de la victoire remportée par le grand Condé (2) (20 août 1648). A peine revenu à lui, après sa défaite, l'archiduc Léopold signait les lettres de nomination des commissaires (3) chargés de présider à l'élection d'un coadjuteur pour l'abbé de St-BERTIN.—ANTOINE LAURIN avait perdu, depuis peu, son frère Maxmilien (4),

(1) Nous avons parlé plus haut de ce religieux.

(2) Dans les plaines de Lens, au village de Grenai, on voit encore l'arbre magnifique et solitaire sous lequel s'abrita ce grand capitaine... Un modeste monument rappelle cette victoire, chantée par le poëte :

« *C'est ici grand Condé qu'en ces combats célèbres,*
« *Où ta main fit trembler le Rhin, l'Escaut et l'Èbre.......*

(3) Ces commissaires étaient MM. Christophe de France, évêque de ST-OMER, et Messire Cinot, président du conseil d'Artois. — « *Antonio jam senescente, mense junio* 1650, *coadjutor ei datus est* « *Franciscus d'Ostrel, alias de Lieres, qui secundâ octobris* « *subsequentis obeunte, Antonio ferè nonagenario, abbatiæ regimen suscepit.* »

(4) Maximilien Laurin avait été remplacé dans la charge de grand bailly par Messire Charles de Poix, écuyer, sieur de Campagne.

1641.—1650. il était, lui-même, très avancé en âge; ses infirmités ne lui permettaient plus de s'acquitter pleinement de ses fonctions, il avait demandé à être secondé par un vice-abbé dans l'espoir qu'on lui associerait dom Antoine Gonzales, abbé d'Auchy, son intime confident: ce dernier s'agita beaucoup pour parvenir à la coadjutorerie; avec des paroles mielleuses, dont il était peu avare, il était parvenu à réunir quelques suffrages (13 mai 1650) qui pourtant ne suffirent point; ses intrigues furent déjouées; on lui donna, comme fiche de consolation, le droit d'assister à la reddition des comptes du temporel de la communauté, *sans préjudice toutefois*, et non comme abbé d'Auchy, ni même comme religieux *profès*, mais simplement comme mandataire particulier d'Antoine Laurin.—Le coadjuteur nommé fut dom François de Lières, qui ne tarda pas à recevoir ses lettres patentes signées par Philippe IV (20 juillet 1650); ces lettres étant lues au chapitre et enregistrées au conseil provincial d'Artois le 16 août suivant, le nouvel élu fut immédiatement installé, selon l'usage, dans la forme attenante à celle de l'abbé (20 septembre).—Aussitôt après son installation, nous voyons François de Lières officier pontificalement aux funérailles de la comtesse de Bassignies, femme du gouverneur de l'Artois qui, pendant la guerre, avait rendu de grands services à l'abbaye. Mais ses nouvelles fonctions ne devaient pas être de longue durée, le 2 octobre suivant Antoine Laurin mourut âgé de 85 ans (1).

(1) « *Antonius Laurin hujus loci à R. D. Vedasto Grenet*, « *anno* 1586 *receptus, ad Sithiensem prelaturam* 17 *jan.* 1641,

à la suite d'un gouvernement fort agité, tant par les guerres continuelles de la France et de l'Espagne, que par les embarras que ce prélat s'était lui-même créés en embrassant si chaudement la réforme (1). 1641.—1650.

« *obiit secundâ octobris* 1650, *ætatis suæ* 85, *relig.* 66. » Dipl. Bert., m° 815.)

(1) On se demande naturellement en lisant ces lignes, quelle peut avoir été la cause vraie de la tenacité, de l'entêtement d'ANTOINE LAURIN au sujet de cette réforme, qui a tant ému les esprits et amené tant de désordres dans le monastère.

En parcourant attentivement les manuscrits contemporains relatifs à l'administration de ce prélat, il n'est pas difficile d'entrevoir les sentiments divers qui animaient leurs auteurs; l'affaire est diversement jugée selon les influences ou les intérêts qui tiennent la plume. Les impressions particulières jouent le plus grand rôle dans le récit des écrivains. N'en est-il pas souvent ainsi en histoire?...

Ici, l'auteur du Grand Cartulaire, dom Ch. de Witte, retraçant les inspirations traditionnelles de l'abbaye, ne prend pas la peine de dissimuler sa pensée; il transmet l'idée adoptée avant lui par Bersacques, Guillaume de Whitte, Tassard et autres chroniqueurs, il n'hésite pas à blâmer la *réforme* ainsi que les *réformés* qu'il traite *de révoltés* et *d'excommuniés*...

2° Le *Diarium* des PP. Jésuites français, très-explicite en ce qui concerne les faits survenus dans cette maison pendant les années correspondantes, se montre à l'égard d'ANTOINE LAURIN, d'une réserve extrême; il ne dit pas un mot de la *réforme*, il n'écrit pas même le nom de celui qui la voulait à tout prix. — Dans toutes les circonstances solennelles où l'abbé de ST-BERTIN avait coutume de se rendre au collège français de la compagnie de Jésus, pour y présider à des cérémonies religieuses, ou à des exercices scolaires, on voit ce prélat se faire remplacer par un religieux de son monastère : ainsi, presque toujours à cette époque, de 1640 à 1650, on lit uniquement ces mots : « *Oblata candella fundationis D° Lesage (vel alio), religioso Bertiniano celebranti,* MISSO AB ABBATE SINE SOCIO... *Noluit apud nos prandere, etc.* »

3° Le manuscrit d'Antoine d'Affreinghes, émané d'un parent de

1641.—1650. **Après la mort de l'abbé, son corps, revêtu des ornements pontificaux, fut exposé au *quartier des Princes* dans la chapelle St.-Louis, complètement tendue en noir. Le 8 octobre, le coadjuteur célébra le service funèbre en présence des trois États. de la ville de St-Omer. Un Père carme prononça l'éloge du défunt, qui fut inhumé dans un des caveaux du *Jubé*, à droite en entrant dans le chœur, au-dessous de la statue de**

l'un des réformés, semble, au contraire, beaucoup plus indulgent à l'égard de la réforme et de ses adhérents; il en parle longuement et à diverses reprises, sans jamais leur infliger le moindre blâme, qu'il paraîtrait réserver plus volontiers pour les *anti-réformistes*.

Le lecteur jugera...

Ce livre (t. II, in f°) fournit, dans leur entier, bien des notions sur les événements principaux survenus à St-Omer à cette époque; il s'étend : 1° Sur les diverses assemblées des États d'Artois tenues dans la salle abbatiale de St Bertin; 2° sur les usages suivis lors des grandes processions faites annuellement en actions de grâces de la délivrance de la ville en 1638, et sur les difficultés si souvent survenues à l'occasion des préséances entre Messieurs du chapitre de la cathédrale et Messieurs de St-Bertin. — On y trouve bien des particularités sur la *réforme*, sur les abbés qui cherchaient à l'introduire, sur les actes de leur autorité, sur l'opposition qu'ils éprouvaient, sur les phases de ces luttes ardentes, sur les tentatives pour amener la paix, etc., etc. — Tous ces détails piquants, pour la plupart, sont entremêlés de récits pleins d'intérêt sur les nombreuses vicissitudes éprouvées par la ville de St-Omer et par les autres villes de Flandres ou d'Artois, qui bien des fois, prises et reprises l'une après l'autre avant d'appartenir définitivement à la France, eurent si fréquemment à subir la terrible loi du vainqueur.

Nous avons commencé à publier, dans le Bulletin historique des Antiquaires de la Morinie, quelques épisodes puisés dans ce livre; nous ne pouvons mieux faire que d'y renvoyer nos lecteurs.

Notre Seigneur, tenant la croix (1). — On distribua aux pauvres à l'occasion des funérailles, six *rasières* de blé, qui furent converties en pain (2). — Les armoiries d'ANTOINE étaient « *de gueules à la fasce tier-* « *cée, ondée d'argent, accompagnée au chef d'une étoile* « *à six pointes, et d'un croissant d'or, et à la pointe* « *d'une fleur de lys de même* (3). » — Ce prélat donna l'habit monastique aux religieux dont voici les noms : 1641.—1650.

(Réception du 6 octobre 1642), Placide Crespin, de La Bassée, fils de Philippe et de Jeanne Leturcq, neveu de Philippe Leturcq, qui prit l'habit en 1630, et frère de Jacques qui entra au monastère en 1654 et se retira novice, il mourut curé de La Bassée. — Maur Dubois, du Quercy.—Bertin de Harteven, d'Aire.—Walbert de Werbois, de La Bassée. — Winnox Gérard, d'Arras. (Ces réceptions furent faites d'après la règle de la réforme et sans l'assentiment du chapitre; peu à peu ces religieux se retirèrent et firent profession dans le monastère de St.-Denis-lez-Monts.) — (Réception de 1647), Antoine de Gonzales de Alveda, reçu sous PHILIPPE GILLOCQ, est élu abbé d'Auchy, où il mourut le 27 décembre 1676. — (28 août 1647), Jacques Durietz, d'Hucqueliers, fils de Charles, écuyer, seigneur d'Hucqueliers, et de Marie de France, chantre, mort à Béthune le 8 octobre 1671, à 44 ans.—François Boucault, d'Arras, qui devint abbé. —

(1) Cette statue ne serait-elle pas celle que l'on voit encore à la paroisse St.-Denis, en face de la chapelle de la Sainte-Vierge?...

(2) *Ann. Bert.*, ms 806.—Gd cart., t. X, in-fo.

(3) Divers sceaux.—Voir le chapiteau d'une des colonnes qui soutenaient autrefois les orgues de ST-BERTIN.—Généalogie de quelques familles des Pays-Bas. — Tableau des armoiries des abbés de ST-BERTIN, par M. Wallet, p. 84.—Il existe des actes de 1646 avec l'écu d'ANTOINE LAURIN ; on n'y voit point d'émaux à la vérité, mais ils sont donnés dans la généalogie de quelques familles des Pays-Bas, 1774, p. 146 et 153.

1641.—1650. François Van Wagsegher, d'Ypres, fils de Gilles, avocat, et de Francisque Thevelyn, il fut aumônier, prévôt du Ham, et mourut le 14 septembre 1665, à l'âge de 37 ans. — Georges Vandegoestern, de Poperingues; fils de Jean, et de Marie Tlam, aumônier, prieur de St.-Pry, il était musicien et mourut à Béthune en 1678 (1).—Jean-Baptiste Pruvot, de St-Omer, fils de Guislain et de Catherine Desanois, chapelain de l'abbé, chambellan, prévôt d'Arques, mort à 36 ans, le 3 août 1666.—Jacques Février, de St-Omer, fils de Pierre et d'Anne Seghin, aumônier, maître de l'infirmerie *(infirmorum præfectus)*, chantre, régent du collège, mort le 12 novembre 1579; il avait une grande dévotion à la sainte Vierge, il fut enterré devant la chapelle St.-Nicolas.—(16 juillet 1648), Charles Segon, de Béthune, fils de Louis, seigneur du Hamel, et d'Isabelle Pisson, aumônier, infirmier, mort à 40 ans, le 31 mai 1670; longtemps il avait enseigné la théologie et la philosophie.—(26 juillet 1650), Maximilien de Baufort, de Bailleul-lez-Cornailles, fils du seigneur de Bailleul, écuyer, et de dame Marie Vairet, renvoyé en 1657; il épousa la veuve Barbe de Richebé, et devint échevin de St-Omer en 1663. — Bertin Legay, de St-Omer, fils d'Adrien, avocat, et d'Antoinette de Lattre, il fit placer une lampe d'argent en l'honneur du bienheureux Joscio, dans la chapelle de l'Assomption, et mourut à 27 ans le 10 octobre 1658. — Eustache Desmons, de St-Omer, fils de Charles, secrétaire principal de la ville, et de Marie Duhamel, il fut renvoyé et mourut chanoine de St.-Pol en 1658.— Philippe de Bassecourt, de Beuvry, fils de Jacques (2) et de Françoise de Richebé, fut renvoyé du monastère le 27 octobre 1653, par l'abbé de Lières, avec MM. de Beaufort et Desmons, pour des raisons à eux connues *(propter rationes ipsis notas)*.—J.-B. Thuyn, de St-Omer, fils de Corneille et de Marguerite Leene, chantre *(succentor)*, 3e prieur, gardien des novices, il mourut le 5 mars 1672, âgé de 38 ans, et fut inhumé dans la chapelle St.-Jean-Baptiste, qu'il avait achevée et décorée lui-même (3).

(1) *Diplomata Bertiniana, ms n° 815.— Cat. rel. Bert. qui coll. pot.*

(2) Jacques est qualifié de *scribæ dicti loci* (Ex-Beuvry).

(3) *Cat. rel. Bert. qui colligi potuerunt, ms n°* 815, *ex bibl. audom... Diplomata Bertiniana.*

LES

ABBÉS DE SAINT-BERTIN.

FRANÇOIS DE LIÈRES, 75e ABBÉ.

Avènemt : 1650.

Mort : 1674.

SOMMAIRE —Naissance de FRANÇOIS DE LIÈRES. — Sa famille. — Sa nomination.—Son installation.— Cérémonies qui l'accompagnent. — Texte du grand cartulaire.—Arrivée des bulles pontificales. — Sa bénédiction.—Calme dans la maison.—Hostilités extérieures.— Actes d'administration. — La couronne des Espagnes se démembre. — Division des États et du conseil. — Les deux assemblées se tiennent à ST-OMER. — L'abbé y assiste. — Il porte la relique du Saint Sang à Bruges (1655). — Suppression des dismes d'Arques et de Bourbourg à cause de la misère. — Réception de dom Juan d'Autriche et du prince de Condé marchant contre Turenne. —Mouvements des troupes. — Condé s'empare de Lillers. — Turenne occupe le château de St.-Venant. — Il fait lever le siège d'Ardres et se retire sur les hauteurs de Watten. — Projet de livrer Dunkerque ou Gravelines aux Anglais. — On leur cède Mardyck.—Les Français prennent tous les châteaux des environs de Gravelines. — Le séjour de Mardyck est malheureux pour les soldats anglais placés sous les ordres de Turenne.— Leur nombre de six mille se réduit à cinq cents en quelques mois ; le chef lui-même, ami de Cromwel, se noie en retournant dans sa patrie. — Cessation des hostilités. — Paix des Pyrénées. — L'abbé DE LIÈRES accomplit les devoirs de sa charge.— Établissement de la congrégation de N.-D. de Patience. —Rachat de la ville et du port de Dunkerque au prix de cinq millions. — Célébration de la fête de l'Immaculée Conception.—Translation des orgues sous la tour.—Démolition du prieuré de St.-Pry. — On le transporte un peu plus loin. — Restauration du pont de l'abbaye.—Formalités

1650.—1674. d'*écouage* à l'occasion de la mort d'un guetteur tombé du haut de la tour. — Excuses du grand chantre de la cathédrale à l'abbé de St-Bertin. — Inhumation de Mme de Ferfay, mère de l'abbé. — Distribution à cette occasion. — Acte de *non-préjudice* de la part du magistrat envers l'abbaye. — Difficultés avec les jésuites français. — L'abbé défend de recevoir le provincial et de nourrir ses chevaux. — Translation des sépultures de l'ancienne église des Jésuites dans la nouvelle.—On retrouve le corps de Gérard d'Hamericourt. — La peste recommence. — Le gouverneur de la province se réfugie à St-Bertin. — François de Lières est frappé d'une attaque d'apoplexie. — Il se rétablit et reprend ses fonctions.—Sa santé s'affaiblit.—L'abbé demande et obtient un coadjuteur.—François Boucault est désigné.—Il prend l'administration du monastère.—François meurt en 1674.—Son oraison funèbre. —Son inhumation. — Goût de l'abbé de Lières pour la résidence d'Arques, où il accueillait dignement les étrangers et où il avait ses écuries garnies de chevaux de prix.—Son goût pour les lettres. — Ouvrages qui lui furent dédiés.—Vue du monastère à vol d'oiseau. — Religieux auxquels François de Lières donna l'habit.

Dom François de Lières (désigné aussi sous le nom d'Ostrel), né à Ferfay, dépendance d'Hamettes (ancien diocèse de Boulogne), fils de Jean, seigneur de Ferfay, et de Jacqueline Tesson de Zilleche, neveu de Maximilien de Lières, grand bailly et gouverneur de St-Omer (1), succéda à Antoine Laurin.

(1) *Generis nobilitate præclarus.* (Ms d'André Loman, p. 120, lig. 27.)—Maximilien de Lières avait remplacé son père dans ces charges le 22 juillet 1653; Vicomte de Lières, Comte de St.-Venant, ce vaillant capitaine paya de sa liberté son dévouement au pays. Surpris près d'Aire par le gouverneur d'Ardres et de Guisnes, il fut fait prisonnier après un combat opiniâtre et conduit en Picardie au quartier général des troupes françaises. (Archives de St-Omer, pièce CCXXXII-12. — Hist. de St-Omer, par M. Derheims, p. 337.) — Un auteur dit de François de Lières, « *Vir admodùm*

« Le 5 octobre 1650, dit l'auteur du grand cartulaire (1), 1650. —1671.
« tous les religieux assemblés vers 9 heures du matin, après « la messe : deux notaires firent la lecture des lettres de « coadjutorerie, en vertu desquelles on procéda à l'élection « canonique de la dignité abbatiale, vacante depuis le 2... « Cette élection religieuse fut unanime ; l'acte authentique « dressé, le nouvel élu fut conduit avec les formalités d'usage « au quartier abbatial... Par suite des lettres patentes, FRANÇOIS DE LIÈRES entra tout de suite en possession du temporel, et les officiers fiscaux ne sont pas venus faire inventaire, ni mettre les scellés nulle part, comme pour les autres abbés... Christophe de France, évêque de ST-OMER, « confirma cette élection, en vertu de la bulle de Léon X (2)... « et l'installa à l'ordinaire dans la forme abbatiale, après « l'avoir mis en possession du spirituel et du temporel... « Ensuite le nouveau prélat fit à haute voix sa profession de « foi entre les mains de l'évêque ; laquelle achevée, ils furent « reconduits vers midi en procession par toute la communauté au quartier de l'abbé. L'élu reçut les compliments « de félicitations de tous les invités à la cérémonie (13 octobre 1650) (3).

Diverses circonstances retardèrent plus de deux ans l'expédition des bulles pontificales (21 juillet 1653) ; la bénédiction ne put avoir lieu avant le 29 septembre

« *castus erat, ut mulierem in facie nunquàm ausus fuerit respi-* « *cere.* » (André Loman, p. 118.)

(1) Gd cart. de ST-BERTIN, ms in-fo no 803 de la bibliothèque de ST-OMER, t. X, p. 62.—Ann. Bert., p. CCXCV, ms 806, idem.

(2) Cette bulle, on l'a vu, datée du 15 des calendes de février 1519, portait cette mention : *Et nihilominùs, omnia singula prætermissa, etc.*

(3) Gd cart.—Ann. Bert.—Les lettres de Bruxelles étaient signées par l'archiduc Léopold.

1650.—1674. suivant : elle se fit en présence des abbés de St.-Winnox et de St.-Jean-au-Mont (1).

Plus calme que celui de ses devanciers, le gouvernement de François de Lières n'offre pas le triste spectacle des déchirements intérieurs ; les convulsions du dehors, les grands événements qui se déroulent autour de lui, semblent absorber son attention. — Au milieu de ces graves préoccupations, on voit l'abbé de St-Bertin accomplir régulièrement les plus simples devoirs de sa charge. Il adhère avec sa communauté à l'*Association des fidèles trépassés*, récemment etablie en la paroisse Ste.-Aldegonde (1er novembre 1650). — Il autorise les trois curés de son patronat à assister aux processions, conformément à la sentence du 2 février 1513 (17 juillet 1651). — Il publie des ordonnances relatives aux distributions de pain et de bière faites, par les religieux, aux pauvres et aux ouvriers (1651.— Il préside aux grandes fêtes données en l'église du collège *wallon*. — Avec l'épiscopat, il reçoit et approuve la bulle de condamnation de Jansenius (4 juillet 1653).—Il obtient du pape Innocent X des indulgences pour le jour de la fête du saint fondateur du monastère (24 avril 1653).—Suivi du grand bailly et de deux *amans*, il assiste aux processions faites en mémoire de la délivrance de la ville (17 juin 1653).—Du consentement du chapitre, il promulgue des constitutions particulières tirées pour la plupart des anciennes coutumes ou des statuts de la maison (2 avril 1654), etc., (2).

(1) Christophe II, évêque de St-Omer présida à la bénédiction.

(2) Gd cart., t. X, fo 62.—Annales Bertiniennes.

Peu à peu la couronne des Espagnes s'est démembrée; depuis plus de dix ans, ses possessions en Artois se réduisent aux villes d'Aire et de St-Omer, avec leurs dépendances territoriales. — La division de la province a nécessairement amené celle des États et celle du conseil. St-Omer est devenu le siège des assemblées de l'*Artois réservé* (1).—Les membres du premier corps tenaient leurs séances au *séminaire diocésain* (place de l'État), ceux du second, se réunissaient au *couvent des Dominicains* (2); l'abbé de St-Bertin assiste, à son rang, à ces réunions, il suit immédiatement l'abbé de St.-Waast (29 avril 1655).—Peu de jours après, François porte la relique du *St.-Sang* à la procession de Bruges (3 mai) (3). — Il préside la congrégation des *Exempts*, il supprime les dismes d'Arques et de Bourbourg, à cause de la misère (juillet 1655) (4).—Il rend les honneurs funèbres, dans son église, à Jean, l'un de ses trois frères, abbé de Choques et de St.-Éloy (26 avril 1656); puis, après avoir été régulièrement élu à sa place, député à la cour, il part pour les États de Bruxelles (5).—A son retour, l'abbé de Lières accueille dans son abbaye, le duc d'York, dom Juan d'Autriche avec le prince de Condé, qui, à la tête de la noblesse, marchaient sur Calais, assiégé par les

1650. — 1674.

(1) Gd cart. de St-Bertin, t. X, fo 62.

(2) Hist. de St-Omer, p. 339.—Mr d'Affreinghes.

(3) Gd cart., t. X.

(4) Idem. idem.

(5) Idem, idem.

1650.—1674. troupes françaises (1er juillet 1657) (1). Le même jour, Mgr l'abbé (sic), accompagné du magistrat de St-Omer, menait ses hôtes illustres parcourir les îles flottantes et dîner à Clairmarais. Le soir, ces nobles visiteurs rentrèrent à 10 heures, par la porte du *Brûle* et logèrent à l'évêché, le siège vacant.—Condé, à la tête de la cavalerie, allait alors reconnaître Turenne, arrivant au secours des assiégeants; une crue subite se chargea de déjouer les projets de l'armée espagnole, en la plaçant dans l'impossibilité d'attaquer le *Risbank*. Surpris par ce contre-temps, les deux princes durent revenir au bout de trois jours à St-Bertin, après avoir mis

(1) « *Sub noctem, Austriacus et Condœus cum nobilium flore « urbem ingressi sunt... In cœnobio Sti Bertini quietem eâ nocte « capturi, et Condœus mediâ nocte, ad copias properavit.* » *(Hist. manuscript. C. S. J. audom., p.* 584, *lin.* 21, 22 *anno* 1657*)*. — « *Turma equitum delicta, Caleti occupaverant suburbia... Verùm « posterius agmen, quod Gravelinga accedebat, revertente maris « astu... Obstupuit Austriacus, versus Caletum progressus, cum « marinam aciem re infectâ vidit revertentem... Effusus dein per « agros circumjacentes exercitus, segetes omnes depopulatus « est... Augusti mensis die 7a... Turennius quidem viginti qua- « tuor, tum Germanorum, tum Gallorum millibus et sex, Anglo- « rum longè nostris superior obsidium Sti Venantii ad lizam obsi- « dione cinxit... Non longius tetendit Condœus... sexto obsidionis « die... Nostrorum equites, mille quingenti emissi, Lillerium oppi- « dum invasere, quo se impedimenta Gallorum contulerant, tar- « dius Turennium subsecutâ... Munitiones Ardeæ et fossam oc- « cuppavit Turennius... Urbs est antiqua et satisquam munita, « quinto Audomari lapide. Septembri mense trajectâ à Sti Ve- « nantii lizâ flumine, agros devastavit, incautis rusticis unde « quâque oppressis... Denique Wattenis castra posuit... Domum « Tyrocinii patrum Anglorum occuppavit.* » (Hist. coll. aud. S. J., « ms, p. 585, 586, 587.)

le siége devant Ardres. L'archiduc se dirigeait sur la Flandre, où il allait rejoindre le prince de Ligne; le second se rendit au château d'Arques, d'où il ne tarda pas à s'emparer de Lillers.—En même temps, Turenne, à la tête d'un corps d'armée de trente mille hommes coalisés, Français, Germains et Anglais, venait d'emporter d'assaut le château de St.-Venant, et après avoir forcé Condé à lever le siége d'Ardres, il s'était retiré sur les hauteurs de Watten, laissant derrière lui, en Flandre, le pillage et la dévastation (1). — Là, retranché dans la maison des Jésuites Anglais, le général français, attentif aux évènements, examinait le parti qu'il avait à prendre.—D'après le pacte consenti avec Cromwell, Dunkerque ou Gravelines devait être livré à l'Angleterre; mais cet abandon immédiat pouvant offrir des dangers, on dut le différer, en cédant provisoirement Mardyck, qui au bout de quelques jours était au pouvoir des armes anglaises (2). — Peu après Bourbourg, démantelé, tombait également dans 1650.—1674.

(1) On trouve dans ce précieux manuscrit des détails curieux sur les guerres de cette époque, p. 582, 583 et *passim*.—Pièces justificatives.

(2) « *Eo in loco, varia habuit de bello gerendo concilia... Ex* « *confederatione cum Crumwello factâ, Dunkerqua aut Grave-* « *linga, oppugnanda erat et tradenda anglis, verùm res nimiùm* « *ardua videbatur... Ad aliquam nihilominus pactorum fidem,* « *Mardycam agredi placuit, quœ octobri mense, intra octavam* « *diem obsidionis dedita est, et anglis tradita. Burburgum verò* « *imperio comitis Fuendalsagna, muris spoliatum, ab Anglo-* « *Gallis occuppatum et vallo cinctum est... Plura deinceps Cas-* « *tella et munitiones circùm Gravelingam à Gallis Expugnata* « *sunt*. (Hist. mˢ coll. S. J. aud., p. 587, lin. 19 et seq.)

1650.—1674. les mains des troupes alliées, qui en relevaient les murailles pendant que les Français s'assuraient de tous les châteaux des environs de Gravelines (1657).—S'il faut en croire un auteur contemporain, la prise et le séjour de Mardyck n'auraient pas porté bonheur aux enfants de la Grande-Bretagne. Dans les premiers jours du printemps (1657), six mille jeunes combattants, envoyés à Turenne, avaient traversé le territoire de Boulogne; à leur retour, en automne, on n'en revit que 500... Le fer, le climat, les maladies, avaient décimé cette troupe d'élite, dont le chef lui-même, favori du *Protecteur*, se noya en retournant dans sa patrie (1).—Partout alors dans le pays, on voyait des villes prises et reprises. —Un peu plus tard on célébrait, à St-Bertin, la suspension des hostilités entre la France et l'Espagne (17 mai 1659)... C'était l'heureux prélude de la *paix des Pyrénées* (7 novembre 1659) (2)...

(1) « *Non adeo læta fuit Anglis. Mardycâ Expugnatâ, victoria;* « *nam è sex millibus (sex millia delectæ juventutis ad Turennium* « *prefectum Galliæ exercitus, tyranno Crumwello transmissa* « *sunt), qui in Boloniensem agrum principio veris trajecerunt,* « *vix quingenti automno superfuere... Alii ferro aut grassantibus morbis absumptis... Dux ipse copiarum summus, Crumwello* « *carus, dum Mardychâ in Angliam navigio properat, à freto non* « *vasto absorptus est.* » (Hist. ms coll. S. J. aud., p. 588, 583.)

(2) Ce traité de paix entre la France et l'Espagne contenait, on le sait, 124 articles, dont l'un portait, que Louis XIV épouserait l'infante Marie-Thérèse, fille aînée de S. M. C., à condition qu'elle renoncerait à la couronne d'Espagne comme l'avait fait Anne d'Autriche. — Ce traité, signé à Nimègue, enleva l'Artois à l'Espagne, à l'exception des deux villes de St-Omer et d'Aire.—Nous avons vu à Nimègue la salle où cette paix fut consentie; on nous y a même

Au milieu de tous ces grands évènements, qui dé- 1650.—1674.
cidaient du sort des empires, l'abbé DE LIÈRES se livrait modestement aux devoirs de la prélature : Nous le voyons autoriser, dans l'église des *Récollets*, à ST-OMER, l'établissement d'un autel à la Vierge, sous l'invocation de *Notre-Dame-de-Patience;* c'est l'origine de la confrérie de ce nom (8 septembre (1). — Il reçoit le nonce de Bruxelles qu'il accompagne à Poperingues (17 juillet). — Il consacre, dans son église, les autels de l'*Assomption*, de *St.-Jacques*, de *St.-Philippe*, de *St.-Nicolas* et y place des reliques ; il suspend dans la première de ces chapelles une lampe d'argent, donnée par dom Le Gay, de Lille. — Il allume, selon l'usage, un feu de joie dans la cour de l'abbaye, le jour de la fête de saint Pierre et de saint Paul. Puis, au moment où le roi de France rachetait, au prix de cinq millions, la ville et le port de Dunkerque alors occupés par les Anglais (27 novembre 1662) (2), l'abbé de ST-BERTIN, toujours vigilant pour les intérêts religieux de sa communauté, fêtait, pour la première fois, l'*Immaculée Conception de la Vierge* (3).

montré une plume qui, *on l'assure,* aurait servi à signer ce mémorable traité...

(1) Le couvent des *P. Récollets* à ST-OMER, était situé au coin de la rue nommée depuis lors *N.-D.-de-Patience*.— L'emplacement de l'église fait actuellement partie de la petite cour du collège ST-BERTIN, où en 1846-1847, en égalisant le sol, on a trouvé bon nombre de sépultures.

(2) Grand cart., t. X. — Faulconnier, histoire de Dunkerque. — Victor de Rode, idem.

(3) Cette institution eut lieu d'après une bulle d'Alexandre VII.

1650. -1674. Successivement, FRANÇOIS opère ensuite quelques changements à son église, il décide notamment la translation des orgues sous la tour (1663). — Il consent à la démolition du prieuré de St.-Pry, près de Béthune, pour transporter cet établissement à l'endroit où on en retrouve aujourd'hui les restes (1). —De concert avec le magistrat, il restaure le pont de l'abbaye, depuis la grande porte jusqu'à l'église St.-Martin. — Il autorise les formalités d'*écouage* pour la justice de ST-BERTIN, à l'occasion de la mort d'un guetteur tombé du haut de la tour (1663).— En même temps, l'abbé DE LIÈRES recevait de vive voix et par écrit les excuses du grand chantre de la cathédrale (Sire Ignace Berquem), qui lors de l'installation de Mgr Lancelot Jonard, évêque de SAINT-OMER, avait omis, par mégarde, de présenter le livre des Evangiles à Mr l'abbé de ST-BERTIN pour le chant de la *Collecte* (15 juillet 1563).—Il donnait la sépulture à Madame de Ferfay, sa mère, dans la chapelle de l'*Assomption*, où ses dépouilles mortelles ont été retrouvées en 1844 (2). A cette occasion, FRANÇOIS fit distribuer aux

On lit des détails curieux, à cet égard, dans une intéressante notice de notre honorable collègue, M. l'abbé Toursel (Bullet. des Antiq. de la Morinie, 3e liv., 1854, p. 210 et 211). — On le voit, la récente création en dogme de l'*Immaculée Conception*, n'ajoute rien à cette doctrine reçue depuis longtemps dans l'église, quoiqu'elle ne fût encore qu'une opinion.

(1) Le prieuré de St.-Pry était alors trop rapproché des fortifications de la ville, et il avait beaucoup souffert pendant les guerres. —Les religieux se retirèrent dans leur refuge pendant la démolition de leur maison.

(2) Rapport sur les fouilles de ST-BERTIN.

pauvres d'abondantes largesses (31 juillet 1664) (1). 1650.—1674.

A la même époque, on voit ce prélat recevoir un acte de *non-préjudice* émané du magistrat de St-Omer, qui avait négligé de présenter à St-Bertin, l'*hommage annuel d'un chapeau de roses*, la veille de saint Pierre et de saint Paul (31 juillet 1664). — Pour la première fois, l'abbé éprouve des difficultés de la part des PP. Jésuites au sujet de quelques observations qu'il avait cru devoir leur soumettre. A la suite d'une contestation assez vive, défense fut faite au prieur du monastère, de recevoir désormais comme à l'ordinaire, le provincial de la compagnie de Jésus, lors de sa visite annuelle; on ne voulut pas même consentir à nourrir ses chevaux (2).

C'était le moment de la translation des sépultures de l'ancienne chapelle du collège français dans l'église moderne; en exhumant ces pieux ossements, on retrouva, nous l'avons dit (3), la tombe de Gérard d'Haméricourt : le corps était en poussière, le scapulaire était bien conservé; ces vénérables restes, religieusement replacés dans un cercueil de plomb, furent déposés au milieu du nouveau sanctuaire, où l'abbé de Lières, suivi de nombreux assistants, vint bénir la seconde fosse de son illustre et bienheureux prédécesseur. Un

(1) Ann. Bert., ms no 806.

(2) Hist. ms coll. S. J. aud, p. 645 et 646. — « *Non oberit adnotasse abbatem Sti Bertini, principio novembris, vetuisse priori, monasterii per litteras, ne preposito provinciali collegium visitanti, deferret consueta officia urbanitatis ; neve equos alendos admitteret, pro ut ab olim.* » (Pag. 645, 646.)

(3) Art. de Gérard d'Haméricourt.

1650. — 1674. marbre noir portant une inscription funéraire rappelait cette translation (1667) (1).

La peste avait recommencé à sévir dans la province; fuyant la contagion, le gouverneur de l'Artois, duc de Bournonville (2), était venu se réfugier avec sa famille à St-Bertin, où la courtoisie de l'abbé l'avait retenu quelque temps (1667).—Deux ans après, François de Lières fut subitement frappé d'une attaque d'apoplexie au moment où il montait en bateau pour aller à Arques (juin 1669); soigné à temps, ce prélat put encore reprendre une partie de ses forces et se rendre aux eaux de *Spa* (16 juin 1669). — A son retour, on le vit continuer l'exercice de ses fonctions comme auparavant.—Le 16 juillet de la même année, il allume et brûle, pour la première fois, un cierge de 5 livres devant l'autel St-Bertin.—Le 26 août 1670, il reçoit, dans le *Quartier des Princes*, le comte de Montmercy, gouverneur général des Pays-Bas, dont la suite était logée en ville, par les soins du magistrat (3). —En 1671, l'abbé officie dans l'église des Jésuites-Wallons, en l'honneur de la canonisation de saint François de Borgia (4).—Il célèbre l'office, au couvent des Domi-

(1) Nous avons donné cette inscription qui, nous en avons l'assurance, va être prochainement rétablie par les soins de la Société des Antiquaires de la Morinie.

(2) Notre savant collègue M. Dancoisne a fourni de nombreux et intéressants détails sur la famille de Bournonville dans son excellente histoire d'Hénin-Liétard, p. 139.

(3) D'après l'usage alors rétabli, les frais de ces réceptions restaient à la charge des États. (Ms n° 806.)

(4) Cette fête eut lieu à St-Omer avec une pompe d'autant plus

nicains, pour la béatification de Louis Bertrand, l'un des membres prédestinés de cette pieuse corporation (1); mais les forces de François de Lières faiblissaient de jour en jour : sa santé ébranlée par la dernière atteinte qu'elle avait subie, ne lui permettait plus de suffire à toutes ses obligations, il le comprit et demanda à alléger, en le partageant, le fardeau de la prélature. Dom François Boucault fut nommé vice-abbé, presqu'en même temps que Monseigneur Jacques-Théodore de Bryas était appelé à l'évêché de St-Omer (19 décembre) (2).—Un an après, l'abbé de St-Bertin confiait à 1650.—1674.

grande que François de Borgia était espagnol et que la ville appartenait encore à l'Espagne. A cette occasion on fit une procession solennelle; des théâtres allégoriques furent dressés dans différentes rues, en l'honneur du saint dont on fêtait la canonisation. Le sujet de cette procession était : « Le triomphe sacré de saint Fran-
« çois de Borgia, duc de Gandie, vice-roy de Catalogne, et troi-
« sième général de la compagnie de Jésus, béatifié par Urbain VIII,
« le 23 novembre 1624, et canonisé par Clément X, le 12 avril 1671.
« Représenté à St-Omer le 25 juillet 1671 dans une procession
« solennelle par le collège de la compagnie de Jésus, sur les trois
« heures après-midi. »

Nous avons été assez heureux pour nous procurer un exemplaire *rarissime* du programme de cette fête, imprimé chez Joachim Carlier, à St-Omer, en 1671.—Partout on voyait alors, en souvenir de la cérémonie, le chronogramme suivant :

BORGIA TERTIVS DE SOCIETATE IESVS GENERALIS TRIVMPHAT.
1671.

(1) « *Cœpta apud PP. dominicanos solemnitas canonisationis*
« *SSorum Bertrandi et Rosœ.* » (Hist. coll. aud., p. 689.) — Cristophe de France avait donné à cette occasion 200 florins.

(2) Les lettres-patentes de nomination étaient signées par Charles II.

1650.—1674. son coadjuteur l'administration du monastère, en lui assignant la première place, avant les anciens de la maison... Depuis lors, FRANÇOIS DE LIÈRES s'occupa peu des intérêts de sa communauté; il se préparait à sa dernière heure, qui ne tarda plus à sonner; cet abbé mourut le 19 mai 1674, à 8 heures et demie du soir, âgé de 65 ans, après 24 ans de gouvernement (1). —Son corps, embaumé et rempli d'essences aromatiques, fut exposé pendant deux jours dans la chapelle St.-Louis; puis, il fut inhumé, sous le *Jubé*, dans le premier caveau à droite en entrant dans le chœur (2).

L'abbé DE LIÈRES aimait beaucoup la prévôté d'Arques, où il résidait souvent au milieu d'une nombreuse et élégante société; il y accueillait noblement les étrangers. On remarquait en lui un goût prononcé pour les chevaux; aussi ses écuries étaient-elles toujours garnies de chevaux fins achetés à grand prix (3). A ce goût, ce prélat ajoutait celui des lettres,

(1) « *Franciscus de Lieres hujus loci religiosus... Ex coadjutore* « *abbas factus anno* 1650, *obiit* 19 *maii* 1674, *ætatis suæ* 65. » (Ms nº 815, *Diplomata Bertiniana*, bibl. aud.)—Ce prélat avait été administré par le supérieur des Jésuites qui ne le quitta pas. — Le *Diarium* de cette maison donne beaucoup de détails sur sa mort, sur la confirmation et l'installation de son successeur.

(2) Grand cart., t. X, in-fº. — Ann. Bert., ms 806.— L'évêque ne crut pas pouvoir assister à la cérémonie pour prévenir des difficultés de préséance : « *Episcopus exequiis non interfuit ad vitandas pro-* « *babiles difficultates quæ exiri potuissent.* » (Hist. ms coll. aud. S. J., p. 699, an. 15 et 16.)

(3) Manuscrit in-fº du XVIIIe siècle, ayant appartenu à M. Visconti (1736). Ce livre paraît être une copie augmentée de celui du P. Ange, carme déchaussée, qui se trouve dans la bibliothèque de M. Deschamps.

dont il était le protecteur éclairé. Plusieurs ouvrages 1650. — 1674.
lui ont été dédiés ; entre autres, les recueils de poésie de Silvin Wenis, ayant pour titre (1) : *Epigrammatum libri duo, Bertinianis : Jesum.—Esum, sacerdotem et hostiam, Deo deum ad aras primum. — Offerentibus oblati, per juvenes poetas. — Epigrammatum liber* 1us *leo mistycus oblatus R. in* Do *D. Folquino Deslyons, monasterii* Sti *Bertini religioso. — Leonem de tribu Juda, agnum sine maculâ, ad aras primum consecranti anno* 1670 *die aprilis* 20.—*Catulus Leonis Juda; ad prædam filii mi ascendisti (Gen.* 99), *(Audomari sub signo nominis Jesu* 1673). — *Per illustri ac Reverendissimo D. F. de Lieres illustrissimi ac antiquissimi cœnobii* Sti *Bertini sedi apostolice immediatè subjecti; abbati dignissimo ordinis* Sti *Benedicti, in Belgio exemptorum preside, ac visitatori arkarum comite, Poperingarum Toparchae, etc.—Humillimus Silvinus Wenis, rel*sus *Bertinianus* (2).

Une gravure représentant la vue générale du monastère de St-Bertin, prise à vol d'oiseau, en 1660, a été également dédiée à ce prélat, par Folquin Deslyons.

Les armoiries de François de Lières étaient *écartelées au* 1er *et* 2 *d'argent, à deux bandes d'azur au* 3 *et* 4 *d'argent, à* 3 *maillets de synople* (3).

(1) No 2404 de la bibl. de St-Omer.

(2) « *Silvinus Wenis sacræ theologiæ professor, epigrammata* « *pietatis referta, eleganti stylo et methodo, in vitam et miracula* « Sti *Bertini composuit... D. de Lieres abbatis jussu typis fuere* « *mandata.* (André Loman). — No 2404 de la bibl. de St-Omer. — Voir aussi le catalogue de cette collection, t. II, p. 940, 941.

(3) Scel et gravure de 1660 ; ce scel attaché à un acte de 1665 des

1650.—1674. **Cet abbé donna l'habit aux religieux dont les noms suivent :**

(Réception du 1er avril 1654), Adrien Le Borgne, de St-Omer, fils de Jean, conseiller de l'abbaye, et de Marie Cuiller, sous-prieur, mort d'apoplexie *(apoplexiâ consopitus)* d'après son épitaphe, à 70 ans, le 14 septembre 1702, au bout de 49 ans de religion.—Jacques Crespin, de La Bassée *(Basseanus)*, fils de Philippe et de Jeanne Le Turcq, aumônier, prévôt d'Arques et de St.-Pry, mort en 1695, à 61 ans, après 41 ans de religion.—Marc de Lattre, de St-Omer, fils de Simon et de Marie Lesage, receveur et prieur de St.-Pry, mort à 70 ans le 23 décembre 1700.—Charles Daman, d'Aire, fils de Laurent et de Françoise Durietz, chambellan, régent du collège, grainetier et grand prieur, mort le 10 mars 1700, à l'âge de 77 ans ; il fut inhumé dans la chapelle de l'*Assomption*. — (Réception du 3 avril 1655), Simon Payelle, de Lille, fils de François et de Marguerite Pourré, neveu de Jean Vivien, reçu en 1626, il fut gardien de l'église, curé de St.-Mommelin, prévôt du Ham, etc.. mort l'un des anciens *(senior)*, en 1708, à 74 ans. — Robert Hourdel, de St-Omer, fils de Louis, procureur principal de la ville, et de Catherine Dubois, maître des infirmes, chantre *(succentor)*, mort à 79 ans en 1711 (1).— Antoine de Werbier, d'Arras, fils d'Antoine *(advocati)*, et d'Anne d'Oresmieulx; il mourut aumônier *(eleemosinarius)*, le 13 juin 1689, il fut inhumé près de la chapelle de l'*Annonciation*. — Pierre Herlin, d'Arras, fils d'Antoine *(procuratoris)*, et de Françoise Caulier, prévôt du Ham et de Bourbourg, grainetier, chapelain de l'abbé; il mou-

Archives de St-Omer, dit M. Wallet, n'indique que la forme. C'est sur la gravure représentant l'abbaye en 1660 que l'on rencontre pour la première fois des hachures indiquant les émaux dans les armes des abbés. — Voyez à cet égard le livre de M. Wallet, p. 84.— *Tableau des armoiries de* St-Bertin. — Nous avons consulté cette gravure ainsi que le dessin de M. Wallet pour la reproduction que nous donnons du monastère d'après le procédé photographique.

(1) Ms 815, bibl. aud.—*Dipl. Bert.*

rut le 23 août 1685, âgé de 50 ans, il fut inhumé dans la chapelle de 1650.—1674.
St.-Quentin, dédiée plus tard à *Ste-Marie-Magdeleine*.—(Réception du 30 mars 1653), Benoit, ou Charles de la Ferre, de Croisette, fils d'Alexandre, écuyer, seigneur de Douvaulx, et de Marie Senerpon, mort le lendemain de sa profession; on lui fit des obsèques comme à un religieux *profès*, toutefois on ne donna, en aumône, qu'une demie distribution de pains.—Bertin, ou Robert-Ignace de Lencquesaing, d'Aire, fils de Jean *(quæstoris regii)*, juge royal, et de Marie Marche, mort diacre à 27 ans, le 7 juin 1664. — (Réception du 4 septembre 1659), Walbert, ou François Martel, prêtre de Campagne-lez-Boulonnais, fils de Jean et de Marguerite Cadet, fut renvoyé le 22 mars 1660.—Mommelin ou François Videlaine, de St-Omer, fils de Jacques et d'Adrienne Gillocq, petit neveu de l'abbé Philippe Gillocq, écrivain et excellent musicien (1); il composa et écrivit de sa main divers travaux utiles, et mourut à 34 ans le 29 mars 1676. — Winox ou Adrien Georges de Caron, de St-Omer, fils de Jacques, capitaine *(capitanœi)*, et de Dorothée Enveraet; il fit profession le 3 mai 1661 et au mois de février de l'année suivante (1662), il déclara n'avoir prononcé ses vœux que dans la crainte d'être taxé d'inconstance s'il se retirait. Plus tard, en 1667, il ratifia sa première profession en présence de toute la communauté, et devint infirmier *(infirmarius)*; il mourut le 14 juin 1687.—(19 décembre 1660), Benoit ou Philippe des Plancques, de Béthune, de Wambrechies, fils de Jean, écuyer, seigneur de Penin, et de dame Anne de Gherboode, il devint abbé. — Gérard Duval, de St-Omer, fils de François et de Marie Aubron, il fut gardien des novices, prévôt d'Arques et de Poperingues; il mourut au mois de mars 1694 âgé de 55 ans. — Walbert, ou Jacques-François de Beaucourt, de St-Omer, fils d'Antoine *(capitanœi)*, et de Marie Prevost, il fut renvoyé le 17 juin 1762 et devint prêtre.—Maur *(Maurus)*, ailleurs François Prévost, de Douai,

(1) « *Musicus et scriba per optimus fuit, multa in utilitatem,* « *meliori propriâ manu scripsit et composuit.* » *(Dipl. Bert.*, *ms* 815.)

1650.—1674. fils d'Hubert et de Cécile Houseau, régent du collège, etc.. mort à 52 ans, le 3 septembre 1691. — Placide, ailleurs Charles Pipe, de Wulveringhem, en Flandre, fils de Corneille et de Catherine Cadet, il fut renvoyé à cause de son arrogance et de son incapacité *(propter ejus arrogantiam et incapacitatem)*.—(21 mars 1663), Eustase, ou Nicolas Marsille, de St-Omer, fils d'Eustache et de Jacqueline Robins, chapelain de l'abbé, maître de la fabrique, mort à 52 ans le 2 juillet 1698.—Walbert, ailleurs J.-François Campion, d'Aire, fils de François, écrivain, et de Marie Wanderwoestine, il fut renvoyé le 21 juin 1663, à cause de la faiblesse de sa tête *(propter debilitatem cerebri)*. — Placide, ailleurs J.-B. Des Granges, de St-Omer, fils d'Herman (*Hermani*) et de Jacqueline Le Wittre, renvoyé à cause d'une infirmité cachée qu'il avait dissimulé et qui le rendait impropre à la vie de religion (*ob quamdam infirmitatem corporalem, latentem quam celaverat, etc., inidoneus videbatur ad onera religionis... compulsus est*) (1). — (23 décembre 1663), Walbert, ou François de Biecque, de St-Omer, fils d'Isembard et d'Antoinette Gaverlo, mort le 19 octobre 1674 à 32 ans.—Silvin, ou Jean-Baptiste Cocud, de St-Omer, fils de Martin et d'Isabelle Delezoide, renvoyé le 13 février 1664).—Folquin, ou Adrien Wander Leuw (en français *Deslyons*), de Poperingues, fils de Josse et de Marie Malbranque, neveu de Mathieu qui prit l'habit en 1626; il fut gardien des novices, gardien de l'église, 4e et 3e prieur, secrétaire principal (*capitalis secretarius*), il était destiné à de plus hautes fonctions (*ad majora natus erat*), mais il mourut à 45 ans, le 6 septembre 1689. — (26 avril 1665), Bertin ou Hubert-Philippe de Coupigny, de Beuvry, fils de Philippe, écuyer, seigneur de Salan, et d'Anne de la Porte; il mourut très-regretté à l'âge de 32 ans, le 10 novembre 1680. — Placide, ailleurs Balthazard de Brandt, d'Aire, fils de Philippe, écuyer (*scutiferi*), seigneur de Prompsart, et de Florence Gavrel, il devint abbé d'Auchy en 1677, et mourut en 1602 après 26 années d'exer-

(1) Ms n° 815. — *Cat. rel. Bert. qui colligi potuerunt.* — *Dipl. Bert., bibl. aud.*

cice.—Omer, ailleurs Leodegarius Taffin, de Tournai, fils de Leode- 1650. — 1674.
garius (*Laugier*), et de Marie Duquesnoi, prévôt de Zuynlande, mort à Poperingues, âgé de 52 ans.—Ursmar ou Charles Valois, flamand d'origine, fils de Jean et d'Anne Aubin, renvoyé le 20 juin 1666. — Bertrand, ailleurs Charles d'Hennin, de Lille, fils de Jean et de Marie Masurel, mort en 1678. — Bernard, ou Jean de Labre, fils de Josce et de Jeanne du Sozay, aumônier, mort à Bergues, le 28 mai 1690. —(20 mars 1667), Jérôme, ailleurs Pierre-François Dutoit, de Lille, fils de Jérôme et d'Hélène Carpentier, se retira novice le 14 août 1668 et devint religieux à Cisoin.—Guillaume Losweld, de St-Omer, fils de François et de Marie Robert, mort le 26 mai 1677 à 32 ans. —(28 avril 1639), Silvin, ou Guillaume-Adrien Wenis, de Poperingues, fils de Guislain et de Marie Pierins, il fut professeur de théologie; on lui doit des poésies latines assez recherchées, il mourut à 29 ans le 6 juin 1676 (1).— (7 mars 1671), Erkembode, ou Omer-Bertin Lefebvre d'Embry, fils de Nicolas et de Jeanne Chatelain, aumônier, mort le 31 janvier 1693. — Humphroi Lamps, ailleurs Hubert de Comines, fils d'Hubert et de Catherine de Heyne, professeur de philosophie, mort en 1679. — Josce, ou Pierre Guislain Wanegroo, de Milan, fils de Pierre et de Louise de Bramvet, professeur de théologie, maître des infirmes, mort le 24 avril 1601; il était bibliothécaire (*bibliothecarius*) et secrétaire du chapitre. — Grimbald, ou Nicolas-François Duchambge, de St-Omer, fils de Sébastien, seigneur de Tentre (*de Tentore*) et de N. Mestruet, prévôt d'Arques et de Poperingues, mort le 19 mai 1801. — (4 septembre 1671), Waast, ou Lambert Broucqsaulx de Robecq, fils de Pierre et de Françoise Lefebvre, il se retira novice.—Amand, ailleurs Michel de Fourmestraux, de Lille, fils de Pierre et de Jeanne du Hot, aumônier, prieur de St.-Pry, mort le 3 août 1724.—Foulques, ou Jean Leprince, d'Affreingues, fils de François et de Marie Marcotte, mort en 1679.—(20 mars 1672), Grégoire, ou André Lamorald de La Motte de Ramecroix. fils de François, écuyer, seigneur de Bourquembray, et de dame Marie

(1) Voy. le n° 2404 de la bibl. de St-Omer.

1650.—1674. de St.-Genois; il partit étant encore novice le 14 mai 1673. — Dunstan, ou Thomas Jérôme, de St-Omer, fils de Guillaume et de Jeanne Dubuisson, il mourut diacre en 1678 (1).

(1) *Diplomata Bertiniana, ms n°* 815, *bibl. aud.*

LES

ABBÉS DE SAINT-BERTIN.

FRANÇOIS BOUCAULT, 76e ABBÉ.

Avènemt : 1674.

Mort : 1677.

SOMMAIRE.—FRANÇOIS BOUCAULT dernier abbé nommé sous la domination espagnole.—Sa naissance.—Sa famille.—Son élection.—Son installation.—On a peu de renseignements sur ce prélat.—Ses actes divers. — Concordat au sujet des droits de Poperingues. — Fête de la béatification de Jean de la Croix dans l'église des Carmes.—Construction de l'oratoire de N.-D. du Bon-Voyage dans le faubourg du Haut Pont. — Translation de Mgr de Bryas à l'archevêché de Cambrai.— Remise d'une pension de 500 livres au profit de l'abbaye. — Exonération des logements militaires.— Abus qui en résultaient.—Construction des casernes.—Difficultés survenues entre les curés, au sujet des limites de leurs paroisses.—Dernière procession en mémoire de la délivrance de la ville en 1638. — L'abbé y préside. — La station a lieu à ST-BERTIN. — FRANÇOIS BOUCAULT reçoit ses bulles et les lettres patentes du roi. — Elles sont lues au chapitre.—Bénédiction de ce prélat.— Son entrée solennelle.—Funérailles de son prédécesseur. — Il meurt à l'âge de 47 ans.—Il est inhumé sans aucune cérémonie, à cause des préoccupations de la guerre. — Fin de la domination espagnole. — Bataille de Cassel.—Prise de ST-OMER. — Premier gouverneur français.—*Te Deum* chanté à la cathédrale et à l'abbaye, en présence du duc d'Orléans. — Arrivée de Louis XIV ; Sa Majesté loge à l'évêché ; Elle visite les fortifications, les îles flottantes, le monastère.—Réception qui lui est faite.—Le Roi entend à ST-BERTIN la messe célébrée par le cardinal de Bouillon. — Il repart pour Versailles.—Réponse heureuse de Racine à la suite de la prise de Cassel et de ST-OMER. — Nominations des commissaires par le

1674. —1677. Roi de France. — Compliments en vers latins en l'honneur de FRANÇOIS BOUCAULT et de FRANÇOIS DE LIÈRES.—Religieux auxquels ce prélat donna l'habit.—On a confondu quelquefois cet abbé de ST-BERTIN avec dom François Bouchauld, prieur de St.-Waast et auteur de plusieurs ouvrages.

Dom FRANÇOIS BOUCAULT (1) est le dernier abbé de ST-BERTIN, sous la domination de l'Espagne; la nationalité artésienne est à la veille de se confondre avec la nationalité française.

Ce prélat, né à Arras, d'une ancienne famille de robe, était fils de Philippe, membre du conseil provincial d'Artois et d'Élisabeth Ledoux; il prit l'habit à ST-BERTIN, le 28 août 1647, sous ANTOINE LAURIN. Après avoir exercé les charges principales de la maison, il fut canoniquement choisi par ses confrères et installé, peu après, dans la forme abbatiale par Monseigneur de Bryas, évêque de ST-OMER (2), avec lequel, l'année précédente, n'étant encore que coadjuteur, il avait eu, déjà, une assez grave discussion au sujet d'une simple question de préséance (24 mai 1674) (3).

(1) On donne aussi à cet abbé le prénom de Philippe que portait son père.—L'ortographe de son nom varie selon les auteurs, ainsi le *Gall. Christ.*, Dutems, et d'après eux, sans doute, M. Guérard, écrivent aussi *Boutault*. Le *Diarium* des Jésuites écrit *Bouchauld*, p. 696. — « *Ex familiâ togatâ, patre senatus arthesiæ consi-* « *liario.—Franciscus Boucault Atrebas, hujus loci religiosus, sub* « *abbate Antonio Laurin receptus anno* 1647, *ex coadjutore et* « *vicario R. D. F. de Lieres, salutatur Sithiensis abbas,* 20 *maii* « 1674. » (Mt n° 815.)

(2) Gd cart., t. X, année 1674, au milieu du vol.

(3) « FRANÇOIS BOUCAULT célébrait la messe dans l'église des Jé- « suites-Wallons; il bénit l'encens en présence de l'évêque, le pon- « tife prétendait avoir droit à cette prérogative : la cause fut portée

Ici les écrivains deviennent sobres de renseignements. Nous devons nous borner à consigner ce qu'ils nous ont transmis.—Le 29 mars 1675, FRANÇOIS BOUCAULT, de concert avec sa communauté, passe un concordat avec Henri, évêque d'Ypres, MM. les curés et le magistrat de Poperingues, pour les droits honorifiques dus à l'abbé de ST-BERTIN, ou à son prévôt, en qualité de seigneurs temporels de cette ville. — Il assiste à la bénédiction de dom Fautrel, abbé d'Ham (1675) (1). —Il préside à une grande fête donnée dans le couvent des PP. Carmes, en l'honneur de la béatification de Jean de la Croix, réformateur de cet ordre (15 septembre 1675) (2). — Il donne l'autorisation d'établir un oratoire dans le faubourg du Haut-Pont et pose la première pierre de cette petite chapelle, qui prit dès-lors le nom de *N.-D.-du-Bon-Voyage* (8 octobre 1675) (3). — En même temps, pendant que Mgr 1674. —1677.

« à la congrégation des *Rites*, qui se prononça en faveur de « Théodore de Bryas. » (Ms du P. Ange, exemplaire de M. Visconti.)

(1) Le *Gall. Christ.* donne par erreur la date de 1635, t. III, col. 507.

(2) Ce couvent donnait autrefois son nom à la rue qui s'appelle aujourd'hui rue de Dunkerque-Haute, il était dans la maison actuelle de M. Joseph de Folard, maire de ST-OMER.—A l'occasion de la fête que nous mentionnons ici, il y eut, devant la porte, un feu d'artifice qui blessa trois personnes. (Ms no 806).—Les Pères Carmes cédèrent le terrain où a été établie la fontaine de la rue actuelle des *Corroyeurs*. Ce fait est inscrit ainsi sur le marbre adhérent à cette fontaine :

FONS NOVUS HIC SALIIT, GEMINATO MUNERE : PATRES,
HUIC CESSERE LOCUM, DAT QUE SENATUS AQUAS.

(3) Cet oratoire a disparu depuis peu d'années ; il était placé sur la route de St.-Mommelin et peu éloigné du pont tournant.

1674.—1677. Théodore de Bryas, transféré à l'archevêché de Cambrai, emportait avec lui les regrets de ses anciennes ouailles, l'abbé de St-Bertin, attentif aux intérêts de ses religieux, obtenait de Charles II, Roi d'Espagne, la remise d'une pension qui grevait son monastère (1).

Jusques-là les troupes étaient logées en ville, et les habitants de St-Omer supportaient avec peine les diverses charges que leur imposaient les logements militaires (2); cédant à leurs vœux réitérés, le magistrat entreprit, au moyen d'un impôt volontaire, la construction de deux casernes, pour l'infanterie et la cavalerie (1675) (3).—A peine achevée, la caserne du Château, située sur l'Esplanade, donnait lieu à des difficultés entre MM. les curés de Ste.-Aldegonde et du St.-Sépulcre, au sujet de leurs attributions respectives (4). — Au bout de quelques mois, on voit l'abbé de St-Bertin officier solennellement dans l'église des Jésuites et présider à la dernière procession faite en mémoire de la délivrance de la ville, en 1638; la station a lieu avec pompe dans le monastère. Après la cérémonie, le bailly, suivi des deux *amans*, reconduit, selon l'usage, le prélat à son quartier abbatial (19 juillet 1676). —Ensuite, successivement, François Bou-

(1) Cette pension était de 500 livres.

(2) Jusque-là, les soldats étaient repartis dans les maisons particulières, où trop souvent, disent les écrivains, leur *présence continuelle donnait lieu aux plus graves abus*...

(3) Ces casernes furent terminées aux frais du roi de France.

(4) Il s'agissait de la délimitation exacte de ces deux paroisses. Les vicaires généraux capitulaires (le siège vacant) tranchèrent la difficulté en partageant le différend.

CAULT assiste à une pièce jouée aux Jésuites, il distribue des largesses à cette maison, il reçoit ses bulles apostoliques accompagnées des lettres patentes du Roi d'Espagne pour les faire mettre à exécution (1677) (1) (les guerres n'avaient pas permis d'expédier ces lettres plus tôt). Ces bulles et provisions sont lues et proclamées au chapitre. Après l'accomplissement de cette formalité, la bénédiction du prélat ne se fait pas attendre; elle a lieu à Gand, dans l'église des Jésuites anglais, de la main de Monseigneur Nicolas Frentz, évêque de Fernes (Irlande), en présence de ses deux parrains, dom Amand Hovelynck, abbé de St.-Pierre de cette ville, et dom Antoine Vanberghe, abbé de St.-André de Bruges, (15 février 1677).—Le 24 du même mois, FRANÇOIS fait son entrée solennelle dans son église qu'il venait d'embellir, il y officie pontificalement pour la deuxième fois, le 1er mars, à l'occasion des funérailles de son prédécesseur, dont il entend l'oraison funèbre (2) de la bouche éloquente du P. Lalaing, de la compagnie de Jésus. — Au bout de trois semaines, 1674.—1677.

(1) « *Accepit bullas romanas suæ confirmationis, etiam placi-* « *tatas Bruxellis.* (Hist. coll. S. J. aud., p. 716.)

(2) « *Orationem funebrem P. Guislenus, Lalaing... in illud.* » (Hist. S. J. aud.)—« *Decorationem domus Dei operatus est, orna-* « *mentum rubrum, perfectè contextum, preciosum que dedit,* « *sedes novas magnificas, exquisitæ sculpturæ, in choro collo-* « *cari fecit, superiorem altaris majoris partem ex argento puro* « *elevari curavit, quam tamen completam non vidit... Obiit 27a* « *martii 1677, civitate Audomarensi ab augustissimo principe* « *aurelianensium duce, Philippo Borbonio, Ludovici magni fra-* « *tre obsessa.* » (Loman, ms inédit.)

1674.—1677. après avoir fait placer, dans le chœur abbatial, de nouvelles stalles richement sculptées et décorées avec goût, après avoir orné la sacristie d'un magnifique ornement rouge et rendu les derniers devoirs à plusieurs de ses frères, FRANÇOIS BOUCAULT descendait lui-même dans la tombe, âgé à peine de 47 ans, sans avoir pu compléter son œuvre (27 mars 1677) (1).

Aussitôt après la mort de leur abbé, le prieur et les religieux, capitulairement assemblés, procédèrent à neuf heures du matin à la nomination des administrateurs provisoires *(sede vacante)*... — La ville était alors étroitement bloquée par les Français, qui ne tardèrent pas à s'en rendre maîtres (2). Il fallut, en proie aux plus graves préoccupations, surseoir à toutes les cérémonies funèbres jusqu'à un moment plus opportun ; on dut se borner à revêtir le corps du prélat de ses habits pontificaux et à l'inhumer modestement, à la hâte, dans un des caveaux du *Jubé* (3), en présence du prince de Robecq, du conseil d'Artois et des notables des trois États.—Un humble marbre noir fut placé sur la tombe de FRANÇOIS BOUCAULT, où chaque jour, pendant une année, un religieux devait venir après la messe jeter de l'eau bénite en récitant une prière pour l'âme du défunt (1677) (4).

(1) Il mourut de la gravelle *(ex calculo)*. — On fit l'autopsie de son corps : on y trouva un énorme gravier adhérent du côté droit et plusieurs autres du côté gauche; « *Exsecto corpore, apparuit calculus dextro tenaciter adherens, et alii plures à sinistro*.» (Hist. coll., S. J. p. 717, lin. 21.)

(2) Depuis le 4 mars.

(3) Dans le caveau du *milieu*, dont l'ouverture se trouvait au-dessous de la porte placée entre les deux escaliers.

(4) Cette cérémonie se désignait sous le nom d'*annuel*.—Les fu-

On touchait au terme de la domination espagnole. 1674.—1677.
—Après avoir appartenu cent soixante-un ans à l'Espagne (1), la ville de St-Omer revenait désormais à l'obéissance du Roi de France (22 avril 1677) (2).—A la suite de la glorieuse bataille de Cassel et de la prise de St-Omer dont les intéressants détails sont rappelés ailleurs (3), Louis XIV signait à Térouanne l'acte de capitulation de la ville récemment conquise, en lui donnant pour gouverneur le marquis de St-Genois (ou St-Geniez), qui établit d'abord, pendant trois semaines, son quartier-général à St-Bertin.—Le 23 avril, le duc d'Orléans assista à un double *Te Deum*, chanté dans la cathédrale et dans l'abbaye; le même jour ce prince assurait les religieux de sa protection pour la future élection d'un abbé.

Peu après le départ du vainqueur de Cassel, le Roi de France venait en personne voir sa nouvelle conquête à laquelle il avait attaché tant de prix : S. M., accompagnée du P. de Lachaise, son confesseur, des-

nérailles de François Boucault furent célébrées, le 1er juin suivant, par dom de Vignacourt, 22e abbé de St.-Winnox; le P. Lalaing, jésuite, prononça l'oraison funèbre, en prenant pour texte ces mots : *Justus ut palma florebit*. (Hist. coll. aud., p. 718.)

(1) Depuis 1516, époque de l'avènement de Charles Ier, connu sous le nom de Charles-Quint, à la couronne d'Espagne.

(2) Le siège de St-Omer a été célébré par le chronographe suivant :

aVDoMaropoLIs a franCIs eXpVgnatVr (MDCLXVVVII.)

(3) Voy. l'hist. de St Omer, par notre honorable et savant collègue, M. J. Derheims, p. 343.—Dom de Vienne, t. II, p. 243.— Gd cart., t. X.—Mt inédit de Deneuville, etc.

1674.--1677. cendit au palais épicopal (1). Elle visita la cathédrale, inspecta les fortifications où, malgré une pluie battante, Elle voulut parcourir tous les points d'attaque. Le lendemain, à son retour des îles flottantes (2), le Roi se présenta à la porte du monastère où il fut complimenté par le sous-prieur dom Jean Pecqueur, à la tête de la communauté; S. M. prit de l'eau bénite, baisa la relique de la Vraie Croix donnée par Charlemagne, et fut solennellement conduite au chœur abbatial au son des cloches et au chant du *Te Deum* entonné en l'honneur de la victoire qu'elle venait de remporter. Là, le monarque à genoux (3), sous un riche dais de soie blanche, placé en face du maître-autel, entendit la messe célébrée par le cardinal de Bouillon, son aumônier (4); puis il monta immédiatement à cheval pour regagner Versailles.—C'est au retour de cette heureuse et courte campagne, on le sait, que Louis XIV ayant témoigné à Racine et à Des Préaulx, ses historiographes, le regret de ce qu'ils n'avaient pas assisté à la victoire : *Sire*, reprit Racine en spirituel courtisan, *Votre Majesté ne nous a pas donné le temps de faire nos habits* (5)...

(1) Gd cart. de St-Bertin.—*Regis consiliario, Rex intravit urbem, comitante* Patre de la Chaise.

(2) Idem., idem.

(3) *Audivit missam Sti Bertini.* — Gd cart., de St-Bertin, t. X. — Ms no 806. — *Ann. Bert.* — *Invisit terras fluitantes.* (Hist. coll. aud.)

(4) Gd cart., t. X, fo 106, fo 106.—*Audivit missam in cathedrali, ubi cardinalis Bullionis solemniter inchoavit Te Deum.* (Hist. coll. S. J. aud.)

(5) Idem., idem.—Mémoires contemporains.—D'après l'auteur du

Le monastère de St-Bertin est maintenant dans le domaine du Roi de France. — Un mois après le départ de Sa Majesté très-chrétienne, elle désigna des commissaires chargés de faire procéder à l'élection d'un nouvel abbé (28 mai). Le choix se porta sur MM. de Vignacourt, abbé de St.-Winnox, le marquis de St.-Geniez, gouverneur de St-Omer, et Messire Boistel, intendant de la province. Ces Messieurs ne tardèrent pas à accomplir leur mission dans les formes ordinaires; ils transmirent immédiatement à la cour le résultat de leurs opérations (1). 1674.—1677.

Dom François Boucault, on l'a vu, se montra toujours le protecteur de la maison des Jésuites-Wallons; il assistait régulièrement aux exercices publics des élèves (2) qui, peu avant sa mort (1677), composèrent en son honneur et à la mémoire de François de Lières, les compliments en vers latins dont voici le sujet (3):

ODA PINDARICA.—ARGUMENTUM.

1à *Pars.*

« *Francisco regitur Bertini tuta carina,*
« *Ne paveat posthàc, ulla Pericla Maris.*

2dà *Pars.*

« *Bertini prora est in nobile versa viretum,*
« *Testes este Hederæ, lilia, rubra rosa.*

grand cartulaire, le roi serait reparti par Calais, et par Béthune d'après l'historien du collège des Jésuites. *Et indè equo accessit Bethuniam*, p. 718.

(1) Gd cart. de St-Bertin, ms no 803, in-fo.

(2) *Sub auspicio D. abbatis Bertiniani drama de more adhibito appreciatum est.* L'une des pièces jouées avaient pour titre: *Philastre et Philante.* (Hist. coll. aud., p. 703.)

(3) Voy. à la bibl. de St-Omer, recueil no 70, au milieu du vol.

1674. —1677. 3a *Pars.*

« *Francisci in scuto, benè lucet luna, nitentes*
« *Præsulis hæc mores, nata referre pii est.*

« 1° *Alluditur ad navim, quam divi Bertini statuæ gestant* « *manibus.*

« 2° *Alluditur ad nomen R. de Lieres.*

« 3° *Componunt insignia Reverendissimi abbatis* (1). »

Pendant sa courte administration, FRANÇOIS BOUCAULT donna l'habit aux religieux dont les noms suivent :

(Réception du 21 mars 1675), Jacques Cardon, de ST-OMER, fils d'Augustin et de Marie Gouduin, chantre *(succentor)*, receveur des Censes, mort à Poperingues, au mois de mars 1696. — Guillaume Pruvost, de Douai, fils de Jérôme et de Jeanne Piron, gardien des novices, mort à 30 ans, le 7 mai 1684.—(8 octobre 1675), Louis de Labben, de Bruxelles, fils d'Antoine, écuyer, et de Marie Dausque; il se retira novice le 4 juillet 1676.—Eloi Tard, de ST-OMER, fils de Vincent et de Jeanne Desanois, chantre, mort le 19 mai 1692. — (9 août 1676), Nicolas Mathieu, de Bruxelles, fils de Rogier et de Jeanne Bagni, mort à Poperingue, le 6 juillet 1691.

FRANÇOIS BOUCAULT, abbé de ST-BERTIN, a été confondu quelquefois avec François Bouchauld (2), prieur de St.-Waast d'Arras, mort en 1627, le même qui a attaché son nom à divers ouvrages, formant plusieurs volumes, tous relatifs à l'histoire religieuse de son monastère.—Plusieurs de ces volumes sont conservés à la bibliothèque d'Arras.

(1) Bibl. de ST-OMER, recueil n° 70.

(2) *Bibliotheca Belgic. Foppens*, etc.

LES

ABBÉS DE SAINT-BERTIN.

BENOIT DE BÉTHUNE DES PLANCQUES, 77[e] ABBÉ. Avènem[t] : 1677. — Mort : 1705. —

SOMMAIRE.—Naissance de BENOIT DE BÉTHUNE. — Sa famille. — Ses fonctions. — Il est désigné par des lettres patentes du roi. — Sa confirmation par le chapitre.—Changement dans la nomination des abbés. — Rentes imposées aux nouveaux élus. — Pensions à la charge de BENOIT DE BÉTHUNE.—Avant son élection, BENOIT reçoit la main-levée des biens confisqués pendant la guerre, avec leurs arrérages. — Enregistrement des lettres royales. — Sa confirmation.—Retard dans l'expédition des bulles qui ne deviennent plus aussi nécesaires.—L'abbé est nommé commissaire pour l'élection d'un abbé d'Ham. —Sépulture de Robert de Loste, historien. — Autres soins plus graves.—Mal causé par la guerre.— Dommages intérieurs estimés à plus de 80,000 florins.—Incendie du quartier abbatial et des écuries. — Translation des États d'Artois de ST-OMER à Arras. — Restauration des fortifications. — Traité de Nimègue.—Visite de Louis XIV et de la Reine —S.M. loge à l'hôtel du gouverneur, rue Royale.—La Reine entend la messe à Ste.-Aldegonde.—Le Roi passe la revue, il ordonne l'amélioration des fortifications, celle du canal de Calais et repart.—Indulgences accordées à la confrérie des Trépassés.—Édit du Roi ordonnant aux titulaires des nouveaux bénéfices d'obtenir leur confirmation par l'évêque diocésain.—Bénédiction de la chapelle S[t]-Jean. — Restauration du quartier de l'abbé.—Construction d'un dortoir.—Chronographe.— Funérailles de Marie-Thérèse de France.—Dom Jean-François de

1677.—1705. Vissery et un P. jésuite prononcent son oraison funèbre.—Louis-Alphonse de Valbelle, évêque de St-Omer.— Incendie du collège anglais. — Son rétablissement. — Pose de la première pierre. — Construction et bénédiction de l'église de St.Mommelin. — On y place des cloches.—Consécration de l'église St.-Sépulcre.—L'abbé officie aux Jésuites, il y célèbre l'année *centenaire*.—Introduction de la langue française dans les actes officiels.—Changement du maître-autel de l'église abbatiale.—On y replace les reliques des saints. —Mort du grand prieur Jean Pecqueur.—Son épitaphe. —Jacques Daman lui succède.—Déclaration du roi portant obligation d'envoyer à la monnaie le superflu du monastère.—L'abbé est contraint de s'y conformer; il fait un envoi à la monnaie de Lille. — Fondation des orphelines *Bleuettes*. — Applanissements des difficultés entre la France et la cour de Rome.—L'abbé reçoit, seulement alors, ses bulles pontificales.—Il est béni par l'évêque d'Ypres.—Il célèbre les funérailles de son prédécesseur et entre en pleine possession de sa charge.—Frontispice de la chapelle N.-D.-des-Miracles sur la place. — Chronographe. — Excommunication du bailly de Morbecq.—L'évêque est insulté à cause du *jardin Notre-Dame* — Le magistrat est rendu responsable de cet affront. — Une lettre de cachet est portée contre lui. — Il fait des excuses. — L'abbé préside les congrégations des *Exempts*.—Mission pour les militaires à St.-Sépulcre.—Calvaire élevé à cette occasion. — Fondation de la Maladrerie au *Brûle*. — Idem de l'hôpital général. — Nouvelle querelle entre l'évêque et l'abbé de St-Bertin, à la procession. — La cour se prononce en faveur de St-Bertin.—Réflexions.— Déchirements dans l'église. — Révocation de l'édit de Nantes.—Révolte des Cévennes —Rivalité de l'évêque et de l'abbé.—Injustice du premier. — Il suspend quatre religieux qui, munis de lettres démissoires de leur chef, étaient allés en l'absence de l'évêque se faire ordonner à Namur.—Les synodes donnent gain de cause à l'abbé dont la santé s'altère dans ses nombreux voyages.—Il meurt à Paris, rongé, dit-on, par le chagrin que lui avait causé l'évêque.—Ses funérailles.—Son oraison funèbre. — Tour de force du prédicateur.—Avis officiel de la mort de l'abbé.—Nomination d'un administrateur provisoire. — Chute du clocher de l'église St-Denis. — Armoiries de Benoit de Béthune. — Quelques-uns de ses actes.—Ouvrage qui lui fut dédié.—Novices reçus par lui.

Né à Wambrechies (diocèse de Tournai), BENOIT descendait de l'ancienne et noble maison de Béthune (1). 1677.—1705.
Entré à ST-BERTIN le 19 décembre 1660, sous Mr DE LIÈRES, il parcourut successivement presque toutes les dignités du monastère et remplissait les fonctions d'administrateur, pendant la vacance du siège (2), lorsqu'au mois de juillet 1677, peu après la réunion de ST-OMER à la France, il fut nommé abbé par Louis XIV, en vertu de lettres-patentes transmises directement par le P. de La Chaise au P. Jean de Bruges, recteur des Jésuites-Wallons de ST-OMER (3).—L'élection canonique n'eût qu'à confirmer ce choix (14 août).

Maintenant avec le gouvernement français, les attributions du chapitre abbatial, modifiées plusieurs fois au-

(1) *Perillustri Bethuniadum familiâ ortus.* — Il était fils de Jean, seigneur de Penin, et d'Anne Gherboode.— Deux de ses sœurs furent abbesses de Bourbourg. — Léon-Philippe, l'un de ses frères, était chanoine de ST-OMER et mourut à Arques le 11 octobre 1687. (Ms du P. Ange.—Gd cart., t. X, fo 106.)

(2) Grand cart. de ST-BERTIN, t. X, fo 106, année 1677. — « *Civitate Audomarensi ditioni Galliarum regis subjectâ, prævià electione, accedente regis nominatione, abbas constituitur.* »

(3) Le grand cart. donne la date du 5 juin et le manuscrit des Jésuites indique celle du 6 juillet. — Ces lettres furent signées à Versailles. — « *Diè 6 julii, Rex nominavit Dominum Benedictum de Bethune des Plancques, in abbatiam Sti Bertini... 9a julii P. Rector dedit abbati patentes regias à P. de la Chaise missas.* » (Hist. coll. S. J. aud., p. 720.)—Le Père la Chaise avait alors, on le sait, la feuille des bénéfices. (Biographie universelle, t. XXIII, p. 44, 45.)—Nous lisons dans un ms du temps (*Diarium*, p. 720) que le père d'un chanoine de ST-OMER, aurait donné 509 florins à la maison des Jésuites, en reconnaissance d'une recommandation faite au P. la Chaise pour obtenir ce canonicat.

1677.—1705. paravant, vont se restreindre encore; la communauté, déjà dépouillée du droit immémorial d'élection directe, n'aura plus même à présenter des candidats à la prélature; elle va se borner désormais, on vient de le voir, à enregistrer, pour ainsi dire, la volonté suprême du Souverain... En outre, en recevant leur titre de nomination, les nouveaux élus devront prendre à leur charge un certain nombre de pensions annuelles à la désignation du Roi, ces pensions seront imputables sur les revenus du monastère.—A la prise de possession de BENOIT DE BÉTHUNE, l'abbaye se trouva grevée : 1° d'une rente de 2,000 patagons (1) en faveur de l'université de Douai ; 2° d'une autre rente de 1,000 pièces de la même monnaie, pour M. de Moscq, juge royal, à Aire ; et 3° 1,000 livres de France, pour les Bénédictins anglais de Dunkerque.

Avant son élection, BENOIT avait reçu de Messire Scarron de Lognes, président des États d'Artois, la main-levée des biens qui avaient été confisqués pendant la guerre, avec la restitution des arrérages dus, à dater du jour de la déchéance de l'Espagne (7 juillet). — Bientôt après, le nouvel élu soumettait ses lettres à l'enregistrement du conseil de la province (1er décembre); il recevait la confirmation de la main de l'abbé

(1) *Patagon*, sorte de monnaie d'argent frappée au coin du Roi d'Espagne et valant, à peu près, trois livres tournois. (Lavaux, t. I, p. 351.)— « *Cum pensione vitalitiâ* 2,000 *pataconum, pro univer-* « *sitate Duacensi.—Mille pataconum pro domino de Moscq judici* « *ario regio, et* 1,000 *librarum gallicarum pro Benedictis anglis* « *Dunkerquæ.* » (Hist. coll. aud. S. J., p. 721, lin. 2.)

d'Ham (1), se faisait installer par des notaires aposto- 1677. —1705.
liques et prenait possession du temporel de l'abbaye.

Les difficultés survenues entre la cour de Rome et la cour de France, au sujet de la *régale* et du droit de *franchise*, avaient retardé l'expédition des bulles (2) ; il fallut attendre plusieurs années avant de les obtenir : heureusement la sanction pontificale n'était plus alors aussi nécessaire pour accomplir, dans sa plénitude, l'exercice des fonctions abbatiales. Durant cet intervalle, qui se prolongea jusqu'en 1694, BENOIT ne discontinua pas néanmoins de gouverner la maison, aidé du grand prieur Jean Pecqueur et du sous-prieur dom Adrien Le Borgne.

Aussitôt après son installation, nous voyons l'abbé de ST-BERTIN soutenir une contestation nouvelle au sujet de l'élection des abbés d'Auchy (1677) (3). De con-

(1) Dom Maur Fautrel, 36e abbé d'Ham, avait été élu le 28 février 1675, il mourut le 20 mai 1695. (Hist. du clergé de France, t. IV, p. 222.)—Avant de procéder à la confirmation d'un abbé, on annonçait alors cette cérémonie par des affiches placées en dehors de l'église; et en commençant, le célébrant, après avoir fait ouvrir les portes du temple, demandait à haute voix si quelqu'un avait des oppositions à présenter. Ce n'est qu'après avoir été confirmés, que les nouveaux abbés pouvaient porter l'anneau et la croix d'or. (Hist. coll. S. J. aud., p. 696).

(2) « *Interveniente tamen curiæ romanæ cum rege nostro con-* « *testatione, confirmationis bullas obtinere nequivit usquè ad re-* « *conciliationem et pacificationem ab Innocentio XII adinven-* « *tam.* » (Loman, p. 122.)—Ces difficultés naquirent en 1678 et durèrent jusqu'en 1693; pendant ce temps aucun prélat ne put recevoir ses bulles. (Gd cart., t. X.)

(3) Antoine de Gonzales venait de mourir; il fut remplacé par Placide de Brande, religieux de ST-BERTIN.

1677. —1705. cert avec MM. Scarron de Lognes et dom Maur Fautrel, abbé d'Ham, il remplit les fonctions de commissaire pour l'élection d'un abbé de ce monastère à l'époque de la nomination de dom Placide de Brandt (4 septembre 1677). — Il donne la sépulture à Robert de Loste, d'Hallines, l'un des anciens de la maison, lequel après avoir parcouru toute l'Espagne, et fait le voyage de Compostelle, venait de mourir octogénaire, en laissant plusieurs manuscrits utiles à l'histoire contemporaine (décembre 1677) (1).

En même temps, des soins plus graves réclamaient le zèle d'Antoine de Béthune; pour la deuxième fois, il était député des États à la cour (2). La guerre avait fait au pays de profondes blessures; les dommages causés à l'intérieur du monastère pendant le siège, étaient évalués, seuls, à plus de 80 mille florins (3); par surcroît de malheur, le quartier abbatial venait d'être

(1) Quelques-uns de ces manuscrits sont conservés à la bibliothèque de St-Omer.—Voir le catalogue et les originaux.

(2) « *Iterato legatus à comitiis generalibus arthesiæ, ad christianissimum regem missus est; pluries que rogatus, præfatum* « *onus recusavit, ne nimiâ absentiâ abbatiæ imò et congregationis, debitum negligeret coram...* (Ms d'André Loman).

(3) « *Nocuere autem maximè, cenobio Sti Bertini, estimato* « *damno* 80 *mille florenorum et ampliùs...* » (Hist. coll. S. J. aud., p. 718, lin. 1.)— Dom de Witte évalue ce dommage à 80 mille 700 florins. —Le marc d'argent fin monnayé valait alors 28 livres 13 sols 8 deniers. (Essai sur les monnaies par Dupré de St.-Marc.) — Le collège des Jésuites fut moins malheureux, à cause de son éloignement des assiégés, il ne reçut qu'une dixaine de bombes dont le dégât ne dépassa pas la valeur de 60 florins environ : « *Damnum* « *non fuit, nisi circiter* 60 *florenorum*. » (Ms inédit.)

brûlé ainsi que tout le bâtiment s'étendant depuis la grande porte de l'abbaye jusqu'à celui qui faisait face à la rivière (février 1678) ; de plus, l'imprudence des ouvriers employés à la restauration du chœur, avait causé également l'incendie des stalles, elles furent réduites en cendres : il fallut remédier au mal... L'abbé ne fit pas défaut, il parvint à tout réparer. 1677.—1705.

La même année, une organisation nouvelle (janvier 1678) transférait les réunions des États d'Artois, de St-Omer à Arras. — On rétablissait les fortifications, on doublait les murailles du côté ouest de l'abbaye, alors que par l'adhésion de l'Espagne au traité de Nimègue, la Franche-Comté, Valenciennes, Condé, Bouchain, Cambrai, Aire, St.-Omer, Ypres, Cassel, etc., restaient en la possession de la France (17 septembre 1678).—Deux ans après (13 juillet 1680), Louis XIV se rendant dans les Flandres, avait parcouru le littoral de l'océan et ordonné la restauration du port d'Ambleteuse, point plus favorable à la navigation que celui de Wissant, surtout avec les vents du nord toujours si fréquents, si violents dans la Manche; ce monarque vint cette fois encore visiter St-Omer et l'abbaye de St-Bertin, la Reine accompagnait son auguste maître avec une nombreuse suite (24 juillet 1680). Leurs Majestés descendirent à l'hôtel du gouverneur (1), partout elles furent accueillies au milieu des acclamations publiques. Le

(1) Cet ancien hôtel, bâti pour les gouverneurs de St-Omer, était sur l'emplacement de celui qu'occupe aujourd'hui M. le baron de Colbert, (ancien hôtel du comte de Fruges); là, logea aussi, en 1827, S. M. Charles X... — Ce dernier hôtel fut bâti en 1766.

1677. — 1705. lendemain, la Reine de France assista à la messe dans l'église Ste.-Aldegonde, Elle y parut à la table sainte, refusant humblement de s'agenouiller sur le carreau de velours brodé qui lui était présenté. En même temps, le grand Roi passait la revue des troupes; il donnait des ordres pour l'amélioration des fortifications (1), pour la rectification du canal de Calais devenu si avantageux au commerce (2), et continuait l'inspection de ses nouvelles conquêtes, par Gravelines, Dunkerque, Bergues, Ypres, Lille, Tournai, (1680), etc., etc.

A cette époque, le pape Innocent XI renouvela, pour l'église de St-Bertin, les indulgences accordées à la confrérie des Fidèles-Trépassés, pendant que Benoit de Béthune enregistrait un édit du Roi, portant injonction aux nouveaux titulaires des bénéfices ou des abbayes, d'obtenir désormais la confirmation canonique de leur évêque, avant d'entrer en fonctions (1682). — Peu après, l'abbé de St-Bertin assiste à la bénédiction de la chapelle de l'hôpital St.-Jean; il met la dernière main à la restauration du quartier abbatial incendié en 1678, et ajoute aux bâtiments de la maison un magnifique dortoir à sept croisées (3).

(1) De cette époque date la démolition du fort *St.-Michel*, l'élévation du cavalier du château nommé *le Réduit*, ainsi que la destruction de la *demi-lune* qui couvrait cette forteresse.

(2) Louis XIV fit creuser alors le canal direct de Watten à Calais, tel qu'il existe aujourd'hui. Auparavant le commerce entre St-Omer et le Calaisis se faisait au moyen de bateaux, par Gravelines et les rivières d'Oye ou de Marthe. — Gd cart. de St-Bertin, t. X. — Hist. de St-Omer, par notre honorable collègue M. Derheims, p. 349.

(3) Ce nouveau quartier fut occupé par le grand prieur à dater du XVIIIe siècle.—Gd cart. de St-Bertin, t. X.

Sur le frontispice de cette monumentale construction 1677. — 1705.
on lisait ce chronographe :

BENEDICTVS DESPLANQVES DE BETHVNE STRVXIT.
MDCLXVVVVII.

—Marie-Thérèse, Reine de France, venait de mourir, l'évêque et l'abbé de St-Bertin célébrèrent, à la cathédrale et au monastère, les funérailles de celle dont peu d'années auparavant, ils avaient admiré de près l'angélique et touchante vertu (30 juillet 1683); Jean-François de Vissery et un Père Jésuite prononcèrent, dans les deux églises, l'oraison funèbre de cette royale princesse. —Monseigneur Louis-Alphonse de Valbelle, évêque d'Aleth, avait succédé à Tristan de la Baume de Suze, transféré à l'archévêché d'Auch (1684). Bientôt ce nouveau pontife et Benoit de Béthune posent la première pierre du collège anglais, qui renaissait de ses cendres sur un plan plus régulier (6 avril 1685) (1). — L'année suivante, l'abbé de St-Bertin donne la sépulture au bailly-général du monastère et pourvoit à son remplacement (2).— Il fait reconstruire intégralement l'église paroissiale de St.-Mommelin (7 mai) ; il bénit cette église et y place des cloches dont la principale

(1) Le collège des Jésuites anglais à St-Omer avait été entièrement brûlé, le 23 décembre 1684, à l'exception de l'église.— L'évêque mit la première pierre gravée au nom de *Jésus*, le 6 avril 1685. Le lieutenant de roi, en l'absence du gouverneur, plaça la seconde aux armes du roi de France. L'abbé de St-Bertin, le doyen de la cathédrale et le recteur des Jésuites en posèrent également chacun une, portant leur nom.—Le mal fut réparé en moins de 3 ans.

(2) Floris Pillot, grand bailly, eut pour successeur Pierre Des Remetz.

1677.—1705. était désignée sous le nom de *Mummolena (Mommeline)* (1).—Un peu plus tard, BENOIT est député à la cour par les États (14 janvier 1687). A son retour, il assiste à la consécration de l'église St.-Sépulcre, à ST-OMER; il officie plusieurs fois au collége des Jésuites, il y préside à des fêtes données en son honneur et y célèbre l'année *centenaire* de la fondation de l'abbaye, etc...

Avec le gouvernement de la France, la langue française ne devait pas tarder à s'introduire : on commençait alors à enregistrer en français les actes officiels de l'état-civil, qui jusque-là étaient plus laconiquement inscrits en latin (2) (1er janvier 1688).—L'abbé remplace, à cette époque, par un autel plus beau, le grand autel de l'église abbatiale, au-dessous duquel il dépose les châsses contenant les reliques des saints; il fait l'inauguration de ces reliques (5 septembre 1688), et à cette occasion, il en délivre quelques parcelles aux églises de Poperingues et de St.-Mommelin (3).

L'abbaye avait perdu son grand prieur, Jean Pecqueur, de ST-OMER (5 mars 1689). Sur la tombe de ce religieux on lisait cette inscription :

D. O. M.

« *Religionis honos, vigilans custodia fratrum,*
« *Paupertatis amor, pietas hic rara quiescit;*

(1) Cette cloche pesait 228 livres, elle fut bénie par Simon Payelle, prévôt du Ham, par délégation de l'abbé. (Gd cart.)

(2) Anciens obituaires et archives de la ville.

(3) L'église de Poperingues obtint la machoire inférieure, deux dents et un os du *coxis* de saint BERTIN. — Un autre os échut à l'église St.-Mommelin (Gd cart. de ST BERTIN. t. X, in-fo.)

« *Venerandus Dominus jubilarius D. Johannes Pecqueur, hujus* 1677.—1705.
« *Cenobii prior, è vitâ sublatus, quinto diè martii* (1). »

Charles Daman (2) succéda à Jean au moment où la communauté venait d'être soumise à une pénible épreuve : une déclaration du Roi, à la date du 14 décembre 1689, imposait aux maisons religieuses l'obligation de décimer leur trésor, au profit des caisses publiques, BENOIT DE BÉTHUNE dut se résigner à ce pesant et nouveau sacrifice. En présence de Monseigneur de Valbelle, commissaire de la cour, il fut forcé de prélever ce qui paraissait superflu, pour l'envoyer à la monnaie de Lille (22 mars 1690) : on ne dit pas de quelle importance était ce superflu....

C'était le moment où les orphelines *Bleuettes* s'établissaient à ST-OMER, sous la direction de Mlle Marie-Joséphine de La Haye, remplacée plus tard par Mlle de la Richardière (30 août 1690) (3). — De nom-

(1) Cette inscription se lisait encore en 1790 dans la chapelle de la Ste.-Vierge.

(2) Dom Daman, également de ST-OMER, fut nommé en 1694, il mourut en 1708 et fut inhumé à côté de son prédécesseur avec cette épitaphe : « *Piis manibus Ri Dni Caroli Daman magni prioris et,* « *granatarii hujus cœnobii: continet et claudit magni, lapis, hujus* « *prioris religiosis, qui dum vixit, amandus erat... Pars melior* « *vivit, sibi christus ad astra transferat et servet!.. Dic pie lector* « *amen! obiit* 10â *martii* 1700, *œtatis suœ* 67, *vitœ monastereœ* 47. « *R. I. P.* » (Gd cart., t. X.)

(3) Nous avons été assez heureux pour nous procurer les documents authentiques concernant cet établissement dont nous parlerons ailleurs. Cette maison est celle où demeurent aujourd'hui les *Petites Sœurs des pauvres*, elle avait été fondée par François Deschamps, vicaire-général, mort en 1685, et par Garcias-Joseph de

1677.—1705. breuses négociations avaient applani les difficultés existantes entre la France et la cour de Rome; l'abbé de St-Bertin obtint seulement alors ses bulles apostoliques (12 septembre 1693). — Le 11 juillet suivant il recevait la bénédiction, dans l'église de St.-Winnox, de la main de Martin Rataban, évêque d'Ypres, en présence des abbés de Bergues et de Clairmarais. Peu après, Benoit prêtait le serment exigé par les statuts, il célébrait les funérailles de son prédécesseur (1), il ordonnait des religieux *profès*; en un mot, il entrait en pleine possession de sa charge (1694). — On achevait en même temps, sur la Grande-Place de St-Omer, le frontispice de la chapelle de N.-D.-des-Miracles, sur lequel on gravait ces mots :

VIrtVtIbVs DeIparæ a MIraCVLIs eXtrVItVr.
1697.

Monseigneur Alphonse de Valbelle, à la veille de prendre possession de son nouveau palais épiscopal, élevé d'après les plans de Mansart (1700) (2), avait excommunié le bailly de Morbecq, pour avoir frappé son curé. A son tour, ce prélat se vit en butte à des insultes populaires, pour avoir voulu prendre l'administration directe du *jardin Notre-Dame*, à St-Omer. Le magistrat, calme au milieu du désordre, n'avait pas eu la force de le

Gonzales, qui lui légua 3,000 florins de Flandres, et mourut le 30 janvier 1698; ce pieux ecclésiastique avait également aidé à la fondation de l'hôpital général.

(1) Ce service funèbre ne pouvait avoir lieu qu'après la bénédiction.

(2) C'est le palais de justice actuel nouvellement restauré.

prévenir, il ne parut pas ressentir assez vivement l'affront que le pontife avait reçu; on l'accusa d'avoir toléré le mal ; on l'en rendit responsable. Monseigneur n'était pas homme à supporter une insulte : fier, bouillant et peu facile, il porta plainte à la cour; une lettre de cachet fut décernée contre le mayeur qui, pour ne pas être incarcéré, se vit forcé d'adresser ses excuses à l'évêque.—Pendant ce temps, l'abbé de St-Bertin, élu président des XXe et XXIe sessions de la congrégation des *Exempts* (8 décembre) (1), assistait à la mission donnée aux militaires de la garnison, dans l'église St.-Sépulcre, par le P. Cuninghien, jésuite. *En mémoire de cette mission,* dit dom de Witte, *le régiment lyonnais fit élever à côté du grand portail de cette paroisse, un grand calvaire avec les images d'un crucifix, de la sainte Vierge et de saint Jean* (2). — Pendant que Benoit de Béthune s'efforçait d'encourager toutes les bonnes œuvres du pays; alors que l'on jetait les fondements de l'hôpital de la *Madeleine* au *Brûle* (1701) (3), et que l'on voyait s'élever les murs de l'hôpital général dans la rue St.- 1677. — 1705.

(1) Le dix-neuvième et dernier chapitre avait été tenu à Lobbes depuis plusieurs années; les guerres avaient empêché, depuis lors, cette assemblée de se réunir. — « *Patres congregationis celebratæ* « *anno* 1698, *in prepositurâ Hasprensi, dependente ab abbatiâ* « *Vedastinâ, D. Benedictum abbatem, præsidem et visitatorem* « *elegerunt; idem munus continuavit, per electionem patrum ce-* « *lebratam apud Blandinienses anno* 1702, *iterum que in congre-* « *gatione Amandinæ celebratâ anno* 1705. » (André Loman, ms inéd., p. 122.)

(2) Gd cart., t. X.—Ne serait-ce pas-là l'origine du calvaire que l'on voit encore maintenant adossé à l'église St.-Sépulcre?...

(3) Le mont-de-piété actuel.

1677.—1705. **Sépulcre (1704) (1), la susceptibilité épiscopale qui semblait assoupie (2), se réveilla plus vive à l'égard de l'abbé de St-Bertin ; le caractère inquiet et dur d'Alphonse de Valbelle aida, quelque peu, à cette rupture, à laquelle, comme presque toujours, une minime question de préséances donna lieu. — Le 11 juin 1705, Mgr l'évêque de St-Omer portait pontificalement le St.-Sacrement à la procession de la Fête-Dieu ; l'abbé de St-Bertin, selon l'usage, se présenta à la cérémonie en mître et en crosse, marchant, entre deux rangs, devant le dais, précédé de ses deux chapelains... Cette place, ce costume lui furent contestés ; on refusait à Benoit de Béthune le droit de paraître en habits pontificaux en présence du premier pasteur du diocèse ; on prétendait qu'il devait se borner à porter la chappe et le bonnet, en fermant la marche de ses religieux. — Une lutte ardente s'engagea à ce sujet ; le promoteur épiscopal dressa une plainte (3) ; la cause portée devant le Roi en son conseil (4), fut chaudement soutenue et longuement discutée par les deux parties (5) ; enfin, après une interminable procédure, qui donna lieu à bien des récriminations ; à la suite de nombreux mémoires publiés**

(1) Gd cart de St-Bertin, t. X.

(2) Gd cart. de St Bert, id.

(3) Supplique de Louis-Edouard de la Corbilière, prêtre promoteur, à Mgr l'évêque de St-Omer. — *(Mémoire pour les doyens et chapitre de la cathédrale de* St-Omer, in-4°, p. 103.) Pièces officielles.

(4) Lettre de M. de Chamillard à M. de Clarac de la Maime, lieutenant de roi à St-Omer. *(Mém. pour les doyens et chapitre, p.* 104).

(5) Pièces officielles.

de part et d'autre (1), un arrêt du haut conseil signé à Fontainebleau, le 8 mai 1742, maintint l'abbé de St-Bertin dans tous ses droits honorifiques (2)... 1677.—1705.

On voit avec peine de telles susceptibilités de la part des princes ecclésiastiques, alors surtout que l'église profondément agitée (3), avait plus que jamais besoin du concours unanime de tous ses enfants... C'était le moment, où malgré les rigueurs de la révocation de l'Édit de Nantes, les Huguenots des Cévennes soulevées, ne craignaient pas d'arborer sur leurs étendards cette devise connue et quelque peu mensongère dans son application : *Point d'impostures et liberté* !...

Mais, malheureusement, ces graves considérations, il faut le dire, n'arrêtaient pas Monseigneur de Valbelle : sa jalousie perçait en toute occasion; sévère jusqu'à l'injustice (12 mars 1705), il suspendit pour six semaines quatre religieux qui, pendant son absence, étaient allés recevoir les ordres à Namur (20 décembre 1704), sur de simples lettres démissoires de leur abbé (4). De tous temps pourtant, il en avait été ainsi, surtout en l'absence de l'évêque. Les dé-

(1) Voyez entre autres : *Mémoires pour Mons. de Béthune, abbé de St. Bertin, contre l'évêque de St.-Omer, pour sa place d'abbé.* (Bibl. d'Arras, n° 4,033, 4 pages). — On connait les innombrables publications qui parurent alors sur ce sujet.

(2) Le dispositif de cette décision est textuellement rappelé dans le grand cartulaire de dom de Witte, t. X., in-f°, p. 155.

(3) Gd cart., t. X, p. 154.—Hist. de Nismes Mesnard, etc.

(4) Ces religieux se nommaient dom Martin Steemer, — Jacques Le Porcq, — dom Pierre Waneechout, prêtre, — et dom Gérard de Vienne; ils furent ordonnés par Mgr Ferdinand Berlo, évêque de Namur.—Voir les détails dans le manuscrit d'André Loman, p. 124.

1677.—1705. cisions des Synodes se chargèrent heureusement de faire justice des exigences épiscopales ; elles maintinrent *toujours* les droits du monastère. Toutefois les tracasseries de l'évêque avaient notablement ému l'abbé de St-Bertin ; ce prélat s'était vu forcé de faire bien des voyages dans l'intérêt de sa cause, sa santé en fut altérée; il se trouvait à Paris, lorsque surpris par une maladie violente, il mourut, au bout de 7 jours, le 20 octobre 1705. Quelques historiens ajoutent que le chagrin ou les affronts qu'il avait essuyés de la part de l'évêque de St-Omer, n'auraient pas été étrangers à sa mort (1). Quoiqu'il en soit, les restes mortels de Benoit de Béthune, après avoir été déposés pendant sept jours dans l'église St.-Sulpice, où se firent les premières funérailles, furent placés dans un cercueil de plomb et transportés au monastère où ils reçurent les derniers devoirs; on les inhuma ensuite dans un des caveaux du *Jubé*, à droite, en entrant dans le chœur (2).

Un Père jésuite prononça l'oraison funèbre de Benoit, en présence des religieux et de tout les membres du clergé diocésain. La tâche n'était pas facile, dit un écrivain contemporain : cet abbé avait eu des contes-

(1) « *Vir vèrè pacificus, sese ab episcopo, apud suam majestatem* « *accusatum cognoscens, justificationis suæ causâ, Parisios proficiscitur, ibi que hebdomadibus sex commorans, in mœrorem incidit et 20a octobris ejusdem anni* 1705, *obiit; à vicario Sti Sulpicii munitus, corpus ejus diebus septem, in eamdem parrochiam* « *repositum jacuit.* » (André Loman, p. 124.) — Ms n° 836 de la bibl. de St-Omer.—« *Mense octobris* 1705 *animam exhalavit.* »— Cat. rel. Bert. ms 815, idem, idem.—Gall. christ., coll. 508.

(2) Gd cart., t. X.

tations fort irritantes avec Monseigneur de Valbelle, il fallait devant lui prononcer l'éloge du défunt sans réveiller les susceptibilités et sans blesser aucune des parties adverses : l'habile prédicateur sut se tirer avec succès de cette position délicate ; il parvint à résoudre ce difficile problême et à satisfaire tous les assistants (1)... 1677.—1705.

Le 23 octobre 1705, une dépêche de Mr de La Chevardie, curé de St.-Sulpice, avait appris officiellement aux religieux la mort de leur abbé ; aussitôt, ils désignèrent capitulairement trois administrateurs provisoires qui, de concert avec Messieurs du Conseil d'Artois, adressèrent au Roi et au Père Lachaise une supplique tendante à obtenir une nouvelle élection.

Deux mois après (31 décembre, vers midi), à la suite d'une tempête, la flèche de la tour St.-Denis s'écroulait avec fracas; la grande nef ébranlée par cette chute s'affaissa sur elle-même; au bout de quelques jours, les deux collatéraux de cette église subissaient le même sort. Le souvenir de cet événement est rappelé dans le chronographe suivant :

DeCeMbre CorrVo !!!
MDCCV.

Les armoiries de Benoit de Béthune des Plancques

(1) « *Habita est oratio funebris in Sti Bertini à concionatore* « *templi nostri, quia D. de Bethune adhuc vivens, litem arduam* « *cum illo. episcopo, pro immunitatibus et privilegiis monasterii* « *sui. Difficile fuit dicere quæ placerent religiosis, et non displice-* « *rent episcopo, nihilominus ita dixit, ut omnibus fecerit sa-* « *tis.* » (Hist. coll. aud., p. 768, ms.)

1677.—1705. étaient *d'argent à la fasce de gueules, adextré en chef d'un écusson de saveuse qui est de gueules à la bande d'or accompagné de six billetes, de même posées en orle* (1). On les rencontre sur des volumes ayant appartenu d'abord à ce prélat, puis à la bibliothèque du monastère; on trouve actuellement plusieurs de ces livres dans les collections publiques de Boulogne et de St-Omer (2).

Benoit avait gouverné vingt-huit ans le monastère; toujours magnifique dans ses actes, il avait enrichi son église; continuant l'œuvre de son devancier, il perfectionna la couronne d'argent placée par François de Lières; il éleva un autel de marbre qui faisait l'admiration des étrangers; il reprit l'infirmerie dans ses fondations; il repava la maison de campagne où les moines faisaient leur promenade habituelle; il augmenta la vaisselle d'argent; il envoya quinze de ses religieux compléter leurs études à l'académie de Douai; ce vertueux prélat avait obtenu le dégrèvement de quelques pensions; il embellit les paroisses de son patronat; il avait une charité sans bornes, qui aimait surtout à s'exercer en assurant l'éducation et l'avenir des jeunes gens (3). Il aimait les lettres; plusieurs ou-

(1) Gd cart. de St-Bertin, t. X.

(2) Tableau des armoiries des abbés de St-Bertin, par M. Wallet, p. 85. — Ms no 796, bibl. de St-Omer. — Suppl. au Nob. des Pays-Bas, 1555-1614, p. 183 et 186. — Généalogie des familles des Pays-Bas, p. 220 et 131. — Bibliothèque de Boul., no 44 des manuscrits, etc., etc.

(3) Manuscrit original d'André Loman, p. 122, et ms du P. Ange, carme déchaussé, ancien exemplaire de M Visconti.

vrages lui furent dédiés, notamment celui dont voici le titre (1) : 1677.—1705.

Bertineis
Hoc est
Divi Bertini abbatis gesta et encomia,
Varii generis carmine concinnata,
Auctore D. Joanne Barth. Roens.
I. U. L.
Quibus accesserunt patrocinii Bertiniani imploratio
Versu elegiaco et lyrico.
Arx virtutis, etc.
Ypris, ex officinâ Joannis Baptistæ Moerman
In foro majori, sub bibliis aureis (1691).
Illustrissimo, amplissimo que domino D. Benedicto de Bethune des Plancques, antiquissimi ac celeberrimi monasterii S^{ti} Bertini, sedi apostolicæ immediate subjecti abbati meritissimo, Archarum comiti, oppidi Poperingani toparchæ, etc., etc.
Obsequentissimus cliens Joannes Barth. Roens.
I. V. L.

Benoit de Béthune donna l'habit à un très grand nombre de novices dont les noms suivent, avec la date de leurs réceptions (2) :

(14 septembre 1677) Philippe Tirsay, d'Aire, fils d'Olivier et de Marie Renard, chambellan et régent du collège, mort le 11 décembre 1700, à 46 ans et 24 de religion. — François de Grutère, d'Ypres, fils de Pierre et de Françoise Ryckcbuecq, prévôt d'Arques, puis grand prieur, mort le 12 janvier 1722.—Joseph de Fontaine de Tinezac, fils de Jean et de Jeanne de Fontaine, chambellan, prévôt d'Arques et de Poperingues, mort le 20 janvier 1708.—(13 janvier 1678),

(1) Un petit vol. in-32, de 56 pages, imprimé à Ypres, chez J.-B. Moerman, 1689.

(2) *Cat. rel Bert. qui colligi potuerunt.* (Dipl. Bert.) Mˢ 815.

1677. — 1705. Mommelin-le-Riche, désigné aussi sous le nom de François, il devint abbé.—Walbert de Melun, ailleurs Robert, d'une famille noble d'Hamettes, fils de Bartholomée et de Marie Le Vasseur, vinier *(vinitor)*, régent du collège, mort le 14 janvier 1705. — Placide, ou François de Bruges, de Gerpinne, diosèse de Namur, fils de Guillaume et de Marie Linglez; il se retira novice le 9 juin 1678. — (3 mars 1679), Thomas Maldragh, noble anglais, du diocèse de Londres, fils de Jean et d'Élisabeth Betsjam; il se retira novice le 13 décembre 1680. — Cornélius Legrâ, de Cambrai, fils de Jérôme et de Marie Goubez, mort en 1689.—Laurent Wengluet, d'Aire, fils de Florent et de Jacqueline Daman, se retira novice le 15 novembre 1680. — Placide de Bulle, d'Arras, fils de Jacques et de Maximilienne de Locres; il mourut à la prévôté d'Arques en 1689.—Jean-Baptiste Cattin, d'Hesdin, fils d'Estienne et de Marie Herbert, sa profession fut retardée pour des motifs de santé; il mourut le 24 février 1681. — (30 juin 1679), Alexis de Dion, ailleurs Charles, descendant d'une noble famille de Bruxelles, fils de François et de Marguerite Wiart; il devint receveur et trésorier, et donna deux urnes où furent déposées les reliques de saint Maurice et de sainte Ursule; on le trouva mort dans sa chambre le 13 décembre 1696 (1).—Liber des Granges, de St-Omer, fils de Michel et de Marguerite Lucq, sous-prieur, mort à 39 ans, le 3 septembre 1697. — (23 décembre 1680), Waast, ou François de Grenet, de Cohem, diocèse de St-Omer, fils de Dominique et de Florence Hapiot; il fut renvoyé à cause de sa mauvaise santé. — Bertin Portebois (2), d'Arras), fils de Marie-Claudine Herlin; il fut professeur de philosophie et de théologie, procureur, grainetier, abbé d'Auchy, et mourut à Paris le 24 décembre 1726.— Dominique Crespin, de Lille, neveu de Jacques, qui avait pris l'habit en 1654, fils d'Isaac et de Marie Ploucquet; il fut receveur de St.-Pry, régent

(1) *Cat. rel. Bert. qui colligi potuerunt*, ms 815, bibl. Bert.

(2) Ce religieux fut trois fois député des États, à la cour, en qualité d'abbé d'Auchy-les-Moines. — On lui doit une copie de Folquin, copie qui passe pour être exacte.

du collège et surveillait les moulins *(prefectus molendinorum)*, il mourut le 25 décembre 1705. — Louis Durlin, de Frévent, diocèse d'Arras, fils de Guislain et de Guislène de Leury, mort le 28 juin 1689.—Ferréol Lamoury, de St-Omer, fils de Jean, juge de la ville *(questor)*, et de Claire Thuyin, premier chantre *(major cantor)*, mort d'apoplexie le 15 avril 1698.—Roche Blaretz, de St-Omer, fils de Jean et de Marie Berghem ; il se retira novice le 19 avril 1681.— (Réception du 22 août 1681), Maximilien Liot, de St-Omer, fils de Jacques, secrétaire des États d'Artois (1), et de Françoise de Calonne, il fut successivement trésorier, chambellan, régent du collège, puis grand prieur, et mourut d'une attaque d'apoplexie le 8 décembre 1743, à l'âge de 84 ans, après 63 ans de vie religieuse, 59 ans de prêtrise et 13 ans de Jubilé (2). — (14 mars 1682), Grégoire ou Jacques Deschamps, fils de Charles et de Marie Deladerrière, il fut renvoyé peu après.—Augustin Marlière, ou Jean-François, fils de François et de Jacqueline Enlart, directeur des novices, trésorier, chambellan, prévôt du Ham, mort d'un catharre le 20 juin 1709. — (14 avril 1683), Benoit de La Haye, de la Comté, fils de Philippe et d'Anne de Cassin, mort minoré en 1688. — Anselme, ou Melchior, Devos, d'Ypres, fils de Jean et de Catherine Rebaut, prévôt du Ham et de Poperingues, mort d'hydropisie (3) le 18 décembre 1726, à 63 ans.—Norbert, ou Antoine Pruvost, d'Hesdin, fils de Liévin et Françoise Wisprés, il fut renvoyé à cause de la faiblesse de sa voix *(ob vocis tenuitatem)*. — (Réception du 28 novembre 1683), Grégoire Despaing de Gherboode, issu d'une famille noble de Wambrechies, près de Lille, fils de Jean-Philippe de Gherboode et d'Anne-Thérèse de Chante; il était parent de l'abbé, il devint chapelain, trésorier, prévôt de Zuynlande, et mourut à 49 ans le 29 mai 1713. — Ildefonse Legrand, de St-Omer, fils de Jacques, bailly d'Arques, et d'Antoi-

1677. — 1705.

(1) *Scribæ statuum Artesiæ*. (Dipl. Bert. m• 815.

(2) Il s'acquitta avec distinction de toutes les charges qui lui furent confiées et fut toujours le modèle de la communauté.

(3) *Hydropisi suffocatus*. (Dipl. Bert., m• 815.)

1677. — 17(5. nette Ducrocq. il fut maître des infirmes et des cérémonies, et mourut épilectique à Salperwick le 4 juillet 1711, âgé de 46 ans.— Rupert, ou Joseph-François Fiévet, de Douai, fils de Thomas, libraire, et de Marie de Simpol, maître des cérémonies, chapelain de l'abbé, aumônier, vice-régent du collège, il mourut âgé de 58 ans le 20 novembre 1721.— (24 mai 1684), Dunstan de Wicq, de Nieppe, fils de François, gouverneur de Nieppe, et de Françoise de Villegas ; il fut chapelain du prieur, maître de la fabrique, grainetier, et mourut au château de Nieppe le 12 décembre 1711, à l'âge de 46 ans.—(5 janvier 1686), Benoit Petitpas, qui devint abbé. — Claude Leroy, de Béthune, fils de Charles et de Marie Leclercq, premier chantre *(succentor et major cantor)*, maître de l'infirmerie. mort hydropique en 1711, à l'âge de 47 ans. — (2 novembre 1687), Winoc Florizoone, d'Ypres, fils de François et d'Anne Noote, vinier, chapelain du prieur, maître des infirmes *(infirmorum præfectus)*, mort le 7 juin 1704,—Humphride Cousin, de St-Omer, fils de Jacques et de Marie Verdure, receveur des censes de St.-Pry, prévôt du Ham, mort subitement à l'âge de 71 ans. — (29 juillet 1688), Victor de Croeset, de St-Omer, fils de Victor-Chrétien, gouverneur d'Audincthun, et de Josce de Boome, chambellan, mort à 45 ans, le 26 février 1712. — Christophe Verbier, de St-Omer, fils de Martin-Ignace et de Catherine Laude, maître des cérémonies, trésorier, chambellan, prévôt de Poperingues, mort à 72 ans, le 22 avril 1739. — Lambert Jubert, de St-Omer, fils de Thomas et d'Anne Corden, receveur, chantre, aumônier, régent du collège ; il mourut le 26 janvier 1741 à 74 ans. — (18 octobre 1690), Placide Maisnard, de Verchoque, prévôt d'Arques, mort de la goutte *(podagrâ correptus)*, à 59 ans, le 24 février 1730. —Folquin d'Ambrines, de Rouvroi, près de Lens, vinier, sous-prieur. mort épileptique le 24 décembre 1713, âgé de 43 ans.—(2 novembre 1691), Bernard de Haynin, d'Étreux, près Valenciennes, professeur. bibliothécaire, chambellan, grainetier de St.-Pry, prévôt du Ham, prieur de St.-Quentin, en Picardie, mort dans ce prieuré le 8 janvier 1742, à 71 ans (1).—Procope d'Ennetières de la Plaigne, maître des

(1) Ce religieux a copié divers manuscrits, notamment la chroni-

cérémonies, prévôt de Zuynlande, receveur, trésorier, prévôt d'Arques, mort d'un asthme *(hasmaticus)*, à 59 ans, le 28 mai 1730. — Maur de France, de Mons, mort minoré le 20 octobre 1694. — (25 juin 1693), Erkembode Liber, de St-Omer, chantre, receveur, régent du collège, mort le 19 janvier 1742, âgé de 73 ans.—Antoine de Predhomme d'Ailly, de Verquigneul, maître de l'infirmerie; il mourut de la goutte, à l'âge de 55 ans, le 10 décembre 1727. — Isidore Longueville, de Tournai, receveur, camérier, etc, mort le 10 décembre 1737, à 64 ans. — (20 octobre 1695), André Loman, de St-Omer, secrétaire du chapitre, directeur des novices et sous-prieur, mort de la goutte à 47 ans, le 13 juin 1721 (1).—Valentin Wanee- 1677. —1705.

que d'André Loman, qui fait actuellement partie de la bibliothèque de M. Leglay, à Lille. On lit à la page 125, ligne 4 de ce livre: «*Bernardus de Hoquin præsentis opusculi scriptor et granatarius.* »

(1) Notre compatriote dom André Loman, est auteur d'une chronique de St-Bertin, petit in-4°, à deux colonnes, dont l'une est consacrée à l'histoire générale, l'autre à celle des abbés de St-Bertin. Le manuscrit se compose de 126 feuillets en papier, écriture du XVIIIe siècle. On y lit p. 125 : *Andræas Loman hujus operis compilator.*— Ce livre dont nous devons la gracieuse et obligeante communication à M. Leglay, faisait autrefois partie de l'ancienne bibliothèque de St-Bertin, où il figurait sous le n° 767.—Une note autographe signée par dom Cléty, l'un des bibliothécaires de l'abbaye, le constate à la première feuille. — Ce manuscrit est mentionné par M. Leglay dans son savant mémoire sur les bibliothèques du Nord, p. 433. — Loman s'arrête à Mommelin-le-Riche, dont il était contemporain, il a puisé presque tous ses documents dans Yperius, et dans Tassard qui lui-même s'arrête à l'année 1529. A cette époque, Loman a pris pour guide les écrits de Jacques Desne de Beauffremetz et ceux de Guillaume de White.—Il s'exprime lui-même ainsi: « 1529. *Hic scri-*
« *bere desiit dominus Alardus Tassard, qui infrà biennium, mor-*
« *tuus est, ut paulò inferiùs dicam; quæ autem infrâ de Sithiensium*
« *abbatum chronicâ, scripturus, tum ex scriptis domini Jacobi*
« *Desne, ejusdem ecclesiæ cantoris et domini Guielelmi de Wite*
« *(sic), ejusdem loci cartularii extraxi, quorum primus obiit*

1677. —1705. chout, qui se retira avant d'avoir fini son noviciat. — (30 mai 1696), Léandre de Fiennes, d'Arquinghem, gardien du vestiaire, sous-prieur et trésorier, mort paralytique à l'âge de 51 ans, le 17 décembre 1728. — Omer Leprêtre, de St-Omer, mort des suites d'une fièvre aiguë à 35 ans, le 7 janvier 1708. — (20 octobre 1696), Lamoralde de Bernemicourt, de Gand, descendant de la famille de Saluces, il fut chantre, maître des cérémonies, aumônier, etc., et mourut à 73 ans, le 1er décembre 1748. — Alexandre Billau, d'Arras, mort à 41 ans, le 28 octobre 1719. — Paul de Lattre, de Lille, premier chantre *(primus cantor)*, receveur, aumônier, mort le 23 juillet 1751, à 74 ans. — Barthélemy Lemaire, de Douai, maître des cérémonies, mort le 8 juin 1736, à 61 ans. — (19 octobre 1697), Silvin Wanderwoestine, de St-Omer, bibliothécaire, professeur de philosophie et de théologie au collège royal de Douai, grainetier, régent du collège St-Bertin, etc., mort à 86 ans, le 15 février 1763 (1). — Maur Rémond, de Quelmes, secrétaire du chapitre, professeur de théologie, mort des suites d'une pleurésie à 44 ans, en 1721. — J.-B. de Dours, de Nieppe, pasteur de St.-Mommelin, prévôt de Zuynlande; il fut enlevé par une fièvre violente à 55 ans, le 29 mai 1732. — (Réception du 14 octobre 1698), Gérard de Vienne, d'Aire (2), diacre, mort d'une fluxion de poitrine à 25 ans, le 29 mai 1705. — Martin Stemmer, de St-Omer, directeur des novices, sous-prieur, trésorier, secrétaire du chapitre, prévôt d'Arques, etc.. mort en 1750, le 1er août, à l'âge de 73 ans. —

« 1607, *secondus* 1649. » P. 112 du manuscrit original d'André Loman. (Collection Leglay.) — Il dit plus haut : « *Yperius concinnavit chronicam Bertiniensem quâ plurimùm utimur.* » (P. 87, v°).

(1) Dom Silvin est l'auteur du propre des saints de St-Bertin, imprimé à St-Omer, chez Fertel, en 1750. — Ce religieux fit reconstruire une partie du collège St-Bertin; on voit encore dans la cour de l'hôpital St.-Louis une inscription ainsi conçue : « *R. D. Silvinus Wanderwoestine abbatiæ Sti Bertini religiosus, hujus collegii præses reædificavit* 1754. »

(2) Dipl. Bert., ms n° 815. (Bibl. aud.)

Jacques Le Parcq, de St-Omer, qui mourut le 23 février 1711, âgé de 34 ans.—Pierre Waneechout, de St Omer, bibliothécaire, maître des cérémonies, préposé à l'infirmerie; il mourut à 87 ans, après une très heureuse vieillesse. — (20 octobre 1701), Georges Marissal, de St-Omer, receveur, trésorier, puis abbé d'Auchy, en 1727; il joignait, dit un chroniqueur, une aimable simplicité à la prudence du serpent, et mourut âgé de 67 ans, le 9 mars 1748 (1). — (Réception du 15 octobre 1703), Bertin Bulteel, de Poperingues, chapelain de l'abbé, desservant de Saint-Mommelin, prévôt du Ham, mort d'apoplexie à 67 ans, le 10 juillet 1747. — Colomban Engrand, de la Bassée, chantre, sous-prieur, trésorier, prieur de St.-Pry; dégoûté du monde, il vécut dans la retraite, donna sa bibliothèque au monastère et mourut, âgé de 74 ans, le 18 février 1755. — Charles de Gherboode, qui devint abbé (2).—Victor de Croeser, neveu du religieux du même nom, qui avait pris l'habit en 1688; il se retira étant encore novice, se maria, et après la mort de sa femme, il devint chanoine d'Ypres et prévôt de Cassel.—Henri de Gargan de Blangy, receveur du prieuré de St.-Pry, mort à 59 ans, le 19 juin 1734. — Walbert Martel, d'Arques, prévôt de Zuyndland, puis de Poperingues, mort âgé de 80 ans, le 10 décembre 1773.—Dominique Leprince, de St-Omer, neveu de D. Fabou, qui avait pris l'habit en 1671; il mourut subitement à la prévôté d'Arques, le 2 mars 1725, âgé de 43 ans, après 20 années de religion (3). 1677.—1705.

Un manuscrit contemporain provenant de l'ancienne bibliothèque du monastère et qui figure aujourd'hui dans le catalogue de la ville de St-Omer, sous le n° 796, donne le dessin colorié des armoiries de Benoit de Béthune.

(1) « *Hic simplicitati serpentis prudentiam jungens, vèrè pius* « *atque humilis factus est.* » (Dipl. Bert., ms n° 815, bibl. aud.)

(2) Il en sera question bientôt.

(3) *Cat. rel. Bert. qui collig. pot.*, ms 815, par dom Ch. de Witte, (bibl. de St-Omer.

1677.—1705. Ce livre écrit par un religieux qui ne se nomme pas, est intitulé : *Abbatum S^ti Bertini, ab Eustasio abbate* 54, *et variarum rerum chronica.* (1 vol. in-12, reliure parchemin, écriture du XVIIe siècle, 220 p. environ, initiales coloriées avec vignettes, ancien n° 754 de ST-BERTIN.) Il commence à l'année 1297 et s'arrête en 1695, quelques années avant la fin du gouvernement de BENOIT DE BÉTHUNE ; on y trouve bien des détails sur cet abbé et sur un grand nombre de ses prédécesseurs; il retrace, pour ainsi dire, l'obituaire chronologique de tous les cénobites admis au monastère pendant une série de plusieurs siècles. — On y voit également rappelés un grand nombre de souvenirs historiques sur les souverains du pays, de 1492 à 1639.

D'après ce chroniqueur, BENOIT DE BÉTHUNE dut être parent de FRANÇOIS BOUCAULT, son devancier : *consanguineus Francisci abbatis* 76.

Nous avons omis de dire plus haut que la devise de ce dernier prélat était : *Auxilium de super;* elle était placée sur un écu écartelé au 1 et 4 : un aigle éployé ; au 2 et 3; à trois lières chargés de trois huchets (Reliure du m^s n° 1549).—De même, la devise de PHILIPPE GILLOCQ était : *Quam suavis Dominus* (Reliure du m^s n° 770), et celle de FRANÇOIS DE LIÈRES : *Virtus percussa nitet* (Reliure du m^s n° 767). — Pour plus amples renseignements sur la famille de BÉTHUNE DES PLANCQUES ; nous renvoyons à l'histoire généalogique des branches de cette illustre maison, par l'abbé Douay, édit. in-f°, 1783, pour servir de supplément à la généalogie d'André Duchesne, en 1639.

LES

ABBÉS DE SAINT-BERTIN.

MOMMELIN LE RICHE, 78ᵉ ABBÉ.

Avènemᵗ : 1706.

Mort : 1723.

SOMMAIRE.—Nomination de Mommelin Le Riche par Louis XIV. – Elle est ratifiée par le chapitre.—Son installation. — Sa confirmation.—Réception des bulles. — Bénédiction de cet abbé par Fénélon. — Entrée solennelle de MOMMELIN dans son église. — Les Jésuites ne sont pas étrangers à sa nomination; leur influence auprès du P. La Chaise. — Qualités du nouvel abbé.—Il accueille les bénédictins de St.-Maur. — Récit de MM. de St.-Marthe, de D. Martenne et D. Durand. — Objets curieux signalés par ces savants religieux.—Leurs regrets de n'avoir pu explorer mieux tous les trésors scientifiques et littéraires de l'abbaye.—Motif présumé de la conduite des moines.—MOMMELIN LE RICHE continue à être en butte aux tracasseries de l'évêque.—Reprise des procès.—Nouvelle exigence épiscopale.—Fondation de l'hôpital général.— L'évêque veut forcer l'abbaye à y concourir pour une somme annuelle de 4,000 fr.—Refus.—L'affaire est déférée à la justice. — Le Parlement de Paris sur les conclusions de d'Aguesseau, donne gain de cause à l'abbaye.— L'évêque survit peu à la perte de ce procès. — Sa mort.—Ses funérailles.—Son oraison funèbre. — Son inhumation.— Chapelle de MM. de Valbelle. — François de Valbelle succède à son oncle Louis-Alphonse, à l'évêché de ST-OMER. — Il renonce à toutes les poursuites entamées contre l'abbaye. — L'abbé imite cet exemple. — Rétablissement de la paix. — Désastres essuyés par la France.—Épuisement du trésor. — Papier monnaie. —Système financier de Law.—La ville de ST-OMER bloquée, répare ses fortifications.—La fièvre y fait de nombreuses victimes.— L'abbé accepte la bulle *Unigenitus*. — Il fête la canonisation de

1706. —1723. Félix de Cantalice et de Pie V.—Procession pour la délivrance de la ville.—Il reçoit le cierge offert par les Jésuites, et assiste aux pièces jouées par les élèves. — MOMMELIN concourt au rétablissement des églises St.-Denis et St.-Sépulcre.—Décorations à l'église du monastère, à laquelle il donne des ornements. — Il obtient, pour l'église de ST-BERTIN, des indulgences semblables à celles accordées aux pèlerins de St.-Pierre-de-Rome. — Mort de Louis XIV.—Service à son intention. — Son oraison funèbre.—Chronographe rappelant l'année de la mort du grand roi.—L'évêque resserre les liens de la discipline ecclésiastique.—Il inflige une amende aux curés qui manqueront aux offices de la cathédrale les jours fériés. — Mort de dom de Croy.—Idem de dom Maillard, abbé de Clairmarais. —Tempête affreuse.— Inondation à Longuenesse.— Ravages causés par les eaux au couvent des Chartreux. — L'abbé de ST-BERTIN cherche à adoucir le mal. — Il seconde l'établissement des Frères de la doctrine chrétienne sur la place Ste-Marguerite.—Libéralités de l'évêque à l'égard de ces instituteurs.— Engagement de la ville à cet égard.—L'évêque choisit Joseph-Alphonse de Valbelle, son neveu, pour coadjuteur.—L'abbé nomme Maximilien Liot à la charge de grand-prieur. — Agrandissement et curage de la rivière près la porte du Haut-Pont.—Cotisation de la ville. — Mort de l'abbé.—Regrets qu'il inspire. — Ses funérailles.—Son oraison funèbre. — Son inhumation. — Administrateurs provisoires *(sede vacante)*.—Dom Liot est confirmé dans les fonctions de grand prieur. — Apposition et levée des scellés. — Annullation de l'inventaire dressé par le bailly de ST-OMER.—Paisible administration provisoire.—Manuscrits portant les armoiries de MOMMELIN LE RICHE.— Religieux admis par cet abbé.

Trois mois après la mort de BENOIT DE BÉTHUNE, Louis XIV appela à sa place dom MOMMELIN LE RICHE (1),

(1) MOMMELIN LE RICHE, fils de Toussaint et d'Élisabeth de Cléty, naquit à Valenciennes ; il prit l'habit à ST-BERTIN sous son prédécesseur, le 13 janvier 1678, et occupa successivement toutes les dignités du monastère. Ce prélat est aussi quelquefois désigné sous le nom de Jean-François. « *Aliàs Joannes Franciscus.—Cum esset* « *major prior electus est abbas.* » (Ms 815).

grand prieur de la communauté (1). Cette nomination fut ratifiée par le chapitre, le 13 avril 1706; le même jour le nouveau prélat se faisait installer par deux notaires apostoliques; le surlendemain il était confirmé par Joseph Maillard, abbé de Clairmarais, et entrait en possession du spirituel et du temporel du monastère.— Les bulles de Rome, cette fois, ne se firent pas attendre; le sceau pontifical de Clément XI y fut apposé le 7 mai.—Au bout d'un mois, MOMMELIN LE RICHE, assisté de dom Denis, abbé de St.-Aubert, et de dom Dambrinne, abbé du St.-Sépulcre de Cambrai, recevait la bénédiction de la main de l'illustre et vertueux Fénélon.—MOMMELIN fit son entrée solennelle et officia pour la première fois dans son église le 12 juin 1706, jour de la Pentecôte (2). 1706.—1723.

S'il faut en croire un écrivain contemporain (3), l'influence du P. recteur de la maison des Jésuites de ST-OMER auprès du P. La Chaise, chargé alors de la feuille des bénéfices, n'aurait pas été étrangère à l'élévation de l'abbé de ST-BERTIN (4). — On comprend

(1) Les lettres patentes de nomination sont à la date du 15 janvier 1706; elles furent enregistrées au conseil d'Artois le 11 mars suivant.

(2) Grand cart. de ST-BERTIN, t. X, f° 159.—Dom Charles de Witte fixe au 15 janvier la nomination de MOMMELIN. Le *Gallia Christiana* donne la date du 28 du même mois —D'après MM. de Ste.-Marthe, l'élection aurait eu lieu en 1705, et d'après le grand cartulaire en 1706. La dernière date nous parait seule admissible. « *Confirmatur* « *anno* 1706... *benedictionem percepit.* » (Gall, christ. col. 508.)

(3) *Diarium*, manuscrit des Jésuites français de ST-OMER.

(4) « *Operâ nostrorum evectus est ad dignitatem abbatialem...* « *Mommelinus Le Riche... Valencianensis.* » (Hist. coll. S. J. aud., p. 768.)

1706.—1723. l'intérêt de ces deux corporations puissantes, à se prêter une mutuelle assistance?...—Quoi qu'il en soit, le choix de MOMMELIN fut heureux, on s'accorde à le dire; exact observateur de la règle, il aimait ses frères, il fut le père des pauvres, il était bon, généreux envers tous (1). D'après MM. de St.-Marthe, ce prélat ouvrit les portes de son monastère et les rayons de sa bibliothèque aux écrivains de la congrégation de St.-Maur, laissant ses intéressantes archives à la disposition des doctes visiteurs, qui purent à loisir en apprécier les richesses, en constatant à la fois et la bienveillance de l'abbé et la régularité des religieux : « *Missi è nostris,* « *qui Sti Bertini bibliothecam perlustrarent atque consu-* « *lerent, eâ humanitate et caritate ab illo excepti sunt,* « *cui vix alia comparari possit... Mirati sunt, sermonis* « *affabilitatem, animi candorem... Religiosam monacho-* » *rum disciplinam, etc.* (2). » — Moins heureux, mieux informés, sans doute, et dès-lors un peu plus explicites, les auteurs du Voyage Littéraire, dom Martenne et dom Durand, ne peuvent toutefois s'empêcher de faire entendre quelques plaintes et quelques regrets sur la trop grande réserve dont usèrent, à leur égard, Messieurs de ST-BERTIN. « La bibliothèque était bien « garnie, disent-ils; mais à peine nous permit-on d'y

(1) « *Præsul optimus, observantiæ regularis tenax, cultûs di-* « *vini studio fervens, suorum amans pauperum. pater cunctis be-* « *neficiis, hœc omnia firmissimè ut oculati testes asservari possu-* « *mus.* » (Gall. christ., col. 508, lin. 5 et seq.)

(2) Gall. christ., col. 508, lin. 14.

(3) Paris 1717 et 1721, in-4o, p. 183, 1re partie.

« entrer. Nous y aurions séjourné longtemps (1), si 1706.—1723.
« nous avions eu la faculté d'y voir les manuscrits et « les archives; mais il ne fut pas possible; je ne sais si « c'est parce que nous sommes réformés, car ces Mes-« sieurs craignent fort ceux qui portent ce nom. » — Ajoutons, pour être complètement dans le vrai, que **Mommelin Le Riche** était alors absent et que le soin d'accueillir les savants étrangers fut dévolu au grand prieur. Toutefois, malgré la rigueur excessive dont ils se plaignent, les moines de St.-Maur, purent mettre à profit les courts instants de leur séjour à St-Omer ; ils virent à la cathédrale le tableau de Rubens, le magnifique calice attribué à saint Éloy, merveilleuse coupe à deux anses, ayant un demi-pied de profondeur et autant de diamètre ; ils visitèrent la bibliothèque de l'évêché, celle du chapitre et les beaux manuscrits qu'elles renfermaient. Au monastère, au milieu de tant de richesses de tout genre, leur attention se porta de préférence sur le retable en or, orné de pierreries, sur l'inappréciable peinture représentant la vie de St-Bertin tracée sur *des fenêtres de bois* (sic); ils admirèrent la croix d'or donnée par Charlemagne, le chef de St-Bertin l'un des plus beaux reliquaires connus, les cloches, les voûtes, les vitraux, les réfectoires d'été et d'hiver, dont le premier avait 150 pieds de long sur 40 de large.— Leur admiration se porta également sur les plus anciens manuscrits, tels que St.-Bazile, St.-Ambroise, St.-Grégoire (2), etc. qui, alors déjà, disent-ils, *remon-*

(1) Idem, idem. p. 184.

(2) Voy. l'hist. de deux religieux de la congrégation de St.-Maur

1706.—1723. *taient à plus de* 1,000 *ans* (1)...—A cette simple indication, on comprend les regrets des doctes bénédictins de n'avoir pu explorer, à leur gré, tant de trésors aujourd'hui perdus ou dispersés; ces regrets sont vivement partagés par tous les amis des arts et de l'histoire... Cependant, en remontant au XVIIIe siècle, on doit apprécier la juste susceptibilité de Messieurs de St-Bertin *à l'endroit* de leurs confrères *réformés*; la mémoire de leurs anciennes querelles *anti-réformistes* ne devait point être entièrement effacée.... Nous n'excusons pas, nous expliquons...

Malgré la bienveillance et la douceur de son caractère, l'abbé Le Riche devait, comme son prédécesseur, essuyer l'humeur ombrageuse et jalouse de Louis-Alphonse de Valbelle; les procès de prérogatives entre les deux prélats se poursuivaient, l'évêque ajoutait sans cesse de nouvelles prétentions; il venait de fonder avec ses deniers l'hôpital général, et il voulait forcer l'abbaye de St-Bertin à contribuer à cet utile établissement pour la somme annuelle de 4,000 livres (2). La

(dom Martenne et dom Durand, Paris 1717 et 1724, 2 vol. in 4°, 1re partie, p. 183, 184. — Nous avons été assez heureux pour retrouver un de ces manuscrits : *Sti Gregorii de curâ pastorali,* couverture en bois gauffrée, 74 feuillets parchemin, écriture des xe et xie siècles. Ce livre fait actuellement partie de la bibliothèque de M. Edouard de Laplane, à Sisteron; il retournera vraisemblablement un jour à St-Omer, qu'il n'aurait jamais dû quitter.

(1) Voyage Littéraire, p. 184.

(2) Voir le dispositif de l'arrêt et le réquisitoire de l'avocat-général du roi, recueil de la bibl. d'Arras, n° 4,033. — André Loman fait rapporter cette contestation au gouvernement de Benoit de Béthune et porte le chiffre de la contribution demandée à 5,000 livres au lieu de 4,000 fr. (André Loman, ms, p. 123 et 124.)

communauté, toujours si bienfaisante, crut devoir se refuser cette fois à cette injuste exigeance épiscopale ; la cause fut déférée à la justice; après avoir parcouru les premiers degrés de juridiction, elle fut portée au Parlement de Paris, qui par arrêt du 19 mai 1708, rendu sur les conclusions conformes du célèbre avocat-général d'Aguesseau, donna gain de cause au monastère et condamna l'évêque ainsi que les administrateurs de l'hôpital à 12 livres d'amende avec dépens. 1706.—1723.

Monseigneur de Valbelle ne survécut pas longtemps à la perte de ce procès. — Le 29 octobre suivant, on célébrait ses funérailles avec une pompe inusitée; un père de la compagnie de Jésus prononça l'oraison funèbre ; les dépouilles mortelles du prélat, portées simultanément par les chanoines et les six curés de la ville, furent inhumées à la cathédrale dans la chapelle épiscopale ou de *l'Apside,* que l'on désigne encore aujourd'hui sous le nom de chapelle de Messieurs de Valbelle (1).

François de Valbelle (2), chanoine et doyen de la

(1) On voit dans cette chapelle un monument et les pierres tumulaires placés à la mémoire des trois Messieurs de Valbelle. On y lit encore leurs épitaphes, qui se trouvent également rappelées dans le grand cartulaire.

(2) François, fils de Jean-Baptiste, appartenait, comme ses devanciers, à une famille noble de Provence. Il fut sacré à Paris le 10 mars 1709, par Gaspard de Vintimille, alors archevêque d'Aix ; il fit peu de jours après, son entrée dans sa cathédrale.—Le village de Valbelle est située à 4 kilom. de Sisteron (Basses-Alpes), dans le canton de Noyers. — La famille de ce nom, qui fut l'une des plus riches de la province, est à la veille de s'éteindre dans la personne de Mme la marquise Félix d'Albertas, dernière héritière du sang des Valbelle.—

1706. —1723. cathédrale de St-Omer, succéda à son oncle Louis-Alphonse; mais plus calme, moins irritable, moins susceptible que lui, le nouvel évêque s'empressa de manifester le désir de rétablir la bonne harmonie entre les deux églises, il renonça aussitôt de son plein gré à toutes les poursuites commencées par son prédécesseur. S'associant avec bonheur à cette heureuse pensée, l'abbé de St-Bertin imita cet exemple et la paix fut dès-lors rétablie entre ces deux puissances rivales.

Malheureusement, il n'en était pas de même sur de plus grands théâtres, le soleil du grand Roi avait commencé à pâlir : les désastres de la Hogue,—la paix de Ryswick,—l'issue de la guerre de succession,— quelques échecs en Bavière qui ouvraient aux alliés les portes de la France, attristaient le pays, etc., etc.— De plus, l'épuisement du trésor royal avait nécessité l'introduction du papier-monnaie, espèce d'assignat, dont le nombre excessif favorisé par le déplorable système financier de Law, devait inévitablement amener une banqueroute (1).—La ville de St-Omer cernée alors de

Monseigneur de Valbelle faisait de fréquents voyages en Provence où l'appelaient ses affections et les affaires de son neveu, dont il avait la tutelle. Les registres de la mairie de Ribiers, dont la seigneurie appartenait à sa famille, font plusieurs fois mention du séjour de l'évêque de St-Omer dans cette humble paroisse du Dauphiné, où pour nous aussi se reportent si volontiers les premiers, les plus agréables souvenirs de l'enfance. Le *Virail* qui dépend de cette commune ne fut-il pas notre second berceau?... Les riches et vastes plaines de l'Artois et de la Flandre ne peuvent nous faire oublier les Alpes!...

(1) Hist. de France.—Mémoires contemporains.

toutes parts, par Malborough et le prince Eugène de 1706.—1723.
Savoie, réparait ses fortifications, principalement du côté de la *Porte-Neuve* et du côté de la petite chapelle *dédiée à N.-D.-de-Grâce* (1). En même temps, une fièvre épidémique sévissait et faisait de nombreuses victimes (2), au nombre desquelles on comptait avec douleur Messire Louis Deslyons, chanoine, doyen du chapitre de la cathédrale, et plusieurs religieux. — Au milieu de ces agitations du dehors et des inquiétudes intérieures, MOMMELIN LE RICHE acceptait respectueusement avec sa communauté la bulle *unigenitus* donnée par Clément XI, il assistait aux fêtes données par les pères Capucins pour la canonisation de saint Félix de Cantalice, religieux de leur ordre (1713), et présidait chez les Dominicains à la grande cérémonie célébrée en l'honneur de la béatification de Pie V, ainsi qu'à la procession ordonnée pour la délivrance de la ville, alors qu'elle se plaçait sous la protection du Saint-Sacrement. On voit également l'abbé de ST-BERTIN recevoir le cierge offert par les Pères Jésuites français, en mémoire de la fondation de leur collège (3), et encourager par sa présence les pièces jouées par les élèves de cette maison auxquels il accorde des prix; il

(1) Le Fort-de-Grâce fut alors restauré et agrandi.

(2) Grand cart., t. X.

(3) « *Oblatum cereum fundationis præsuli et religiosis Berti-* « *nianis.* » (Hist. coll. aud., p. 770 et 777.) — « *Ex more oblatum* « *drama placuit.—De more salutatus D. abbas oblatione drama-* « *tis in aulâ monasterii Sti Bertini, ex cujus liberalitate præmia* « *distribuebantur.* » (Idem, idem, p. 785, 789, etc., etc.)

1706.--1723. **concourt à la restauration ou à l'embellissement (1) des deux églises paroissiales de Saint-Denis et du Saint-Sépulcre (1713) (2). — Il fait élever de 10 pieds le maître-autel de son église abbatiale, en y ajoutant deux statues en marbre noir et blanc, de grandeur naturelle, représentant les figures de l'Ancien et du Nouveau Testament (1714); il fait paver en marbre le chœur et la chapelle de l'*Assomption;* il enrichit la sacristie de beaux ornements, brodés en or et en argent, dont l'un était pour les grandes fêtes, l'autre, en velours noir garni de flammes d'or, servait dans les cérémonies funèbres (1715).— En même temps, MOMMOLIN LE RICHE obtenait du Souverain-Pontife, en faveur des personnes pieuses qui, douze fois l'année, viendraient prier à sept autels désignés de son église, les mêmes indulgences que celles accordées à ceux qui visitaient St.-Pierre-de-Rome (6 mai 1715) (3).—Louis XIV venait de mourir; les religieux célébrèrent solennellement un service à son intention. L'un d'entre eux prononça son oraison funèbre (4) et composa à l'occasion de**

(1) Idem. idem, p. 779, etc.

(2) Le curé de l'église St.-Sépulcre se nommait alors dom Gardel; le desservant de St.-Denis était François Caron; ce dernier employa tout ce qu'il possédait au rétablissement de son église, à peu près détruite par la tempête de 1705 : la paroisse quoique épuisée, concourut néanmoins admirablement à cette œuvre. — François Caron fut inhumé sous la grande porte d'entrée de son église. On voit encore aujourd'hui les larges pierres tombales qui recouvrent le sarcophage de ce charitable pasteur.

(3) Grand cart. de ST-BERTIN, t. X, in-f°.

(4) Dom Martin Stemmer, sous-prieur de l'abbaye, fit l'oraison funèbre à ST-BERTIN, et Martin de Puiloubier, chanoine de la cathé-

la mort du Roi de France, le chronogramme qui suit : 1706. —1723.

LVDoVICI regIs fIneM pLangIte.
(MDCCXV).

L'évêque de St-Omer cherchait alors à resserrer les liens de son autorité et ceux de la discipline ecclésiastique qui tendaient à se relâcher. Pour y parvenir, il dut frapper d'une amende de 5 livres les curés de la ville, celui du *Nard* (sic), ceux même de Ste.-Marguerite, de St.-Jean et de St.-Martin, patronat de St-Bertin, toutes les fois qu'ils manqueraient aux offices de la cathédrale les jours fériés (décembre 1717) (1). — Peu après, Mommelin donnait la sépulture à un jeune religieux dom Ferdinand de Croy, membre de la noble famille de ce nom, lequel était mort à la fleur de son âge, au bout de quarante jours de sacerdoce (2). Il assistait aux obsèques de dom Maillard, abbé de Clairmarais, ainsi qu'à l'intronisation d'Antoine de la Houssaye, son successeur (3), qui bientôt lui-même devait céder la place à dom F. de Brianville, prieur de Cercamp (1718).

drale, la prononça à Notre-Dame, le 11 septembre 1716. Ce dernier était un gentilhomme provençal, attiré à St-Omer par M. de Valbelle; il fut inhumé dans la chapelle épiscopale, à côté de son bienfaiteur.

(1) Grand cart., ms in-fo, t. X.

(2) Il fut inhumé dans la chapelle de l'*Assomption*, à côté du mausolée élevé aux membres de cette famille. La tombe de ce religieux fut recouverte d'un marbre portant l'épitaphe suivante : « *Dominus Ferdinandus de Croy filius Balthazaris Josephi Marchionis de Molembais et Mariæ Philippæ Annæ de Crequi religiosus sacerdos et professus hujus cenobii Sti Bertini, qui obiit 27a ætatis. R. I. P.* »

(3) Antoine fut nommé en 1718, il mourut à Arras pendant la session des États, le 19 septembre 1719.

1706.—1723. Une affreuse tempête venait de désoler les alentours de St-Omer, le village de Longuenesse surtout avait horriblement souffert; dans le couvent des Chartreux, les cellules des moines furent recouvertes de près de 2 mètres d'eau, le mur de l'enclos s'écroula, la bibliothèque, les récoltes et la basse-cour furent emportées ou perdues; un religieux avait trouvé la mort en voulant préserver les meubles précieux de la communauté. L'abbé de St-Bertin tendit une main amie aux austères enfants de saint Bruno, il les aida à adoucir les ravages causés par cette inondation (1717). — Un an après, il secondait de tous ses efforts l'heureuse institution des Frères de St.-Yon, ou *de la doctrine chrétienne*, qui à la demande de l'évêque et avec l'adhésion du magistrat, furent installés à St-Omer sur la place Ste.-Marguerite (patronat de l'abbaye) le 16 octobre 1720 (1), avec le consentement exprès de M. de Chauvelin, intendant de la province. Comprenant la haute utilité de ces vertueux et modestes instituteurs, Monseigneur François de Valbelle acheta et meubla leur maison; s'associant à la générosité du pontife, la ville s'engagea alors à leur fournir annuellement une subvention de 800 livres, soit 200 livres par frère; puis en vertu d'un mandement épiscopal, en date du 9 novembre, les écoles s'ouvrirent trois jours après, au milieu de l'assentiment général, sous la direction du frère Bernardin, supérieur, et du frère Hyacinthe, l'un de ses pieux collaborateurs (1720) (2).

(1) Gd cart. de St-Bert., t. X, fo 160.—St.-Yon est près de Rouen.

(2) Grand cart., t. X, fo 160.—Cette école, notablement agrandie,

Peu après l'établissement des Frères, l'évêque de St-Omer s'associa un coadjuteur et confia ces hautes fonctions à Joseph-Alphonse de Valbelle, son neveu, alors évêque de Sarlat, auquel fut dévolu le droit de succession future (1721). En même temps, Mommelin Le Riche donnait la charge de grand prieur à dom Maximilien Liot, de St-Omer, à la place de François de Grutter, d'Ypres, mort depuis peu. — On faisait alors l'élargissement et le curage de la rivière d'Aa, près de la porte du Haut-Pont. L'abbé de St-Bertin venait de contribuer pour sa cote-part à l'exécution de ce travail, auquel la ville de St-Omer concourut pour une somme de 60,000 livres (1), lorsque surpris par une fièvre violente, ce prélat descendit subitement dans la tombe, âgé de 65 ans, le 9 juin 1723, au 1706.—1723

est divisée en plusieurs sections et subsiste encore aujourd'hui à la grande satisfaction des habitants qui savent en apprécier les services. Elle se trouve actuellement sous l'intelligente direction du *très cher frère* Honoré, *visiteur* de son ordre, que tout le monde connaît et estime à St-Omer; elle reçoit 1300 élèves. — D'autres maisons de frères sont établies dans diverses paroisses. — Le noviciat a été transféré, depuis peu d'années, sur le quai des Tanneurs, dans l'ancienne et belle fabrique de M. Pley. Là, loin des agitations du monde, à l'ombre de la religion, de courageux serviteurs de Dieu puisent chaque jour, sous l'inspiration de bons maîtres, ces principes immuables qu'ils iront répandre gratuitement un jour chez la nombreuse jeunesse des départements de la Somme, du Nord et du Pas-de-Calais. — Le noviciat de St-Omer a fourni jusqu'aujourd'hui 41 maisons, qui donnent l'instruction à 18,326 enfants et à 3,032 adultes... De tels établissements ne méritent-ils pas la plus entière confiance et les meilleurs encouragements!...

(1) Grand cart., t. X.

1706.—1723. bout de 18 ans de gouvernement (1). MOMMELIN fut généralement regretté, surtout par les pauvres qui perdirent en lui un infatigable protecteur; ses funérailles se firent avec les cérémonies d'usage; un Père jésuite prononça l'oraison funèbre, puis le corps du défunt fut descendu dans la tombe commune des abbés et placé dans un caveau, à gauche du *Doxal* (1723) (2).

Immédiatement après la mort de MOMMELIN LE RICHE, les religieux pourvurent à la nomination des administrateurs capitulaires chargés de l'administration de la communauté pendant la vacance et ils continuèrent, à l'élection, les fonctions de grand prieur à dom Maximilien Liot, qui fut confirmé en cette qualité par l'abbé d'Eenham, visiteur général de la congrégation des *Exempts*. — Trois jours auparavant, le 11 juin, Messieurs les officiers du conseil d'Artois en apposant les scellés sur les biens du monastère, avaient prononcé l'annulation de l'inventaire que le bailliage de ST-OMER s'était indûment arrogé le droit de faire (3).—Les scellés furent levés le lendemain et les administrateurs nommés entrèrent aussitôt dans leurs nouvelles fonctions, qu'ils remplirent paisiblement jusqu'à l'élection d'un nouvel abbé (4).

(1) « *Obiit* 9a *die junii* 1723, *ætatis suæ* 65. *abbatialis dignitatis* 18. *Hunc quotquot norunt, affabilitatem, magnam liberalitatem, majorem sapientiam et virtutem maximam.* » (Dipl. Bert. ms 815.)

(2) Grand cart., ms in-fo, t. X.

(3) Il y avait été procédé le 10 juin, lendemain de la mort de l'abbé.

(4) Grand cart., t. X, fo 162. « Le conseil d'Artois accorda la main-levée desdits scellés, mis par ses officiers le 11 précédent. »

Les bibliothèques de Boulogne et de St-Omer conservent des ouvrages ayant appartenu à la collection particulière de Mommelin Le Riche dont ils portent les armoiries. Parmi ces livres, dont quelques-uns sont précieux, on peut citer le n° 118 de la bibliothèque de Boulogne-sur-Mer, ms in-f° ayant pour titre : *Decretum Gratiani cum Glossis* (1) ; 2° le ms n° 7 de la collection de St-Omer, vol. in-f°, exemplaire sur papier; c'est une ancienne bible fort belle provenant de la bibliothèque Mazarine; d'après les catalogues et les indications de Brunet, on a quelques raisons de croire que ce volume sort des presses de Guttemberg; cette présomption seule en indique la valeur bibliographique. Ce bel exemplaire porte ces mots sur la première page : *Liber bibliothecæ Bertinianiæ*, en écriture cursive du XVIe siècle, qui ressemble assez à celle de Guillaume de Whitte.—On voit aussi dans le 7e vol. du grand cartulaire de dom de Witte, un autographe détaché, avec un sceau en cire rouge et la signature de Mommelin Le Riche (2).—Les armoiries de ce prélat *étaient d'azur au chevron d'argent accompagné de trois roses de même à cinq feuilles, deux et une* (3).—Il avait pour devise : *Divitiæ meæ Deus*. 1706. — 1723.

(1) Voir l'original et le catalogue de M. Gérard, n° 118.

(2) Bibl. de St-Omer, rayons des manuscrits. — Catal. de l'abbé Aubin.—Manuel du libraire, dernière édition.—Grand cart., t. X.

(3) Tableau des armoiries des abbés de St-Bertin, par M. Wallet, p. 85.—On voit aussi les armoiries de cet abbé sur deux empreintes de sceaux, dont l'une est attachée à un acte des archives de la ville, l'autre à une feuille volante placée dans le Xe vol. du Gd cart.—Les émaux ne s'y trouvent pas.—Cet écu se rencontre encore sur une pierre en-

1706.—1723. **MOMMELIN reçut au monastère les religieux dont voici les noms :**

(10 octobre 1709), Joseph-Antoine Outrebon, d'Aubers, près de Lille, bibliothécaire, mort à 37 ans, le 14 novembre 1726. — Omer Marcadet, d'Arras, mort de la goutte à 52 ans, le 16 septembre 1746. —Nicolas d'Affreingues, qui se retira novice et mourut chanoine de Tournai.—(Octobre 1711), Ferdinand de Croy, issu de la noble famille des marquis de Molembais, mort d'une maladie de poitrine, le 27 janvier 1717, à 26 ans. — Winnox Thelier, de St.-Pol, directeur des novices, mort dans sa famille à 38 ans, le 29 novembre 1727. — Mommelin Pasquinot, de Douai, neveu de Robert Fiévet, reçu en 1683, bibliothécaire, maître des cérémonies, receveur de St.-Pry, secrétaire et prévôt du Ham, receveur des fiefs, etc., mort à 69 ans, le 22 novembre 1761.—Philippe de Lattre, de ST-OMER, directeur

châssée dans un mur, au-dessus du rez-de-chaussée d'une maison appartenant à M. Delahaye, à ST-BERTIN, là où était le quartier du grand prieur. — Un chroniqueur que nous avons bien des fois cité, dom André Loman, sous-prieur, termine son récit à MOMMELIN LE RICHE qui, selon lui, n'aurait été que le 72e abbé et non le 78e, ainsi que nous l'indiquons, à l'aide de tous les documents connus. — Cet écrivain convient d'ailleurs que sa chronologie des abbés de ST-BERTIN est vicieuse et il en indique ainsi la cause : « *Assignatus hic* « *Sithiensium abbatum numerus difformis est, ab eo quo communiter utuntur abbates, secundum quem D. Mummolenus dicitur* « *abbas* 78 *(vel* 79*); verum facile est difformitatem rectificare;* « *etenim Rigobertum in cathalogo abbatum omisi, quia propriè* « *Sti Bertini coadjutor fuit et non abbas; omisi etiam Hugonem* « *secundum, quia personnaliter non præfuit; item Adalardum, Fulconem et Hildebrandum quia fuerunt reassumpti, non duplicavi :* « *similiter Joannem de Medon et Jacobum Duval qui competitoribus suis cedere coacti sunt; abbatum cathalogo non comprehendi, quos si addiderit lector, Mummolenus noster, abbas* 78 *reperietur : hunc tamen numerum servare debuerunt abbates, ut* « *verificentur instrumenta à pluribus eorum edita.* » (Ms original de M. Leglay, p. 124, 125, lin. 25 et 1 jusqu'à 10.)

des novices et secrétaire du chapitre, mort des suites d'une léthargie 1706. —1723.
le 21 juin 1739, à 48 ans. — Jacques Cuvelier, de St-Omer, maître des cérémonies, aumônier honoraire *(eleemosinarius honorarius)*, mort à 86 ans, le 28 juillet 1776.—(1712), Guislain de Croix, de St.-Pol, renvoyé avant sa prise d'habit ; il se maria.—François d'Arrest, de St-Omer, mort le 17 août 1718, à 26 ans.—Louis Février, d'Arras, professeur de théologie, chambellan, abbé d'Auchy, nommé par Louis XV, il mourut à 78 ans, en 1744. — Josce de Cléty, de St-Omer, bibliothécaire, secrétaire de la cour abbatiale, grainetier, mort à 61 ans, le 3 juillet 1754, après 43 ans de religion et 36 ans de sacerdoce ; il fut l'un des plus zélés défenseurs des droits du monastère et l'un des historiens les plus érudits de son temps. On a de lui divers volumes imprimés, notamment l'*Origine des églises de St.-Omer et de St.-Bertin, etc., etc.*, et plusieurs manuscrits. On trouve des annotations de sa main sur presque tous les ouvrages manuscrits provenant de l'ancienne bibliothèque de St-Bertin (1).—Folquin Grammont, de Dunkerque, professeur de théologie, puis prieur et abbé de St.-Pierre d'Aldebourg ; il mourut à 44 ans, le 31 décembre 1736. — Dunstan Gaudion, de Dunkerque, secrétaire du chapitre, mort le 4 mars 1742, à 48 ans. — Joseph de Witte, de St-Omer, qui se retira novice, se maria et mourut le 18 janvier 1760 (2). —Gérard Morenval, de St.-Pol, receveur des fiefs, maître de la fabrique et grand prieur; il mourut à 60 ans, le 30 décembre 1749. — (1716), Basile Duhaynin, de Soutin, près Valenciennes, aumônier, receveur et vinier, mort à 65 ans, le 16 novembre 1761. — Grégoire Bervoet, de Furnes, mort le 5 mai 1731, à 38 ans.—Augustin Nep-

(1) « *Jurium nostrorum acerrimus, dictis, scriptis que propu-* « *gnator ac defensor; quem eruditum clamant, nostri temporis* « *eruditi... in historiâ peritum agnoscit provincia nostra : inti-* « *tulati libri, origo ecclesiarium S*ti *Bertini et S*ti *Audomari, fi-* « *delem dissertatorem agnoscunt, quot sunt veritatis amatores.»* (Dipl. Bert., ms no 815, *à Carolo de Witte.)*

(2) Nous aurons à en reparler. — C'est le père de dom Charles de Witte, l'auteur du grand cart.

1706. —1723. veur, de St-Omer, mort d'apoplexie le 16 juillet 1754, à l'âge de 60 ans. — Grimbald Engramel de Quatrin, de St.-Pol, mort diacre à Armentières, le 6 août 1726, âgé de 31 ans.—(26 janvier 1720), Ambroise Pelet, noble audomarois *(nobilis Audomarensis)*, directeur des novices, chapelain du prieur, sous-prieur, trésorier, puis grand prieur en 1749; il remplit plusieurs missions dans l'intérêt de la communauté et mourut âgé de 86 ans, le 9 juillet 1785. — François de Vissery, de St-Omer, chapelain du prieur, receveur des fiefs, maître de la fabrique et prévôt du Ham, mort d'hydropisie, le 10 mars 1758, âgé de 60 ans. La nature l'avait doué du plus heureux caractère; il fut inhumé dans la chapelle St.-Michel; son épitaphe, enlevée à la destruction de l'église, a été longtemps appliquée à un mur de la paroisse St.-Denis. — Denis Robert, de St-Omer, receveur du prieuré de St.-Pry, mort le 14 décembre 1742 à 45 ans. — (1722), Ignace Leleu, chapelain de l'abbé, prévôt de Zuynland et d'Arques, mort à 60 ans le 23 juillet 1761.—Maur Doncker, de St.-Pol, professeur de philosophie et de théologie, grainetier, promoteur de la Congrégation, mort le 3 mars 1761 à 56 ans. — Etienne Dumolinet, receveur de St.-Pry, de Bourbourg et du Ham, secrétaire de la cour abbatiale, prévôt d'Arques, mort le 9 janvier 1759, à 57 ans.—Adrien Secon, de St-Omer, chantre, mort le 29 novembre 1747, à 47 ans; il était d'une piété exemplaire (1).

(1) Dipl. Bert., ms no 815.—Cat. rel. Bert. qui coll. pot., ms de la bibl. de St-Omer.



[illegible] d'après une [illegible] contemporaine.

[illegible] frères lith. a St Omer.

LE CARDINAL DUBOIS,

79e Abbé.

LES

ABBÉS DE SAINT-BERTIN.

GUILLAUME DUBOIS (CARDINAL), 79e ABBÉ.

Avènemt : 1723.

Mort : 1723.

SOMMAIRE.—Sa naissance. — Son élévation. — Sa nomination à ST-BERTIN.—Adhésion de la communauté. — Les religieux lui adressent leurs félicitations et réclament sa protection. — Satisfaction de GUILLAUME.—Il se fait présenter l'état des revenus du monastère, auquel il accorde un dégrèvement de 6,000 livres de pension qu'elle payait à l'université de Douai.—Cette pension est reportée par moitié sur les abbayes de St.-Éloy et d'Hasnon. — GUILLAUME est préconisé pour le cardinalat par Innocent XIII.—Il est confirmé.—Il prend possession par procureur, et meurt la veille du jour où Maximilien Liot était installé à sa place.— Ses regrets de n'avoir pu obtenir aussi les monastères de Citeaux et de Prémontré. —Sa mémoire est justement flétrie. — Intrigues pour sa nomination à la dignité de cardinal.—Son portrait, d'après le duc de St.-Simon.—Son inhumation.—Son cénotaphe.—Ses armoiries.

En voyant ce nom, de scandaleuse mémoire, prendre rang parmi ceux des abbés de ST-BERTIN, nous sommes heureux de n'avoir à nous en occuper que dans les limites de notre sujet et ce qui s'y rattache n'exigera pas grands frais de notre part (1). Quel-

(1) Gd cart., t. X, p. 202. — Biographie universelle de Michaud, t. XII, p. 71 et suivant, Art. de M. Sevelinges.—Mémoires, secrets et correspondances du cardinal Dubois, par le même, 3 vol. in-8o. Paris, chez Pillet.—Voy. encore les différentes vies de ce prélat.

1723.—1723. **ques lignes suffiront, sans qu'ici la vérité impose à l'histoire de nouvelles sévérités... Qui ne le sait? Fils d'un obscur apothicaire de Brives-la-Gaillarde, GUILLAUME devint premier ministre d'État, Cardinal, duc et archevêque de Cambrai (1), il était, en outre, commendataire d'un très grand nombre d'abbayes, parmi lesquelles on cite celles de St.-Just, de Cercamp, de Bergues-St.-Winnox, de ST-BERTIN, etc., etc. Il obtint ce dernier bénéfice le 12 juin 1723; sept jours après, la proposition du prince fut soumise à la communauté assemblée, et comme la puissance ne manque jamais de flatteurs, non-seulement les religieux accueillirent cette nomination sans se plaindre, mais ils chargèrent le grand prieur dom Maximilien Liot de porter au nouvel abbé l'expression de leur hommage et de leurs félicitations en réclamant humblement sa protection... Cette conduite, du reste,**

(1) Lorsque l'archevêché de Cambrai devint vacant par la mort de Mgr de La Trémouille, DUBOIS demanda à lui succéder...—*Toi archevêque,* lui dit le régent, *et qui osera seulement te faire prêtre?..* — L'archevêque de Paris (le cardinal de Noailles), se refusa à cette ordination; mais celui de Rouen, séduit par des promesses, consentit à céder son diocèse. GUILLAUME fut sacré par l'évêque de Nantes, et ce qui semble impossible à croire, l'illustre Massillon put apposer son nom au bas d'un certificat de bonne vie et mœurs et de science ecclésiastique délivré à un tel homme!... DUBOIS reçut tous les ordres dans une matinée, en présence du Régent et de sa cour.—François Lafiteau, évêque de Sisteron, son agent secret à Rome, travailla plusieurs années de concert avec le roi d'Angleterre, pour lui faire obtenir la barrette. — DUBOIS touchait, dit-on, une pension de 40 mille livres sterlings de l'Angleterre; toutefois on n'a pu en trouver aucune trace. (Mêmes sources.)

leur réussit, GUILLAUME sensible à une prévenance à laquelle, peut-être, il n'était pas toujours habitué, se fit présenter l'état général des revenus du monastère, et lui accorda sur-le-champ, le dégrèvement d'une pension de 6,000 livres, qu'il payait à l'université de Douai; moitié de cette pension fut mise à la charge de l'abbaye de St.-Éloy d'Arras, moitié à celle de l'abbaye d'Hasnon, près de Valenciennes. — Cet acte de justice distributive, consistant à décharger les uns au préjudice des autres, est le seul qui soit resté de l'administration de DUBOIS pendant sa courte prélature de ST-BERTIN; il n'eut pas le temps d'en faire davantage : nommé cardinal, il avait été préconisé à Rome, par le pape Innocent XIII (23 juillet 1723). Ses lettres de nomination au monastère avaient reçu la confirmation pontificale, il venait de prendre, selon l'usage, possession de la forme abbatiale, en présence des trois États de la ville de ST-OMER (1), lorsque la mort le surprit. Il mourut à Versailles, âgé de 66 ans, le 10 août 1723, au moment où les religieux de ST-BERTIN fêtaient son élévation, et la veille, même, du jour où dom Maximilien Liot, son procureur général et spécial, fut installé à sa place, en vertu d'une commission régulière (2). — GUILLAUME n'avait jamais mis les pieds à 1723. — 1723.

(1) La prise de possession de DUBOIS fut prononcée le 23 juillet, par François Chrétien, chanoine de ST-OMER et pronotaire apostolique, en présence de M. Willemot, archiprêtre, official de ST-OMER, délégué par les bulles.

(2) *Guillelmus Dubois, Cardinalis, ex Brives-la-Gaillarde, in inferiori lemovicio, nominatur abbas commandatarius Sti Bertini,*

1723.—1723. St-Omer; il emporta le regret de n'avoir pu ajouter à son immense fortune les abbayes de Citeaux et de Prémontré, laissant après lui le souvenir d'une vie sur laquelle la flétrissure a été justement et universellement prononcée (1).

On le sait aussi, tous les cabinets de l'Europe furent mis en mouvement pour décorer de la pourpre romaine celui qui, peu de temps auparavant, n'aurait pas été jugé digne d'une modeste cure de village. « Dubois, dit « le duc de St.-Simon, était un petit homme, maigre, « effilé, à figure de fouine; on remarquait chez lui un « bégaiement factice qui lui donnait le temps de deviner « les autres ; sa conversation instructive et attachante « l'auraient fait rechercher, si ces qualités n'eussent « été obscurcies par les défauts les plus graves, et « n'eussent été ternies *par une fumée de fausseté qui lui « sortait par tous les pores* (2).... »

Ce prélat fut enterré, à Paris, à l'entrée de l'église

12a *junii* 1723 *et moritur* 10a *diè augusti ejusdem anni*. (Ms 815, Dipl. Bert., bibl. aud.)

(1) Biograph. univ. de Michaud.—Gd cart., t. X, etc., etc.

(2) Idem, idem. — Malgré cela, on a publié dans le temps une gravure représentant la physionomie du cardinal Dubois et au bas de laquelle on lisait ces vers, tracés sans doute par la main d'un courtisan :

« *Les dignités dans ce prélat,*
« *Brillent avec beaucoup d'éclat;*
« *Le héros qui le favorise,*
« *Et qui chérit l'esprit soutenu du bon sens,*
« *A voulu que l'État aussi bien que l'Église,*
« *Profitassent de ses talents.* »

(Gravé par Durocher, rue du Foin, à Paris.)

collégiale de St.-Honoré (aujourd'hui l'église St.-Roch), dont il avait été chanoine. Son mausolée, l'un des bons ouvrages de Coustou, portait une épitaphe adroitement écrite, où après avoir rappelé la longue nomenclature des titres du défunt, le spirituel auteur terminait par ces mots : 1723. —1723.

« *Quid hi tituli, nisi arcus coloratus et vapor ad* « *modicùm parens?... Viator, stabiliora et solidiora* « *bona, mortuo precare* (1)!.. »

Ce monument subsiste encore, seulement on en a effacé le nom; il est question de le tranférer au musée de Versailles.

Les armoiries de DUBOIS étaient *d'azur, à trois ar-*

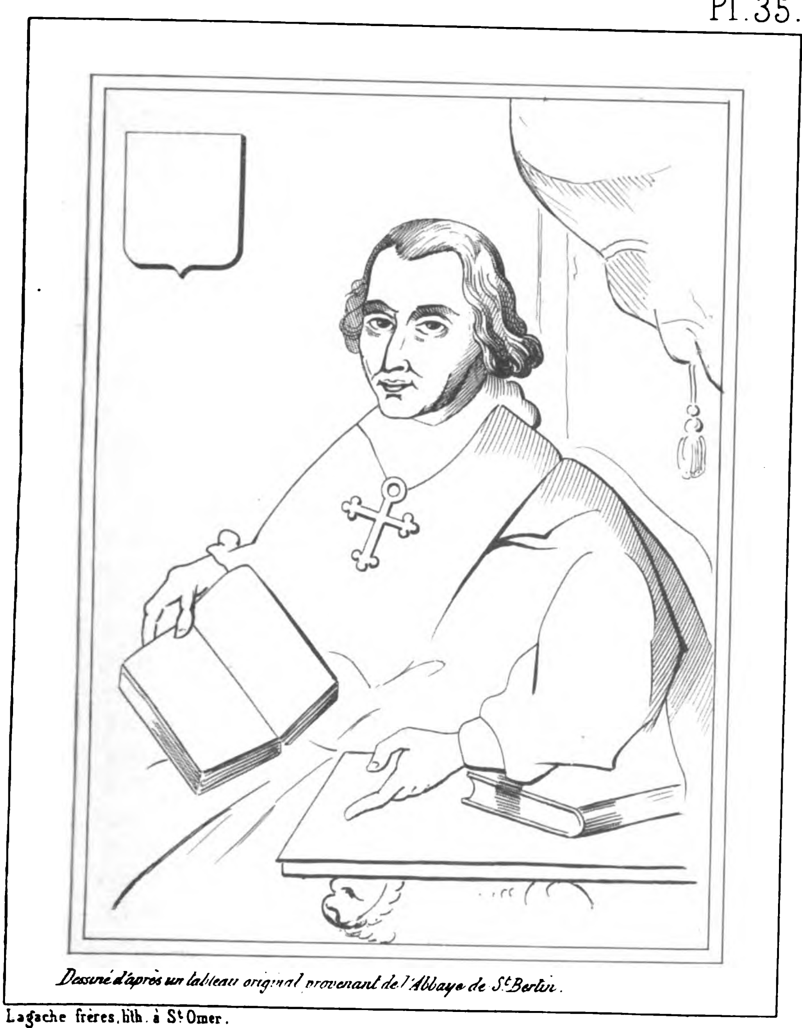
(1) Dutems, Hist. du clergé de France (diocèse de Cambrai), t. IV. —Ce cénotaphe est au dépôt des monuments français.

DUBOIS était né le 6 septembre 1656, il fit ses études à Paris; l'éducation de Philippe, duc d'Orléans, dont il fut chargée, lui ouvrit la voie des honneurs. Devenu conseiller d'État en 1715, il fut nommé ambassadeur extraordinaire en Hollande. Il signa, en cette qualité, le 4 janvier 1717 un traité d'alliance entre la France, l'Angleterre et la Hollande. Peu de temps après, le Roi lui donna l'entrée au conseil des affaires étrangères et l'envoya en Angleterre avec la qualité d'ambassadeur. Il signa, le 2 août 1718, le traité conclu à Londres pour la pacification de l'Europe, et fut nommé ministre le 24 septembre suivant. — DUBOIS fut aussi membre de l'Académie française, de l'Académie des Sciences et de celle des Inscriptions et Belles-Lettres. Tant de richesses et d'honneur, dit un historien du temps, ne purent conserver ses jours moins précieux à l'église qu'aux affaires de l'État. Cet écrivain ne semble-t-il pas hésiter à dire ici toute sa pensée?...

(Hist. du clergé de France, t. IV, p. 42 et 43.)

1723. —1723. ***brisseaux, d'argent, au chef cousu de gueules chargé de trois molettes d'éperon d'argent*** (1).

(1) Dictionnaire de la noblesse, Tableau des armoiries des abbés de St-Bertin, par M. Wallet, p. 85. Voy. planche, n° 34.



Dessiné d'après un tableau original provenant de l'Abbaye de St Bertin.

Lagache frères, lith. à St Omer.

BENOIT PETIT-PAS,

80e Abbé.

LES

ABBÉS DE SAINT-BERTIN.

BENOIT PETIT PAS, 80e ABBÉ.

Avènemt : 1723.

Mort : 1744.

SOMMAIRE.—Arrivée des commissaires royaux pour l'élection d'un nouvel abbé régulier. — Ouverture du scrutin auquel prennent part 52 religieux.—Liste de trois candidats. — Envoi du procès-verbal à la cour.—Le premier inscrit est nommé.—Lettres-patentes du 8 octobre 1723, en faveur de BENOIT PETIT PAS. — Leur enregistrement. — Naissance de BENOIT. — Sa famille. — Ses charges diverses.—Son installation. — Sa confirmation.—Sa prise de possession provisoire.—Il reçoit le serment des religieux.—Longues formalités pour l'obtention des bulles pontificales.—L'abbé envoie un député à la cour romaine, pour hâter l'expédition de ses bulles. —Elles arrivent le 27 septembre 1724.—Progrès des Frères de la doctrine chrétienne.—Leur nombre ne peut plus suffire.—Le magistrat en appelle quatre autres. — Établissement d'une 3e école sur la paroisse St -Sépulcre.—Rétribution qui leur est promise.— Cette décision est accueillie avec joie dans la ville.—L'abbé de ST-BERTIN contribue à cette fondation ainsi qu'à l'établissement du Bon Pasteur.—Continuation des fortifications du côté de la porte du Brûle. — Préconisation de l'abbé.—Sa confirmation. — Il est nommé député des États à la cour. — Il reçoit la bénédiction à Paris de la main de l'archevêque de Cambrai.—Témoins de la cérémonie.—Sa première entrée.—Il officie pour la première fois.— Question irritante du jansénisme. — Condamnation de l'évêque de Senez. — Accord de l'évêque de ST-OMER et de l'abbé de ST-BERTIN. — Ils donnent leur adhésion à la constitution *Unigenitus*.— Pluies continuelles. — Stérilité de la terre.—Prières publiques. — On fait une procession avec l'image de Notre-Dame-des-Miracles.

1723.—1744. —Incendie du collège des Jésuites Anglais. — L'église seule est épargnée. — Élévation du louis d'or de 20 livres à 24 et de l'écu de 5 livres à 6.—Stabililé dans les monnaies.—Taux proportionnel des espèces d'or et d'argent.—Réduction des rentes.— Les finances s'en ressentent.— L'abbé s'applique aux devoirs de sa charge. —Mort de Bertin Portebois.—Les religieux d'Auchy réveillent leurs anciennes prétentions au sujet de l'élection de leur abbé.—Arrêt du conseil en faveur de St-Bertin, qui continue à prendre les candidats dans son sein.— Nouvelle élection. — Georges Marissal est nommé.—Réforme des *Repenties* et des *Écotiers* à St-Omer. —Mort de François de Valbelle.—L'abbé célèbre ses funérailles.— Il reçoit son successeur Joseph-Alphonse.—Réception de la bulle relative à la translation du prieuré de St.-Pry. — Association de prières entre St-Bertin et St.-Éloy de Béthune.—Installation des religieux de St.-Pry dépendants de St-Bertin.—Restauration de la bibliothèque de l'abbaye.—Elle est augmentée et enrichie. — Chronographe à ce sujet.—Les anciennes querelles entre les chanoines et les religieux se rallument. — Mandement des vicaires-généraux capitulaires pour des prières publiques.— L'antériorité de l'église de N.-D. sur celle de St-Bertin y est posée comme un fait certain. — Contestation et réponse de dom Cléty au nom de l'abbé et des religieux. — Correspondance irritante. — Nouvelle exigence des chanoines. — L'aigreur augmente. — Les chanoines demandent à être placés à table avant les abbés *mitrés*.—Cette prétention ridicule n'est pas accueillie.—Reprise des hostilités.—Réputation de l'abbaye.—L'évêque de Bruges demande dom Folquin Gromont en qualité de prieur d'Oldembourg. — Il est fait droit à cette prière. — Nomination de Charles Gherboode à la prélature de St.-Jean-au-Mont, près Ypres —Sa prise de possession.—Il est forcé d'abdiquer, à cause des difficultés existantes entre la France et l'Allemagne.—Louis XV le dote d'une pension de1,000 livres sur le monastère de Clairmarais, en attendant de le pourvoir de l'abbaye de St-Bertin.—Benoit Petit Pas obtient un arrêt du conseil qui l'autorise à se faire accompagner par les officiers de justice dans toutes les cérémonies publiques, il maintient les privilèges.—L'évêque ne se regarde pas comme battu, il espère empêcher l'abbé d'aller à la procession avec le costume pontifical.—Nouvelles luttes entre les deux parties.—L'évêque publie un long mémoire.— L'abbé y

répond.—Après bien des récriminations de part et d'autre, ce dernier finit par obtenir gain de cause.—Horrible tempête (1735). — Soulagement de la misère.—Actes divers de Benoit Petit Pas.— Signification d'un mémoire de l'évêque.—Embellissements à l'église. —Nomination du grand prieur à la place de Maximilien Liot, démissionnaire.—Construction d'un nouveau dortoir. — Translation des dépouilles mortelles des 40e, 42e, 43e abbés.—Cherté des vivres. —Disette (1739).—Reconstruction de la prévôté de Poperingues. —Vieillesse de Benoit Petit Pas.—Il demande un coadjuteur. — Élection de Charles Gherboode.—Il reçoit les félicitations.—Compliments des commissaires sur la bonne harmonie qui régnait dans la maison.—Les élèves des Jésuites reçoivent des prix.—Ils adressent leurs félicitations en vers. — Le monastère gagne son procès contre l'évêque. — Texte de l'arrêt rendu à Fontainebleau le 8 mai 1742.—L'abbé officie le 15 août à la procession en l'absence de l'évêque.—Il gagne un second procès de prérogatives.— Sentence du conseil provincial d'Artois.—Siège de Dunkerque par les Anglais.—Le maréchal de Noailles à St.-Omer. —Son but. — Offrande du cierge béni et compliments à l'abbé de la part des Pères Jésuites. — Sépulture de dom Max. Liot, grand prieur. — Mort de Benoit Petit Pas.—Son inhumation. — Son éloge.—Son épitaphe. — Ses armoiries. — Taxe romaine due par l'abbaye. — Pension à la charge de l'abbé. — Novices reçus par l'abbé Petit Pas. 1723. — 1744.

Trois semaines après la mort du cardinal Dubois, des commissaires royaux arrivèrent à St-Bertin (1) pour la nomination d'un nouvel abbé régulier (30 septembre 1723). Ces Messieurs entendirent la messe du St.-Esprit, puis reçurent successivement, par ordre de grade et d'ancienneté, les suffrages des 52 religieux dont se composait alors la communauté ; après le dépouille-

(1) C'étaient MM. de Chauvelin, intendant de la province d'Artois ; de Barbarais, commandant de St-Omer ; et dom Dubois, abbé d'Ham.

1723.—1744. ment du scrutin, ils formèrent une liste de trois candidats, sur laquelle figuraient : 1° dom Benoit Petit Pas, 2° dom Léandre de Fiennes, et 3° dom Silvin Wanderwoestine (1). Cette liste avec le procès-verbal des opérations furent immédiatement transmis à la cour, dont la réponse ne se fit pas attendre ; le choix se porta sur le premier nom inscrit. BENOIT PETIT PAS avait réuni le plus grand nombre des suffrages (2), il fut investi de la dignité abbatiale par lettres-patentes expédiées de Versailles et enregistrées au conseil de la province (8 octobre 1723) (3).

BENOIT, né à Lille, d'une famille noble, avait pris l'habit en 1684 sous l'abbé de BÉTHUNE, il avait exercé diverses charges dans la maison. Son installation eut lieu le 25 novembre par l'entremise de dom François Chrétien, chanoine et pronotaire apostolique, en présence de deux notaires royaux. Deux jours après, assisté des mêmes témoins, le nouvel abbé recevait la confirmation canonique des mains de dom Ferdinand d'Auchy, abbé de St.-Augustin-lez-Térouanne (27 novembre) ; et entrait ainsi en possession provisoire du temporel et du spirituel, après avoir admis les religieux au serment d'obéissance, de *respect* et d'*honneur*. — La déli-

(1) Dom Silvain Wanderwoestine, dont il est fait mention précédemment, reconstruisit, nous l'avons dit, une partie du collège ST-BERTIN, dont il était régent, en 1754, page 370, lig. 29 et suiv.

(2) *Nobilis insulensis viâ electionis hujus monasterii religiosus, anno* 1684, *à Christianisimo rege Ludovico nominatur, mense octobri* 1723. (Dipl. Bert., ms n° 815).

(3) Grand cart., t. X, fos 202-204.

vrance des bulles pontificales entraîna cependant bien 1723.—1741.
des longueurs (1), BENOIT dut envoyer à Rome pour en hâter l'expédition, encore fallut-il attendre jusqu'au 27 septembre 1724 avant de les recevoir. — Dans cet intervalle, l'heureuse institution des Frères des Écoles Chrétiennes avait fait de rapides progrès à ST-OMER. Inspirant une juste confiance aux pères de famille, ces pieux et infatigables maîtres ne pouvaient plus répondre déjà au nombre toujours croissant des jeunes élèves qui venaient en foule écouter leurs leçons. —Plus de 600 enfants fréquentaient les écoles de Ste.-Aldegonde et de Ste.-Marguerite ; quatre frères, malgré leur zèle, ne suffisaient pas à cette laborieuse tâche; il fallut s'adresser au magistrat qui, faisant droit aux réclamations des parents, appela trois nouveaux disciples de St.-Yon, dont deux devaient ouvrir une troisième école sur la paroisse du St.-Sépulcre, l'autre, le septième, était destiné à faire la cuisine pour ses confrères (1724). En faisant cette demande au supérieur général de l'ordre, les administrateurs de la cité s'engagèrent à fournir au nouvel établissement une somme annuelle de 1,400 livres, à raison de 200 fr. par personne, et ils autorisèrent, en outre, cette maison à avoir une pension pour la direction de laquelle elle aurait la faculté d'appeler un huitième frère. — Cette décision fut accueillie avec joie par les habitants : à l'avantage d'une première éducation gratuite pour leurs enfants, venait s'ajouter encore pour eux la

(1) Idem, idem, p. 205.

1723. —1744. garantie précieuse et solide des bons principes religieux (1).—L'abbé de St-Bertin ne devait pas rester étranger à cette amélioration qui se faisait auprès de lui, dans une dépendance de son patronat (2).—Il en fut de même, sans doute, aussi de la fondation de la maison du *Bon-Pasteur*, créée peu après (juillet 1724), par les soins de Monseigneur François de Valbelle, dans le but de présenter un asile aux filles de mauvaise vie qui auraient l'intention de revenir à de meilleurs sentiments (3).

On continuait alors les fortifications des environs de la ville; on établissait, cette année, la partie du rempart existante depuis la porte d'Aire ou du *Brûle*, jusqu'à la rivière de la *Haute-Meldyck* qui alimente les moulins de St-Bertin (4).—Dom Benoit Petit Pas, préconisé à Rome le 27 septembre 1724, venait de recevoir ses provisions apostoliques ; il était à peine confirmé, lorsque l'assemblée des États, réunie à Arras, le nomma député du clergé à la cour. Ce prélat se rendit immédiatement à ses nouvelles fonctions, il reçut la bénédiction à Paris, le deuxième dimanche de l'Épiphanie, dans l'église royale du prieuré de St.-Martin-des-Champs, de la main de Monseigneur

(1) Grand cart. de St-Bertin, t. X, in-f°, p. 207.

(2) On l'a vu, Ste.-Marguerite dépendait de St-Bertin.

(3) Cette maison était dans la Litte-Rue; le prélat appliqua à cet établissement, sur ses deniers, une première somme de 18,000 livres: bientôt il eut des imitateurs qui achevèrent son œuvre. — Gd cart. de St-Bertin, t. X, p. 207.

(4) Gd cart., t. X, p. 208, in-f°.

Charles de St.-Albin, archevêque de Cambrai; il eut pour parrains, dans cette cérémonie, dom Alexandre de Gouy, abbé de St.-Jean-au-Mont, et dom Guillaume Nicolas, de Paris, abbé de St.-Tibère, ordre de St.-Benoit, au diocèse d'Agde (1).—A la fin de l'année, son mandat étant expiré, BENOIT revint à son abbaye, où il fit son entrée solennelle et officia, pour la première fois, pontificalement le 7 octobre 1725 (2). 1723.--1744.

C'était le moment des irritantes discussions relatives au Jansénisme, pendant que Jean Soanem, évêque de Sénez (3), condamné par le concile d'Embrun, présidé par Monseigneur de Tencin, mourait à 94 ans à l'abbaye de La Chaise-Dieu où il avait été relégué par ordre du Roi. L'évêque de ST-OMER et l'abbé de ST-BERTIN, rarement d'accord sur d'autres points, s'entendirent cependant pour donner leur entière adhésion à la constitution *Unigenitus* : proscrivant tout ce qui y était contraire, ces deux prélats veillaient à ce que la foi orthodoxe fût seule enseignée partout (4).

L'année était mauvaise, des pluies interminables avaient amené la stérilité de la terre, les récoltes manquaient : on faisait des prières publiques à la cathédrale et à ST-BERTIN pour fléchir la colère divine; l'image de *N.-D.-des-Miracles* était portée en proces-

(1) Grand cart., t. X, p. 208.

(2) Grand cart., t. X.

(3) Petite ville du Haut-Dauphiné, actuellement diocèse de Digne (Basses-Alpes).

(4) Idem, idem.

1723.—1744. sion dans toute la ville (1); en même temps, le magnifique collège des Jésuites Anglais devenait de nouveau la proie des flammes, comme en décembre 1684; l'église seule, cette fois, put être épargnée (2). — A dater de cette époque, un arrêt du conseil éleva à 24 livres la valeur du louis d'or de 20 livres; l'écu de 5 livres fut porté à 6; les autres monnaies subirent la même proportion. Ici commence seulement la stabilité dans l'assise des monnaies françaises (3); à cette époque aussi, par décision du cardinal Fleury, on voit les espèces d'or et d'argent s'établir à un taux proportionnel, pendant qu'on opérait une réduction sur les rentes perpétuelles et viagères. Ces changements ne furent pas sans influence sur les revenus du monastère; toutefois, alors que ces actes s'accomplissaient au dehors, l'abbé de St-Bertin remplissait à l'intérieur tous les devoirs de sa charge : nous le voyons recevoir des novices nombreux, présider à des pièces jouées en son honneur par les élèves des Jésuites, auxquels il distribue des prix (4). Il donne la sépulture à plusieurs de ses frères, parmi lesquels on cite dom Bertin Portebois, d'Arras, abbé d'Auchy-lez-Moines (5), etc. —

(1) Idem, idem.

(2) Idem, col. 288, etc.

(3) Grand cart., t. X, col. 210.

(4) Hist. coll. Soc Jes. aud., p. 791 et suiv., *passim*.

(5) Voir plus loin les noms de ces religieux. — Sur la tombe de Bertin Portebois, on lisait ces mots : « *E vivis subitaneâ apoplexiâ* « *eripitur*, 24 *decembris* 1726, *Parisiis, ubi pro tertiâ vice ab* « *artesiæ comitiis erat delegatus, amplissimus ac Rdus admodum* « *Dnus Bertinus Portebois Sti Bertini religiosus, professus ac sa-*

La mort de Bertin vint ranimer un instant les préten- 1723.—1744.
tions des religieux d'Auchy au sujet de l'élection de leur abbé, il ne fallut rien moins qu'un arrêt du conseil, maintenant le privilège de St-Bertin (20 septembre 1727), pour couper court à ces nouvelles difficultés; grâce au zèle de Benoit Petit Pas, cette fois encore les candidats furent choisis dans son monastère conformément à l'usage, et les suffrages se portèrent sur dom Georges Marissal, de St-Omer.—Mgr François de Valbelle venait alors de réformer le couvent des religieuses *Repenties* à St-Omer, ainsi que la maison des *Ecotiers* de la cathédrale, où de graves abus s'étaient introduits; ce fut le dernier acte de son administration épiscopale: ce pontife rédigeait de nouvelles constitutions pour ces établissements, lorsqu'il fut saisi d'un mal qui le conduisit au tombeau le 17 novembre 1727, à l'âge de 63 ans.—L'abbé de St-Bertin officia aux funérailles de ce généreux prélat (1); un peu plus tard, il eut éga-

« *cerdos.—Nec non monasterii Sti Silvini de Alciaco diocesis Bo-* « *loniensis , abbas meritissimus ; œtatis annos numerans* 84, *sa-* « *cerdotii* 40, *dignitatis abbatialis* 24,—*vir erat maximo ingenii* « *prœditus acumine, in solvendis rebus difficillimis; sagaci judi-* « *cio, ad eò ut per septem ferè annos, inter magnas, temporum va-* « *rietates, artesiœ negociis sit prœfectus. — omnibus affabilis —* « *pauperem tum cibo tum consilio sublevabat, paucis contentus,* « *omnia sua in dei honorem, cultum que promovendum impen-* « *debat; sed quid humanœ defuncto prodesse possunt laudes ?* « *Preces et suffragia querit. — Quis deneget, qui eum noverit?...* (Gd cart., t. X, p. 211 et 212.)

(1) Le service fut célébré le 22 novembre ; le corps du défunt fut déposé dans la chapelle épiscopale qu'il avait lui-même restaurée et embellie. On lit encore sur cette tombe l'inscription qui suit : « *Hic*

1723.—1744. lement l'honneur de recevoir son successeur, avec lequel il ne tarda pas néanmoins à avoir de graves démêlés (7 janvier 1729).—En même temps, l'abbé PETIT PAS forme une association de prières entre sa communauté et celle de St.-Éloy établie à Béthune (8 mai); il assiste au 24e synode des *Exempts*, à l'abbaye de Lobbes; il reçoit une bulle de Benoit XIII, pour l'inauguration du prieuré de St.-Pry, récemment transféré et reconstruit sur un point plus éloigné des fortifications de la ville (25 juin), ce titre accordait au prieur et à ses quatre confrères la faculté de célébrer les offices dans la nouvelle maison. En conséquence de cette bulle, l'official muni des pouvoirs de BENOIT PETIT PAS, procéda à la réception officielle du nouveau prieur dom Erkembode Liber (1), sous la réserve expresse, toutefois,

« *jacet Illus ac Rus Dnus Franciscus de Valbelle de Tourves, ex*
« *vice comitibus Massiliæ, oratorii regis præfectus; apud Ande-*
« *gavos Beatæ Mariæ Virginis de Pontrou abbas, dein Episcopus*
« *Audomarensis, qui publico bono natus magis quam suo, provin-*
« *ciæ hujus et urbis commodis semper providit civis optimus;*
« *pauperes aluit quasi alumnos Dei; altaria splendido cultu exor-*
« *nari studuit; clerum virtutibus preeminere curavit pastor vigi-*
« *lantissimus; hinc pueris erudiendis, scholas aperuit benefactor*
« *munificus. Hinc puellis perfugium, custodiam que paravit, de*
« *suo provisor sapientissimus. Non admisit opes, nisi ut eos la-*
« *tius effunderet, unde sublevarentur studiosi.— Quos sibi debi-*
« *tos vivus comtempserat, honores respuit mortuus; eos ut cal-*
« *caret, inter pauperes sepeliri voluit; quibus Xenodochium ab illo*
« *predecessore jam erectum instauravit, auxit, locupletavit. Obiit*
« *anno Christi* 1727, *ætatis* 63; *nepos illustrissimus successor, ad*
« *vota capituli monumentum hoc designavit. — Abi viator et la-*
« *crymas et preces da magno cineri.* » — (Gd cart., t. X, p. 214.)

(1) Ce prieur était de ST-OMER, il mourut à 73 ans.—On plaça sur

que les moines de St-Pry ne chercheraient jamais à s'affranchir de la dépendance de St-Bertin (23 novembre 1729). 1723. — 1744.

Cette même année, l'abbé mit la dernière main à la bibliothèque du monastère, l'un des monuments les plus beaux et les plus considérables en ce genre; mais, protecteur éclairé des lettres, Benoit ne se borna pas à restaurer le local destiné à recevoir tant de collections bibliographiques, il en augmenta le nombre et la richesse. Le souvenir de cette libéralité est rappelé dans un chronographe composé par dom Cléty, archiviste de l'abbaye (1) :

beneDICtVs petIt pas, scientIarVM patronVs, ereXIt.
(1729.)

Les religieux de St-Bertin et les chanoines de la cathédrale avaient suspendu pendant quelque temps leurs anciennes querelles, elles vont se raviver sous des prétextes qui aujourd'hui semblent bien futiles. MM. les vicaires-généraux du diocèse (le siége vacant), avaient ordonné des prières pour les *nécessités publiques* (3 juin 1731); dans le mandement capitulaire adressé aux fidèles, on rappelait, en les posant comme certains, les points historiques si vivement contestés au sujet de l'antériorité des églises rivales de St-Omer et de St-Bertin (2). Le monastère s'émut de ces affirmations;

sa tombe l'inscription suivante, qui faisait allusion à son nom : *In libro vitæ, scriptus sit iste liber!!!*

(1) Ce chronographe était tracé sur le fronton de l'édifice. — Voy. Grand cart., t. X, p. 217.

(2) On lisait dans ce mandement, portant la signature de J.-B.

1723.—1744. la plume de dom Cléty fut chargée d'y répondre et de rétablir les faits, elle s'acquitta de ce soin avec succès (1) : il s'en suivit une longue correspondance assez irritante, qui ne calma pas les esprits (1731)... Quelques mois après (5 septembre), une nouvelle exigence des chanoines acheva de les aigrir tout à fait; voici à quelle occasion. Messieurs du chapitre, suivant un ancien usage, députaient ordinairement, chaque année, deux de leurs membres à l'abbaye, le jour de la fête de St-Bertin, pour y assister à la célébration des offices et toujours, en cette circonstance, les religieux s'empressaient de traiter les chanoines avec distinction ; on les retenait à dîner, des places d'honneur leur étaient réservées, on leur prodiguait, en un mot, tous les égards dus à leur position, à leur rang, à leur qualité. Vains efforts!... cette fois, ce n'était pas encore assez, les prétentions des chanoines de la cathédrale

Dourlen : « MM. du magistrat nous ont prié de faire descendre l'image « de N.-D.-des-Miracles et de la faire porter de sa chapelle sur le « marché, dans l'église cathédrale; nous nous y rendons d'autant « plus volontiers *que cette église est elle-même l'église de la mère « de Dieu, la première et la plus ancienne de toutes les églises de « cette ville, qui ne partage avec aucune autre la prééminence que « lui donne son antiquité et sa dignité, et que saint Omer, notre « glorieux patron la fit bâtir à l'honneur de la Ste.-Vierge et la « lui dédia après la donation qu'Adroald, converti à la foi par le « ministère du saint apôtre, lui fit de Sithiu*, c'est-à-dire de cette « ville et de son territoire. »

(1) Ces lettres manuscrites, dont nous avons l'original sous les yeux, portent la date des 8 juin et 17 juillet 1731. On y voit les signatures autographes des auteurs, elles sont moins connues que celles qui ont été publiées en 1737 et 1738. (Bibl. de M. Louis Deslyons). — Voir les nombreux mémoires imprimés sur ce sujet.

avaient grandi, leur susceptibilité alla jusqu'à exiger 1723.—1744.
d'être placés à table *avant même les abbés mitrés*, ce qui, on le devine, dut être refusé comme *insolite*, *ridicule*, *inouï*... Vainement les prudentes paroles de BENOIT PETIT PAS essayèrent-elles de ramener les chanoines à la raison, tout fut inutile. Messieurs les membres du chapitre persistèrent opiniâtrement dans leur exigence, *indè iræ*!... Les hostilités quelque temps apaisées reprirent alors de plus belle (5 septembre 1731) (1).

Malgré ses démêlés perpétuels avec les chapitres et avec les évêques, la réputation de l'abbaye, celle de ses religieux s'étendait au loin ; déjà plusieurs monastères s'honoraient d'être dirigés par des moines de ST-BERTIN, d'autres aspiraient à cet honneur : le 21 juin 1733, Mgr Henri Wansusteren, évêque de Bruges, demanda à BENOIT PETIT PAS, au nom des moines d'Oldembourg (2), de leur donner pour prieur claustral dom Folquin Gromon (3), dont le mérite était connu dans toutes les Flandres (4). Comment ne pas déférer à une aussi flatteuse prière? Elle fut immédiatement accordée. — Trois mois après, un autre religieux de ST-BERTIN, dom Charles Gherboode, était régulièrement placé à la tête de l'abbaye de St.-Jean-au-Mont, à Ypres, dont à peine il avait eu le temps de prendre pos-

(1) Gd cart., t. X, in-fo, p. 222.

(2) Ordre de St.-Benoit ; cette maison était à peu de distance de Bruges.

(3) Dom Gromon fut nommé à Oldembourg en 1734.—Il était premier député aux États de Flandres et mourut le 31 décembre 1737.

(4) « *Inter quatuor provinciæ Flandricæ membra assumptus.* » (Gd cart., t. X, p. 231).

1723.—1744. session, lorsqu'il se vit forcé d'y renoncer par suite de difficultés élevées entre les cours de France et d'Allemagne ; Charles abdiqua cette prélature dans l'intérêt de la paix, en compensation, il fut doté par le roi d'une pension annuelle de 1,000 livres à prendre sur l'abbaye de Clairmarais et continua à vivre à St-Bertin, où bientôt il devait être appelé au premier rang (4 octobre 1733).

Vers la fin de cette année, Benoit Petit Pas, député de nouveau à la cour par les États d'Artois, obtient en faveur de sa communauté, contre l'évêque et son chapitre, un « arrêt du conseil du Roi qui lui maintenait le droit de se faire accompagner par ses officiers « de justice, non-seulement aux processions générales, « mais à toutes les cérémonies publiques (1). » — Un peu plus tard, pendant un synode des *Exempts*, tenu à St-Bertin, réunion à la suite de laquelle *les révérends prélats* reçurent les compliments des élèves des Jésuites, un autre arrêt condamnait encore une fois « *Monsieur de St-Omer* dans ses prétentions, en main- « tenant au monastère toutes ses exemptions et privilè- « ges, ainsi que le droit de soutenir des thèses publi- « ques sans l'approbation de l'ordinaire. » (24 décembre 1734) (2).

Vaincu sur ce terrain, Monseigneur Joseph-Alphonse n'abandonnait pas cependant la partie, il se flattait de réussir sur un autre point, il espérait toujours

(1) Grand cart., t. X, p. 225. — « *Habita est congregatio in Sto* « *Bertino, inter monasteria sedis apostolicæ dependentes...* »
(2) Idem, idem, p. 227.

parvenir à empêcher l'abbé de St-Bertin d'assister aux 1723.—1744.
processions en crosse et en mitre, ressuscitant à cet effet la poudreuse et longue procédure entamée par son grand oncle (1).

On le voit chacun des adversaires se dispose à une nouvelle lutte, qui va devenir plus vive, plus acharnée... L'évêque dans un long mémoire (2) imprimé, distribué et signifié, reproduisit ses anciens griefs ; l'abbé répondit également aussitôt par un gros volume (3). Ces

(1) Malgré ses hautes qualités, Monseigneur Joseph-Alphonse de Valbelle de Tourves, n'était guères plus accommodant que son grand oncle à l'égard de Monsieur de St-Bertin.—Nous avons sous les yeux une gravure représentant ce prélat avec son écu armorié au-dessous duquel on lit cette devise :

« *Hæc quos texit avos, tegit infula sacra nepotem,*
« *Quam bènè eos animo, lumine, amore refert.* »

Cette gravure, faite d'après un tableau de Celloni, alors que Louis-Alphonse n'était encore que coadjuteur, a été gravée par Candier.—Grand cart., t. X, p, 229.—Voir ces mémoires imprimés.—Mémoires de Mgr Alphonse de Valbelle, par l'abbé Débonnaire, dit le P. Lelong, quoique signés par Me Bouchaut, avocat. (Bibl. hist. de la France, t. I, p. 767.—Hist. coll. S. J. aud., p. 810.)

(2) Nous possédons dans notre bibliothèque particulière un exemplaire de ce mémoire, qui porte les armoiries de Mgr Joseph-Alphonse avec les observations manuscrites, originales et autographes de ce prélat. Ces observations, il faut bien le dire, ne sont pas toujours très charitables, Monseigneur paraît intraitable quand il s'agit de ce qu'il appelle ses droits et ses prérogatives. La première réflexion écrite par lui est ainsi conçue : « *Il est des crimes si grands que* « *l'on ne saurait les peindre sous des couleurs trop noires, pour* « *exciter la sévérité et la justice des magistrats et la rigueur des* « *lois, etc., etc.* »

(3) Ce mémoire en réponse contenait 28 pages, plus les pièces justificatives y jointes, 16 pages d'impression. — Dissertation histo-

1723.—1744. écrits en amenèrent d'autres, qui parurent pour la plupart en 1735, 1737, 1738, 1784, etc., etc. — On sait qu'à la suite d'interminables récriminations trop acrimonieusement lancées de part et d'autre, la victoire resta en définitive à l'abbaye de St-Bertin (1).

Une tempête effrayante, comme on n'en avait jamais vu, venait de désoler le territoire de St-Omer (19 juin 1737) (2), laissant après elle bien des pertes à réparer, bien des misères à adoucir... Calme au milieu de ces mécomptes, l'abbé de St-Bertin n'oublie rien : il pourvoit à tout, il obtient, en outre, que les *pauvres boursiers* et les élèves des Jésuites fêteront le 22 mars, la fête de saint Benoit, par un jour de congé (1736). —Il reçoit l'hommage du cierge béni avec les compliments d'usage, en mémoire de la fondation du collège (3). Il officie à l'église des Pères Jésuites, à l'occasion de la canonisation de saint François Régis. On le

rique et critique sur l'origine et l'ancienneté de l'abbaye de St-Bertin, etc. Paris 1737.—Réponse à ses observations, 1738.—Histoire de l'église de St-Omer, in-4°, 1784. — Réponse de Benoit Petit Pas, etc., etc.

(1) Grand cart., t. X. p. 229.

(2) « *Exorta est tempestas horrida, qualis ab hominum memo-* « *riâ non fuit... Flavere venti tanto impetu, ut maximam stra-* « *gem pepererit, tùm domibus tùm arboribus, etc.* » (*Hist. coll. aud. S. J., p.* 810). — Une tempête semblable vient de désoler la ville et les alentours de St-Omer, le 23 août 1855, de 9 heures à 11 heures du soir; toutes les vitres de la ville ont été en même temps brisées, les récoltes hachées et anéanties, par des grêlons d'une énorme grosseur qui pesaient 140 grammes environ et plus.

(3) « *Nomine collegii societatis Jesu oblatum est carmen con-* « *gratulatorium patribus.* » (Hist. coll. aud., p. 810).

voit assister à la procession solennelle instituée par 1723.—1744.
Louis XIII, pour placer le royaume de France sous la protection de l'auguste mère de Dieu. Il donne l'habit religieux à plusieurs membres des premières familles de la contrée. Il applanit quelques difficultés élevées entre les Jésuites-Wallons et le collège St-Bertin, au sujet d'un congé donné aux élèves pendant les fêtes de Noël (1). Benoit se rend ensuite au chapitre général des *Exempts* à St.-Waast d'Arras (mai 1737). Il préside à St-Omer aux examens subis par les élèves des trois maisons, ainsi qu'aux pièces de théâtre qui sont jouées par les étudiants dans la cour du monastère (1738) (2). Il est présent aux États de la province, à Arras (1739); à son retour, il accepte la dédicace de plusieurs comédies données au collège sur un nouveau théâtre dont la ville avait fait les frais (3); quelques jours auparavant, le 9 avril 1739, l'abbé recevait la signification d'un volumineux mémoire, rédigé par les ordres de Monseigneur l'évêque de St-Omer, relativement aux contestations existantes (4). On voit encore dom Benoit Petit Pas orner les deux entrées des carolles de son

(1) « *Multæ difficultates hoc anno exortæ sunt inter regentem* « *collegii Bertiniani et nostros, etc.* (Hist. coll. S. J. aud. p. 827).

(2) Hist. coll. S. J. audom., p. 827, 828.

(3) Idem, idem, p. 824.— « *Senatus dedit ducentas libras gal-* « *licas pro construendâ decoratione.* » (Idem, p. 823).

(4) Grand cart., t. X. p. 240.—Ce mémoire est intitulé : *Mémoire pour Messire Joseph-Alphonse de Valbelle, évêque de St.-Omer, contre dom Benoit Petit Pas, révérend abbé de St.-Bertin*, 48 *p. in-4°, et* 135 *p. pièces justificatives*. Paris, 1735. C'est celui dont nous possédons un exemplaire, avec les notes autographes et les armes du pontife.

1723.—1744. église de deux superbes grilles en fer avec leurs ornements dorés *au feu* (1739) (1). Il fait refondre et replacer la cloche du campanille qui s'était brisée depuis peu (2). Il pose dans le sanctuaire quatre panneaux en tapisserie de haute lisse, véritables chefs-d'œuvre justement admirés des étrangers (septembre 1739) (3).—En même temps Benoit Petit Pas, du consentement de sa communauté, nomme grand prieur dom Gérard de Moronval, de S.-Pol, à la place de dom Maximilien Liot, dont le grand âge et les infirmités avaient motivé la démission volontaire (17 mai 1739). — Il entreprend, d'après de vastes proportions, la fondation d'un nouveau dortoir, qui fut achevé en 1741, et prépare l'établissement d'une autre sacristie sur l'emplacement de l'ancienne chapelle de la Sainte-Vierge, désignée alors sous le nom de l'*Infirmerie* ou *N.-D.-des-Infirmes* (4) ; à cette occasion, on exhuma les pieux restes des bienheureux Lambert, Léon et Simon, pour les transférer dans la chapelle de l'*Assomption* (30 avril 1739). Cette translation fut indiquée par une pierre en marbre blanc.

(1) Ces grilles furent fabriquées à Lille par un très habile ouvrier ferronnier, surnommé *Languedoc*, sans doute parce qu'il était Languedocien. On sait que généralement les ouvriers étrangers se désignent à Paris et ailleurs par le nom de la province à laquelle ils appartiennent.

(2) La fusion et la pose de cette clocle coûta 169 florins, 4 sols, 6 deniers. (Hist. coll., S. J. aud., p. 823).

(3) Grand cart., t. X, p. 234.

(4) Grand cart.—Voir le plan en relief de dom Cuvelier, au musée de St-Omer; le plan de l'abbaye de St-Bertin, par M. Wallet.

La disette régnait alors partout, à cause de la cherté des vivres et des mauvaises récoltes; le prix de la *rasière* de blé s'éleva jusqu'à 30 florins et plus; tout le reste était dans la même proportion (1); l'évêque avait ordonné des prières publiques pour essayer d'adoucir ce fléau. Peu après, l'abbé de St-Bertin faisait rebâtir la prévôté de Poperingues, etc., tout en veillant à d'autres soins; mais ce prélat vieillissait, il sentait ses forces l'abandonner, et pour ne point rester au-dessous de sa mission, il demanda un coadjuteur, la cour y consentit en autorisant l'abbaye à le prendre dans son sein; le choix fut bientôt fait, Charles Gherboode réunit la presque unanimité des suffrages (2), ce qui fournit aux commissaires du roi l'occasion de témoigner hautement leur satisfaction sur la bonne harmonie qui régnait dans la communauté. — Louis XV signa, le 4 janvier 1742, les lettres-patentes investissant dom Charles de la coadjutorerie de St-Bertin, avec droit de future succession à la mort du titulaire (3). 1723 — 1744.

Peu après, pendant que le coadjuteur nommé ac-

(1) « *Tantus fuit annonæ caritas, ut mensura frumenti vulgò* « rasière, *constaret* 30 *florenos et amplius, et cætera similiter,* » (Ms des Jésuites).

(2) Dom Louis Favier et Gérard Moronval, grand prieur, réunirent également quelques voix. — « *Circà finem novembris* 1741, *concessa fuit a rege religiosis facultatem elegendi unum è suis* « *in coadjutorem abbatiæ.* »

(3) Grand cart., t. X, p. 242. — « *Initio hujus anno* 1742 *Dnus de* « *Guerboit Despeing (sic) declaratus est à rege coadjutor, summo* « *omnium applausu.* » (Hist. coll. S. J. aud., p. 829, liv. 22).

1723.—1744. cueillait les félicitations des élèves des Jésuites (1) et leur distribuait des prix (2), Benoit Petit Pas apprenait une heureuse nouvelle, il venait de reconquérir un privilège dont on était privé depuis 37 ans, il avait gagné définitivement son procès contre l'évêque de St-Omer. Un arrêt du conseil du Roi rendu à Fontainebleau, le 8 mars 1742, contenait le dispositif suivant:

« Nous commissaires généraux...... fesant droit sur l'instance, avons maintenu et gardé ledit sieur abbé de St-Bertin dans le droit et possession d'assister en crosse et en mitre aux processions générales qui sont indiquées par le dit sieur évêque dans la ville de St-Omer, et auxquelles ledit sieur abbé de St-Bertin est obligé d'assister avec sa communauté, comme aussi d'y fermer la procession en l'absence de l'évêque, de marcher devant le dais entre les rangs que forment les chanoines de St-Omer à droite, et les religieux de ladite abbaye à gauche (3), lorsque le Saint-Sacrement sera porté par ledit sieur évêque; et en l'absence dudit évêque de St-Omer, d'y porter le Saint-Sacrement préférablement aux chanoines de ladite cathédrale...

« Fait à Fontainebleau, le 8 mars 1742. »

(1) « *De hâc dignitate, selecti disciputi, è classibus nostris, ei carmine gratulati sunt.* (Ibidem, p. 829, lin. 22 et seq.)

(2) *Dedit præmia scholasticis* (p. 831).

(3) Grand cart., t. X, p. 242. — « *Cum a trigintâ septem annis illust. episcop. Audom, cum capitulo interpellassent possessionem in quâ erant D. D. abbates Bertiniani ferendi venerabile sacramentum absente episcopo, et adstante episcopo, interesse in pontificalibus, in mediâ supplicatione quæ fit die venerabilis sacramenti et die assumptionis Mariæ Virginis : hoc anno in antiquam possessionem, restituti sunt Dni abbates à judicibus designatis specialiter à rege et hanc controversiam dirimerunt... Tulit venerabile sacramentum R. D. abbas in supplicatione quæ vulgò vocatur regiâ.* (Hist. coll., S. J. aud., p. 831.)

En conséquence de cette décision solennelle, le 15 août suivant, jour de la procession royale faite en souvenir du vœu de Louis XIII *(supplicatio à rege vulgò vocatur regia)*, l'abbé de St-Bertin officia pontificalement et porta le Saint-Sacrement en l'absence de l'évêque, reprenant ainsi la jouissance d'un droit, qui pendant tant d'années lui avait été si vivement disputé (1); mais qui désormais allait être assuré à ses successeurs (2).... 1723.—1744.

L'année suivante le monastère, sur les instances de son abbé, gagnait un autre procès aussi peu lucratif que le premier : il s'agissait encore d'une question de prérogatives, on connait l'importance qu'y attachaient autrefois les corporations religieuses.

Les chanoines de la cathédrale étaient dans l'usage d'accompagner chez eux les moines de St-Bertin lorsqu'ils assistaient en corps aux processions générales; mais, peu à peu, messieurs du chapitre étaient parvenus à s'affranchir de cette obligation ; l'abbaye s'en plaignit et le conseil provincial d'Artois, après avoir examiné la cause, rendit une sentence :

« Maintenant les abbés, prieurs et religieux de St-Bertin
« dans leur droit et possession d'être conduits et reconduits
« par les chanoines de St-Omer lorsqu'ils assistent aux pro-
« cessions générales, et qui condamne lesdits chanoines aux
« dépends du procès, pour n'avoir pas voulu conduire
« et reconduire lesdits de St-Bertin, à la procession générale
« du Roi du 15 août 1742, et condamne pour ce refus lesdits

(1) Grand cart. de St-Bert., t. X., p. 212.
(2) Idem, idem.

1723. —1744. « chanoines à l'amende de 100 livres applicables à l'hôpital « général de St-Omer, laquelle somme a été payée par lesdits « chanoines au sieur Pagart, directeur et receveur dudit « hôpital général, ainsi qu'il conste par la quittance du 22 « mai 1743 (1). »

C'était le moment (octobre) où Dunkerque étroitement resserré par les Anglais, était menacé d'une entière destruction ; le maréchal de Noailles (2), avec plusieurs princes du sang, suivis d'une nombreuse escorte de seigneurs, arrivèrent à St-Omer dans le but de faire diversion au projet des assiégeants et d'encourager les troupes par leur présence?... (3)

Dom Benoit Petit Pas venait de recevoir de la main des Pères Jésuites l'hommage annuel du cierge béni, décerné aux fondateurs (4); il avait présidé à une pièce de théâtre et offert des prix aux élèves; il avait donné la sépulture à l'un de ses plus dignes confrères, dom Maximilien Liot (5), ancien grand prieur, lorsque

(1) Gd cart. de St-Bertin, t. X, p. 242, ms in-fo, et idem p. 244.

(2) « *Mense octobris omnes ferè principes, regiâ stirpe orti, cum* « *Marescallo de Noailles venerunt in hanc urbem cum innumero* « *comitatum, procerum, ducum, etc., ut consilia anglorum dis-* « *turbarent qui Dunkercam vel obsidere, vel saltem bumbardis et* « *tormentis bellicis solo æquare volebant, et ut suâ presentiâ et* « *exemplo copiis omnibus animos adderent.* » (Hist. ms coll. aud , p. 831).

(3) Hist. ms coll. S. J. aud., p. 831.

(4) « *Actio solemnis oblata est Do abbati Bertiniano qui dedit* « *præmia scholasticis.* » (Ibidem, p. 831). « 6â *jan.—Exhibita est* « *de more comedia in Sto Bertino, quam secutum est carmen fausti* « *anni appreciativum.* » (Ibidem).

(5) Maximilien Liot mourut le 8 décembre 1743. « 8â *decembris*

Pl. 35 bis



D'après un tableau original

DOM. MAXIMILIEN LIOT,

Grand Prieur

frappé, lui-même, d'un violent mal à la gorge, il mourut le 9 juin 1744 (1), au bout de 21 ans d'administration. Ce prélat fut inhumé trois jours après (12 juin), dans un des caveaux placés à droite du *Jubé* (2); un Père Jésuite prononça son oraison funèbre, le *corps présent* (3).—Sur cette tombe on lisait ces mots: 1723.—1744.

« *Noná junii* 1744,
« *Sacramento extremœ unctionis piè suscepto,*
« *Mortalis hujus vitœ, cursum absolvit*
« *Amplissimus ac Rdus admodum Dnus Benedictus Petit Pas;*
« *Octogesimus, Bertiniani monasterii abbas meritissimus.*
« *Annum œtatis agens* 77, *prof.* 58, *sac.* 52, *dignit. abb.* 21,
« *Hunc à primo religionis ingressu exornavit*
« *Morum integritas*,

« *apoplexiâ ac lethargiâ consumptus, sacro unctus oleo, obiit vene-*
« *randus D. Maximilianus Liot jubilarius, annum œtatis agens* 84.
« *religionis* 63, *sacerdocii* 59; *plura munia in monasterio lauda-*
« *biliter adimplevit, collegium pauperum* 17 *annis rexit... magni*
« *prioris officio* 19 *annis, ita ut, omnibus, veri religiosi, virtutibus*
« *emicaret; octogenarius, annos œternos, quos semper in mente*
« *habuerat, attentiùs considerans, omnia dimisit, ut soli deo va-*
« *caret.* » (Grand cart., t. X, p. 245.)— « *Vitâ functus est R. P.*
« *Benedictus Petit Pas abbas Sti Bertini. Sepultus in communi*
« *prœsulum sepulchro à partè, dextrâ ingressus chori.* » (Ms 815.)

(1) « *Gravi gutturis dolore presuffocatus, mortalitatis exuvias*
« *solvit* 9a *junii anno* 1744 *œtatis* 76. »

(2) Grand cart.

(3) Benoit Petit Pas est le 3e prélat de St-Bertin dont l'éloge ait été prononcé, le *corps présent.* — Le prédicateur n'avait donc que quelques heures pour se préparer; afin d'y parvenir, on assure que deux Pères travaillaient à la fois à la composition du discours, tandis qu'un troisième l'apprenait par cœur pour le prononcer. « *Cujus* « *oratio funebris à duobus collegii Patribus intra* 24 *horas com-* « *posita, à* 3o *memoriœ mandata et pronunciata fuit, in consessu* « *auditorum, etc.* » (Hist. coll. S. J. aud., p. 836).

1723. — 1744. « *In frequentandis divinis officiis assiduitas,*
« *Et in administratione diversorum monasterii munerum*
« *sedulitas;*
« *Quibus, ad dignitatem abbatialem meritò evectus est.*
« *Nihil post modum de solitis, integritate, assiduitate,*
« *Et vigilantiá substraxit, monasterii sibi commissi,*
« *Utilitatibus et confratrum necessitatibus,*
« *Indefesso labore addictus fuit;*
« *Decorem domus dei perpetuò zelavit;*
« *Plura intùs et foris,*
« *Non suis, sed fratrum commodis, reparavit et construxit*
« *Ædificia futuris sæculis, pietatis et frugalitatis*
« *Monumenta.* » (1)

Nous n'avons rien trouvé au sujet des armoiries de l'abbé PETIT PAS; on sait seulement que la famille de ce nom portait *de sable à trois fasces d'argent* (2). BENOIT avait-il le même écu?... dans le doute nous avons dû le laisser en blanc sur la planche 35, qui reproduit son image.

Au temps de l'administration de BENOIT, l'abbaye était taxée au prix de 2,000 florins (3) pour le droit dû à la cour de Rome. En outre, par un de ces usages trop fréquents autrefois, et dont on abusait souvent, les maisons religieuses en changeant de chef, étaient soumises à d'autres charges parfois bien lourdes; ainsi l'ab-

(1) Grand cart., t. X, p. 248.

(2) Tableau des armoiries des abbés de ST-BERTIN, par M. Wallet, p. 85 en note; voyez aussi la planche 35.

(3) 2,000 florins de Brabant ou de Hollande valaient alors 4,400 livres en monnaie de France.—(Grand cart.)—(*Hist. coll. S. J. aud.*, p. 823).

baye de St-Bertin dut payer alors 25 mille livres de pension applicables à diverses personnes, savoir : 1° 4,000 livres à M. l'abbé Perrot, instituteur du Roi Louis XV;—2° 3,000 livres à M. Benard de Rezé; —3° 3,000 livres à M. de Cabres; — 4° 3,000 livres au chevalier de Marcieu; — 5° 2,000 livres à MM. de Camfort, père et fils; — 6° 1,500 livres à M. du Haut-Menil; — 7° 2,000 livres à M. de Billy; — 10° 1,000 livres au chevalier d'Aumale; — 11° 2,000 livres au marquis de Beauveau;—12° 3,000 livres à M. Alexandre et 1,000 livres à M. Lesquien, tous chevaliers de l'ordre de St.-Lazare.—On le voit, en échange du brevet de nomination aux bénéfices, les revenus des maisons servaient à acquitter les faveurs de la cour... (1) 1723.—1744.

Benoit Petit Pas donna l'habit aux religieux dont voici les noms (2) :

(Réception de 1725), Eugène Bossaert, d'Ypres. — Dorothée Leporcq, d'Arras ; tous deux se retirèrent pendant leur noviciat.— (30 novembre 1726), Alexandre de Gaillard, d'Aire, grand chantre et aumônier, mort le 19 avril 1789.—Benoit Ansart de Gonan, d'Arras, enlevé par une maladie de poitrine à 29 ans, en 1737; il fut inhumé à St.-Waast. — Anselme Matissart, de Paris, mort de la goutte à 35 ans. — Auguste Flamand, de Tournai, fils d'Henri et d'Hélène Lucas, receveur des censes, camérier, prévôt du Ham et prieur de St.-Pry, mort à 61 ans, en 1767.—(5 août 1728), Réné de Carmin d'Arras, issu de la noble famille de Lillers, chapelain de

(1) Recueil général des abbayes de France, t. I, in-4°, p. 362, 363, etc., exemplaire de la bibliothèque de St-Bertin. — Table générale de l'état des archevêchés, abbayes, bénéfices, etc., 3e édit., 1743.

(2) *Cat. rel. Bert., qui colligi potuerunt* ms n° 815.

1723.—1744. l'abbé, vinier, maître de la fabrique, etc., mort à 55 ans, le 20 avril 1763.—Lambert Billon, d'Arras, il fut renvoyé par le chapitre, se maria et devint avocat à Arras.—Alexis Vercoutre, de St-Omer, directeur des novices, prévôt du Ham et d'Arques, mort à 63 ans, le 10 juillet 1774.— (4 novembre 1729), Dominique Verdevoye, de St-Omer, professeur de théologie, secrétaire du chapitre et de la cour abbatiale, receveur de la fabrique et régent du collège, mort le 28 décembre 1783, à 73 ans; il avait considérablement augmenté le nombre des élèves du collège de St-Bertin.—Nicolas Duval, d'Aire, directeur des novices, professeur de théologie, trésorier, secrétaire de la cour abbatiale, mort à 52 ans, le 27 octobre 1762; il parlait facilement *(in sermone facundus)*, était très versé dans les affaires *(in tractandis negotiis maximè versatus)*, et cultivait l'étude des anciennes chartes *(diplomatorum cultor)* (1). — (2 novembre 1730), Joseph Bouton, de Lens, fils d'Antoine, avocat *(advocati)*, receveur de St.-Pry, secrétaire de la cour abbatiale, prévôt de Zuyndland, mort prévôt de Poperingues, âgé de 63 ans. — Placide Guilleman, de St-Omer· il se retira novice et se maria.—(20 octobre 1731), Rupert Dubois d'Hoves, de Lille, receveur des fiefs, prévôt du Ham, mort le 20 avril 1784, à 71 ans. — Amand de la Jumelle, d'Aoust, noble douaisien, receveur des censes, chapelain de l'abbé, mort le 22 juin 1772, à 60 ans.—Placide de Lattre, de St-Omer, bibliothécaire, il fut envoyé à la prévôté d'Arques, où il passa 12 ans et où il mourut, âgé de 45 ans, le 22 mai 1755.—Winnoc Gramon, neveu de Folquin reçu en 1713, curé de St.-Mommelin, mort le 7 septembre 1760, à 48 ans.—Ildephonse Capion, de St-Pol, chantre, économe, etc., né en 1714, mort à 65 ans, le 15 octobre 1778; on remarquait chez lui une grande urbanité *(urbanitate clarus)*.—(8 septembre 1734), Pierre Billet, de St-Omer, diacre, se retira en 1736 et devint prêtre.—(3 novembre 1736), Placide Fleurquin, de Tournai, receveur de St.-Pry,

(1) Nicolas Duval est l'un des auteurs du manuscrit intitulé : *Inventarium Sithiense seu descriptio omnium instrumentorum, etc.*, n° 825 de la bibl. de St-Omer.

secrétaire de la cour abbatiale et receveur-général de St-Bertin, mort à 66 ans, le 8 décembre 1778 (1). — Arnoul Vanin, d'Aire, receveur des petites rentes et des fiefs, puis grainetier; il mourut à 75 ans, le 27 décembre 1790. — (1737), Folquin de Roo, mort à Lille, chez les frères de la charité, à 63 ans, le 1er mars 1779. — (Septembre 1738), Benoit-le-Vaillant, de Courcelles, noble tournaisien, receveur de St.-Pry, mort à 54 ans, le 4 mai 1772. — Onuphre Palissot d'Aincourt, d'Arras, secrétaire du chapitre, receveur de St.-Pry, mort à 46 ans, le 30 novembre 1766. — Pierre Jacobs, de Dunkerque; il se retira pendant son noviciat.—(1740), Théodulphe Audent, de Thuyn, près de Mons, bibliothécaire, secrétaire du chapitre, directeur des novices, receveur de Saint-Pry, mort à 52 ans, le 14 avril 1766; il faisait un cours d'éloquence et laissa après lui la réputation d'un excellent orateur (2). — (1741), Boniface de Servins, de Saint-Pol *(nobilis Paulopolitanus)*, premier chantre *(supremus cantor)*, vinier *(vinitor)*, régent du collège; il mourut âgé de 65 ans, le 17 mars 1786.— Ferdinand d'Oresmieulx, de Fouquières, noble audomarois, secrétaire du chapitre, maître des cérémonies, économe, prieur de St.-Pry, mort à Arras, dans la prison du *Vivier*, le 14 mai 1794, pendant la révolution (3), à l'âge de 1723.—1741

(1) Avec Nicolas Duval, il est auteur du ms n° 825 ci-dessus énoncé.

(2) « *Eximii concionatoris famam relinquit.* » (Ms n° 815.)

(3) « *Ferdinandus Doresmieulx de Fouquieres, nobilis Audo-* « *marensis, capituli secretarius, ceremoniarum prefectus, econo-* « *mus, prior Sti Prejecti, obiit Atrebati, reclusus apud vivarium* « 14a *maii* 1794 *anno ætatis* 71 *tempore revolutionis.* » (Cat. rel. Bert., ms n° 815, bibl. aud.)—Sept membres de cette noble famille artésienne ont été religieux de St.-Waast d'Arras : Pierre, mort en 1354;—Robert, en 1561;—Louis, en 1602;—Jean, en 1604; Alphonse, en 1630;—Philippe, en 1621; — Pierre, en 1649;—et Alphonse, mort en 1757.— (Journal de dom Gérard Robert, religieux de St.-Waast, p. 197 à 207, publication de l'académie d'Arras.) — Deux autres ont porté la crosse au monastère de St.-Éloy; 1° Fran-

1723.—1744. 71 ans.—Jean-Baptiste Prévôt, de St-Omer, directeur des novices, tiers prieur, puis abbé d'Auchy en 1786; il mourut à Hesdin, pen-

çois qui, nommé par l'infante Isabelle, écrivit une vie de saint Vindicien, ainsi qu'une chronique de cette abbaye et mourut le 26 octobre 1639. 2° L'avant-dernier abbé de St.-Éloy, nommé par Louis XIV, était un frère de dom Ferdinand d'Oresmieulx... On a conservé un beau portrait de lui, ainsi que sa croix abbatiale; cette croix en or, richement émaillée, a 6 centimètres de hauteur sur 4 de largeur; elle s'ouvre à volonté par le milieu, pour recevoir des reliques et pèse 39 grammes.

D'un côté, on y voit, en relief avec des émaux, le monogramme I. N. R. I. avec l'image de notre Seigneur Jésus-Christ nimbé et suspendu à l'arbre du salut, expirant pour la rédemption des hommes.

Au revers, on aperçoit, incrustée en émaux de diverses couleurs, l'auguste Mère de Dieu, également nimbée, la couronne sur la tête, la chevelure pendante; elle tient son divin Fils entre ses bras en le présentant à la vénération des fidèles. A ses pieds est un ange accroupi; l'Enfant Jésus soutient le globe.

Le fonds est émaillé couleur d'azur.

Les côtés sont en forme carrée; quatre têtes de fleurs de lys émaillées vert et blanc décorent les quatre angles formant la jonction de la croix.

L'ensemble de cet insigne de la prélature présente un travail soigné sous le triple rapport de l'art, de la vivacité des couleurs et de la beauté des émaux, qui malheureusement ont disparu sur divers points. Nous regrettons de ne pouvoir en donner ici le dessin et d'être forcés de nous borner à cette simple description.

On sait que les abbés portèrent la croix cachée au-dessous du camail jusqu'à la fin de la domination espagnole en 1677. A cette époque, sous le gouvernement français, elle se plaça ostensiblement sur la poitrine, usage qui s'est toujours maintenu depuis. (Ms inéd. de Bertin de Wissery.)

Heureusement la croix dont nous parlons, précieux *spécimen* artistique, a pu être conservée intacte comme un souvenir de famille. Elle se trouve actuellement entre les mains de Made-

dant la révolution, âgé de 72 ans, le 16 octobre 1794.—Philippe Du- 1723.—1744.
crocq, de St-Omer, receveur de St.-Pry, chambellan, maître de la fabrique, et prévôt de Bourbourg, mort le 9 mai 1776, âgé de 66 ans.—Clément Descamps, d'Aire, professeur de théologie, desservant de St.-Mommelin, grainetier, prévôt d'Arques, mort en Angleterre, pendant la terreur. — (29 septembre 1743), Michel de Renty, d'Arras, distributeur des aumônes du réfectoire *(eleemosinarum refectorii distributor)*, receveur des fiefs, puis prévôt du Ham, mort en Westphalie, pendant la révolution.—Albert Delecroix, d'Ecquire, professeur de théologie, grainetier; il fut un instant coadjuteur, en 1764, et mourut prématurément à Paris, âgé de 43 ans, il fut inhumé dans l'église de St.-André-des-Arts.— Humphroi Caroulle, d'Éperlecques, se retira novice et entra dans les ordres. — Omer Liberssart, de St.-Pol, mort d'une fièvre aiguë à 28 ans, le 10 février 1752. —Dunstan Ronge, de Dunkerque, directeur des novices, professeur de théologie, mort le 20 avril 1754, à 31 ans (1).

moiselle E. d'Anglure, arrière-petite-nièce du dernier abbé de St.-Éloy.

Le portrait original de ce prélat, après avoir échappé à la destruction pendant les mauvais jours du dernier siècle, est aussi soigneusement gardé : il est échu en partage à une autre petite-nièce de dom d'Oresmieulx de Fouquières, à Madame Eugène de Mons d'Hédicourt, qui en a fait l'ornement de son salon au château de St.-Sauveur, près Amiens (Somme).

Ce tableau est bien peint; il est justement estimé, il doit avoir été ressemblant. On l'attribue généralement au pinceau d'un bon maître.

(1) *Diplomata Bertiniana, cat. rel. Bert., qui coll. pot. ms n°* 815.—Le grand cartulaire donne aussi l'éloge funèbre de Dunstan Ronge : « 20a *aprilis pretiosâ uti confidimus in conspectu domini* « *morte, emisit spiritum R. D. Dunstanus Ronge sacræ theologiæ* « *professor, annum ætatis agens* 31, *professionis* 9, *sacerdotii* 6, « *vir sanè probus et prudens; otii impatiens, silentio fructuosè* « *intentus, disciplinæ regularis observantior in omnibus, nec non* « *moribus decoratus religiosis, qui speciosam veterum sanctorum*

1723. — 1744. Nous donnons (planche 35) le portrait de ce prélat, dessiné d'après un beau tableau original peint à l'huile et provenant de l'abbaye de ST-BERTIN. Cette toile fait aujourd'hui partie de la collection de M. d'Allesnes, neveu du dernier abbé, à Aire.—On conserve un autre portrait de BENOIT PETIT PAS, dans l'une des salles de l'hôpital St.-Louis (ancien collège ST-BERTIN à ST-OMER); BENOIT avait été supérieur ou régent de cet établissement.

« *sapientiam in juventute placidâ, sibi et aliis mente sedulâ con-*
« *gregans, brevi tempore, flos honoris nostri nascens evasit.* »
(Grand cart., t, X, p. 270.)

LES

ABBÉS DE SAINT-BERTIN.

CHARLES DE GHERBOODE D'ESPAING, 81e ABBÉ. Avènemt : 1744. Mort : 1763.

SOMMAIRE. — Prise de possession de CHARLES GHERBOODE, coadjuteur.—Son installation.—Sa confirmation.—Il va complimenter le Roi et lui présenter le commencement de son histoire d'Artois.— S. M. conserve de lui un bon souvenir dont elle ne tarde pas à lui donner des preuves.—Le cardinal de Tencin sollicite l'abbaye sous prétexte que CHARLES GHERBOODE ne s'était point pourvu de lettres pontificales pendant sa coadjutorerie. — Réponse du Roi en faveur de l'abbé de ST-BERTIN.—CHARLES se rend à la cour.— Il applanit les difficultés le concernant.—Il obtient de nouvelles lettres.—Il est réélu et confirmé de nouveau.—Sa bénédiction. — Son installation. — Premiers mois employés à des détails d'intérieur. — L'abbé se rend aux États d'Artois. — Il est député à la cour.—Renouvellement de l'Association de prières avec l'abbaye d'Anchin. — Convention particulière passée entre les deux maisons. — L'abbé est nommé visiteur-général des *Exempts*. — Il se rend à Bruges, où il officie à la procession séculaire du *St.-Sang*. —Promulgation des actes du dernier Synode,— Sépulture de plusieurs religieux.—Nomination de dom Ambroise Pelet à la charge de grand prieur.—Abandon, en faveur de l'État, du bac de St-Memmelin dont l'entretien était onéreux à l'abbaye.—Les commissaires du Roi demandent au clergé sept millions cinq cent mille livres pour acquitter ses dettes. — Remontrances de l'Assemblée générale.—Elles ne sont pas écoutées. — Retraite du contrôleur général. — La cause du monastère est gagnée.—Son successeur laisse tomber cette affaire dans l'oubli. — L'abbé de ST-BERTIN ne reste pas étranger à cette affaire, qui touchait vivement sa communauté. — Achèvement des dortoirs et des cloîtres nouveaux. — Travaux

1744.—1763. divers exécutés à Salperwick et à Poperingues. — Établissement de quatre grilles dorées aux quatre chapelles des nefs collatérales. — Rétablissement du cénotaphe d'Ypérius. — Luttes de la cour avec les Parlements. — Sépulture de dom Cléty, bibliothécaire de l'abbaye. — Apparition d'un énorme mémoire en réponse à la dissertation historique de ce religieux. — Funérailles de Monseigneur L.-A. de Valbelle.—Installation de son successeur. —Réception du prince de Soubise au monastère et à Salperwick. —Sa reconnaissance.—L'abbé assiste à des pièces de théâtre jouées par les élèves du collège wallon, et reçoit le cierge annuellement offert en mémoire du fondateur.—Froideur de l'abbé envers les PP. Jésuites. — Il refuse de concourir à l'établissement d'un nouveau bâtiment devenu nécessaire. — L'évêque et le mayeur posent la première pierre en l'absence de l'abbé de St-Bertin. — Les préventions de Charles Gherboode continuent. — Quelle en était la cause?—L'abbé n'aurait-il pas subi trop facilement l'influence des idées qui finirent par amener la suppression des Jésuites? — Tentative d'assassinat contre Louis XV.— Ce crime sert de prétexte à de graves accusations. — Suppression des Jésuites. — L'abbaye cède à la confrérie de N.-D.-du-Rosaire, à Dunkerque, une partie de la ceinture de la Ste.-Vierge. — Le clergé et les confréries de cette ville offrent en échange une redevance annuelle de deux cierges de cire blanche à brûler à l'autel de la Vierge.—Institution de l'association de prières avec les religieuses hospitalières de Poperingues.—Sépultures de plusieurs religieux.—Naissance du dernier comte d'Artois. — Fêtes à cette occasion. — Illumination des tours des églises. — Le Roi Charles X. — Sa mort dans l'exil. — Obtention de l'indulgence des sept semaines pour ceux qui visiteront l'église abbatiale. — Dernier acte de Charles Gherboode.— Il reçoit la notification de l'arrêt des Parlements concernant les biens des corps supprimés et pour les établissements non universitaires. — L'abbé est frappé de paralysie et meurt. — Son corps embaumé est placé dans une chapelle ardente. — Ses funérailles. —Son inhumation. —Son épitaphe.—Religieux auxquels il donna l'habit.—Armoiries.

Dom Charles de Gherboode, né à Wambrechies, près de Lille, descendait de l'illustre famille d'Es-

paing ; il prit régulièrement la place de BENOIT PETIT PAS, en vertu de ses lettres de coadjutorerie (1). Il fut installé le 13 juin 1744, par un pronotaire apostolique, en présence de deux notaires royaux et entra en fonctions aussitôt après avoir reçu la confirmation de dom Barthélemy de la Guette, LVe abbé de Clairmarais (16 juin 1744). 1744.—1763.

Le premier acte de ce prélat fut d'aller à l'évêché avec le grand prieur pour y complimenter le Roi de France qui venait d'y arriver (2), et de présenter, dit-on, à Sa Majesté très-chrétienne les premières pages d'une histoire d'Artois à laquelle il travaillait (3). Louis XV accueillit avec bonté l'hommage de CHARLES GHERBOODE, qui avait su lui plaire, il conserva de lui un souvenir dont il ne tarda pas à lui donner des preuves.

A son retour à Versailles, S. M. était chaudement sollicitée en faveur du célèbre cardinal de Tencin, qui désirait obtenir l'abbaye de ST-BERTIN. On manque rarement de prétextes lorsqu'il s'agit d'éloigner un compétiteur. Dom CHARLES avait négligé de se munir de lettres pontificales pendant le temps de sa coadjutorerie

(1) Grand cart., t. X, fo 247.—« *Ex coadjutore, Bertinianus abbas salutatur* 1744... *Ex prœnobili prosapiâ d'Espaing in Vambrechy, juxtâ insulas ortus* (Ms 815).»—CHARLES avait été nommé abbé de St.-Jean-au-Mont. *Abbas Sti Joannis in monte nominatus* (Loman, fo 125.)

(2) Grand cart., t. X.

(3) *Puits artésien,* année 1842.— Nous n'avons pu nous procurer aucun renseignement sur cette histoire, qu'il serait bien intéressant de retrouver.

1744.—1763. et du vivant de BENOIT PETIT PAS; à en croire ses adversaires il devait, par cela même, être déchu de son droit abbatial... Tel était le motif d'annulation invoqué contre lui ; tel ne fut point heureusement l'avis du Roi; S. M. n'admit pas cette insidieuse objection : « J'ai vu « le nouvel abbé pendant mon séjour à ST-OMER, ré- « pliqua Louis XV au cardinal (1), j'en ai été satis- « fait, je lui ai promis ma protection, je désire la lui « conserver. » (2)

Informé de ce qui se passait, CHARLES GHERBOODE se rendit en toute hâte à Versailles; il vit le monarque, parvint à applanir les difficultés qu'on lui suscitait, et obtint de nouvelles lettres royales (6 décembre 1744), à l'aide desquelles il fut réélu le 30 du même mois, puis confirmé une seconde fois le 2 janvier 1745 par l'abbé de Clairmarais (3). Cette nomination était, dès-lors à l'abri de toute atteinte, l'abbé fut préconisé à Rome par le pape Benoit XIV (16 juin), avec la faculté toujours accordée à ses prédécesseurs de se faire bénir par un pontife de son choix (4).—Le 15 août, les bulles furent capitulairement acceptées et le 29 CHARLES reçut la bénédiction dans son église de la main de Monseigneur de Valbelle, évêque de ST-OMER, en présence de dom Gerwin de Rikowart, abbé de St.-Winnoc,

(1) Grand cart., t. X. — Voir la biographie du cardinal de Tencin, Biog. Univ. de Michaud, t. 45, p. 125.

(2) Grand cart., t. X, p. 248.

(3) Idem, p. 249.

(4) La bulle de Léon X date de 1519, conférait au nouveau confirmé, on l'a vu, la mise en possession du temporel et du spirituel.

et de Georges Marissal, abbé d'Auchy. — Le soir il y 1744. — 1763.
eut un magnifique festin de 180 personnes au monastère (*mensam lautissimam*). — Le lendemain, le nouveau prélat célébrait pontificalement, selon la coutume, les funérailles de son prédécesseur (1745) (1).

Vers la fin de 1746, après quelques mois employés aux détails de l'administration intérieure, CHARLES GHERBOODE, membre des États d'Artois, est député à la cour pour les affaires de la province. L'année suivante (28 avril 1747), il renouvelle l'Association de prières entre son monastère et l'abbaye d'Anchin, en y ajoutant, qu'indépendamment des obligations ordinaires deux religieux de chaque abbaye obtiendraient tous les ans huit jours de congé pour se rendre réciproquement les uns à Anchin, les autres à ST-BERTIN, le 11 juillet et le 5 septembre, jours de la commémoration de St.-Benoit et de ST-BERTIN, afin d'y célébrer collectivement, les uns chez les autres, la fête des deux saints patrons de leur ordre.

En 1749, l'abbé de ST-BERTIN préside, en qualité de visiteur-général à St.-Amand le 28e chapitre du synode des *Exempts* de la Belgique (27 avril), quelques jours après, il reçoit l'invitation ordinaire de Messieurs les bourguemestres de la ville de Bruges et il assiste (le 3 mai, jour de l'invention de la Croix), avec deux

(1) Grand cart., p. 251, t. X. — « *Benedictionem abbatialem accepit D. Carolus Gherboode ab. Illo Do de Valbelle Episcopo nostro, ei assistentibus DD. abbatibus Bergi vinocensi et Auchiensi* (sic) *in templo monasterii sui, etc.* » (Hist. coll. aud., p. 839)... *Convivæ erant numero* 180. (Idem, p. 838).

1744.—1763. chapelains, revêtu de ses ornements pontificaux, à la procession séculaire du St.-Sang, où de concert avec l'évêque diocésain, il porte solennellement la sainte relique, rapportée six cents ans auparavant par Léon, l'un de ses pieux devanciers (1).

A son retour, l'abbé s'occupe de la promulgation des actes synodaux, du 28e et dernier chapitre général de Saint-Amand; il obtient l'adhésion de ses frères qui tous s'engagent à s'y conformer; il donne la sépulture à plusieurs religieux notables, parmi lesquels on cite: dom Georges Marissal, de St-Omer, abbé d'Auchy; — dom La Moral de Saluces, de Gand; —dom Gérard de Moronval, grand prieur; — Paul et Eustase de Lattre, de St-Omer;—Martin Stemmer;— Augustin Nepveur; — Colomban Engrand; — Dunstan Ronge, etc., etc. (2). — La même année, Charles Gherboode, avec l'assentiment de la communauté, nomme et installe, dans la dignité de grand prieur, dom Ambroise Pelet, membre de l'une des familles les plus honorables de St-Omer. — Il consent, au profit de l'état, l'abandon du bac de St.-Mommelin dont l'entretien avait été jusques-là à la charge de l'abbaye, en sa qualité de propriétaire du passage. Cet acte fut consenti devant dom de Witte (3),

(1) Grand cart., ms in f°, t. X, p. 261. — Biog. de Léon, t. I, p. 215, etc.

(2) Les inscriptions funéraires de ces religieux se trouvent textuellement consignées dans le grand cartulaire, t. X, p. 258, 259, 261, 264, 270, 271, 273, 276.

(3) Grand cart., t. X, f° 261.

parce que l'entretien de cette communication était devenue plus onéreuse que profitable (octobre 1749) (1). 1744. —1763.

Peu de mois après, le monastère se vit exposé à partager une bien lourde charge, dont par un hasard providentiel il se trouva dégagé. Pour acquitter les dettes de l'État, Messieurs les commissaires du Roi demandaient au clergé une somme de sept millions cinq cent mille livres, imposable pendant cinq ans sur les bénéfices ecclésiastiques, à raison de quinze cent mille livres par année (17 août 1750). L'assemblée générale avait immédiatement adressé, à qui de droit, ses respectueuses remontrances, se plaignant de ce que ce nouveau projet, tel qu'il était conçu, altérait les immunités du clergé, en considérant comme subsides des dons gratuitement accordés à l'État, et de ce qu'il portait atteinte à la dignité des ministres de Dieu en les soupçonnant de prévarication dans la répartition des impôts de l'église. — On n'eut aucun égard à ces observations, un arrêt du conseil ne tarda pas (septembre 1750) à confier aux intendants la perception de la somme demandée; l'assemblée avait dû, même, terminer la session sans avoir obtenu sur ce point aucun adoucissement (20 septembre), lorsque la retraite du contrôleur général, M. de Machauld, vint heureusement suspendre les poursuites relatives à la déclaration du Roi; la cause était dès lors gagnée : son successeur, M. Moreau de Séchelle, ne songea pas à les reprendre, elles tombèrent dans l'oubli. — Le clergé n'avait pas

(1) Grand cart., p. 261, t. X, in-f°.

1744. — 1763. d'ailleurs exactement avoué la valeur réelle de ses biens; en 1755, il fit prudemment, à Sa Majesté, un hommage volontaire de seize millions et l'affaire en resta là (1)...

L'abbé de St-Bertin ne demeura pas inactif pendant les débats de cette négociation, au succès de laquelle sa maison était vivement intéressée; il avait élevé la voix contre cette mesure, il ne fut pas le dernier à se féliciter de son avortement (2).

Vers la même époque (1751), Charles Gherboode faisait achever et paver les dortoirs ainsi que les cloîtres nouveaux de l'abbaye; il réédifiait en entier la maison de campagne de Salperwick, qui était spécialement destinée, depuis longtemps, aux promenades des moines, notamment pendant les fêtes de Pâques, celles de la Magdeleine et de St.-Denis (3). Il mettait la dernière main aux grands bâtiments de la prévôté de Poperingues, qui étaient commencés depuis plusieurs années (4). Peu après, il décorait les quatre chapelles placées dans les collatéraux de son église, de quatre magnifiques grilles en fer doré; puis, voulant faire revivre la mémoire d'Ypérius, il rétablissait un beau cénotaphe en marbre blanc, au lieu même où son savant devancier avait été enseveli (1754) (5).

(1) Idem., idem, p. 264.

(2) Grand cart., t. X, p. 264.

(3) Idem, idem.

(4) Idem, p. 268.

(5) Nous avons donné déjà l'épitaphe qui fut gravée sur ce cénotaphe; elle finit par ces mots : « *Monumentum hoc antecessoribus*

C'était le moment des grandes luttes de la cour et des Parlements ; étranger à ces débats célèbres, l'abbé de St-Bertin se renfermait dans de plus humbles devoirs : il se trouve à Eenham pour le synode général de la congrégation des *Exempts* (5 mai 1754) ; il donne la sépulture à dom Joscio de Cléty (1), bibliothécaire de la maison. Ce religieux, l'un des plus infatigables défenseurs des droits de la communauté, mourut, l'année même, où apparaissait un immense volume en réponse à sa *Dissertation historique et critique sur l'abbaye de St.-Bertin* (3 juillet 1754) (2). — Un mois aupa- 1744. — 1763.

« *posuit ven. Dom Carolus Gherboode abbas.* » (Grand cart.) — Rapport sur les fouilles de St-Bertin, p. 81.

(1) Dom Cléty fut inhumé dans l'église, du côté de la porte Ste.-Croix; voici son épitaphe : « *D. O. M. sub hoc sepulchrali lapide,* « *ad latus beati pœnitentis, jacet reverendus ac venerabilis Dom-* « *nus Joscio de Clety, hujus cenobii religiosus, ac sacerdos : vir* « *disciplinæ regularis, evangelicæ sui abnegationis, nec non piæ* « *conversationis cultor observantissimus, pauperum que amator* « *munificus, vario eruditionis genere, apud doctos clarus, ac de* « *republicâ litterariâ, apprimè meritus; antiquitatum sacro-pro-* « *fanarum sagax atque indefessus indagator... privilegiorum* « *Sithiensium strenuus defensor.—Dùm conscriptores Bertinianos* « *novo illustrat splendore, vindicandis artesiæ juribus, opera, se* « *insudans et gloriosè, hominem exuit* 4ª *julii* 1754 *annos natus* « 62 *cujus anima. R. I. P.* (Gᵈ cart., p. 270).

(2) Ce volume, indûment attribué jusqu'ici à l'abbé Étienne Mignat, est intitulé : *La vérité de l'histoire de l'église de St.-Omer, et de son antériorité sur l'abbaye de St.-Bertin, en réfutation de la dissertation historique et critique sur l'origine et l'ancienneté de l'abbaye de St.-Bertin. Paris* 1754. — Son véritable auteur est le chanoine de Ruder, dont le manuscrit authographe et authentique est à la bibliothèque de St-Omer. Ce livre provient des archives de l'ancien chapitre.

1744.—1763. ravant, dom CHARLES GHERBOODE avait également assisté aux funérailles de Monseigneur de Valbelle, évêque de St-OMER (3 juin 1754); plus tard, il se trouva à l'installation de Monseigneur de Brunes de Montlouet, son successeur (19 juillet 1755) (1).

Peu après, le monastère prenait un air de fête : on y reçut, pendant plusieurs jours, le prince de Soubise qui alla visiter, avec sa suite, Salperwick. A son départ, ce prince témoigna hautement sa reconnaissance *pour toutes les manières gracieuses* qu'il avait reçues à St-BERTIN (19 juillet 1755) (1).

L'abbé ne manquait jamais de recevoir de la part des Pères Jésuites le cierge annuellement offert à la mémoire du fondateur de cette maison; en son absence, il était remplacé par le grand prieur, en qualité de représentant de la communauté (2). — Plusieurs fois l'année, on le voit présider également à des pièces de théâtre, comédies ou tragédies, jouées en son honneur par les jeunes gens qui s'empressent de le complimenter et auxquels il distribue des prix; toujours le prélat retient à dîner un certain nombre d'élèves et de professeurs (3); toutefois, malgré son exactitude à en-

(1) Grand cart., t, X, p. 268.

(2) « *Cereus de more oblatus est D. abbati Bertiniano... non* « *interfuit abbas, quippè Parisiis degeret deputatus ad comitia...* « *oblatus est pro more cereus D° priori monasterii, cum apparatu* « *solito.* »

(3) « *Exhibitum pro more drama a poetis, et salutatus est R.* « *Dm abbas, et convivio excepti septem è nostris...—Exhibita fuit* « *tragedia remigialis à scholasticis nostris D° abbati Sti Bertini* « *et ejusdem cœnobii religiosis et excepti in cœnâ octo è nostris.* » (Hist. coll. aud., p. 840, 842.)

couragér les exercices des étudiants du collége-wallon, 1744 — 1763.
CHARLES GHERBOODE semble pourtant commencer à se refroidir, peu à peu, à l'égard de leurs maîtres... Il n'exerce plus envers eux ces libéralités qui signalèrent le gouvernement de ses prédécesseurs. Ainsi le 20 avril 1747 (1), on pose la première pierre d'un nouveau bâtiment devenu indispensable à l'établissement ; cette cérémonie a lieu sous la présidence de Monseigneur de Valbelle et de M. de Coupigny de Noyelles, mayeur de la ville. Mr l'abbé de ST-BERTIN, le représentant naturel du fondateur, n'est pas présent. D'où vient cette absence significative?... Les bons Pères ont soin de nous le dire: le prélat n'avait pas cru devoir contribuer à la dépense, même pour la somme la plus minime. On dut chercher des ressources ailleurs... « *Quod* « *prœviè rogatus, pro subsidio aliquo, ad reedificationem* « *collegii, spem nullam dederit futuram, ut aliquo* « *saltem, mediocri summâ nos adjuvaret, adeò que Mece-* « *nates aliundè quœrere sumus coacti* (2)... » — Un autre fois, le 6 janvier 1754, à la suite d'une pièce donnée en l'honneur de l'abbé et de ses religieux, ce prélat dérogeant à son usage ordinaire, ne retint à souper qu'un très petit nombre de Pères. On en trouve la cause dans les préventions de CHARLES GHERBOODE envers eux. « *Oblatum drama xeniale R° D° abbati Ber-* « *tiniano et religiosis, nostri, minori quam ante numero* « *cœnâ excepti, propter exacerbatum in nos, prœsulis* « *animum* (3). »

(1) « *Novi collegii structuram agressi sumus* (p. 841). »
(2) Hist. mr coll. S. J. aud., p. 841.
(3) Idem, idem. p. 846 et 847, lin. 1.

1744.—1763. **Quelles étaient les causes des préventions de l'abbé de St-Bertin à l'égard de ceux que jusques-là ses devanciers avaient si ouvertement protégés? Nous l'ignorons; mais en se rapportant à l'époque où elles prirent naissance, ne semble-t-il pas naturel de penser que ce prélat subissait déjà, trop facilement peut-être, et sans s'en douter, la fâcheuse influence des idées qui, pénétrant partout, finirent par amener la condamnation juridique de la compagnie de Jésus.... — Louis XV venait d'échapper au poignard d'un misérable assassin (5 janvier 1757) (1) dont le nom n'était pas étranger à St-Omer. Ce douloureux évènement, habilement exploité par l'esprit de parti, devait être l'un des mille prétextes à l'appui des violentes accusations qui finirent par être sanctionnées par la justice humaine... On supprima les Jésuites le 26 septembre 1764. Cet ordre célèbre devait succomber alors sous la pression de l'opinion publique (2); plus tard justice lui sera rendue...**

(1) Le père de P. Damiens avait été pendant sept ans portier à la prévôté d'Arques. — Son frère aîné et sa sœur habitaient St-Omer, où le premier exerçait la profession de peigneur de laines, la seconde était veuve d'un sieur Charles Collet, charpentier, elle occupait une petite maison sur le cimetière St.-Adrien; c'est là que Damiens descendit et logea pendant près d'un an, peu avant le crime du 5 janvier 1757. Cette maison fut alors rasée et sa famille proscrite. (Derheims, Hist. de St-Omer, p. 367 et 368.)

(2) On sait qu'après un mémorable procès, qui subit toutes les phases de la juridiction légale et à la suite d'une demande en conciliation proposée au pape par quarante-cinq évêques, le supérieur-général de l'ordre répondit ces mots fameux : « *Sint ut sunt, aut* « *non sint!* » Les classes des Jésuites furent fermées dans tous les établissements du royaume, le 1er avril 1762.

Pendant ces graves décisions, les religieux de St-Bertin cédant au vœu du clergé et des membres de l'archiconfrérie de N.-D.-du-Rosaire, à Dunkerque, faisaient hommage à leur église d'une précieuse relique authentiquée par Mgr l'évêque d'Ypres, cette relique consistait en une partie de la ceinture de la Ste.-Vierge. En reconnaissance, « les curé, doyen et confrères s'engagent à offrir aux abbé, prieur et religieux de St-Bertin, annuellement, à perpétuité, le jour de la fête du Rosaire, deux cierges de cire blanche du poids d'une demie-livre chacun, pour être brûlés et consumés, l'un devant les reliques et image de la Ste.-Vierge dans le sanctuaire du chœur de l'église de St-Bertin, et l'autre dans la chapelle du Rosaire de l'église paroissiale de Dunkerque (1). » 1744.—1763.

Vers le même temps, l'abbé établit une association de prières entre les religieuses hospitalières de N.-D. de Poperingues et son monastère. Il donne la sépulture à plusieurs de ses honorables confrères, parmi lesquels nous voyons : dom François de Vissery, de St-Omer, prévôt du Ham (10 mars 1759) (2); — Étienne Dumoulinet du Maisnil, près Béthune (3);—Maure Douchet,

(1) Grand cart., t. X, p. 278, 279.

(2) Voici son épitaphe : « 10 *Martii inopinatâ morte preventus* « *est R. D. Franciscus de Wissery, prior sancti Mummolini et* « *prepositus Hamensis, œtatis annum agens* 60, *professionis* 38, « *et sacerdotis* 35, *hunc egregiâ indole ornaverat natura, indè religio fratrem; fratribus gratum, verè ac acceptum fecit è fabricœ* « *regimine ad dictam prœposituram missus; ita temporalia laudabiliter gessit ut de eternis sollicitior, veri semper religiosi* « *partes ageret.* » (Grand cart., t. X, fos 281 et 292.)

(3) Grand cart., t. X, p. 283; voir son épitaphe.

1744.--1763. de St.-Pol (1);—Winoc Grammon, de Dunkerque (2);—Ignace Le Leu, d'Aire (3);— Mommelin Pasquinot, prieur de St.-Pry (4); — Silvin Wanderwoestine; — Réné de Carmin, d'Arras; — Nicolas Duval, auteur de la préface de l'office de St-Bertin (5), etc.

Au mois d'octobre 1757, l'abbé de St-Bertin avait célébré dans son église la naissance du dernier comte d'Artois; la ville de St-Omer s'associa, à cette occasion, à la joie publique, elle rendit à Dieu de solennelles actions de grâces pour l'heureuse délivrance de Mme la Dauphine; les façades de toutes les maisons furent illuminées; les tours de St-Bertin, de la cathédrale, des Jésuites, couronnées à chaque angle par des pyramides de feu, produsaient surtout au loin un merveilleux effet. « *Summas turres luminaribus, ex bitumine, oleo, etc.,* « *confectis coronavimus, quas in speciem piramidum, in* « *quatuor eorum angulis, cum aliâ piramide in centro* « *collocatæ... Non injucundè oculos pascebant* (6)... » Mais, inanité des manifestations de ce genre!... N'avons-nous pas vu le noble et malheureux Charles X, ce bon et loyal monarque, dont on fêta si joyeusement le premier jour et dont le pays n'a pas oublié la royale visite (7), ne l'avons-nous pas vu aller mourir exilé sur la terre étrangère?...

(1) Idem, idem.
(2) Idem, p. 285.
(3) Idem, p. 289.
(4) Page 289.
(5) P. 291, 293, 294.
(6) Hist. coll. S. J. aud., p. 852.
(7) Charles X vint au camp de St-Omer en 1827, il resta quelques

Quelques années après, dom Gherboode obtient du pape Clément XIII, le renouvellement des sept semaines d'indulgences, accordées pour ceux qui, dûment préparés, visiteraient l'église de St-Bertin le jour de la fête du saint patron, en y priant *aux fins ordinaires* (20 avril 1763). C'est le dernier acte d'existence de ce prélat. La suppression des Jésuites était consommée, leurs classes étaient fermées (1). Peu de mois après, l'abbé venait de recevoir la notification des arrêts des Parlements, donnant lieu à des règlements généraux relatifs aux établissements qui ne dépendaient pas de l'université, ou concernant les biens des corporations supprimées, lorsqu'il fut frappé d'une attaque de paralysie dont il mourut le 5 décembre 1763 (2). Son 1744.—1763.

jours à l'hôtel de Sandelin, appartenant aujourd'hui à M. le baron de Colbert, rue Royale.— Les cendres de cet infortuné monarque, dont la place est à St.-Denis, reposent encore dans un humble couvent de Franciscains, à Goritz!...

(1) Dom de Witte rapporte très au long les détails connus de la suppression de cette corporation enseignante. (Grand cart., t. X, p. 293.)

(2) Le 5 février, le parlement de Paris enregistra : 1° un édit du Roi portant règlement au sujet des collèges qui ne dépendent pas des universités; le Roi les soumet pour le spirituel à la juridiction des ordinaires, et pour le temporel à celle des cours supérieures et des juges des lieux et sous leurs ordres, à un bureau composé de *l'évêque, des principaux magistrats du lieu, de quelques notables et du principal du collège;* 2° des lettres-patentes concernant l'administration des biens et des revenus ecclésiastiques attachés auparavant aux maisons des Jésuites ; 3° le Roi confie cette administration à l'*économe sequestre* des bénéfices à nomination royale, pour les employer aux réparations des bâtiments qui en dépendent et à payer sur les produits de ces bénéfices les sommes nécessaires à la dépense

1744.—1763. **corps embaumé et revêtu des habits pontificaux, resta exposé pendant plusieurs jours dans une chapelle ardente, élevée dans la chapelle St.-Louis au quartier des princes, puis après des funérailles solennelles, auxquelles assistèrent toutes les autorités de la ville (1), il**

des professeurs établis dans les collèges au lieu des Jésuites; 3° des lettres-patentes pour l'abréviation des procédures et la diminution des frais dans la discussion établie par les créanciers dans les biens des Jésuites; 4° des lettres portant règlement entre les administrateurs des collèges desservis ci-devant par les Jésuites et les syndics de leurs créanciers. (T. X, p. 293).

(1) On voit dans les archives de la ville le compte-rendu de la cérémonie ainsi qu'il suit :

« *Extrait du registre des délibérations du conseil de la commune* « *de* ST-OMER, *de* 1750 *à* 1765, *p.* 132, *in-f°*.

« OBSÈQUES DE L'ABBÉ DE SAINT-BERTIN.

« Le douze décembre mil sept cent soixante-trois, les maïeur et « eschevins en exercice de cette ville avec les eschevins jurés au « conseil et les officiers du bureau, revêtus de leurs manteaux et « robbes, se sont transportés vers neuf heures et demie du matin, « de l'hôtel-de-ville en l'abbaye de ST-BERTIN, où ils ont été intro- « duits dans la grande salle du nouveau quartier qui est à droite en « entrant et donne le long de la rivière, en attendant qu'on descendit « du quartier du prince le corps de M. CHARLES DE GHERBODE DES- « PINS *(sic)*, abbé de leur abbaye, décédé le 5 de ce mois, qui avait « été exposé à découvert revêtu de ses habits et ornements ponti- « caux, pour être vû du public, et le convoy étant sorti dud. quar- « tier du prince, mes d. sieurs ont suivi immédiatement conjointe- « ment avec les officiers du bailliage aussi en habits de cérémonie, « le sieur le Leu, grand bailly général de lad. abbaye, comme chef « du deuil, jusques dans le chœur de la d. église, où messieurs pri- « rent séance du côté de l'épitre, entre l'autel et la grille latérale, « comme les officiers du baillage étoient de l'autre côté dans led. « chœur, tous assis sur des sièges préparés à cet effet. A l'égard dud. « sieur grand bailli de lad. abbaye (M. l'avocat le Leu), il était en

fut descendu dans le caveau placé à gauche du *Jubé* (12 décembre 1663). On grava sur sa tombe cette inscription : 1744.—1763.

« *Quintâ decembris* 1763,
« *Circâ nonam vespertinam, paralysi correptus,*
« *Sacramentis penitentiæ et extremæ unctionis munitus,*
« *Mortalis hujus vitæ cursum absolvit*
« *Amplissimus ac Rus Dnus Carolus Gherboode,*
« *Abbas meritissimus ac congregationis nostræ præses;*
« *Anno ætatis suæ* 77, *prof.* 58, *sac.* 52, *dig. abb.* 20.
« *Jubilæi* 10. *ob præclaras hujus viri mores ac indolem,*
« *Plurimi de ejus regimine, ab initio bènè sunt nominati,*
« *Nec certè spem fefellit eventui; nam pietate et*

« manteau et en habit de deuil, placé sur un priez-Dieu, derrière « lequel étoit un fauteuil tendus de noir du côté de l'épitre et à la « hauteur de lad. grille latérale du côté de l'épitre. M. Hémart, abbé « de Clairmarais, conduisait le deuil. M. de Mornères, commandant « de cette place, étoit absent et M. de la Fitte-Caupene, major « d'icelle, n'avoit point de place distinguée, mais étoit près la porte « qui conduit du côté de l'épitre derrière l'autel sur une chaise de « paille. La messe fut célébrée par dom Pelet, prieur de lad. ab- « baye, en présence du corps qui était élevé sur un catafalque illu- « miné de cierges et de flambeaux. Après que l'évangile fut chanté, « le R. P. Caigniez, prieur des Dominicains de cette ville, monté « dans une des stalles du côté de l'évangile et vis-à-vis le catafalque, « prononça l'oraison funèbre du défunt abbé, et la cérémonie et l'en- « terrement était achevée, mes d. sieurs reconduisirent le grand « bailly de lad. abbaye, avec les autres assistants, jusqu'au nouveau « quartier abbatial, à la porte duquel le *De Profundis* aiant été « récité chacun se retira. Mes d. sieurs avoient été invités à cette « cérémonie de la part des religieux par un d'eux qui s'étoit trans- « porté chez M. le mayeur à cet effet, et le mercredy quatorze de ce « mois deux religieux vinrent en la chambre échevinale, le magis- « trat y séant, le remercier de ce qu'il avoit assisté à la dite céré- « monie des funérailles de leur défunt abbé. »

1744.—1763. « *Exemplo indesinenter suis præfulsit:*
« *Domùs dei decorem promovit,*
« *Altaris officia per semetipsum, etiam gravis annis et viribus*
« *Fractus, strenuè adimplevit.*
« *Tantâ demum prudentiâ, tantâ et humanitate,*
« *Gregem sibi commissum rexit,*
« *Ut sine dispendio regularis observantiæ,*
« *Religionis jugum, cunctis reddiderit amabile.*
« *R. I. P.* »

Pendant ses dix-neuf ans d'administration, Charles Gherboode donna l'habit aux religieux suivants :

(Réception du 15 mars 1746). dom Charles de Witte, de St-Omer, troisième fils de François-Joseph, ancien novice du monastère (1),

(1) Charles de Witte disait à son co-novice Hubert Petit, pendant son noviciat : « *Je suis fils d'un novice de St.-Bertin, baptisé par « un novice de St.-Bertin et novice actuel de St.-Bertin.* En effet, « son père qui se maria le 15 juillet 1721, avait été novice en 1713, « il sortit du monastère par défaut de vocation. — P. Dupont, vice- « curé de la paroisse St.-Denis, par qui il fut baptisé, avait été éga- « lement novice à St-Bertin vers 1712. » Dom Charles de Witte a écrit lui-même ces détails le 3 décembre 1795.—François-Joseph de Witte, père de Charles, était négociant et l'un des douze échevins de la ville de St Omer. il mourut à 67 ans en 1761 et fut inhumé dans l'église Ste.-Aldegonde, sa paroisse, du côté de la chaire; le magistrat assista à ses funérailles en habit de cérémonie. Anne-Thérèse Paris, sa femme, mourut le 20 août 1783, âgé de 83 ans. De ce mariage naquirent 15 enfants, dont 5 morts en bas-âge ; parmi les autres, l'un fut curé de Wittes, près Aire, il mourut le 3 février 1781:— un second était chartreux à Longuenesse, il mourut à Bunheim (Souabe), en 1798; — une troisième, morte en 1771, était religieuse aux Dames Ursulines de Cassel ; — une quatrième, dominicaine ou religieuse de Ste-Marguerite à St-Omer, elle mourut en 1789. — On nous pardonnera cette note un peu longue sur la famille de l'infatigable auteur du grand cartulaire. (Grand cart., t. X, p. 254-286.)

et d'Anne-Thérèse Paris; il fut successivement archiviste et bibliothécaire en 1754, chapelain de l'abbé en 1762, secrétaire de la cour abbatiale en 1766, régent ou supérieur du collège *(præses seu regens)* le 21 mars 1786. C'était l'un des plus ardents défenseurs des droits du monastère de 1755 à 1778, etc.; il mourut à St-Omer le 30 août 1807, laissant de volumineux ouvrages historiques d'un très haut intérêt et notamment le grand cartulaire inédit de St-Bertin, etc., etc. — Hubert Petit, de Lille, sous-chantre, aumônier, préposé à l'infirmerie, mort à 57 ans, le 17 novembre 1781, des suites de la goutte, malgré une très grande sobriété *(licet sibi semper in omnibus sobrius)*.—(7 mai 1748), Bertin Lestocart, de Lille, chapelain du prieur, prévôt de Swynlande, mort à Poperingues en 1805. — Bernard Carnel, de Queux, sous-aumônier, mort le 16 janvier 1781 à 53 ans.—Léandre Ratel, de St-Omer, directeur des novices, mort le 7 mars 1777 à 48 ans. — (1749), Laurent Cuvelier, de St-Omer, mort le 9 juin 1809; c'est l'auteur du plan en relief de l'abbaye de St-Bertin, qui se voit avec intérêt au musée de St-Omer.—Grégoire de Ricque, de St-Omer, professeur de théologie, receveur des rentes, mort prématurément le 5 janvier 1769 (1). (1752), Anselme Descandain, de Lille, receveur des fiefs *(feudorum receptor)*, aumônier, mort le 19 avril 1792, à 61 ans. — Omer Lemay, de St-Omer, professeur de théologie, mort à 71 ans, le 28 août 1811.— (1753), Ambroise Dubois, de Pas, cellerier, prévôt de Bourbourg, mort à 57 ans le 29 août 1789.—(18 février 1755), Joscio d'Allesnes, d'Aire, qui devint coadjuteur, puis abbé. — Erkembode Bruneau, de Lille, receveur des petites rentes, grand chantre, mort en Angleterre, en 1812.—Colomban Chrétien, de St-Omer, aumônier, chapelain de l'abbé, mort à Poperingues, pendant la terreur. — (5 sep- 1744.—1763.

(1) Dans une délibération du bureau général de Charité, en date du 31 juillet 1791, dom Charles de Witte a signé ainsi : Ch. Fr. de Witte, vicaire de St-Bertin et du Haut Pont. (Reg. aux dél. de 1790 à 1797, fo 1845.) — *Diplomata Bertiniana cat. rel. Bert. qui colligi potuerunt, ms no* 815, bibl. audom.

1744.—1763. tembre 1755), Adrien Février, de St-Omer, neveu de l'abbé d'Auchy de ce nom, il se retira novice le 14 août 1756, après avoir pris la robe *(togatus)*.—Guillaume Liborel, de St-Omer, se retira novice en 1759.—Dunstan Carpentier, d'Ypres, professeur de théologie mort le 25 décembre 1785.—Augustin Devevre, de St-Omer, mort à Middlebourg pendant la révolution. — François Verdevoye, de St-Omer (1), directeur des novices et dernier grand prieur de St-Bertin, mort à Ypres, où il fut inhumé dans le monastère de St.-Jean le 30 août 1793. âgé de 56 ans.— (7 octobre 1759), Louis de Lauvereynx, diacre, de Bergues, mort le 21 octobre 1765, à 27 ans. — (24 janvier 1760), Adrien Morage, de Lille, receveur du prieuré de St.-Pry, mort à 30 ans en 1769. — (5 février 1762), Winnoc Lambrecht, de Bergues, mort près de Nieuport pendant la terreur. — Constantin Legrand, de St-Omer, maître des cérémonies, mort le 15 septembre 1785.—Maur Sénéchal, de Bryas, mort à Béthune le 29 septembre 1814.—Mommelin Blondel, de Roquetoire, mort pendant la révolution. — (4 décembre 1763), Silvin Pecqueur, de Béthune, mort dans cette ville le 8 novembre 1824. — Pierre Farvaques, de Lille, mort en mai 1804, à Iquedin, près de l'abbaye de Loos. — Grimbald Delbarre, d'Arras, mort à Paris, le 16 décembre 1824. — Henri Neuville, secrétaire de la cour abbatiale, mort à Poperingues, en 1794 pendant la révolution (2).

Nos recherches pour retrouver avec quelque certitude les armoiries de dom Charles Gherboode, n'ont guère été plus fructueuses que celles de nos honorables collègues qui ont écrit avant nous sur ce sujet (3). Tou-

(1) Nous avons obtenu de l'obligeance de M. Verdevoye, neveu, le portrait du grand prieur. Ce portrait sera déposé au musée de St-Omer.

(2) *Diplomata Bertiniana cat. rel. Bert. qui colligi potuerunt.* (Ms 815, bibl. aud.)

(3) Notamment M. Wallet. — Tableau des armoiries des abbés de St-Bertin.

tefois, nous croyons devoir consigner ici un renseignement que nous devons à l'obligeance de notre jeune et honorable collègue M. Imbert de La Phalecque, qui se livre avec succès à des études héraldiques et généalogique sur les grandes familles du nord de la France. 1744.—1763.

Nous y voyons un Hugues Gherboode roi l'Épinette, à Lille*, en 1478, lequel portait; *d'argent à la fasce vivrée, accompagnée de trois têtes d'oiseau, le tout d'azur; becquées de gueules, il brisait son écu d'une bordure engreslée*. Cette distinction devait être pour lui une distinction personnelle... Sont-ce là les armoiries du 81e abbé de St-Bertin?...

Un autre membre de cette famille, Messire Jean-Philippe-Louis de Gherboode d'Espaing, était prêtre et chanoine de la collégiale de St.-Pierre à Lille, il mourut le 12 juillet 1772... Était-ce le frère de l'abbé Charles? Ils étaient du moins contemporains.

Le nom d'Espaing semble avoir été souvent confondu avec celui d'Espagne, à cause des altérations profondes que l'on remarque dans l'orthographe des mots aux xve et xvie siècles. La seigneurie de ce nom paraît avoir appartenu longtemps à la famille de Gherboode; mais elle n'est pas la seule que cette famille ait possédée. Elle avait encore les terres de Givenchy et d'Agnières; elle eut des alliances avec les de Vicq, les Wanden Eecharte, les Mailly-Coronel, les d'Haudion et les de Palmes (1).

(1) Note de M. Edouard-Imbert de La Phalèque, membre de plusieurs compagnies savantes et correspondant de la compa-

1744. — 1763. gnie à Lille, auquel on doit une notice sur les seigneurs de Renescure et autres ouvrages.

Ce premier travail généalogique a été imprimé dans le Bulletin historique de la Société des Antiquaires de la Morinie, IVe livraison, année 1853, p. 134 à 142.



Dessiné d'après un tableau original provenant de l'Abbaye de St Bertin.

Lagache frères lith. à St Omer

LE CARDINAL DE CHOISEUL,

82e Abbé.

LES

ABBÉS DE SAINT-BERTIN.

ANTOINE CLÉRIADUS DE CHOISEUL BEAUPRÉ, CARDINAL, 82e ABBÉ *(Commendataire)*.

Avènemt : 1764.
Mort : 1774.

SOMMAIRE.—Le cardinal ANTOINE CLÉRIADUS DE CHOISEUL BEAUPRÉ, abbé *commendataire*.—Sa naissance.— Ses dignités. — Sa nomination à ST-BERTIN.— Membres de l'administration provisoire. — Élection de dom Ambroise Pelet à la dignité de grand prieur. — Préconisation d'ANTOINE CHOISEUL. —Expédition de ses bulles. — Son installation.—Il ne paraît jamais au monastère. — Il est installé par procureur.—Aussitôt en possession il demande un coadjuteur.—Dom Albert Delecroix est élu régulièrement.—Son élection est confirmée le 15 juillet 1764.—Il meurt à Paris le 20 avril 1766. —Son inhumation. — Marbre gravé à sa mémoire.—Le cardinal-abbé donne de pleins pouvoirs au grand prieur Ambroise Pelet qui, vu les circonstances, administre longtemps le monastère.—Susceptibilité d'Ambroise.—Protestation au doyen du chapitre, basée sur ce qu'un chanoine avait porté devant lui le St.-Sacrement à la procession.—Incendie et agrandissement de l'établissement des frères à Ste.-Marguerite.—Mort de Mgr de Mont-Louet, évêque de ST-OMER, pendant la tenue des États.—Louis de Conzié lui succède. —Actes d'administration d'Ambroise Pelet. — Des religieux sont envoyés à Bruxelles pour y recevoir les ordres. — Réception de l'arrêt du conseil relatif à la réforme des abus du monastère. — Sépultures diverses. — Service funèbre pour le grand Dauphin.— Visite du visiteur-général des *Exempts*. — Idem de M. de Levis, gouverneur de l'Artois.—Suppression de la confrérie de N.-D.-de-Milan. — Abandon du droit de nomination à la cure de St.-Mommelin.—Concordat intervenu à cet effet en 1770.—En vertu de ce

1761.—1774. concordat, Albert Le Roy est nommé à la place de L. Cuvelier. — Ce concordat est soumis à l'homologation du Parlement. — On n'en entend plus parler.—Publication d'un édit de Sa Majesté, ordonnant de ne plus admettre à la profession religieuse, les hommes avant 21 ans, les femmes avant 18, et de ne plus recevoir des étrangers non naturalisés. — Réception de Christian VII, roi de Dannemarck, au *Quartier des Princes*.—Détails de son voyage. —Le duc de Levis, gouverneur de la province, lui fait les honneurs. — Il reçoit des félicitations. — Il visite le monastère dans tous ses détails.—Il assiste au spectacle.—Festin de 60 couverts. —Principaux convives. — Paroles gracieuses du premier ministre de S. M. Danoise au sujet de la réception faite à son Souverain.— Départ de Christian pour Fontainebleau après avoir obtenu la grâce d'un déserteur du *Royal-Piémont*.—Il est reçu partout avec les honneurs qui lui sont dus.— Il regagne ses États. — Nomination d'un nouveau coadjuteur, au bout de trois ans.—Trois candidats élus par les religieux.—Louis XV choisit dom Joscio d'Allesnes.— L'expédition de ses bulles pontificales est retardée pendant plusieurs années. — Préconisation et confirmation de dom Joscio (1773).—Procès de Montbailly.—Suppression du conseil d'Artois, qui est remplacé par un conseil supérieur établi à Douai.—Les évêques d'Arras et de St-Omer sont créés de droit conseillers d'honneur de ce conseil. — Mort et sépulture de F. Leclercq, curé de St.-Denis depuis 32 ans. — Pose d'une nouvelle cloche pour le chapitre.—Nouveau séjour du marquis de Lévis à St-Bertin. — Travaux de jonction de l'Aa à la Lys, au-dessus d'Arques.—Note relative à l'authenticité des titres primordiaux de St-Bertin. — Mort d'Alban Butler. — Préconisation de dom Joscio d'Allesnes comme coadjuteur.—Sa dignité nominale.—Ambroise Pelet, malgré l'opposition de l'évêque, obtient la ratification de la bulle de Léon X, au sujet des indulgences perpétuelles accordées le jour des fêtes de St-Bertin et de St.-Mommelin. — Mort du cardinal de Choiseul, abbé titulaire, dont le nom ne se trouve mêlé à aucun acte concernant le monastère.—Ses armoiries.—Prises d'habit.

Antoine-Clériadus de Choiseul Beaupré, né dans le diocèse de Langres, au mois de septembre 1706, primat de Lorraine, grand aumônier du roi Stanislas de

Pologne, sacré archevêque de Besançon au mois de 1764.—1774.
mai 1755, promu au cardinalat le 23 novembre 1761, reçut la barette des mains du Roi le 31 janvier suivant (1). Il fut nommé à l'abbaye de St-Bertin le 20 janvier 1764 et au prieuré de Morteau en 1773, en dédommagement de l'abbaye de St.-Menge, ou Memmié, dont il avait été pourvu en 1736 (2). Dix jours après la désignation royale, cette nomination fut communiquée à la communauté par l'administration provisoire, composée de dom Ambroise Pelet, prieur, dom Alexis Vercoutre, prévôt d'Arques, dom Dominique Verdevoye, grainetier, dom Ildephonse Capron, et dom J.-B. Prevot, tiers prieur; elle reçut l'approbation capitulaire, et, sans désemparer, les religieux adressèrent leurs félicitations à Son Éminence en réclamant la protection de leur nouvel abbé. — Le même jour, dom Ambroise Pelet, prieur claustral depuis 1749, était régulièrement élu grand prieur, choix confirmé, le 7 février suivant, par dom Charles Colyns, abbé d'Eenham, président et visiteur-général de la congrégation des *Exempts*. — Le 14 mars, Antoine de Choiseul fut préconisé à Rome par le pape Clément XIII; peu après, il recevait ses bulles qu'il s'empressait de soumettre à l'enregistrement des États (17 mai); puis en présence de l'official Pierre-François Pechena, délégué à cet effet par les lettres pontificales, le cardinal prenait possession de son nouveau siège par l'entremise de dom Ambroise Pelet, son procureur spécial.

(1) Hist. du clergé de France, par Dutems, t. II, p. 86.

(2) Idem, idem.

1764.—1774. Malheureusement, ce prélat absorbé, sans doute, par les soins que réclamaient de lui ses autres charges, sembla oublier complètement St-Bertin, où il ne parut jamais, bien que cette abbaye comptât alors près de deux cents membres internes ou externes... A peine installée, S. Em. sollicita et obtint des lettres patentes pour l'élection d'un coadjuteur... Cette élection eut lieu régulièrement en présence des commissaires de la cour (1). Dom Albert Delecroix, d'Equires, y réunit 88 suffrages contre 64 donnés à dom Dominique Verdevoye et 26 à dom Amand d'Aoust. En conséquence, par un brevet signé à Compiègne le 15 juillet 1764, dom Albert fut désigné comme coadjuteur de S. Em. le cardinal de Choiseul (2) à l'abbaye de St-Bertin, avec future succession à la dignité abbatiale; mais il ne devait pas jouir longtemps des avantages dont la confiance de ses confrères et la bienveillance du Roi l'avaient investi : deux années s'étaient à peine écoulées,

(1) Ces commissaires royaux furent MM. le prince de Robecq, de Caumartin, intendant d'Artois et de Flandre, et dom Jean Ducrocq, abbé d'Ham.—Grand cart. t. X, p. 301, 302, etc.

(2) Nous avons sous les yeux les lettres d'attache sur bulles de provision de la coadjutorerie de St-Bertin, en faveur d'Albert Delecroix; elles rappellent les titres du nouvel élu et sont enregistrées à la date du 26 octobre 1765. — On y mentionne toujours des réserves expresses sur les libertés de l'Église Gallicane et de l'Église Belgique ; on n'oublie jamais non plus d'y rappeler l'obligation d'acquitter, sans réduction, les pensions à la charge du monastère. (Archives départementales du Pas-de-Calais, 23e registre aux commissions, 1re série, p. 158 à 163 v°, à 79 v° à 80.) Nous devons la communication de ces pièces à notre tout obligeant collègue, M. Godin. —Pièces justificatives.

lorsque la mort le surprit à Paris, où l'avaient attiré les intérêts de la communauté (20 avril 1766). Ce prélat n'avait que 43 ans, il fut inhumé devant la chaire de l'église St.-André-des-Arts. La communauté fit placer dans son église une pierre rappelant en ces termes la mémoire d'Albert Delecroix. « 20 *aprilis, Parisiis, in* 1764.—1774.
« *hospitio vulgò Chateau-Vieux dicto, diem clausit*
« *extremum, Rus Dus Albertus Delecroix ecclesiæ abba-*
« *tialis Sti Bertini coadjutor, anno ætatis suæ 43, prof.*
« 21, *sacerdotii* 17, *hunc ob præclara merita, unanimi*
« *ferè consensu, in coadjutorem elegeramus : sed proh*
« *dolor! Mors præceps, eum de medio tollit; recessit que*
« *spes nostra! Sepultus jacet in ecclesiâ parrochiali Sti*
« *Andreæ de artibus, juxtâ cathedram veritatis, cum*
« *epitaphio* (1). »

Avant l'installation du coadjuteur, le cardinal-abbé avait conféré au grand prieur le pouvoir authentique de le suppléer pendant son absence et de pourvoir à toutes les vacances des places dépendantes de l'abbaye (29 juillet 1764). Ce mandat dut se continuer par suite de la mort de dom Delecroix; aussi verrons-nous dom Ambroise Pelet gouverner réellement et avec distinction le monastère pendant un assez long espace de temps. Le grand prieur était chatouilleux sous le rapport des préséances, il ne souffrait aucun empiétement sur les prérogatives de sa dignité. Le premier acte de son administration fut de faire signifier régulièrement une protestation au doyen et aux chanoines de la cathédrale

(1) Grand cart., p. 302, t. X.

64. —1774. de St-Omer, parce que le 2 juin 1763, à la procession générale de la Fête-Dieu, le St.-Sacrement avait été porté par un chanoine en présence du grand prieur, à qui selon lui, le droit de primauté devait être exclusivement réservé (29 juin 1764) (1).

L'établissement des frères des écoles chrétiennes de Ste.-Marguerite venait d'être incendié (2) et rétabli sur de plus vastes proportions; dans l'intervalle, 69 pensionnaires furent placés par le magistrat au collège des Jésuites-Anglais (3 février 1765). — François de Brunes de Mont-Louet, évêque de St-Omer, était mort à Compiègne pendant la tenue des États (23 août 1765) (3) : son successeur, Monseigneur Louis de Conzié, désigné par la faveur du prince de Condé, n'avait pas encore obtenu ses bulles (4). — Dom Ambroise Pelet se vit forcé d'envoyer ses religieux à Bruxelles, avec des lettres démissoires pour y prendre les ordres de la main de Thomas, archevêque de Rhodes (1765).—Peu après le grand prieur recevait l'arrêt du conseil du Roi, qui désignait des commissaires choisis dans ce conseil et parmi les membres de l'épiscopat, dans le but de remédier aux abus existants dans les monastères du royaume (13 mai 1766) ; puis, après avoir donné

(1) Idem, p. 297.—Cette signification fut faite par le conseiller de la cour abbatiale.

(2) Un poële trop ardent fut la cause de l'incendie.

(3) Un mausolée fut élevé à ce prélat aux frais des États dans l'église de Compiègne. Nous avons sous les yeux le dessin de ce monument avec le texte de l'inscription qu'il porte.

(4) Il fit son entrée solennelle le 4 août 1766.

la sépulture à Pierre Van Eechout (1) et à Théodulphe 1764.—1774.
de Thirion, prédicateur distingué, il célébrait dans son église, en présence des autorités du pays, un service solennel pour le repos de l'âme du grand Dauphin (20 et 27 janvier et 26 avril 1766) (2).

On voit ensuite Ambroise Pelet, obtenir du pape Clément XIII le renouvellement des indulgences de sept années pour les fidèles trépassés, avec désignation d'un autel privilégié, celui de la chapelle Ste-Croix.—Il reçoit la visite canonique de dom Charles Colyns, abbé d'Eenham, visiteur général de la congrégation des *Exempts* (14 juin 1766).—Il accueille avec distinction dans son monastère, le marquis de Levis, gouverneur de l'Artois, à qui le magistrat et les religieux s'empressent d'offrir des vins d'honneur (13 novembre 1766).— Il supprime, à cause des abus qui s'y étaient introduits, la confrérie de N.-D.-de-Milan, fondée à St-Bertin en 1482 par Jean de Lannoy, 65e abbé.—En même temps qu'il reçoit des novices, dom Ambroise désirant mettre un terme aux difficultés soulevées par l'évêque de St-Omer au sujet de la cure de St.-Mommelin, abandonne à ce pontife la nomination des desservants de cette église, droit qui avait appartenu aux religieux de St-Bertin depuis la fondation de l'abbaye (25 septembre 1767). Cette affaire cependant ne put se terminer qu'en 1770, au moyen d'un concordat intervenu entre l'évêque et le chapitre, concordat en dix articles,

(1) Voir les épitaphes de ces religieux, Gd cart., t. X, p 300 et 306.

(2) On connait le magnifique cénotaphe élevé à la mémoire de ce prince dans l'église archiépiscopale de Sens (Yonne).

1764.—1774. contenant, entre autres, qu'à l'avenir un religieux *profès* de St-Bertin recevrait de son abbé ou supérieur sa nomination à la cure de St.-Mommelin et que l'institution, avec charge d'âme, serait réservée à l'évêque de St-Omer, avec autorisation, toutefois, à l'abbé de changer ce titulaire lorsqu'il le jugerait convenable et de lui donner un remplaçant à son gré, etc., etc.

En exécution de cette convention, dom L. Cuvelier ayant été transféré à Zuynlandt par le grand prieur, fut remplacé par dom Albert Le Roy, également religieux *profès*. — Monseigneur de Conzié envoya son décret d'homologation à ce concordat au Parlement de Paris; mais, on ne sait pour quelle cause, on n'en entendit plus parler (1).

A cette époque, se rapporte la publication de l'édit par lequel S. M. Louis XV ordonnait, à dater du 1er avril 1769, de ne plus admettre de profession monastique avant 21 ans pour les hommes et 18 ans pour les femmes ; cet édit sur lequel le Roi se réservait d'expliquer ses intentions au bout de dix ans, défendait, en outre, de recevoir aucun étranger non naturalisé, ni de l'agréger à aucun ordre ni maison religieuse du royaume (3 mars 1768). — Peu de mois après l'enregistrement de la volonté royale dans les archives de la communauté, Ambroise Pelet recevait avec la plus grande distinction, au *Quartier des Princes*, Christian VII, roi de Dannemarck qui, à l'âge de 20 ans, voyageant sous le nom de comte de Trawendall, profitait d'un ins-

(1) Gd cart., t. X, p. 312.

tant de calme pour venir à Paris et visiter les principales cours de l'Europe (1). Ce prince arrivait de la Grande-Bretagne; il s'était embarqué vers midi à Douvres sur un yacht du roi d'Angleterre; il débarqua à Calais à 5 heures (14 octobre) et prit le lendemain la route de St-Omer. S. M. Danoise fut haranguée à l'entrée du monastère par le duc de Levis, gouverneur de la province, qui, se trouvant alors à St-Omer, présidait aux cérémonies de la réception; elle reçut les compliments des trois États de la ville, les félicitations du grand prieur, avec celles de sa communauté; elle examina en détail l'abbaye, l'église, le trésor, les cloîtres, les dortoirs, la bibliothèque, puis elle se rendit en voiture au spectacle, ayant à sa droite Madame la marquise de Levis, qui au retour lui fit servir un splendide festin de 60 couverts, où figuraient Monseigneur de Conzié, évêque de St-Omer, dom Ambroise Pelet, grand prieur de St-Bertin en l'absence de l'abbé, M. d'Arneville, mayeur, M. de Caumartin, intendant de Flandres et d'Artois, ainsi que toutes les notabilités de la ville. Pendant le repas, le premier ministre de Christian s'expliqua très gracieusement sur l'accueil qui était fait à son souverain : « Partout, dit-il, S. M. a été traitée avec une grande générosité, mais nulle part elle n'a vu autant de goût, autant d'élégance que dans ce premier repas qu'elle a fait en France... » Ces paroles flattèrent beaucoup le gouverneur. Ce jour-là la cour de l'abbaye devint publique, une riche illumination, favorisée par un temps superbe, brilla toute 1764.—1774.

(1) Idem, idem.

1764.—1774. la nuit. Le lendemain après déjeûner, Christian prit la route de Fontainebleau après avoir, dit-on, obtenu la grâce d'un déserteur français (1), qui devait être fusillé dans la journée (2).—Partout, à Paris et dans ses environs, Sa Majesté Danoise fut accueillie avec les honneurs dus à son rang, notamment par les princes d'Orléans, de Condé et de Soubise. Le roi de Dannemarck repartit le 9 décembre pour regagner ses États (1768) (3).

Depuis près de trois années, le cardinal-abbé avait perdu son coadjuteur; S. Em. était en crédit, elle obtint de pourvoir à son remplacement (8 juillet 1769); le choix des religieux se porta sur trois d'entr'eux: 1° dom Joscio d'Allesnes, d'Aire, agent des affaires de l'abbaye à Paris, 2° dom Dominique Verdevoye, de St-Omer, supérieur du collége St-Bertin, et 3° Jean-Baptiste Prevot, sous-prieur. Le premier candidat fut désigné par le Roi (4), à la charge par l'*impétrant* d'obtenir les bulles et provisions nécessaires, pièces qui toutefois ne purent lui être délivrées avant plusieurs années. Dom Joscio d'Allesnes fut préconisé à

(1) Ce déserteur appartenait aux mousquetaires du Royal-Piémont; Christian lui ayant demandé son nom de guerre : *La Prudence*, répondit-il.—*Il n'était guères prudent,* reprit en riant le Roi, *d'avoir ainsi déserté...* (Gd cart., t. X, p. 307.—Derheims, Hist. de St-Omer, p. 369).

(2) Gd cart., t. X, p. 307 et suiv.

(3) Gd cart., t. X, p. 307.

(4) Lettres patentes datées de Compiègne du 23 juillet 1769. Elles furent enregistrées aux États d'Artois le 6 octobre. (Archives du Pas-de-Calais, à Arras, 23e registre aux commissions du conseil provincial d'Artois, 1re série, p. 767 v°.—Gd cart., p. 309, t. X.

Rome par Clément XIV, le 8 mars 1773 (1). Les bulles 1764. —1774.
de confirmation furent expédiées le 15 du même mois; le 8 mai on les enregistra au conseil d'Artois à Arras, à la suite des lettres royales délivrées à Versailles le 3 avril (2).

A l'année 1770 se rapporte le fameux procès et la condamnation de Montbailly... Nouvel et déplorable exemple des incertitudes judiciaires, dont le souvenir est encore présent à toutes les mémoires (3)... Au mois de février de l'année suivante (1771), le Roi supprimait le conseil provincial d'Artois, siégeant à Arras depuis son établissement en 1530. On créa alors à la place un *conseil supérieur*, qui devait connaître en dernier ressort de toutes les causes civiles et criminelles (4). Ce conseil fut établi à Douai (septembre 1771), les évêques d'Arras et de St-Omer, ainsi que leurs successeurs, y furent nommés *conseillers d'honneur* avec voix délibérative, pour prendre place immédiatement après le premier président.

Au commencement de 1771 (25 janvier), nous

(1) Les bulles de coadjutorerie de dom Joscio d'Allesnes, dit dom de Witte, sont datées des 15 et 16 mars 1772, parce qu'à Rome le commencement de l'année pour les bulles, ne commençait qu'au 25 mars; de sorte qu'en France l'année commençant au 1er janvier, les dites bulles concordent pour lors avec l'année 1773. (Grand cart., p. 321.)

(2) Archives départementales, à Arras. — Gd cart., t. X, col. 321.

(3) Dom Charles de Witte, témoin oculaire, raconte cet évènement dans tous ses détails. (Grand cart., t. X, p. 313. — Derheims, Hist. de St-Omer, p. 370, 371, etc.

(4) Cet édit fut enregistré au Parlement le 23 février 1771.

1764. — 1774. voyons le grand prieur de St-Bertin assister, avec quelques religieux, au service funèbre fait en mémoire de F. Leclercq, curé de la paroisse St.-Denis depuis 32 ans. Ce vénérable et généreux pasteur venait d'achever les réparations de son église ; M. Gueudin, chanoine et archiprêtre, célébra ses funérailles, l'évêque fit l'enterrement ; il fut inhumé sous les orgues récemment placées par ses libéralités.— Hector d'Allesnes, neveu du coadjuteur de St-Bertin, lui succéda à St,-Denis (1).— A la fin de la même année (novembre), dom Ambroise Pelet fit placer au campanille de l'église abbatiale une nouvelle cloche à l'usage du chapitre. Sur cette cloche, on lisait :

« *Ad omnipotentis Dei gloriam,*
« *Bertiniani que capituli usum,*
« *Ego Ambrosia, alias Victoria, iterùm fusa sum,*
« *Sub Ro Do Ambrosio Pelet majore priore,*
« *Bertiniano anno Domini* 1771, *mense novembris à*
« *Carolo Gugelot Audomarensi fusore* (2). »

L'année suivante (15 juillet 1772), le marquis de Levis revint prendre son logement à St-Bertin, où il resta jusqu'à l'automne, soit à cause de l'inspection générale dont il était chargée par le Roi, soit pour présider aux travaux de jonction de la rivière d'Aa à la Lys au-dessus d'Arques. Cette fois encore le gouverneur de la province eut à se féliciter de l'accueil des religieux.

(1) Grand cart., t. X.

(2) Idem. idem. p. 317.

Peu après, le monastère obtenait une nouvelle décision à laquelle il attachait le plus grand prix, il s'agissait de l'authenticité des anciens titres de la communauté !... 1764.—1774.

« Le 3 septembre 1772, écrit dom de Witte, Alban Butler, « président du collège royal anglais à St-Omer, vicaire-général et grand diplomatiste, après s'être rendu pendant « plusieurs jours pendant le mois d'août, tant aux archives « qu'à la cour abbatiale de St-Bertin, pour y collationner « les titres primordiaux de ladite abbaye, touchant leurs « exemptions, immunités et privilèges, donna à ce sujet son « attestation et son certificat le plus authentique : 1° *de la* « *charte d'Adroald de l'année* 648; 2° *du testament de saint* « *Omer de* 662; 3° *de la charte de saint Folquin de* 839; 4° *de* « *la bulle de Victor II de l'année* 1057 (1)... » Quelques nou- « veaux critiques de la susdite chartre d'Adroald de 648 (dans « un procès de St-Bertin contre les prieur et religieux d'Au- « chy soutenu en 1775)... ont dû se taire et la respecter « d'après les certificats ultérieurs donnés à Paris par Mr Bezot, « archiviste du Roi, Cherin, généalogiste du Roi, Brequigny « et Foncemagne, de l'Académie française, ainsi que les plus « savants diplomatistes et bénédictins de St.-Maur, dom « Tassin, dom Clément, dom Caffiaux et dom Grenier, dans « le mois de mars 1775 (2). »

Alban Butler ne survécut pas longtemps à la vérifi-

(1) On n'a pas oublié que ce sont ces pièces souvent arguées de faux, qui ont servi de base à toutes les discussions survenues entre l'abbaye et le chapitre. — Les originaux ont disparu, mais les titres sont littéralement copiés dans le Gd cartulaire par le consciencieux dom de Witte, dont nous avons cru devoir consigner ici la note. (Grand cart., t. X, p. 319.—Idem, t. I.)

(2) Idem, idem.

1764.—1774. **cation dont il s'agit; Il mourut le 15 mars 1773 (1) au moment où dom Joscio d'Allesnes était préconisé en qualité de coadjuteur, dignité qui pour lui fut presque nominale et dont il jouit bien peu. — Le grand prieur dom Ambroise Pelet, (malgré l'opposition de l'évêque, qui avait adressé à Rome un *queritur* sur sa validité), venait d'obtenir du Pape *(Ganganelli)* la confirmation, la ratification, le renouvellement de la bulle de Léon X, accordant à perpétuité des indulgences en forme de jubilé pour les fêtes et dédicaces des églises de St-Bertin et de St.-Mommelin (1773) (2), lorsqu'on apprit la mort du cardinal de Choiseul, abbé titulaire, dont, pendant dix ans de possession, le nom ne s'est trouvé attaché à aucun acte concernant le monastère, si ce n'est à une des demandes relatives à la nomination d'un coadjuteur et à la perception des revenus (3).**

(1) Il fut inhumé dans la chapelle des Jésuites Anglais à St-Omer. Son épitaphe a disparu. — Cette chapelle a été détruite, il y a peu d'années, pour faire place à une nouvelle construction à l'hôpital militaire. Le plafond de cette église représentait le sujet des litanies de la Ste.-Vierge. Nous avons regretté de ne pouvoir en conserver un *specimen* pour le musée.

(2) L'évêque soutenait que cette bulle n'était valable que pour un temps limité.—Après la réception de la nouvelle décision, Monseigneur de Conzié consentit à y apposer son visa et à la respecter.

(3) Dans les lettres royales de coadjutorerie, le ministre qui les concédait avait soin de faire insérer que jamais *l'abbé titulaire* ne serait troublé, sa vie durant, dans son gouvernement, ni dans la perception des revenus. Ajoutons que ce ministre portait le même nom que l'abbé de St-Bertin... (Voir ces lettres aux Archives départementales.)

Ce prélat mourut à l'âge de 67 ans, en son château de Gy, près de Besançon. « *Obiit Antonius* 7a *januarii* « 1774 *ætatis* 69 (1). » — Ses armoiries étaient *d'azur à la croix d'or accompagnée de dix billettes de même; cinq à chaque canton du chef et quatre à chaque canton de la pointe* (2). 1764. —1774.

Pendant les dix années qui viennent de s'écouler, dix religieux seulement prirent l'habit à St-Bertin, ce sont :

(5 mars 1767), Eustache Cuvelier, de Beveren, décédé à Prague, au mois d'avril 1814 (il ne rentra jamais de l'émigration). — Albert Le Roy, d'Hénin-Liétard, mort en septembre 1804. — (7 octobre 1770), Hippolyte Broucq, de St-Omer, mort en Westphalie pendant la révolution. — Norbert Grimbert, de St-Omer, mort à 62 ans, vicaire de l'église N.-D. à St-Omer, le 11 septembre 1813. — Louis Coulon, de Castel, mort le 7 septembre 1806. — Antoine Messeaux, de Thiennes, professeur de théologie, mort à 36 ans le 30 septembre 1787. — (5 octobre 1773), Joseph Poot, de St-Omer, né en 1752, mort à St-Omer le 14 février 1831 (3). — Jacques de Langhe, de

(1) Dipl. Bert., ms 815, bibl. aud.

(2) Tabl. des armoiries de St-Bertin, par M. Wallet, p. 85, texte, notes et planches. — Extrait des diverses généalogies de la famille de Choiseul.

(3) On voit à droite de l'autel St-Bertin, dans l'église paroissiale de St.-Denis à St-Omer une inscription mémorative de ce religieux. Elle est ainsi conçue :

« *D. O. M.*
« *A la mémoire de dom Joseph Poot,*
« *Religieux prêtre de l'abbaye de St.-Bertin,*
« *En cette ville, décédé le* 13 *février* 1831,
« *Agé de* 78 *ans. Il eut la consolation de*
« *Récupérer le corps de son glorieux patron*
« *St.-Bertin, dont la translation solennelle*

1764. —1774. Bailleul, mort à Bailleul le 21 janvier 1811. — Nicolas Crepy, de Coyecques, vice-curé de la paroisse St.-Jean à St-Omer, mort en septembre 1802, dans les environs de St.-Pol. — Ces trois derniers reçurent l'habit de la main de dom Joscio d'Allesnes, coadjuteur, les premiers des mains d'Ambroise Pelet, grand-prieur, administrateur de la communauté (1).

Nous reproduisons la figure d'Antoine de Choiseul d'après un portrait à l'huile provenant de l'abbaye de St-Bertin (planche 36). Nous y joignons aussi l'image de dom Ambroise Pelet, celle de dom Maximilien Liot et celle de dom François Verdevoye, les trois derniers grands prieurs de l'abbaye, qui tous jouèrent un rôle important dans le monastère, et qui appartiennent à la ville de St-Omer. (Voyez planches 35 *bis*, 37, 38 et 39.

« Se fit en cette église le 24 mars 1806,
« Par l'Illust^ssime et R^dissime Hugues-Robert-Jean-
« Charles de la Tour d'Auvergne Lauraguais,
« Évêque d'Arras. »

(1) *Dipl. Bert., cat. rel. Bert. qui colligi potuerunt m^s n°* 815. (Bibl. aud.)

Pl. 37



D'après un tableau original.

Lagache frères, lith. à St Omer.

JOSCIO D'ALLESNES,

83e Abbé.

LES

ABBÉS DE SAINT-BERTIN.

Avènem[t] : 177[illegible]

Suppression d[illegible]
Monastère : 1791

JOSCIO D'ALLESNES, 83[e] ET DERNIER ABBÉ.

SOMMAIRE.—Dernier abbé.—Déchéance du monastère.—Dom JOSCIO D'ALLESNES.—Sa naissance.—Son entrée à l'abbaye.— Sa profession.—Son ordination.—Il est chargé de suivre à Paris les intérêts de la communauté.—Il est élu coadjuteur.—Il devient abbé.—Son installation.— Des difficultés retardent la délivrance de ses bulles et sa bénédiction.—Il est béni au château de Gaillon par le cardinal de La Rochefoucauld, supérieur-général de Cluny. — Mort de dom Février, abbé d'Auchy.—Nouvelle contestation avec cette abbaye au sujet de l'élection des abbés.— Concordat. — Nomination de J.-B. Prevost, qui est installé par l'évêque de Boulogne.—Établissement d'un concours pour les cures de ce diocèse.—Les édits de 1768 et 1773 amènent la dissolution de la congrégation des *Exempts* des Flandres.—Consultation de quelques avocats au Parlement de Paris conseillant de se réunir à l'ordre de Cluny. — On suit ce conseil.—Demande des abbés de ST-BERTIN et de S[t]-Winoc dans ce but.—Adhésion.— Lettres affirmatives du cardinal de La Rochefoucauld, supérieur-général de l'ordre. — Elles sont confirmées par le Roi et reçoivent leur exécution.—Élévation de Pie VI. —Sacre de Louis XVI. — Déclaration du Roi portant interdiction d'enterrer dans les temples à l'exception des évêques, etc.—Incendie d'un magasin de bois de charpente à ST-BERTIN, le monastère est épargné.—Lettre de cachet qui ordonne à l'abbé de rentrer dans son monastère.— Il fait admettre sa justification et obtient la révocation de cette lettre. — Renouvellement pour sept ans des indulgences ordinaires accordées le jour de la fête de ST-BERTIN.—Op-

1774. —1791. position de MM. les évêques de ST-OMER et d'Arras à l'agrégation des abbayes de ST-BERTIN et de St.-Waast à l'ordre de Cluny.—Le Parlement de Paris, après avoir ouï huit plaidoiries, déboute les évêques de leurs prétentions et maintient les abbayes dans leurs privilèges. — A la demande de l'évêque et du magistrat, les Pères de la doctrine chrétienne remplacent les Jésuites français. — Les doctrinaires continuent d'offrir aux religieux de ST-BERTIN le cierge de reconnaissance.—Changement de l'évêque.—Il est remplacé par M de Chalabre.—*Te Deum* chanté à la cathédrale et au monastère pour la naissance de Madame la Dauphine duchesse d'Angoulême (19 décembre 1778). — Camp de 1778. — De nobles étrangers arrivent à l'abbaye.—Mauvaise saison.—Tempête.—Les deux pyramides placées dernière le chœur de l'église sont renversées.—JOSCIO D'ALLESNES officie à la procession de la Fête-Dieu, il est assisté de MM. Gueudin et Doresmieulx, chanoines. — M. de Sommièvre, gouverneur-général, suit la procession. — Réception au monastère.—Renouvellement de la confraternité avec l'abbaye de Clairmarais.—Mort de la marquise de Boussonville au quartier abbatial. — Ses funérailles en présence des officiers du camp, auquel appartenait M. le marquis de Boussonville. — L'Empereur d'Allemagne ordonne des mesures restrictives contre les ordres religieux. — L'abbé de ST-BERTIN assiste, pour la première fois, au chapitre général de Cluny.—Il y contribue à l'adoption de plusieurs règlements. — La Reine met sous sa protection le chapitre noble de Bourbourg. — Projet de publication des chartres du monastère.—Leur envoi à Paris.—L'abbé devait en faire les frais.— Projet suspendu à cause des circonstances.—Requête de l'abbé au conseil du Roi pour cette publication.—Comité des travaux littéraires. — Inauguration d'un nouveau maître-autel *à la romaine*. — L'abbé assiste au chapitre général avec François Verdevoye, sous-prieur.—Dom Charles de Witte et dom Sénéchal sont présents au *rebail* des fermes de la ville, à la salle échevinale. — Incendie du prieuré de St.-Pry, 10 juin 1784.—Mort et sépulture d'Ambroise Pelet, grand prieur. — Son épitaphe. — Nombre des religieux du monastère en 1785.—Pose de la première pierre de la nouvelle infirmerie. — Translation de l'image de N.-D.-des-Miracles dans la cathédrale. — Fête donnée au collège ST-BERTIN par l'abbé et plusieurs de ses confrères, tous anciens *boursiers* de cet éta-

blissement.—Sépulture de Boniface de Servins. — Nomination de François Verdevoye à la place de grand-prieur.— Bénédiction du nouveau cimetière. — L'abbé est député des États, à la cour. — Avant son départ, il ouvre la châsse de St.-Folquin et donne des reliques à un grand vicaire de Boulogne, ainsi qu'au curé de St.-Martin, à St-Omer. — Cette cérémonie se fait avec pompe en présence de nombreux témoins.—Mort de Bernard, abbé de Clairmarais.—Dom de Scott lui succède.—Mort du chanoine Gueudin, bienfaiteur des *Repenties*.—Prières à son intention. — Ouverture d'un camp commandé par le prince de Condé.—Ce prince descend à St-Bertin avec son fils et son petit-fils. — Les officiers logent en ville.—L'argent répandu dans la ville ranime le commerce. — Démolition de l'élégant petit clocher de l'église abbatiale : ce monument menaçait ruine.—Qualités de l'abbé d'Allesnes.—Il porte la parole à la réception des députés des États par S. M. — 1789, hiver des plus rigoureux. — Disette.— Misère.—Abondantes aumônes, dévouement des moines.—Il est mal récompensé. — Proscription ordonnée par l'Empereur d'Allemagne.—La France imite cet exemple.—Décret plaçant tous les bénéfices à la disposition de la nation. — L'inventaire des chartriers, celui des dépôts de tout genre, ainsi que des biens mobiliers et immobiliers des communautés est ordonné.—M. de Chalabre loge à St-Bertin. — L'abbaye passe avec l'évêque un concordat dans lequel ce pontife est reconnu supérieur ecclésiastique ordinaire, etc., etc.—Réflexions. —Sépulture de dom A. Gaillard, d'Aire.—Dom Joscio officie à la procession du vœu de Louis XIII (15 août). — Suppression des vœux et des ordres monastiques. — Pensions et biens attribués aux religieux.—Injonction aux officiers municipaux de se présenter dans les monastères pour arrêter les comptes, établir les revenus, etc., etc.—Accomplissement rigoureux de cette formalité.— Nouveau mode d'élection des officiers de l'abbaye. — Serment de la constitution civile du clergé.—Les religieux expriment aux officiers municipaux leur intention de continuer la vie religieuse.— Ils célèbrent la Fête-Dieu.—L'abbé y officie en l'absence de l'évêque.—L'orage grandit.—Dom Joscio part et ne revient plus.—Il se rend en Hollande et en Allemagne. — Sa rentrée en 1809. — Madame la maréchale de Richelieu, dont le fils avait été élevé au collège St-Bertin, offre en reconnaissance à l'abbé de partager sa

1774.—1791.

1774. — 1791. fortune, à Nemours.—L'abbé D'ALLESNES prend sa pension chez le curé, il y meurt en 1808, en remplissant les devoirs du sacerdoce. —Il avait refusé, dit-on, un évêché.—Pierre de marbre rappelant la mémoire de ce prélat. — Noms des novices reçus par lui. — Fidélité des moines à leur devoir. —Mort de l'un d'eux, Arnoul Wanin, d'Aire. — Dernière procession générale à ST-OMER. — Remplacement des prêtres non-assermentés. — Nomination de Porion à l'évêché du Pas-de-Calais.— Son arrivée à ST-OMER. — Violences envers ceux qui refusent de le reconnaître. — Les décrets relatifs au sequestre des biens portent leur fruit.—Suppression des aumônes. — Accroissement de la misère.—Inventaire du collège ST-BERTIN.—Notification à Charles de Witte, régent, pour rendre ses comptes, vu son remplacement prochain joint à celui de dom Dufour, préfet de cet établissement.—Ce dernier donne sa démission.—Son successeur.—Successeur de Charles de Witte. — Sa reddition de compte décrite par lui-même.—Il reçoit des compliments pour la régularité et la fidélité qui y régnait.— Nombre des pensionnaires, des maîtres et domestiques au moment de l'inventaire.—Suppression des paroisses de Ste.-Aldegonde, de St.-Martin, de St.-Jean et de Ste.-Marguerite, à ST-OMER.— Prise de possession du nouveau curé constitutionnel de ST-BERTIN. — Les religieux se retirent dans le chapitre pour n'avoir aucun rapport avec lui.—Nouveau décret relatif aux religieux. — Les difficultés augmentent.—La dernière heure va sonner.—Dernière assemblée capitulaire. — Départ des religieux pour l'abbaye d'Arrouaise.— Leurs regrets. — Texte du Grand Cartulaire. — Arrivée des religieux à Arrouaise. — Leur réunion à d'autres corporations. — Ils célèbrent la fête de ST-BERTIN. — Dom François Verdevoye est nommé supérieur.— On fait de nouveaux règlements.—On essaye de recommencer la vie commune. — Mort d'Anselme Descaudin, de Lille.—Nouvelles persécutions de la part des bandes désignées sous le nom de *brigands*.—Fuite des moines.—Leur émigration. —Pillage de la maison d'Arrouaise.—ST-BERTIN sert d'hôpital.— Il est vendu, dépouillé, détruit...,—Réflexions.

Nous touchons au dernier anneau de cette longue chaîne abbatiale qui est à la veille de se briser pour ne plus se rejoindre : insensiblement dépouillé de ses

principales prérogatives, le monastère a perdu son importance; pour échapper à la juridiction de l'*ordinaire*, il va se trouver réduit à réclamer, lui-même, son agrégation à l'ordre de Cluny, à laquelle il s'était jadis si longtemps, si énergiquement opposé; un peu plus tard, qui le croirait après tant de luttes, il devra subir et solliciter même de ne relever que de l'évêque, jusqu'au jour peu éloigné où, successivement privé de ses droits, de ses biens, de sa liberté et subissant la loi commune, il aura cessé d'exister dans un immense naufrage...... 1774.—1791.

Dom JOSCIO D'ALLESNES, né le 3 octobre 1736, à Aire, où son père exerçait la médecine, entra à ST-BERTIN le 18 février 1755, il fit profession en 1756 et fut ordonné prêtre en 1760. Il était chargé depuis 1766 de suivre à Paris les intérêts de la communauté, fonction dont il s'acquitta avec succès, lorsqu'il fut régulièrement élu coadjuteur d'Antoine de Choiseul (1769). —Confirmé dans cette dignité par Clément XIV le 8 mars 1772, Joscio prit possession de l'abbaye le 22 février 1774, à la mort du titulaire, en vertu de ses bulles proclamées au chapitre par le grand prieur Ambroise Pelet, en présence de deux notaires royaux de ST-OMER; toutefois le nouvel abbé ne put être béni avant le 17 mai 1778 : des difficultés de la nature de celles qui, une première fois, avaient retardé la délivrance de ses bulles de coadjutorerie vinrent, sans doute, s'opposer également à sa bénédiction (1). Cette cérémonie

(1) Grand cart., t. X, p. 323.— « *Joscio d'Allesnes Ariensis, na-* « *tus est* 3a *octobris* 1736, *fit religiosus* 18 *feb.* 1755. — *Profes-*

1774.—1791. eut lieu au château de Gaillon, de la main du cardinal de Larochefoucauld, archevêque de Rouen, supérieur général de l'ordre de Cluny. L'abbé de St-Bertin avait pour assistants ou parrains dom J.-B. Courtin, vicaire-général de l'étroite observance de Cluny, et dom Jean-Chrisostôme Le Mercier, grand prieur de St.-Waast d'Arras.—Le 29 juin suivant, Joscio fit son entrée solennelle dans son église, où il officia pontificalement en donnant pour la première fois la bénédiction au peuple (1).

Le premier acte de l'administration du nouvel abbé fut de soutenir une vieille contestation contre les moines d'Auchy.— Dom Louis Février, leur abbé, venait de mourir pendant sa députation aux États (14 mai 1774). — Sa mort réveilla les prétentions des religieux de cette maison, qui une fois encore espéraient s'affranchir de l'obligation où ils étaient de choisir leurs abbés à St-Bertin; une nouvelle procédure s'entama, elle se poursuivit jusqu'en 1786 et se termina au moyen d'un

« *sionem emisit* 15 *octobris* 1756. — *Presbyteratum accepit* 1760. « *Parisiis negotiorum Bertinianorum strenuus procurator, anno* « 1766 *et sequentibus extitit. — A rege nominatur coadjutor Sti* « *Bert.*, 1769, 23a *jul.— Romæ confirmatur coadjutor* 8a *Mart.* « 1772 *per bullas à Clemente XIV ritè expeditas* 71 *jan.* 1774. « *(Defuncto Antonio). — Successivè dignitatem abbatialem coad-* « *jutor et possessionem dictæ abbatiæ excepit* 22, *feb. sequ.* — 17 « *maii* 1778 *benedictionem suscepit.* » (Dipl. Bert., ms 815, bibl. aud.)

(1) Grand cart., t. X, p. 337. — « *A domino de La Rochefou-* « *cauld cardinali et totius ordinis Cluniacensis generali, et* 29 « *junii sequentis pontificaliter pro primâ vice celebravit in suâ* « *ecclesiâ abbatiali Sti Bertini.* » (Dipl. Bert., ms 815.)

concordat par lequel des commissaires du Roi auraient 1774.—1791.
la mission de désigner trois candidats pris à St-Bertin et parmi lesquels on devrait choisir l'abbé; mais à la mort de ce prélat il devait être loisible au chapitre et aux religieux d'Auchy, de prendre leur chef chez eux où à St-Bertin, à leur choix. A la suite de ce concordat, J.-B. Prevost, religieux de St-Bertin, nommé par le Roi à l'abbaye d'Auchy, fut installé par Monseigneur de Pressy, évêque de Boulogne, ce même pontife qui peu après, suivant le vœu du Concile de Trente, obtenait un édit du Roi pour l'établissement d'un concours pour les cures de son diocèse situées en Artois, (26 mars 1774 et 23 avril) (1).

Cependant les décisions souveraines de 1768 et 1773 avaient porté un coup terrible à l'indépendance des ordres réguliers; les abbayes de la Congrégation des *Exempts*, celles de Lobbes, d'Eenham, de St.-Pierre de Gand, étaient situées hors du royaume, elles devaient cesser de tenir leurs chapitres, de concert avec les monastères français; c'était pour elles, un arrêt de dissolution de la Congrégation. Les abbés de St.-Waast, de St-Bertin, etc., ne se le dissimulaient pas, ils firent rédiger une consultation par quelques anciens avocats au Parlement de Paris (2), qui parvinrent à leur démontrer que le seul moyen qui restait aux abbayes, exemptes de se soustraire à l'effet des derniers édits et

(1) Grand cart., t. X, p. 323.

(2) Cette consultation que nous avons sous les yeux fut signée par MM. de Courbeville, Vulpian, Cellier, Mey, Piales, Laget Bardelin, et Courtin, le 18 mars 1774.

74.—1791. de conserver leurs exemptions, était de demander l'agrégation à l'ordre de Cluny. Il fallut se résigner; une requête fut rédigée en ce sens (2 mai 1774), MM. de St-Bertin et de St.-Waast, on le devine, ne tardèrent pas à recevoir une réponse satisfaisante. Pouvait-il en être autrement?... Les lettres d'agrégation données au palais archiépiscopal de Rouen par Monseigneur le cardinal de Larochefoucauld, administrateur général de Cluny, furent confirmées par le Roi, selon leur forme et teneur, le 23 mars 1776. Aussitôt elles commencèrent à recevoir leur exécution.—Ce ne sera pas pour la communauté le dernier sacrifice...

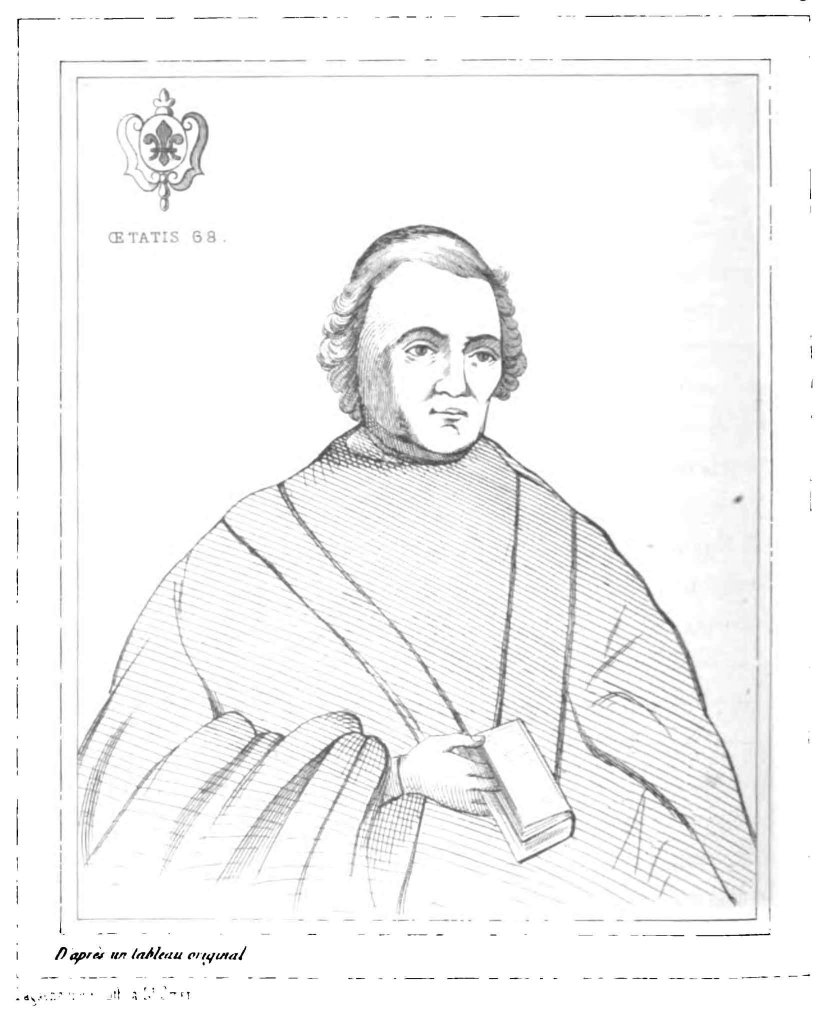
Pie VI venait d'être élevé au pontificat (1er février 1776) (1).—Cette même année Louis XVI, ce roi martyr, allait recevoir l'onction sainte (11 juin) (2).—Voulant prévenir les dangers qu'offraient à la santé publique de trop fréquentes inhumations dans les temples, ce pieux monarque signa une déclaration faisant défense d'enterrer désormais dans les églises; en même temps, Sa Majesté affectait exclusivement les cimetières communs à l'inhumation des citoyens; les archevêques, évêques, curés, patrons des églises, hauts justiciers, et fondateurs de chapelles, étaient seuls exemptés de cette sage mesure (3), par suite de laquelle dom Jacques Cuvelier, de St-Omer, âgé de 86 ans, reçut le dernier la sépulture dans l'enceinte de l'église de St-Bertin (4).

(1) Grand cart., t. X. p. 331.

(2) Idem, Idem.

(3) Idem, idem.

(4) Il fut inhumé devant la chapelle de N.-D.-de-Milan le 29 juillet 1776.



D'après un tableau original

[illegible] lith. à St Omer

DOM. AMBROISE PELET (de Chimencourt.)

Grand Prieur.

Après avoir échappé à un incendie qui s'allumant au quartier de la graineterie, se réduisit heureusement à la destruction d'un magasin de bois de charpente, le monastère eut à essuyer d'autres inquiétudes: dom Joscio d'Allesnes résidait peu à St-Bertin, on le sait; depuis dix ans il habitait Paris, pour suivre les intérêts de sa maison. Là, il faut bien le dire, il eut à subir lui-même une accusation assez grave pour le faire reléguer dans son abbaye au moyen d'une lettre de cachet; le motif réel de cette poursuite ne nous est point parvenu, ce que nous savons, c'est que « Les « malveillants qui avaient surpris la religion de Sa « Majesté, dit dom de Witte (1), no jouirent pas long- « temps de leur inique entreprise ; l'abbé ayant fait « parvenir sa justification à la cour, la lettre de cachet « fut levée et révoquée le 19 mars 1776. » Quoi qu'il en soit, cette affaire, les soupçons auxquels elle donna naissance, affectèrent vivement la communauté qui semblait moralement solidaire des actes de son chef... Peut-être d'ailleurs ce déplorable incident ne fut-il pas étranger aux retards apportés à la bénédiction de ce prélat? (2)... 1774.—1791

Pendant ce temps, le grand prieur Ambroise Pelet faisait promulguer au chapitre le renouvellement des indulgences de sept jours que le souverain pontife Pie VI accordait au monastère pour la fête de St-Bertin et pour les fidèles trépassés (27 juillet 1776 et août 1777).—Cette année aussi les chanoines reçurent

(1) Grand cart., t. X, p. 831.

(2) Idem, idem.

1774.—1791. les religieux de St-Bertin à l'entrée de leur enclos à l'occasion de la procession de la Fête-Dieu, formalité dont l'omission avait forcé, quelques mois auparavant, la communauté à ne pas assister à la cérémonie. Il fut convenu que cette formalité ne serait plus oubliée à l'avenir (1777).

Les évêques d'Arras et de St-Omer, etc., avaient reçu avec joie les édits du Roi relatifs aux ordres réguliers, ils virent avec peine les abbayes de St.-Waast et de St-Bertin échapper une fois encore à leur juridiction au moyen de leur agrégation à l'ordre de Cluny; aussi ces prélats cherchèrent-ils à y mettre obstacle; une action fut intentée à cet effet. Monseigneur d'Arras avait constitué maître Treillard pour son avoué; maître Target était celui de Monseigneur de St-Omer (7 février). L'opposition fut signifiée *comme d'abus* de leur part, en due forme, à maître Chrestien, procureur des deux abbayes, qui, à leur tour, choisirent maître Courtin pour leur défenseur commun (1).

Après huit plaidoyers au Parlement de Paris, sur le rapport de M. l'avocat-général Seguier, la Cour, par l'organe de son premier président, M. d'Aligre, prononça un arrêt qui déboutait les deux évêques de leurs prétentions (2) en maintenant les abbayes de St,-Waast et de St-Bertin dans leurs immunités et exemptions de l'ordinaire, même contre les autres abbayes, chapitres et ordres mendiants, qui s'étaient conservés sous

(1) Grand cart., t. X, p. 337.

(2) Idem, idem.—Dom de Witte donne en entier le texte de l'arrêt.—Arrêt du Parlement de Paris du 6 août 1762.

leurs chapitres généraux (4 février 1778). — A la suite 1774.—1791.
de cet arrêt et comme dernière sanction, les lettres d'agrégation à Cluny furent enregistrées au Parlement....

A leur départ, les Jésuites-Wallons avaient été remplacés à St-Omer par des prêtres séculiers français; les Anglais le furent par des ecclésiastiques de leur nation (1). L'évêque, le magistrat, leurs délégués et les Pères de la doctrine chrétienne (27 août 1777), eurent la mission de donner un enseignement *gratuit* à la jeunesse de la ville (2). — Fidèle en ce point aux traditions de ses devanciers, le R. P, Collard, recteur des doctrinaires, renouvela l'offrande d'un cierge allumé à l'abbé de St-Bertin et à dix de ses religieux, en mémoire de la fondation du collège en 1571 (22 août 1779) (3). Cet usage fut continué chaque année tant que vécut le monastère... La reconnaissance ne prescrit jamais...

Monseigneur de Chastenet de Puiségur, évêque de St-Omer, transféré à Carcassone, venait d'être remplacé par Monseigneur de Bruyères-Chalabre (4). A peine

(1) Les Anglais continuèrent à y avoir un pensionnat considérable; c'est là que Daniel O'Connel, le grand agitateur de l'Irlande, fit une partie de ses études.

(2) Grand cart., t. X, p. 336. — Ces Pères étaient au nombre de 9, un recteur et six régents des classes. (Grand cart., p. 336, t. X.)

(3) Grand cart., t. X, p. 347. —Le P. Collard était l'oncle de MM. Royer-Collard.

(4) Ce prélat fut le dernier évêque de St-Omer: nommé le 14 juin 1778, il fut sacré le 9 août suivant et fit son entrée solennelle à la cathédrale le 25 août. (Grand cart., t. X, p. 338). — On trouve également, dans ce même recueil, la liste de tous les évêques de St-Omer, d'Ypres et de Boulogne... ces trois diocèses formés du démembrement de celui de Térouanne.

1774.—1791. installé, ce pontife, uni à l'abbé de St-Bertin, entonnait le cantique d'actions de grâces en l'honneur de la naissance de Marie-Thérèse de France, la noble et angélique fille de Louis XVI, qui poussa si loin l'héroïsme dans le malheur comme dans la vertu (décembre 1778) (1)....,

Le camp de 1778 commandé par MM. de Chabot et de Talleyrand, attira comme d'ordinaire à St-Omer, une foule d'étrangers de distinction, dont plusieurs logèrent à St-Bertin; la mauvaise saison amena la dispersion des troupes au bout de sept semaines (2)... Peu après, une horrible tempête renversa les deux gigantesques pyramides, placées extérieurement derrière le chœur de l'église abbatiale (3).

L'année suivante (1779), nous voyons dom Joscio d'Allesnes, officier pontificalement à la procession de la Fête-Dieu, assisté de MM. les chanoines Gueudin et d'Oresmieulx. — M. le marquis de Sommièvre, commandant général de la province, représentant le Roi pendant la cérémonie, portait le cierge allumé derrière le dais (3 juin 1779).—Quelques jours après, l'abbé de St-Bertin reçut pendant plusieurs jours dans son monastère, Mgr Busca, archevêque d'Emège, nonce apostolique à Bruxelles, avec Mgr de Wavrans, évêque d'Ypres (4), le prince et la princesse de Rebecque, le prince

(1) Grand cart., t. X, p. 345.

(2) Idem, idem

(3) Ces pyramides étaient carrées et en pierre de taille.

(4) Ce prélat était un bienfaiteur de la maison; nous avons pu nous procurer son portrait, qui était conservé au monastère.

de Berghes, M. de Calonne, intendant de Flandres et d'Artois, accompagné de M. de Chaulieu, gouverneur de Dunkerque (14 juin 1779). Trois mois après, dom Joscio renouvela l'acte de confraternité de prières avec les religieux de Clairmarais (août et octobre 1779); il donna la sépulture, dans le cimetière de la paroisse St.-Martin, à Madame la marquise de Boussonville, morte au quartier abbatial, à l'âge de 28 ans, des suites de la petite vérole, et célébra un service solennel, dans son église, pour le repos de l'âme de la défunte dont le mari était officier supérieur, attaché au camp (octobre 1779) (1). 1774.—1791.

L'exemple de la France devait bientôt, comme toujours, rencontrer des imitateurs : dépassant tout ce qui avait été fait avant lui, l'Empereur d'Allemagne (Joseph II), à son tour, publia dans ses États divers édits concernant les affaires ecclésiastiques et les ordres monastiques.

Pendant l'apparition de ces nouveaux règlements bien connus et qui jetèrent la consternation dans toutes les corporations religieuses, l'abbé de St-Bertin assistait, pour la première fois, au chapitre général de l'ordre tenu à Cluny, sous la présidence du cardinal de Larochefoucauld, supérieur général (6 mai 1781) (2). Dom Joscio était accompagné de J.-B. Prevost, sous-prieur et député du chapitre; il contribua à l'adoption de plusieurs décisions importantes concernant les abbayes de St.-Waast et de St-Bertin (6 mai 1781). Ces

(1) Grand cart., t. X, p. 349.
(2) Grand cart., p. 352, t. X.

1774.—1791. décisions n'eurent pas le temps de tomber en désuétude (1). A peine fut-il permis d'en faire l'application...

Marie-Antoinette, reine de France, avait accepté le titre de première chanoinesse du chapitre noble de N.-D. de Bourbourg, et S. M., en lui accordant des insignes, permettait à cette communauté de prendre le nom de chapitre de la Reine (1782) (2), ce qu'elle fit jusqu'à son dernier jour.

On songeait alors sérieusement à la publication des nombreuses et importantes archives du monastère. L'abbé de St-Bertin, comprenant la haute utilité historique d'un semblable travail, avait demandé à faire imprimer, à ses frais, cette riche collection. Voici ce que nous ont rapporté les chroniqueurs au sujet de cette publication, qui malheureusement ne s'effectua pas (3) :

« En juillet 1782, dom Charles de Witte, archiviste de « l'abbaye, fit au comité des travaux littéraires à Paris son « premier envoi des vingt-cinq premières chartres, ou le « premier volume de son grand cartulaire in-f°, en commen- « çant par le titre primordial de la fondation de ladite abbaye, « faite en 648 par Adroald, seigneur de Sithieu, etc., etc. — « Il continua ainsi ses envois de 25 chartres à la fois, écrites « de sa main, dûment collationnées, les sceaux, figures, im-

(1) Grand cart. de St-Bertin, p. 349.

(2) Idem, idem.—S. M. reçut dans sa chambre une députation du chapitre, composée de la comtesse de Coupigny, abbesse, et de la comtesse de Coupigny-d'Henne, chanoinesse; elle les revêtit d'un cordon de couleur jaune, lizeré de noir, auquel était attaché une croix émaillée portant l'image de la Ste.-Vierge, et au revers l'image de S. M. (Grand cart., p. 352.)

(3) Gd cart., p. 354, t. X, in-f°.

« primés et ses notes particulières pour l'instruction publi- 1774.—1791.
« que, jusqu'en 1788, vers lequel temps ledit comité fut sus-
« pendu par rapport aux nouvelles affaires du temps... Le
« comité des travaux littéraires se tenait régulièrement à
« Paris tous les quinze jours, il était présidé par M. de Miro-
« menil, garde des sceaux de France, qui avait pour adjoints
« et associés M. le marquis de Paulmy, ministre d'État,
« M. Moreau, historiographe de France, M. de Brecquigny, de
« l'Académie française et de celle des Belles-Lettres, M. l'abbé
« Le Coigneux, conseiller au Parlement de Paris, M. de St.-
« Genis, auditeur des comptes de Paris, et de sept savants
« religieux bénédictins de St.-Maur...

« L'abbé de St-Bertin avait présenté sa requête au conseil
« du Roi en 1775, à l'effet de faire imprimer *à ses frais* tous
« les titres de son abbaye. Sa requête fut accueillie et ap-
« plaudie unanimement audit conseil du Roi, qui par arrêt du
« 26 mai de la même année 1775, nomma pour en faire la
« collation et en même temps pour veiller à l'édition entière
« du recueil, MM. de Brecquigny et Chérin, généalogistes des
« ordres du Roi; mais par deux choses imprévues comme les
« deux ci-dessus nommés commissaires du Roi, ne pouvaient
« point aisément par leurs autres emplois respectifs et per-
« sonnels se déplacer de Paris, et que d'un autre côté les frais
« à supporter par l'abbaye de St-Bertin pour une impression
« aussi volumineuse, seraient immenses et fort difficiles à
« remplir, et à effectuer par elle, ledit arrêt du 26 mai 1775
« traîna en longueur, jusqu'à ce qu'en 1781 le roi Louis XVI
« ayant donné des ordres pour l'impression des archives de
« sa cour, Sa Majesté daigna y comprendre celles de St-
« Bertin... Vers le même temps, le Roi confirma pour un ou-
« vrage et une entreprise d'une aussi grande étendue, le
« susdit comité des travaux littéraires et nomma M. Moreau,
« historiographe de France, pour le premier directeur et sur-
« veillant desdits travaux littéraires, et ce fut à lui que dom

1774.—1791. « Charles de Witte adressa tous ses envois de 25 chartres, à « la fois, comme ci-dessus dit... Le premier volume de cette « immense collection devait paraître vers la fin de 1787 (1)... »

Cet utile projet ne put se réaliser malgré les soins de JOSCIO D'ALLESNES, les circonstances ne le permirent pas... Il faudra combler un jour cette lacune essentielle pour notre histoire locale. — Le gouvernement seul peut aujourd'hui accomplir cette œuvre intéressante et utile (2)...

Le 5 septembre 1783, l'abbé de ST-BERTIN fit dans son église, l'inauguration d'un nouveau maître-autel *à la romaine*, en marbre bleu et blanc, en forme d'urne, au-dessous duquel fut placé un magnifique reliquaire (3) de dix pieds de long, contenant les précieux restes de saint BERTIN. Cet autel, surmonté d'un tabernacle en vermeil avec une croix, sortait des ateliers d'un ouvrier de Lille; il avait coûté vingt-cinq mille livres, y compris six grands chandeliers en bois travaillé, doré et argenté avec tant de perfection qu'on pouvait s'y méprendre (4).

L'année suivante, dom JOSCIO assiste au chapitre gé-

(1) Gd cart. de ST-BERTIN, p. 354 et 355, t. X.

(2) En 1847, nous avions un instant espéré avec notre honorable collègue de la chambre des Députés, M. le président Quenson, que M. le ministre de l'Instruction publique, M. de Salvandy, consentirait à patroner ce travail; les évènements de 1848 l'ont encore fait ajourner....

(3) Cette châsse venait d'être enrichie de divers ouvrages d'orfèvrerie par un orfèvre de Lille.

(4) Gd cart., p. 358, 359, t. X, note de dom Ch. de Witte, témoin contemporain et oculaire.



D'après un tableau original.

Lagache frères, lith. à St Omer.

DOM. FRANÇOIS VERDEVOYE,

Dernier Grand Prieur.

néral de la congrégation de Cluny avec François Ver- 1774.—1791.
devoye, sous-prieur, député de la communauté (2 mai 1784), et d'après l'ancien usage, sur l'invitation du magistrat de St-Omer, il désigne deux de ses religieux dom Charles de Witte et dom Maur Sénéchal pour, de concert avec deux chanoines, assister dans la halle échevinale au *rebail* des fermes de la ville (23 juillet (1). — Peu après, l'abbé accueille les religieux du prieuré de St.-Prix-lez-Béthune, forcés de fuir précipitamment leur maison, à cause d'un incendie qui venait de la dévorer en grande partie (2).—Il donne la sépulture au grand prieur dom Ambroise Pelet (3), mort

(1) Idem, idem, p. 362.

(2) « Le 10 juin, vers onze heures de la nuit, le feu prit au prieuré « de St.-Pry-lez-Béthune, par la chambre du domestique du prieur, « qui était une mansarde au-dessus de la chambre dudit prieur, le « feu se communiqua à toute la charpente du grenier, ainsi qu'à « celle de l'église et brûla entièrement le petit clocher; la voûte de « l'église heureusement ne croula pas, mais le grand bâtiment fut « consumé par les flammes, à la réserve de deux petites ailes atte- « nantes audit bâtiment.— Le prieur dom Ferdinand d'Oresmieulx, « ainsi que les trois confrères y perdirent presque tous leurs meu- « bles et effets; le prieur se retira chez son frère au château de Fou- « quières, les trois autres revinrent à l'abbaye. » (Gd cart., p. 363, t. X.) Depuis lors ce prieuré ne fut plus habité que par un concierge séculier.

(3) Ambroise Pelet était né à St-Omer, le 28 janvier 1701, d'Antoine, écuyer, seigneur de Chimencourt, et de Marguerite Dubois.— Entré au noviciat de St-Bertin en 1720, il y fit profession le 29 décembre 1721 et fut ordonné prêtre en 1725. — En peu de temps il devint directeur des novices, tiers prieur, sous-prieur, trésorier, prieur claustral en 1749, puis grand prieur en 1764, et en cette qualité il administra l'abbaye avec sagesse pendant neuf années de gouvernement d'un abbé commendataire; toujours il sut conquérir

1774. — 1791. **à 86 ans, le 9 juillet 1785 et sur la tombe duquel on plaça l'épitaphe qui suit :**

« *D. O. M.*
« *In claustri cœmenterio*
« *Juxtá hoc sacellum,*
« *Usque ad diem rationis,*

l'estime générale pendant les 57 ans qu'il passa au monastère.—Dom Ambroise avait une belle voix qui jusqu'à la fin se fit remarquer dans le chœur des offices auxquels il assistait avec exactitude. (Note m^te^ de dom Poot, écrite en 1829.—G^d^ cart. de dom de Witte, p. 363.—Arhives de M. Florent de Pelet.)

Les armoiries d'Ambroise Pelet étaient celles de son père qui portait *d'azur à une fleur de lys d'or et une bordure engrelée du même;*

Cimier : *une lame avec un croissant d'or au bout;*

Support : *deux lyons.*

Ce religieux, que la famille de Pelet actuelle s'honore, avec raison, de compter parmi ses grands oncles, n'appartenait point, comme on semble le croire généralement, à la même branche que le courageux médecin du même nom, qui rendit de si grands services pendant l'une de ces épidémies cruelles qui trop souvent, dans les siècles derniers, décimèrent la ville de St-Omer. — Robert Pelet, écuyer, *docteur-ès-médecine*, n'a plus depuis longtemps d'héritiers directs de son nom. Marié deux fois, *le médecin de la peste,* n'eut qu'un fils nommé Jean, sieur de La Tour, lequel à son tour eut deux garçons, Jérôme et Antoine; le premier n'eut que deux filles ; le second mourut prêtre à Fontaine-lez-Hermand. — On le voit cette branche est éteinte.

François Pelet, écuyer, sieur de la Folie, au baillage d'Hesdin (second fils de Jacques et de Marguerite de Gargant), épousa le 10 juin 1648 Jeanne Pelet, fille de Jean, seigneur de La Tour; c'est le chef de la branche actuelle (VIe degré).

François eut un fils nommé Antoine, seigneur de Chimencourt, qui est le père de Philippe-Ambroise, grand prieur de St-Bertin, et d'Antoine-Joseph-Ignace, grand-père de M. Florent de Pelet, ancien vérificateur des domaines du Roi, vice-président de la Société d'Agriculture et notre honorable collègue du conseil municipal de St-Omer.

« Piæ recunduntur exuviæ, 1774.—1791
« Reverendi admodum atque venerabilis
« Domini Ambrosii Pelet,
« Hujus monasterii sacerdotis ac jubilarii;
« Qui, tyronum custos, primum vigilantissimus,
« Dein varios superioris obediens gradus,
« Ad magni prioris vices, postmodùm evectus est;
« Cui oneri non impar,
« Regularis disciplinæ observantissimus,
« Verbo præfuit et exemplo,
« Pauperum, liberalis ac studiosus pater,
« Flebilis tandem, ac virtutum cumulis onustus,
« Octogenario major lustro,
« Obiit anno Domini 1785, VIIo idus julii,
« R. I. P. »

Le monastère avait alors cinquante-trois religieux (1785).—Dom Joscio d'Allesnes, à la tête de sa communauté, posa la première pierre d'une nouvelle infirmerie située à l'angle de la muraille des fortifications de la ville; ce bâtiment contenait 11 croisées de front et allait joindre l'aîle du quartier du grand prieur (1).

En même temps, l'abbé de St-Bertin assistait à la translation solennelle de l'image de N.-D.-des-Mira-

Nous avons en main toutes les pièces officielles et authentiques qui établissent cette filiation. Au bas de ces pièces est écrit : Vu et vérifié par nous, chevalier, conseiller du Roi, en ses conseils juge d'armes de France, signé d'Hozier.

On peut consulter, à cet égard, comme nous, les généalogies de cette famille, que les titres affirment avoir été maintenue dans sa noblesse en 1666, par Colbert, intendant d'Amiens, de Soissons, d'Artois, etc. Ces pièces sont entre les mains de M. Florent de Pelet, auquel nous en devons l'obligeante communication.

(1) Gd cart., t. X, p. 364.—Voy. les anciens plans.

1774.—1791. cles, de la Grande-Place dans l'église cathédrale de St-Omer (7 juin 1785) (1).—Puis peu après (janvier 1786), en souvenir de ses premières années et voulant ranimer l'émulation dans le collège St-Bertin, où il avait été élevé, Joscio d'Allesnes, de concert avec plusieurs autres abbés ou personnes notables, accorda deux jours de fête aux quarante collégiens d'alors, leurs successeurs dans cet établissement. Ces fêtes furent remarquables. Les journaux de l'époque s'en occupèrent plusieurs fois (2) et citèrent au nombre des assistants : dom de Rain, abbé de Blangis, dom Bernard, abbé de Clairmarais, dom Hurtevent, abbé de Ruisseauville, dom Lourdel, prieur de St.-André-lez-Aire, Coyecque, archiprêtre de la cathédrale de St-Omer, Leroux, doyen de St.-Pol, Lefebvre, professeur de théologie à l'abbaye de Clairmarais, d'Auchy, abbé régulier de Choques en 1779, etc.

Successivement nous voyons encore l'abbé de St-Bertin donner la sépulture à dom Boniface de Servins, de St.-Pol, l'un de ses religieux les plus recommandables, mort à l'âge de 65 ans (3); il nomme et

(1) Cette image fut alors transportée par le chapitre avec tous ses ornements.—La chapelle fut démolie sous le prétexte qu'elle gênait la circulation les jours de marché. « D'après les anciens registres, « dit dom de Witte, l'origine de cette image remonte au xe siècle. « On la posa d'abord sur un piédestal sur la grande place, plus tard « on y éleva une chapelle. » (Gd cart., t. X, p. 363. (Hist. de N.-D.-des-Miracles).—Nous avons retrouvé et nous publierons séparément l'inventaire des richesses de cette chapelle peu avant sa translation.

(2) Gd cart., t. X, p. 366 et 367. — Tous ces prélats étaient d'anciens élèves du collège St-Bertin.

(3) « *Bonifacius de Servins Paulopolitanus tertius cantor, vini-*

installe dans la dignité de grand prieur dom François 1774.—1791
Verdevoye, de St-Omer ; il assiste à la bénédiction du nouveau cimetière commun, récemment établi près la porte *St.-Michel* (1786) (1).—En 1787, ce prélat est député du clergé à la cour, avec M. le marquis de Crécy, de Bailleul, député de la noblesse, et M. Duquenoy, échevin d'Arras, élu par le tiers-état. Avant de partir pour aller remplir son mandat, le 14 décembre jour de la fête de St.-Folquin, à 4 heures et demie du soir, après les complies, Joscio revêtu de ses ornements pontificaux, précédé de deux chapelains en aube, fit l'ouverture solennelle de la châsse de ce saint, dont les pieux restes reposaient en entier devant le maître-autel de son église : il en retira le principal os d'un bras et le mit dans la main de M. de Mont-Gasin, vicaire-général de Boulogne, envoyé à cet effet par son évêque. Cette relique, religieusement recueillie, était destinée à être exposée dans une nouvelle chapelle que Monseigneur François de Pas de Pressy venait de dédier à saint Folquin.

Profitant de cette occasion, l'abbé de St-Bertin remit également, pour son église, au curé de la paroisse St.-Martin, à St-Omer, l'os d'une côte du même saint: puis aussitôt la châsse fut refermée avec le plus grand soin : la cérémonie se termina à 6 heures au chant du *Te Deum* au son des orgues et de la grosse cloche. Elle

« *tor, supremus cantor, collegii regens obiit,* 17a *martii* 1786. » (Dipl. Bert., ms no 815, bibl. aud.)

(1) Ce cimetière a été abandonné en 1833 et remplacé par le champ funèbre actuel.

1774.—1791. avait eu lieu en présence de tous les religieux, des députés de la cathédrale, du magistrat de St-Omer, du bailliage, de l'état-major de la ville, des quatre communautés mendiantes, du bailly général, du conseiller et autres officiers de la cour abbatiale, ainsi que d'un grand concours de monde ; elle finit par le chant de la collecte de *sanctâ Trinitate* (14 décembre 1787) (1).

Dom Bernard (de Lyzel, faubourg de St-Omer), abbé de Clairmarais, venait de mourir au refuge de ce monastère, il avait été remplacé la même année par dom de Scott, de St-Omer (28 janvier 1787).—La tombe s'était également ouverte pour le chanoine Gueudin, d'Arras, archiprêtre de la cathédrale de St-Omer, l'un des plus grands bienfaiteurs de la maison des religieuses de Ste.-Magdeleine ou des *Repenties* (2).—Les religieux de St-Bertin, après avoir donné des prières à ce vénérable membre du chapitre, s'associèrent à la joie causée dans la ville par l'ouverture d'un camp commandé par le prince de Condé (1788); ce camp attira à St-Omer un très grand nombre d'étrangers de distinction : le prince, son fils et son petit-fils l'infortuné duc d'Enghien, logèrent au monastère de St-Bertin, où il reçurent pendant tout leur séjour de la part de la communauté, l'accueil le plus distingué et le plus cordial. Leur suite avec les officiers du camp furent répartis dans les maisons de la ville ; leur présence,

(1) Gd cart. de St-Bertin, t. X, p. 375, 347.

(2) C'est à lui et à sa charité inépuisable que l'on dut la reconstruction entière de la maison des *Repenties* de St-Omer. Les abondantes aumônes qu'il recueillit lui en fournirent les moyens.

celle de leurs troupes ainsi que l'agglomération d'étrangers attirés à cette occasion, répandirent l'abondance partout en rendant la vie au commerce (1). Malheureusement les pluies torrentielles de cette année firent lever le camp le 25 septembre (août et septembre 1788). 1774.—1791.

La démolition du petit clocher de l'église de St-Bertin, correspond exactement au séjour du prince de Condé à l'abbaye. Ce clocher, l'un des plus élégants et des plus hardis de France, véritable chef-d'œuvre de l'architecture gracieuse et légère du xive siècle, menaçait ruine ; on fut forcé de le détruire jusqu'au réchaud, qui seul fut conservé à cause de son remarquable carrillon. Ce campanille, entièrement recouvert en plomb, avait 60 pieds de hauteur depuis la base ou tourelle, jusqu'à l'image du coq qui en décorait le faîte (2).

Joscio d'Allesnes, à un esprit fin et délié, joignait une élocution facile et un physique agréable; partout il se faisait distinguer. Le 9 novembre 1788, les députés des États d'Artois, les évêques d'Arras et de St-Omer avec un grand nombre de notables, furent présentés à Sa Majesté par M. le duc de Guînes, gouverneur de la province et le comte de Brienne, ministre secrétaire d'État, ayant l'Artois dans son département; ils étaient conduits par le marquis de Brézé, grand maître des cérémonies, M. de Nantouillet, maître des cérémonies ordinaires, et M. de Vatrouville, aide des cé-

(1) Gd cart., p. 375.
(2) Gd cart., p. 380, t. X.

1774 —1791. rémonies. L'abbé de St-Bertin fut chargé de porter la parole, ce dont il s'acquitta avec l'habileté qui lui était ordinaire (1).

Nous voici à une mémorable époque, l'année 1789 s'annonce sous de fâcheux auspices; un hiver des plus rigoureux entraînant avec lui la disette (2), la misère, commande alors de la part de tous d'abondantes aumônes auxquelles les religieux ne sont pas les derniers à souscrire; toujours debout au milieu des nécessités publiques, les moines de St-Bertin veulent ne céder à personne l'honneur de soulager plus qu'eux les souffrances du peuple; avec les autres corporations de la ville, ils multiplient sous toutes les formes les miracles de la charité; ce noble dévouement, cette généreuse abnégation, ne leur épargnera pas la confiscation, l'ostrascisme...

Joseph II, ce prince *philosophe* (mais philosophe imprévoyant), avait ouvert la route des empiétements civils sur l'autorité ecclésiastique (3); il s'était ardemment engagé dans la voie des proscriptions; peu à peu la France entraînée dans le torrent des idées auxquelles la bonté de son Roi n'aura pas la force de résister, adoptera les mêmes mesures (conséquences

(1) Gd cart., t. X, p. 380.—Mercure de France, no 47, p. 176. — Les députés étaient M. le marquis de Crécy pour la noblesse, — M. Duquesnoy, ancien échevin d'Arras, pour le tiers-état,—et l'abbé d'Allesnes pour le clergé.

(2) Le blé s'éleva alors, dit-on, au prix de 100 livres la rasière. (Mercure, no 4, p. 211;—no 5, p. 258.—Gd cart, t. X, p. 380.)

(3) Au 17 octobre 1783, Joseph II avait déjà supprimé 1948 couvents dans son empire

naturelles des révolutions humaines), jusqu'au jour 1774.—1791.
où, souverain et sujets, novateurs et conservateurs, persécuteurs et proscrits, tous viendront successivement s'engloutir dans un vaste et commun abîme...—La marche sera rapide. Le 7 novembre 1789, l'Assemblée nationale décréte que tous les bénéfices sont à la disposition de la nation, ainsi que les titres mobiliers des églises, chapitres, monastères et communautés religieuses. Les juges royaux sont requis d'y apposer les scellés sans délai et d'en dresser un inventaire, ainsi que des chartiers et dépôts de leur juridictions. Peu de jours après (le 14 novembre), l'autorité royale n'était plus qu'une ombre. Ce décret, étendu aux archives et bibliothèques des maisons ecclésiastiques, est immédiatement sanctionné par lettres patentes du Souverain (1), qui surseoit en même temps à toute collation de bénéfices, excepté aux titres ayant charge d'âmes (27 novembre), et ordonne à tous les bénéficiers ou supérieurs des communautés de dresser un état officiel de tous les biens mobiliers et immobiliers de leurs établissements.

Au commencement de cette année (28 janvier 1789), l'abbé et les religieux de St-Bertin, espérant peut-être opposer une barrière au mal qui chaque jour grandissait, avaient résolu de chercher un abri auprès de l'autorité épiscopale ; capitulairement assemblés, ils dressèrent les bases d'un concordat avec Monseigneur de Bruyères Chalabre, logé alors au monastère. Dans

(1) Moniteur.—Mercure de France, n° 46, p. 152;—n° 47, p. 230;—n° 50, p. 186.—Gd cart., t. X, in-f°.

1774.—1791. ce concordat, l'abbaye reconnaissait pour elle et ses successeurs l'évêque de St-Omer pour son supérieur ecclésiastique ordinaire; 2° en cas de commende, le supérieur régulier devait conserver sur les religieux le pouvoir qu'il avait avant, d'après les canons et la règle de St.-Benoit, etc.; 3° ledit supérieur ou abbé, ou le grand prieur, devait être grand vicaire né de l'évêque pour ce qui concernait les religieux, etc., etc., et autres articles réglant pour l'avenir les rapports des deux parties (1)... — On convint de part et d'autre de faire des démarches pour obtenir l'approbation de ce concordat. Les évènements ne le permirent pas; ils devancèrent les formalités... — Nous sommes loin de ces jours de luttes si ardentes entre le monastère et les pontifes diocésains!... Le malheur avait rapproché les distances; il était trop tard et il faut bien le dire, ces démêlés déplorables, le relâchement, les abus qui en étaient la suite inévitable, n'avaient-ils pas aidé à amener le châtiment qui frappa le clergé de France, et qui lui valut plus tard les honneurs d'une si grande, d'une si noble expiation?...

Bientôt, après avoir rendu les derniers devoirs à dom Alexandre Gaillard, d'Aire, qui venait de mourir âgé de 82 ans (29 avril), Joscio d'Allesnes, porta le St.-Sacrement à la procession générale (2) du 15 août, faite en mémoire du vœu de Louis XIII.

(1) Voir les détails dans le Gd cart. de St-Bertin, t. X, p. 397, 398 et 399.

(2) Les chanoines Frelo et Cuvelier faisaient diacre et sous-diacre (Gd cart., p. 401.)

Le temps marchait, le 13 février 1790 vit paraître le décret définitif de la suppression des ordres religieux et des vœux monastiques. En vertu de ce décret, toutes les personnes de l'un et de l'autre sexe existantes dans les monastères eurent la faculté d'en sortir, au moyen d'une déclaration à la municipalité du lieu de leur naissance. On promit une pension convenable à ceux qui useraient de cette permission; les autres étaient autorisés à se réunir en commun dans des maisons qui leur étaient assignées. — Les établissements de charité et d'instruction publique furent provisoirement exceptés de cette mesure, ainsi que les couvents de femmes qu'on exempta de l'obligation de réunir plusieurs maisons en une (1). 1774.—1791.

Conformément à un autre décret rendu le 19 février par l'Assemblée nationale, il devait être payé d'avance et par quartier à chaque religieux mendiant, qui voulait quitter le cloître, une pension de 700 livres jusqu'à 50 ans, 800 livres de 50 à 70 ans, et 1,000 livres passé 70 ans. — Les religieux non-mendiants étaient tarifés au prix de 900 livres jusqu'à 50 ans, 1,000 livres depuis 50 jusqu'à 70 ans, et 1200 livres après cet âge (2). —Quant aux religieux qui préfèreraient se retirer dans les maisons qu'on leur assignait, on leur accordait dans les villes les bâtiments et jardins à leur usage; dans les campagnes ils pouvaient avoir les enclos attenants à leur demeure jusqu'à concurrence de 6 arpens (mesure

(1) Gd cart., t. X, p. 401.—Mercure de France, no 8, p. 214.

(2) Ce traitement devait courir à dater du premier janvier 1791.

1774.—1791. de Paris), à la charge des réparations locatives; les frais de culte et des églises paroissiales étant seuls exceptés (décret du 19 mars). — En conséquence les officiers municipaux eurent ordre de se transporter, dans la huitaine, dans toutes les maisons religieuses de leur territoire, de s'y faire représenter les comptes de régie, de les arrêter, d'établir les revenus avec leurs échéances (1), de dresser, sans frais, sur papier libre, un état sommaire et descriptif de l'argenterie, de la sacristie, de la bibliothèque, des livres, des manuscrits, etc., en présence des religieux à la garde desquels tout devait être laissé; ces magistrats durent recevoir en même temps les déclarations des dettes de toute nature et des titres justificatifs (31 mars 1790) (2). Cette mission rigoureuse fut exécutée à St-Bertin le 28 mai par MM. de Rose et de Cardevacque, accompagnés de M. Personne, procureur de la commune. L'opération dura jusqu'au 15 juin.

Six mois après (14 septembre), le costume religieux était supprimé; chacun restait libre de se vêtir à son gré.— Vint ensuite un nouveau décret fixant le mode des élections religieuses : «Arrivés dans leur maison, y est-il dit, réunis en une assemblée présidée par un officier municipal, les moines choisiront entre eux au

(1) Gd cart., t. X, p. 402.

(2) Décret de l'Assemblée nationale.—Gd cart., t. X, p. 402. « Le « 7 avril, les religieux, après la lecture de trois consultations, sur « les moyens de subvenir aux dettes de la communauté, nomment « une commission chargée de trouver les moyens d'y faire face. » (T. X., p. 406, Gd cart.)

scrutin, à la pluralité des voix, un supérieur, un procureur ou économe, lesquels seront renouvelés tous les deux ans de la même manière. » — Après les élections, les religieux arrêteront un règlement dans chaque maison, à la majorité des suffrages; ils y fixeront les heures des offices, celles des repas, de la clôture des portes, etc. Une expédition du procès-verbal des opérations sera déposée au greffe du district et à celui de la municipalité chargé de veiller à son exécution (14 septembre). Le serment de la constitution *civile du clergé* suivit de près (27 novembre)... Telles sont les nouvelles obligations civiles qui furent violemment imposées par des assemblées laïques aux corporations religieuses... Il fallut céder à la force : plusieurs communautés essayèrent ces institutions anormales; l'expérience ne fut ni heureuse ni longue.

1774.—1791.

Les moines de St-Bertin en recevant de la part des officiers municipaux la notification officielle des décrets, avec invitation de s'y conformer, avaient exprimé hautement leur désir de continuer de vivre en religion selon leurs vœux solennels. Ils célébrèrent encore, cette année selon l'antique usage, la Fête-Dieu (3 juin), dom Joscio d'Allesnes officia pontificalement à la procession en l'absence de l'évêque; ce fut pour la dernière fois...

L'orage grandissait, l'abbé quitta bientôt le monastère et n'y reparut plus... Il se retira en Hollande pendant les mauvais jours; il séjourna quelque temps à Maëstrich, dans l'abbaye des *Croisées*; de là il se rendit en Allemagne, d'où il ne revint qu'en 1803.—Ce pré-

1774.—1791. **lat retrouva en émigration la veuve du maréchal de Richelieu (1), qu'il avait autrefois connue et dont le fils avait fait son éducation au collège St-Bertin; à sa rentrée en France, Madame la maréchale en reconnaissance offrit à M. d'Allesnes de partager à Nemours, les 40,000 fr. de pension qui lui restaient. Cette offre fut acceptée un moment par l'ancien abbé de St-Bertin, qui ne tarda pas à prier sa bienfaitrice de lui permettre de prendre sa pension chez M. le curé de la paroisse, « ce qui, dit-il, était plus convenable à son état et plus conforme à ses goûts. » C'est là que Joscio finit ses jours, victime de son zèle; il mourut âgé de 72 ans, le 2 août 1808, de la fièvre maligne qu'il avait prise en remplissant avec un dévouement sans bornes les devoirs du sacerdoce. L'abbé d'Allesnes avait, dit-on, refusé un évêché. Une pierre de marbre placée dans l'église St.-Denis, à St-Omer (2), à droite de**

(1) La maréchale de Richelieu avait épousé en premières nôces un colonel irlandais, M. de Rothe, dont elle avait eu trois enfants: un garçon et deux filles, l'une de ses filles fut tenue sur les fonts baptismaux par l'abbé d'Allesnes, elle se maria depuis à M. le marquis de Kercourt. (Note de M. d'Allesnes, d'Aire, neveu de l'abbé de St-Bertin.)

(2) Idem, idem.— On lit sur cette pierre : *A la mémoire de tous les abbés, prieurs et religieux de ce célèbre monastère, dont le dernier abbé fut dom* Joscio d'Allesnes, *décédé à Nemours, le* 2 *août* 1808, *âgé de* 72 *ans... R. I. P.*—Voici l'épitaphe de ce prélat:

†

JESUS, MARIA, BENEDICTUS,

Die nonâ mensis Augusti anni millesimi octingentesimi octavi, in Urbe Nemosiensi propè Parisios, Sacramentis Ecclesiæ ritè munitus, annum septuagesimum secundum agens obiit REVERENDUS ADMODUM DOMINUS,

l'autel dédié à St-Bertin, rappelle sa mémoire et celle de ses confrères. 1774. —1791.

Les armoiries de ce prélat étaient *d'or à huit lozanges, 2, 3, 2, 1 et un cotice de sable mouvant du flanc de la pointe du chef au flanc senestre de l'écu accostée et senestrée d'une fleur de lys de gueules, posée en bande* (1).

DOM JOSCIO DALLESNES, ARIENSIS,
ABBAS DIGNISSIMUS,
olim existentis in civitate Audomarensi Abbatiæ Sancti Bertini. Vir in prosperis (a) *oculus cœco, pes claudo, Pater Pauperum*, id unum in votis habens ut quosque faceret felices ; in adversis autem semper sibi constans, sicut scivit (b) *abunclare*, scivit, ut Apostolus, et *penuriam pati*. Cujus animam precibus ac sacrificiis vestris enixè commendat, ut quantò citiùs æternâ,

REQUIESCAT IN PACE.

Poot Religiosus prædictœ Abbatiæ.

(1) Recherches sur les armoiries des abbés de St-Bertin, par M. Wallet, p. 86, texte et note. — Ces armoiries subsistaient il y a peu d'années à l'entrée du chœur de l'église de St.-Pierre, d'Aire.— Idem, idem.—Une ancienne famille du Cambrésis, portait *d'or à dix lozanges de gueules*, 3, 3, 3, 1. (Nob. du Cambrésis, Le Charpentier, t. I, 3e part., p. 70.— Maloteau, ms de la bibl. de Douai, etc.) L'analogie existant entre ces armoiries et celles de l'abbé de St-Bertin, peut faire présumer que ce dernier, en arrivant au siège abbatial, les aura empruntés en y ajoutant comme *brisme* une *cotice* et une *fleur de lys*. (M. Vallet.) — Il existe à la bibl. de St-Omer (no 325 du catalogue) un manuscrit curieux portant ces mots : « Je « suis à F.-B. d'Hallesnes, qui a payé deux écus pour cette copie. » Ce manuscrit a pour titre : *L'Apocalypse de Meliton,* écriture du xviiie siècle, sur papier, 253 pages. — Ce livre très-rare, dû à la plume de M. Le Camus du Bellay, a été imprimé en 1662 à St.-Léger, chez Noël et Jacques Chartier, MDCLXII.— On assure que les moi-

(a) Job cap 29 V 15 et 16.
(b) Ad Philip. cap. 4 V. 12.

1774.—1791. **La planche n° 38 représente M. l'abbé d'Allesnes dessiné au trait, d'après un portrait original que l'on voit à Aire dans le cabinet de M. d'Allesnes, neveu du dernier abbé de St-Bertin. Une copie de ce portrait au pastel se trouve également chez Mme veuve Verdevoye, rue de Dunkerque, à St-Omer. On a bien voulu nous laisser espérer que l'un de ces portraits figurerait un jour dans la collection de tableaux formée par les soins de MM. de la commission du musée de la ville de St-Omer.**

Pontifes, moines, écrivains, guerriers, ou magistrats, ceux qui dans le passé ont pu jouer un rôle utile, honorable, important, tous ont leur place marquée dans les grandes collections publiques comme dans les souvenirs du pays. Si la reconnaissance de la postérité doit être pour ceux qui ne sont plus, une douce récompense, n'est-elle pas aussi, grâces aux soins de l'histoire, un encouragement pour l'avenir, une haute leçon pour les générations futures.

Joscio d'Allesnes a donné l'habit aux moines dont les noms suivent. A dater de ce gouvernement, le jour de l'entrée en religion est celui de la *vestition* (sic). On venait d'abroger les cérémonies du *Roboam* ou robe que le candidat portait plusieurs mois avant de prendre l'habit.

(Réception du 4 janvier 1775), Augustin-Alexandre, de Fruges, mort sacristain de la paroisse St.-Denis à St-Omer, le 1er mars 1816.

nes en ont détruit tous les exemplaires; celui-ci n'appartient point à dom Joscio d'Allesnes, mais à un de ses homonymes.

—F. Antoine de Recq, de St.-Amand, mort vicaire à Roubaix en 1811.—(4 septembre 1775). Aimé Dufour, de St-Omer, mort vicaire de St.-Nicolas, à Boulogne, en 1845 (1). — Helyodore Troyaux, de Maroilles, mort à la fin de 1793.— J.-B. Lebon, de Maroilles. — (20 octobre 1779), Dominique Van Troyen, de Cassel, décédé le 22 avril 1830, à Eck, près de Cassel.—Eugène Lamoury, de St-Omer, mort à St-Omer, le 1er février 1804. — Omer Loreau, de St-Omer, mort professeur au collège de St-Omer, le 13 janvier 1813. — (23 juin 1780), Louis Ducrocq, de Bailleul-lez-Pernes.—(21 novembre 1782), J.-B. de Grave, de Blaringhem, mort curé de Blessy, près d'Aire, au mois de février ou de mars 1813.—Jean Ficquet, de Bonningues-lez-Ardres, mort vicaire de l'église St.-Sépulcre à St-Omer, en 1843.—(17 juin 1783), François Salomé, de Morbecque, décédé à Hildesheim le 5 ou le 6 février 1811. 1774. — 1791.

Mais après le départ de son chef, tout n'était pas encore fini pour le monastère; les religieux fidèles à leur devoir, attendaient avec calme, silencieux et résignés, l'exécution brutale dont ils étaient menacés; la persécution légale faisait tous les jours de nouveaux progrès; il leur était réservé de parcourir, d'heure en heure, toutes les phases d'une longue et cruelle agonie... L'un d'entre eux, dom Arnoul Wanin, d'Aire, vieillard plus que septuagénaire, ne put résister à ces tortures morales, il mourut le 27 septembre, après avoir rempli les charges de grainetier, d'aumônier et de receveur-général du monastère; il eut du moins la double consolation de voir ses frères lui fermer les yeux et de ne pas survivre à la ruine de sa pieuse solitude...

La procession générale se fit encore à St-Omer le 15 août 1790; en l'absence de l'évêque et de l'abbé de

(1) La piété des fidèles lui a élevé un monument.

1774.—1791. St-Bertin, le chanoine Hennebert, semainier (1), porta le St.-Sacrement, et dom Charles de Witte, régent du collège St-Bertin (2), fermant le rang des religieux, chanta, après le *repons* ordinaire, la *collecte* de St-Omer. Le clergé régulier et séculier assista à cette cérémonie qui pour lui devait être la dernière (3)...

Bientôt tous les ecclésiastiques qui, suivant le cri de leur conscience, avaient refusé de se soumettre au serment de la constitution civile, sont impitoyablement expulsés de leurs fonctions (janvier 1791); les chanoines ont le même sort. — Porion, curé de St.-Nicolas-sur-lez-Fossés, à Arras, est nommé évêque par les électeurs du Pas-de-Calais (mars 1791) (4). Il arrive à St-Omer le 11 avril, à 9 heures du matin, au bruit du canon, au tintement des cloches; il visite les autorités et les invite à son installation qui est faite le lendemain par les grands vicaires et par le P. Torcy, supérieur des doctrinaires. Gare à ceux qui se permet-

(1) C'est l'auteur de l'Histoire d'Artois.

(2) C'est l'auteur du Gd cartulaire.

(3) Le dernier sermon fut prononcé à la cathédrale le 9 septembre, jour de la fête de St-Omer, par M. de l'abbé Mevolhon, chanoine, ancien supérieur du séminaire épiscopal, auteur de la carte du diocèse de St-Omer et autres ouvrages.—Nous avons sous les yeux ce sermon, écrit de la main de ce vénérable et savant ecclésiastique, que nous sommes heureux d'avoir beaucoup connu et auquel nous devons bien de la reconnaissance pour les soins qu'il a bien voulu donner à notre enfance... Homme d'esprit, doué d'une érudition profonde, M. de Mevolhon est mort, regretté de tous, en 1827, à Sisteron (Basses-Alpes). (Voir sa biographie dans l'Histoire de Sisteron, t. II, p. 435,)

(4) M. Primat, devint évêque du département du Nord.

tront de ne pas oublier l'origine de ce pontife non reconnu par l'église, ils seront à l'instant même châtiés par cette partie du peuple si facile à émouvoir sous le plus léger prétexte... — Les religieuses urbanistes, ces pieuses et saintes filles, furent pillées et chassées de leur maison pour avoir refusé de recevoir le nouvel évêque. Les Dominicains virent leur couvent envahi par la populace pour n'avoir pas *révérendé* le prélat dans une station qu'il fit à leur église; cette église fut immédiatement interdite et fermée. Ces religieux durent se réfugier à Béthune, où une autre maison leur avait été assignée par l'Assemblée nationale (1791) (1)... 1774.—1791.

Les décrets de 1790 relatifs au sequestre placé sur les revenus de l'abbaye de St-Bertin commençaient à porter leurs fruits; les moines réduits à leur modeste traitement, avaient reçu en janvier 1791 ce qui leur était assigné pour l'année 1790, mais, on le conçoit, il ne leur fut plus permis de donner un libre cours à leur inépuisable charité; la source en fut tarie. On ne tarda pas à s'apercevoir d'un vide immense causé par la suppression des aumônes du monastère ; il fallut y pourvoir, on essaya plusieurs règlements dans ce but. A l'aide de nos nouvelles améliorations sociales nos économistes modernes sont-ils parvenus à résoudre pleinement le problème et à combler cette lacune ?....

Après le sequestre des biens du monastère, arrive le tour du collège St-Bertin ; les députés et administrateurs du district de St-Omer après avoir fait l'inven-

(1) Gd cart. de dom de Witte, ms in-fo, t. X, p. 407.

1774. — 1791. taire général des meubles et effets de cet établissement, notifièrent à dom Charles de Witte, régent du collége (1), de travailler, au plus tôt, à la reddition de ses comptes, attendu qu'il devait être, ainsi que le préfet dom Aimé Dufour, remplacé, dans un bref délai, par un prêtre assermenté (27 avril 1791). Dom Dufour n'attendit pas sa révocation ; fatigué de l'esprit de rébellion qui déjà s'était introduit parmi les *collégiens* ou *boursiers*, il donna sa démission et eut pour successeur le citoyen Omer Wallé, jeune laïque, ancien élève du collége en 1785.—Dom Charles de Witte se vit remplacé par Étienne Judax, prêtre chartreux de Longuenesse, assermenté; les deux nouveaux titulaires furent mis en possession de leurs nouvelles fonctions par les administrateurs du district le 20 juin 1791. — Aimé Dufour était sorti du collège pour rentrer à l'abbaye le 18; Charles de Witte n'y revint que le 30. Voici en quels termes ce religieux raconte lui-même la reddition de ses comptes (2) :

« Le 13 juillet 1791, Charles de Witte se rendit au district « en présence des administrateurs Thosse et de Wannezin, « et des citoyens Delattre l'aîné et Delpierre, tous deux « commissaires de la municipalité, et aussi en présence du « nouveau régent constitutionnel Etienne Judax. — Lecture « faite des comptes dudit collège pour le terme de sept ans « et demi, commençant au 1er janvier 1784 et finissant au « 30 juin 1791... Après la clôture dudit compte, les auditeurs

(1) Charles de Witte était supérieur ou régent depuis le 26 mars 1784.

(2) Gd cart. de St-Bertin, t. X, p 422.

« complimentèrent le rendant compte de la remise volon- 1774. — 1791.
« taire qu'il fit en faveur du collège (chapitre 5 de la recette « ordinaire), montant à la somme totale de 28,582 livres en « deux articles, et provenant tant des deniers du pensionnat « que de tous les baux et pots-de-vin reçus pendant son « administration... La même remise volontaire est encore « mentionnée en *souvenir honnête* dans la clôture et signa- « ture dudit compte par les auditeurs, et quant à la somme de « 2,285 livres 4 sols 1 denier dus audit rendant compte, « pour avoir trop payé que reçu, il en sera aussi spécifié et « avisé les administrateurs composant le directoire du dé- « partement à Arras, pour en règler la remise audit rendant « compte (1).

« .... A l'inventaire dudit collège St-Bertin, ajoute dom « de Witte, fait le 27 avril 1790, ce collège nourrissait et « contenait encore 70 personnes, savoir : 40 boursiers dits « *collégiens* de St-Bertin, qui tous les ans remportaient les « premiers prix des classes d'humanités ; 24 pensionnaires, « dont 8 à la première table, 16 à la seconde ; deux domes- « tiques, deux servantes; finalement le préfet, le régent; mais « depuis cette époque l'établissement diminua sensiblement: « Il est devenu vacant en moins de deux ans...

« *La Providence le rétablira dans sa première splendeur* « *quand elle jugera à propos!*... (2)

Telle est la phrase naïve qui termine le récit du bon moine Charles de Witte...

Les paroisses de Ste-Aldegonde, de St.-Jean, de St.-Martin et de Ste-Marguerite, venaient d'être supprimées; en échange on en avait créé une nouvelle à St-Bertin, le curé constitutionnel élu, de cette nouvelle

(1) Gd cart., t. X, p. 422.
(2) Idem, idem, lin. 24.

1774 — 1791. paroisse, fut M. Michaud, ancien vicaire de Calais (1). Il arrive le 1er juin au monastère; il requiert la délivrance de l'église abbatiale pour l'exercice du culte. Le prieur et les religieux ne peuvent résister, ils cèdent en protestant et se retirent dans le chapitre pour y réciter isolément les offices, afin de n'avoir aucun rapport avec le curé *intrus* ni avec son église dont ce dernier entre immédiatement en possession.

Pendant que le curé constitutionnel de St-Bertin faisait une procession générale dans toute l'étendue de sa nouvelle paroisse (13 juin 1791), on préparait un nouveau décret concernant les religieux qui auraient opté pour la continuation de la vie commune; ce décret, en trois articles, portait :

« 1° Le comité ecclésiastique proposera aux religieux qui « auront préféré la vie commune, des maisons dans l'inté- « rieur du royaume, dans lesquelles ils seront tenus de se « retirer définitivement; 2° ceux des religieux qui auront « préféré la vie particulière, seront tenus de quitter le cos- « tume de leur ci-devant ordre, et de se retirer dans l'inté- « rieur du royaume; 3° Ils seront tenus de déclarer, avant « leur départ à la municipalité où ils résident, le lieu où ils se « retirent et de faire à leur arrivée audit lieu, leur déclaration « à la municipalité (17 juillet 1791). »

Les difficultés augmentent, la chaîne se resserre tous les jours davantage; la position tendue à l'excès,

(1) Cet ecclésiastique périt plus tard sur l'échafaud après avoir séjourné plusieurs mois dans les prisons d'Arras. Son crime était d'avoir voulu s'opposer à l'enlèvement des cloches de son église. (Derheims, Hist. de St-Omer, p. 415.)

ne pouvait se prolonger : la dernière heure de l'abbaye de St-Bertin va sonner : 1774.—1791.

« A la mi-août, dit l'auteur du Grand cartulaire (1), deux « députés, administrateurs du district, se sont rendus le « matin, conjointement avec les religieux de l'abbaye, et se- « lon les formalités ordinaires, au chapitre où ils annoncè- « rent à la communauté, qu'en conséquence des décrets des « 13 et 19 février 1790, relatifs aux religieux qui voulaient « continuer la vie commune, l'abbaye d'Arrouaise avait été « désignée à cet effet par l'Assemblée nationale aux religieux « de St-Bertin. Ils engagèrent ensuite les religieux de se « communiquer ensemble, et ensuite de leur faire savoir « leur dernière résolution. Sur quoi tous les mêmes religieux « s'étant le lendemain assemblés capitulairement et convenu « entre eux tous ceux qui désiraient continuer la vie commu- « ne à Arrouaise se seraient levés et tenus debout et qu'au « contraire les opposants resteraient assis. — A peine ladite « convention est-elle prononcée que aussitôt et par un coup « d'œil tous les religieux se lèvent, restent debout, s'em- « brassent, se congratulent d'aller tous ensemble mener la « vie commune à Arrouaise (2). La vive sensation que causa « cette union et cette nouvelle dans le public, ne contribua « qu'à les confirmer dans la bonne odeur et de l'ancienne et « grande régularité de l'abbaye de St-Bertin... Peu après, « on s'assembla encore *tous et pour la dernière fois*, audit « chapitre, où on fit la lecture de l'acte capitulaire contenant « le sujet de la sortie de tous les religieux par rapport à la « révolution du temps et qu'on se soumettait tous à la divine « Providence et à l'espérance d'un meilleur sort. A la suite, « on convint en même temps tous de se rendre à l'abbaye

(1) Gd cart. de dom de Witte, p. 422, t. X. Cet écrivain était témoin oculaire.

(2) P. 423, Gd cart., t. X.

1774.—1791. « d'Arrouaise pour le commencement de septembre 1791, et
« d'après ledit chapitre les religieux, du consentement du
« district de St-Omer, commencèrent à quitter tous (1), à
« leur grand regret, l'abbaye de St-Bertin, fondée l'an 648
« et après 1143 ans d'une possession non interrompue...
« Ainsi quittèrent les abbé, prieur et religieux, contraints
« et forcés de se soumettre à la nouvelle loi et sortir du très
« ancien héritage de leurs pères avec les plus vives dou-
« leurs... »

Le 5 septembre 1791, la plupart des moines de St-Bertin étaient déjà rendus à Arrouaise, où ils trouvèrent les religieux d'Hénin-Liétard, de Ruisseauville et de Mareuil, auxquels la même résidence avait été également assignée par l'Assemblée nationale. Les moines d'Arrouaise avaient été envoyés à St.-Waast d'Arras. Le même jour, on y célébra en double de 1re classe, la fête du saint fondateur. Dom François Verdevoye, grand prieur, chanta la messe solennelle; peu après, conformément aux récentes prescriptions et à cause de sa vieille expérience, le même religieux est élu supérieur en présence des commissaires du district et de la municipalité de Bapaume, chargée de surveiller les opérations. — On fait ensuite des règlements appropriés aux besoins pour l'exercice des saintes pratiques; un extrait de ces délibérations est déposé aux greffes en exécution de la loi (2). Puis fondus en une seule communauté, ces membres épars de divers ordres peu homogè-

(1) Idem, idem, idem.

(2) Ces pièces étaient aux greffes du district et de la municipalité de Bapaume ; elles sont aujourd'hui aux archives du Pas-de-Calais.

nes essayérent de reprendre en commun la vie monasti- 1774.—1791.
que; plusieurs mois s'écoulèrent ainsi assez paisiblement (1), ils ne furent troublés que par la perte d'un cénobite, Anselme Descaudin, de Lille, ancien religieux de St-Bertin (2), mort le 19 avril, des suites du chagrin qu'il avait ressenti; mais vers la fin de juin 1792, des persécutions nouvelles vinrent fondre sur les religieux: des hordes nomades parcouraient la contrée, portant avec elles l'insulte et la terreur; plusieurs fois ces bandes de *brigands* (c'est ainsi qu'on les désignait) envahirent et désolèrent le monastère, sans que l'autorité songeât à réprimer ces désordres. — Sans cesse exposés sans pouvoir se mettre à l'abri, les humbles moines durent, une fois encore, songer à prendre la fuite et à aller chercher sur la terre étrangère une sûreté qui leur était refusée en France (3)... Plusieurs d'entre eux ne revirent jamais le sol de la patrie...

Aussitôt après le départ des religieux, l'abbaye d'Arrouaise fut violée et saccagée sans pitié. Subissant le même sort, le monastère de St-Bertin, servit d'abord d'hôpital pour les soldats mutilés à la bataille d'Hondschodt. Vendu ensuite par décret de l'Assemblée nationale à divers particuliers (4), il fut employé à différents usages; dégradé, souillé, démoli, après avoir été dé-

(1) Depuis le commencement de septembre 1791 jusqu'au mois de juin 1792.

(2) Grand cart., t. X, p. 424.

(3) Grand cart. de St-Bertin, t. X, p. 452, n° 110.

(4) Voir à cet égard les détails que nous avons donné dans l'introduction à notre travail, p. XXX et XXXI, idem aux notes.

1774.—1791. pouillé de ses richesses, des boiseries, du fer, du plomb, du bronze, du marbre, des pierres mêmes (1). La tour seule survit comme un grand souvenir; le reste a complètement disparu... — *Sic transit gloriâ mundi!...*

Telle fut l'existence et la fin de l'illustre abbaye de St-Bertin, l'une des plus belles pages historiques de la Morinie; partout elle offre l'image incessante et progressive des vicissitudes humaines : nous avons dû en rappeler les phases principales, elles se lient parfois aux grands souvenirs de nos annales et présentent, par intervalle, des faits importants, des renseignements précieux, des peintures de mœurs attachantes... En même temps, pouvions-nous passer sous silence une série de détails d'un minime intérêt lorsqu'il se rapportaient à notre sujet?... Bien que futiles en apparence, n'ont-ils pas aussi leur utilité? leur ensemble n'exerce-t-il pas sa part d'influence sur les évènements qu'il importe de préciser?

Ces menus faits sont toujours, il est vrai, l'inévitable écueil des travaux semblables au nôtre; nous avons dû pourtant nous résoudre à en grossir notre livre, dussions-nous nous exposer à bien des longueurs...

Notre vieux monastère appartient désormais à l'histoire; tout ce qui s'y rattache doit être soigneusement recueilli. Nous avons commencé, d'autres achèveront...

Le bienheureux fondateur du cloître de Sithiu a

(1) La grosse cloche la *Védastine*, fondue en 1785, l'une des plus sonores et des plus belles de France, fut cassée avec les autres le 3 octobre 1791 et envoyée à la Monnaie.

trouvé en arrivant une terre marécageuse et déserte (1); la main de ses enfants est parvenue à la rendre féconde. 1774. — 1791.

L'abbaye de St-Bertin a donné naissance à une importante cité... A leur départ, ses membres avaient accompli leur œuvre...leur mission était achevée...Si, dans le cours de sa longue et glorieuse vie, à côté des plus hautes vertus, cette communauté laisse entrevoir des misères inséparables de notre fragile nature, donnant jusqu'au bout un noble exemple de pieuse résignation, n'a-t-elle pas, d'ailleurs, chèrement expié par le plus sévère châtiment quelques instants de faiblesse, de relâchement et d'oubli?...

(1) Folq. cart., p. 16 et 17, lin. 31 et 1. — « *Nam cum... relictâ* « *patriâ, Sithiu cum duobus adisset loca, tum temporis ob nimiam multorum putredinem vel nemorum densitatem, per* « *omnia invenit deserta nec ad usus hominum..., etc., etc.* »

FIN.

LES

ABBÉS DE SAINT-BERTIN.

APPENDICE.

NOTES. — PREUVES. — PIÈCES JUSTIFICATIVES.

Nous avions d'abord eu l'intention de consigner ici, à l'appui de notre travail, bon nombre de citations, textuellement extraites des anciennes chroniques inédites pour la plupart et transcrites en général sur les originaux, ou d'après les écrivains les plus dignes de foi, tels que : Alard Tassard, Jean de Bersacques, Guillaume de Whitte, Charles de Witte, les Jésuites-Wallons, André Loman et autres auteurs non moins estimés qui successivement ont rappelé les annales de l'abbaye de Saint-Bertin.

Notre pensée était de justifier immédiatement par un texte chacune de nos assertions. N'est-ce pas la meilleure manière d'écrire l'histoire et d'inspirer la confiance des lecteurs, que d'exposer à leurs yeux les pièces du procès en les laissant complétement juges?...

Déjà les textes choisis étaient prêts à être livrés à l'impression, mais la crainte d'ajouter de nouvelles

longueurs à notre œuvre déjà bien longue, celle non moins fondée de mettre à une trop rude épreuve la patience de ceux qui auront la bonté de nous lire, nous a engagé à restreindre nos additions. Nous nous bornerons donc à quelques simples notes, à quelques explications, à quelques pièces justificatives ou rectificatives, enfin, à transcrire, par intervalles, quelques textes abrégés en renvoyant le lecteur aux sources où nous avons puisé nous-même, sources que toujours nous nous sommes efforcés de suivre et de citer avec une consciencieuse exactitude.

NOTES. — PREUVES.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

PAGE 2, NOTE 1, LIGNE 3.

AD LAUDEM MONASTERII DIVI BERTINI.

Cette description poétique est de JACQUES DE MEYERE, dit de BAILLEUL *(Ballolanus)*, mort en 1551, le même à qui l'on doit les annales qui ont valu à son auteur le titre de Père de l'histoire de Flandres.

Elle est extraite de son livre intitulé *Rerum Flandricarum*, t. X, p. 109, ouvrage beaucoup plus rare, beaucoup moins connu que le premier et dont la savante et infatigable Société Royale d'Emulation de Bruges a donné une nouvelle édition en 1843.

Nous avons cru que cette pièce de vers ne serait pas déplacée ici.

Huc quicunque subis Rhodios jactare Colossos,
   Stultaque mirari desine fana Jovis ;
Inclita Bertini potius monimenta canatos,
   Sacra Sithiu prisco, condita templa loco.
Regia Francorum Dagobertus sceptra tenebat,
   Gratia cum Morinis fulsit et alma fides.
Audomarus enim Morinorum gloria gentis,
   Et decus et columen tum pietatis erat.
Præsul hic, et divus Bertinus, lumina bina,
   Luce sua, tenebras hinc pepulere graves.
Hæc tum templa Deo constructa dicataque Christo,
   Tincta salutari plæbsque fidelis aqua.

Nam proferre Dei cupiens Adroaldus honorem,
Hic sua Bertino tradidit arva patri.
Hæc est sancta domus per sanctos facta colonos.
Hic colitur pietas, relligioque viget.
Fervet opus sacrum, resonant pia cantica Christo,
Solvitur in dulces lingua polita modos;
Hinc fugit ambitio, fastus, luxusque facessunt,
Exulat hinc auri pernitiosa sitis.
Et vacat invidia domus omni, desidiaque,
Non est ebrietas, ira, nec ulla gula.
Vivitur in requie tuta, sine turbine rerum.
Non cruciant curæ, tœdia nulla gravant,
Conscius estque locus quam sancte quamque beate
Bertinus tempus duxerit omne suum.
Posteritas sequitur sancti vestigia patris,
Conservatque suum regula prisca decus.
Sanctaque monstratur tibi vitæ norma beatæ,
Lucida quæ celsam pandit ad astra viam.
Hoc tam nobile opus nongentos circiter annos
Jam stetit a prima conditione sui.
Quinque virgineus claudebat sæcula partus
Atque decem, et super hæc lustra quaterna sibi,
Cum sacer antistes studiose Antonius omnes
Vicinos placido convocat ore patres
Ut nova concelebrent tam clari encœnia templi
Quæ sacra post longam sunt renovanda diem;
Ipsi etenim fuit hæc per Romam facta potestas
Ut quæ templa velit dedicet ipse sua.
Huc Taruannensis venit atque Bononicus abba
Præsto est Meldensis, Monstroliusque pater,
Bergensis, Watanusque suis de montibus adsunt
Alchius, Hamensis, Blangius accelerant,
Comiter accipitur sua quem Somonobria mittit,
Et qui Jodoci septa quieta colit,
Advolat et Furnus, Dunus, Clarusque Mariscus
Præstet ut officium sedulo quisque suum.
Nona dies Octobris erat Dionysius olim
Qua fuerat passus nobile martyrium.

Candida vestitur velis albentibus ædes,
 Plenaque multiplici cantica laude sonat,
Fronde virent aræ, collucent undique tædæ
 Fumus acerrarum sparsus ubique fragrat.
Et pius antistes tyrio decoratus amictu,
 Dulcisono sanctas, fundit ab ore preces,
Cernuus invocitat Christi venerabile nomen,
 Sæpe Dei matris nomina, sæpe Petri;
Sic sacra sunt magna cum relligione peracta
 Tantaque tunc celebri gaudia facta die.
Huc quicunque subis, veniam pete criminis omnis
 Sacrorum princeps quæ Leo dona dedit;
Hæc etenim servans Benedicti ecclesia ritus,
 Tantum Romano est subdita pontifici,
Quæ post Taruanam, primam tenet ipsa cathedram
 Princeps in Morinis conspicienda locis (1).

La devise du monastère était : DEUM SOLUM SEQUOR... Elle aurait dû figurer à droite de l'écu des armoiries. (Arch. de l'abbaye).

2

P. II, lig. 3 de l'avant-propos. — *Notandum dictam ecclesiam diversis successivè temporibus, diversi modi nuncupatam fuisse. — Primo enim Sithiu nominabatur à nomine villæ. — Beatus Bertinus eam fundaverat in honorem beati Petri apostoli (qui adhùc patronus est), deindè beato Bertino inter sanctos annumerato, quia ipse primus ecclesiam fundaverat, sancti Bertini denominatur*. (André LOMAN, m' orig. de la bibl. de M. LE GLAY à Lille, p. 11, lig. 21).

3.

VARIANTES AU SUJET DE LA FONDATION DE L'ABBAYE.

P. III de l'avant-propos, et p. 5, lig. 11 de la biographie de ST-BERTIN. — 1° JEAN D'YPRES ou YPÉRIUS fixe l'établissement de la

---

(1) Opera poetica Jacobi Meyeri ex ejusdem editione Philippidos et operibus Jacobi papæ collecta.

première communauté (St-Mommelin) à l'année 626, celle de la seconde (St-Bertin) à l'année 640 ; il fait mourir St Bertin à 112 ans, en l'année 698, après 73 ans d'administration dont 59 passés dans la nouvelle maison (*Nov. thes. anecd.*, t. III, col. 458 et 476.—Mss des bibl. de St-Omer et de Boulogne).

Ces calculs, dit M. Guérard, à qui nous empruntons ces lignes, « ces calculs que favorisent en partie le cartulaire de Folquin, et les « auteurs anonymes de la vie de St-Bertin, sont fondés sur une « concordance erronée que les écrivains du moyen-âge ont établie « entre les dates des chartes, exprimées par les années des règnes « et la chronologie vulgaire. » (Cart. sith., 1841, préf. p. XXXII).

2° Les Bollandistes placent à l'année 640 le premier établissement monastique de Bertin et de ses compagnons, et en 648 la construction du nouveau monastère sur le sol de Sithiu. D'après eux, Mommelin, d'abord abbé de la première communauté, puis des deux maisons à la fois, aurait été remplacé par Bertin, mort, disent-ils, vers l'an 709 dans un âge très avancé, 70 ans environ après son arrivée en Flandre et 61 ans après l'érection du vieux monastère et 50 ans d'administration. (Boll., p. 591, n° 5 au 5 sept., p. 606, n° 12, p. 612, n° 46).

3° MM. de Ste-Marthe pensent que St-Mommelin fut le premier chef de l'ancien monastère qu'il n'abandonna qu'en 659 pour prendre possession de l'évêché de Noyons auquel il venait d'être appelé. Ce serait à cette époque, d'après le P. Lecointe, que St-Bertin aurait remplacé St-Mommelin dans ses fonctions abbatiales. D'après le même écrivain, la fondation du nouveau monastère n'aurait eu lieu que trois ans après, en 662, et St-Bertin serait mort en 702. (Gall. christ., t. III, p. 485 et 486).

4° Dutems, l'historien du clergé de France, (t. IV, p. 213, lig. 7 et suiv. in-8°), ne se borne pas à mettre Mommelin en tête des abbés de Sithiu, en laissant Bertin au second rang, il va plus loin, adoptant tous les préjugés des adversaires de l'abbaye, il accuse ouvertement les religieux d'avoir, à dessein, supprimé Mommelin de la liste de leurs supérieurs, dans le but d'accréditer plus aisément des systèmes fabuleux au sujet de l'antériorité de leur église sur celle de St-Omer. Il est facile de deviner sous quelles impressions a écrit cet auteur....

5° Mabillon s'accorde avec Denys de Ste-Marthe sur l'origine

des deux maisons, et avec les Bollandistes sur l'époque de la mort de St-Bertin. (Annal. bened. XIII-49, XV-1. — Ibidem XIX-43. — Voir Ghesquière et le P. Stilting. — Act. sanct. comm. § 9).

6° Dom Charles de Witte, l'auteur du grand cartulaire, partage l'opinion des Bollandistes au sujet de la fondation des deux monastères ; mais avec Folquin, Ypérius et avec tous les écrivains de l'abbaye, il pense que Bertin prit, dès le principe, la direction du nouvel établissement, tandis que Mommelin conservait l'administration du premier. (Folq. cart. sith. — M[ss] de Boulogne et de St-Omer, — édition de 1841, p. 13, préf. — G[d] cart. de St-Bertin, t, 1[er] *passim* in-folio. — Yperius, *nov. thes. anecd.*, t. III), — Cette version qui semble la plus naturelle se trouve ainsi consignée dans les *diplomata Bertiniana*, m[s] n° 815 de la bibl. de St-Omer. « *Sanctus Mommolinus* « *in veteri monasterio prefectus à S[to]-Audomaro, regit istud vetus* « *monasterium, dum Bertinus novum.* »

Nous n'entreprendrons pas de discuter, moins encore de concilier ces différences chronologiques dont la plupart sont inconciliables ; nous nous bornerons à les indiquer, en laissant à de plus clairvoyants que nous le soin de résoudre les problèmes qu'elles proposent; toutefois, nous adoptons sans hésiter l'opinion et les dates du grand cartulaire, elles nous paraissent les plus vraisemblables. — Quant à la nébuleuse question d'antériorité des deux églises ; bien qu'elle soit aujourd'hui sans objet, nous aurions essayé de la traiter brièvement, si l'un de nos honorables collègues ne lui avait consacré une notice assez étendue à laquelle nous ne pouvons mieux faire que de renvoyer nos lecteurs. (Mém. des Antiq. de la Morinie, t. IX, p. 49).

4.

ÉGLISES DÉPENDANTES DU PATRONAT DE SAINT-BERTIN.

P. X, lig. 13. — Diocèse de St Omer. — Arques, Bourbourg, Broxelles, Cappel-Broucq, Croavicq, Gravelines, Haveskerque, Houlle, Longuenesse, Loon, Neuf-Berquin, St-Folquin, St-Georges, St-Jean à St-Omer, St-Martin à St-Omer, St-Nicolas, Ste-Marguerite à St-Omer, Ste-Marie-Kerque, St-Mommelin, Wizernes.

Chapelles de la même dépendance. — Ste-Agathe à Haveskerque, Ste-Catherine au même lieu, St-Jean l'Evangéliste et St-Martin à St-Omer, St-Georges-lez-Gravelines, chapelle Ste-Elisabeth au faubourg du Haut-Pont à St-Omer.

Idem dans le doyenné de Cassel (diocèse d'Ypres). — Oxelaere.

Doyenné de Furnes. — Æfs-Capelle, Aves-Capelle, Bulscamp, Steenkerque.

Doyenné de Warneston. — Neerwaesten ou Bas-Warneton.

Doyenné de Poperingues. — St-Bertin, Notre-Dame et St-Jean à Poperingues (1).

Doyenné de Dixmude. — Merkem.

Doyenné de Nieuport. — Ste-Catherine-Capelle.

Diocèse de Boulogne.—Beuverghem et Wacquenghem, Offretun, Turbessen, Acquin, Journy, Rebecques, Calais, Coyecques, Herbelles, Upen d'amont, Upen d'aval, Quelmes, Chapelle de Ponce à Coyecques, idem à Roquétoire, Pernes et Floringhem, Sachin et Pressy, Berguineuse et Esquires, Heuchin et Fontaines-lez-Boulant, chapelle de St-Nicolas à Heuchin.

Diocèse d'Arras. — Barlin (St-Martin), Fouquières (St-Waast), Lestrem (St-Amé), St-Waast de Béthune, Verquin avec la succursale (St-Amé), Brouai (St-Martin) (67 églises ou chapelles).

(Grand cart. de St-Bertin, t. IX, relevé du pouillé des trois diocèses démembrés de Thérouanne et du diocèse d'Arras, page 78 jusqu'à 94. On y trouve également ce qui concerne les autres abbayes voisines ainsi que la juridiction épiscopale).

5.

ÉCRIVAINS DE L'ABBAYE.

P. XIII, lig. 9. — Voici les noms de quelques-uns des principaux écrivains de l'abbaye avec indication de leurs ouvrages :

Leothardus écrivait de 800 à 820, sous Nanthaire II, les rétractations de St-Augustin, « *Leothardus subdiaconus scripsit librum « retractationum Sti-Augustini, adextat, sed non bonæ notæ.* » (Note de Dom Charles de Witte, ms de St-Omer, n° 815).

Le manuscrit de Leothardus avec le signalement donné, figure dans la bibliothèque de Boulogne-sur-Mer, sous le n° 44 du catalogue de M. Gérard.

Guntbert, admis à l'abbaye sous Fridogise, de 820 à 834, avait un remarquable talent calligraphique ; il s'appliqua à renouveler

---

(1) Gd cart. t. IX, supplément, p. 79 et suiv.

les manuscrits du monastère. « *Guntbertus ex nobili familiâ de* « *Steneland.* » (M[s] n° 815 de S[t]-Omer. — Folquin, cart. Sith. préface et texte, édit. de 1841, par M. Guérard. — G[d] cart. *passìm*).

Vers 950, Folquin le lévite rédigeait son cartulaire « *Folquinus levita indutus fuit anno* 948, *fecit cartularium.* » (M[s] n° 815).

Quelques années après, son homonyme Folquin, abbé de Lobbes, présentait à l'abbé Walter, les vies de St-Bertin, de St-Folquin, évêque de Thérouanne, de St-Silvin et de St-Winox. Cet admirable manuscrit orné de dessins en couleurs, figure sous le n° 107 à la bibliothèque de Boulogne.

De 985 à 986, sous Trudgant, 33[e] abbé, Hérivée, Dodelin et Odbert, travaillaient à leur énorme *Psalterium Glossatum* (n° 20 du catalogue de M. Gérard, bibliothécaire à Boulogne).

Un acrostiche qui se trouve au versò du premier feuillet de ce manuscrit et que rapporte le consciencieux auteur du catalogue, ne laisse aucun doute à cet égard, il porte les noms de ces trois collaborateurs.

Henry *(Henricus)* écrivait sa copie de Cassiodore « *Cassiodori*, *alias Epyphanii scholastici historiæ ecclesiasticæ, libri* 12, in-4°, 135 feuillets » dans les premières années du XI[e] siècle, (m[s] n° 102, bibl. de Boulogne).

En 1064 environ, Folcard *(Folcardus)* retraçait la vie de St-Bertin « *Folcardus vitam S[ti]-Bertini scripsit.* » (M[s] 815). Il avait pris l'habit monastique à S[t]-Bertin sous Bovon, 37[e] abbé, qui gouverna de 1043 à 1065.

Rodulphus est auteur du manuscrit intitulé : « *S[ti]-Augustini liber enchiridion, sive de fide de spe et caritate* » in-4°, 128 feuillets, caractères du XI[e] siècle. Il prit l'habit et écrivit de 1043 à 1065 :

« *Egò Rodulphus presbiter devotus detuli hunc librum S[to]-Petro et S[to]-Bertino,* etc. » Voir le même manuscrit au rectò du premier feuillet. (Bibliothèque de Boulogne, n° 48.

Woradus a fait un ouvrage ayant pour titre : *De Naturâ rerum*, sous l'abbé Léon, de 1138 à 1163. Ce livre a été attribué à tort, à ce qu'on croit, à Thomas de Cantimpré, dit M. Gérard, dans le n° 99 du catalogue de Boulogne, « *Woradus subdiaconus librum scripsit de naturâ rerum, Bavo presbyter eumdem librum auxit.* (Cat. m[s] relig. bert.).

Simon a continué le cartulaire de Folquin le lévite, de 1136 à 1148.

HELYAS, anglais de nation, religieux de St-BERTIN sous l'abbé LÉON, qui vivait de 1138 à 1163, nous a laissé un fort beau manuscrit portant le titre de : *Isidori mercatoris canonum et decretalium collectio*, grand in-folio velin, 297 feuillets (XIIe siècle). Ce volume fait partie de la bibl. de Boulogne, nº 115.

Une pièce de vers, inscrite au rectò du dernier feuillet porte le nom du copiste.

« *Helie famuli sit, summe Deus tibi gratum !*
(Nomen auctoris).
« *Atque tuo, nostre Bertine favore patroni*
« *Dignum sit, pariter que tuo, pater alme Leoni*, etc. »

Helyas de Anglia litteratus, extat opus ab eo scriptum. (Mt 815 de St-Omer).

De 1162 à 1176, sous GODESCALQUE, 44e abbé, JEAN écrivait la vie de ST-BERNARD, « *Johannes scriptor scripsit vitam Sti-Bernardi.* »

Sous JEAN DE GRIBEAUVAL, 62e abbé, GERARD DESPIERRE, qui prit l'habit en 1428, retraça aux frais de MATHIEU DE POIX, son frère en religion, un traité sur la chasteté et la pureté des prêtres, « *Tractatus de castitate et munditiæ sacerdotum*, petit in-4º, 105 feuillets, nº 98 du catalogue de Boulogne, « *Scriptus per manum fratris Gerardi Despierre sumptibus Mathœi de Poix, Gerardus Despierre scriptor* (1428). (Mt 815 de St-Omer).

BERTIN DAMAN ou DAPMAN, religieux de St-Bertin en 1428, copiait peu à peu la *Chronique d'Ypérius* (petit in-folio, velin, sans aucun ornement, 125 feuillets, « *Hunc librum scripsit Bertinus Dapman religiosus hujus monasterii.* » (Mt nº 107 de la bibl. de Boulogne).

ALARD TASSARD, mort en 1532, écrivit plusieurs ouvrages et copia tous les privilèges de l'abbaye. « *Hic plura volumina scripsit et omnia privilegia in copiâ duplicavit. Vir multùm venerabilis,* etc. (Mt 815 bibl. de St-Omer).

Sous GÉRARD D'HAMÉRICOURT, 59e abbé, BERSACQUES, frère du doyen de St Omer, mort en 1604, écrivit les Annales Bertiniennes, « *Scripsit Annales Bertinianos....* » Le catalogue manuscrit des religieux de St-Bertin lui donne le prénom de JEAN.

En 1603, GUILLAUME DE WHITE entrait à St-Bertin et écrivait l'histoire partielle du monastère. « *Guillelmus Wittus, hic plura de gestis hujus monasterii scripsit, maximè in litteris tam divinis quam humanis fuit versatus, obiit anno* 1640. »

Il a laissé bien d'autres manuscrits, notamment ceux de LAMBERT D'ARDRES, la vie de ST-BERTIN, les commentaires sur Ypérius, etc., etc. (1).

En 1658, ROBERT DE LOSTE confie au papier ses notes sur les hommes illustres du monastère de St-Bertin. « *Bertini sancti monasterii de viris magnis.* » M^s sur papier in-4° parch. n° 816).

André LOMAN écrit au XVIIIe siècle sa chronique de St-Bertin.

Vers la même époque, on voit Dom NICOLAS DUVAL et Dom PLACIDE FLEURQUIN écrire : 1° leur *synopsis alphabetica arch. S^{ti} Bertini* en 5 vol. in-folio dont le 5e contient le *Sanctorale Bertinianum ; 2° Inventarium Sithiense, seu descriptio omnium instrumentorum,* (m^s écrit sur papier, rel. bas.) Description de tous les titres déposés aux archives de l'abbaye jusqu'en 1600.

Dom DUVAL est mort en 1762, et Dom FLEURQUIN en 1778.

Enfin, peu d'années après, Dom CHARLES DE WITTE, cet infatigable écrivain, qui a survécu à la suppression du monastère, a copié de sa main sur les originaux, aujourd'hui perdus et dispersés, toutes les chartes renfermées dans les archives de la communauté. Outre le grand cartulaire, manuscrit in-folio en 10 vol. et 3 vol. de tables, contenant 4874 pièces en latin, en français et en flamand, on a de lui les Annales Bertiniennes (1 vol. in-folio rel. veau, écriture française du 18e siècle), ouvrage contenant les faits intéressants survenus depuis 1545 jusqu'en 1655 et en outre une série de documents précieux pour l'histoire. (N° 806 du catalogue de St-Omer).

Dom. de WITTE a laissé encore une foule d'autres écrits et des annotations nombreuses sur presque tous les anciens manuscrits de l'ancienne bibliothèque de St-Bertin, ce qui prouve qu'il les avait lus. Sa main est facile à reconnaître partout où elle a passé.

Dom de WITTE est mort à St-Omer le 3 août 1807. A la vente de ses livres M. l'abbé Aubin, alors bibliothécaire de la ville, fit quelques acquisitions parmi lesquelles figuraient celles du grand cartulaire et de ses autres manuscrits. Il serait à désirer que ce magnifique recueil pût être publié; quelle mine féconde pour notre histoire !....

Récemment un libraire de Londres, croyant, sans doute, que tout

---

(1) Nous avons parlé assez longuement plus haut de ce religieux et de ses ouvrages.

peut s'acheter en France, a offert, en notre présence, 500 guinées (près de 13,000 fr.) pour cette riche collection. D'après la réponse qui lui a été faite, il est probable que cet honnête industriel ne renouvellera plus sa proposition...

6.

P. XIII, note 2, lig. 1. — ANSEGISUS (834), JEAN PACOULLE, JEAN DE MAROTELLE *(insignis poeta et scriptor)*.

7.

P. XIII, note 2, lig. 4. — Chronicam Alciacensem composuit et chronicos Sithienses. (Loman, p. 95 et 99).

8.

P. XIII, note 2, lig. 5. — ANDRÉ LOMAN, JACQUES DESNES DE BEAUFREMETZ, annotateurs d'YPÉRIUS et de TASSARD, GUILLAUME FILLASTRE.

9.

P. XVI, en note, lig. 2, 3 et 4. — Nous disons que les armoiries du monastère de St-Bertin ont de la ressemblance avec celles de la maison de Clèves, cette ressemblance nous a frappé en effet ; nous avons cru devoir la constater modestement ; toutefois on comprend qu'il n'a pu entrer dans notre pensée de décider que ces insignes, provenant l'un de l'autre, ont une commune origine. Un de nos collègues les plus distingués de Bruges, M. KERVIN DE LETTENHOVE, dont l'opinion fait autorité, croit à cet égard que l'écu de l'abbaye de St-Bertin ne doit avoir aucun point de contact avec l'écu de la maison de Clèves ; ce dernier étant tout simplement l'écu primitif des comtes de Flandres tel que l'ont recueilli les traditions avant l'adoption du lion de sable. (Hist. de Flandre, 1re édit., p. 94, note 1).

Avec le savant auteur de l'histoire de Flandre, auquel nous devons cette obligeante communication, nous serions entraîné beaucoup trop loin si nous cherchions à établir avec des preuves sérieuses l'origine primitive du sceptre fleurdelysé, et s'il nous fallait réfuter sur ce point, pas à pas, les diverses interprétations plus ou moins douteuses, pour ne pas dire absurdes de quelques légistes du XIVe siècle.

10.

P. XXI, lig. 1. — ALFREDUS Anglorum rex. princeps litteratissimus,

abbatiam construxit in Adelingiâ, ubi captivus fuerat; ibi Joannem Sithiensem cænobitam abbatem promovit, intimum que vero Grimbaldum quem sibi a sanctioribus consiliis asciverat in famosâ civitate Wontoniâ ; ibidem constructo cænobio, in litteraturæ studium, in Angliâ suscitavit. (André Loman, f° 32).

11.

RELIQUES D'AIX-LA-CHAPELLE.

P. XXVI, lig. 9. — Nous avons vu dans l'église Notre-Dame d'Aix-la-Chapelle des reliques qui vraisemblablement ont la même origine que celles de St-Bertin. Elles se composent : 1° d'une croix d'or garnie de pierreries que Charlemagne portait toujours sur lui et qui, après sa mort, avait été laissée dans son tombeau ; — 2° de la ceinture de corde que portait Notre-Seigneur, avec le sceau et l'authentique de Charlemagne ; — 3° la ceinture de la Ste-Vierge ; — 4° la corde avec laquelle fut attaché le Sauveur ; — 5° des châsses contenant le crâne et les os du bras de Charlemagne ; — 6° le cor de chasse de ce prince. Il en est d'autres qui portent le nom de grandes reliques et que nous n'avons pu qu'entrevoir au travers le verre, ce sont une partie des langes de l'enfant Jésus, la robe de la Ste-Vierge, le drap qui reçut la tête de St-Jean-Baptiste lors de sa décollation, etc., etc. Celles-là ne se montrent que tous les sept ans publiquement au peuple, on n'ouvre l'armoire qui les renferme que pour les têtes couronnées. Ces reliques portent des authentiques.

A peu de distance d'Aix-la-Chapelle, sur la route de Montjoye, non loin de Ketschembourg, se trouve le gros bourg de Cornelimunster, célèbre par son ancienne abbaye fondée par Charlemagne et supprimée en 1802. La vieille église de ce monastère possède encore des reliques qui, comme celles d'Aix-la-Chapelle, sont exposées au public tous les sept ans. Ce sont : 1° le tablier que ceignit Notre-Seigneur lors du lavement des pieds ; — 2° le linceul dont se servit Joseph d'Arithmathie pour ensevelir le Sauveur ; — 3° le suaire trouvé dans le tombeau de Jésus-Christ ; — la tête du pape Corneille, décapité à Rome en 253. — On conserve également dans cette église le cornet de ce pape, et les malades atteints de la fièvre viennent y boire, dit-on, en guise de verre, pour obtenir leur guérison. (Guide d'Aix-la-Chapelle, chez Mayer, rue Bucher).

On sait que Charlemagne fut inhumé sous le dôme de l'église Notre-Dame à Aix-la-Chapelle. Son corps était assis sur un trône ou fauteuil en marbre blanc, orné de plaques d'or fin, représentant les principaux traits de sa vie. (Voy. œuvres posth. de Dom Mabillon, publ. par Vincent Thuillier, t. II, p. 57). Ses pieds reposaient dans un sarcophage en marbre blanc sur lequel on voit des bas-reliefs reproduisant l'*Enlèvement de Proserpine*. On assure que c'est le même tombeau en forme d'auge qui, plusieurs siècles auparavant, avait reçu les cendres de l'empereur Auguste. En 1166, les restes de Charlemagne furent retirés par ordre de Frédéric Barberousse. Sur la pierre recouvrant le caveau funèbre on lit ces mots : *Carolo Magno* tracés en gros caractères de cuivre ; cette inscription est surmontée d'un lustre en forme de couronne donné, dit-on, par l'empereur Frédéric. Le fauteuil de marbre se trouve actuellement dans la tribune du fond de l'église en face du grand autel. Nous avons pu nous y asseoir en 1841.... On nous pardonnera cette digression à cause de l'intérêt qu'elle peut inspirer.

Mabillon donne, d'après Eginard, secrétaire de Charlemagne, l'inscription funéraire et les détails de l'inhumation de ce grand monarque. (Œuvres posth., t. II, p. 57).

12.

P. XXVI, lig. 9. — Avec les chroniqueurs, nous avons donné à tort le titre de sultan au khalife Haroun dont le nom, tel qu'il a été écrit est devenu méconnaissable. C'est Aaroun-al-Raschyd qu'il faut dire. Le mot Raschyd, en arabe, signifie *droiturier*.

Le titre de *sultan* ou *sulthan* est inférieur à celui de khalife, et il ne commença d'ailleurs à être usité que longtemps après.

Nous devons cette utile explication aux bons offices de notre honorable et savant compatriote et ami M. Reinaud, de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, conservateur des manuscrits orientaux à la bibliothèque impériale.

13.

P. 7, note 4 bis. — *Beatus Bertinus ecclesiam suam de veteri monasterio transferens in hoc Sithiu loco.,.. Sed quia hinc locus ille paludosus erat, ut in eo cimeterium habere non posset, a beato Audomâro episcopo consilium et opem querit, qui sibi cimeterium in collis vertice et basilicam consecravit et S*[te]*-Bertino dedit in*

sepulturam fratrum, rogans et eum obtestans ut ubi naturæ sors humanæ cum rebus exueret, corpus suum ad hanc basilicam deferretur et ibidem cum fratribus humaretur. (André Loman, m^s orig. et inéd. communiqué par M. Le Glay, p. 5).

14.

P. 8, lig. 1 en note.—*Præsul (Audomarus) per multos, diuturnos que labores, lecto decumbens,* in villâ Wavrantis, quæ a Sithiu ferè distat millibus, *accersito suo sodali Bertino, cum religiosis suis spiritum reddidit.... Cujus corpus beatus Bertinus devotè recolligens, de Wavrante ad Sithiu, concomitante collegio monachorum, cleri que ac populi frequentiâ, et in capellâ beate Virginis quam ipse beato Bertino dedicaverat, inter monachorum corpora sepelivit.* (André Loman, p. 9, lig. 30),

15.

P. 10. — « Au nombre des religieux auxquels St-Bertin donna « l'habit, on cite St-Walbert, *comte d'Arques....* »

Yperius donne en effet à Walbert le titre de comte de Ponthieu, de Tournai et d'Arques; Lambert d'Ardres, celui de comte de Ponthieu, de St-Pol et de Guînes. Folquin lui donne simplement le titre de comte, *Walbertus comes*. Cette désignation nous paraît préférable, comme étant plus conforme à l'histoire. Dans le nord de la France, la dénomination de comte n'est devenue un titre attaché à la terre que dans le courant du XIe siècle. Jusque-là ce mot n'avait servi à désigner que les officiers de la couronne placés à la tête des *pagi* et investis d'une magistrature à la fois militaire, judiciaire et administrative. En un mot, il y avait des *comtes*, mais il n'y avait pas encore de *comtés*. Baudouin Bras-de-Fer, Baudouin-le-Chauve et Arnould-le-Vieux, qui sont regardés comme les premiers comtes de Flandre, ne prenaient pas eux-mêmes ce titre, bien que leur gouvernement fût devenu héréditaire; c'est ce que le savant docteur Le Glay, conservateur des archives du département du Nord, a parfaitement établi. Aux preuves qu'il en a citées, nous ajouterons que nulle part Folquin, le contemporain d'Arnould-le-Vieux, ne leur donne d'autre titre que celui de *markisus* ou de *comes* et que lorsqu'il rapporte la mort de Baudouin-le-Chauve, il se borne à dire que ses fils se partagèrent entre eux, non pas le *comté de Flandre*, mais la *Marche* : *Markam verò ejus filii ejus inter se diviserunt;*

et Arnulfus, qui major natu erat, Flandriam ; Adalolphus verò civitatem Bononiam et regionem Taruennicam, pariterque sancti Bertini suscepit abbatiam (1). FLODOARD, sous l'année 938, qualifie ce même ARNOULD de *prince des Morins,* MORINORUM PRINCEPS.

16.

P. 10, note 3, lig. 3. — *Sanctus Winocus sancti Bertini nutritius in monasterio de Wormhoudt. meritorum plenus, cujus sanctitatem infinita per miracula demonstrarunt.* (André LOMAN, p. 12).

17.

ABBAYE D'HONCOURT.

P. 11, lig. 15. — HUNNOCURTUM, *Hunonis curia, vel* HUNULFICURTIS, dont on a fait *Hunutcurt*, Honcourt ou Honnecourt (ordre de St-Benoit). Ce monastère était situé sur l'Escaut près de St-Quentin (diocèse de Cambrai); il fut fondé pour des religieuses par AMALFRIDE et CHILDEBERTINE, sa femme.

ST-VENDICIEN, évêque de Cambrai, en consacra l'église en l'honneur de la Ste-Vierge, de St-Pierre et de St-Paul, de St-Martin et de Ste-Appolline. Il fut cédé à ST-BERTIN en 677, d'après le *Gallia Christiana* et DUTEMS, et en 685 d'après le grand cartulaire.

Après avoir subi, comme tant d'autres, les ravages des Normands, cette communauté fut rétablie en 911 par EUDES, châtelain de Cambrai. Il en est fait mention dans une bulle de PASCAL II, en date de 1109, comme étant soumise à l'abbé de Cluny. Elle était taxée 33 florins 1/3 et valait 6,000 livres.

18.

P. 15, note 3, lig. 2. — *Rigobertus quem sibi primò sanctus Bertinus substituerat, moritur non sine magnis sanctitatis indiciis, et ideo rectè beatus ab hujus loci scriptoribus nuncupatur.* (André LOMAN, p. 11).

19.

P. 18, note 3, lig. 5. — *Cum honore (Erlefridus) ut tantum patrem decebat, conditum sepelierunt in monasterio Sithiensi quod ipse edificaverat...* primus que illic sepultus est ...(André LOMAN, p. 10, lig. 1).

---

(1) *Cartularium sithiense*, édit. GUÉRARD, p. 140.

20.

P. 19, à la fin de la note 1. — Le manuscrit d'André LOMAN rappelle ici plusieurs miracles qui, sous l'administration d'ERLEFRIDE, se seraient opérés sur la tombe de ST-BERTIN (p. 11, lig. 1).

21.

P. 22, notes 1 et 3. — ERKEMBALDUS. — Vir in omni bonitate et sanctitate et sapientiâ conspicuus eligitur..... Teruanensi ecclesiæ invitus sublimatur antistes, et ad fratrum supplicationem, abbatiam sithiensem cum episcopatu tenens. (A. LOMAN, p. 12).

22.

NOTES TOPOGRAPHIQUES ET RECTIFICATIVES.

P. 23. — Au lieu de ces mots : « Ces terres étaient situées à SITHIU « sur l'AA, à KELMES, à SETHIACO, à MEMPISCO STATO, à LEODRIN- « GAHEM, à BELRINIO sur la CANCHE » et au lieu de la note 3, lisez :

Ces terres étaient celles de SETHIACO, sur la rivière d'AA, avec ses dépendances KELMIAS et STRATO ; et, dans le MEMPISCON, les manoirs de LEODRINGAS, ainsi que BELRINIO sur la Canche, dans le TÉROUENNAIS, SETHIACO est le village de SETQUE qui est en effet sur les bords de l'AA. KELMIAS et STRATO sont QUELMES et ETRÉHEM, voisins de SETQUE. ETRÉHEM s'écrivait encore au XIII[e] siècle STRATHEM. Le MEMPISCON était une partie du diocèse de TÉROUANNE, il comprenait les environs de CASSEL, désigné dans l'histoire des miracles de St-Bertin (IX[e] siècle) sous le nom de CASTELLUM MENAPIORUM, et une partie de l'ancien diocèse d'Ypres. — Voir du reste sur le *Pagus Mempiscus* le t. II des Mém. des Antiq. de la Morinie, p. 120. — LEODRINGAS MANSIONES, c'est le domaine de LEDRINGHEM, village du canton de WORMHOUDT, à 4 lieues de St-Omer, et BELRINIO est le village de BEAURAINS sur la Canche, dont l'importante châtellenie releva plus tard du comté d'Artois.

TEXTES INÉDITS (1).

23.

P. 23 et 25. — Nobilissimis abbatiam ampliavit, eam que com-

---

(1) Les textes que nous donnons ici d'après André LOMAN, ont été

pletissimâ sanctorum patrum bibliothecâ adornavit..... Voilà la première mention d'une bibliothèque, vers le milieu du VIII[e] siècle. — Hoc anno moritur.... corpus in basilicâ B. V. M. et B. Audomari sepultum est. Vitam ejus stylo eleganti scripsit Joannes III abbas, eamque legendam fratribus obtulit et inter cætera refert tanta, tamque mirabilia ad ejus tumbam patrata fuisse miracula, ut amplum et magnificum ecclesiæ S[ti]-Audomari edificium, quod adhùc modò admirant, solis fidelium oblationibus, intuitu sancti Erkembaldi miraculorum factis, constructum fuerit. — Idem notaverunt ecclesiæ S[ti]-Audomari monumenta. (Loman, p. 12 et 13)....... — C'est plutôt Jean III. A. Loman ne laisse aucnn doute à cet égard.

24.

P. 28, lig. 5. — Waymarus predecessori sanctitate non inferior.... Inter omnes prælatos venerabilis nuncupatus, ad aulam regis Hilderici evocatus, regiis muneribus et munificentiis est honoratus, anno 744. (Loman, p. 13, lig. 15, etc.)

25.

P. 29, 30 et 31—Vir in omni scientiarum genere eruditus., Nantharius qui ex omnibus Europæ partibus sanctorum Patrum libros, huc adscivit plurimos; patrum et conciliorum canones in unum collegeratvolumen ; sed infelici ignis incendio, post ejus mortem consumptum est, cujus nil nisi extat memoria in scriptis nostris.—Varios è fratribus, ad predicandum christi evangelium, ut viros apostolicos dimisit. — Tanto in honore magnatibus regibus que fuit sapientissimus abbas noster Nantharius, ut Pipinus ab eo viros apostolicos pos-

---

littéralement copiés par lui sur les originaux que ce chroniqueur avait à sa disposition.

Notre premier volume était imprimé, lorsque, grâce à l'aimable obligeance du savant docteur Le Glay, nous avons eu connaissance de la chronique d'André Loman, manuscrit inédit du XVIII[e] siècle, qui, par une coïncidence assez singulière, a quelque analogie avec le travail que nous publions aujourd'hui. Nous avons dû dès lors renvoyer forcément à l'*appendice* les nombreux et utiles emprunts que nous avons été dans le cas de faire à ce chroniqueur. Toutefois on remarquera qu'à dater de l'année 1492 (t. II, p. 49), les citations ont été mises en note, au bas des pages, à leur place naturelle, ce qu'il ne nous a pas été permis de faire pour la première partie. H. de L.

tulavit, qui in Baioariâ et Saxoniâ prœdicarent, mores que reformarent.... Misit Sygerum et Arnulphum sapienter edoctos, qui propter bellorum infestationem diu perseverare non potuerunt........ — Hildericum vero regem hic in abbatiâ sithiensi Francorum proceres, Pipini regis jussu, monacum fecerunt sub abbate Nanthario ejus que curâ et directione prædictum regem commiserunt; hinc collige quanti nominis in regiâ curiâ fuerit abbas Nantharius (751). — Moris erat hic *fratres* vocari, regem tamen, licet monacum, præ reverentiâ *dominum* appellabant, qui distinctionem tenuit, Pipinum Nantharius super regis appellatione interrogat qui responsum dedit, velle se ut omnes sithienses monasterii fratres, deinceps *domini* vocarentur quod usque modò observatum est. (Loman, p. 13 et 14).

26.

P. 33.—Eum vivum fuisse elegantem et doctum monumenta hujus abbatiæ asserunt, de cujus tamen gestis et privilegiis scriptum nihil reperimus. (Loman d'après Tassard, p. 14, lig. 1 et suiv.)

27.

P. 35, 36 et 37. — Cujus labor et industria enitent..... in aulâ Pipini et Caroli magni, magno in honore fuit et Pipini regis tempore familiæ ejus genealogiam ab origine duxerat........ —Carolus rex... hinc monasterio, crucem auream opere Triphonico ornatam , manu que B. Eligii elaboratam dono tradidit...... — Cui postea sanctæ crucis frustum insertum est, solis regibus ecclesiam visitantibus osculanda offertur. (Lom., p. 14 et 15),...... — Les terres de Caumont et Salenchy furent également données à Ardrade. On lisait autrefois sur un marbre conservé au château de Carisi :

En son castiau de Carisi,
Donna Carles à St-Bertin, Caumont et Salenchy (776),
Et leurs appartenances, témoins Rolland et Olivier.
(A. Loman, d'après *Tassard*).

28.

P. 39, en note. —Vir in omni genere scientiarium eruditissimus et naturæ phenomena, eorum que rationes profundissimè penetravit ita ut aquarum cursus subterraneos , etiam remotissimos, fodinos , sive carbonum, sive metallorum certissimè cognosceret....... — Fit potestas venandi in silvis, ubicumque constitutis, ad volumina libro-

rum quos ipsi scribebant legenda, et ad manicas et lonas almactia que (sic) habenda. — Qui licet magne ex parte perierint, locuples tamen manuscriptorum librorum bibliotheca adhuc modo conservatur (1720). — Ejus solertiâ, duo flumina uno ex meatu agnione profluentia et derivata, quæ pro commoditate monasterii, ad ministeria ex sequenda ejusdem que hortum, irrigandum concurrere mirum in modum fecit, quorum alterùm aquam hujus abbatiæ molendinis præbens. Aliud quod veteri nomine retento dicitur riparia veteris agnonæ, quo circumfluenta monasterium cingitur.... — Sedem in villâ archas statuit..; eam omni nobilitate nobilitavit.... Ibidem de novo construxit ecclesiam in honorem Sti-Martini Turonensis episcopi, quam per quindecim religiosis deservire faciebat et sacrorum librorum codices conscribendo...... — Id notandum quod molendinorum aquis, contra naturalem propensionem in altum cursum currentibus, molere fecit. (Loman, p. 17).

29.

P. 41. — C'est par erreur que le père carme déchaussé et Loman attribuent au temps d'Odland le privilège de banalité accordé aux moulins de St-Bertin. Ce privilège ne leur fut légalement confirmé qu'en 1102 par une charte de Robert-le-Jeune. (*Cartularium Sithiense* de Guérard, p. 222).

30.

P. 44. — « Lebtrude, *comtesse* d'Esquerdes et de Guînes. »

Les chroniqueurs de St-Bertin ont encore commis ici une erreur et un anachronisme. Folquin qualifie seulement Lebtrude *de veuve : Quœdam vidua*, Lebtrudis *nomine*. Elle-même, dans la charte, ne s'en donne pas d'autre : *Ego* Lebtrudis *vidua*. Ce qu'elle donne ce n'est ni un fief ni un comté ; mais *toute la chose de sa propriété*, c'est-à-dire ses alleux *dans le lieu appelé* Guînes, *ainsi qu'à* Totingetun, *dans le* pagus *boulonnais* : « *Ego dono rem meœ proprietatis in loco mencupante* Gisna *sive* Totingetun, *in pago Bononiensi.* » La charte est passée dans la *villa* de Guînes en présence du *centenier* et de quatre témoins : *Actum* Gisna villa *publicè*. D'autre part, dans le *Breviarium* dressé sous l'abbé Adalard, Guînes est représenté comme un simple village, où l'abbaye de St-Bertin avait une colonie. Tout cela est bien loin de l'idée accréditée par les moines et combattue au XIIIe siècle par Lambert d'Ardres, que le comté de Guînes aurait appartenu primitivement à l'abbaye. Ce comté dont

le normand Sifrid fut le fondateur, ne date en réalité que de la fin du X[e] siècle. — Totingetun, aujourd'hui Todinctun, est un hameau d'Audinghem dans le Boulonnais, situé sur les bords du *riu* de *Guiptun*.

31.

P. 45, et 47. — Nantharius a Carolo legatus mittitur in Britanniam, Adulphi Northumbrorum regis, restituendi causâ, quam legationem felicissimé consummavit, chronicæ testantur....—Hùc usque duravit, Sithiensis communitatis œtas aurea, inquit annalium Bertiniensium auctor; huc usque, ut cum eo prosequar religionis fervor, charitatis fraternæ puritas, evangelicæ prædicationis zelus, virtutis et amoris dei studium; sed proh dolor! Quod antiquorum zelus, pietas et labor ædificaverat, unius Fridogisi cupiditas momento destruxit. (Loman ex Tassardo, col. 17 et 18).

32.

P. 54. — Hujus abbatis, licet irregulari directa exemplo, communitas Bertinica, sic tamen regularem sustinuit disciplinam, ut hâc permotus, Guntbertus nobilis adolescens sublimioribus ecclesiæ dignitatibus habitum Sithiensem pretulerit; hunc que sancto loco triginta tres villas, cum comitatibus, in eleemosinam concesserit Goiberto parente consentiente, et ita exigente. (Loman, f[os] 19 et 20).

33.

P. 54. — Vers la fin de l'administration de Fridogise, Ansegise, moine de St-Bertin fut appelé à l'abbaye de Lobbes (834). Cet abbé, vertueux et éclairé, avait mis en ordre les édits et ordonnances de Charlemagne, ceux de Louis-le-Débonnaire et des autres princes. Cet écrit formait deux volumes qui sont depuis longtemps égarés.
« Ansegisus Sithiensis quondam, dein abbatiæ Laubiensi sublimatus,
« virtutibus et scientiâ præclarus, edicta et ordinationes Caroli magni
« et Ludovici, ad ecclesiasticam legem pertinentia duobus digessit
« libellis et eorumdem principum mandata et mundanam legem spec-
« tantia solidis libellis inserunt; sed hæc opera jam non repe-
« riuntur. » (Loman, f[o] 20, lin. 1 à 12).

34.

P. 54. — La plupart des noms de lieux énumérés dans cette page et les suivantes ont été mal écrits par le copiste de Folquin. Ce qui

le prouve, c'est que plusieurs d'entre eux sont écrits différemment dans les chartes de **Guntbert**, reproduites par **Folquin** lui-même à la fin de son cartulaire. Ainsi, au lieu de **Milnom**, **Okkaningahem**, **Bortheem**, **Hemmenwil**, etc., on lit dans ces chartes : **Milhem**, **Hokingahem**, **Burthem**, **Hemmawic**, etc., et réciproquement les noms de **Squerda**, **Wesarinio**, **Tingriaco**, etc., de l'énumération de **Folquin**, sont écrits dans la charte de 857, **Sperdia**, **Wesarmio**, **Tingiaco**, etc. D'ailleurs rien de plus variable que l'orthographe latine des noms de lieux dont aujourd'hui même la prononciation ni l'orthographe ne sont encore bien fixées. Ainsi le nom d'*Acquin* qui se prononce comme si ce mot était écrit *à coin*, s'écrivait au IXe siècle **At Cona** ; le chroniqueur **Simon** nous avertit dans son cartulaire que ce même nom qu'on trouve aussi écrit **Acquinium**, s'écrivait de son temps, au XIIe siècle, **Atquinium**. Ainsi encore le nom de **Longuenesse** qui, dans la charte d'**Adrowald** est écrit **Losantanos** conformément à ses racines primitives et à l'emploi alors usité de l'*a* au lieu de l'*e* et se prononçait par abréviation **Lostnes**, **Locnesse**, se trouve écrit dans les chartes des siècles suivants, **Locanes**, **Loconessa**, **Loconessis**, et, dans les chartes plus modernes, **Longanessa**.

Nous croyons donc que les noms de lieux énumérés dans cette page peuvent s'interpréter ainsi :

Ricolvingeem, **Réclinghem**, hameau de **Crémarest**, *Hisdenne*, **Hesdin-l'Abbé**, peu distant de Crémarest, *Henrikengahem* et aliò *Henrikengahem*, **Heuringhem**, près de St-Omer, et **Eringhem**, canton de Bourbourg ; *Milnom* ou *Milhem*, **Milham**, ibid. *Ebresengahem*, **Eversham** sur l'Yser, *Winingahem*, **Weins**, hameau de Blandecques. C'est à Winingahem ou *Widinga hamm* que les Audomarois taillèrent en pièces, en 891, *près d'un bois de chênes*, aujourd'hui le bois **Richebé** et *en vue des remparts de la ville*, une bande de cinq cents Normands qui étaient venus pour prendre la petite forteresse de St-Omer et la piller. Une note écrite de la main de **Guillaume de Witte** en 1616, nous fait connaître que **Widinga hamm** est le hameau de **Weins** et cette interprétation est tout à la fois conforme au lieu où l'agiographe du IXe siècle place celui de la bataille, *en vue des murs de la ville et du mont d'Helfaut*, et à la prononciation flamande du pays. Ainsi les Flamands de nos alentours prononcent **Leissel** au lieu de **Lederzelle**, et **Ley** au lieu de **Leyden**. — *Cormontium*, **Cormoret**, *Hostedes*, **Hostade**, *Lampanesse*, **Lamprenesse**, arrondissement de Furnes, *Simpiaco*, **Sempy**,

arrondissement de Montreuil, *Bortheom*, BOURTHES, *Reka*, RECQUES, *Stratœ*, ETRBELLE, *Hemmunwil*, HERMAVILLE, *Hedenesberg*, alias *Hetenasmorat*, HESMONT, même arrondissement, *Kessiaco*, QUESQUE, arrondissement de Boulogne, *Lonastingahem*, LOTTINGHEM, etc.

35.

P. 55 et 56. — Goibertus Guntberti pater, celebris quondam militiæ dux, obiit et in ecclesiâ S^ti^-Bertini sepelitur......,. — Guntbertus ecclesiæ sancti Salvatoris rector brevem possessionum, ornamentorum et dispensarium ejusdem ecclesiæ statum conficit....... — Fridogisus regiminis sui anno 14 obiit, cujus licet initium irregulare et scandalosum fuerit finis tamen honestius extitit: duo postremos vitœ suæ annos religiosè cum cænobitis explevit, relictis canonicis, quos etiam de monasterio S^ti^-Audomari expulisset, sed pium Fridogisi desiderium mors improvisa prevenit et quod ipse sui regiminis initio fecerat, posteà destrui non potuit et canonici eamdem ecclesiam perpetuò retinuerunt. (Telle est à cet égard la version d'André LOMAN, qui avait à sa disposition toutes les archives. — Guntbertus propriâ manuscripsit, caractere equidem polito, codices veteris et novi testamenti; etiam plurima patrum volumina inter alia eximium sancti Gregorii papæ pastorale ejusdem pontificis lucubrationes in Job (872). (A. LOMAN ex FOLQUINO, YPERIO ex TASSARDO, f° 27).

Nous parlerons ailleurs de ce pastoral dont nous venons de retrouver un magnifique exemplaire, manuscrit sur parchemin, pouvant se rapporter au IXe ou Xe siècle.

36.

P. 57, 58, 59 et 60. — Sacri palatii archinotarius designatur et abbas S^ti^-Quintini juxtà Novionum (835)...... — Hugo ad Lotharium legatus mittitur......... — Dicitur à Folquino in legatione quam Caroli regis jussu susceperat occisus, sed ab aliis scriptoribus morbo occubuisse refertur...... — Sancti presulis corpus Audomari Hugo abbas ad S^ti^-Quintini monasterium, annuente ecclesiæ custode transferre gestivit; sed Terwanæ civitatis episcopus Folquinus multâ Morinensis populi comitatus catervâ, furem usque in villam Ligsbourg insequitur; cumque illinc ulterius progredi sancti que presulis corpus fraudulenter sublatum longius deducere meditaretur abbas Hugo, non permisit deus tantum ad impleri facinus....... — Letantes Morinenses, sanctas patroni reliquias suscepiunt, sanctus

autem Folquinus precavens ne in futurum simili quis jugerio sanctum corpus auferre tentaret, illud abscondit in insulâ Sithiu, juxtà beati Bertini membra, Morus autem S^{ti}-Audomari prepositus qui in hoc scelus consenserat, a dignitate deponitur.... Ab Adalardo Guntbertus ei subrogatur...... — (839). Miserrimæ divisioni Sithiensis cænobii à Fridogiso factæ condolens Hugo, unitatem locorum reformare incumbit, maximè cum prisco tempore ibidem monastica religio in unitate spiritu floreret, sancti Folquini protectionem implorat...... — Florent hoc ævo in abbatiâ Sithiensi beatus Joannes et beatus Asserus qui cum beato Grimbaldo postea in angliam postulante Alfredo rege, prædicationis causâ. profecti sunt...... — Festum S^{ti}-Grimbaldi celebratur in duplici....... — Grimbaldus adolescens nobilissimis parentibus ortus qui postea magnam ecclesiæ lumen à Britaniâ dicitur, sub clavigeri, petri patrocinio susceptus religiosus. (Loman ex Tassardo).

37.

P. 63 et 64. — Adalardus pridem in hoc monasterio ab Humroco patre et comite palatii regalis oblatus abbatiam suscepit regendam XII calendas augusti..... — Refloruit religio sub Adalardo... Alii in angliam, alii in Frisiam, fidem et morum puritatem prœdicaturi profecti sunt...... — Dani hoc monasterium depredantur et magnâ ex parte incendio vastant. Corpus S^{ti}-Bertini translatum sub altare ejusdem ecclesiæ fuit reconditum (847). (Loman, f°s 22 et 23).

38.

DÉCISION DE St-FOLQUIN AU SUJET DES DEUX ÉGLISES,

PIÈCE ARGUÉE DE FAUX.

P. 61, lig. 12. — Le P. Lecointe (t. 8, f°s 584 et 585) et Mabillon (*Acta Sanctorum*, 3^a *pars* 1, f° 122), rapportent, en entier, la décision de St-Folquin au sujet de la suprématie des deux églises ; mais l'auteur des Annales Ecclésiastiques de France y trouve deux défauts suffisants, selon lui, pour faire regarder ce titre comme suspect. Le premier de ces défauts consiste, dit-il, en ce qu'on y parle de Fridogise d'une manière peu convenable « *Atrocibus verbis impetitur ;* » le second est relatif à la date qui est marquée par l'année de l'incarnation de Notre-Seigneur Jésus-Christ ; il ne dit cependant pas que la date soit fausse, car l'année 839 correspond exactement

à la 26e année du règne de **Louis-le-Débonnaire** et à la 23e de l'épiscopat de **Folquin**; il doute seulement que le titre soit bien vrai. Le P. **Mabillon** réfute dans ses annales les doutes du P. **Lecointe**, il ne les trouve pas suffisants pour faire suspecter la véracité du document. (**Mabillon**, Ann. Bened,, t. 2, f° 612, *de re diplomaticâ*, lib. 2, f° 669). — Diss. hist. et crit. sur l'origine de l'anc. abb. de St-Bertin, p. 190 et suiv.)

Voici un fragment du texte copié sur les originaux :

(F° 21 r°, lin. 10). — « Ut pristino more loca prædicta sub unico « famulentur pastore, quod presente universali synodo et regalis « palatii primatibus, de consilio et jussione domini nostri Ludovici « imperatoris factum constat, XII calendas julii, indictione IIa, in hujus « conventus præsentia statutum est, ædilitatem et præposituram ba- « silicæ B. M. Virginis sanctis Petro atque Bertino esse reddendam, « utque monacus ibidem ad regimen et custodiam ecclesiæ præpo- « situs, sub abbatis Sithiensis obedientiâ constitueretur, quodque « tribus anni solemnioribus festis idem abbas in præfatâ ecclesiâ « celebrare posset... in fine privilegii hæc sequuntur. Acta sunt hæc « jussione et ordinatione domini nostri imperatoris.

« Ego Folquinus de consensu totius cleri et synodi, hanc volun- » tarie cartam firmavi et cum episcopali interminatione subscripsi « Ego Maximus archidiaconus... signum Sigeri prioris Sti-Audomari, « signum Adalardi cononici ejusdem ecclesiæ; ego Hugo abbas « utriusque monasteri, subscripsi et ne per successorem aliquem hoc « vel simile dissidium fieri vel renovari a quibus libet perverse « voluntatis posset, Hugo abbas Sithiensis privilegio suo antiquam « subjectionem ecclesiæ Sancti Audomari Sithiensi cænobio refor- « mavit; ibidem que Morum monacum Sithiensem prepositum cons- « tituit IIIa calendas julii, post synodum celebratam. » (Ms d'André **Loman** d'après **Folquin**, **Tassard**, etc., etc.)

39.

P. 66, 67 et 68. — Dani rapinâ famelici (ad cenobium pervenerunt) nullos ex fratribus repererunt, præter quatuor qui se devoverunt, se si deo placuisset, ibidem martyrio vitam potius finire, quam sanctorum reliquias paganorum profanationibus relinquere. Nomina autem sequuntur : Woradus et Winebaldus, Gervaldus et Reginaldus sub monasticæ religionis normâ ab incunabulis educati... Quos danica frendens insania, nolentes christianum nomen abnegare inhumaniter trucidavit (861).......

In hujus reparatione Berto vel Bertus artifex è turris culmine lapsus, liber a gravamine nescit precipitium......

Un chroniqueur dit de cet abbé : « Nulla hic Hugonis acta referuntur, quippe qui abbatiam non rexit. Ejus enim intrusioni illegitimæ se se opposuerunt Sithienses, suorum apud regem illustrium legatorum Guntberti et Grimbaldi supplicationibus, qui ab eo principe obtinuerunt ut abbatiæ restitueretur Adalardus. (Loman. f° 25, lin. 13 et seq.)

40.

P. 69. — Bona ecclesiæ a Danis distrahuntur et dilapidantur (860) Dani pecuniæ avidi, rapinâ famelici, ad anglos saxones navigant, a quibus profligati, pertinaci cursu applicuerunt in finibus Menappum et portum Itium (qui modo vocatur Calesium) prosilientes, ad famosissimum Sithiu monasterium, aviditate thesaurum ecclesiarum subripiendi...... — Obiit Adalardus IVa nonis septembris.

41.

P. 70. — Parmi les noms de lieux énumérés dans la note 3, on peut interpréter ainsi les suivants : *Fresingahem*, FRESSINGHEM, hameau d'Esquerdes, *Laningahem*, aliàs *Lolingahem*, LEULINGHEM-lez-Étréhem, *Elciaco*, *Euske*, *Ausque*, ZUDAUSQUE, *Bermingahem*, BARLINGHEM, hameau de Moringhem, *Atcona*, ACQUIN. *Botniggahem* pour *Botingahem*, BOISDINGHEM, en patois BODINGHEM, *Aldomhem* pour *Aldenhem*, AUDREHEM, *Scala*, ESCALLES, *Mighem*, MICKEM dans les marais près de Boninghem, *Huolingaam*, la ferme d'HOLINGUD, sur Nordausqe.

42.

P. 70. — Anno 854. Carolus Carisium veniens, illic synodum episcoporum convocat... Huic synodo affuerunt B. Folquinus Terruanensis et Adalardus abbas, qui cuncta synodi acta cum capitulis libro digesserat, sed modo inter scripta nostra non reperitur..... — Zeppo nobilis princeps, primus regni post regem vicarius, ab Adalardo vestitus...... — Humroeus comes pridem sub Carolo magno rege et Ludovico pio ejus filio dux insignis, sæcularium rerum perfessus in abbatiâ Sithiensi habitum suscepit monachalem, omnibus proprietatis suæ possessionibus eidem ecclesiæ per donationem concessis. (LOMAN, f°s 22 et 23).

43.

P. 71. — A. Loman écrit sur Adalard : « Totam abbatiam Sithiensem « a Danis destructam reparavit. — Vir erat infatigabilis in reparandis

« et abbatiæ ædificiis villis et possessionibus, eloquii divini sapien-
« tissimus, sublimioribus principibus carusque, licet apud Carolum
« calvum falsò incusatus fuerit, inimicis tamen semper bene fecit.—
« Invitus regimen abbatiæ ad fratrum supplicationem postmodum
« acceptavit, breviarium composuit quo omnes villas, possessiones,
« silvas, cartas et privilegia complexus est...

44.

P. 72. — St-Folquin, le bienheureux évêque de Thérouanne, mourut sous le gouvernement d'Adalard. Il fut inhumé par ce prélat dans l'église du monastère au côté droit de St-Bertin : « *Ad dextrum sancti Bertini latus sepelivit.* » Nous avons parlé ailleurs de cette sépulture.

On rapporte que ce pontife avait un cheval qui fléchissait le genou toutes les fois que son maître voulait le monter, afin qu'il pût se mettre plus facilement en selle. On ajoute qu'à la mort du saint évêque, ce cheval précédait les religieux à la cérémonie funèbre, marchant lentement au-devant du cercueil, et que depuis lors, il refusa obstinément de se laisser monter. Après la mort de cet animal, qui mourut au bout de quelque temps, ses membres ne subirent jamais les atteintes des chiens ni d'aucune bête fauve, ce qui, dit-on, lui aurait fait accorder une sépulture privilégiée.

Ce fait a été raconté en vers et en prose.

« (Anno 847). Fertur hunc virum dei equum habuisse, qui quoties
« iter carpere vellet sacratissimus antistes, ad obsequium ejus genua
« flecteret ut absque ullo labore equitationis ascenderet. Hunc au-
« tem narrant saniores nostri, ante præsulis feretrum fratribus
« preiisse ; sed omnem hominem deinceps ferre recusasse, quippè
« post membra tanti pontificis, passus, non est alienis voluptatibus
« desservire ; non longo post tempore mortuus, cum canibus expo-
« situs foret, anullis eorum est attractus et reverâ cadaver ejus, canes
« lacerare non poterant : supra quem himnidica christo cantica se-
« pissime fuerunt decantata, quod videntes cives, eum sepelierunt,
« quem nec bestiæ ne volucres tangere præsumpserunt. » (Loman ex Tassardo, f° 24, lin. 21 et seq.)

45.

P. 73 et 74. — Loman fait ici une remarque : « Volunt aliqui,
« dit-il, Humphridum Prumiensis abbatiæ religiosum fuisse, id que
« asserit Yperius ; sed auctorum discordantias facile est conciliare

« cum annalibus Bertinianis, dicendo sanctum illum præsulem pri-
« mò Prumiensis, deinde Sithiensis alumnum..... » — Cum Carolus Rex abbatiam cum dedecore (Humphrido) abstulisset, eam Hilduino nuper a senatu venienti donavit, indignum certè tanto rege quod ad ea, sanctum antistitem sciens persequeretur..... — Magemfridus vel Mengerfridus nobilis Boloniensium comes, designatus, relictâ seculi pompâ, in Sithiensi abbatiâ vitam regularem profitetur, pluraque hereditatis prædia beato Bertino consecrat. (Loman, f° 26).

46.

P. 76, 77, 78 et 79. — Ermenfridus Virdunensis naturaliter surdus et mutus ad Sti-Bertini sepulchrum ductus perfectè sanatur ut authentico pro testimonio sanctissimus præsul Humphridus testatur. (866)...... — Hilduinus abbas Simoniaci ingressus memor, multum que propterea agitatus abbatiam electioni canonicæ submittit.... — Loman porte à 37 livres d'or au lieu de 30 le prix donné pour l'acquisition du monastère..... — Statuens 50 monacorum numerum, abbatem, præpositum cæteros que officiarios electione fratrum fieri ordinavit..... — Et insuper exemptionem et immunitatem, possessiones et villas, quibus plurima bona addidit...... — Scriptor (Mengenarius) eximius composuit hymnes et prosas in honorem sanctorum Audomari, Bertini et Erkembodonis....... — Hilduin avait pris un grand soin de la bibliothèque : Bibliothecam undequaque locupletissimam conquirendo, nec inutilis fuit ad hujus operis perfectionem. (Loman, f°s 26. 27 et 28).

47.

P. 80. — Turringahem est désigné comme étant dans le *pago Bernensi,* ce ne peut donc être Tournehem.

48.

P. 80 et 82. — André Loman fixe cette donation à l'année 875 :
« Rodewaldus Megenfridi Sithiensis cænobitæ pater, suæ hereditatis
« partem Sto-Bertino per manus Hilduini abbatis obtulit, scripsit et
« subscripsit Grimbaldus diaconus. » (Folquin, Tassard, Dom
« Cléty, f° 26, lin. 15)...... » — Hæc sunt prima Audomarensis civitatis initia que omne sui incrementum..... Ante hujus abbatiæ fundationem, nisi paludes quoquè versùs cernebantur...... — Alma beati Remigii ossa referre decrevit Fulco. (Loman, f° 29).

49.

P. 84, 85 et 86. — Recordatus anglorum rex Alfredus amici sui

Grimbaldi, cupiens que per hunc, anglorum ecclesiam de novo informari consulit Adelredum Cantuariæ archipresulem ; respondit ille, inveteratos patriæ abusus non nisi per transmarinos religiosos corrigi posse.... mittuntur a rege legati ad abbatem, cæteros que abbatiæ] Sithiensis, regalia dona; regiæ et archiepiscopales litteræ exponuntur.... de hoc mitti sibi flagitat Grimbaldum dilectissimum abbatiæ prepositum.... mittitur cum sanctis comitibus, quorum duo Joannes et Asserus presbiteri precellebant (888)...... — Grimbaldus in angliâ, veluti sol coruscans, sapientiæ divinæ radiis refulget : infatigabilis apostolus prædicat.... Winthoniensis abbatiæ regalis abbas constituitur (889). Cui Alfredus Rex possessiones et prædia cum prærogativis concessit (890)...... — Major hujus abbatiæ pars hoc anno tempestate dejicitur, modico tamen tempore Alfredi regis munificentiâ nobiliori, quam antea, structura reparatur..... — Nortmanni Arcas usque perveniunt, Sti-Audomari atque Bertini ecclesias depredaturi.... verum a civibus villæ Audomarensis penitùs, trucidantur ita ut vix permanerent qui suis infortunam nunciarent (890)...... — Asserus ad episcopatum Schireburgensem promovetur ab Alfredo.... — (889) Astingus Danorum dux cum Rodulpho abbate pacem dolo quærit baptisari, se velle simulans... et imprimis prædicto abbati licentiam quocumque vellet eundi per nuncios mittit ; his consiliis Rodulphus Atrebatum pergit, civium comitatus catervâ Danorum in eos irruit multitudo; cives Rodulphum sequentes, Danos deteruerunt; sic Astingi dolum evaserunt..... — Herricus Præpositus hoc ævo illustrat ecclesiam (889)...... — Folquin, Tassard, de Whitte, André Loman et autres chroniqueurs, rapportent plusieurs miracles survenus à cette époque par l'intercession de St-Omer et de St-Bertin. (Loman, f°s 30, 31 et 32).

50.

P. 87. — Hoc tempore Balduinus Flandriæ comes, Sithiensium abbatiam usurpare studebat, quod agente beato Grimbaldo ex angliis reduce, obtinere non potuit, Fulconis autem in abbatiam reassumptio, ingentis, diuturnique odii fomitatem fecit. (Loman, f° 32).

51.

P. 88.— (900). Atroci turbine ecclesia Sithiensis, inter fluctinagas mundi jactata procellas, diu nimium que turbata, nec frangi duris aut adversis potuit ; nec lætis aut prosperis diminui; sed semper in semet ipsâ fortes habuit et animosos defensores.... Quippe Bertinica

per potentum invidiam mirum in modum agitata, juri suo electionis, canonico cedere non novit ; coacta tamen persecutionem sustinuit.

Cum blandimentis Francorum regis, animum obsistente Fulçone, non posset, Balduinus calvus Flandriæ comes cum adducere ut abbatias Sithiensem et Vedastinam Atrebetensem voleret usurpare, majori in Fulconem debachatus est odio ; id circò, Winemarum suæ nequitiæ complicem militem, denuò ad Carolum simplicem, ut sithiu cænobium opibus famosum, qnod pridem cupiverat adipisceretur utque Fulconis animum placaret.... Verum inflexibilem comperit.

Insidias tetendit Winemarus.... ab eodem impiissimo milite lanceis perfoditur XV^a^ calendas julii, feriâ 3^a^, hora 6. (Loman, f° 33).

52.

P. 89 et 90. — (899) Alfredus Rex moritur... Grimbaldus in Sithiu monasterium repatriare deliberat; verum ab Edwardo filio et successore pro regalis abbatiæ Wintonensis consummationem detinetur. — Corpora sanctorum Valarici et Richarii ob metum Normannorum ad Sithiu St^i^-Bertini cænobium conservanda transferuntur (a Fulcone) (883). (A. Loman, f° 29, Folquino et Tassardo, etc.)

53.

P. 91 et 94. — Post Fulconis horribilem trucidationem Balduinus comes usurpavit, Carolo Rege non contradicente, nec tamen concedente...... — Ecclesiæ scandalum disciplinæ, enervatur comes Balduinus, mere laïcus, uxoratus, predictis usurpatis abbatiis.... prædia et possessiones, dilapidare, suis que usibus meliora quæque mancipare cepit, et milites suos ambarum ecclesiarum tenementis locupletare.

A cette époque, en 902. Asserus, ancien religieux de Sithiu, devenu évêque en Angleterre, écrivit la vie d'Alfred. — (903) L'année suivante, Grimbald, dit le Bienheureux, mourut plein de bonnes œuvres dans l'abbaye de Winchester qu'il avait fondée avec le secours du Roi d'Angleterre et à laquelle on donna son nom. (Loman, f° 33).

54.

P. 96 et 97. — Sifridus dux cum reliquis Danorum, Turmâque numerosâ adveniens Ghisnas, Sithiensis abbatiæ dependentiam ab eadem ecclesiâ usurparie abstulit, arcemque in fortalitium in eâ construxit et se Ghisnarum comitem titulavit, quem posteâ Ar-

nulphus Flandriæ comes ad fidelitatem hominis ligii de ipsâ recepit, Adalolpho et Sithiensibus contradicentibus...... — (932) André Loman, p. 34 v°, écrit Radwinus au lieu de Edwinus..... — Anno 928. Facta est corporis sancti Folquini exaltatio in quâ mirabilia multa operatus est dominus, que disertissimis scripsère libellis Folquinus levita sancti præsulis ab nepos ; sed longiori discursu sapiens Folcardus hujus etiam loci scriptor eximius...... — (933). Elphegus Wintoniensis episcopus cum Sto-Dunstano, beati Grimbaldi abbatis corpus de terrâ levavit et in loculo argenteo extulit...... — Edward roi d'Angleterre, père d'Edwin, mourut en 924 et fut inhumé à Winchester, dans le monastère fondé par St-Grimbald. « In abbatiâ Sti-Grimbaldi sepultus. » (Loman, f° 34).

55.

P. 100 et 102. — (938) Adela Flandriæ comitissa Arnulphi uxor, graviter infirmata, ab episcopis Vicfrido Morinensi et Fulberto cameracensi, 2a paschalis feriâ, non sine timore magno, introducta prima mulierum, sancta Sithiensis abbatiæ limina tentavit ingredi... repentè sanata est. Eo pretextu mulieribus permissus est in eamdem abbatiam introitus, quo eo usque fuerat exhibitus. ..,. — Hâc tempestate conspiciens Arnulphus comes, sanctam religionem laïcorum dominatione prorsùs collapsam, jus et nomen abbatis a se suisque successoribus voluit penitùs abdicari, ut ordinis detrimenta facilius per ecclesiasticam personam possent reparari, igitur possessiones et prædia quæ ipse et pater ejus suis usibus manciparant, magnâ ex parte abbatiæ restituit. Sanctum verò Gerardum Sithiu monasterio prefecit. (Loman, f° 35).

56.

P. 107. — Le chroniqueur André Loman classe Agilon dans le catalogue des abbés ; avec le plus grand nombre nous nous bornons à lui conserver le titre de coadjuteur. (f° 35)...... — André Loman écrit au sujet de Folquin : « Folquinus levita, beati Folquini ab « nepos et prioris Folquini nepos, scriptor insignis, qui cartula- « rium chronologicum composuit. » (F° 31).

57.

P. 112 et 113. — On voit tous les détails dans le manuscrit d'André Loman (f° 36)...... — (953). Hildebrandi consilio et monitis, Arnulphus comes villam Arcas dictam, quàm dùdum pater ejus usur-

paverat restituit. (Loman ex Tassardo, f° 36)..... — Folcardus. — (Vide ann. bened., t. II, p. 23, 50, 62)...... — Floret Adoldus Saxonum ducum genere Oriundus, Parisiensis facultatis doctor eximius, qui imbuendæ juvenum scholæ quandiù vixit, onus sustinuit. (Loman, f° 36).

58.

P. 119. — Ragenoldus terras quas repetebat a rege obtinuit Lothario, cujus charta extat a Sithiensibus conservata. (Loman, f° 37).

59.

P. 123. — Adalolphus verò substitutionis Hildebrandi compertâ veritate, hùc non rediit sed ab Angliæ rege, paulo post ad Asserum schireburnensem episcopum.... consecratur et citô moritur. (Loman, f° 37).

60.

P. 127.—Dunstanum Archiepiscopum et Primatem totius Angliæ meritis et genere clarum recepit. (Loman, f° 35).

61.

P. 129. — André Loman dit d'Arnoul d'après Tassard : « De hoc « abbate non legitur quis aut qualis fuerit regularis secularis ve, etc. » — Hâc tempestate, torpentes et negligentiâ obruti cenobitæ, nil scripserunt, neque de gestis aut electionibus abbatum, neque de privilegiis per eos acquisitis, neque de regulari monachorum vitâ et conversatione, notare contenti abbatum nomina. (Loman ex Tassardo, f° 38).

62.

P. 133 et 134. — Abbas moritur 985....... — Richildis prepotens domina multa Sithiensi abbatiæ bona per manus Walteri abbatis contulit. (Ex Tassardo, Loman, f° 38).

63.

P. 135 et 136. — Trudgandus Sithiensis cænobita et abbatiæ præpositus, vir verè sapiens, et longiori vitâ dignus qui ob eximias virtutes quibus tunc temporis excellebat, ab antiquis dictus est Abbas venerabilis..... — Odbertus Sithiensis cænobita, vir sapiens, a scriptoribus nostris preelectus, pastor dictus, magnus que ecclesiæ dei zelator. (Loman, f° 38).

64.

P. 137, 139, 140 et 141. — Henricus... Instigante Odberto eccle-

siasticam historiam tripartitam composuit, quæ in bibliothecâ nostrâ adhùc extat (1720), ab Henrico scripta.... Qu'est devenu ce livre ?...... — (1000). Litterariam hoc tempore in Sithiensi abbatiâ Odbertus instituit Academiam que ad Lamberti abbatis tempora perduravit...... — Dodolinus, Heriveus, litterarum scientiis excellentes... scriptis suis Sithiense, monasterium illustrant, primus commentarium in veteris testamenti scripturis compilando, alter verò ecclesiasticam ecclesiam quam composuerat legendam, exhibendo super est commentarium istud in bibliothecâ et historiâ Herivæi..... —Hoc ævo, otia animæ inimica eliminantur, unde quaque Sithienses exquiruntur qui monasteria alia reforment, ad Blandinum Dodolinus mittitur, ad Vedastinum Henricus, et ad Elnonense Adelgarius..... — Raimbertus Flandrensium comitum genere Oriundus, dies sacrarum paginarum studio impendebat... .. — Henricus scriptor..... — (989). Framericus Morinensis Episcopus, quatuor altaria Odberto et Sithiensibus tradidit...... — Idque authenticis curavit scriptis mandari. (Loman, f° 38 et 39).

65.

P. 148, 149 et 150. — (1026). Balduinus Morinensis episcopus novem altaria tradidit...... — Actum Terwanæ in basilica B. M. V. omni ejusdem ecclesiæ assistente clero...... — (1028). Harduinus Tornacensis sex tradidit altaria, coràm multo clericorum agmine, presentibus Stephano et Bernardo archidiaconibus....,. — Les chroniqueurs disent de ce dernier : « Germanus præpositus abbatiæ constituitur et tanquam stella coruscans, sapientiâ et sanctitate, sub Roderico abbate sanctam dei illustrat ecclesiam...... » — Winradus vir ecclesiæ utilis jurium abbatiæ conservator, ab abbate Roderico in villam Calmuntis missus. — Eadem villa uno die a latrone depopulata, prædatorem suis verberavit precibus, resipiscens latro, prædam reduxit et ejusdem sancti viri meritis sanctitati restituitur...... — Au bas de cette charte est écrit : Coràm archidiaconos, in publicâ synodo, medio que clericorum cartæ actæ sunt hæc, in basilica B. M. V. Terwanensi indictione XVIV-XVI calendas octobris. — Drogo nomine, non meritò, Morinorum episcopus subscripsi. (Loman, f° 40).

66.

P. 152, 153 et 155, — (1052). Nonis maii, elevatur corpus sancti Bertini, presentibus Widone Remorum archipresule, Drogone Mori-

norum antistite, abbatibus Heremaro Sti-Remigii, Alfredo Sti-Wulmari, Germano Sti-Richarii, Fulberto, Sti-Bovonis, Rumoldo Sti-Winoci, Heriberto Sti-Judoci, Wallone archidiacono Remensi Huberto et Joanne Morinensibus, Werico Remensi præposito, Constantino ejusdem ecclesiæ decano, Hugone et Folcardo Sithiensis decano et præposito.—Ad fuit et Athela nobilissima Regis filia, quæ linteum candidum sacrorum ossium respectivium obtulit...... — Bovo tractatum scripsit de inventione et elevatione corporis Sti-Bertini quem Remensi archiepiscopo Guidoni obtulit...... — L'épitaphe de Bovon a été composée par Héribert, alors prévôt du monastère, le même qui devint son successeur. « Epitaphium hoc metro composuit Heribertus præpositus. (LOMAN ex TASSARDO, f° 41).

67.

P. 163. — (1081). Dissenteriâ consumptus pace quievit, qui licet sanctorum cathalago non fuerit adscriptus, meritò tamen beatus nuncupatur. (LOMAN, f° 45).

68.

P. 168, 169 et 170. — Il était chargé par le souverain pontife d'engager Robert-le-Frison à renoncer à ses projets sur les biens de l'église. Il y réussit...... — Regressus a terrâ sanctâ Robertus Frisio, non sanctior factus.... confirmat bona et possessiones ecclesiæ...... — (1099). Hubertus Morinensis episcopus regularem habitum in Sithiensi abbatiâ, illic que vitam religiosam profitetur...... — (1094-1095), Ce prélat eut à traverser des moments bien difficiles à cause de la misère affreuse qui régnait alors dans les Gaules. — Il établit des prières et des processions publiques et générales. Il donna l'hospitalité pendant cinq jours à St-Anselme à son arrivée d'Angleterre. « Anselmum ab Angliâ venientem 5 diebus permansit....., » — Jean est qualifié de saint : Vir fuit vèrè sanctus, qui parem non habuit, inter sanctos numeratur, licet non canonisatus. (LOMAN, f°s 45 et 46).

69.

P. 175, 177, 180, 186 et 189. — (1099). Lambertus presente Godofrido parisiensis abbatiæ Sithiensi prefertur.... Episcopo a summo pontifice judex delegatus, Terwanam mittitur electiones pretendentium ejus ecclesiæ episcopatum examinaturus.... — Joannes legitimè electus confirmatur...... — Renovatæ suæ basilicæ dedicationem instituit, coadunatus comite Flandrensi Roberto juniore, Cle-

mentiâ comitissâ, cum omnibus pènè totius patriæ primatibus et abbatibus numero 20, facta que est solemnitas maxima..... — Zelo satis imprudenti religionis formam immutare deliberans, cum uno ex suis Cluniacum, inconsulto capitulo pergit ; ibique toto anno permansit...... — Unde redux professus sub Hugone religionem Cluniacensium in abbatiam Sithiensem introducere voluit ; suo proposito resistentes, expellit et, in brevissimo tempore, 128 religiosos adunavit, quorum plurimos imprudenter receperat, ut notant omnes scriptores...... — Pontius Cluniacensis abbas in Sithiensem abbatiam quasi in propriâ, cum ducentis mulis, magnoque apparatu advenire tentat ; cui resistit Lambertus ; etenim pretendebat Pontius propter Cluniacensem religionem, illic introductam, Sithiensem abbatiam sibi fuisse subjectam...... — Simo vicarius generalis constituitur...... — Morbo ingravescente, tantis per relaxati, Lamberto et ejus vicario contemptis novum abbatem eligerunt...... — Floruit hoc sæculo Sithiensis abbatia, egregios que et fortes catholicæ fidei defensores enutrivit. (Loman, f[os] 45, 46, 47, 48, 49 et 50).

70.

P. 192. — Existimo (dit ici dom André Loman), hoc tantum tempore regulam S[ti]-Benedicti in Sithiensi cenobium fuisse introductam, etenim probabile est sanctum Bertinum qui Eustasii Luxoviensis abbatis discipulus fuerat, S[ti]-Columbani reputant observasse, adjunctis particularibus quas ipse ediderat constitutionibus certis que modificationibus ; nulla equidem in abbatiæ Bertinicæ Cartis regulæ S[ti]-Benedicti mentio facta legitur. (F° 47).

— Rodulphe, abbé de St-Tron (diocèse de Liège), a écrit à ses religieux les lignes suivantes sur le monastère de St-Bertin, où il avait reçu l'hospitalité pendant l'administration de Lambert :

« Locus ille religiosus et famosissimus, cui mellifluus Lambertus « præsidet, sanctissimo nos suscepit hospitio, sed quid hominis « dei laudes, dicam?.,. Qui nobis venientibus cum 130 cænobitis « qui sericis induebantur cappis, processionabiliter occurrit ; pul- « sabant signa sonoritate dulcissimâ, magnitudine mirandâ ; intro- « duxit nos in cellam, ordinavit que largam spirantis Christi cari- « tatem ; est ibi delectissimi videre paridisum in terris, hortum « conclusum, fontem signatam, qui nec violabatur latrocinantium « demonum excursibus.., etc., etc., in extasi positi admiraremur... (Loman, f° 50).

71.

P. 199, lig. 8. — Au moment où la famine sévissait le plus, CHARLES-LE CHAUVE apprit que LAMBERT, frère de BERTULFE, prévôt de St-Donat, avait acheté les blés provenant dus monastères de St-Bertin, de St-Vinocq, etc., avec l'espoir de les revendre à des prix plus élevés. Il lui reprocha vivement son avarice et chargea l'un de ses conseillers, TANGMAR DE STRATEN, homme généreux et sage, dit M. KERVYN, d'inspecter les greniers; ce seigneur y trouva d'immenses approvisionnements. TANGMAR voulant éviter à LAMBERT une procédure rigoureuse, lui offrit une indemnité suffisante à la condition que ses grains seraient distribués aux pauvres. (Chron. Fl, 1 p. 82). Mais cet homme avare refusa ; alors TANGMAR fit lui-même la distribution de ces grains. LAMBERT, irrité, fit alliance avec DISDIR, fils d'EREMBALD, plus connu sous le nom d'HACKOT, WILFRIC et LAMBERT KNOP, et leur haine contre CHARLES-LE-BON s'accrut encore de la protection que ce comte accorda à l'abbé de St-Bertin qui lui avait exposé ses plaintes contre LAMBERT, qui retenait les dîmes de ce monastère. Cet abbé étant venu à la cour de Flandre, CHARLES lui répondit : « Il suffisait que vous m'envoyassiez une lettre ou un messager, car c'est à moi à vous défendre, et à vous à prier pour moi. » (*Meum est defendere, vestrum pro me deum exorare*. IPERIUS, p. 622). Cependant il fit aussitôt mander BERTULF, prévôt de St-Donat, qui accourut sans défiance, pensant qu'il était invité à un banquet. Mais le comte se contenta de lui dire qu'il perdrait sa prévôté et son frère tous ses biens, si, avant le soir, il n'avait été fait justice aux griefs de l'abbé de St-Bertin. « Je te jure par BAUDUIN, mon prédécesseur, ajouta-t-il, que si tu provoques de nouvelles plaintes, « je te ferai précipiter dans une chaudière d'eau bouillante, comme « celui qui dépouilla la pauvre veuve. » BERTULF furieux se hâta de répéter à son frère les menaces qu'il avait entendues. Ils se soumirent, mais quelque temps après CHARLES-LE-BON tombait assassiné sur les marches de l'autel de Bruges.

(Voir la chronique de GALBERT, notaire de Bruges, et aussi l'histoire de Flandre par M. KERVYN DE LETTENHOVE, t. 1, *passim*).

Idem d'autres détails dans l'histoire des comtés de Flandre, par LE GLAY, t. 1, p. 263.

Plus tard, ARNOULD DE DANEMARK ayant été opposé à GUILLAUME CLITON, fut rappelé par les bourgeois de St-Omer. Pressé par son rival, il se retrancha dans l'abbaye de St-Bertin, il s'humilia et se

retira dans sa patrie après avoir accepté les présents du vainqueur.

(GALBERT, vie de CHARLES-LE-BON, KERVYN DE LETTENHOVE, t. 1, p. 422, et LE GLAY, hist. des comtes de Flandre, t. 1, p. 429).

72.

P. 204. — Dans la pensée du chroniqueur A. Loman, Simon aurait refusé l'évêché de Tournai qui lui était régulièrement offert.

« Tornacensemque presulatum, sibi per canonicam electionem, « recusavit. » (F^{os} 51 et 52).

73.

P. 214, 215, 216 et 221.—Multotiès pro juribus defendendis disputavit.... inspectis privilegiis, episcoporum et cardinalium convocato consilio, privilegiis Cluniacensium cassatis, S^{ti} Bertini abbatiam à lite et ab omni subjectione liberam esse declaravit juridicè, curia Romana..... — Theodoricus cum Alviso Atrebatensi episcopo, Leone Sithiensi abbate, itemque principibus in Syriam profisciscitur...—Apud Philippopolim Thraciæ civitatem, in domino quievit... — (1449). Reversus ad partes suas Leo omnem odii fomitem et discordiæ materiam, inter se commissas oves ecclesiam invenit.... suam palliis et preciosis ornamentis quæ secum rediens attulerat decoravit....—Le lendemain de sa mort on trouva, dit un écrivain, des roses dans sa bouche, dans ses yeux, dans son nez. On ajoute que celle qui était sur sa bouche portait écrit le nom de MARIE. (Les détails de ce miracle sont longuement rappelés, d'après Tassard, par le chroniqueur André Loman, f° 55).

74.

OUVRAGES D'HÉLIE (XIIIe siècle).

P. 221, lig. 5 et 21. — HELYAS *de angliâ litteratus, extat opus ab eo scriptum* (m^s n° 815). Le livre dont il est ici question a pour titre : ISIDORI *mercatoris seu peccatoris, canonum et decretalium collectio*. Comme beaucoup d'autres qui n'auraient pas dû sortir de St-Omer, ce volume a été dans le temps transporté à Boulogne, lors du projet d'établissement d'une bibliothèque centrale. Il figure sous le n° 115 des manuscrits de cette ville. C'est un grand in-folio sur velin contenant 297 feuillets en belle écriture de la fin du XIIe siècle. (Voir sa description dans le catalogue des manuscrits de cette ville, p. 97).

« Les premières feuilles, dit le consciencieux bibliothécaire bou-

« lonnais, sont occupées par la notice des provinces de l'empire « romain et la liste des papes que l'on trouve en tête de presque « tous les manuscrits de cette compilation. Notre liste des empe- « reurs, écrite de la main du copiste, s'arrête à CONRAD III; celle « des papes à EUGÈNE III, et à la suite de ces noms on lit : ***Hujus « temporis scriptus est liber iste.*** EUGÈNE III n'ayant occupé le « trône pontifical que du 27 février 1145 au 8 juillet 1152, c'est « dans l'intervalle de ces sept années que notre manuscrit a dû être « composé. Une pièce de vers, écrite au rectò du dernier feuillet, « nous fournit des détails encore plus précis, puisqu'elle nous ap- « prend le nom du copiste, sa nation et le lieu auquel il a exécuté « son patient travail. »

Voici cette pièce :

« *Fercula perpetue tibi lector porrigo vite,*
« *Suscipe degusta; dant vivere jure comesta :*
« *Nec tibi sit vile, nec temnas sicut anile*
« *Quod liber hic fatur, hinc denique quisque beatur;*
« *Lector et auditor dictorum sub mage factor,*
« *Ante it omne bonum summum ; dilectio donum :*
« *Hinc tibi propono, qui gaudes divite dono :*
« *Hic est paupertas, quam dives christus amovit.*
« *Qui sequitur christum, per eam tibi cuncta paravit*
« *Hæc ita signatur que mire cuncta luctatur ;*
« *Rerum paupertas et spiritualis egestas*
« *Codicis ejus opus multo sudore paratum.*
(Nomen auctoris).
« *Helie famili sit, summe deus tibi gratum!*
« *Atque tuo nostri, Bertine, favore patroni*
« *Dignum sit, pariter que tuo, pater alme Leoni,*
« *E laribus propriis quo precipiente recessi*
« *Ac opus hoc fratres anni per tempora gessi;*
« *In claustro degens adjunctis jura colonnis,*
« *Quod servare suis judicat relligiosis,*
« *Quod vobis etiam presentibus atque futuris,*
« *Fratribus exhibeo, gratanter et fructueris,*
« *Ut precibus vestris mereat super astra locari,*
« ANGLICA *quam tellus misit vobis socium! Amen.* »

(Ancien catal. des ms de St-Bertin, 413).

La note consignée dans les DIPLOMATA BERTINIANA (ms 815), con-

corde parfaitement avec ces indications et ne laisse plus de doute sur l'auteur de ce manuscrit qui fut présenté à l'abbé Léon.

75.

P. 230, 231, 234 et 236. — Sancto Thomæ Cantuariensi hospitium meruit preparare (Godescalcus)........ — Thomas septimo sui exilii anno, ecclesiæ suæ restituitur... Citò circâ horam vesperanam, in suâ cathedrali ecclesiâ, ante altare S^ti^-Benedicti, capite mutilato, sparso que in parietem sanguine et cerebro, coronatur à domino..... — Nomina eorum qui hoc facinus perpetrarunt his versibus continentur :

« *Richardus Britto, nec non Morellius Hugo,*
« *Willelmus Trachy, Renaldus, filius ursi,*
« *Thomam martyrium, fecere subire beatum.* »

André Loman fixe à cette époque (1185), l'apparition du livre de Woradus intitulé : *De Naturâ rerum*.—Woradus scienciarum philosophicarum professor eruditissimus, librum de phisicis rerum naturis composuit, quem posteà in Bertinicis scolis diù legerunt scolastici...... — D'après la version d'André Loman, l'évêché des Morins fut offert à Godescalque, à la mort de Milon, en 1169...... — (1169) Milone Morinensi episcopo obeunte, Desiderius Insulensis prepositus, recusante Godescalco Sithiensi eligitur. (Loman ex Tassardo, f° 55).

76.

P. 239. — Ædifica decorare, possessiones ampliare, scientiarum ac litteraturæ studio omnes in melius deducere, toto nitu festinavit. (Loman, f° 57).

77.

CHASSE ET RELIQUES DE SAINT-BERTIN.

P. 241, lig. 5. — Lors de l'évacuation du monastère en 1790, la châsse de St-Bertin fut achetée par un habitant de St-Omer et immédiatement violée et brisée par lui. Une femme pieuse (la veuve Coulon) devant qui cette châsse venait d'être ouverte, pria ce nouveau possesseur, avec instances, de lui permettre d'emporter les reliques qu'elle renfermait, ce qui fut accordé. Aussitôt elle les recueillit avec respect, les conserva avec soin chez elle jusqu'au jour où la paix fût rendue à l'église de France. Alors (le 24 mars 1806, lundi

jour de la Passion), Mgr DE LA TOUR D'AUVERGNE, évêque d'Arras, accompagné de MM. COYECQUES, vicaire-général ; GOSSE, chanoine titulaire ; DE BERTRANDY, chanoine honoraire ; Dom CUVELIER, dernier prévôt de Poperingues ; de MM. LEMAI, PECQUEUR, GRIMBERT, POOT, DUFOUR, Alexandre LOREAU et VAN TROYEN, tous anciens religieux de St-Bertin ; en présence aussi de MM. LOURDEL, ancien prieur de St-André-lez-Aire ; CAVROIS, curé du St-Sépulcre ; DUCROCQ, desservant de St-Denis ; DELERUE, desservant du Haut-Pont et de tout le clergé, des confréries, des professeurs du collège français ainsi que de leurs élèves, etc., a transporté solennellement ces reliques de la maison de la veuve COULON dans l'église St-Denis, où après la messe, en présence de deux chirurgiens et de deux notaires, on fit l'ouverture de la boîte qui fut reconnue être la même que celle où les ossements avaient été placés en 1688 à l'époque de la dernière translation. L'authentique ancienne fut retrouvée, on en plaça une nouvelle, on dressa procès-verbal de ces opérations, et ces reliques furent déposées dans une chapelle de l'église St-Denis. Un des religieux (M. POOT), fit faire une autre châsse, la même que l'on voit encore aujourd'hui dans la chapelle qui porte le nom de St-Bertin. (Voir aux archives de l'église St-Denis à St-Omer, voir aussi le procès-verbal imprimé qni se trouve affiché dans la même église).

78.

RECTIFICATION.

P. 245. — « ..... BAUDOUIN, comte de Boulogne, connétable d'ERNIBINHEM. »

Il y a, dans le texte du continuateur de SIMON, *nobili vero* BALDUINO, *connestabulario de* ERNIBINGHEM. Qu'est-ce que c'est que ce BAUDOUIN, connétable d'ERNIBINGHEM et quelle est la localité qui portait ce nom ? — Il y a ici évidemment une faute de copiste ; au lieu d'ERNIBINGHEM c'est ERMELINGHEM qu'il faut lire. A ce domaine était attachée la connétablie du comté de BOULOGNE. Ce BAUDOUIN d'ERMELINGHEM n'est pas un personnage inconnu, LAMBERT D'ARDRES, son contemporain, en fait mention. Ce seigneur avait épousé HOWIDE, la petite fille naturelle de MANASSÉS, comte de Guînes, et la fille du baron de BALINGHEM : *Quæ nupsit* BALDUINO *seni de* ERMELINGHEM, BOLONIÆ *constabulario*. Il signa comme témoin, en 1174, une charte octroyée par BAUDOUIN II, comte de GUINES, à l'abbaye

de CLAIRMARAIS. (Lambert d'Ardres, nouvelle édition du marquis de Godefroy).

79.

P. 250 et 251. — Desiderio Morinensibus episcopante, Simone Sithiensi regente, sanctitatis speculum et exemplar dominus Bernardus verè penitens, de confinio Montis pessulani, Magaloniæ Oriundus, post dignos penitentiæ fructus, post peregrinationes et itinera, finaliter in Bertiniensi monasterio, piè, et cum ædificatione conversatus, a Simone regularem suscepit habitum,...... — Beatus Bernardus Sithiensis cænobita, ecclesiæ sacramentis munitus, celestem patriam migravit, condignoque honore a Simone sepelitur; cujus corpus posteà elevatum, in magnifico mausoleo, quod idem abbas edificavit IV° calendis augusti, miraculis patentibus reconditur...... —Joannes Sithiensis, grammaticus insignis, vitam et miracula beati Bernardi penitentis luculentissimo eloquio descripsit, cui et adjecit laudis epigrammata (1185) ..... — On trouve les détails du crime, de la vie et de la pénitence de Bernard dans Dom Devienne, 2e partie, p. 129 et suiv., ainsi que dans la plupart des auteurs ..... — Bavo sui sæculi philosophorum coriphæus, Woradi quondam discipulus, præfati Woradi tractatum doctissimis adauxit commentariis. (LOM., fos 57 et 58).

80.

AUTRES RELIQUES.

P. 252, lig. 9. — SIMON II fit également la translation des reliques de ST-NERÉE, de ST-ACHILLE et de STE-MARIE-MADELEINE que ST-BERTIN avait, dit-on, rapportées lui-même de Rome pour le monastère de St-Mommelin; elles étaient dans un vase d'ivoire, on les mit dans un riche reliquaire d'or et d'argent que PHILIPPE, prieur de la maison, avait commandé à cette intention. Ce même prélat avait fait venir de Cologne pour son église une grande quantité d'autres reliques au milieu desquelles on voyait, assure-t-on, quatre corps entiers des pieuses compagnes de STE-URSULE, qui subirent le martyre avec les onze mille vierges. Ces précieuses dépouilles furent placées respectueusement dans une châsse ornée de pierreries, à côté de celles de ST-WALBERT, de ST-COLOMBAN et de ST-OMER, le glorieux patron de cette cité. (Cart. Sith., p. 343, 344). Nous avons vu à Cologne, en 1841, l'église Ste-Ursule complètement tapissée, si nous pouvons

parler ainsi, avec des ossements traditionnellement attribués aux onze mille vierges......

C'est encore sous l'administration de Simon que furent retrouvés un gant et des cheveux de la Ste-Vierge *(digitale et capilli)* avec des fragments d'ossements de St-Pierre et de St-Paul..... Par les soins de cet abbé, ces saintes reliques qui avaient été cachées jusqu'alors furent exposées publiquement à la vénération des fidèles, et plusieurs miracles s'opérèrent, dit-on, grâce à elles sur plusieurs habitants de St-Omer. Un peu plus tard, elles furent renfermées dans une magnifique châsse sur laquelle on lisait les vers suivants :

« *Clauditur hoc opere, quod gemmis fulget et ere,*
« *Ad decus ecclesie, sancte digitale Marie.*
« *Virgo Maria, tuum digitale, tuos que capillos,*
« *Qui sic texit, eum precibus tuearis et illos,*
« *Huic operi sua, qui tribuendo fuere benigni,*
« *Semper ab insidiis, hostis defende maligni.*
« *Hoc tibi gratum sit, fabricatum vas ope Christi,*
« *Fabrice mundi, fabricatorem genuisti*
« *Per te Christe, via quem semper virgo Maria*
« *Nil operante viro, circumdedit ordine miro,*
« *Cujus in hæc cura, vigilavit, luce futura,*
« *Per ubi vera datur, per te sine fine fruantur,*
« *Huic operi dantes operam, vel opes, (tua Petre)!*
« *Hec foris exclusit Petrus, interiusque reclusit*
« *Arte, manuque sue, pignera Paule, tuâ,*
« *Mox ut opus fuerit, experiatur opem.* »

(Cart. Sith,, p. 360. — Cart. Simenis.)

81.

TEXTES INÉDITS.

P. 254 255 et 258. — Vir per omnia doctus et sapiens in Lobiensi cænobio scolam instituerat...... — (1197). Tanta erat, hoc ævo, Sithiensis abbatiæ fama, sub amabili abbate Joanni ut undequaque in eam confluerentur, tum principes, tum nobiles, tum plebei, hereditatum suorum portionem beatis Petro et Bertino oblaturi....... — Le manuscrit de Loman donne, d'après A. Tassard, la nomenclature détaillée des privilèges confirmés ou obtenus...... — (1203). Innocentius privilegium benedicendi pallas, altarium vasa sacra, et sa-

cerdotalia indumenta, quod ad successores dilatavit....... — (1207). Idem papa litteras misit ad Joannem et congregationem, commendans hospitalitatem et gratiam factam priori et conventu Cantuariensis ecclesiæ, in suis necessitatibus; illos numero ducentos, ex Angliâ et propriis sedibus pulsos, in Sithiensi abbatiâ in osculo pacis suscepit, diebus que, 12 pavit, postmodum, in diversa ministeria divisit, priore et 16 cænobitis per biennium retentis...... — Balduinus cum uxore Marguaretâ portionem nemoris de Vulverdingue, cum fundo comitatus, deo et sancto Bertino ad opus ecclesiæ legaliter donaverunt sed nota, (ajoute Loman, chroniqueur du 18e siècle), predictam donationem, restitutionem potius dicendam, quam donum. (LOMAN, fos 58, 59, 60 et 61).

82.

P. 262 et 263.—On voit aussi dans ces pièces des lettres du cardinal Pandulphe, légat en Angleterre, qui témoigne des actions de grâces pour l'hospitalité donnée par les religieux de St-Bertin, aux moines de Cantorbéry....... — Balduinus Ghisnensis comes post restitutas ecclesiæ Sti-Bertini quos ab eo usurpaverat decimas et possessiones, Sithiensem habitum suscepit (1212).

Sous le gouvernement de Jean III, Ferrand, comte de Flandre, leva une armée pour défendre Aire et St-Omer contre Philippe, roi de France : Louis, fils aîné de ce monarque, prit possession de ces deux villes qui se rendirent volontairement à lui ; ils les entoura de fortifications et fit construire la tour forte et élevée qui se trouvait à St-Omer près la porte de Boulogne : « Turrim que fortem et excelsam in civitate Audomarensi, prope portam Boloniæ edificavit.... » — Guillebertus, Marchisus de Niellas, egregiæ militiæ dux, uxore Eva castitatem vivente , apud Sithienses cænobiticam profitetur vitam...... — (1224). Florebat hoc Œvo eximius vir Balduinus de Bryas Sithiensis cænobita, ejusdem loci prior major, eruditissimus decretorum doctor.

Pendant les guerres de cette époque, (dum terribilia bella hoc Ævo Flandriam infestabant) , tous les biens de l'abbaye furent en souffrance, Jean ne cessa de remédier aux malheurs causés par les invasions ennemies. « Omnes Sithiensis ecclesiæ possessiones,
« cunctaque prædia, presenti bello diripiuntur, destruuntur, et com-
« buruntur : Joannes tamen constans et infatigabilis, contra adversa
« laborare non destitit et jactatam Bertiniæ congregationis navem

« in mediis procellis totam et integram conservavit. (Loman ex Tassardo, f° 63, 64, 65 et 66).

83.

P. 266, 267, 268 et 271. — (1231). Jacobus homines et subditos villæ Arkensis contra abbatiæ jura et juridictionem rebellantes, imò Sithiensibus mortem comminantes judiciali sententiâ compescuit..... — Legem eis promulgavit ; quam sententiam et legem sanctus Ludovicus, Franciæ Rex approbavit...... — Pius iste Rex predecessorum insequens vestigia, libertatem et gardiam Sithiensium Regii nominis caractere, apud sanctum Audomarum confirmavit...,... — Supplantator malignantium, Jacobus datâ Arkensibus lege, novam etiam Poperingensibus comitiis Flandriæ authoritate interveniente, de proborum virorum consilio promulgavit, ad impediendas pauperum, viduarum et pupillorum oppressiones ; quorum bona et possessiones, scabini et majores, sine lege viventes, continuò usurpabant aut dilapidabant (1232)......

On voit dans ces titres une pièce par laquelle Grégoire IX ordonne, sous peine d'excommunication, d'empêcher les vexations du bailly et des échevins de St-Omer. « Gregorius nonus Atrebatensi aposto-« licâ authoritate mandat, quatenus per excommunicationis fulmi-« nationem baillivi et scabinorum villæ Audomarensis impediat..... — On sait que dans toutes les terres soumises à leur juridiction, les moines de St-Bertin eurent longtemps des défenseurs armés qu'ils mettaient, le cas échéant, à la disposition des souverains. ..... — Par un autre titre, Grégoire défend encore, sous la même peine, de grever l'abbaye de pensions injustes et non établies. « Prohibet Gre-« gorius eamdem abbatiam similibus onerari pensionibus. » (Loman, f°s 69 et 70).

84.

P. 273 et 275. — La communauté comptait alors 70 membres, sur lesquels 52 avaient nommé Dom Barthélemy...... — On y remarque la donation importante faite au monastère, par Baudouin de Bailleul, capitaine flamand.

85.

P. 281, lig. 3. — Sur la porte du magnifique réfectoire élevé par Gilbert, on voyait une admirable fresque représentant la figure du Sauveur. Au-dessous de cette peinture on lisait l'inscription suivante gravée en lettres d'or :

« *Sub picturâ salvatoris excellentissimâ, subsequens metrum*

« *litteris aureis exaratum legitur.* » (Historia Bertiniana manuscripta ab Andrea Loman, Audomarensi, p. 73).

« *Inclyta majestas, cunctis veneranda potestas,*
« *Intùs prandentes benedic, benedic que bibentes,*
« *A quibus in Sithiu, sis veneranda diu.* »

Idem, lig. 14. — Au sujet des chandeliers fabriqués par Gilbert, il est dit :

Gillebertus alkimicæ artis famosus operator, semper que in operibus suis magnificus abbas, ecclesiæ suæ reliquit quatuor candelabra, quorum maximum, sequentia romanis litteris continebat :

« *Me manus abbatis varia sic compsit icone,*
« *Depellens tenebras, fidei candore fugatas ,*
« *Quo lucis specimen, famulantis jure ministrem*
« *Me quoque flammicomis. decuit splendescere ramis*
« *Curâ sagax hominum, scrutatrix intima rerum*
« *Mille modos reperit, sibi dum nanciscitur usus.* »

(Ms d'André Loman, p. 73).

86.

(Predicta autem candelabra auro Alkimico per Gilbertum fuerant fabricata. (Loman ex Yperio et Tassardo).

87.

RÈGLEMENT DES EAUX DE LA MOERE AVEC LA VILLE DE St-OMER.

P. 284, lig. 12 — Parmi ces titres on remarque les suivants :

1247, février, à Paris. — « Lettres par lesquelles Robert, comte « d'Artois, déclare qu'ayant été nommé arbitre pour terminer toutes « les difficultés qu'il y avait entre les Mayeur, Echevins et commu- « nauté de la ville de St-Omer d'une part, et l'abbaye de St-Bertin « d'autre part, au sujet de l'entrée et de la sortie des eaux de St- « Bertin appelées Moera, il prononce ce qui suit :

« Cette rivière sera toujours fermée de façon, cependant, que l'eau « pourra y passer et ne pas faire de tort aux prairies et jardins de « St-Omer. Le Comte se réserve et à ses hoirs la faculté de la faire « ouvrir en temps de guerre et d'y naviguer de nuit et de jour selon « que cela sera jugé nécessaire.

« Cette rivière sera commune pour la pêche entre l'abbaye et les « bourgeois de St-Omer et sera entretenue à frais communs.

« Si une des deux parties demande le curement de la rivière.

« l'autre pourra s'y refuser ; si cependant ils ne sont pas d'accord, « le seigneur de la ville, ou son bailli, décideront s'il est nécessaire « d'y travailler.

« Quant aux dix livres que la ville de St-Omer payait annuelle- « ment pour des pâtures communes, le Comte prononce que cette « rente sera éteinte et que les pâtures n'en seront pas moins com- « munes à la ville et pour dédommagement l'abbaye ne sera plus « obligée de fournir de chemin le long de cette rivière, si ce n'est « en temps de guerre.

« Ces lettres seront observées et on ne pourra y déroger.

« Ceux qui ont ouvert de force cette rivière ne seront pas punis « et l'on ne pourra point inquiéter cette abbaye à ce sujet.

« Le Comte exige, sous peine de mille marcs d'argent, que la « ville de St-Omer et l'abbaye de St-Bertin se rendent réciproque- « ment leurs lettres-patentes de l'arbitrage fait par l'abbé de Clair- « marais, le prévôt de St-Omer et autres, au sujet de leur juridiction « respective dans la banlieue de St-Omer du côté d'Arkes, ainsi que « les arbitres l'avaient ordonné.

« Le comte ne veut pas qu'il arrive de nouvelles difficultés à ce « sujet ; il est marqué au commencement de ces lettres que les deux « parties se sont soumises à payer 1000 marcs d'argent, poids de « Troyes, si elles ne voulaient pas consentir à l'exécution de ce qui « sera ordonné par le comte.

« Ces lettres sont insérées dans une confirmation donnée par « Robert, son fils, comte d'Artois, au mois de février 1269. »

(1er cartulaire d'Artois, pièce 134, D. Godefroy).

LIMITES DE LA JURIDICTION.

1247.—« Lettres par lesquelles Simon, abbé de Clairmarais; Pierre, « prévôt de St-Omer; Bernard, archidiacre d'Arras dans l'Ostrevent, « clercs de Robert, comte d'Artois, et Simon de Villars, bailly « d'Arras et de St-Omer, déclarent qu'étant nommés arbitres pour « terminer les difficultés qu'il y avait entre Robert, comte d'Artois, « frère du roi, et la communauté de St-Bertin d'autre part, au sujet « de la juridiction et de la justice dans la banlieue de St-Omer, du « côté d'Arques, ils ont mis huit bornes dont le détail y est inséré, « pour faire la séparation des deux juridictions et décident que l'ab- « baye jouira, sur les terres qui lui appartiennent et qui sont tenues « d'elles en dedans la banlieue, de ce que dans les endroits où l'ab-

« baye a justice, à cause de sa propriété, elle pourra la faire exercer « par ses échevins.

« Ces lettres sont dans une confirmation donnée par frère GILBERT « et le couvent de St-Bertin, du mois de mai 1247. »

(1er cart. d'Artois, pièce 91).

1247, à Paris. — « ROBERT, comte d'Artois, confirme les lettres « y insérées données ci-dessus par SIMON, abbé de Clairmarais et « autres arbitres nommés pour terminer toutes les difficultés qu'il y « avait entre l'abbaye de St-Bertin et la ville de St-Omer, concernant « la justice et juridiction dans la banlieue de cette ville.

« Ces lettres sont insérées dans une confirmation donnée par « ROBERT, comte d'Artois, son fils, au mois de février 1269. »

(1er cart. d'Artois, pièce 135, arch. de Lille).

88.

P. 286, 287 et 288. — Sous le gouvernement de Gilbert, les Rois de France et d'Angleterre vinrent passer la fête de Pâques à St-Omer, ils logèrent à St-Bertin (1260).... — Reges Franciæ et Angliæ apud sanctum Audomarum pascha celebrarunt...... — Quis autem fuerit, (Jacobus) quid egerit, scripta non memorant..... — (1266). Hujus regiminis (Jacobi) anno 1°, Mathildis Artesiæ et Sti-Pauli comitissa jura et justicias Sti-Bertini ecclesiæ recognovit...... — (1267). Clemens papa IV Sithiensibus indulget ut nullius apostolicè delegatus, in personas ejusdem ecclesiæ, excommunicationis suspensionis vel interdicti, posset sententias fulminare, sine expresso mandato. Datum Viterbii 3° nonas novembris. (LOMAN d'après TASSARD, f° 74).

89.

P, 288. — MERCK, commune située entre OYE et GRAVELINES, lisez : entre OYE et CALAIS (1).

90.

P. 289. — Guillelmus vir plurimùm eruditus, post sacras paginas, sacramque theologiam, ad omnium admirationem explicabat. (LOMAN, f° 74).

---

(1) Nous devons la communication des notes 22, 29, 30, 34, 41, 47, 78 et 89 à la toute obligeance de notre savant et excellent collègue M. COURTOIS, dont les conseils éclairés nous ont souvent dirigé dans l'exécution de notre travail. Nous le prions de recevoir ici la nouvelle expression de notre gratitude.

91.

P, 292. — Abbas simplex, incidit in scyllam cupiens vitare carybdim. (Loman, f° 75).

92.

P. 297, 299, 300 et 301. — De Gremio Sithiensi electus abbas Walter... vir sanè solers et subtilis.... — Tandem mirabilia in religione operatur ; ejus industriâ et exemplo, accepit ecclesiâ Bertiniensis splendorem illam quemdudum Sti-Bertini, Hilduini et Lamberti temporibus habuerat.

En 1279, Walter résista aux prétentions de Pierre, archevêque de Reims, qui, en visitant l'église de St-Bertin, prétendait la soumettre à sa juridiction épiscopale; il finit, après bien des instances, par obtenir gain de cause auprès du souverain pontife. (V. les détails donnés par A. Loman; p. 75-76). — Ce prélat fit rentrer dans la communauté quelques biens injustement détenus. — Il reçut de Nicolas IV quelques secours en argent pour l'entretien de ses religieux appauvris par les malheurs de la guerre.

On distinguait parmi eux Guillaume de Furnes, qui devint abbé d'Auchy ; Gilles de Cocove, prévôt d'Arques et grand ami des lettres *(plurimùm litteratus)*.

93.

P. 304.—Eustachius studium scientiarum promovit... Libros novi et veteris testamenti SS. Augustini et Gregorii opera, librosque... Vincentii in speculo tristonali concribi fecit. (Loman, f° 79).

94.

P. 309 et 310. — Egidius debita pauco tempore persolvit...... — Tractatum seu compositionem stipulatam inter, Sithienses et Audomarenses incolas, super molendinorum banalitatem approbat...... — Magnam, hoc ævo, passi sunt damna Sithienses in possessionibus juxtâ Biennium; prœlium durissimum, in villâ Arkensi Sithiensium dominio commissum, nona aprilis flamingos inter et Artesios et Gallos, quindecim Flandrorum millia occubuerunt, ceteri in Flandriam redire coacti sunt....., — Terribilibus bellis et flamingorum continuis incursionibus infestatur Arthesia... Sithienses ad ultimam penuriam reducuntur (Loman, f° 79).

95.

RÈGLEMENT ENTRE LA VILLE DE SAINT-OMER ET L'ABBAYE, AU SUJET DU DROIT DE MOUTURE.

P. 311, lig. 23. —1300. — Eperlecques, 10 août. —(En latin). — « Lettres par lesquelles Gilles, abbé et tout le couvent de St-Bertin, « déclarent qu'y ayant difficulté entre eux d'une part, et les mayeur, « eschevins et communauté de St-Omer d'autre part, sur ce que « cette abbaye prétendait que tous les habitants, *in basso minis-* « *terio*, de cette ville, savoir : des paroisses de *Ste-Marguerite*, « *St-Jean* et *St-Martin en-Lisle*, étaient obligés de faire moudre « leurs grains à leurs moulins. Cette abbaye devant avoir des che- « vaux et des voitures pour mener les grains des habitants et un « sergent ou garde appelé en flamand Prenure, chargé de veiller « aux droits du comte, lesquels étaient que si un manant de ces pa- « roisses était arrêté par le garde avec de la farine qu'il aurait « fait moudre ailleurs, les chevaux et la voiture appartiendraient au « comte, ou 60 sols pour l'amende, la farine à l'abbaye, et le sac au « garde. Ce gardien étant tenu de prêter serment entre les mains du « bailly de St-Omer et des échevins et de veiller aux intérêts du « comte et de l'abbaye ; les échevins prétendant au contraire que « tous les habitants de leur ville étaient libres de faire moudre leurs « grains où bon leur semblait, et qu'un jugement qu'ils avaient porté « contre cette abbaye, et Jean dit Moustart, dont on avait appelé « comme faux et pervers était bon et valable ; les deux partis ayant « promis de s'en rapporter de *haut et de bas* à la décision du comte, « il a ordonné :

« Qu'avant tout, les procureurs de l'abbaye amenderaient au comte « en présence des moines, dans la halle des échevins, que Jean dit « Moustart reconnaîtrait ainsi qu'eux le jugement dont était appel « était bon et juste ; que les habitants de ces trois paroisses pour- « raient faire moudre leurs grains où ils jugeraient à propos ; que « les mayeur, échevins et communauté de cette ville auraient des « chevaux et voitures pour mener aux moulins de la ville les grains « de ses habitants ; que les moines en auraient aussi pour mener à « leurs moulins, et qu'on laisserait la liberté à tous les habitants.

« Cette ville sera tenu de payer tous les ans et toujours à cette « abbaye, une rente de 50 livres parisis, dont moitié à Noël et l'autre « à la St-Jean-Baptiste, jusqu'à ce que les échevins aient acheté un

« terrain de cette valeur et qu'ils aient fait amortir par le comte à « leurs dépens, etc., etc. Le comte a prononcé que ce jugement ne « porterait aucun préjudice aux parties. Les procureurs de l'abbaye « ont promis et juré sur les Saints Evangiles, d'observer le contenu « de ces lettres et de ne jamais y contrevenir sous peine de 1,000 « livres tournois, dont moitié au comte et moitié à la partie. L'abbé « et le couvent l'ont confirmé. »

(Original en parchemin scellé des sceaux dudit abbé et couvent, en cire verte, pendants à double queue de parchemin. — Inventaire inédit des archives d'Artois, t, II, p. 420).

96.

TEXTES INÉDITS.

P. 314 et 315. — L'abbé de St-Bertin ne fut pas complètement étranger au traité de Paris ; voici ce qu'en disent quelques chroniqueurs : « Ludovicus Flandriæ comes, custodiâ absolutus, Arkas « venit juxtâ sanctum Audomarum, cum consiliariis et marescallo « Franciæ, cui etiam conventioni adfuit regis jussu, dominus Hen- « ricus de Coudescure et in eâdem villâ, seu prepositurâ, pax fuit « locuta, quæ postmodum Parisiis conclusa est...... » — (1330). Ecclesiam quam Gillebertus, Sithiensis olim abbas, fundaverat et inaltaverat, propter sui amplitudinem et sumptuositatem non ausus est abbas Henricus perficere ; sed ejectâ veteri materiâ, novam templi fabricam, novumque chorum fundavit ad honorem dei, sanctæ Mariæ et apostolorum Petri et Pauli et S^ti^-Laurentii feriâ 2^a^ post quasimodo, quam, longo post tempore, Anthonius abbas dedicavit...... — Mandat Rex Franciæ abbati ut a Poperinguanis et Yprensibus fidelitatis juramentum nomini regis reciperet....... — Reginaldus, regis exercitus primus signifer, in prælio cœsus, in Sithiensi ecclesiâ tumulatur cum pluribus et ducibus (1328). (Loman, f°s 81 et 82).

97.

P. 316 et 317. — Miranda in edificiis fecit, seu in possessionum seu etiam in litterarum et studiorum provectione fecit (Henricus)..... — Solemnitas Conceptionis sanctæ Mariæ genitricis cepit in ecclesiâ suâ celebrari (1320). Voici une nouvelle preuve tendant à établir au besoin que la Conception immaculée de la sainte Mère du Sau-

veur n'est pas d'invention moderne...... — A défaut d'inscription tumulaire nous trouvons ce qui suit : « Sub tumbâ marmoreâ, à « latere dextro novi chori, quem edificaverat, sepelitur dilectus deo « et hominibus ; à magnatibus quærebatur, à suis et à pauperibus « tanquam pater patriæ amabatur, omnibus carus et amabilis, » (LOMAN, f°s 81 et 82).

98.

P. 321, 322 et 323. — Aleaume était d'origine française : Natione Gallus, vir providus....., — (1340). In mense julio pugna magna..... Juxta sanctum Audomarum versus Arkas conseritur.... Sithiensibus funesta hæc pugna fuit, funestior Anglorum qualiscumque victoria ; quippe totam Arkensem villam ferro et igne iterato vastarunt, omnem circumjacentem terram deprædati sunt, domos subverterunt, ecclesias et virgines polluerunt, horribilia unde quoque commiserunt facinora. (LOMAN, f° 83).

99.

P. 324 et 327. — Joannes galliarum Rex, ab Anglorum custodiâ liberatus, ad S^ti-Audomari civitatem venit et in Sithiensi abbatiâ hospitio susceptus, tribus diebus pernoctavit : indè..... processit... ubi cum rege Navariæ pacificatur.... — Alelmus collegii Becodiani regulas composuit et promulgat cum Michaele abbati S^ti-Elegii...... — Petrus de Becoud miles in monte sanctæ Genovefvæ parisiis in domo propriâ, octo bursales diæcesis Morinensis de Flandriâ non flamingante instituit, assignatis annuis redditibus.... provides que collegii statuit provisores et tutores perpetuos abbates S^ti- Bertini at S^ti-Eligii.... quod modo vocatur autem locus ille collegium DE BONCOURT, quod magna ex parte usurpaverunt Navariæ doctores, contra quos, adveniente pace, agere meditantur provisores, ut patrimonium pauperum à divitibus diutiùs deglutire non permittatur..... — Ce prélat avait, dit-on, plusieurs fois refusé les évêchés de Thérouanne et de Cambrai : « Iteratis vicibus episcopatum Mori- « nensem et Cameracensem recusavit. (LOMAN ex TASSARDO, f° 85).

100.

P. 330 et 332.—Linguis, nativitate prænobilis... hebraïcâ, græcâ, latinâ, gallicâ et theutonicâ loquebatur.....— Avant le gouvernement de Jean V, la taxe romaine était de 1,200 florins. — Suamque ecclesiam pro servicio cameræ apostolicæ, ad 800 florenorum taxari et re-

gistrari procuravit, cardinalibus contradicentibus, cum antea ad mille ducentos esset taxata. (Datum Avenioni XIII calendas maii)....... — Super redditionem computi Alelmi sui predecessoris pro redemptione Joannis galliarum regis, parisios vocatus, calculi labyrinthum intravit, in cujus rationis redditione, ad ecclesiæ detrimentum plus dedisse Alelmum quam receperat, comperit. — (Ici le chroniqueur André Loman n'est pas d'accord avec les autres écrivains, lorsqu'il indique qu'Aleaume donna plus qu'il n'avait reçu : le contraire de cette assertion semble généralement constaté,

101.

P. 337 et 338. — Pendant ces discussions dont aujourd'hui on a de la peine à se rendre compte, l'official de Thérouanne donnait à Messieurs de St-Bertin des lettres de non-préjudice signées de son scel pour avoir reçu l'hospitalité dans le monastère. — « Officialis « Morinensis, cum certis de causis, nollet in civitate Audomarensi « hospitari, humaniter a Sithiensibus suscepitur ; ne tamen hujus « modi, receptio prefatæ ecclesiæ, immunitati prejudicium causaret « signaturâ, sigillo suisque attestatus, est se illic ex solâ abbatis et « religiosorum humanitate pernoctasse , ne velle per hujus modi « receptionem, ullum jus sibi, vel successoribus suis acquirere. « Datum Morinis, ultima maii 1372...... »

Jean V continua les travaux de l'église commencée par ses prédécesseurs, il y dépensa des sommes énormes et s'arrêta à la nef. — « Henrico olim ceptum et ab Alelmo continuatum, circâ structuram « novæ ecclesiæ sumptu non modico, perficit usque ad navem..... » — Ipse etiam, hoc anno (1374), chronicam ecclesiæ suæ ab ejus fundatione scribere incepit. (Loman, f° 90 et 91).

102.

P. 343 et 346. — Comes Flandriœ Ludovicus, apud Sithienses tunc hospitabatur, ubi a duce Bituricensi graviter in angulo lecti sternii oppressus, interitiit, 28 januarii, Paulo post Joannis abbatis mortem. Ce chroniqueur fait rapporter cet événement à l'année 1390.....— Multis attritus angustiis et tribulationibus, propter hujus modi flamingorum divisiones et tumultuationes , vidensque ecclesiam suam depredationibus jam fèrè absorptam, reparari et restaurari non posse, cepit contristari, languensque XI^a januarii obiit...... — On remarquait parmi les moines contemporains d'Ypérius : Dom Robert de Montalbis, prévôt ; — Georges de Beville , sous-prieur ;

— Guillaume Gallet (ou Tallec), professeur de théologie, qui devint abbé d'Oldembourg ; — Florent de la Cressonnière, qui devint abbé d'Andres ; — Ingelram de Lannoy, grand prieur sous Jacques de Condète ; — Nicolas d'Ardennes (*de Ardennâ*), excellent prédicateur, qui devint abbé de la Capelle et Jacques de Crouy, bienfaiteur de la maison. (Loman, f°s 87 et 91).

103.

P. 352, 355 et 358. — Carolus galliarum Rex Isabelam filiam suam ad sanctum Audomarum duxit et Regi Angliæ qui illùc advenerat, connubio jungit, ministerio Jacobi de Condete Sithiensis abbatis, qui coram regibus missam solemniter decantavit, totamque ceremoniam absolvit...... — Johannes dominus de Nielles qui varia damna intulerat, molendina incendio combusserat, curtes et prædia vastaverat, per decretum curiæ parlamenti ad damnorum reparationem damnatus et genibus flexis veniam supplex vi postulavit....... — On distinguait alors dans le monastère Dom Anselme de Menars, élu grand prieur en 1391 ; — Pierre Bourgeois, abbé d'Auchy, qui renouvela presqu'en entier cette maison pour le spirituel comme pour le temporel ;—Baudouin de Créquy, successeur de ce dernier ; il était aussi remarquable par son érudition autant que par l'illustration de sa famille ; — Robert de la Motte, dont il est dit : « Cantor « insignis qui inter alias liberales quas apprimè colebat, arte mu- « sicâ excellenter emicuit. » (Loman ex Tassaodo, f°s 92 et 93).

104.

P. 363, 366, 367 et 368. — Videns omnes vassallos et colonos abbatiæ suæ anglorum et francorum incursionibus continuò lacerari et depauperari ; castrum magnum cum fortalitiis eorum jacentibus extrui fecerit in Acquonâ (vulgò *Acquin*) in quo se, suâmque securitatem defendere possent contra Anglorum depredationes... Rex litteris suis approbavit, permittens Sithiensibus milites illic statuere et munitiones providere ad præfati fortalitii custodiam....... — Il y avait alors à St Bertin un religieux du nom de Renty, dont il est dit : « Dionisius de Renty vir egregius, quapropter Sithiensis præpo- « situs constituitur adhuc juvenis...... » — Jean obtint du souverain pontife (1413) le privilége transmissible à tous les abbés de St-Bertin, de bénir solennellement le peuple dans toutes les églises ou chapelles dépendantes du monastère. — « Joannes Papa, privi- « legium Sithiensi abbati concessit, populum solemniter benedicendi

« in parrochialibus ecclesiis, oratoriis et aliis locis sui patronatûs... — La chronique de Jacques Annesart s'arrête à l'année 1417, époque correspondante au gouvernement de cet abbé. — « Hùc usque chro- « nicam suam perduxit dominus Jacobus Annesart. » Loman, f° 95).

105.

P. 371, 372 et 373. — Pour les détails, voyez le manuscrit d'A. Loman...... — Domum de nobilissimis picturis, vasisque preciosis decorat......,. — Preciosissimas comparavit imagines argenteas, quasdam etiam aureas, hinc et hinc in ecclesiâ positas, quas tamen allamanorum furor posteà exterminavit : hæc Tassardus (1423)....... — Sacrarum litterarum et scientiarum studia promovet.... varia bibliorum et sanctorum patrum volumina, undequâque conquirit quæ adhuc in bibliothecâ cernuntur (1422)...... — Cum decano Cameracensi et Turriano canonico Remensi, ea quæ ad visitationis officium competebant exercuit, in choro ecclesiæ Sti-Audomari quæ nunc est Cathedralis. (Loman, p. 96 et 97).

106.

P. 377, 378 et 379. — Scandalosa (adhùc) exhoriuntur dissentiones super bonorum administrationem...... — Fundare cepit superbam illam turrim quæ modo cernitur..... — Altaria et chori circuitum ad perfectionem complexit...... — Preciosissima ornamenta comparavit ecclesiæ suæ, magnaque perutilia, campanas ingentis ponderis ad concentum musicum adaptavit...... — Concilii sigillum illis ab initio commissum fuerit.... (Loman, p. 98).

107.

P. 380, 382 et 384. — Jean Norbel tint un registre journalier des actes du concile, Tassard dit avoir vu ce livre qui fut vraisemblablement brûlé ou égaré. — « Illic gestorum diurnale composuerat, « quod Tassardus vidit sed credo igne combustum, vel alienatum, « cum modo nullibi reperiatur...,... » — Philippus Burgundiæ dux procuravit Carolum Aurelianorum ducem liberari à custodiâ regis Angliæ, ubi annos steterat 25 ; hic navigio transvectus, 14 novembris de Gravelinguâ , ad sanctum venit Audomarum, intempeste noctis hôrâ et feriâ 2da, in camerâ prioratus apud sanctum Bertinum hospitio receptus est. et quintâ sequenti feriâ, missâ de spiritu ab abbate solemniter decantatâ, ante altare majus Sithiensis cænobii, pacem Atrebati factam juravit.. eademque die, desponsavit

Mariam ducis Clevorum Adolphi filiam, etc. Torquem auream aurei velleris accepit...... — Ecclesiâ omni debito exoneratâ bonisque refertâ. (LOMAN, p. 98, 99 et 100).

108.

P. 388. — D'après la chronique d'André Loman, Guillaume n'aurait été nommé à l'évêché de Verdun qu'en 1450, c'est-à-dire après sa prise de possession de l'abbaye de St-Bertin. — « Guillelmus « Sithiensis abbatiæ jam pacificus possessor Virdunensis Episcopus « promovetur. » (LOMAN, p. 102).

PIÈCES JUSTIFICATIVES

Correspondant au tome II.

1.

P. 6, 7, 8 et 9. — A la date de l'avènement de Guillaume, 64e abbé, ajoutez en note : « Quelques écrivains, notamment Tassard et Loman, fixent la prise de possession de ce prélat à l'année 1448.... » — Qui meritò dictus est decus et gloria Sti-Benedicti ordinis...... — Id quod effectu demonstravit... abbatiam illustravit..... — Cognoscens cænobium Sithiense inter omnia regni monasteria emicaret (verba sunt pontificis) et in eo LX presbyteros esse, et ibi hactenùs regularem fuisse abbatem, condoluit multùm.... scribens mentis propositum, tradiditque privilegium electionis, quod nullus in posterùm præficiatur, nisi capitulo electus, vel postulatus..... — Ecclesiæ anteriorem partem jamdudum inceptam, volticibus adornat et ad ultimam perfectionem deducit.... turrim à Do de Griboval incohatam perfecit....... — Carolus Francorum Rex, Sithienses et eorum bona, possessiones, libertates, privilegia, temporaliaque ecclesiæ jura, tàm in capite quàm in membris, sub protectione, salvâ et speciali suâ gardiâ ad instar predecessorum suorum recepit. Datum Parisiis XIa decembris 1455. (LOMAN, p. 99 et 103).

2.

P. 10, 11, 12 13 et 15.—Perpulchra et preciosa valdè altaris majo-

ris tabula, argento, auro, gemmisque fabricata, in vigiliâ J. B. apponitur... — Ludovicus Delphinus mense novembris processionaliter excipitur, diebus aliquot hospitatus est..... — Nunc denuò cepit Bertiniensis ecclesia nobiliter decorari tapetiis solemnibus; illis appendebat longa patrum, utriusque legis series, in quarum, dictis et rythmis notatur veteris, novique testamenti connexio doctrinalis, scientiâ et doctrinâ præfati abbatis Guillelmi adjuvante, hæc ipse donavit...... — Dum Philippus qui jam domicilium in Sithiensi abbatiâ fixerat, in eâdem ecclesiâ, in sabato, ordinem aurei velleris solemniter celebravit........ Guillelmus coràm toto illo conventu missam cantavit, et sermonem ad principes fecit...... — Ad episcopatum Tornacensem, pontificis auctoritate promovetur. (Lomax, p. 102 et 103).

3.

INVENTAIRE DES RELIQUES DE L'ABBAYE DE S^t^BERTIN, 1465 (1).

P. 17. — Rotulus sive inventorium omnium Reliquiarum que invente fuerunt Anno Domini millesimo quadrigentesimo sexagesimo quinto in mense septembri in capsis, capsulis, vasis, cornibus, bustis cristallinanis, eburneis. parvis feretris, et ceteris talibus hic inferius sciptis notatis et declaratis sive signatis, et Primo. —

In quadam capsula de ere deaurato et gemmis decorata cum quatuor ymaginibus, videlicet dei et beate Dei genetricis Marie et sanctorum apostolorum Petri et Pauli, existente sub feretro Sancti Folquini (2), *habentur que sequuntur. Et Primo.* —

In quadam parva laieta eburnea inclusa in eadem capsula habentur reliquie que sequuntur.

Primo de osse sancti Erkenbodonis (3) Morinen' episcopi et abbatis hujus cenobii sancti Bertini.

---

(1) Peu de communautés religieuses possédaient d'aussi grandes richesses, en tout genre, que le monastère de St-Bertin. — La pièce que nous donnons ici est suivie des lettres initiales I. G. N, La traduction en est due à notre honorable confrère, M. Henri De Rheims, bibliothécaire de Calais, membre correspondant de la Société des Antiquaires de la Morinie.

(2) St-Folquin, évêque de Thérouanne, mort en 855.

(3) Jean *Ipérius*, abbé de St-Bertin, est auteur d'une vie de St-

Item de sepulcro beate Marie Virginis.
Item de Vestimento quo fuit induta Elizabeth quando salutavit beatam Mariam matrem Domini.
Item de Sudario capitis sanctis Nicholai episcopi.
Item de mirra et incenso quæ fuerunt in sepulchro Domini.
Item de Junctura digiti sancti Quintini.
Item de ligno Domini.
Item de fune sancti Andree apostoli.
Item de costa sancti Richarii abbatis et confessoris.
Item de petra montis Oliveti.
Item de capillis sancti Bartholomei.
Item de petra Gethsemani.
Item de sepulchro Domini.
Item dens unius undecim milium virginum.
Item de columpna ad quam flagellatus est Dominus.
Item de lintheaminibus quibus involutum fuit corpus Domini.
Item reliquie quorum nomina ignorantur.
Item de columpna Domini ad quam ligatus et flagellatus fuit.
Item de vela beate Marie Virginis (1).
Item de vestimento quo fuit induta beata Virgo Maria cum abiit in montana et salutavit eam Elisabeth.
Idem de loco Calvarie.

Erkembode, dont le tombeau est une des antiquités les plus précieuses de Notre Dame de St-Omer. « *Biographie de St-Omer, par M. H. Piers.*

(1) Une partie des cheveux de la glorieuse Vierge Marie se trouvaient dans le trésor de St-Bertin pendant l'administration de Simon, on l'a vu plus haut (p. 550, lig. 4 et 13). Elles ne figurent plus dans l'inventaire de 1465.... Quelle en est la cause ?... Ce qu'on sait, c'est qu'une parcelle de ces précieuses reliques, rapportées jadis de Jérusalem par le comte Robert, fut donnée en 1622, par Benoit de Béthune, aux RR. PP. jésuites anglais de la maison de Gand, et que ces religieux les donnèrent à leur tour à un pontife de cette ville en 1773.

On assure que ces mêmes reliques, authentiquées par un archevêque de Cologne en 1617 et approuvées par le vicaire général de St-Omer en 1693, ont été enchâssées en 1854 dans un fort beau reliquaire, et quelles ont été offertes en hommage à la récente chapelle de *Notre-Dame de la Treille* à Lille, par Monseigneur Delebecque, évêque de Gand.

Item de sancto Stephano prothomartire.
Item de sanctis Cecilia virgine et Valeriano.
Item de pulvere ablucionis corporis domini cum de cruce deponeretur.
Item de sepulcro Domini.
Item de ligno Domini.
Item de cute sancti Bartholomei.
Item de ligno Domini.
Item de lapide liquefacto ad tactum sanguinis fluentis de vulneribus Christi in cruce pendentis.
Item de ligno quod Dominus plantavit et (?) de sancta Maria.
Item dens undecim milium virginum.
Item de scapulari sancti Bernardi Clarevallis.

Addition : Item de sancto Thomas apostolo.

Etiam habentur in eadem capsulâ, in quadam bursa serica Reliquie que sequuntur. —

Primo de sancto Bertino abbate.
Item de sancto Folquino.
Item de sepulcro sancti Silvani episcopi.
Item de sancto Erkenbodone episcopo et abbate.
Item de sancto Godeardo episcopo.
Item de sancta Gertrude virgine.
Item Reliquie sancti Eudocii confessoris et de membris ejus et sancti Stephani martiris et sancti Johannis et de aliis multis sanctis.
Item de sancto Benedicto.
Item de stola sancti Winnoci.
Item de sancto Nicolao.
Item de sancto Maximo episcopo.
Item de sancto Georgio.
Item de sepulcro sancti Patricii episcopi.
Item de sancta Matre sancti Augustini.

Eciam habentur in eadem capsula in quadam parva bursa serica. —

De sancta Cecilia. De sancta Dorothea. De sancta Lucia. De sancta Agnete. De sancta Tecla. Et de ossibus aliorum sanctorum.
Item de sancta Leuwinna.

Eciam habentur in quadam parva bursa serica clausa in eadem capsula Reliquie quæ sequuntur. —

Primo de sancta Margareta.

Item de clavo Domini.

Item de sancto Andrea.

Habentur eciam in eadem capsula in quadam alba bursa linea rotunda in fundo Reliquie que sequuntur. —

Primo de veste unde tersit Dominus pedes discipulorum et de vestimentis sancte Marie quando lavavit pedes Domini.

Item de sepulchro sancti Johannis Baptiste.

Item de terra in qua Dominus stetit cum ad celos ascendit.

Item de pulvere sancti Johannis Baptiste (1).

Item de sepulchro beate Marie matris Domini.

Item de lana sancte Marie et de sepulchro Domini.

Item de saxo ubi Christus fecit mandatum cum discipulis suis.

Item de cana Galilee.

Item de lapide revoluto ab ostio monumenti.

Eciam habentur in eadem capsa in quadam bursa de rubea serica Reliquiœ que sequuntur. —

Primo de oleo de infra sancto sepulchro Domini de lampade illa que in sancto baptismo divino nutu fertur accensa, id est vigiliis pasche seu et de reliquiis ubi Dominus fuit natus et in presepio positus. Et de sancto Calvarie loco seu et de sepulchro sancte dei genitricis Marie. Et de reliquo est hic in unum collocatum sanctificato loco. Et de terra infra sancto sepulchro Domini accepta habetur hic.

Item de osse sancte Marthe sororis Lazari.

Item de osse sancte Pharahildis.

Item Reliquie de sancto Bernardo penitente De capillis et cilicio ejus. De cuculla et sudario ejus. De pedulibus ejus. laneis et lineis.

Item de capite sancti Jacobi fratris sancti Johannis evangeliste.

Item de sancta Austraberta.

Eciam habentur in eadem capsula in quadam alia bursa de veridi serica Reliquie que sequuntur. —

Primo de quodam Innocente.

Item de sancto Rustico martire.

Item de sancto Achilleo.

---

(1) Voir nº 83, des *pièces justificatives* du *mémoire pour les Doyens, etc.... de St-Omer... dans l'instance entre... J. A de Valbelle; évêque de St-Omer, et les religieux de St-Bertin,* in 4º.

Item de sancto Nereo.

Item reliquie de sancto Oswaldo

Item reliquie sancti Gereonis sociorumque ejus.

Item de pileo sancti Thome.

Item de lapide super quem quievit beata virgo Maria cum filio rediens de Bethleem.

Item de Corpore sancti Fulvi confessoris. Et de veste ejus. Et de vestimentis sancti Columbani. Et Cassiani et de ossibus aliorum.

Item de sanguine sancti Petri archiepiscopi.

Item de sancto Amphibalo martire.

Item de sancto Mauricio sociisque ejus (1).

Item de sancto Blasio episcopo et martire.

Item de sanctis Fusciano, Victorico et Genciano.

Item de sancto Adriano martire.

Item de Columpna ubi Dominus fuit flagellatus.

Item de sanctis Crisante et Daria martiribus.

Item de lintheo quo extersus est sanguis Christi.

Eciam in eadem capsula habentur in quadam parva bursa de serica diversi coloris.

Pignora sancti Petri apostoli.

2. *In quadam capsula Eburnea quadrata depicta cum ymaginibus aureis. Existente in ecclesia sub feretro corporis sancti Bertini habentur Reliquie quæ sequuntur.* —

Primo Reliquie de Thebea legione et sociis sancti Gereonis. Nomen militis de quo hec ossa sunt Trajanus.

Item Reliquie Vndecim milium Virginum.

Item Reliquie Vndecim milium Virginum Justine et Margarete vel Balsadey.

Item de sancto Gereone et sociis ejus.

Item Reliquie Vndecim milium virginum.

Item hec sunt corporalia consecrata.

Et omnes iste Reliquie existentes in predicta capsula eburnea corporalibus consecratis involute sunt.

Jusqu'ici nous avons religieusement copié l'inventaire ; tous les objets contenus dans les coffrets n[os] 1 et 2 ont été décrits. Pour ne

---

(1) Voir les *pièces justificatives* ci-dessus.

pas trop fatiguer le lecteur, nous allons maintenant nous contenter de transcrire l'indication sommaire des réceptacles ou reliquaires généraux et décrire quelques unes des curieuses reliques qui y étaient renfermées (1).

3. *In quadam capsula bipartita de ere deaurato cum turriculis et octo sanctis Argenteis superius amicta, et pluribus sanctis inferius cum pluribus scripturis et nominibus sanctorum.*

Il y avait dans cette cassette plus de 170 articles. Une bourse de toile blanche était ainsi décrite :

D s'c'o Quirino, valet de fistula laborantibus.

On y trouvait aussi une relique de Saint-Hubert qui guérissait les boiteux et les personnes mordues par des chiens enragés. Un grand nombre de *Corporalia* étaient renfermés dans un autre sac de toile avec cette note :

« Corporalia intincta sanguine domini nostri Jhesu Christi habentur pro magnis reliquiis. »

Un sac de toile contenait diverses parties des vêtements de St-Thomas, sa *tunica*, sa *cuculla* (capuchon), sa *stamen* (chemise), sa *cappa pluvialis* (chapeau), et son *coopertorium* (manteau). Ensuite venaient des reliques de ses cheveux, de ses sourcils, de son sang et de sa *cappa*.

Il a déjà été deux fois question de dents qui provenaient des onze mille vierges. Il s'en trouvait encore quatre autres, dans une bourse en or (2). Une seconde bourse, en soie pourpre, renfermait une relique de l'arbre que notre Seigneur planta lui-même.

4. *In quadam capsa de bosco deaurato cum ymaginibus sanctotorum Bertini et Folquini.*

Il y avait ici treize reliques ; quelques unes d'entre elles avaient été trouvées anciennement sous plusieurs autels de l'église....

5. *In una capsa parva de ere deaurato cum ymaginibus crucifixi et aliorum de ebore antiqua.*

Vingt articles contenus dans des bourses, des sacs et du linge :

---

(1) Nous regrettons, quant à nous, de n'avoir pas l'original de cet inventaire, nous l'aurions donné *in extenso*, et sans doute on nous l'aurait pardonné, vu l'importance de cette pièce.

(2) Voir les *pièces justificatives* ci-dessus.



Parmi ces reliques se trouvaient un morceau de la crèche de notre Seigneur, et un morceau de sa table, renfermé dans une bourse de soie multicolore.

Item hic sunt tres digiti cum duobus dentibus cujusdam sacerdotis Roberti nomine qui ut dicitur honeste vite fuit et sancte conversacionis : ad sepulchrum ejus, quod est in cimiterio Sant' sanati sunt multi febricitantes.

Item de candela accensa ad ignem Domini in vigilia pasche.

6. *In capsa quadam eburnea circumdata ligaminibus de ere deaurato sanctorum Nerei et Achillei habentur reliquie.*

On y trouvait dans une bourse en toile, admirablement travaillée, une très grande quantité de cheveux provenant de Saint Pierre, l'apôtre ; il y avait aussi un morceau de la table de pierre sur laquelle était écrite la loi que Dieu donna à Moïse : en tout, environ vingt articles, et plusieurs autres dont les noms étaient inconnus.

7. *In quadam capsula argentea.*

Ce coffret portait un signe ou chiffre sur le fond. Ce chiffre est dessiné dans l'inventaire.

Parmi d'autres merveilles qui se trouvaient ici, nous citerons la myrrhe et l'encens qui provenaient de la tombe des Mages de Cologne, une relique du berceau de Notre-Seigneur, un second morceau de sa table et un autre relique de sa tombe.

Item de quadragesimo Domini.

Enfin une relique d'Oswald, roi : en tout soixante articles.

8. *In uno feretro ligneo deaurato cum ymaginibus sancti Thome martiris et sancti Audomari.*

Parmi ces reliques, il y en avait qui provenaient de Saint-Thomas de Canterbury (1).

« Item de sancto Thoma archiepiscopo, scilicet, De sanguine ejus, de cerebro, de cilicio de vestimentis ejus et de sudario ejusdem. »

Ensuite, venaient sept cornes, marquées de différents signes, et qui contenaient aussi des reliques. Voici comment l'inventaire décrit ces cornes :

In cornu sive ungula grifonis valde curvo.

---

(1) Thomas a Becket, on le sait, était venu à St-Bertin, en 1169.

In cornu modicum albo cum cingulis argenteis et fine de argento.

In cornu modicum albo cum duobus cingulis de ere.

In cornu nigro cum principio et fine de ere deaurato.

In cornu nigro satis simili.

In cornu medium albo et medium nigro.

In cornu nigro cum duobus finibus de ere deauroto et duabus bendis de argento.

L'inventaire donne ensuite la description de quarante-huit autres reliquaires, tels que boîtes d'ivoire et de cristal, vases d'ivoire, croix, œuf (cet œuf devait être celui d'une autruche), etc. Il suffira de donner un extrait des descriptions les plus curieuses.

In busta eburnea rotunda cum ymaginibus et coopertorio de ere deaurato.

In busta eburnea cum floribus unaquaque et cingulo argenteo.

In vase eburnea cum agno in uno latere et deo in altero cum duobus lateribus de ere deaurato.

In una ampulla cristallina cum pede et cooperculo de argento deaurato cum talibus floribus.

In busta cristallina cum fundo et capite et lateribus argenteis crochea serica da foris apparente.

In busta cristallina frustrata cum duobus acuminibus argenteis.

In reliquia cristallina cum pede et turri de argento.

In una cruce argentea cum uno cristallo in medio et lapidibus in quatuor cornibus.

In quodam vase ad modum crucis cum decollatione beati Thome martiris et in dorso est unus flos de argenteo.

Ce vase contenait les reliques suivantes :

« De sanguine beati Thome martiris, de capillis beati Thome martiris et de staminea ejusdem. »

Dans l'œuf était renfermé un morceau d'étoffe taché du sang et de la cervelle du bienheureux Thomas ; ce reliquaire contenait en même temps de la poussière des ossements de Saint-Quentin et de Saint-Hubert, dont on faisait usage pour guérir les infirmités et les accidents que nous avons mentionnés plus haut.

In uno cristallo cum ymagine crucifixi et imagine beate Marie in una platina superius.

In quodam vase cum ymagine Dei, et litteris et gemmis in parte anteriori, et ymaginibus duorum sanctorum in dorso.

In vase eburneo cum ymagine crucifixi et quatuor parvis angelis ante et platina argentea in dorso.

In uno cristallo cum pede et turri de argento, et est in eodem cristallo una parva campanilla.

In quodam vase cristallino cum sex costis de argento deaurato et multis parvis lapidibus.

In uno vase ad modum crucis de ere deaurato, et quatuor cristallis cum catena, et scriptum in dorso hoc, Ave Maria. Habetur de mensa domini.

Toutes les autres descriptions de reliquaires et de reliques sont dans le même style. L'inventaire se termine par l'attestation que voici :

« Anno domini millesimo quadringentisimo sexagesimo quinto in mensi septembri tempore Reverendi in Christi patris et Domini Guillelmi episcopi et presulis Tornacensis sive abbatis hujus ecclesie et monasterii sancti Bertini, Morinensis diocesis, ad Romanam ecclesiam nullo medio pertinentis, visitat' fuerunt capse, capsule, cornua, parva feretra, bust' cristall' sive eburn', et omnia vasa predicta, per dominum Alelmum Platel priorem, Alelmum de Morcamp, Petrum le Pruvost, custodem, Willermum Craie, et quam plures olios Relig' professos hujus ecclesie sive monasterii sancti Bertini, et invente fuerunt omnes Reliquie superius scripte, notate, et signate in isto Rotulo. Feste Deo et omnibus sanctis ejus. »

4.

P. 18, 20, 21 et 22. — Defuncti ducis Philippi exequias, magnâ solemnitate, cum lumine multo et continuato campanarum sono, celebrarunt Sithienses ; hujus quippe protector et deffensor continuò fuerat....... — In abbatiâ hospitio suscipitur inclytus Carolus Burgundiæ dux....... — Conflatas campanas quinque, ponderis ingentis, adstante Carolo duce Guillelmus Benedixit...... — La princesse Marguerite demeura quelque temps à St-Bertin en 1468. A son départ, elle fit cadeau à l'église d'un onfroy qu'elle avait travaillé de ses mains. « Margareta ducissa nobili mulierum accincta con-« sortio, ad sanctum Bertinum honorificè à Guillelmo suscepta... « multis diebus stetit et panem otiosa non comedit, operata consilio « manuum suarum, ubi ad ornamentum alteris majoris pro pallio « albo aurifrigium fecit...... » — Romam mittitur Jacobus Pôli.... ad obtinendam confirmationem constitutionis et super libertatem electionis.

Parmi ces privilèges figuraient l'autorisation de faire gras six jours pendant l'Avent, et le soir seulement aux jours ordinaires de la

Septuagésime : « Insuper facultatem Sithiensibus concessit præ-
« fatus pontifex (Sixtus IVus) ut adventu, sex diebus carnibus vescantur et septuagesimali tempore, de serò tantum diebus ordinariis, « utantur pinguibus...... » — Ad curiam principis Caroli vocatus, Guillelmus Nervi orum presul, iter arripuit; sed Gandavo infirmatus diem extremum clausit. Cujus corpus in Sithiu delatum, illic honorificè sepelitur, mense augusti 21..... — Guillaume Fillastre dépensa plus de 150 mille florins pour embellir son abbaye. « Ultrà centum « quinquagenta millia florenorum in reparationibus et ornamentis « exposuit. » (Loman ex Tassardo, p. 102 et 104).

5.

P. 24 et 25. — Familiares licet paucos, doctos semper et sapientes, viros habuit, monasticæ religionis habitum nunquam reliquit; vir ingenio insignis, potens in opere, potens in sermone, parcus sibi, aliis largus.... religionis zelator...... — Ordinis aurei velleris cujus ipse erat cancellarius, historiam elegantem composuit, cujus *originale exemplar manuscriptum* extat in archivis Sithiensibus.... Extant etiam variæ conciones, per eum, ad principes et ad populum habitæ. (Ex Tassardo et A. Loman, p. 102).

6.

P. 32, 33 et 34. —Joannes de Lannoy nobili oriundus prosapiâ... in abbatem eligitur...... — Hæc licet religioso viro minùs conveniunt... acceptavit dignitates, quæ viderentur laïcis potius personis, convenire.... Jacobus de Capella episcopus Juliensis juramentum fidelitatis Romanæ eeclesiæ recepit.... juxtà formam sibi missam in bullâ apostolicâ..... — Regibus et principibus carus, Maximiliano juramentum prestitit primi ejus consiliarii, et in consiliis secretioribus admissus est...... — Inter Maximilianum et fautores Philippi ejus, non parva oritur discordiâ, super tutelâ predicti Philippi.... Johannes cum fratribus consanguineis Maximiliano adhesit. (Loman ex Tassardo, p. 103, 105 et 106).

7.

P. 36, 38 et 39. — Castra, curtes, et prædia à Francis et Alamanis diruta reparare sategit..... — Mittitur ad Ludovicum Franciæ regem rediens legationis suæ successum; comitibus patriæ Gandavi, aggregatis retulit....... — Negotia pacis apud Franciæ et Angliæ Reges, principum patriæ et populorum gessit.... Morinensis ecclesiæ vica-

rius generalis, à sanctâ sede apostolicâ deputatur... — Petrus abbas S^ti^-Richarii qui cum tota suâ communitate ad cænobium Sithiense propter bellorum confugerat... moritur. (Loman ex Tassardo, p. 105 et 106).

8.

MISSION DE JEAN DE LANNOY AUPRÈS DU DAUPHIN.

P. 42. — Les Ambassadeurs de Maximilien et des Etats a ce prince. — Ils lui rendent compte de la réception qui leur a été faite à Paris, à Orléans, à Blois, et enfin à Amboise ; de l'audience qu'ils eurent du Dauphin ; du discours que l'abbé de S. Bertin lui a adressé en leur nom, et de plusieurs autres (1).

« Amboise, 18 janvier 1482 (1483, n. st.)

« Vostre très-redoubté Seigneur, nous nous recommandons, tant et si très-humblement que faire povons, en vostre très-noble grâce. Et vous plaise savoir, nostre très-redoubté Seigneur, que, depuis les lettres que vous avons escriptes, de la ville et cité d'Amiens, les grans chières et honnourables réceptions que l'on nous a fait, dès nostre partement d'Arras, nous venuz auprès de la ville et cité de Paris, révérend père en Dieu l'évesque de Marcheille (2), lieutenant du Roy et des notables vindrent au-devant de nous, qui en très-honestes termes nous receurent, et par ung docteur en théologie fist faire une très-élégante harengе. Et, le lendemain, après processions générales faites, louant Dieu de la paix, fumes très-grandement festoiez, et, avec ce, lesdits de la ville nous envoièrent de leurs biens.

« Et, pendant que nous séjournasmes audit Paris, attendans voz lettres, ceulx de l'Université vindrent devers nous, et semblablement par l'un d'eulx fust faite une très-belle et élégante harenge, louant le fait de ladite paix.

« Et depuis, auprès de la cité d'Orléans, sont venuz au-devant de nous le lieutenant de Monseigneur d'Orléans, les prévost et notables de la cité, qui aussi très honnestement nous ont receu, et, par

(1) Nous empruntons cet intéressant document au compte-rendu des séances de la Commission Royale d'Histoire à Bruxelles (2e série, t. 2, p. 277). Son importance pour notre sujet, nous a paru mériter les honneurs de la réimpression.

(2) Marseille.

un des docteurs de l'Université d'illecq, fait semblablement une très-élégante harenge, et, en la ville, nous ont grandement festoié et envoié de leurs biens.

« Et, en continuant d'illecq nostre chemin, auprès de la ville de Bloiz, Madame d'Orléans envoia au-devant de nous l'abbé, ceulx de son conseil et notables de la ville, qui joyeusement nous receurent. Et, nous venuz au logiz, vindrent devers nous Mons[r] le Comte Dolphin d'Avergnie (1), messire Guiot Pot, bailli de Vermendois, et Jehan de la Grugthuyse, seneschal d'Anjou, envoyez de par le Roy, qui, de par lui, nous disrent que feussions les très-bien venuz. Et d'illecq nous menèrent au chastel, où estoient madite dame d'Orléans et Monseigneur le Duc d'Orléans, son filz, qui, en vérité nous receurent de très-ly cuer (2), et, pour l'amour de vous et des Estats de vos pays, nous traictèrent et festoièrent grandement.

« Le lendemain, joesdi, XVI[e] de ce mois, les seigneurs Conte Dolphin, bailli de Vermendois, seneschal d'Anjou et Mons[r] le bailli de Chaulx, lequel, dès le commenchement, nous a conduit, et tant si acquité que nous ne saurerons trop louer, nous conduirent jusques en ceste ville d'Amboise, où, auprès de la ville, vindrent au-devant de nous Monsieur le Conte de Vendosme et Monsieur le Conte de Dunois, qui, de par Monseigneur le Dolphin, nous disrent le bienvenant, de chière très-lye et très-joyeuse, et nous offrirent, se voulions aller descendre au chasteau, de incontinent, en tel estat que estions, nous présenter à mondit seigneur le Daulphin, pour faire la révérence et visitacion, ou, se mieulx aimions descendre au logiz, et après aller audit chastel, ilz le nous offrirent.

« Nous avisasmes, pour le mieulx, de descendre au logiz, et, tost après, fusmes conduiz et menez audit chastel, où trouvasmes mondit seigneur le Daulphin, en très-noble arroy (3), accompaigné de Messeigneurs d'Angoulesme, de Baujeu, lesdits Conte Dolphin, de Vendosme et de Dunois, tous princes du sang, dudit bailli de Vermendois, dudit seneschal d'Anjou, de Messieurs de Piennes, de Masgny, de Saint-Andrien, le capitaine de Nuysse, et aultres seigneurs et gens de conseil en grant nombre. Et, nous luy aiant fait les révé-

(1) Le Comte Dauphin d'Auvergne.
(2) *De très-ly cuer*, de cœur très-joyeux.
(3) *Arroy*, compagnie.

rences et inclinacion décentes, nous receus très-bénignement. Et, après que moy, abbé de Saint-Bertin, lui avoie fait, de par vous, mon très-redoubté Seigneur, Messeigneurs voz enffans et Estatz de voz payz, les très affectueuses et très-humbles recommandacions, et présenté les lettres de crédence, lesquelles il mesme receut prestement, il nous demanda en ces propres termes : « Comment se porte mon cousin ? » — Après : « Comment se porte mon frère ? » — Et : « Comment se porte ma femme ? » A chascun respondismes que très-bien, et que tous se recommandoient à sa très-noble grâce.

Après, il eust la patience de oyr la proposicion que je, abbé de S.-Bertin, fisz, au moins mal que ay peu, pour l'exposition de partie de nostre charge. Et considérasmes tous que, tant que la chose dura, il tint manière très-grave et très-honneste, et, à chascune foiz que nous inclinions et lui faisions la révérence, il nous faisoit lever et couvrir. Ce fait, pour ce qui restoit encoire aucuns points à exposer de nostre dite charge, et que l'eure estoit tarde, il nous remist le residu à lendemain, et, quant sommes retournez devers lui, son plaisir a esté, et desdits princes et de ceulx de son conseil, que tous noz serviteurs, jusques au moindre, venissent au château pour le veoir; et l'on veu aller et pourmener avant la court dudit chasteau.

« Certes, nostre très-redoubté Seigneurs, nous vous certiffions que Dieu l'a pourveu de beauté et forme, adroit de tous membres, et, à l'apparence autant que l'on peult juger en son eaige (1), il l'a aussi pourveu de grand sens et prudence.

« Après que longuement il s'est monstré à nous et noz gens, allant et soy pourmenant d'ung lieu à aultre, et les plus de nous ont veu ses jambes et ses cuisses à descouvert, il s'est retraict, avec lesdits princes et ceulx de son conseil, et nous a fait venir devers lui, pour entendre le résidu de nostre charge. Et, pour ce que nostre charge consiste en plusieurs remonstrances et requestes que lui avons fait, pour le bien de la paix et traictée du mariage, selon noz instructions, après qu'il nous eust oy de bouche, nous a ordonné lui bailler par escript : ce que nous avons faict.

« Qui est en substance nostre besoigne, jusques ceste heure.

(1) Le Dauphin, depuis Charles VIII, était alors âgé de douze ans et demi, étant né le 30 juin 1470.



Nous espérons se serons dépeschiez dimence, ou lundi, pour aller devers le Roy.

« Quant à la grant chière que l'on nous fait icy, il n'est possible d'en plus faire.

« Nostre très-redoubté Seigneur, plaise vous ader nous commander voz bons plaisirs, pour les accomplir à noz povoirs, aidant nostre Seigneur, auquel prions qu'il vous ait en sa sainte garde, et vous donit accomplissement de vez très-nobles désirs. Escript à Amboise, le XVIIIe jour de janvier, ao XIIIIc IIIIxx et II.

« Voz très-bumbles et très-obéissants subjetz et serviteurs, les ambassadeurs de vous et des Estas de vos pays, ordonnés présentement en France,

« BEERE. »

Suscription : « A nostre très-redoubté Seigneur Monseigneur le duc d'Austrice, de Bourgoigne, etc. »

(Copie du temps, aux archives du royaume, chambre des comptes, reg. no 104, fo 20 vo).

9.

P. 42, 43, 44 et 45. — Jean avait été également chargé d'accompagner en France Marguerite sœur de Philippe d'Autriche. « Cum « domino de Ravestaing domnam Margaretam Philippi Austriaci, sororem ducit (1483)...... — Oppido Sti-Audomari sub neutralitate existente, 28a maii nocturnæ quietis tempore, Franci quorum princeps exercitûs erat Philippus de Esquerdiâ, cujus pater in cænobio Sithiensi fuerat sepultus, illud ceperunt.... ad Sti-Bertini abbatiam venit, gratias ut aiebat deo relaturus...... — Jacobus prior, abbate absente, sacerdotalibus vestitus excipiens.... salutavit, eique libertatem jura et possessiones commendavit... sed post meridiem cuncta inventaria scrutatus est, omniaque reperit aurea et argentea vasa, cum pecuniis, usibus applicuit, per modum confiscationis...... — Libros plurimos, cum manuscriptis, tapetesque pretiosos, abstulit. Hinc factum est ut Sithienses infinitis involverentur debitis et possessiones eorum absorberentur (EX TASSARDO et LOMAN p. 105, 106 et 107).

10.

Page 46, ligne 3.

Relation de la Captivité de Jean de Lannoy, 65e abbé de St-Bertin, à Bruges et à Gand,

DU 13 FÉVRIER 1487 AU 2 MAI 1489.

(Extrait des archives générales du Pas-de-Calais, à Arras).

Compte que je frère George de Brabant, religieux et grenetier de Saint-Bertin, faiz et rends par devant mon très-honnoré et redoubté seigneur et maistre, Mons. l'abbé de Saint-Bertin, chancelier de l'ordre de la Thoison d'Or, de toute l'entremise que j'ay eu, tant en recepte comme en mises, à cause de la prison et délivrance depuis le XIIIe jour de février, an IIII^{xx} et sept (1487), qu'il fut prins et constitué prisonnier en son hostel à Bruges, et détenu en sad. maison comme ès prisons de lad. ville, depuis led. jour jusques au XXIIIIe dud. mois qu'il fut mené d'illec à Gand, tout prisonnier avec mons. de Champvans et de Sorre, chancellier, messire Philippe, conte de Nassau, mess. Martin de Polhain, chevalier de l'ordre, mons. de Volkestein, le maréchal de Polhain, mons. de Maingoval, grant maistre d'ostel et Renyer de May, tous serviteurs du roy des Romains. Ouquel lieu de Gand il fut détenu en prison fermée depuis led. XXIIIIe de février jusques au XXIIIIe d'avril an IIII^{xx} et IX, que lors il fut mis hors des prisons dud. Gand et ramené aud. lieu de Bruges, où il fut encores détenu prisonnier en l'ostel Jehan Canelle, tant qu'il eust furny à la grande excessive finance à laquelle il estoit mis, qui fut le second jour de may aud. an IIII^{xx} et IX, auquel jour il arriva en la ville de Lille et fut remis en sa liberté et franchise.

Sommes prêtées.

De monseigneur de Roubais pour deux parties, IX^{c} ^{l};
De mons. de Santes, VIII^{c} ^{l};
De mons. le doyen de St-Donat, III^{c} ^{l};
De maistre Nicole Lescot, chanoine de Tournay, LV^{l};
Des margliseurs de la ville d'Alost, IV^{c} ^{l};
De Ghesebrecht du Lu, III^{c} IV^{xx} IV^{l};
De mess. Rasse de Likerke, II^{c} XL^{l};
De Guillebert Bos, III^{c} XXVII^{l} XVIII^{s};
Du curé d'Aloost, LXXVIII^{l};

De ung marchant d'Aloost, xl^{l};
De madame la duchesse, vi^{c} ^{l};
De Jennecque, vi^{xx} ^{l};
De madame de Hallewin, vi^{c} xl^{l};
De Phle Dausropre, vi^{c} ^{l};
De mons. Daffighem, iii^{c} ^{l};
Du receveur de la ville de Diest, ix^{c} ^{l};
De Nicolas Bertran, ix^{c} lx^{l};
Dud. Nicolas, xii^{c} ^{l};
Du prévost de Popringhes, xv^{c} xxix^{l};
Dud. prévost, depuis xv^{c} ^{l};
De la ville de Popringhes, vi^{c} ^{l};
De Jennet Wellart, ix^{c} xl^{l};
Dud. Wellart pour une autre partie, ii^{m} c^{l};
Encore dud. Wellart, xvii^{c} xl^{l};
Du receveur de la ville et terroir de Furnes, vi^{c} ^{l};
De George Jugherain et Jehan Coudenelt, ensemble m xxviii^{l};
Dud. Coudenelt, iii^{c} lxviii^{l} vi^{d};
De Guiot Joris, vi^{c} ^{l};
De Nicaise Labicte, civ^{xx} ^{l};
Du droit seignoural de la monnoie, vi^{c} ^{l};

Somme toute, xx^{m} iii^{c} lxxv^{l} vi^{d}.

Autre recepte venant de vaisselle prestée à MDS. par les personnages qui s'ensieuvent :

De mons. de Molembais, lv^{m} i^{on} vi^{estr};
De mons. le président de Flandres xviii^{m} ii^{on} v^{estr};
De Charles de Latre, xv^{m};
De mons. le bailli d'Aloost, xii^{m};
Du curé d'Aloost, xiii^{m} iv^{onc};
De madame la vicomtesse de Furnes, xxviii^{m} vii^{onc};
De mons. de Wierre, lxxiv^{m} vi^{onc} v^{estr};
De maistre George de Ricamez xxvii^{m} vi^{onc} xi^{estr};
De moy grenetier de St-Bertin, xii^{m} xii^{estr};
De mons. de St-Bertin, ii^{c} marcs.

Somme iv^{c} iv^{xx} ii^{m} iv^{onc} ix^{estr}.

Lesquelz iv^{c} iv^{xx} ii^{m} iv^{onc} ix^{estr}, qui se comprennent en potz, bassins, flacons, coppes, esguières, gobeletz, tasses et autres pièce de diverses sortes, ayant la pluspart pieds et bors dorez, partye *go-*

redronné et moitié dorez, et autre partye toute dorée avec esmaulx d'armoiries et de personnages, ont esté venduz à diverses foiz, et les deniers de la vendicion receuz par moy, ainsy qu'il s'enssieult.

—Premiérs. Le xxe jour d'aoust (1489) furent venduz à Anvers iv^xx xiii^m iv^onc iv^estr, au pris de xx^l xvi^s le marcq, xix^c xlv^l iv^s. — Par deux fois mis en la monnoie de Malines clxx marcs vi^onc ii^estr, à xx^l ii^s le marcq, du poinchon de Bruges et autre vaisselle : est asscavoir xlix marcs ii^onc, d'autre poinchon et de diverses sortes à xix^l xix^s le marcq, valent ensamble iii^m v^c xxiv^l ii^s. — Autre vaisselle vendue aussi à Anvers montant à xviii marcs vii^onc vii^estr, au pris de xxiii^l xii^s xiii^d le marcq, val. iv^c xlvii^l ii^s. — Encore vendu aud. Anvers six tasses dorées pesant xv marcs ii^onc i^estr à xxiii^l iv^s le marcq, valent iii^c liii^l xviii^s x^d.—Item autre vaisselle demourée ès mains de mons. de Santes, pes. xliii marcs iv^onc, vendue au pris de xviii^l viii^s de xl gros le marcq, monte viii^l. — A esté vendu en la ville de Bruges xlix marcs vii^onc et xiii^estr de vaisselle de cuisine, ponchon de Tournay, à iii^l de gros le marcq, cxlix^c xvii^s iv^d ob. gros, qui valent viii^c iv^xx xix^l x^s.

Mises faictes des deniers dessus receuz et employez en la rancon et despence pour parvenir à la délivrance de MDS.

Pour xi jours entiers que MDS. fut détenu prisonnier à Bruges, tant en sa maison illec, comme ès prisons de lad. ville, en despence icy lxvi^l xiii^s iii^c.

Item. Pour la despense de bouche de huict hommes commis et envoyez en sond. hostel pour le garder, et pour pluseurs autres, lesquelz vindrent et se boutèrent avec eulx, et y firent de grans desgastz et desroys en vin et viandes, montans lesd. desgastz y comprins les deniers qu'il leur convint bailler pour leur vin de l'avoir gardé continuellement de nuyt et de jour, jusques qu'il fut mené ès prisons de lad. ville xlvi^l.

Item. Pour autres despenses qu'il a convenu faire, tant pour le contentement d'aucuns de ceulx, et des premiers qui estoient sur le marchié, comme aussi de aultres envoyés par eulx par diverses foiz en sad. maison, l'une foiz, pour avoir vivres et vin ; l'autre foiz pour argent, montant lesd. despens et composicions ensamble à la somme de lxxvii^l.

Item. Pour linges, chandelles, bois et autres choses nécessaires bailleez et délivrez à MDS. par les gardes et serviteurs de la prison de Bruges, xii^l iii^s.

Somme, ii^c i^l xvi^s iii^d.

Le xxiiiie de février. MDS de Saint-Bertin arriva à Gand avec les autres prisonniers dessus nommez, et furent illec mis en prison fermée, et si estroitement tenuz qu'ils ne povoient aucunement parler à leurs serviteurs, et leur fut dit par ceulx de ladite ville qu'ilz feissent leurs despens ainsy qu'ilz l'entendoient; combien qu'ilz leur eussent auparavant promis par leurs lettres, scellées du scel de saint Jehan, que leursd. despens se feroyent et payeroyent par ceulx des trois membres de Flandres, et ainsy leur fut lors dit que pour trouver deniers pour furnir à lad. despense l'on leur feroit despeschier autant de saulf-conduits que besoing seroit, et leur bailla-on lors pluseurs gardes, lesquelz il leur a convenu norrir et finablement salarier de leurs gaiges et soldées.

Despenses ordinaires faictes à Gand.

Pour seize sepmaines commençans le xxive jour de février et finées le xive jour de juing (1488), tant en deniers comptans délivrez par mess. Robert Robins et autres serviteurs de MDS. de Saint-Bertin à Jehan Portier, maistre d'ostel desd. prisonniers, comme en vin distribué en leur despense commune, montent pour tout led. temps à ii^{c} iv^{xx}l viii^{s}.

Item. En vin pourveu par MDS., et aloé en sa despense sur et par dessus les sommes des sepmaines précédentes, vi^{xx} xviii^{l} vv^{s}.

Item. En provisions de quaresme achetées pour MDS., et aloées en sad. despense, aussi par dessus les sommes desd. sepmaines précédentes, et pour les avoir amené aud. lieu de Gand, xlviii^{l} iii^{s}.

Item. Le xxiiie d'avril fut MDS. mis hors des prisons de Gand et mené en l'ostel de mons. le président, où pour trois repas de lui et de ses gens, et aussi des commis de Bruges estans avec luy, il despendi xx^{l} x^{s}.

Item. Baillié à la cheppière des prisons de Gand pour ses droiz pour tout le temps que MDS. y fut détenu prisonnier, xlii^{l}.

Item. Pour les journées des gardes et pour ung fallot qui brûloit par nuyt durant led. temps, payé pour la part de MDS. clx^{l} iii^{s} vi^{de}.

Item. Payé pour l'assiz des vins despensez en lad. prison, xxx^{l}.

Item. Pour la despense de bouche dud. maistre Jehan Canil, depuis le xxive de février aud. an iv^{xx} et sept jusques aud. xxiv d'avril an iv^{xx} et ix dessusd., déduict xxii jours qu'il fut absent pour les affaires des prisonniers, pour chascun jour vii^{s}, monte à vi^{xx}l xii^{s}.

Item. Pour le logis dud. maistre Jehan pour tout led. temps qu'il se tint aud lieu de Gand pour servir MDS, IX^l XIII^s.

Item. Baillée à la femme qui livroit lit et linge à MDS. à VII^s par sepmaine, pour LX sepmaines qu'il fut prisonnier aud. lieu de Gand, XXI^l.

Item. Le XXIVe jour d'avril MDS. de Saint-Bertin party de Gand et fut ramené tout prisonnier en la ville de Bruges, où il fut en l'ostel de Jehan Canelle depuis led. XXIVe jour jusques au second jour de may qu'il se party pour aler à Lille, ou quel lieu de Bruges pour VIII jours pour sa despense, et aussi pour faire bonne chyere à plusseurs de lad. ville qui le vindrent veoir, despendi en tout IV^xx l.

Item. Pour la despense de XIV chevaulx durant lesd. huit jours, XXV^l VIII^s.

Led. second jour de may se party MDS. de Bruges et ala au disner à Menyn, acompaignié du cappitaine Huruburu, lequelz, par charge desd. de Bruges, le conduisit jusques aud. Menyn, à tout XX compaignons de guerre pour sa seureté, à chascun desquelz fust payé II florins et six au capitaine ; monte ensemble, y comprins la despense de bouche aud. Menin, montant à XX^l LXVI^s.

Somme XVIII^c LXVI^l XIX^s.

Item. Pour ung voyage que led. maistre Jehan Canil fist de Gand à Berghes sur le Zoom devers le roy estant lors aud. Berghes affin de ravoir le doyen des feures de Bruges, Jehan de Queil et aucuns autres prisonniers par eschange pour aucuns de MDSS. les prisonniers de Gand, où il vacqua, luy IIe, à cheval, l'espace de XI jours, pour le loige desd. chevaulx, chascun à IX^s par jour, et pour la despense d'eulx deux et desd. chevaulx, à XXIV^s par jour, despendu en tout XXIII^l II^s.

Item. Pour saulfconduitz obtenuz par la charge de moy maistre Jehan Canil, tant des capitaines de St Aumer, de Dunkerq, de Bourbourchg, de Bergues et d'Ypres, du temps qu'ilz estoient Franchois et depuis, comme de mons. de la Gruthuse, mons. le souverain de Flandres, du capitaine de la Motte au Bois.

Ce chapitre, intitulé dépense extraordinaire, s'élève à CLXIV^l XIX^s.

Pour furnir à la despense ordinaire et extraordinaire faite à Gand par monseigneur de Saint-Bertin et ses serviteurs, tant en despense de bouche comme en voyages et aultres choses nécessaires, montant icelle despence, comme il appert cy dessus par l'arrest des sommes des trois chapitres prochains cy dessus à la somme de II^mil II^c IX^l VII^s III^d de XL gros la livre, ont esté aloez en furnissement à icelle des-

pense les florins à la croix et tout autre or et monnoie à diverses foiz, pour moins tousiours de quatre patars sur la pièce de chascun desd. florins qu'ilz n'avoient esté receuz, et de tout autre or et monnoie à l'advenant : par quoy combien que l'on n'y sauroit à ceste cause asseoir somme arrestée qu'à grant difficulté, toutesfoiz lesd. florins estimez en despence au pris de xlviii^s pièce, qui a esté le plus hault qu'ilz ayent couru aud. Gand, jusques au jour de la délivrance de MDS., et en recepte estimez au pris de lii^s pièce, auquel pris ilz avoyent cours en Brabant et ailleurs au jour de la délivrance de MDS. : et que en icelle extimacion MDS. de Saint Bertin supporteroit grant interest pour ce qu'izs ont eu cours aud. Gand à plus bas pris, toutesfois led. florin estimé en recepte et despense au pris dessusd. sur lad. somme de ii^m ccix^l vii^s iii^d, qui vallent, à payer en florins d'or, ix^c xxii florins d'or et ung quart, monteroit à civ^{xx} iv^l ii^s.

Despence faicte pour le recouvrement de la finance et rancon de MDS., à laquelle ranchon il fut mis par deux fois : est assavoir, pour la première foiz environ la Toussains an iv^{xx} et huit à viii^m v^c escuz, et pour la seconde foiz, à xii^m v^c l de xl gros, en lui ottroyant à chascune foiz par iceulx de Gand congié de faire venir ses serviteurs vers lui pour, avec eulx, regarder le moyen de recueillir et assambler lesd. finances et rancons.

Et premiers pour cinq saulfconduitz obtenuz de mons. de Rasseghein pour faire venir vers MDS. de Saint-Bertin sesd. serviteurs, lesquelz estoient les ung en Brabant, les autres à Lille, Saint-Omer, Nieuport, Bruges et Popringhes, pour chascun desd. saulfconduictz liv^s. monte ensemble xiii^l x^s.

Item. Pour quatre messagiers lesquelz portèrent lesd. iv saulfconduictz, en quoy ilz vaquèrent tous ensamble, xx jours à xvi^s pour jour, et viii^s vi^d qui furent donnez pour les soliciter, pour ce ici payé xvi^l viii^s vi^d.

Lesd. serviteurs au mandement de MDS., vindrent aud. lieu de Gand de divers lieux où ilz estoient, assavoir maistre George de Ricaumez, de Louvain, lui deuxiesme ; messire Robert Robins de Malines, à deux chevaulx ; Martinet de Wissoc, de Lille, à deux chevaulx ; mons. le grenetier de Saint Bertin, de la ville de St-Omer, lui iiie à cheval ; mons. le prévost de Popringhes, dud. Popringhes, à trois chevaulx, et acompagnié pour sa seureté de trois hommes de guerre à cheval et de wit piétons ; Guillaume Marchant, de Nieuport, à deux chevaulx ; George Wigherain, de Furnes, à ung cheval, et Jehan Condenelt, de Bruges, luy deuziesme à chariot. Ouquel lieu

de Gand ilz sejournèrent x jours, premiers qu'ilz peussent parler à MDS., et finablement ilz parlèrent ; et après ce que MDS. leur eut déclaré sa voulonté et le train qu'ilz devoient tenir en assamblant sad. finance et rancon, ilz s'en retournèrent dont ilz étoient venuz, et firent chascun endroict soy diligence de recouvre lad. finance.

Pour la despense que moy grenetier fiz, moy ive à cheval, au pris de xxxvi^s par jour, partant de St-Omer le xxie de décembre, en conduisant et menant avec moy dillecq à Nyeuport l'argent que j'avoye assamblé, et les m. esquz que led· maistre George m'avoit délivrez, en quoy faisant je vacquay quatre jours, pour quoy et pour xii compaignons de guerre de cheval, qui me conduisirent dud. St-Omer jusques à Bourbourg, laquelle estoit lors es mains des Franchois ; ou quel Bourbourg je prins autres xii compaignons de guerre pour ma conduite jusques auprès de Dunkercq, et aud. Dunkercq six aultres jusques aud. Nieuport, où je laissay ces derniers : duquel voyage je vacquay trois jours et payay ausd. xii compaignons de St-Omer pour le venir et retour xx^l, et pour les aultres prins aud. Bourbourg xii^l, et pour les six prins à Dunkercq x florins, monte ensamble xlvii^l viii^s.

Item. Martinet de Wyssocq se party de Lille le xvie jour de décembre, et, pour recouvrer deniers pour lad. rancon, ala à Tournay, Bruxelles, Valenciennes et Mons, devers les amis de MDS., et besoingna telement qu'il assambla certaine bonne somme de deniers, laquelle il mena avec lui aud. Lille, et print wit compaignons de guerre pour sa seureté et desd. deniers (1).

Item. Led. mess. Robert Robins se party de Gand le xive de décembre, et s'en ala en Brabant, adfin de faire diligence de son costé de trouver deniers pour la rancon de MDS., et pour ce faire ala à Berghes, à Bois-le Duc et en Zellande devers mons. de Beures, et sond. argent assamblé le fist amener et conduire par compaignons de guerre jusques à Tenremonde (2).

Item. Est à noter que la délivrance de MDS. de Saint-Bertin fut mise en délay, et ne fut point délivré avec mons. le chancellier, comme l'on luy avoit promis qu'il seroit, et soubz espérance de laquelle promesse il avoit fait faire diligence de trouver sa finance, et de fait elle estoit toute preste, et ce pourtant que lesd de Gand, en

(1) Sa dépense, y compris son voyage à Gand, s'élève à lv^l xvi^s.
(2) Il alla aussi à Gand. On lui alloue xlix^l.



contrevenant à leurd. promesse, donnèrent encoire à MDS., oultre et par dessus sad. rançon, charge de faire revenir le doyen des feures de Bruges, Jehan de Queil, et aucuns autres que le roy des Romains détenoit prisonniers, et pour ad ce parvenir MDS. fist faire de plusieurs grans diligences.

Maistre George de Ricaumez se party de Gand le dernier jour de décembre pour ceste matière, et s'en ala à Alost devers mons. de Fresnoy, à tout unes lettres que MDS. de Saint-Bertin lui escripvoit, du sceu et contentement de mons. de Rasseghein, contenant en effect qu'il voulist tenir la main vers le roy et par tout ailleurs où il appartiendroit, ad ce que led. doyen et autres prisonniers dessusd. feussent délivrez, ou autrement il ne veoit point moien de pouvoir eschapper. Et ce fait, s'en alla à Malines, portant lettres à ceste fin à mons. de Walhain et à mess. du conseil de par mons. de Fresnoy (1).

Item. Pour ce que led. maistre George de Ricaumez s'en retournoit d'Alost sans rien besogner, obstant que le roy estoit en Hollande, sans le sceu et consentement duquel MDS. de Walhain et mess. du conseil ne povoient besoingnier sur la délivrance du doyen des feures et des autres prisonniers dessusd.; MDS. de Saint-Bertin voyant ce, et que autrement il ne povoit estre délivré, et aussi pour trouver moyen de parvenir à quelque paix, en ensieuvant certaines ouvertures faictes et conceues par mess. les prisonniers et mons. de Rasseghien, maistre Phe Wyelant et aucuns autres dud Gand, envoya led. maistre George et messire Robert devers le roy pour besoingnier sur lesd. deux pointz, lesquelz se partirent de Gand le ive de janvier, à tout trois chevaulx de loage, et s'en alèrent jusques à Huesdain, ou quel lieu ilz laissèrent lesd. chevaulx et montèrent sur mer pour aler vers le roy, lequel estoit en Hollande, ne savoient en quelle ville; et pour le trouver alèrent à Gorghen, et de là à Vienne, dud. Vienne à Utrecht et d'illecq à Harlem, tant par eaue que par chariot. Ouquel voyage pour xxx jours qu'ilz vacquèrent, ilz despendirent en loage de chevaulx xl^{l} x^{s}, et pour les despens d'eulx trois et de leursd. chevaulx, au pris de xxxvi^{s} par jour, aussi pour les chariotz et bateaux, ensamble pour conduite qu'il leur convint prendre en divers lieux, obstant la division estant lors ond. pays de Hollande, xvi^{l} x^{s}, qui font ensamble cxi^{l}.

---

(1) On lui alloue xiii^{l} x^{s}.

Item. Le IIe jour de février arrivèrent à Malines lesd. maistre Georges et mess. Robert, à tout lettres que le roy leur avoit baillié pour leur despeche adressans à mons. le duc de Saxe, lequel leur bailla responce sur les deux pointz et articles dessusd. Laquelle response maistre George envoya incontinent à Gand par ung propre messagier, auquel il donna pour l'aller et le retour IVl.

Item. Et pour ce que eulx estans aud. lieu de Malines, ilz receurent lettres de mess. Phe, conte de Nassau, et de messire Martin de Polhain, par lesquelles lettres ilz escripvoient à leurs amis, estans devers le roy, qu'ilz estoient contens que led. doyen des feures et autres prisonniers dessusd. feussent délivrés au prouffit de mess. leurs prisonniers à Gand, attendu mesme que l'on les menoit en France, et que par tant ilz veoient que led. doyen et autres dessusd. ne leur proffiteroient de riens. Iceulx maistre George et messire Robert, à tout lesd. lettres, se partirent à trois chevaulx, desquelz les deux estoient de louage, dud. Malines, le ve dud. février, et se tirèrent vers le roy, lequel estoit pour lors à Dordrech ; et combien qu'ilz feissent diligences possibles affin d'avoir led. doyen et autres dessusd., néautmoins, ilz ne peurent à ce parvenir, obstant les empeschemens que leur firent devers le roy les parens desd. de Nassau et Polhain, persuadans lesd. parens et supplians très-instamment au roy que pour riens il ne rendist lesd. doyen et autres dessusd., et que s'il le faisoit que l'on feroit morir lesd. de Nassau et Polhain, quelques lettres ou consentement qu'ilz euissent escript ou baillié. Pourquoy led. maistre George et sr Robert s'en retournèrent à Gand sans riens besoingnier, ouquel voyage ilz vacquèrent XII jours à XXXVIs par jour ; pour ce icy tout en deux chevaulx de loage à XVIIIs par jour, comme en bateaux et chariotz, et aussy pour lesd. despens XXXIVl Xs.

Item, Lesd. maistre George, de son retour de devers le roy, arriva à Gand le XVIIe de février, lequel pour ce que, comme dit est, il n'avoit riens besoingnié, MDS. envoya le lendemain devers ceulx de Bruges, leur remonstrer les diligences dessusd. et les requerre bien instamment qu'ilz voulsissent avoir regard à son fait, attendu mesmes qu'il estoit homme d'église, et aussi pour prier à Mons. de Saint-Pierre estans lors à Bruges, qu'il se vaulsit déporter de mettre à exécucion certain brief apostolicque de Nostre-St-Père lui avoit escript à l'encontre de ceulx de Gand et autres leurs complices et consentans à la détencion de MDS. de Saint-Bertin, lequel brief MDS. de Saint-Bertin avoit entendu estre obtenu par aucuns de ses amis,

en son descœu et sans son consentement. En quoy faisant et seiournant aud. Bruges led. maistre George vacqua sept jours à tout deux chevaulx de loage (1).

Item. Lesd. remonstrances entendues par lesd. de Bruges, et aussi par la crainte qu'ilz eurent que led. bref apostolicque ne fust exécuté ja, soit co qu'ilz n'euissent cause d'eulx doubter de lad. exécucion, car l'ung des plus grans personnages de Gand avoit fait dire à MDS, que s'il le faisoit ou souffroit faire qu'il luy costeroit la vie, iceulx de Bruges envoyèrent à Gand certains leurs députez, assavoir messire Jehan de Nyeuwenhoue, Jehan de Rebecque, Jehan Neutin et aucuns autres, lesquelz illec venuz contredirent que MDS. de Saint-Bertin et mons. de Maingoval leur feussent délivrez pour et ou lieu de l'argent de mons. le chancellier, dont lesd. de Gand avoient prouffité, laquelle chose leur fut accordée. Et ce fait ilz s'en retournèrent aud. Bruges pour faire rapport de leur besoingne. Incontinent après led. maistre George s'en ala aud. Bruges, affin de trouver façon que lad. somme de xx^{m} escuz fust diminuée, et par les remonstrances qu'il fist aud. de Bruges, il besongna tellement qu'ilz furent contens de vint mille livres, pourveu que led. argent feust aud. Bruges en dedens vint jours prochain venant: et aussi que MDS. de Saint-Bertin bailleroit lettres, tant de son couvent comme de ses frères, de non jamais quereller ou demander aucune chose ausd. de Gand et de Bruges, ne aux autres villes et subgetz de Flandres, en général ou en particulier, pour raison de son emprissonnement et longue detencion, et de tout ce qui s'en estoit ensieuy; et, en ensieuvant ce, lesd. de Bruges envoyèrent avecq led. maistre George leurs députez à Gand; assavoir Adam de Rebeke. Jehan Neutin et Jehan Cloet, pour besongner sur lad. délivrance de MDS. de Saint-Bertin, et aussy pour avecq lesd. de Gand faire la forme desd. obligacions : en quoy led. maistre George vacqua vi jours, luy iie à cheval, au pris de xxiv^{s} par jour. Pour ce icy pour ses despens et pour le loage des chevaulx, à xviii^{s} les deux, xii^{l} xii^{s}.

Item. Pour v saulfconduitz obtenuz de mons. de Rassenghien, affin de faire venir les deniers de MDS. à Bruges en dedans led. terme de vint jours, au pris de lix^{s} le pièce, font xiii^{l} x^{s}.

Item. Le second jour de mars led. maistre George se party de

---

(1) On lui alloue xvii^{l} ii^{s}.



Gand et s'en ala à Nyeuport, luy iiie à cheval, devers Guillaume Marchant, pour savoir se les deniers de MDS. estoient là tous pretz, et pour les faire haster et amener aud. Bruges endedens le terme dessusd. Duquel lieu de Nyeuport il envoya l'ung de ses gens à Saint-Omer devers le couvent de Saint-Bertin, affin qu'il envoyast une obligacion selon la minute qui avoit esté faite aud. lieu de Gand, et dont led. maistre George leur envoya la minute, et aussi adfin de faire haster moy grenetier de St-Bertin, estant lors aud. St-Omer, et me dire que à diligence m'en venisse à Bruges, et feissent telement que mon argent feust aud. lieu de Bruges endedens led. temps presix. Et se party led. maistre George dud. lieu de Nyeuport, luy iie à cheval, et s'en ala à Lille pour avoir samble *(sic)* obligacion de mons. de Santes, et aussy pour faire haster Martinet de Wissocq, lequel avoit illecq aucuns deniers par luy assamblés pour la rancon de MDS. Et ce fait s'en retourna à Gand, et pareillement celluy qu'il avoit envoyé aud. lieu de Saint-Omer. Ouquel voyage il vacqua, luy iiie à cheval, l'espace de xii jours. Pour ce icy xxxvii^{l} xvi^{s}.

Item. Pour se faire conduire aud. voyage luy convint prendre des trompettes d'ung party et d'autre, pour ce icy vii^{l}.

Item. Pour deux foiz avoir fait grosser lesd. seuretez et obligacions, iv^{l} xii^{s}.

Item. Pour ung messaige envoyé de Gand à Aloost devers mons. du Fresnoy, affin d'avoir de luy obligacion samble *(sic)* à celle que dessus, pour trois jours qu'il vacqua iii^{l}.

Item. Le iiie jour de mars messire Robert Robins se party de Gand, où il avoir séiourné depuis le xviie de février, attendant la conclusion de la délivrance de MDS, et s'en ala à Malines, en Anvers, à Bois-le-Duc et en plussieurs autres lieux, affin de trouver et faire encores autre finance, pour tant que la rancon de MDS. estoit rehaussée, et sa cueilloite faite d'autant de deniers qu'il peut recouvrer, il les amena à Tenremonde avec ceulx qu'il avoit auparavant laissiez, et se tint illecq par le commandement de MDS. tant qu'il euist autres nouvelles de luy. Ouquel lieu il arriva le xviie jour dud. mois de mars, et vacqua aud voyage xx jours, à deux chevaulx de loage, au pris tel que dessus, qui montèrent aveq le saulfconduit qu'il luy convint prendre pour la seureté desd. deniers, y comprins ses journées à lii^{l}.

Item. Pour ce que lesd. de Gand ne se vauldrent contenter des obligacions et seuretés telles que MDSS. de Santes et du Fresnoy, frère de MDS. de Saint-Bertin, avoyent envoyées, led. maistre

George se party de Gand le XIVe jour dud. mois de mars, et s'en ala à Bruges pour remonstrer aud. de Bruges, comment lesd. de Gand ne se vouloient contenter desd. obligacions, ains vouloient qu'elles feussent faites en certaine autre forme qu'ilz avoient conceues de nouveau et depuis l'autre forme par eulx auparavant baillée et conclute, et que pour riens MDSS de Santes et du Fresnoy ne bailleleroient jamais telles obligacions, priant et requérant maistre George à iceulx de Bruges qu'ilz se voulsissent contenter de raison, et de ce qui estoit en la puissance de MDS. de Saint-Bertin : sur quoy ilz respondirent aud. maistre George que, quant à eulx, ilz estoient bien content desd. obligacions en telle forme que les avoient baillées MDSS de Santes et de Fresnoy, et en ensieuvant ce envoyeroient à Gand maistre Pierre de Bassevelt et autres avecq led. maistre George, afin de persuader ausd. de Gand qu'ilz se contentassent desd. obligacions baillées, ce qu'ilz ne vouldrent faire quelque remonstrance que l'on leur seuist faire à ceste fin. En quoy led. maistre George, vacqua VI jours à deux chevaulx de loage, XIIl XIIs.

Item. Pour contenter lesd. de Gand et pour démonstrer tous devoirs, il convint que led. maistre George retournast à Lille pour la cause dessus déclarée, quelque diligence ou persuasion qu'il seuist faire à MDS. de Santes, affin d'avoir l'obligacion telle que demandoient lesd. de Gand, disant led. maistre George que autrement MDS. de Saint-Bertin, son frère, seroit en dangier de morir en prison, il s'en retourna aud. Gand sans riens besongner, sur quoy il vacqua à trois chevaulx de loage, au pris que dessus, l'espace de six jours, pour ce et pour une guide trois florins, sont XXIl XVIIIs

Item. Pour ung message envoyé de Gand à Aloost devant MDS. du Fresnoy, affin d'avoir de lui une autre obligation selon le contenu de la minute corrigée par lesd. de Gand pour la seconde foiz, laquelle il rapporta. Pour ce icy donné aud. message pour III jours IIIl.

Le XXIVe dud. mois de mars led. maistre George se party de Gand, et s'en ala à Bruges, remonstrer auld. de Bruges comment il n'avoit peu obtenir de MDS. de Santes autre obligacion que celle qu'il avoit envoyé pour la première foiz, priant et requerant qu'ilz voulsissent avoir pitié du poure estat de MDS. : Sur quoy ilz luy respondirent qu'ilz n'en povaient autre chose faire, de quoy led. maistre George leur dist et pria que. pour le contentement desd. de Gand, ilz leur voulsissent respondre et eulx obliger envers eulx de retenir et garder en leurs mains MDS. de Saint-Bertin, tant et si longuement qu'il

leur auroit baillié telle seureté et obligacion qu'ilz vouldroient avoir, et que par ce moyen ilz retireroient facillement MDS. dud. lieu de Gand. A quoy lesd. de Bruges se condescendirent et à ceste fin escripvirent à Adam de Rebeke lors estant à Gand. Ouquel voyage led. maistre George vacqua à deux chevaulx de loage l'espace de vi jours, qui montent parmy led. loage à xiv^{l} xii^{s}.

Ledit maistre George se party de Gand le viiie jour d'avril et s'en ala à Bruges leur dire et remonstrer que lesd. de Gand, à l'instance et pourchas dud. Adam de Rebecque, s'estoient consentiez de leur délivrer et mettre en leurs mains MDS. de Saint-Bertin, moyennant toutes voyes l'obligacion que lesd. de Bruges leur bailleroient télle que dessus, et avec ce que lesd. de Gand auroient ii^{m} escuz de et sur l'argent de MDS. de Saint-Bertin ; et ce pour raison de certaines translacions qu'ilz avoient ensamble pour vendicion de rentes. Et pour ce icy pour vi jours qu'il vacqua à deux chevaulx et amena avecq lui des commis pour besoingnier sur ce que dist est, xiii^{l} xii^{s}.

Item, Après que les commis de Bruges eurent appoinctié et conclu avecq ceulx de Gand touchand lad. obligacion et la somme de deux mil escuz, dont au prochain article est faite mencion, l'on envoyera le xve d'avril segniffier à messire Robert Robins, lequel estoit à Tenremonde, qu'il se tirast à Aloost à tout son argent. Pour quoy icy baillie au messagier qu'il fist led. voyage xl^{s}.

Item. Le xve jour d'avril led. messire Robert se party dud. lieu de Tenremonde, et ala le soir aud. lieu d'Aloost à tout sond. argent, et print deux chevauchaurs et viii piétons pour conduire led. argent à scureté, pour be payé ix^{l} ix^{s}.

Item. Le xvie jour d'avril led. maistre George se party de Gand par charge des commis de Bruges, et s'en ala querre led. messire Robert à Aloost, et l'argent qu'il avoit illec, et prinst pour la seureté dud. argent v compaignons de guerre du pays de Gand avecq luy, qui eurent pour leur salaire chacun deux florins sans leurs despens et pour xvi chevaucheurs dud. Aloost qui les ramenèront jusques à mi-chemin de Gand, qui montent en tout et pour les despens de luy et desd. compaignons xxi^{l} viii^{s}, et pour les despens et loage de deulx chevaulx iv^{l}, qui font ensamble lad. somme de xxi^{l} viii^{s}.

Item. Le vi^{e} jour de mars aud. an iv^{xx} viii moy grenetier fuz adverty que le fait de la délivrance de MDS. procédoit et aloit avant, mais que sa rancon estoit fort rehaucée, pourquoy je fiz toute extrême diligence de faire finance de partye de lad. creue et accroissement de rancon, et avecq ce de cuidior recouvrer iii$^{m\,l}$ qu'il avoit

convenu prester et baillier (1) aux capitaines et gens de guerre estans à la 1er prinse darrenière dud. Saint-Aumer, de l'argent qui avoit esté assemblé pour employer à la rancon et pour la délivrance de MDS. En quoy faisant et allant en divers lieux (2), je vacquay depuis led. VIe jour jusques au XIIe dud. mois que lors, moy retourné, me party de lad. ville de Saint-Omer à tout mon argent et l'amenay d'illecq à Nyeuport, où je arrivai le XIVe jour dud mois. Pour la conduite duquel argent (3) me convint prendre XVI compaignons de guerre dud. Saint-Omer jusques aud. lieu de Nyeuport, auxquels, pour l'aller et retour, fust donné à chalcun pour leur despense et salaire III florins. Ouquel lieu de Nyeuport me fut ordonné me tenir avec lesd. deniers tant que j'aroye nouvelles de MDS. Ouquel voyage et sollicitude je vacquay VIII jours, moy troisiesme, chascun jour à XXXVs, monte le tout ensemble à la somme de LXIIl VIIIr.

Item. Le XXVe jour d'avril MDS. Saint-Bertin envoya de Bruges l'ung de ses serviteurs à Lille avecq ung nommé Scipscale de lad. ville de Bruges, pour faire venir Martinet de Wissoq aud. Bruges à tout son argent. Lequel Scipscale, combien qu'il eust charge de mess. Jehan de Nieuwehone d'aler aud. lieu de Lille et lettres dud. Nieuwehone adressans au bailly de Courtray, par lesquelles luy estoit mandé envoyer XX compaignons de guerre dud. Courtray à Menyn au devant et pour conduire led. Martinet, ains comme il fist; néantmoings led. Scipscale demoura aud. Courtray, et ne osa passer plus avant pour doubte des chemins, parquoy led. serviteur fu constraint de prendre une autre guide pour le convoyer dud. Courtray jusques aud. lieu de Lille, où il arriva le lendemain XXVIe dud. mois. Et le jour après led. Martinet sc party dnd. Lille à tout lesd. deniers et, pour sa seureté, print avecq luy XVI hommes pour le conduire jusques à Menyn, là où il trouva XX compaignons de Courtray, lesquelz le conduisirent d'illecq jusques à Bruges, où ilz arrivèrent le XXVIIe dud. mois. Pourquoy fut payé : assavoir aud Scipscale XXXIIs; ausd. XX compaignons de Courtray et à leur capitaine Xl IVs; à lad. guide XXXIIs; ausd. XVI compaignons de Lille XIl VIIIs. Item. Pour

(1) On a effacé : aux Bourguignons à la reprinse derrenière de Saint-Omer.

(2) En marge : à quoy néantmoins je ne peus parvenir.

(3) On a effacé : tant monnoye qu'à monnoyer.

led. Martinet, luy deuxième à cheval et pour led. serviteur viii^{l} viii^{s}. Et, pour les despens de tous lesd. compaignons de guerre d'ung party et d'autre xxv^{l} vi^{s}. Lesquelles sommes montant ensamble à iv^{xx} xii^{l} vi^{s}.

Item. Le xviie jour d'avril moy Grenetier me party dud. Nieuport à trois chevaulx, où j'avoye continuellement séjourné depuis le xxive du mois de janv., par le commandement de MDS., et m'en vins aud. Bruges à tout tous mes deniers, où je arrivay le soir, Pour ce faire en seureté (1) me convint prendre saulfconduit (2) et xvi compaignons de guerre d'ung costé et d'autre, ausquelz, pour toutes choses, tant pour leurs dépens comme pour leur salaire, fust donné chascun xxx^{s} (3).

. . . .

Item. Pour v voyages que Loy, messagier de MDS. a fait à diverses foiz, assavoir deux à La Vere devers mons. de Beures ; ung devers le roy, lors estant à Berghes sur le Zoom ; l'autre devers mons. de Walhain à Malines, et l'autre devers le mareschal de Nassau, et plusseurs autres voyages (pour la délivrance de MDS. et assambler deniers) esquelz il a vacquié depuis le premier jour de décembre jusques au xxiiie jour d'avril, allant, venant et séjournant, à vi^{s} par jour. Montent en tout à xliii iv^{t}.

Item. Pour pluseurs saulfconduitz obtenuz d'ung party et d'aultre, à diverses prys (4), lx^{l}.

Item. Le xxive jour d'avril, pour avoir envoyé par Martinet de Wyssocq ung messagier de Lille à Yppre devers mess. de Gruthuse et de Rasseghien, afin d'avoir d'eux saulfeonduitz pour MDS. de Saint-Bertin, et pour tous ses serviteurs, pour s'en povoir seurement aller de Bruges aud Lille. Pour ce icy pour les deux saulf-

---

(1) On a effacé : pour tant que la pluspart de la somme estoit en vasselle d'argent, joyaulx et autres baghes.

(2) On a effacé : ung chariot pour amener lesd. baghes.

(3) On a effacé : comme pour faire remener led. chariot à seureté à Nyeuport. La dépense s'éleva à lxiv^{l} xvi^{s}.

(4) On a effacé : les ungs du souverain de Flandres et autres capitaines du West Pays ; les autres du rox des Romains, de mons. de Rasseghein et du capitaine de Tenremonde et autres, tant adfin de pourchasser la délivrance de MDS., comme pour trouver sa finance et rancon, et finablement pour l'amener et conduire en la ville de Bruges.

conduitz, comme pour les despens du messagier qui les apporta aud. Bruges, et ce fait s'en retourner à Lille où il vaqua six jours. xiii^{l}.

S'ensieut la finance et autres fraiz qu'il a convenu que mons. de Saint-Bertin ait payé à ceulx de la ville de Bruges ; premiers qu'il ait peu estre délivré de prison, où il avoit tant par eulx que par ceulx de Gand esté continuellement détenu prisonnier durant l'espace de xv mois et demy et plus. Premiers payé pour la somme principale de lad. rancon, xii^{m} v^{c} l de xl gros.

Item. Pour furnir aux deniers de la rancon de MDS. pluseurs de ses parents et amis luy ont presté vaisselle de diverses sortes ; assavoir en flacons, bassins, coppes, esguières, tasses, gobeletz et autres pièces, partye d'icelleux pietz et bors dorez, party goudronnez, autre à demy dorée et autre partye toute dorée, ayant les aucunes d'icelles pièces esmaulx d'armoiries et de personnages, laquelle en nombre de (1) marcs a esté vendue, l'une portant l'autre, au pris de (2) chacun marc, combien que depuis, pour contenter et rembourser ceulx qui avoient presté lad. vaisselle, il en ait convenu payer sans le facon xxiv^{l} pour marcq. Monte ensamble le frait à ; pour ce icy en despens (3)

Item. Pour la facon et dorure de iii^{c} iv^{xx} xi ii^{on} xiii estrelins d'icelle vaisselle vendue l'une portant l'autre, a esté payé pour chascun marcq aux dessusd. xxiv^{s}, et pour xl desd. esmaulx xvi^{t} pour chascun, monte led. frait à vi^{c} ^{l} iv^{s}.

Item. Que en furnissant à lad. somme de xii^{m} v^{c} ^{l}, du pris que dessus, par MDS de Saint-Bertin pour sa rancon, ont esté alloez les florins à la croix et tout autre or et monnoye à l'advenant : est assavoir à Gand pour payer lad. somme de iii^{m} ii^{c} et xi^{l} de xl gros, qu'il convint illecq payer avant le parlement de MDS., au pris de xlvii^{s} pièce, et à Bruges, pour fornir à la somme de ix^{m} ii^{c} iv^{xx} et ix^{l}, au pris de xlviii^{s} pièce, lesquelz florins néantmoins avoient esté receus par MDS. de Saint-Bertin au pris de liv^{s}. par quoy appert que sur partye desd. florins il a eult perte de vii^{s} sur pièce, et sur autre partye six solz, et que icelle perte monte en tout à la somme de xvi^{c} xxix^{l} iii^{s}.

Pour ce que MDS. de Saint-Bertin retourné de prison, trouva que

---

(1) Laissé en blanc.
(2) Nouveau blanc.
(3) Nouveau blanc.

pluseurs de ses parents et bons amis qui luy avoient presté deniers sans frais, et pour l'aydier à furnir à sa rancon desiroient d'estre remboursez à certains termes, et ains que les entremetteurs de ses besoingnes leur avoient promis, en recevant d'eulx lesd. deniers prestez ; il fut constraint (1) d'emprunter de nouveau jusques à la somme de XII^m l pour payer et rembourser sesd. créanciers ; en faisant lequel emprunct et vendicion il receu led, florin à la croix au pris de LX^s pièce et tout autre or et monnoie à l'advenant, et néantmoins, en remboursant les dessusd., ne les alloa qu'à LIV^s pièce, ains qu'ilz avoient cours au jour que lesd. premiers prestz luy avoient esté faiz, en quoy il eut perte sur chascun florin d'or VI^s, qui vient ensamble à la somme de XII^c l de XL gros la livre.

Item. Combien que la pluspart de ceulx qui ont presté à MDS. de Saint-Bertin, par amour et amytyé qu'ilz avoient à luy, n'ayent voulu avoir sur luy aucunes usures ou frait, toutesvoyes sy en y a il eu aucuns qui en ont voulu et veulent avoir frait pour le temps avenir, et jusques qu'ilz soient remboursez, et se a convenu donner aux autres gracieusement quelque chose par forme de pot de vin et de don gratuit, pour le plaisir qu'ilz luy ont fait, pourquoy en toutes choses, tant aud. frait comme esd dons gratuitez, MDS. de Saint-Bertin afferme avoir payé à plusseurs de sesd. créditeurs plus de la somme de XV^c l.

Item. Pour ung voyage fait par mess. Jehan Besmont à II chevaulx, lequel Guillaume Marchant envoya devers mons de Montcavrel, lors estant en Artois, et devers autres parens de MDS. pour trouver facon de parvenir à sa délivrance. Ouquel voyage il vacqua depuis le XXVe de février an IV^xx et sept jusques al XXe jours de mars, qui font XVI jours, au pris de XXIV^s par jour, et pour le louage desd. deux chevaulx, au pris de XII^s par jour, monte ensamble XXVIII^l XVI^s.

Item. Pour ung voyage que fist led. Guillaume Marchant partant de Gand le XXIXe d'avril à deux chevaulx, et s'en ala à Bruges, l'Escluze et ailleurs vers mess. de Beures, mons. Ph^e de Clèves, et depuis devers le roy pour poursievir la délivrance de MDS., en quoy il vacqua XL jours (2). Messire Robert Robins se rendit aussi

---

(1) On a effacé : de vendre vaisselle qui luy a esté prestée.

(2) Le grenetier se rend pour le même objet auprès de MM. Desquerdes, de Piennes, de Ravestain, de Beures, de Rasseghein.

à Gand devers les trois membres et depuis devers l'empereur et le roy, devers lesquelz il fut envoyé dud. Gand par deux foiz avecq le maréchal de Polhain, et y demoura tousiours solicitant tant lad. délivrance de MDS., que autres charges qu'il avoit de par ceulx dud. Gand touchant le doyen des feures et autres prisonniers prins à Cocqsée. En quoy faisant il fut continuellement occupé à cheval depuis led. xxive jour jusques en la fin de novembre d^{to} iv^{xx} et viii, qui font ensamble ii^{c} xlix jours, ou pris de ii^{s} pour jour (1), monte ensamble cxlix^{l} viii^{s}.

Item. Pour plussieurs guides qu'il convint prendre aud. messire Robert Robins ès lieux et voyages dessusd., et pour ung cheval qu'il y perdy, xxx^{l}.

Item. Mons. le prévost de Popringhes se party dud. Popringhes le viiie jour de juillet d^{to} iv^{xx} et viii, et s'en ala à Yppre vers mons. de Wierre, lequel l'avoit mandé pour aydier à soliciter devers mons. Desquerdes, estant lors aud. Yppre, la délivrance de MDS. de Saint-Bertin, en quoy il vacqua six jours, luy iiie à cheval, au pris de xxxvi^{s} par jour, pour ce ycy x^{l} xvi^{s}.

Item. Pour ung autre voyage que led. Prévost fist dud. Popringhes à Bruges devers mons. de Piennes, aussy pour la délivrance de MDS, où il vacqua, luy iiie à cheval, x jours au pris de xxxvi^{s} par jour, y comprins une guide prins pour le conduire et raconduire, auquel il donna lxxi^{s} vi^{d} : monte ensamble xxi^{l} xi^{s} vi^{d}.

Item. Pour ung autre voyage que Valentin de Loleeghe, lors bailly de Popringhes, fist par la charge de MDS. le prévost, partant dudit Popringhes et tirant à St-Omer, et de là en Arthois devers mons de Montcaurel (2) et maistre Jehan Douffay, adfin de trouver moyen de parvenir à la délivrance de MDS. et pour sur ce avoir leur advis ; en quoy led. Valentin vacqua xxii jours, luy iie à cheval, pour ce icy xxvi^{l} viii^{s}.

Item. Le ive jour de septembre MDS. le prévost se party dud. Poprinpges à iii chevaulx, et s'en ala à Yppre devers le mareschal Desquerdes pour le fait de MDS., ou il vacqua quatre jours, au pris de xxxvi^{s} par jour, vii^{l} iv^{s}.

Item. Pour ce que quelque diligence que les amis et serviteurs de

---

(1) Il y a erreur ici.

(2) On a effacé : devers mess. les mareschal Desquerdes, le seneschal de Bouloingne, le bailly de Hesdin, le s^{r} de Moncaurel.

MDS. eussent fait devers les membres et estas de Flandres, le roy des Rommains mess. Ph^{le}, comme depuis vers le roy de France, Madame et plusseurs autres seigneurs d'ung party et d'autre, adfin de parvenir à sa délivrance, ilz ne prouffitoient riens ; ilz furent d'adviz d'envoyer à Romme devers Nostre St Père, adfin de luy remonstrer la grande force, violence et oppression que l'on faisoit à MDS. de St-Bertin, au contempt du saint siège appostolicque, auquel il est mitoyeinement subget, et fut ceste charge baillée et commise à mess. Olivier Gobert, religieux proffez dud. Saint-Bertin et chapelain de MDS., lequel se party de Lille le premier jour de septembre aud an iv^{xx} et viii, pour soy en aler à Romme, ouquel lieu il besongna tellement qu'il obtint de Nostre Saint-Père deux briefz adreschans, l'ung à ceulx de Gand, et l'autre à mons. de Saint-Pierre dud. Gand, affin que MDS. de Saint-Bertin fust délivré desd. prisons, lesquelz briefz n'ont esté exécutez pour les causes cy dessus déclarées, ouquel voyage led. religieux vacqua depuis led. premier jour de septembre jusques au darrenier jour de janvier, où sont comprins clii jours, luy iie à cheval, au pris de xxxii^{s} par jour, monnoye courante lors par decha, monte ii^{c} xliii^{l} iv^{s}.

Item. Donné à ung advocat consistorial pour, présent tous les cardinaulx et en plein consistoire, avoir remonstré à Nostre St Père le fait de MDS., et pour plusseurs aultres déboursées xiv^{l} xvi^{s}.

Item. Pour lesd. deux briefz et pour le salaire de ceulx qui les solicitèrent, xxviii^{l} ii^{s}.

Item. Jehan Condevelt, demourant à Bruges, se party dud. Bruges pour venir à Gand, et apporta avecq luy certaine somme de deniers pour payer aucunes choses que MDS. de St-Bertin devoit aud. lieu de Gand, espérant que MDS. deust être délivré illecq de prison, ains' que l'on disoit lors, ce qu'il ne fut point ains', fut lors conclu qu'il seroit ramené aud. Bruges, et la délivré. Pourquoy led. Condevelt se conclu de soy en retourner aud. Bruges, et ains' qu'il estoit de sond. retour, environ my chemin, il fut prins par aucunes gens d'armes de la garnison de Gand et par eulx ramené aud. Gand en intencion de la nuyt prouchaine le desrober et mener à Bruxelles pour le composer à leur volenté ; mais les serviteurs de MDS firent si bonne diligence, que l'on trouva le lieu où lesd. gens d'armes le tenoient prisonnier, et que l'argent que lesd. gens d'armes luy avoyent osté appartenant à MDS. fut mis ès mains de mons. de Rasseghein, tant que l'on eust esté informé du cas à la vérité ; et combien que led. Condevelt ne feust de bonne prinse et que sur le champ l'on le de-

vinst avoir délivré, neantmoings il fut arresté pour ceste matière et détenu aud. Gand l'espace de xxxvi jours qui, au pris de viii^{s} par jour, pour les despens du charot, au venir et revenir, et avec pour soy faire reconduire à l'ostel, etc. xxvii^{l} iii^{s}.

Item. Payé à l'advocat qui plaidoya sa cause devant les commis, à ce xlix^{s}.

Item. Pour le procureur, xxx^{s}.

Item. Pour aucuns compaignons de guerre qui vindrent signiffier aux serviteurs de MDS. la prinse dud. Condevelt et le lieu où il estoit celéement tenu, x^{l} iii^{s} vi^{d}.

Item. Pour une robe, une espée, ung anneau d'or et autres menues baghes qui luy furent ostées par lesd. gens d'armes, xii^{s} xii^{d}.

Item. Luy ostèrent lesd. gens d'armes, de son argent propre xvi^{l} et autres pièces d'or, lesquelles sont demeurées perdues ; pour ce icy, xxvi^{l} x^{s}.

Item. Quant l'on eut donné à MDS. de Saint-Bertin espérance de sa délivrance, qui fut environ la Toussains, A^{o} iv^{xx} et vii, en luy ottroyant lors congié et licence de mander et faire venir ses serviteurs vers luy, qui estoient en plussieurs et divers lieux pour avecq eulx practiquier et trouver moyen de recouvrer la finance à laquelle il estoit mis ; MDS. de St-Bertin, entre autres ses serviteurs, envoya querre maistre George de Recaumez, lequel, depuis sond. emprisonnement, s'estoit tousiours tenu à Louvain, et ains' que au mandement de MDS. il venoit à Gand avec le prévost de Watenes, fut prins son serviteur par aucunes gens de guerre de la garnison de Loost, et perdy sa boiste et autres ses bagues, et aussi xxxiv^{s} qu'il avoit en argent monnoyé, montant le tout à lxxix^{l} iv^{s} (1).

Autres voyages et despenses faiz par mons. de St-Bertin depuis le iiie jour de may A^{o} iv^{xx} et ix et luy estant délivré de prison, adfin de contenter et rembourser plusseurs ses crediteurs qui luy avoient presté grant sommes de deniers pour furnir à sa rancon et aussi aux grans fraiz, missions et despens qu'il luy a convenu faire et supporter à cause de sa longue détencion et emprisonnement.

Premiers : MDS. de Saint-Bertin estant en la ville de Lille, de

---

(1) On a effacé : Item. Le chariot qui mena de Bruges à Lille les baghues de MDS. fut prins de son retour par aucuns haynuyers, dont il convint à MDS. payer pour les ravoir, et pour les chevaulx, et pour leur sallaire, lxxiii^{s}.

son retour de prison, envoya dillecq à Saint-Omer, moy, son grenetier, et Martinet de Wissocq, pour practiquier argent de diverses personnes jusques à la somme de civ^{xxl} de gros, en intencion de employer icelle somme au recouvrement de aulcun guaige (1) que MDS. de St-Bertin, pour sa seureté de la parpaye de sad. rancon, avoit esté constraint laissier en gaige ès mains de mess. de Bruges, par condicion toutesfois qu'ilz vendroient led. guaige (2), s'il ne les rachatoit endedens ung mois après, laquelle somme fust recouvrée par emprunct et envoyée par un serviteur à Lille, lequel, pour sa seureté, fust conduict par xii compaignons de guerre de cheval, à chascun desquelz fust donné iii^{l}, ouquel voyage fut vacquié par nous à quatre chevaulx, au pris de deux escus, l'espasse de x jours, et MDS. à deulx chevaulx deux jours ! monte ensamble lxii^{l} viii^{s}.

Item. Depuis led. lieu de Lille jusques à Malines a esté mené lad. vaisselle empruncteé à la conduicte de x compaignons de guerre : payé pour tous fraiz xlviii^{l}.

Item. Le xe jour de juing, Loy Poret, messagier de MDS., fut envoyé à Bruges, portant et conduisant iv^{c} escuz, dont il recouvra lad. chaynne de mesd. s^{rs} de Bruges, et obtint délay de xv jours de pour ce rachater lad. vaisselle delaissée et et engaigiée en leurs mains, ains que dit est ; lequel messagier vacqua dix jours par mer et par terre au pris de vi^{s} par jour, dont tant pour sesd. journées que pour les guides et conduicteurs pour la seureté dud. argent qu'il porta aud, Bruges et de la chaynne qu'il en rapporta, a esté payé xiv^{l}.

Item. Le xxviiie jour dud. mois de juing se parti de Malines led. Ricaumez, led. Loy et iv compaignons de guerre, tous de cheval, avec eulx, pour aler à Lille, portant mil L. de xl gros, pour iceulx deniers envoyer d'illec à Bruges, affin de recouvrer lad. vaisselle engaigée, comme elle fust ; mais néantmoins icelle recouvrée elle demoura audit Bruges pour ce que l'on ne le osa amener, et pour ce fut vacquié xii jours, au pris de trois escus par jour, et par dessus ce fust donné ausd. iv compaignons chascun deux florins : monte le tout ensamble à li^{l} iv^{s}.

Item. Le xxe jour de juillet Quentin Colart fut envoyé de Lille

(1) On a effacé : de cent xvi marcs de vasselle et d'une chaynne d'or pesant deux marcs i once.

(2) On a effacé : lad. vasselle et chaynne.

à Bruges, luy IIe à cheval, pour rapporter lad. vaisselle aud. lieu de Lille, où il vacqua VII jours au pris de XXXIVs par jour ; pourquoy et aussi pour aucuns gens de guerre qui le conduisirent pour la seureté de lad. vaisselle : payé en toutes choses XIIIl XVs.

Item. Le XXVIIe jour d'aoust, moy grenetier party de Saint-Omer pour venir à Lille et de là à *Turnot*, où estoit lors MDS. de Saint-Bertin pour luy apporter la somme de deux mille liv. que j'avoye emprunctée à Janet Obllart, estant pour lors en la ville de Calais, ouquel voyage je vacquay jusques au XXIIe jour de septembre enssieuvant, moy IIIe à cheval, au pris de XXXVIs par jour : sour quoy et pour la conduicte d'aucuns compaignous prins en divers lieux et pays, et aussy à divers pris qu'il me convint prendre pour ma seureté, ensamble aussy y comprins ung autre voyage que j'avoye fait dud. Saint-Omer à Calais.

11.

P. 46, 47, 48 et 49. — Tumultuantibus Flandris initio februarii, exortâque Brugensium seditione, cum Maximiliano eique faventibus Joannes abbas, captivatur, et pène Biennio Gandavi custodiâ observatur... Dux verò Brugis retinetur...... — XIa die februarii Audomaropolis quorumdam civium machinatione Burgundibus traditur expelluntur que Gallorum turmæ....... — Ovile Dominicum Joannes de Lannoy mense junio visitavit....... — Terribilia damna Sithiensibus irragant allemani, sub eo pretextu quod stipendia eis non solverentur et patriæ conservandæ causâ venissent. Cuncta in urbe et in abbatiâ dilapidabant, pejores certè crudelioribus inimicis...... — Luminaria ecclesiæ et servorum christi portiones substractâ parte mediâ diminuerentur ... — Abbas hæc videns providet possessionum, ecclesiæ suæ reparationem, quamvis ipse totâque ejus congrégatione in victu et vestitu multum se reformarent. (LOMAN ex TASSARDO, p. 105 et 107).

12.

ARTISTES DRAMATIQUES A SAINT-BERTIN (XVe et XVIe siècles).

P. 62, lig. 13. — En interrogeant les archives de l'ancienne abbaye de St-Bertin, archives actuellement conservées à Arras, dans la belle et riche collection départementale, nous trouvons que les portes de ce célèbre monastère s'ouvraient souvent aux XVe et XVIe siècles aux artistes dramatiques, appelés pour récréer et instruire

les religieux. Les registres aux comptes nous disent encore les sujets et le prix de chaque jeu qui se payait d'ordinaire vi' et quelquefois ix'.

« En 1445, l'évesque des fous de Ste-Aldegonde obtient vi' pour « ung jeu, les iv parties de jueurs sur cars qui le premier janvier « 1494 (v. s.) comparaissent devant le couvent, reçoivent vi' chaque, « et on en accorde ix aux Ysselaires, qui viendrent juir devant Mon- « seigneur (l'abbé).

« Au XVIe siècle (1524), plusseurs compagnons ayant jouivé de- « vant Monseigneur et aultres, le *Débat de la Guerre et de la Paix*, « obtiennent vi'. PAINTRA reçoit également vi' pour un autre jeu. »

En réjouissance de la victoire remportée par Charles-Quint à Pavie, les moines de St-Bertin font *avaler* (descendre) la *fierte* (la chasse) de leur saint patron le viiie de mars xiv^c xxv (v. s.). pour la nouvelle de *la prinse du roy de France* (François 1er) (1) et le lendemain donnent *à aulcuns compaignons de Hesdin, aiant jouwé ung jeu à cette occasion.*

Le jour de l'an 1526, on donne vi' à ceux qui *jouent une farse devant Monseigneur ;* il en est de même des *compagnons qui représentent un jou de la paix*, ou qui le *jour du bonhourses jouent le même jou en ballade.*

Ceux qui feraient *trois jeuz aux Karesmeaulx recevaient* xviii'.

Les Yselaires ou *maresquiex (les frecqz poissonniers)* jouant devant Monseigneur, et leurs concurrents le grotesque *Paintra* et sa troupe. reçoivent le même salaire, ainsi que ceux de *Mallegouverne ayant joué un jou fait sur la paix, le dimence de Quadragésime devant Monseigneur.*

Ceux de derrière la Boucherie aiant joué deux joeux devant le prieur et le couvent (2) *le jour St-Mathias ; ceux de la Magde-*

---

(1) Un écrivain distingué et souvent cité par nous, M. de Lafons baron de Mélicocq, rappelle dans un excellent travail que sous Philippe II. on jouait une pièce de comédie où François Ier, *abattu par un soldat*, était forcé de demander grâce. Emeri Jaubert de Barrault, ambassadeur d'Henri IV auprès de Sa Majesté catholique, assistant à la représentation, trouva la chose de fort mauvais goût ; il se fâcha, demanda raison de cette inconvenante allusion, et se rendant immédiatement justice, il tua d'un coup d'épée l'imprudent acteur qui faisait le rôle du soldat.

(2) On lit dans le second concile de Cologne (Labbe, t. XIV, col.

laine ; ceux de Hesdin, aiant faict un remerchiement en forme de dictier.

En 1529, deux autres espèces de joueurs gagnent XII^s *pour avoir joué devant le prieur et le couvent ; Levesque du Haut-Pont* (sic) reçoit VI^s pour avoir *joué ung jou devant Monseigneur* le jour de St-Nicolas. Pareille somme est donnée aux *compagnons de Lizelz aiant aussi jouwé un jou devant Monseigneur*, le jour de Notre-Dame de Conception.

Paintra recevait de son côté XXIV^s pour avoir joué *quatre fois devant l'abbé*, surtout le jour de la paix.

En 1530, les acteurs *Marquet, Robinet, Paintra*, ceux du *Brulle, Glande, Wallon du Coustre*, obtienent XVIII^s pour trois jeux et plusieurs compagnons qui représentent *ung joeu du Chevalier Errant.*

En 1535, il est alloué à Me Ferrand XII^s *pour ung moral le jour des Roix* et *ung joeu le jour des Innocents.*

On accorde à d'autres LX^s pour avoir, à différentes reprises, *jouwé des morals et farses devant Monseigneur et le couvent.* (Archives générales du Pas-de-Calais).

Ces détails qui n'avaient point échappés avant nous aux infatigables recherches de notre honorable collègue, M. le baron de Mélicocq, nous ont paru assez piquants, comme peintures de mœurs, pour trouver place dans notre livre.

13.

P. 71, lig. 17. — Nous croyons intéresser nos lecteurs en ajoutant ici, comme *specimen*, quelques citations prises dans les onze gros volumes inédits des comptes de l'abbaye à diverses époques. (Arch. d'Arras).

EXTRAIT DES REGISTRES DU CONSEIL DE L'ÉGLISE ET ABBAYE DE SAINT-BERTIN.

TOME Ier.

Commençant le penultième jour de febvrier 1478 *jusqu'au* 8 *août* 1527.

1505, 23 mai. — *Serment du charpentier de l'abbaye.* — Jacques

659) : « *Percepimus comœdiarum actores quosdam scenâ et theatris non contentos, transire etiam ad monasteria monialium......*

Coelbrant, natif près de Fienes, a faict le serment à ce pertinent de maistre carpentier de St-Bertin, aux gaiges de six livres, pour une robe qu'il sera tenu de faire faire chacun an pour le jour de St-Bertin, et deux tonnes de cervoise qui lui sont données de grace par mond. seigneur pour cause qu'il *n'aura droit au vieux bosny, aux estays des quesnes* qu'il mettra où fera mettre en oeuvre, aussy aura pour chacun jour qu'il ouvrera pour l'église, trois sols six deniers, et son varlet ou varles auront aussy chacun trois sols six deniers, et ce deppuis la my-mars jusques à la Toussaint. Mais par les jours qu'ilz ouvreront deppuis la Toussaint jusqu'à la my-mars, n'auront chacun que trois sols par jour. Oultre s'il avient que ledit Jacques voye dehors la ville pour la dite église et il y oeuvre, aura en ce cas quatre sols pour chacun jour. Mais s'il va dehors et s'il retourne en la journée, n'aura que trois sols six deniers. Fait l'an et jour susd. — Page 131.

1512. — Sur la requeste présentée ce jourd'hui par François Roquelin, maitre machon de l'église de chéans, afin de lui paier frais de m[re] machon, selon qu'il estoit anchiennement ordonné qui estoit de x livres et une robe chacun an pour le tems qu'il a esté retenu au dit estat et pour le tems advenir, nonobstant qu'il les eut diminué puis aucun breef tems aucha. Et volant de Martin de Wissocq auditeur des comptes, pour lors ordonné a esté veu les anchiens comptes de l'église et considéré l'anchienneté du dit François, et que ses prédécesseurs ont toujours servi l'église et pour les autres causes contenues en la dite requeste que le dit François aura pour gaiges du dit maitre machon la somme de 6 livres courant et quatre tonneaulx de chervoise avec *une robe délivrée quand monseig. en donnera,* pour le tems advenir, et quant au tems passé, attendu qu'il est passé ès comptes seulement 4 livres, et aussi ordonné le dit François aura patience au payement des dits quatre livres.—P. 155.

1523, 21 janvier. — Délibération pour démolir la vieille cuisine.— P. 264.

1525. — Le grenetier a adverty que ceulx qui ont faict des ancres pour la grosse tour, luy ont faict savoir si on les fera visiter, sy c'est bon fer ou non, et aussy si l'ouvraige est faict comme le patron a été devisé. — P. 54 et 337).

1526. — Le dit grenetier a aussi déclaré qu'il a convenu avec Jehan Lourdel, machon, pour abattre la vieille cuisine et pour faire les pilliers du réfectoire selon la devis qu'il a faict, laquelle est mis par escript. — P. 385.

TOME II[me].

1523. — Sur advis donné par escript par les maistres machons lesquels ont visité la vieille cuisine (abbatiale) de chéans, a été dict que veu le dangier et le péril qu'il y poeult avoir, a esté ordonné au grenetier de y faire besongner et le faire abattre et mettre sus pour les dangiers qu'il en peelt advenir. — P. 16.

1525. — Le carpentier maitre Jacques Coelbrant a présenté une requeste par la quelle il supplie avoir quelque gracieux pot de vin pour la paine qu'il a eult en mettant les poultres à la grosse tour de chéans. Il a été délibéré que l'on donra audit carpentier et à Jehan Hourdel, machon, à chacun six aulnes de drap noir et chacun ung tonneau de cervoise. — P. 60.

1526. — Le grenetier a adverty que il a parlé à Jehan Queval en ensuivant ce qui lui avoit été ordonné pour les portes de chéans et que ledit Queval est délibéré desservir l'église audit estat de portier. En luy païant de gaiges par an, dix livres tournois, deux cents de gros fagotz, deux razières de blé, deux tonneaulx de cervoise et un picquet aveucq une robbe quand monseig. revêtira les gens. Ce qui a été accepté par mons. et le conseil pour ce qu'il prendra ayde à ses despens. — P. 77.

1526, 22 novembre. — Jehan Queval aujourd'hui faict serment de bien et loialement servir la porte de chéans. — P. 79.

1552. — Pour ce que plusieurs doléances sont jà pièche faites que l'orlogieur de céans ne se acquitte deument à visiter l'orloge qui est en la tour et celle qui est en l'église, à raison de quoy souventefois les dits orloges ne sonnent à leur ordinaire, et que le dit orlogieur gagne plus à mener vins à tant sa carette qui arrive au Wainquay, qu'il ne fait dilligence entendre aux d. orloges, est délibéré que on dira au d. orlogieur à la St-Jehan que on le déporte de son service et en son lieu sera commis quelqu'un autre orlogieur de cette ville qui ordinaïrement se mêle du métier d'orlogieur, et pendant ce tems on fera mettre à point les orloges et le réveil du maistre d'orloge, et a le grenetier charge de dire aud. orlogieur que on le depporte. — P. 154.

1552. — Sur l'advertance faicte par le cloqueman au cambellain et prévot d'Arcques que les estanficques des fenestres de la grosse tour sont ruinés et gastés et qu'il est besoin de mettre d'aultres, sur laquelle advertance le dict cambellain et prévot, ont visité et trouvé qu'il est besoing d'y mettre cinq autres estanficques et reloyer

aulcuns autour du chœur, ouï la dite advertance et rapport, est délibéré que on fera faire les dites estanfiques. — P. 154.

COMPTES INÉDITS DU MONASTÈRE.

SPECIMEN.

TOME Vme. — 1578.

A deux halbardiers aïant par charge de mons. de Ruminghem, à la requeste du couvent, gardé la grande porte durant la feste St-Michiel, l'an 1578, contre les invasions des soldats et meschans patriotz, est paié 18 l. 6 d. — P. 202 vº.

TOME VIme. — 1588 et 1589.

Despens ordinaires de ce présent compte.

Au prieur du Vieil-Moustier (St-Mommelin), pour une lampe ardente devant le St-Sacrement au dit lieu pour l'an de ce compte, 27 s. 6 d.

Quant aux 28 livres par an qui se paioit sur cette recette au prieur de céans, pour la double courtoisie de St-Michiel et Pasque ils n'ont été payés attendu la réformation et ordonnance de monseigr.... est icy partant, néant.

Come pareilt n'ont esté païé les messes de fondation par lui célébrées et par le prévost de Poperinghes, ensamble les anniversaires du prieur de Guisnes et sire Jehan du Val, à cause de la dite réformation, partant icy, Néant.

Au clocqueman, pour avoir sonné le dict anniversaire de sire Jehan du Val, rien n'a esté païé, Néant.

Aux relligx de céans, pour avoir célébré chacun une messe pour l'ann. de Malcus Marissal, relligieux et chantre en son tems, Néant.

Aud. pour le jour de l'anniversaire de mons. de St-Ricquier, aussy Néant.

Pour une messe par eulx célébrée pour l'ame de M. de Berghes, abbé de céans, aussy Néant.

Auxd. relligx pour avoir célébré chacun une messe pour les âmes des trois abbés, aussy pour cause que dessus, Néant.

Au prévost de Poperinghes et tiers prieur, pour leur courtoisie de St-Michiel et Pasques, pour cause que dessus, Néant.

A François Fontaine, pour avoir gardé les vachelles du couvent, pour l'an de ce compte, cinq livres.

Audit pour avoir solicité les affaires du couvent, vingt sols.

Audit pour son estrine du nouvel an, trente sols.

Audit pour pareils gaiges qui luy estoient deus de 1587 , temps de sire Noël Thomas, 7 liv. 10 sols.

A Jehan Robbe, concherge de la maison de Salpbruick, luy a esté païé pour ses gaiges d'ung an, fini à la St Jehan-Bap[te] 1589, la some de 18 livres.

—Ne fait ce compteur aulcune mise de figues et reisyns que d'ordinaire se seruent au couvent les premiers qualtre jours de caresme, parce que la provision n'estoit encoire livrée, icy seulement pour mémoire.

A Franchois Morel, pour avoir livré quatorze livres de cyre à 10 sols chacune livre ensamble, aussy d'avoir faict les chandeilles de la chappelle de N. D. de l'Assumption, y comprins le fillet qu'il a livré luy a esté païé pour le tout 7 l. 10 s. 3 d.

A Jehan Payelle et M[r] Adrian de Pestre pour l'achat par eulx faict de 23 poulletz servy au couvent les jours des récréations de N.-Dame de Millan M[gr] de Balghers, et de mons. de Tournay, a esté païé 8 l. 12 s. 6 d.

A Nicollas Zolleu, boutillier de mons[gr] pour treize lotz et une pinte de vin, servy au couvent pour les d. trois récréations, au pris de dix-sept sols le lot, a esté païé 12 l. 5 s. 3 d.

Au cuisinier du soub-prieur, pour potz et telles, rien n'a esté livré en l'an de ce compte, p[t] icy, Néant.

A Noël de le Marre, cuisinier de l'infermerie, rien ne luy a esté livré en l'an de ce compte, icy, Néant.

A Edmond Lieneman, pour avoir asceuré le chandelatre de la chappelle de N.-Dame de l'Assomption, a esté païé 8 sols.

Aux confrères de N.-Dame de Millan, ponr estre distribué aux poures le jour de la Visitation de N.-Dame, en poisson, chair et vin, fondé par S. Jean Gillebert, rellig[x] de céans, a esté païé 50 livres.

Au clocqueman, pour avoir sonné messes l'an de ce compte, 4 sols 6 deniers.

Quant aux fruicts qui se servent au couvent ès veilles de St-Pierre, de St-Paul, de l'Assomption de N.-Dame, le jour de l'Exaltation de Ste-Croix et veille de la nuict de Toussaint et de Noël, ce compteur n'en fait icy aulcune mise, parce qu'il ne sait bonnement si le dit fruict auroit esté servy, le couche icy seulement pour mémoire.

Pour les issues servy au couvent les jours des Caresmaulx, d'Adventz et Séptuagésime et des grands Caresmeaulx, sans y comprendre

ce qu'il a convenu avoir sur l'apoticaire, a esté païé pour tout la some de 78 sols 10 d.

Pour les laicteries qui auront esté achaptées pour les enffans d'escolle, en l'an de ce compte, Néant.

Au custode desd. enffans pour les menues despens faicts à la récréation desdis enffans, Néant.

Au prieur de céans, pour son banquet de caresme, 10 sols.

A Jespart Pruvost, orphèvre de l'abbaye de St-Bertin, pour plusieurs réfections faictes aux vachelles du couvent, tamps de s[r] Noël Thomas comme appert du deu par la renseigne que led. s[r] Thomas en a faict à mond. S[gr], a esté païé 22 l. 2 s. 6 d.

Somme 91 livres 2 sols 4 deniers.

Autres despens ordinaires pour le roiaulme.

PRIMES.

Quant à 18 chappons servis au couvent au jour dudit roiaulme ont esté livrés de la recette de Coiecques partant icy mémoire.

A Jehan Juet, pour avoir un veau le dit jour, luy a esté païé 5 liv. 10 sols.

Pour poires, pommes, fromaiges, livrez le dit jour, a esté païé 74 sols 8 d.

Au cuisinier du couvent pour leur paine le dit jour, 20 sols.

A Pierre Haffrenghes, pour plusieurs espycheries ledit jour, lui a este païé aulcune chose part. icy, Néant.

A Anthoine de Cléty, pour dix-huict lotz de vin claret qu'il a esté quérir au logis de Jacques de Cassel pour le dit roiaulme au pris de 14 sols 6 deniers chacun lot, est icy pour tant 13 liv. 2 d.

Somme 23 liv. 5 sols 8 deniers.

P. 86 et précéd.

TOME VIII[me].

Despens pour oeufs.

Noël 1622. — A esté païé à P. Gaspard Delannoy, pour 8 mil d'oeuf, 119 l. 6 sols.

Pasques 1623. — A esté païé à Adrien Wrommelin, pour 10500 d'oeuf, 111 l.

St-Jehan 1623. — A esté païé à Adrien Wrommelin, pour 8 mil d'oeuf, 89 l. 10 s.

St-Michiel 1623. — 9 mil 726 d'oeuf, 166 l. 6 s.

Noel 1623. — 5226 d'œuf, 95 l. 9 s.

Pasques 1624. — Pour 8 mil 400 d'oeuf, 98 l. 35 s. 6 d.

St-Jehan 1624. — Pour 8939 d'oeuf, 106 l. 12 s.

St-Michiel 1624. — Pour 9126 d'oeuf 157 l. 6 s. 6 d.

Noel 1624. — Pour 4600 d'oeuf, 65 l. 10 s.

Pasques 1625. — Pour 8 mil 863 d'oeuf, 115 l. x s. iij d.

St-Jehan 1625. — Pour 7126 d'oeuf, 207 l. 12 s. iij d.

St-Michiel 1625. — Pour 8263 d'oeuf, 189 l. 16 s. 3 d.

Païé extraordinairement par Anthoine Leroy, pour ung quartron d'oeuf, 7 sols.

L'état de dépense d'où j'extrais ce chapitre contient les chapitres suivants :

Poissons frais et salés, bure frais, oeufs, espiceries, poulletz, jambons de Mayence, citrons, oranges, sel, verjus et vinaigre, veaux et agnaux, langues de boeuf fraiches et enfumées, trippettes, laicterie et crème de Morbecques, pois. fromaiges, charbon, oignons et herbettes, pomes, poires, oublies et aultres fruictz, sénevé à faire moustarde, plumes, papier. encre......

TOME IXme. — 1650 à 1651.

Item païé à N. Haffrenghes, peintre de son stil, pour avoir copié une charte figurative de la vieille rivière qu'elle coulait derier ce prioré, six florins, icy vj fl. — P. 225 v°.

14.

P. 82, lig. 2. — Antoine de Berghes eut aussi à soutenir des difficultés avec plusieurs curés de St-Omer. On en jugera par la pièce suivante communiquée à la savante Société de l'Histoire de France, par M. de Lafons Mélicocq (séance du 7 avril 1851).

DOCUMENTS HISTORIQUES ORIGINAUX

1513. Conflit entre l'abbé et les religieux de Saint-Bertin et plusieurs curés de Saint-Omer.

Sur le doleanche fecte par le grenetier comment les curez des paroiches de sainct Jehan, sainct Maguerite et sainct Martin ne ont esté aux processions dernièrement fectes à la requeste de madame de Savoie (1) ; et, aussy, qu'ilz ne vienent aux processions de cheans,

(1) Le grenetier a fait rapport que, en ensieuvant le intencion de MS. et de son conseil, et de mess. doien et chapitre de sainct Omer,

aux jours de nattaulx, et à le offrande, comme ilz sont submis faire et promis par eulx à leur réception. Ordonné a esté aud. grenetier de dire au procureur de l'église de les faire citer devant le conservateur des privileghes de l'église, pour amender la faulte et négligence par eulx commisse, et de recognoistre pour le advenir les droix et auctorité de l'église, et que ilz sont submis et obligié de venir ausd. processions et offrandes.

1513, 4 novembre. — Ce jourhuy sire Gilles Hues et maistre Mahieu Ruffin, vice gérent des cures de l'église de saincte Marguerite en ceste ville de sainct Omer; sire Jehan Bernard, curé propriétaire de l'église de sainct Jehan, et maistre Pierre du Til, curé aussy propriétaire de l'église de sainct Martin, tous du patronaige de l'église de chéans, qui avoient esté citez à le requeste du procureur de chéans, pour par eulx non avoir esté aux processions du jour de nataulx et aultres grans festes, quy se solempnisent chéans, et aussy non avoir esté à l'offrande lesd. jours de nataulx ont venu remonstrer leurs excuses de non avoir peu venir ausd. processions : asscavoir led. s[r] Gilles Hues que, à le procession généralle fecte en septembre dernier, à laquelle estre estoit amonesté venir, il faisoit la messe et espousaige du filz feu Giles Brandefer, dont il estoit requis dès ung temps auparavant. Item. Led. M[e] Mahieu, qu'il avoit confessé une siene poieuche *(sic)* demourant sur le ghiere, qui estoit infectée de la peste (1) lors, parquoy il ne oyoit converser avec mess. de chéans,

---

madame de Savoye a envoyet lettres missives à MS. et à son couvent, de faire processions pour la prospérité du Saint Père et de l'empereur son père, en date du mois de septembre de ceste an xv[e] et xiii, et que mess. dud. chapitre ont eu semblables lettres de par lad. dame. Sur quoy a été ordonné aud. grenetier de mectre en bonne garde lesd. lettres, et, au surplus, a été conclud que *aucunes processions ne se feront sur les lettres et significacions des maieur et eschevins de ceste ville, se n'est que mad. dame ou MS. l'archeduc envoye à M. D. S. et son couvent samblables lettres que dernièrement a esté envoyés.*

(1) En temps de peste, le chirurgien, qui restait au monastère sans aller en ville, « pour seignier et rere les religieux, » avait deux sous par jour (1525) ; le barbier douze deniers. — Celui qui soignait les pestiférés exigeait dix sous par mois, et on donnait vi s. « à ung homme aiant porté hors de cheens le lict et linchoeulx, où avoit couchiet Guillaume Paielle, malade de la peste. » A sire Denis Hoet, organiste, xl s. pour avoir joué xl *messes de peste.* (Arch. de l'abbaye de Saint-Bertin).

pour doubte qu'il ne venist dangier, comme il fist remonstrer à mons. le prieur. Item. Led. s[r] Jehan Bernard, que, aussy, il confessa lors mademoiselle Craye, quy trespassa lors de lad. maladie de peste ; et led. M[e] Pierre de Til, qu'il y avoit esté ausd. processions, requérant à MS. et son couvent leur faire grâce et pardonner qu'ilz ne auroient esté ausd. processions générallcs et aultres jours précédents. En promettant pour le advenir venir à la procession et offrande aux jours qu'ilz sont accoutumés et submis y venir, quy sont le jour de Noël, le Épiphanie, le Purificacion Nostre-Dame, le jour *Palmarum*, le Anunchiacion Nostre-Dame, *s'elle vient après Pasques*, le jour de Pasques, le Ascencion, la Pentecouste, la Trinité, *le Sacrement*, le jour sainct Pierre et sainct Pol, le Assumption Nostre Dame, le jour sainct Bertin, de sainct-Omer et le Toussains : avec aux processions généralles quy se feront par mesd. s[rs]. Touchant la rompture et violence fecte en la maison de le rencluse joingnant le muraille de chéans et le tour de l'église de sainct Martin, l'on se informera ceulx quy ont fait lad. rompture et démolissement de lad. maison et ouvraige d'*Almarche ;* et, se l'on ne le poeult scavoir, *sera obtenu monition de mons. de Thérouanne, pour amonester ceulx quy auront fait lad. violence ;* et, après que l'on sera venu à cognoissance, l'on obtiendra complainte contre eulx desd. romptures et violences. Et, quant aux biens meubles délaissiez par lad. rencluse, qui sont en la main de le chambrière et aultres, par eulx emportez, que l'on se complaindra dud. emport fait par icelle servante et aultres, que l'on trouvera avoir emporté iceulx, et semblablement de ceulx qni ont vendu *les almarches* et autres matières venant de lad. maison.

1513. Sur la requeste présentée par le curé de sainct Jehan, adfin de être receu à l'appel par lui entrejetté de MS. et de son couvent renonchier, et aussy lui pardonner l'offense qu'il paroit avoir vers mess. de chéans, en faisant inhumer Franchois Rocquelin en la chimetière de chéans ; ordonné a esté que led. curé sera mandé venir en personne au prochain conseil faire sa requeste de bouche, pour communicquer avec luy touchant aultres nouveltez que luy et aultres curez du patrosnage, font contre les droix de l'église. — Le curé de sainct Jehan, nommé sire Jehan Bernard, mandé ce jourd'huy par devant Ms. et son conseil, pour oyr ce qu'il volloit dire et requerre à m. d. s. et son conseil, en ensieuvant le dernier délibéracion du conseil, a, en ensieuvant sa requeste baillée par escript, requis à m. d. s. estre receu à renonchier à son appellation par luy

entrejectée du prieur et des religieux, quy estoient assistent, alors que le corps de Franchois Rocquelin fut inhumé en la chimetière de cheans, sachant à tort avoir appellé, et que lesd. religieux peulvent inhumer en leur chimetière tous serviteurs (1) et confrères de la confrairie de mons. sainct Bertin Et pareillement, de avoir dit aucunes haultaines paroles aud. prieur et religieux, au content de ce que dessus En requérant pour ce luy estre pardonné, et qu'il luy desplait de les avoir dit, et que, s'il les avoit à dire il ne le feroit jamais, sachant m. d. s. estre son maistre ; en promectant pour le temps advenir garder et entretenir les droix, privileghes de l'église sy avant qu'il pora et saura. Et sur lesd. requestes et promesses, m. d. s. et son conseil ont pardonné et pardonnent aud. curé lesd. offenses par luy fectes, et que sad. appellation soit nulle et comme non advenue, *en mectant par luy ung chierge pesant une livre, ou aultre à sa dévocion, devant le corps de mons. sainct Bertin. Lequel curé a mis et présenté devant le corps de mons. sainct Bertin deuz chandeilles chalcune de demy livre* (2)

1513. *Escauwage d'un homme assassiné.*

Le procureur a fait rapport que ung nommé Valentin Le Clitre a esté homicidé par ung nommé...... sur la terre de Quelmes, et que les officiers de sainct Omer y ont venu pour *escauwer* (3) le corps et faire informacion, lequel *escauwement* ils ne peulvent faire , à cause obstans que le corps avoit été porté en terre, et, pour ce, le bailly et officiers adiournèrent à comparoir en personne et de *main touchie,* aucuns subgietz de l'église, quy avoient porté le corps en terre, à certain jour : auquel jour lesd. subgietz ont été kalengiés en amende de XL l. cour., et ordonné qu'ils respondroient en personne du fait auparavant avoir distribucion du conseil, dont a esté par luy

---

(1) François Rocquelin était le maçon de l'abbaye.

(2) Arch. de l'abbaye de Saint-Bertin.

(3) 1506. Le différent est bon à widier, se ceulx de Popringhes voeullent le bailly paiera pour le desjuner XIII patars et XXVI pour le soupper, touttes et quantesfois qu'ilz (les échevins) feront *escauwages*, au commandement du bailly, soient ordinaires ou extraordinaires ; parmy ce que les eschevins seront tenus, quant aux amendez, de les jugier soit en condempnacion ou absolucion, et sur le lieu, sans prendre aulcun délay, sur la paine d'estre par le bailly callengié de négligence.

appellé, et. au surplus, a esté ordonné de relever l'appel, et décliner pour les subgietz ; et s'il est appointié que lesd. subgietz respondront, en appeler pour eulx aux dépens de l'église.

1512. *Administration du bien des orphelins.*

Après avoir esté adverty que Jehan de La Helle, sergent à verghe de mess. maieur et eschevins, a esté en l'église de Wisernes faire commandement à tous subgietz, manans et habitans desd. lieux *de faire rapport de biens d'orphelins estans esd. lieux, au livre des orphelins de cette ville de sainct Omer, et non ailleurs, et desd. biens en rendre compte par devant les souverains advoez dud. lieu d'orphelins et de baillier tesmoins de rendre lesd. biens, quy est au préjudice et contre les droix et possession de l'église, par ce que le justice de l'église a eu, de tout temps, desd. biens la congnoissance et souverains advoez, et oy lesd. comptes :* A esté délibéré que ceste affaire sera communiquée avec mess. de chapitre, pour ce que pareille deffence a esté fecte en leur terre de Blendecques, pour se savoir comment l'on se advera conduire.

La complaincte obtenue contre Jehan de Le Helle, pour le publication par luy à Wisernes, *de apporter par escript au livre des orphelins de ceste ville de sainct Omer les biens des orphelins estans en lad. ville de Wisernes*, se exécutera sur led. de Helle, le plus brief que faire se pora (1).

15.

ORDRE DE CHARLES-QUINT

AU SUJET DE LA DESTRUCTION DE TÉROUANNE.

P. 114, lig. 1. — L'empereur donna par écrit, de sa propre main, les ordres suivants sur le sort de cette ville :

« Tous les prisonniers, nobles, aventuriers, capitaines et autres « officiers, dont on pourra tirer des rançons considérables seront « retenus. On donnera à la garnison la liberté; mais sans armes ni « bagages. On fournira dix chariots pour transporter les malades et « les blessés. On permettra à tous les habitants de l'un ou de l'autre « sexe de se retirer ou bon leur semblera, avec leurs habillements « ordinaires, on permettra quelques ajustements de plus aux de- « moiselles. On enverra aux forteresses les plus voisines, les muni-

(1) Arch. de l'abbaye de Saint-Bertin.

« tions et les armes. On abandonnera ensuite la ville au pillage, « elle sera rasée jusques dans ses fondements ; on ne détruira pas « seulement les édifices profanes, mais encore les églises, les mo- « nastères et les hôpitaux. On ne laissera aucun vestige de murailles « et l'on fera venir des ouvriers des villes de la Flandre et de l'Artois « pour enlever ce qui restera après le sac. »

Ces ordres furent littéralement exécutés, en peu de jours il ne resta plus de vestiges de la malheureuse Térouanne.

16.

P. 128, lig. 3. — Grand cartulaire de St-Bertin, tome IX, p. 150, in-f°, à l'article de Gérard d'Haméricourt.

LEGES COLLEGII PAUPERUM BERTINIANORUM

Propositæ ad observandum à reverendissimo domino fundatore domino Gerardo ab Hamericourt, episcopo Sti-Audomari et abbate Sti-Bertini, anno domini 1572.

FUNDATORI UTRIUSQUE COLLEGII PAX ET GRATIA

« Quoniam hoc collegium pauperum Bertinianorum à nobis est « institutum ut possint, ex eo cum tempore, idonei ecclesiæ operarii « habere, tam in pagis jurisdictioni Sti-Bertini subjectis, quam in « totâ hâc diocesi ; ut illud ad gloriam Dei omnipotentis perpetuò « conservari et in dies magis promoveri possit leges aliquas scri- « bere visum est, quas juxtà facultatem à sancta sede apostolicâ « nobis concessam, tam in administratione pauperum adolescentum, « quam in eorum educatione et institutione volumus sèvèrè obser- « vari. »

DE ADMISSIONE ET CONDITIONE JUVENUM.

« Nulli ad hoc collegium Bertinianum admittantur, nisi ex con- « sensu abbatis Sti-Bertini ac quatuor seniorum ejusdem conventus: « per seniores autem intelligendo præcipuos religiosos, officiarios « dicti monasterii. »

« Divites non recipiantur, neque nobiles nisi qui tenuioris sunt « fortunæ, vel pauperes ii que in triplici ordinatione conscripti, ni- « mirùm qui sunt ex pagis, juridictione sancti Bertini subjectis, vel « ex hâc urbe Audomarensi oriundi, vel denique, pauperes pro- « miscui loci auxilio parentum aut amicorum destituti. In hâc ta- « men pauperum admissione, volumus reliquis eos præferri, qui ex « territorio juridictioni Sti-Bertini subjecto sunt oriundi ; sic ut

« eorum pars maxima sit, si haberi possunt; si non possunt, tum « assumantur qui ex hâc urbe sunt aut ex aliis locis. »

« Omnes qui inscribentur in numero pauperum hujus collegii, « bono ingenio præditi sint, et apto ad litterarum studia, ac proinde « ut integritate membrorum et viribus corporis polleant, necesse « est, ad hæc voluntatem habeant, deo et ecclesiæ, in aliquo eccle- « siastico munere serviendi ; sexto quoque autem mense, super hoc « examinentur à rectore collegii nostri societatis Jesu, vel à depu- « tatis ab illo. »

« Nemini pateat introïtus in hoc collegio, nisi calleat expeditè « legere et scribere, quare antequam recipiantur, volumus eos exa- « minari à rectore vel preceptoribus collegii nostri societatis, ut si « quidem talia, litterarum initia non habeant qualia, dicti præ- « ceptores in cæteris studiosis requirunt, in collegium non admit- « tantur. »

« Certus erit numerus eorum pauperum, qui in isto collegio Ber- « tiniano, deget nempè triginta sex, donec pro commodâ habitatione « eorum, melius fuerit prospectum. Quæ commoditas, ubi parata « fuerit, volumus numerum pauperum studiosorum augeri usque « ad quinquaginta ; connumeratis illis qui, Lovanii, ex beneficio « bursæ studebunt. Si quid verò ex bonis superfierit, alendis hisce « quinquagenta pauperibus ; illud relinquimus ordinatione abbatis, « successoris nostri disponendum, ad conservationem et augmen- « tationem collegii nostri juxtâ nostram piam intentionem superiùs « declaratam. »

« Quando in collegio, pauci essent juvenes gnari idiomatis Flan- « drici, poterit abbas successor, ex bonis quæ super fuerint alendis « supradictis, quinquaginta alios pueros in Flandriam mittere, cum « beneficio dimidiæ bursæ tantum, ut illic linguam et litteram pa- « riter addiscant, et deinde ad nostrum collegium veniant latinam « auditum. »

« *Liberum facimus successori nostrò abbati, removendi eos « ex collegio* qui successu temporis judicabuntur à præceptoribus « collegii societatis, minus apti ad studia ; id que ita fiat, ut ad « biennii tempus tantum, si opificia addiscere volunt, pro eleemosinâ « ex bursæ beneficio accipiant triginta sex florenos monetæ arte- « siensis, vel pauciores triginta sex non autem plures. »

DE VESTITU ET HABITATIONE.

« Ut regula illa omninò servetur, quâ in collegium Bertinianum

« recipi prohibemus, divites ac nobiles ditiores, gestabunt pauperes
« ejusdem collegii habitum à nobis prescriptum, hoc est manicam
« dimidiam sinistri brachii ex albo panno externis in veste superiori
« assutam. Ut verò etiam honestatis atque decentiæ ratio habeatur,
« volumus provisum esse de proprio lecto, in quo separatim cubent,
« sic tamen ut paupertatis et ortus ipsorum ratio habeatur. »

DE VICTU.

« Ut constet quantum quisque pauperum in victu absumat, talis
« erit pauperum collegii victùs ratio, ut diebus carnium tribus pau-
« peribus sint attributæ duœ libræ carnium et preterea cuique
« quarta pars libræ casei, quæ duo præcedet olus, vel aliquod jus-
« culum, loco illius cum panis mensurâ, juxtâ judicium et conscien-
« tiam æconomi seu præfecti collegii Bertiniani. »

« Cervisiæ autem parvæ habebit, quisque in die medium lotum,
« hoc est in prandio, duo habebunt medium lotum et totidem in
« cænâ, reliquo tempore dabitur tenuior, cervisiæ quæ vulgò vo-
« catur, *de la Boulie*. »

« Diebus vero piscium, nihil in hoc ordine mutabitur, præterquàm
« quod loco portionis carnis, dabitur, unicumque carta pars libræ
« Butiri vel aliud pro æquivalentiâ butiri, juxtâ discretionem Bu-
« tiri. »

DE ÆCONOMO, SEU PREFECTO COLLEGII.

« Præses collegii Bertiniani secundùm regulas illi præscriptas, a
« nobis quæ ad corporalem pauperum studiosorum nostrorum edu-
« cationem pertinent diligenter procurabit, habebit verò dictus
« præses ex redditibus collegii Bertiniani pro suo stipendio annuo,
« trecentos florenos monetæ artesiensis, cum isto tamen onere, ut
« duas honestæ famæ ancillas alat et eis stipendia persolvat, quæ
« quidem ancillæ deputatæ erunt ministerio tantùm pauperum
« nostrorum studiosorum et personæ suæ. »

« Hujus modi autem æconomus, seu præfectus collegii consti-
« tuatur qui sit homo celers, et eis ipse in his quæ ad studia et
« mores pauperum studiosorum faciunt, rectori, societas collegii,
« nostri subjecta sit, ita ut non liceat præfectum ipsum, domi
« pro arbitrio suo lectiones, vel repetitiones instituere, neque pau-
« peres nostros alios præceptores adire, quam collegii nostri socie-
« tatis Jesu. Quod si dictus præfectus, in legibus morum, et studio-
« rum nolit rectori societatis Jesu, subjici et parere, eum volumus
« ab officio et domo authoritate abbatis successoris nostri amoveri,

« adhibito tamen consilio rectori collegii societatis. Erit autem « penès abbatem successorem potestas, præsidem dicti collegii, talem « constituendi qualem tam pium fundationis opus, ad ministrorum « ecclesiæ catholicæ educationem a nobis sincerâ fide destinatum « requirit. »

DE HIS QUÆ AD MORES ET STUDIA PERTINENT.

« Quoniàm omnem ordinem sine obedientiâ perturbarinec esse « est, omnes studiosi pauperes teneantur summo studio, servare « regulas studiorum, pietatis et modestiæ tàm à præfecto loci quàm « à rectore collegii societatis prescriptas, ac proinde omnes intelli- « gant, quod qui regulis eorum non paruerint, extrà collegium « ejicientur, communi judicio rectoris collegii societatis ac præfecti « pauperum præmonito, tamen priùs domino abbate. »

« Omnes pauperes studiosi collegii Bertiniani quem ad modum « manè ante studiorum inchoationem, simul convenientes in unum « locum cantare solent, hymnum *Veni Creator spiritus* cum sub- « jecta collectâ devotâ et catholicâ. Itâ vesperi antiquam cubitum « se conferant, deinceps canent antiphonam de beatâ virgine, tem- « pori convenientem, quâ finitâ altâ voce dicent pro domino funda- « tore, psalmum *de profundis;* subjectâ collectâ accomodatâ per- « sonœ domini fundatoris; præterea teneantur missæ sacrificio, « singulis diebus, interesse et peccata sua, mensibus singulis con- « fiteri, ac juxtâ confessoris judicium communicare, quem ad mo- « dum sacrum consilium Tridentinum prescribit sessione 23ª de his « qui in seminario ecclesiastico educantur. »

« Postquam emensi erunt curriculum rhetoricæ, si illis prospec- « tum non sit, de honestâ aliquâ conditione in ecclesiâ abeundâ, ex « collegio dimittentur, ut ipsi sibi prospiciant, nisi ex gratiâ reti- « nerentur adhùc biennium, ad audiendum lectiones aliquas philo- « sophiæ vel sacras quandò in collegio societatis prælegerentur. »

« Si qui ex omni numero dictorum pauperum, studiosorum col- « legii nostri, ingenio prestantes et diligentiâ judicabuntur, Lova- « nium ad locum illis deputatum mittentur; illis autem singulis « prorsùs tentatione dabuntur quinquagintâ floreni moneta arte- « siensis ex redditibus collegii pauperum nostrorum, idque singulis « annis donec magisterii gradum in artibus sint adepti. Quod si ta- « men in promotione, lineales non extiterent, volumus post pro- « motionem, illis privari et destitui dictâ eleemosinâ quinquaginta « florenorum, porro pauperes isti studiosi qui Lovanium mittentur,

« ultrà sex non erunt. Liberum verò facimus abbate successori « nostro, ex dictis sex studiosis, duos addicere, studio viris civilis « vel canonici ; reliqui vero quatuor deputati sint studio theologiæ, « in quò usque ad gradum licentiæ, sicut alii duo studiosi juris, « singulis annis accipient, eleemosinam dictam 50 florenorum : « Quod si tamen ante gradum licentiæ adeptum, esset illis prospec- « tum de beneficio sufficiente ad ipsorum sustentationem, volumus « dictos 50 florenos, ad nostrum collegium Bertinianum redire, vel « tantum exillis 50 florenis subtrahi, quantùm ex beneficio adepto « perciperent. »

« Nos Gerardus ab Hamericourt episcopus S^{ti}-Audomari et « abbas S^{ti}-Bertini, regulas his codicillis comprehensis et collegio « pauperum Bertinianorum à nobis ad observandum, in perpetuum « propositas, approbamus et manu nostrâ propriâ, atque sigilli « abbatiæ appensione communimus. »

« *Locus sigilli*. — Gerardus abbas S^{ti} Bertini. »

Pris sur l'original dans la boîte du collège St-Bertin, n° 8. — Registré. — Cet original en parchemin, in-4°, contient six pages d'écriture. -- Copié par Dom Charles de Witte, suivant les règles générales.

17.

P. 187, lig. 28. — O'Brien et non O'Brienn. (O' signifie fils de ; — Mac, en écossais, a la même signification).

On sait que cette illustre famille fut longtemps souveraine en Irlande, où elle eut l'honneur de contribuer à l'établissement du christianisme, et d'où elle parvint à expulser les Danois à la suite de la victoire de Clontarf (1014). — Au bout de plusieurs siècles d'un règne entremêlé de succès, de périls, d'agitations et de gloire, Donagh, le dernier des O'Brien surnommé *le Gros*, fut détrôné par Henri VIII (1543). — Après sa défaite, le chef de cette royale lignée garda quelque temps encore le titre de Roi qui plus tard fut échangé avec celui de Comte *(Comes)*.

Vers la même époque, la famille des O'Brien se partagea en deux branches, dont l'une se continua en Angleterre dans la personne du comte de Thomond, vicomte de Klar (ou Clara), membre du Parlement ; l'autre, traversant les mers, vint avec Jacques II se réfugier en France, à la suite des convulsions politiques qui entraînèrent le trône vacillant des malheureux Stuarts......

Parmi ces nobles exilés restés fidèles à leur foi comme à leur

souverain, malgré les désastres de la Boyne et de la Hogue (1690), On voit un O'Brien, capitaine des gardes du Roi Jacques, dont le nom est gravé sur le marbre à St-Germain, là où repose le second fils de l'infortuné Charles I[er] !......

Pierre O'Brien, maréchal de France, gouverneur de Provence et du Languedoc, commandant général des troupes irlandaises sous Louis XV, devint vraisemblablement le chef de la branche aînée, alors que plusieurs membres de cette maison commencèrent à occuper des rangs inférieurs.

Thadée (1) O'Brien le chef de la branche actuelle, avait fait partie de l'expédition du prince Edouard en Ecosse ; il revint en France et se fixa dans le département de l'Ain, après avoir vu successivement s'évanouir toutes les espérances des Jacobites à la bataille de Culloden (1746).

Son petit-fils (Jean-Paul-Patrice), ingénieur des ponts-et-chaussées, encore existant à Lyon, s'est allié à une ancienne famille de Bourgogne, par son mariage avec une fille du comte de La Vernette.

De cette union sont issus plusieurs enfants dont l'aîné (Edouard-Jean-Salomon), capitaine au 7[e] régiment de hussards et officier plein d'avenir, vient de s'unir, à son tour, à une jeune et gracieuse personne, heureusement doué des qualités de l'esprit et du cœur, M[lle] Anne-Marie-Cécile Toscan du Terrail (2), fille du brave général de ce nom, qui depuis bien des années, remplit modestement avec tant

---

(1) Le sang illustre des O'Brien coule également dans les veines des Mac-Mahon : une branche de cette famille commença, il y a plus d'un siècle, à se distinguer en prenant le surnom de Thadée, du prénom de son auteur ; l'autre prit alors celui de Mahon auquel on ajouta, un peu plus tard, le monosyllabe Mac (ou fils de).

Telle est, assure-t-on, l'ancienne et commune origine de ces deux grands ramaux d'une même et vieille tige, qui violemment brisée par la tempête, laissa de profondes racines au-delà des mers et refleurit maintenant en France par ces nobles et valeureux rejetons..... Ils n'ont pas oublié que *gloire et noblesse obligent !*..... Le nom d'un Mac-Mahon, l'un des plus heureux vainqueurs de Malakoff, n'est-il pas désormais lié aux gloires de la France ?.....

(2) La mère de la jeune Madame O'Brien est Madame Emilie Thomas, fille d'un ancien intendant militaire à Grenoble, et sœur de MM. Thomas, l'un également intendant militaire, l'autre général de brigade, glorieusement blessé à la bataille d'Alma.

de zèle et de distinction, les délicates fonctions de chef d'état-major de l'armée de Lyon et de la 8e division militaire.

L'antique et glorieux nom d'O'Brien pouvait-il être plus noblement porté ?......

Les armoiries de cette famille sont *trois lions léopardés* avec une couronne surmontée d'un bras soutenant une épée, on y lit cette devise : *Virtus in altis* (1).

18.

Page 266, ligne 13.

RÉFORME A SAINT-BERTIN (1635).

Relation véritable de ce qui s'est passé jusqu'à présent touchant la réforme du monastère de St-Bertin, ordre de St-Benoit, en la ville de St-Omer : Le tout représenté par les religieux réformez du dit lieu à Monseigneur Rme évesque de St-Omer, et monsr le Rd prélat de St-Vaast, députez commissaires par Sa Majesté peur recognoistre ce qui est de la dicte réforme.

Messeigneurs seront advertis que la réforme que nous avons embrassé, n'est pas une chose nouvelle, ains qui est établie il y a plus de 200 ans, et laquelle a été authorisée par le pape Eugène IV, qui vivait l'an 1431 et par ses successeurs. Elle a premièrement commencé en Italie, de là elle a passé, il y a tantost 40 ans, en Lorraine, puis en Allemagne, France, Bourgogne, et finalement aux Pays-Bas. La réforme de Lorraine a été authorisée par Clément VIII, Paul V, Grégoire XV, et le pape d'à présent Urbain VIII. Lesquels ont tous favorisez cette réforme par des brefs et bulles apostolicques. Tous les monastères de Lorraine l'ont embrassé, et presque tous ceux de Bourgogne. En France elle s'étend de tous costé. Aucuns des notres esmeus de la grande saincteté et réputation de ceste réforme, ont quittez notre maison, et s'en sont allez rendre religieux en des monastères réformez de France. Quatre, entre lesquelz est

---

(1) Une légende irlandaise rapporte qu'à la bataille d'Yveleathian, au moment où O'Brien, serré de près, était à la veille de succomber sous les coups du terrible compétiteur de sa couronne, un glaive miraculeusement tombé des nues dans ses mains, aurait donné la mort à son adversaire, en lui assurant à lui la victoire. De là viendrait, dit-on, le *cimier* qui surhausse les armes des O'Brien.



mons[r] notre grand prieur, ont souvent escrit à Mons[r] de S. Vaast, pour avoir icy ladite réforme ; ce qui a esté cause que, depuis 20 ou 23 ans, on a toujours parlé de l'avoir icy, et le nombre de ceux qui l'ont désiré s'est tellement accreu que nous sommes trouvez, l'année passée 1635, à 23 profez, qui avons signé de l'embrasser. En effect, tous nos autres confrères (excepté 4 ou 5 qui n'ont signé ny pour ny contre) nous ont fort encouragé à continuer à notre bon propos et résolution, nous protestant qu'ils nous assisteroient en tout et partout. Et les voulant monstrer par les effets, se sont tenus avec nous pour la procurer, non seulement en la synode des monastères exempts de notre ordre, qui se debvoit tenir à S. Pierre à Gand la même année, mais aussy en cour de Rome s'il en estoit besoin.

Et peur commencer par ordre, le Jeudy Sainct de la susdicte année 1635, mond. notre S. prélat ayant, selon la coustume, assemblé capitulairement les religieux, entre autres choses qu'on leur demanda fut la réforme, laquelle il accorda facillement, louant et remerciant Dieu d'avoir donné une si bonne volonté à ses religieux. Quelque temps après on esleut capitulairement pour envoyer à la synode des monastères exempts de l'ordre de sainct Benoit, au Pays-Bas, qui se debvoit tenir à St-Pierre à Gand, trois de noz confrères ausquels on en chargea si sériousement de procurer la réforme de Lorraine et de S. Denys, sans réserve de rien, qu'on leur donna charge de renoncer à la synode, en cas que messieurs les prélats exempts ne condescendissent à leur demande.

Copie de lettres et actes qui furent donnez de la communauté aux religieux députez à la synode, qui estoient Dom Jacques de l'Abbe, Dom Philippe de Flandre, Dom Robert Desmazières, qui sont tous trois de la réforme.

« Religiosi Bertiniani qui actu ipsam reformationem nondum ac-
« cepturi sunt, reverendos ad modum patres synodales salutant.

« Officii et muneris nostri judicavimus RR. admodum PP. syno-
« dalibus indicare quo animo geramus erga confratres nostros qui
« in monasterio S, Bertini actualiter totam regulam S. Benedicti
« desiderant et volunt observare : promisimus et promittimus co-
« ram RR. admodum PP. in synodo congregatis, eorum pia et
« sancta desideria quantùm possibile nobis erit, promovere, donec
« voto compotes fiant. Declaramus insuper nos nullos deinceps ad
« professionem admissuros, nisi actu novitiatum juxta morem re-
« formationis Lotharingicæ, Affliginensium, etc. In hoc Belgio re-

« formatorum absolverint. Satisfactum nobis non credimus, quan-
« tumvis R. D. abba sancti Bertini omnia polliceatur, nisi ad ipsius
« consensum summi pontificis, et eminentissimi cardinalis prin-
« cipis nostri accedat consensus et authoritas, ut sic nullus aliquis
« eorum qui regulam S. P. Benedicti ad unguem observaturi sunt
« inquietare aut perturbare præsumat. »

Religiosi Bertiniani qui quam primum reformationem expectant, RR. admodum PP. salutant.

« Quos diu animo habuimus, communi consensu executioni man-
« dare desideramus. Die Joannis sancto (ut moris est) in capitulo
« congregati, humiliter petiimus à R. admodum prælato nostro
« sancti Bertini regulam sanctissimi P. Benedicti totaliter observare.
« Qui religiosè et favorabiliter respondit, se facturum etiam, quod
« in se erit, nec non omnia bona monasterii in illam finem si opus
« esset expensurum, seseqz plurimum gaudere de tam sancto et
« pio confratrum desiderio. Itaqz quam possumus idem etiam hu-
« millimè à RR. admodum PP. synodalibus rogamus; nihilominus
« non intendentes ut unum Iota, aut unus apes prætereat à regula,
« donec omnia observentur ut modo Lotharingi et affliginienses
« faciunt, quorum in monasterio S. Bertini præsentiam ex nunc
« expectamus ad nos instruendos. Certò credimus nos triginta et
« amplius futuros, simul cum novitiis qui actualiter incepturi sumus.
« Quis negabit instinctu divino, hoc fieri quod communi consensu,
« nullo reluctante vel se opponente, factum est? Quod si tam rationi
« consentanea, ex omnino pro hoc præsenti tempore nostri a peten-
« tibus RR. admodum PP. recusaverint, vel absolute non resolve-
« rint, conscientias nostras exoneramus, et RR. DD. PP. oneramus,
« qui ante tribunal dei responsuri sunt pro ovibus sibi commissis.
« Nihilominus (communi adagio edocti, serò medicina paratur) in-
« tendimus ut confratres nostri deputati, ulterius quod in mandatis
« habent, declarent.

« Nos monasterii S. Bertini, religiosi professi, ut infrà testabi-
« mur zelo dei ducti, desideriisque pacis et tranquillitatis, anima-
« rum toto cordis affectu desideramus et ii qui genuinam sanctis-
« simi P. Benedicti observant regulam, ad monasterium nostrum
« venire dignentur, et quantum in nobis erit, promittimus nos favo-
« rabiles in omnibus futuros, nec permissuros ut illos aliquis nos-
« trum vel alius quispiam in pio et sancto exercitio inquietet. »

Actum 17 februarii 1635.

D. Jacobus de Pipemont.
D. Robertus de Haussy.
D. Philippus Liot.
D. Vallerandus de Vergelot.
D. Philippus de Hannon.
D. Martinus Caroulle.
D. Robertus Desmazières.
D. Jacobus de Labbe.
D. Philippus de Flandre.
D. Robertus Loste.
D. Mattheus Quevillart.
D. Joannes du Hiet.
D. Ludovicus Castiau.
D. Jacobus Hebbin.
D. Joannes Vivien.
D. Carolus Wasquehal.
D. Carolus de Wintere.
D. Joannes Paielle.
D. Eustachius Grugeot.
D. Carolus de Lattre.
D. Jacobus Haverloix.
D. Joannes de le Court.
D. Antonius Buisme.
D. Joannes de Flandre.
D. Petrus d'Haffrengues.
D. Hugo de Beugin.
D. Gerardus Doeulle.
D. Petrus Blonde.
D. Norbertus Loëmele.
D. Antonius Racine.
D. Joannes de Pellehoy.
D. Philippus le Turq.
D. Joannes de Cerf.
D. Guillelmus Patinier.
D. Nicolaus Ogier.
D. Mattheus Deslions.
D. Antonius de Lathieuloye.
D. Martinus Tullier.

« Reverendis admodum observandisque in christo patribus, ac « dominis D. visitatoribus, definitoribus, et patribus congregationis « monasteriorum exemptorum, ordinis sancti Benedicti totius Belgii « ad celebrationem synodi capitularis in monasterio sancti Petri « juxtà Gandavum congregatis; conventus Sti-Bertini apostolicæ « sed immediatè subjecti, ejusdem ordinis S. Benedicti, reveren- « tiam et honorem.

« Maturo et deliberato consilio religiosi S. Bertini, tam qui refor- « mationem Lotharingicam seu affliginiensem in suo monasterio « introduci desiderant, quam qui eam actu ibidem amplecti volunt. « casu quo reverendissimus D. visitator et præses reverendi que, ad- « modum domini prælati, cæterique patres synodi, justæ eorum pe- « titioni non deferant, deputatis suis mandavit, ut eorum nomine « appellent ad superiores judices, sive ecclesiasticos sive sæculares « pro ut convenientius eis, visum fuerit, voluntque petant apostolos, « veniam et pecunias, cæteraque nostrâ ad juridicè et in bonâ formâ « possedendum, donec finem intentum adipiscantur. »

Actum in monasterio Sti-Bertini, 2 maii 1635.

D. Carolus de Latre, senior.
D. Carolus Wasquehal.
D. Mattheus Quevillart, præpositus Hamensis.

D. Jacobus Pipemont.
D. Jacobus de Labbe.
D. Joannes de Flandres, œconomus.
D. Robertus d'Haussy.
D. Philippus de Flandres, pastor sancti Mommolini.
D. Eustachius Grugeot.
D. Petrus Blonde, magister novitiorum.
D. Robertus Desmazières, tertius prior.
D. Martinus Tullier.
D. Norbertus Loëmele, sacellanus D. abbatis.
D. N. Blondel.
D. Martinus Caroulle, quartus prior.
D. Joannes Pellehoy.
D. Guillelmus Patinier.
D Joannes de Cerf.
D. Philippus Liot, eleemosinarius.
D. Petrus d'Affrenghes.
D. Antonius Buisme, secundus cantor.
D. Philippus de Hannon.
D. Wallerandus de Vergelot.
D. Hugo Beugin.
D. Jacobus Hebbin.
D. Jacobus Haverloix.
D. Carolus de Wintere.
D. Joannes de le Court.
D. Philippus le Turcq.
D. Gerardus Doeulle.
D. Antonius la Thieuloye.
D. Joannes Payelle.
D. Antonius Racine.
D. Matthæus Deslions.
D. Joannes Vivien.
D. Robertus Loste.
D. Joannes Hiet.

« Messieurs les prélats *de la synode*, voyant que tous les reli-
« gieux faisoient tant d'instances d'avoir la réforme avec prostesta-
« tion de ne vouloir plus cy après recevoir des novices à profes-
« sion que pour icelle, et qu'en cas de refus, ils auroient leurs re-
« cours ailleurs ; feirent deux décrets, l'un pour les profez, l'autre
« pour les novices. »

Suit la copie des décrets de la synode tenue à St-Pierre à Gand, plus un article pour l'assurance de la réforme. Nous nous dispensons d'imprimer ici ces deux pièces à cause de leur étendue et nous renvoyons nos lecteurs aux manuscrits de la bibliothèque de Mons, où ils sont soigneusement conservés.

L'article pour l'assurance de la réforme porte les signatures suivantes :

Sire Antoine Laurin, grand prieur de St-Bertin.
S. Charles Wasquehal.
S. Jacques de Labbe.
S. Jean de Flandres, œconome.
S. Robert d'Haussy.
S. Philippe de Flandres, pasteur de St-Mommelin.
S. Pierre Blonde, maistre des novices.

S. Eustache Grugeot.
S. Robert Desmazières, tiers-prieur.
S. Robert Loemel, chapelain du R. prélat.
S. Floris de Beauffremets.
S. Jean Pellehoy.
S. Guillaume Patinier.
S. Philippe Liot, aumosnier.
S. Martin Caroulle, quart prieur.
S. Pierre d'Affringhes.
S. Charles de Lattre, anciens.
S. Jacques de Hannon.
S. Jacques Hobbin.
S. Antoine Buisme.
S. Evrard Doeulle.
S. Charles de Wintere.
S. Jacques Haverloix.
S. Jean de le Court.
S. Jean de Cerf.
S. Philippe le Turcq.
D. Antoine Lathieulloy.
D. Jean Payelle.
D. Antoine Racine.
D. Louys Castiau.
D. Robert Loste.
D. Jean Vivien.
D. Matthieu Deslions.
D. Jean du Hiet.

Et se termine ainsi :

« Nous, Philippe, par la permission divine et du sainct-Siège « apostolicque, humble abbé de l'église et abbaye de St-Bertin, im- « médiatement subject au sainct Siège, ayant veu, et meurement « examiné l'escrit cy dessus, et conféré par plusieurs fois les points « reprins, avec sire Antoine Laurin, grand prieur de notre abbaye, « et autres, députez par les religieux soubsignez audit escrit; avons « approuvé et approuvons ce que se requiert que iceluy, louans et « remercians Dieu de la saincte inspiration qu'il a donné à nos dits « religieux de mettre en exécution leur sainct propos et volonté : « consentant à nostre regard qu'ils puissent commencer de mettre « en pratique la sus dite réforme dez ce jour, veille de l'Immaculée « Conception de Nostre-Dame. En témoignage de quoy avons signé « ceste, et y fait apposer notre cachet, ce 7 décembre 1635.

« I. D. S. Philippe,
« Abbé de Sainct-Bertin. »

19.

Page 345, ligne 11.

LETTRES DU CONSEIL (6 mai 1677).

A Monsieur de Louvois touchant la vacance de l'Evêché de St-Omer et de l'abbaye de St-Bertin.

Monseigneur,

Nos députés qui ont eu l'honneur de faire la révérence à Votre

Grandeur à St-Omer, ayant dressé un procès verbal de ce qui s'est passé à l'esvéché dudit lieu depuis sa vaccance comme nous avons accoutumé de faire en semblable occasion pour la confirmation des droits du Roy et du futur évesque, nous avons remarqué que ledit évesché tombe en régalle, que les fruits par conséquent appartiennent à Sa Majesté aussy bien que la collation des dignités ainsy que Votre Grandeur pourra veoir par l'extrait dudit procès-verbal qui luy en servira de mémoires, et qu'au surplus depuis la promotion de Monseigneur de Brias à l'archevesché de Cambray, qui fut au mois d'octobre mil six cent soixante-quinze, il n'y a point eu de recepveur pour régir et admonester les biens dudit évesché dont la plupart consistent en des droits de dismes qui ne s'afferment selon l'usage que pour un an, estant absolument nécessaire de le faire pour le mois de juing prochain sy on en veut percepvoir les fruits, de sorte, Monseigneur, que nous avions estimé qu'il estoit de nostre debvoir d'en advertir Votre Grandeur affin qu'au plus tôt elle ait la bonté d'y faire establir un esconome de la part de Sa Majesté et en ordonner ce qu'il luy plaira, luy donnent pareillement advis que nos mesmes desputés, ont saisi et inventorié les papiers et effets de l'abbaye de St-Bertin, présentement vacante par la mort du sieur Boucault, de l'ordre de St-Benoist, ne restant plus pour la remplir et en faire l'élection suivant la coustume que de nommer par Sa Majesté des commissaires qui sont ordinairement l'évesque diocésain ou à présent le gouverneur de la place, le président de ce conseil, commissaire ne peut en qualité de gradué, recepvoir le serment des religieux et faire tous autres actes de justice et ung abbé du mesme ordre ; nous ne pouvions continuer à recepvoir des marques plus sensibles de vostre très-puissante protection que par la nouvelle grasce que Votre Grandeur nous a faite de joindre le reste de l'Artois à nostre juridiction, c'est aussy de quoy nous la remercions très-humblement. luy protestant que nous avons touttes les recognoissances que nous luy debvons ce que nous ne cesserons jamais de luy estre avecq autant de submission que de respect, Monseigneur, ses très-humbles, très-obéissants serviteurs, les président et gens tenans le conseil provincial d'Artois. A costé estoit escrit visâ, et plus bas d'Arras ce VI[e] mai 1677.

(Extrait du 7[me] registre aux commissions du conseil provincial d'Artois, de 1678 à 1683, p. 6. Archives départementales).

LETTRE

De Monsieur le marquis de Louvois par laquelle il mande que le Roy agrée les devoirs faits et autorise le conseil de commettre un économe. (15 mai 1677).

Messieurs,

J'ay reçu avecq votre lettre du six de ce mois l'extrait du procès-verbal qui y estoit joint des titres et effets appartenant à l'évesché de St-Omer, le Roy approuve que vous nommiez un homme capable pour estre économe des revenus dudit évesché jusqu'à ce que Sa Majesté y ait pourveu. Je suis, Messieurs, votre bien humble et très-affectionné serviteur, signé : De Louvois.

A Condé, ce 25 may 1677. La suscription étant à Messieurs Messieurs les président et gens tenans le conseil provincial d'Artois, à Arras, avec impression du cachet armoyé de ses armes sur chire rouge.

(7me registre aux commissions 1re série (1678 à 1683), p. 7. Arch. départementales).

Même pièce pour l'abbaye de St-Bertin.

20.

Pages 385, ligne 11.

ACTE DE FONDATION DE L'ÉTABLISSEMENT DES FRÈRES DES ÉCOLES CHRÉTIENNES A SAINT-OMER. (29 juillet 1719).

Pardevant les notaires royaux d'Artois résidents à St-Omer, soussignés, furent présents illustrissime seigneur Monseigneur François de Valbelle de Tourves des vicomtes de Marseille, conseiller du Roi en ses conseils, maître de son oratoire, évêque de St-Omer, d'une part, Joseph Trufet, dit frère Barthélemy, supérieur général des frères des écoles chrétiennes, demeurant ordinairement à Rouen, de présent en cette ville, d'autre part, et reconnurent, savoir : ledit seigneur évêque qu'il s'oblige de mettre ès-mains dudit frère Barthélemy, copie de la délibération du magistrat de St-Omer, du deux juillet présent mois, par laquelle le corps s'oblige à payer huit cent livres tous les ans, pour l'entretien de quatre frères des écoles, que ledit frère Barthélemy s'oblige, tant pour lui que ses successeurs, d'envoyer à St-Omer pour y instruire la jeunesse de cette ville *gratis*, en deux pifférentes écoles, dont l'une se tiendra dans l'école près la cathé-

drale, et l'autre sur le cimetière de Ste-Marguerite, lorsque la maison que ladite ville entreprend de faire bâtir sera édifiée ; et en outre ledit seigneur évêque promet et s'oblige, pour le zèle qu'il a en faveur de l'instruction de la jeunesse de cette ville, de donner à la ville *six mille livres courants*, et de donner auxdits quatre frères, des meubles pour leurs besoins ; et ledit frère Barthélemy s'oblige, en outre, qu'en cas que quelqu'un des frères ne conviennent pas dans la suite, à mondit seigneur évêque, ou à ses successeurs, d'en donner et envoyer des autres en leurs places, à l'entretien et exécution de ce que dessus, le susdit seigneur et ledit frère Barthélemy ont promis de ne jamais au contraire.

Fait et passé à St-Omer pardevant que dessus, le 29 juillet 1719, en double délivré aux parties à la décharge desdits notaires.

Signé : ✝ François, évesque de St-Omer. —Signé : Joseph Truffet, dit frère Barthélemy, supérieur des frères des écoles chrétiennes. — Signé : Cadet. — Signature illisible du 2e notaire.

Pour copie conforme à l'original, déposé aux archives de l'Institut des frères des écoles chrétiennes.

Paris, le 25 juin 1853.

Le secrétaire général : Fre Léon.

Place du sceau sur lequel on lit ces mots : *Signum Fidei*.

21.

P. 469, lig. 18.

LETTRES-PATENTES

Sur brevet de nomination de Dom Dallesnes *à la charge de coadjuteur de M. le cardinal de Choiseul-Beaupré, archevêque de Besançon, abbé de St-Bertin à St-Omer,* enregistrées le 6 octobre 1769.

A Messeigneurs

Messeigneurs les président et gens tenans le conseil provincial d'Artois.

Supplie humblement dom Joscio Dalennes, l'un des religieux de l'abbaye régulière de St-Bertin, de l'ordre de St-Benoist, diocèse de St-Omer ;

A ce qu'il vous plaise,

Messeigneurs,

Vu le brevet signé par Sa Majesté à Compiègne, et contresigné par

M. le duc de Choiseul, son conseiller, secrétaire d'Etat et de ses commandements et finances, le vingt-trois juillet 1769 et les lettres adressantes à la cour également signées par Sa Majesté, et plus bas, par le roi, signées le duc de Choiseul, données à Compiègne le même jour, par lesquelles le suppliant a été nommé et choisi pour être coadjuteur de M. le cardinal de Choiseul-Beaupré, archevesque de Besançon, abbé de ladite abbaye, pendant sa vie et pour lui succéder en icelle après son décès, ordonner que lesdits brevet et lettres seront registrés au greffe de la cour pour par le suppliant jouir et user du contenu en icelles, et vous ferez justice, signé Delebarre, avec paraphe.

Soit communiqué au procureur général du Roy, du cinq octobre 1769, signé Delys, avec paraphe.

Vu cette requeste, le brevet de nomination du suppliant à la coadjutorerie de l'abbaye de St-Bertin ; les lettres-patentes expédiées sur ledit brevet, données à Compiègne le 23 juillet dernier, signées Louis, et plus bas, par le Roy, le duc de Choiseul, adressantes à la cour, scellées du grand sceau en cire jaune, je n'empesche que lesdits brevet et lettres de nomination soient registrées au greffe de la cour pour par l'impétrant jouir de leur contenu selon leur forme et teneur, à la charge néanmoins selon ledit impétrant d'obtenir des bulles ou autres provisions de confirmation sur ce nécessaires, conformément à la déclaration du Roy du 14 novembre 1726, du six octobre 1769, signé Enlart de Grandval, avec paraphe.

Vu par la cour la requeste présentée par Dom Joscio Dallennes, religieux de l'abbaye régulière de St-Bertin, de l'ordre de St-Benoist, diocèse de St Omer, à ce qu'il plut à la cour, vu le brevet de nomination du suppliant à la coadjutorerie de ladite abbaye de St-Bertin, et les lettres-patentes expédiées sur iceluy le 23 juillet dernier, ordonner que lesdits brevet et lettres-patentes seront registrés au greffe de la cour, pour par le suppliant jouir et user du contenu en iceux, ladite requeste signée Delebarre ; l'arrêt de soit montré au procureur général du Roy, ses conclusions ; vu aussy ledit brevet de nomination du suppliant à la coadjutorerie de l'abbaye de St-Bertin et les lettres-patentes expédiées sur iceluy, données à Compiègne, le 23 juillet dernier, signées Louis, et plus bas, par le Roy, le duc de Choiseul, scellées du grand sceau en cire jaune, adressantes à la cour, ouï le rapport du conseiller Merland ; tout considéré, la cour par arrêt, les chambres assemblées, ordonne que lesdits brevet et lettres de nomination dont il s'agit seront registrés au

greffe de la cour pour par l'impétrant jouir de leur contenu selon leur forme et teneur, à la charge néanmoins par ledit impétrant d'obtenir des bulles ou autres provisions de confirmation sur ce nécessaires, conformément à la déclaration du Roy du 14 novembre 1726, du six octobre 1769, signés Briois et Merland, avec paraphe.

Aujourd'hui, vingt-troisième du mois de juillet mil sept cent soixante-neuf, le Roy étant à Compiègne, bien informé des bonnes vie et mœurs, piété, suffisance, capacité et autres vertueuses qualités de Dom Joscio Dalennes, l'un des religieux de l'abbaye régulière de St-Bertin, de l'ordre de St-Benoist, diocèse de St-Omer, Sa Majesté l'a nommé et choisi pour être coadjuteur de Monseigneur le cardinal de Choiseul-Beaupré, archevesque de Besançon, abbé de ladite abbaye, pendant sa vie et pour lui succéder en icelle après son décès, à la charge néanmoins des pensions qui peuvent avoir été ci-devant créées sur ladite abbaye, lesquelles seront continuées et payées comme par le passé, franches et quittes de touttes charges, tant par luy que par ceux qui posséderont après luy ladite abbaye, m'ayant Sa Majesté commandé d'expédier toutes lettres et dépêches nécessaires pour l'obtention des bulles ou autres titres canoniques de ladite coadjutorerie, et cependant pour assurance de sa volonté, le présent brevet qu'elle a signé de sa main et fait contresigner par moi, son conseiller, secrétaire d'Etat et de ses commandemens et finances, signé Louis, plus bas, le duc de Choiseul.

Louis, par la grâce de Dieu, Roy de France et de Navarre, à nos chers et bien amés les religieux de l'abbaye régulière de St Bertin, ordre de St-Benoit, diocèse de St Omer, salut : Entre les principaux soins qu'exige de nous le bien de l'Etat, nous avons toujours eu une application singulière à maintenir l'ordre et la discipline dans les abbayes et communautés religieuses de notre royaume, et comme nous sommes informés que notre très cher et bien amé cousin le cardinal de Choiseul-Beaupré, archevesque de Besançon, est empesché par ses occupations de donner aucune attention suivie au gouvernement de ladite abbaye de St-Bertin, dont il est abbé, nous avons jugé nécessaire, de son plein et entier consentement, de choisir et nommer un coadjuteur d'icélle, et nous avons cru ne pouvoir faire un meilleur choix que de notre cher et bien amé Dom Joscio Dalennes, l'un des religieux de ladite abbaye auquel nous avons accordé ladite coadjutorerie par notre brevet de ce jourd'hui cy attaché sous le contrecel de notre chancellerie, les témoignages avantageux qui nous ont été rendus en sa faveur nous faisant juger

que nous ne pouvons faire un choix plus convenable au bien de la dite abbaye ; *pour ces causes* et autres bonnes considérations à ce nous mouvans après nous être fait reporter le procès-verbal des commissaires par nous députés pour recevoir vos suffrages sur l'élection d'un coadjuteur et successeur en votre abbaye, dans lequel ledit Dom Joscio Dalennes se trouve compris au nombre de ceux que vous avez jugé les plus capables de remplir cette dignité, nous en confirmant ledit brevet, nous avons nommé et présenté, nommons et présentons ledit Dom Joscio Dalennes, par ces présentes signées de notre main, pour être coadjuteur de notre dit cousin le cardinal de Choiseul Beaupré, pendant sa vie et son successeur après sa mort, en ladite abbaye de St-Bertin, dont la présentation et disposition nous appartient par droit de patronnage royal ou autrement, à la charge néanmoins des pensions qui peuvent avoir été cy devant créées sur ladite abbaye, qui seront continuées et payées comme par le passé, franches et quittes de touttes charges tant par ledit Dom Joscio Dallennes que par ceux qui posséderont après lui ladite abbaye, *si vous requerrons* et néanmoins mandons et ordonnons de le reconnoître et le recevoir pour coadjuteur de notre dit cousin le cardinal de Choiseul-Beaupré pendant sa vie, et pour votre abbé après sa mort, luy permettons de pouvoir faire obtenir de notre Saint Père le pape, de l'évêque diocésain ou autres supérieurs ecclésiastiques qu'il appartiendra, touttes bulles et autres provisions de confirmation sur ce nécessaires, et en vertu d'icelles, de prendre la réelle et actuelle possession de ladite abbaye aux conditions cy dessus énoncées, les solennités en tel cas requises gardées et observées à la charge toutefois de laisser jouir notre dit cousin le cardinal de Choiseul-Beaupré du gouvernement et revenu de ladite abbaye sa vie durant, sans lui apporter aucun trouble et de ne rien innover tant au spirituel qu'au temporel d'icelle, *si donnons en mandement* à nos amés et féaux conseillers les gens tenans notre conseil provincial d'Artois et autres nos officiers et justiciers qu'il appartiendra que du contenu en ces dites présentes, ils fassent jouir et user ledit Dom Joscio Dalennes, pleinement et paisiblement cessant et faisant cesser tous troubles et empeschemens contraire, car tel est notre plaisir, Donné à Compiègne, le vingt troisième jour de juillet, l'an de grace mil sept cent soixante-neuf, et de notre règne le cinquante-quatrième, signé Louis, et plus bas, par le Roy, le duc de Choiseul, et scellées du grand sceau en cire jaune.

Registrées au greffe de la cour, ouï le procureur général du Roy

pour par l'impétrant jouir de leur contenu selon leur forme et teneur conformément à l'rrrêt de ce jour, à Arras, au conseil provincial et supérieur d'Artois, le six octobre mil sept cent soixante-neuf, signé Delys.

(23e registre aux commissions du conseil provincial d'Artois, 1re série, p. 767 v°. Archives départementales).

Nota. — P. 452, lig. 10. — Les lettres relatives à la nomination de Dom Albert Delecroix, en qualité de coadjuteur, sont identiques, il n'y a que les noms à changer. Elles portent la date du 30 septembre 1765. (Mêmes sources).

22.

P. 476, lig. 18. — L'inscription tumulaire du chanoine d'Oresmieulx est gravée sur un marbre blanc avec bordure noire à la cathédrale de St-Omer (1).

Elle est ainsi conçue :

Armoiries, trois roses, deux et une, tête de Maure au milieu champ d'or; le tout surmonté par une couronne de Marquis ayant pour support deux hercules avec leur massue.

« *Monumentum venerabilis domini* Joannis-Baptistæ-Josephi « d'Oresmieulx, *hujus ecclesiæ canonici nobilis graduati, vir ex-* « *titit. gravitate et morum integritate conspicuus, pietate in per-* « *solvendis divinis officiis, juxtà assiduitate commendabilis, in* « *pertractandis capituli negotiis, sed utilitate atque sagacitate* « *nulli secundus, undè memoria ejus hîc, diu laudabitur* : *obiit die* « 24a *augusti* 1785, *ætatis suæ* 59, *jacet in claustri parte occi-* « *dentali. Anima ejus et animæ fidelium defunctorum, requies-* « *cant in pace.* »

23.

P. 478, lig. 8. — Ce fut vers cette époque que Dom. Joscio d'Allesnes consentit à céder à l'Etat, sur l'ordre du Roi, le terrain où s'éleva l'arsenal que l'on admire aujourd'hui. Ce bel établissement

---

(1) Cette épitaphe jadis adossée au mur des carolles, dans le transsept gauche, se trouve aujourd'hui placée dans le même transsept en face de la nouvelle chapelle de Ste-Philomène, elle est à côté des marbres tumulaires placés à la mémoire des chanoines de Bryas, archiprêtre de Valtencheux, de Lauretan, Carmin de Lillers, et d'Assignies.

militaire, si bien approprié à son usage, et l'un des plus vastes dépôts d'armes de la province, fut commencé en 1782, il a été construit sur une prairie de la contenance carrée de 2 hectares 11 ares 4 centiares, portant le nom de *Pré de l'Abbé*, là où furent jadis les jardins des moines et qui servait aussi en partie, à l'usage d'une blanchisserie.

24.

P. 483, lig. 18 et suiv. — Au moment où l'abbé d'Allesnes posait, en 1785, la première pierre d'une nouvelle et plus vaste infirmerie, le monastère se voyait forcé de recourir à un emprunt de *trois cent mille livres*, pour faire face à des obligations contractées ou à des dépenses extraordinaires auxquelles elle était indispensablement obligée. Voici textuellement l'acte capitulaire intervenu à cet effet le 28 juin 1785, ainsi qu'un extrait des registres du conseil d'Etat du Roi, autorisant cet emprunt :

ACTE CAPITULAIRE DE L'ABBAYE DE SAINT-BERTIN

DU 28 JUIN 1785.

DETTES DE LA COMMUNAUTÉ. — EMPRUNT DE 300 MILLE LIVRES.

L'an mil sept cent quatre-vingt-cinq, le vingt-huit juin, les abbé et religieux de l'abbaye de Saint-Bertin, à Saint-Omer, ordre de Saint-Benoît, congrégation de Cluny, capitulairement assemblés au son de la cloche, en la forme et manière accoutumée, Monsieur le grand prieur absent pour cause de maladie, mais consentant.

Mr l'abbé a dit qu'après avoir pris connoissance exacte de l'état de l'abbaye et de ses dépendances, de ses revenus, de ses charges, et des dépenses extraordinaires auxquelles elle a été et sera indispensablement obligée, et après en avoir conféré avec les supérieurs, les anciens et les administrateurs d'icelle, il a reconnu ainsi que les susdits, que l'abbaye étoit tellement endettée, qu'elle ne pouvoit faire face à tous ses engagemens, sans le secours d'un emprunt qui puisse opérer promptement la libération des dettes, et fournir aux besoins urgens, que ces dettes avoient été causées, 1° par les dépenses extraordinaires et indispensables faites dans les administrations de Popreingues et de Zwylande aux Pays-Bas Autrichiens, d'après l'édit de l'Impératrice-Reine de mil sept cent soixante-dix-neuf, qui charge les décimateurs de ses domaines, non-seulement

des chœurs et cancels, mais encore des églises, clochers et maisons presbytérales qui, pour le compte de l'abbaye, se montent à près de trois cens mille livres ; 2° par la construction des édifices de l'hôtel-de-ville dudit Popreingues ; 3° par l'achat extraordinaire de bois de chauffage, occasionné par la dégradation des bois de la prévôté de Hames, dont les coupes avaient été anticipées pour subvenir aux charges de la commande pendant huit années, à raison de quinze mille livres par an ; 4° par la formation, élevation et clôture des nouveaux jardins des religieux, depuis la cession que l'abbaye a fait au Roi, de ses anciens jardins pour l'établissement d'un arsenal en cette ville, et enfin par les frais excessifs et multipliés qu'ont occasionné depuis dix ans, les différents procès que l'abbaye a dû soutenir, tant au Parlement de Paris, qu'aux conseils du Roi, pour la conservation de ses droits, notamment celui qui a été suscité par Messieurs les évêques d'Arras et de Saint Omer, aux abbayes de Saint Vaast et de Saint Bertin, relativement à l'aggrégation de celle-ci à l'ordre de Cluny, et encore celui suscité par l'abbaye d'Auchy, sur la nomination de son abbé ; que Sa Majesté, par arrêt de son conseil d'État du premier juillet mil sept cent quatre-vingt, ayant déjà reconnu le besoin où était alors l'abbaye, lui a permis d'emprunter la somme de cent vingt-cinq mille livres, remboursable en cinq années, conformément à la demande qu'elle en avoit faite, que le terme de la liquidation desdits cent vingt-cinq mille livres échu, ladite abbaye se trouvant encore plus grévée que précédemment, pour les raisons ci-dessus déduites, et singulièrement par l'incendie récemment arrivé au prieuré de Saint Pry, lez-Béthune, l'une de ses dépendances, Monsieur l'abbé a convoqué la communauté pour délibérer sur le tout.

La matière mise en délibération, et toutes considérations prises, la communauté a résolu et arrêté d'autoriser Monsieur l'abbé comme elle l'autorise par ces présentes, à emprunter la somme de *trois cens mille livres*, remboursable dans le terme de vingt années, et d'affecter et hypothéquer au remboursement de ladite somme, tous les biens et revenus de l'abbaye, après toutefois avoir obtenu de Son Eminence Monseigneur le cardinal de la Rochefoucauld, abbé général de l'ordre de Cluny, et en cette qualité supérieur-majeur de cette abbaye, le consentement nécessaire, auquel effet, expédition en forme de la présente résolution sera présentée à Son Éminence, et ledit consentement obtenu, Monsieur l'abbé se retirera pardevers Sa Majesté, et la suppliera au nom de la communauté, sous l'agrément de

sadite Eminence, de daigner lui accorder la prorogation de l'arrêt de son conseil d'État du premier juillet mil sept cent quatre-vingt jusqu'à pareil jour de l'année mil huit cent cinq, et une nouvelle autorisation pour emprunter aux conditions susdites, jusqu'à concurrence de la somme de trois cens mille livres, remboursable dans le terme de vingt années.

Ainsi fait et résolu en ladite assemblée capitulaire, les jour, mois et an que dessus, signés Dallennes, abbé de Saint Bertin.

D. A. Pelet, prieur, D. A. Gaillard, ancien, D. A. Wanin, grand receveur, D. Ch. Dewitte, D. B. Letocart, trésorier, D. Anselme Descaudin, maître de fabrique, D. E. Bruneau, D. C. Chrétien, D. A. Dewevre, aumônier, D. F. Verdevoye, souprieur, D. W. Lambrecht. secrétaire, D. M. Senechal, receveur, D. M. Blondel, tiers prieur, D. S. Pecqueur, D. P. Farvaques, D. Henri Neuville, secrétaire, D. Eust. Cauwelier, D. N. Grimbert, sous-chantre, D, J. Poot, tiers chantre, D. N. Crépy, D. A. Alexandre, D. A. Derecq, D. Heliodore Troyaux, D. Lebon, D. D. Vantroyen, D. Eugène Lamoury, D. Omer Loreau, D. L. Ducrocq, D. J. B. Degrave, D. J. Fiquet, D. F. Salomé.

Je certifie conforme à l'original, signé D. W. Lambrecht, secrétaire du chapitre.

Collationné et trouvé concorder au registre aux actes capitulaires de l'abbaye de Saint Bertin, représenté et rendu par les notaires royaux d'Artois, à la résidence de St-Omer, le trente août mil sept cent quatre-vingt-cinq, signés Vantroyen et Govart, notaires, avec paraphe.

Mayeur et échevins, juges civils, criminels, et de police de la ville et cité de St-Omer, province d'Artois, où le papier timbré ni le contrôle ne sont en usage, certifions que Mes Vantroyen et Govart, qui ont signé la collation ci-dessus, sont notaires royaux de ladite province, de la résidence de cette ville, et que foi est ajouté aux actes d'eux signés en cette qualité, tant en jugement que dehors. Fait audit Saint Omer, en halle échevinale, sous le scel aux armes de cette ville, et la signature de notre greffier, le trente août mil sept cent quatre-vingt-cinq. Signé Boulet, par ordonnance, avec paraphe et scellé.

Collationné la présente copie à celle authentique exhibée, et trouvée y concorder par le notaire royal de la résidence de la ville d'Armentières, soussigné.

P. C. J. Bayart.

EXTRAIT DES REGISTRES DU CONSEIL D'ÉTAT DU ROI.

AUTORISATION ROYALE.

Sur la requête présentée au Roi étant en son conseil par les abbé, grand prieur et religieux de l'abbaye de Saint Bertin à Saint-Omer, de laquelle requête la teneur suit : Au Roi et à nosseigneurs de son conseil. Sire, les abbé, grand prieur et religieux de l'abbaye de Saint Bertin à Saint-Omer, ordre de Saint Benoît, congrégation de Cluny, exposent très-respectueusement à Votre Majesté, que par une délibération capitulaire du 28 juin de la présente année 1785, ils ont arrêté d'emprunter une somme de trois cens mille livres remboursable dans le terme de 20 années, et de supplier Votre Majesté de daigner leur accorder la prorogation de l'arrêt de votre conseil d'Etat du premier juillet 1780, par lequel Votre Majesté a permis aux suppliants d'emprunter la somme de cent vingt-cinq mille livres remboursable dans le terme de cinq années, jusqu'à pareil jour de l'année 1805, pour être lesdites sommes employées, tant à l'acquit des dettes de leur abbaye qu'aux reconstructions et réparations des églises, prieurés, prévôtés, fermes et bâtiments dépendants d'icelle. Qu'ensuite de cette délibération, ils se sont adressés au cardinal de la Rochefoucauld, abbé, chef et supérieur général de l'ordre de Cluny, lequel a rendu le 10 juillet de la présente année un décret par lequel il est permis aux supplians de faire ledit emprunt et de demander la prorogation dudit arrêt, en remplissant par eux les formalités requises en pareil cas, et à la charge par eux de lui justifier de l'emploi ; que les supplians ne peuvent aux termes des réglements concernant les gens de main-morte, faire aucunes acquisitions ou emprunts sans une permission expresse de Votre Majesté, pour quoi ils ont recours à elle, qu'ils supplient de vouloir bien leur accorder l'autorisation nécessaire. Requérant à ces causes les supplians qu'il plaise à Votre Majesté leur accorder prorogation de l'arrêt de votre conseil d'Etat du premier juillet 1780, jusqu'à pareil jour de l'année 1805, et leur permettre en outre d'emprunter la somme de trois cens mille livres remboursable dans le terme de 20 années, conformément à l'acte capitulaire du 28 juin de la présente année, et au décret du cardinal de la Rochefoucauld ; en conséquence autoriser les supplians à affecter à la sûreté et garantie du remboursement et paiement desdites sommes en capitaux et intérêts, tous et chacun les biens et revenus de leur abbaye, et ordonner que sur l'arrêt qui interviendra toutes lettres-patentes seront expédiées. Les supplians

continueront les vœux et prières qu'ils adressent jour et nuit au Seigneur pour la conservation des précieux jours de Votre Majesté. Signé, Dallenes abbé de Saint Bertin, et D. W. Lambrecht, secrétaire du chapitre. Vu ladite requête, ensemble ladite délibération capitulaire du vingt-huit juin dernier, ensuite de laquelle est ledit décret du cardinal de la Rochefoucauld, en date du 10 juillet suivant ; oui le rapport ; Sa Majesté étant en son conseil, a permis et permet aux supplians d'emprunter à constitution de rente, une somme de trois cens mille livres, tant pour acquitter les dettes de ladite abbaye, que pour subvenir aux frais des réparations et constructions qu'elle est dans le cas de faire, veut et entend qu'elle ne puisse porter à plus de cinq pour cent les intérêts de ce capital, et qu'elle soit tenue de le rembourser dans l'espace de vingt années, à compter de la date du présent arrêt, autorise les supplians à affecter et hypothéquer à la sûreté et garantie du paiement, tant dudit capital que desdits intérêts tous les biens et revenus de ladite abbaye. Proroge Sa Majesté jusqu'au onze mars mil huit cent six, le délai dans lequel ils devoient rembourser la somme de cent vingt-cinq mille livres qu'ils ont empruntée en vertu d'un arrêt du conseil d'Etat du premier juillet mil sept cent quatre-vingt ; délai qui avoit été fixé à cinq ans par ledit arrêt. Ordonne que sur les revenus de ladite abbaye ils préleveront chaque année non-seulement vingt-un mille deux cens cinquante livres qu'ils emploieront à rembourser un vingtième, tant dudit capital que de celui de trois cens mille livres que le présent arrêt leur permet d'emprunter, mais encore la somme nécessaire pour payer les intérêts dus pour ladite année, leur enjoint de justifier au supérieur-général de l'Ordre de Cluny, de l'emploi de ces mêmes capitaux. Veut que le présent arrêt soit exécuté nonobstant ce que pourroient avoir de contraire les dispositions des réglements concernant les gens de main-morte, dispositions de la rigueur desquelles Sa Majesté a excepté et excepte les supplians, mais pour ce regard seulement, et sans que cela puisse tirer à conséquence. Et seront, s'il est nécessaire, toutes lettres-patentes expédiées sur le présent arrêt. Fait au conseil d'Etat du Roi. Sa Majesté y étant, tenu à Versailles le onze mars mil sept cent quatre-vingt-six. Signé, le M^al DE SEGUR.

Collationné la présente copie à l'extrait original en parchemin, exhibé, rendu et trouvé y concorder par le notaire royal de la résidence d'Armentières, soussigné,

P. C. J. BAYART.

25.

INVENTAIRE DES ARCHIVES DE L'ABBAYE DE SAINT-BERTIN.

ACTUELLEMENT A ARRAS.

P. 492, lig. 11. — Les archives départementales du Pas-de Calais, si heureusement confiées aux soins d'un conservateur complaisant et exercé (M. Godin), sont une source inépuisable de richesses historiques ; nous leur avons fait déjà les plus utiles emprunts. Voici encore, d'après une note officielle, une indication générale et sommaire des principaux *comptes, cueilloirs, registres, terriers et journaux* que nous avons pu y compulser. Leur seule énumération servira également à ceux qui viendront après nous.

Comptes, cueilloirs et journaux des *rentes, biens et revenus* de ladite abbaye (1457 à 1758). — 8 registres.

Comptes divers concernant également l'abbaye (1509 à 1670). — 11 registres.

Comptes des *moulins* (1645 à 1701). — 4registres.

Comptes et cueilloirs de l'*office des nappes* (1528 à 1556). — 1 reg.

Registres du conseil de l'église et abbaye (février 1478 à 1729) — 7 vol.

Livres-journaux du *vestiaire* (1711 à 1744). — 3 registres.

Rapports, déclarations et dénombrements des *fiefs* tenus de l'abbaye de St-Bertin (1406 à 1755). — 6 registres.

Comptes des rentes foncières et seigneuriales de la *seigneurie de Longuenesse* (1711 à 1775). — 1 registre.

Saisines (1781 à 1785). — 1 registre.

Journaux des *gages des religieux* et autres dépenses (1700 à 1741). — 4 registres.

GRENETERIE. — Comptes de la greneterie (1383 à 1744).—5 reg. env.
— — Cueilloirs de la greneterie (1623 à 1711).—8 reg. env.

AUMÔNERIE. — Comptes (1524 à 1694). — 3 registres.

COUVENT. — Comptes, cueilloirs et journaux des dépenses (1509 à 1719). — 15 registres environ.

CUISINE. — Comptes (1442 à 1662). — 3 registres.

FABRIQUE. — Comptes (1467 à 1771). — 7 registres.

ACQUIN. — Comptes, baux , saisines , dénombrements, plaids, etc., relatifs à la seigneurie d'Acquin, appartenant à l'abbaye de Saint-Bertin (1533 à 1766). — 12 registres environ.

ARQUES. — Comptes, cueilloir des rentes, terriers, etc. (1454 à 1782). 20 registres environ.

Audenfort. — Comptes des biens et revenus, déclaration de la seigneurie, etc. (1484 à 1721). — 6 registres.

Beuvrequen et **Wacquinghem.** — Terrier, cueilloirs et comptes (1485 à 1714). — 2 registres.

Bourbourg et les environs. — Comptes (1498 à 1737). — 7 reg.

Coyecque. — Comptes, terriers, cueilloirs, etc. (1452 à 1759). — 16 registres.

Hames. — Comptes, cueilloirs, etc. (1541 à 1774). — 1 registre.

Herbelle. — Comptes, cueilloirs, terriers, dénombrements; etc. (1528 à 1747). — 10 registres.

Houlle (seigneurie de) s'étendant à Moulle, Eperlecques, Bayenghem et les environs. — Comptes, cueilloirs, terriers, dénombrements, etc. (1473 à 1768). — 10 registres.

St-Pry (prieuré de) dépendant de l'abbaye de St-Bertin. — Comptes des biens et revenus (1621 à 1757). — 9 registres.

En outre, les anciennes archives du monastère de St-Bertin renferment encore environ *quatre-vingts* autres registres non inventoriés et dont le classement ne tardera pas à être effectué. La poussière de chacun de ces livres recouvre bien certainement aussi des enseignements intéressants pour les infatigables explorateurs des secrets de notre histoire.

26.

Page 499, ligne 25.

COMPTES DE L'ANCIEN COLLÈGE DE SAINT-BERTIN.

Le collège de St-Bertin, appelé aussi des Boursiers, en la ville de St-Omer, fut établi par lettres données le 1er mai 1561, par Gérard de Haméricourt, abbé de St-Bertin et depuis évêque de St-Omer.

Le Roi Philippe II approuva le 22 mars 1566 la fondation de ce collège.

Cette fondation est faite, dit Gérard d'Haméricourt dans ses lettres du 1er mai 1561, de *l'espargne des biens surpassans ses nécessités et pour nourrir, vestir, faire apprendre lettres ou mestiers à pauvres enfans pour gagner leur vie.*

Les comptes se rendaient tous les ans à la St-Remy en présence d'un officier du bailliage et de deux échevins.

Les bâtiments de ce collège sont maintenant occupés par l'hôpital St-Louis.

Ajoutons que presque tous les biens ayant appartenu à cet établis-

sement, sont actuellement répartis entre les hospices et le bureau de bienfaisance de St-Omer. (Voir les titres aux archives respectives de ces établissements).

Cueilloirs des biens et revenus dudit collège, 1653 à 1672, petit in-folio, 230 feuillets. — 1 registre.

Cueilloirs desdits biens et revenus, 1598, 1601, 1603, 1617 et 1648, petit in-folio, 277 feuillets. — 1 registre.

Cueilloir ou livre-journal des rentes et revenus du collège de St-Bertin, tenu par sire Benoit Desplanques, régent dudit collège, 1673 à 1700. — 1 registre.

Les biens, rentes et revenus inscrits dans les cueilloirs ci-dessus mentionnés sont situés ou se perçoivent dans les communes d'Acquin, — Arques, — Bientques, — Bourbourg, — Cohem, — Coyecques, — Campagne, — Dohem, — Enguinegatte, — Eperlecques, — Herbelles, — Heuchin, — Houlle, — Ipres, — Nortquelmes, — Ledinghem, — Longuenesse, — Polincove, — Poperinghe. — Quelmes, — St-Omer, — St-Venant, — Rebecques, — Roquétoire, — Tatinghem, — Seninghem, — Salperwick, — Upen, — Vaudringhem, — Wandonne, — Thérouanne, — Walerdal (Pse de Seninghem). — Wizernes, — Wisques, — Ypres, — Zutquerque.

COMPTES DES BIENS ET REVENUS.

Par sire Jehan de Silly, religieux de St-Bertin, receveur, 1561 à 1572, au jour de St-Rémy.

Les lettres de fondation dud. collège sont transcrites dans ce registre, page 43.

Ce registre, de 1561 à 1572, contient 565 feuillets. — 1 registre.

Par sire Jehan de Silly, religieux de St-Bertin et receveur, 1572 à 1580, au jour de St-Rémy.

Ce registre, de 1572 à 1580, contient 337 feuillets. — 1 registre.

Par sire Jehan de Silly, receveur, 1580 à 1584, au jour de St-Rémy.

Deux comptes, 1584 à 1586, sans nom de receveur.

Par sire Antoine Haeze, 1584 à 1586.

Par sire Antoine de Bury, religieux de St-Bertin, receveur, 1586 à 1588.

Ce registre, de 1580 à 1588, contient 356 feuillets. — 1 registre.

En tête de ce registre sont transcrites les lettres de fondation et le règlement dudit collège.

Par sire Antoine de Bury, religieux de St-Bertin, receveur, 1588 à 1590, au jour de St-Rémy.

Par sire Pierre du Venel, religieux de St-Bertin, receveur, 1590 à 1591, au jour de St-Rémy.

Par sire Pierre de Wulf, religieux de St-Bertin, receveur, 1591 à 1593, au jour de St-Rémy.

Par sire Jehan de Bersacques, 1593 à 1597, le jour de St-Rémy.

Ce registre, de 1588 à 1597, contient 292 feuillets. — 1 registre.

Par sire Jehan de Bersacques, religieux de St-Bertin, receveur, 1597 à 1603, au jour de St-Rémy.

A la suite des comptes se trouve relié un « *Intendit* que sire Jehan « de Bersacques, prêtre religieux de St-Bertin, régent du collège « de St-Omer, fondé par Gérard de Haméricourt, abbé dudit St- « Bertin, ayant droit par don d'entrevif que ledict feu s^r abbé, com- « me prévost de l'église Nostre-Dame de Watines, a fait au profit « dudit collège en ce nom et qualité, impétrant de lettres-patentes « émanées du grand conseil établi à Malines ; touchant les rentes « que ladicte prévosté de Watines a droit de prendre, cœuiller et « lever ès-paroisses et villaiges de Boollezele, Cappelle, Broxelle, « etc., ledit impétrant demande la restitution des arriérages des « rentes tant en argent que grain qui en a été fait chacune année « déclairée par le receveur. » — 1 registre.

Par sire Eustache Grugeot, religieux de St-Bertin, receveur, 1603 à 1607, au jour de St-Rémy.

Par sire François Hirchoulx, religieux de St-Bertin, receveur, 1607 à 1610, au jour de St-Rémy.

Par sire Michel de Haffreinghes, religieux de St-Bertin, receveur, 1610 à 1613, au jour de St-Rémy.

En tête de ce volume se trouve une enquête pour procéder à la distribution de 602 florins, prix de l'acquisition de terres situées à Le Barne, paroisse de Campaigne, faite par Jehan de Bersacques, régent du collège de St-Bertin. — 1 registre.

Par sire Michel d'Haffreinghes, religieux de St-Bertin, receveur, 1613 à 1618, au jour de St-Rémy.

Par sire Ph. Gillocq, religieux de St-Bertin, receveur, 1618 à 1624, au jour de St-Rémy.

Par sire Thomas Courcol, religieux de St-Bertin, receveur, 1621 à 1637, au jour de St-Rémy.

Par sire Michel Legrain, religieux de St-Bertin, receveur, 1637 à 1648, au jour de St-Rémy.

Par sire Omer Lesage, religieux de St-Bertin, 1648 à 1649, 15 août au 23 février.

Par sire Michel Legrain, religieux de St-Bertin, receveur, 1651 à 1652, au jour de St-Rémy. — Ce vol. contient 458 feuillets.

Par sire Michel Legrain, religieux, régent dudit collège, 1652 à 1661, au jour de St-Rémy.

Il se trouve dans ce registre deux exemplaires manuscrits de ce compte.

Par sire Michel Legrain, religieux de St Bertin, receveur, 1661 à 1662, au jour de St-Rémy.

Par sire Pierre d'Haffreingues, religieux de St-Bertin, receveur, 1662 à 1666, au jour de St-Rémy. — 1 reg. petit in-f°, 294 feuillets.

Par sire Pierre d'Haffreinghes, religieux de St-Bertin, receveur, 1666 à 1671, au jour de St-Rémy.

Par sire Benoit Desplanques au nom de M. d'Haffreingues, 1671 à 1673, au jour de St-Rémy.

Par sire Ph. Daman, religieux de St-Bertin, receveur, 1676 à 1677. au jour de St-Rémy. — 1 registre petit in-f°, 369 feuillets.

Par sire Ch. Daman, 1681 à 1684, au jour de St-Rémy.

Par sire Maure Prévost, religieux de St-Bertin, receveur, 1685 à 1688, au jour de St-Rémy.

Par sire Ph. Tirsay, religieux de St-Bertin, régent dudit collège, 1688 à 1694 (deux exemplaires).

Par sire Max. Liot, régent du collège de St-Bertin, receveur, 1714 à 1718, au jour de St-Rémy, 1718 à 1722, dudit jour au 31 janvier.

Par sire Erkembode Liber, religieux de St-Bertin, régent du collège, 1722 à 1723, du 1er février au 1er décembre, 1723 à 1727, du 1er décembre au dernier id.

Par sire Lambert Jubert, religieux de St-Bertin, receveur, du 1er janvier 1728 au 1er janvier 1733, id. au 1er janvier.

Par sire Silvain Vandervœstine, religieux de St-Bertin et régent du collège, 1733 à 1759, du 1er au 31 janvier. — Registre de 175 feuillets.

Par Dom Dominique Verdevoye, religieux de St-Bertin, receveur, 1760 à 177).

En tête de ce registre se trouve inscrit au tableau des arrangements acceptés par MM. les grand prieur de l'abbaye de St Bertin et autres administrateurs du collège des pauvres étudiants de St-

Omer, au sujet des pensionnaires et boursiers dudit collège ; ledit tableau signé Dewitte, secrétaire. »

Total général : 20 registres.

27.

P. 501, lig. 14 ou 132, lig. 23. — Nous avons sous les yeux le dernier état officiel des élèves de l'ancien collège St-Bertin pour la première et la seconde table. Cet état est écrit en entier de la main de Dom. Charles de Witte, dernier économe régulier, sur un registre qui fait actuellement partie des archives du bureau de bienfaisance de St-Omer.

La première table contient 24 noms, la seconde 47.

On y voit figurer presque toutes les familles actuelles de St-Omer et des environs. Dans l'impossibilité où nous sommes d'imprimer ici tous les noms qui sont inscrits sur ce livre, nous nous bornons à renvoyer le lecteur au registre intitulé *Pensionnaires du collège St-Bertin*, 1722-1792. (Archives de la Maison des Apôtres, p. 75, 76, 78).

Au moment où cet établissement commençait à se démembrer, l'économe se contente parfois de marquer le départ de chaque élève en traçant ces mots : *Solvit et abiit*....

28.

Page 501.

DERNIER PROGRAMME DE L'ANCIEN COLLÈGE DE St-BERTIN,

A SAINT-OMER

« Chaque pensionnaire de la première et seconde table donne en entrant, une seule fois pour tout, *quinze livres*, tant pour l'entretien des Litteries que pour les portiers, peigneuses et autres domestiques.

« Item. Vingt sols par mois pour le chambriste et balayeur.

La pension de la première table est de trois cent cinquante livres, payables en trois termes, savoir : cent douze livres dix sols en entrant au mois d'octobre ; autant au mois de janvier ; et cent vingt-cinq livres au troisième terme de Pâques jusqu'aux grandes vacances.

« La pension de la seconde table est de deux cent trente livres payables pareillement en trois termes comme ci-devant, savoir : soixante-quatorze livres au mois d'octobre ; autant en janvier et quatre-vingt-deux livres aux Pâques.

« En cas de maladie, les médecins chirurgiens, drogues, etc., sont à la charge de chaque pensionnaire. »

30.

P. 502. lig. 3. — L'église abbatiale de St-Bertin, nous l'avons dit ailleurs (1), passait pour un des monuments les plus remarquables du nord de la France. Voici ce qu'écrivait, avant la révolution, un voyageur qui venait de parcourir cette grande et belle basilique (2) : Nous le citons textuellement, sans pourtant adopter toutes ses assertions dont quelques-unes ont besoin de rectification.

« L'église de la célèbre abbaye de *St-Bertin*, dit il, est fort grande, un peu sombre, mais très-belle. Elle mérite l'attention des curieux, même dans les plus petits détails. On y voit, à main droite dans la nef et à côté du premier pilier, un vieux tombeau encavé dans le mur, et dont le fond est pavé de carreaux de faïence de diverses couleurs, sur lequel est un corps étendu et à demi couvert d'un suaire. C'est, dit-on, celui de *Saint-Languin*, à qui l'on fait des neuvaines pour les maladies de langueurs (3). Il sort de la bouche de cette figure un rouleau sur lequel sont écrits en caractères gothiques ces mots : *Miserere mei*, etc. Sur le bord de ce tombeau, un peu au dehors, c'est-à-dire, à la tête et aux pieds, sont deux petites figures d'environ un pied de hauteur, ayant chacune un petit cartouche qui leur sert de piédestal. Sur le premier est écrit *Aristoteles*, et sur l'autre *Euripides*. De la bouche de chacune de ces deux figures, il sort un rouleau, qui porte une inscription, dont il seroit assez difficile de rendre le vrai sens, à cause des fautes de latinité qu'on y remarque. On ne sait si ces fautes viennent de l'ignorance du graveur ou d'une autre cause.

---

(1) *Un mot sur les ruines de St-Bertin*, notice in-8º de 22 pages. Arras et St-Omer, 1851.

(2) *Le Voyageur François mis au jour par l'abbé Delaporte*, édit. in-12, tome XXX, p. 123 et suivantes. — Nous devons à l'obligeance de M. J. Derheims la communication de ce volume, dont nous avons extrait quelques lignes, parce qu'elles nous ont paru renfermer divers renseignements qui ne se trouvent pas ailleurs. — Quand les grands hommes ou les grandes choses ont disparu, tout ce qui les concerne doit être soigneusement recueilli : c'est de l'histoire.

(3) Il est reconnu aujourd'hui que le cénotaphe dont il s'agit et dont les débris se trouvent, partie dans l'église St-Denis, partie au musée et partie au cimetière de St-Martin-au-Laërt, était celui de Guillaume Fillastre, 64e abbé de St-Bertin. (Voyez son article, p. 8 à 30 de ce volume).

« Dans cette même nef, il y a un petit autel, dont le rétable est décoré de cinq tourelles toutes à jour, d'un ouvrage exquis, quoique gothique. Sous celle du milieu, est une vierge d'albâtre qui a trois pieds de haut. Sur les gradins, sont représentés en bas-relief l'annonciation, la nativité, la présentation au temple, la fuite en Egypte, le baptême sur les bords du Jourdain, etc. Tous ces sujets sont sculptés en pierre et en marbre, et n'ont rien qui les distingue pour la sculpture; mais sur les panneaux de bois qui servent à enfermer cet autel, un peintre flamand, dont le nom nous est inconnu (1), a peint le *paradis terrestre*. Les figures d'*Adam* et d'*Eve*, sont, au sentiment des connoisseurs, des morceaux parfaits. Ces figures n'ont pas plus de dix pouces de hauteur et les autres peintures qui les accompagnent, sont à proportion. Le serpent se tient entortillé par le bout de la queue à l'arbre du fruit défendu ; et après avoir fait un tour sur une des jambes d'Ève, il vient sortir entre ses cuisses, et lui présente le funeste fruit qui cache les parties naturelles d'Eve. Celle-ci montre d'une main ce fruit à Adam, qui est sur l'autre panneau, dans l'attitude gênée et violente d'un homme qui veut empêcher quelque chose qu'il voit avec horreur, et qui paroît arrêté par un obstacle invincible. Les passions sont admirablement bien exprimées dans ces deux petites figures.

« Sur le pilier qui est vis-à-vis celui où est cet autel de la Vierge, en est un autre de pareille structure où sont représentés, par le même peintre, les faux miracles de Simon *le magicien*, et les miracles de St-Pierre. Les bas-reliefs sculptés sur les gradins de cet autel, représentent les martyres de St-Pierre et de St-Paul. Les deux panneaux de bois qui servent de surtout à cet autel, sont peints en camaïeu.

« Le jubé de cette église est une très-belle pièce, soutenue de seize colonnes de marbre brun, qui forment trois portiques, dont les deux collatéraux servent de mausolée à deux abbés qui y sont représentés en marbre blanc, sur deux coupes de marbre noir. Le portique du milieu sert de porte au chœur. Cette porte est de bronze dorée, et l'on y voit quelques miracles de St-Bertin, représentés en bas-reliefs. Le dessus de cette porte offre une niche, dans laquelle est une statue de la Vierge de marbre blanc et de grandeur naturelle, qui a au

(1) Ces tableaux sont au nombre de ceux que généralement on croit pouvoir attribuer sûrement au célèbre Hemmeling.

côté gauche les statues de la ***Prudence***, de la ***Force*** et de la ***Justice***, et au côté droit, celles de la ***Foi***, de ***l'Espérance*** et de la ***Charité***. Ces six statues sont de marbre et très-belles.

« Le rétable du maître-autel, ouvrage artistement travaillé et parsemé d'un grand nombre de pierres précieuses, contient sept arcades dans sa longueur. Je me bornerai à dire que la niche du milieu, élevée de deux pieds au-dessus du corps de l'ouvrage, et large à proportion, est occupée par Jésus-Christ attaché à une croix, ayant la Sainte Vierge à sa droite, et Saint Jean à sa gauche. Le pied de cette croix est enfoncé dans deux morceaux de crystal de roche joints ensemble. Deux beaux diamants couvrent les têtes des clous qui percent les mains du Sauveur. Une pierre précieuse très-semblable au diamant, et que plusieurs connoisseurs prennent même pour tel, sert de tête au clou des pieds. Les peintures qui ornent ce rétable sont anciennes et estimées des curieux.

« Le tabernacle qui est sur ce rétable n'est pas moins artistement travaillé. C'est une colonne élevée à la hauteur de douze pieds et qui a pour chapiteau le nid d'un pélican nourrissant ses petits de son sang. Elle est accompagnée de deux anges en demi-relief, tenant chacun une torche a la main. Le renflement de cette colonne est orné d'épis de bled et de grappes de raisin. De sa diminution sort un bras couvert de feuilles d'acanthe, auquel est suspendu un ange qui tient en sa main un soleil rayonnant, dans lequel repose le saint Sacrement dans une boëte d'or. Deux autres petits anges semblent voltiger au-dessus des sarmens et feuillages de vigne dont ce soleil est environné, et tiennent un écriteau sur lequel on lit ces mots : ***Ecce panis angelorum***. La plus grande partie de cet ouvrage et les figures en bas et demi-relief dont il est orné, sont d'argent : il y en a de vermeil et plusieurs de cuivre doré.

« Au-dessus du maître-autel est le corps de ***St-Bertin***. C'est un des plus beaux reliquaires qu'il soit possible de voir (1). Il a quatre pieds de hauteur et est enrichi de pierres précieuses, le tout de vermeil. Le visage est peint au naturel, et travaillé avec tant de délicatesse, qu'il est regardé comme un chef-d'œuvre en ce genre

« On voit au-dessus des chaires du chœur un grand nombre d'ar-

---

(1) Nous venons de retrouver une ancienne et fidèle image de ce magnifique reliquaire, soigneusement gravée sur cuivre, d'après l'original. Nous regrettons de n'avoir pu la reproduire.

moiries de chevaliers de la Toison d'Or. Elles y ont été placées à l'occasion de deux promotions qui ont été faites dans cette église, sous Philippe *le Bon*, duc de Bourgogne, la première en 1440 et la seconde en 1461

« On sait que plusieurs souverains, plusieurs grands seigneurs et plusieurs hommes illustres ont été inhumés dans l'église de cette abbaye ; et cependant on n'y voit que très-peu de tombeaux : deux dans la chapelle de l'Assomption, derrière le maître-autel, dont l'un est celui de *Jean de Croy de Renty*, et l'autre celui de *Marguerite de Craon*, sa femme ; un troisième sous l'orgue, c'est celui de *Guillaume comte de Flandre ;* un quatrième dans la chapelle de Saint-Denis, c'est celui de *Jean d'Ypres,* abbé de ce monastère. Les autres ont été détruits ou par les Normands, ou par différents incendies qu'a soufferts cette église depuis 626, année de sa fondation (1) : car les historiens nous apprennent que Chilpéric III, le dernier des rois de France de la première race, mort en 754 (2), y fut inhumé, ainsi qu'un frère d'un roi d'Angleterre, qu'on trouva submergé sur cette côte maritime , cinq comtes de Flandre, et plusieurs comtes et comtesses d'Artois.

« Cette abbaye est une des plus riches de l'ordre de St-Benoit : aussi les bâtimens en sont vastes et très-beaux. Il y a deux réfectoires, l'un pour l'été, l'autre pour l'hiver. La bibliothèque est nombreuse et riche en manuscrits. »

— J.-B. Descamps, peintre du Roi, dans son voyage pittoresque de la Flandre et du Brabant (édit. in-8° de 1769, p. 326, lig. 30), dit aussi :

« Dans l'église de l'abbaye de St-Bertin, contre les deux piliers. en entrant, sont attachés d'un côté une tortue, de l'autre un crocodile; ces deux carcasses ont long-temps occupé le peuple ; le petit roman sur ces objets, tout ridicule qu'il est, a été imprimé et réimprimè ; je n'en ferai pas l'éloge.

« Dans la petite nef, à la gauche, on voit une Flagellation : c'est un bon tableau peint par *Arnoul de Vuez,* t. 3, p. 125.

« A côté de la sacristie est un tableau peint par M. *de Visch*, il représente St-Benoit et Ste-Scholastique.

---

(1) Voir au 1er volume la date précise de la fondation de l'abbaye.
(2) Cette date doit être rectifiée ainsi : 752.

« A l'autel ici près, le tableau représente le martyre de St-Etienne : il est peint par *Jean van Hoeck*, t. 2, p. 59, et beau en tout.

« Contro le jubé est un tableau attribué au *Bassan*, c'est l'Adoration des Bergers.

« Le tombeau du maître-autel est d'argent presque massif, c'est le seul mérite ; mais il y a dessus des petits tableaux peints par *Jean Hemmelinck*, t. 1, p. 12, d'un fini précieux et d'une bonne couleur.

« La bibliothèque est belle, il y a quelques manuscrits assez rares et des éditions anciennes. »

31.

Pages 505 et 506, lignes 24 et 2.

VENTE DES BATIMENTS ET DÉPENDANCES DE SAINT-BERTIN.

Extrait du cahier des charges dressé avant l'adjudication.

« Tous les bâtimens, édifices, les terrains sur lesquels ils sont
« construits, les cours, jardins, appendances et dépendances, qui
« composaient la ci-devant abbaye de St-Bertin en la ville de St-
« Omer, le tout détaillé et teint en couleur de terre au plan dressé à
« cet effet, lequel sera cotté et paraphé par les administrateurs du
« directoire dudit district, et demeurera joint aux présentes pour
« l'acquisition de cette ci devant abbaye, il y a soumission sur le
« pied de l'estimation, laquelle en conséquence a été faite par les
« citoyens Jacques Desvaux, charpentier, et Jean-Prançois Delpierre,
« maçon, tous deux demeurant audit St-Omer, experts nommés à
« cet effet par ledit directoire, suivant leur procès-verbal des 23, 24,
« 25, 26 et 27 octobre dernier, portant un capital de *cent cinquante-*
« *trois mille sept cent vingt-cinq livres.* » (5 novembre 1792. — Archives de la ville de St-Omer).

Ensuite du cahier des charges ci-dessus énoncé, les bâtiments, le terrain et les dépendances de l'ancienne abbaye de St-Bertin furent exposés en adjudication le 20 novembre 1792, sur la mise à prix de 153,725 livres (valeur de l'estimation). — Huit feux furent successivement allumés ; les citoyens Charles, ingénieur ordinaire du département, Guillaume-Pierre Warrein, Philippe Cochet, charpentier, et Liborel, firent des offres. A l'extinction de la huitième et dernière bougie, le citoyen Warrein demeura définitivement adjudicataire, au nom du citoyen Charles, dont il se déclara *command,* au prix total de 321 mille livres. Le citoyen Liborel en avait offert 320 mille.

(Archives de la ville de St-Omer. — Extrait de l'acte d'adjudication du 20 novembre 1792).

L'acte du 20 novembre 1792 réservait aux vendeurs les seuls rayons de la bibliothèque, les papiers et les livres avaient été enlevés auparavant.

Quelques années s'écoulèrent sans que les conditions de la vente fussent remplies, les adjudicataires, peu pressés d'acquitter leur dette, s'étaient bornés à arracher en partie le plomb qui recouvrait la toiture de l'église. On dut obtenir contre eux la déchéance, et le 28 ventôse an VII (18 mars 1799 v. st.), on procéda à Arras à une nouvelle adjudication *pour la ci-devant église de St-Bertin à St-Omer, à la réserve* (cette fois) *de la tour et des trois premiers contreforts du côté nord et de midi, appartenant intégralement à la dite tour, lui servant d'arc boutant et d'appui, fesant face d'occident à la rivière et au citoyen Lieucque, tenant du nord à une partie vendue au citoyen Poullin, du midi à une autre partie vendue au citoyen Laroche, d'ouest au citoyen Revelle.*

Le procès-verbal d'estimation du commissaire-expert, en date du 2 fructidor an VI, fixait l'évaluation à 90 mille francs.

L'acquéreur ne devait entrer en possession que trois mois après l'adjudication, pour laisser le temps nécessaire à l'évacuation des lieux.

Les sieurs St-Rémy Carette, négociant à Arras, Alard, Vasseur et compagnie, furent déclarés adjudicataires, à la charge par eux de démolir les bâtiments et d'enlever les matériaux dans un délai fixé (acte du 28 ventôse an VII); mais cette condition ne put encore s'accomplir; les travaux de dèmolition cessêrent peu après, les nouveaux acquéreurs durent à leur tour subir la déchéance.... et le 19 juillet 1811, en vertu d'un décret impérial du 14 juin précédent, la ville de St-Omer devint définitivement cessionnaire du terrain des ruines de l'ancienne abbaye, au prix de 8,244 fr. (Les plans coloriés sont aux archives municipales).

S'il fallait en croire une copie de l'acte du 28 ventôse an VII, copie dont malheureusement il ne nous a pas été permis de vérifier l'exactitude, le prix total des biens provenant de la vente du monastère de St-Bertin se serait élevé au chiffre fabuleux de 10 *millions* 220 *mille francs....*

Cette somme énorme était, sans doute, alors réalisable en *assignats......*

Ce qui parait certain, d'après l'attestation de témoins contemporains et dignes de foi, c'est qu'une bien minime partie de cette importante valeur serait à peine entrée dans les caisses du trésor public.... — On l'a dit avant nous : « *Malè parta malè dilabuntur !*..... »

FIN.

ERRATA.

Supplément au Tome Ier.

En tête du faux titre ajoutez ces mots : *Société des Antiquaires de la Morinie.*

Cette addition servira à constater, une fois de plus, que notre livre a été publié sous le bienveillant patronage et en partie aux frais de cette savante compagnie, à laquelle nous sommes heureux d'appartenir et à laquelle depuis plus de vingt ans nous avons voué notre zèle et nos travaux.

Pages.	Lignes.	
XXXI —	» —	Il y a confusion dans le renvoi des notes de cette page, la note 1 doit contenir ces mots omis : *Archives de la ville.*
6. —	» —	*Au lieu de* terrein, *lisez :* terrain.
18. —	» —	*Lisez :* christum, *au lieu de :* chistum.
51. —	9. —	A la suite du chiffre 83, *ajoutez :* vel centum et decem (d'après André Loman).
Id. —	10. —	*Au lieu de :* 40, *mettez :* 60.
110. —	6. —	Note 1. — *Au lieu de :* 785, *lisez* : 755.
304. —	» —	*Lisez :* abbas, *au lieu de :* obbas.
325. —	20. —	Note 3. — *Ajoutez ceci :* d'après le tarif des marchandises qui se vendaient à Paris au XIIIe siècle, les draps de Saint Aumer *(sic)* étaient livrés au prix de XII deniers la pièce. Cette indication résulte des anciens mémoriaux de la chambre des comptes qui ont été détruits par le feu en 1737. (Extrait d'un registre de la bibliothèque royale).
326. —	20. —	*Lisez :* son successeur se chargea, *au lieu de* : il se chargea.

Tome II.

11. —	4. —	*Lisez :* affreuse, *au lieu de :* affeuse.
13. —	3. —	*Mettez :* Philippe Pot, *au lieu de :* Philippe Poor.

Pages. Lignes.

Id. — Id. — *Au lieu de :* seigneur de Roi, *lisez* : seigneur de Roye.

14. — 12. — *Au lieu du mot* évêque, *lisez :* archevêque.

15. — 3. — *Au lieu de ces mots :* les cérémonies concernant ce favori, *lisez :* les cérémonies où figurait ce favori du prince.

16. — 1. — *Lisez :* Noyon, *au lieu de :* Noyons.

Id. — 28. — *Lisez :* Affighem, *au lieu de* : Affinghem.

18. — 10. — *A ces mots :* auprès de ses ancêtres, *substituez ceux-ci* : après de celles de son père et de son grand-père.

22. — 3. — *Au lieu de :* et de ses ayeux, *mettez :* et de ses deux prédécesseurs.

32. — 29. — Note 1. — Lannoy, qualifiée par les chroniqueurs de ville des Pays-Bas, est situé dans l'arrondissement de Lille, département du Nord.

51. — 8. — *A ces mots :* Marissal de Devernes, qui sont textuellement inscrits plusieurs fois dans le grand cartulaire de Dom de Witte, un de nos savants collègues pense qu'il conviendrait, peut-être, mieux de substituer ceux de Marissal de Desvres, ce qui serait la forme française.

Id. — 15. — Le mot *Casletensis* placé après le nom de Jacques Wasselaert pour indiquer le pays auquel appartenait ce religieux, ne devrait-il pas s'appliquer plutôt à Cassel qu'à Calais ?... Le nom de Wasselaert est un nom flamand.

57. — 14. — *Lisez :* Ce prélat avait une dévotion particulière envers la Ste-Vierge, *au lieu de :* pour la Ste-Vierge qui est une locution vicieuse.

62. — 1. *Supprimez le mot* : également, qui est ici complètement inutile.

66. — 19. — Il faut nécessairement remplacer le mot *succédait* qui a été inscrit, par distraction, et qui constitue une erreur historique, par celui-ci, *s'unissait à*, etc.

Id. — Id. — A la date 1496, *substituez* celle de 1498.

71. — 4. — *Mettez* : Jeanne sa fille, *au lieu de :* Jeanne sa sœur.

74. — 14. — *Au lieu de* : Julien de Médicis, *lisez :* Jean de Médicis.

Pages. Lignes.

78. — » — Note 3. — D'après Dom de Witte, nous avons indiqué Hébron comme étant un évêché suffragant d'Amiens, il serait vraisemblablement plus exact de dire que le prélat dont nous parlons était suffragant de l'évêque d'Amiens et qu'il portait le titre d'évêque d'Hébron *in partibus infidelium* de même qu'aujourd'hui l'évêque devenu depuis peu *auxiliaire* de Paris, porte celui d'évêque de Tripoli *in partibus*.

80. — » — Note 2. — En mentionnant la renonciation forcée de François I[er] aux provinces de Flandre, de Bourgogne et d'Artois, il doit être entendu qu'en ce qui concerne l'Artois et la Flandre, ce prince ne renonça qu'à la suzeraineté, puisque ces provinces appartenaient déjà à Charles-Quint comme héritier des comtes de Flandre et d'Artois.

85. — 23. — *Au mot:* directeur des cartes *(magister mapparum), il convient de substituer celui-ci :* chargé de l'office des nappes. — La seule lingerie à l'usage de l'église abbatiale était un service important.

120. — 7. — *Au lieu de :* session, *il faut lire :* cession.

127. — 2. — *Lisez* : envers, *et non* en vers.

135 — 1. — En marge, *lisez* : 1777, *et non* 1775.

140. — 6. — *Au lieu de :* Jules V, qui n'a jamais existé, *lisez :* Pie V.

144. — 27. — En note. — *Lisez :* fèrè, *au lieu de :* feri, *et* adeò *au lieu de :* adeo.

185. — 4. — *Au lieu de* : sur ce territoire occupé, *lisez :* sur ce territoire précédemment occupé par.

187. — 23. — *Lisez :* composée de nobles Écossais ou Irlandais.

Id. — 28. — *Lisez :* O'Brien, *au lieu de :* O'Brienn.

191. — 11. — *Lisez :* non moins désastreuse, on l'a vu que, etc.

199. — 2. — Note 6. — *Remplacez le mot* commune, *par celui de* familières.

212. — 15. — *Au lieu de :* ils purgèrent la Meldyck, *lisez ;* ils firent creuser et curer la Meldyck.

218. — 24. — *Mettez :* il cultiva et répandit le goût des lettres, *au lieu de :* il cultiva et fit aimer, etc.

238. — 14. — *Lisez :* entérinement, *au lieu de :* enterrinement.

Pages. Lignes.

255. — 24. — *Subtituez le mot* cour, *au mot inintelligible* conr.

289. — 23. — *Lisez :* chronogramme, *au lieu de :* monogramme,

307. — 11. — *Lisez :* disparition, *au lieu de :* disparution.

RECTIFICATION ESSENTIELLE.

324. — 30. — Note 2. — Il s'est glissé ici, par suite d'une suppression de mots et d'une interversion de phrases, une grave erreur que nous nous empressons de rectifier.

Le second paragraphe de la note 2 devait être imprimé ainsi : « Ce traité, (supprimez les mots « *signé à Nimègue,* ils doivent être placés plus « bas). Ce traité (celui des Pyrénées, 1659), en- « leva l'Artois à l'Espagne, à l'exception des deux « villes de St-Omer et d'Aire.— Quelques années « plus tard, (1678), un autre traité, signé à Ni- « mègue, vint ajouter à la couronne de France « une partie de la Flandre. Nous avons vu dans « cette ville la salle où cette paix fut consentie ; « on nous y a même montré une plume qui, on « l'assure, aurait servi à signer ce mémorable « traité. »

326. — 25. — En note. — *Lisez :* la récente création du dogme, *au lieu de :* création en dogme.

329. — 2. — *Au lieu de ces mots :* l'un des membres prédestinés, *mettez :* l'un des membres canonisés, etc.

335. — 21. — *Lisez :* 1701, *au lieu de :* 1601.

Id. — 25. — *Lisez :* 1701, *au lieu de :* 1801.

338. — 2. — En note. — *Lisez :* orthographe, *au lieu de :* ortographe.

353. — » — *A ces mots :* la reine accompagnait son auguste maître, *substituez ceux-ci :* la reine accompagnait son auguste époux.

363. — 8. — *Lisez :* M. de La Chetardie, *au lieu dc :* La Chevardie.

400. — » — Note 2. — *Lisez :* christianissimo, *au lieu de :* christianisimo.

403. — » — Note 3. — *Mettez :* Haute-Provence, *au lieu de :* Haut-Dauphiné.

Pages. Lignes.

430, — 24. — *Au lieu de* : Rikowart, *il fallait écrire* : Ryckewaert. — Cette dernière orthographe est celle qui se trouve dans les lettres autographes de cet abbé de St-Winnoc. Plusieurs de ces lettres font partie de la belle collection de notre très-honorable et savant collègue M. le marquis de Godefroy Menilglaise, auquel nous nous plaisons à donner ici un nouveau témoignage de notre gratitude pour les judicieuses observations qu'il a bien voulu nous communiquer au sujet de notre travail.

433. — 2. — *Au lieu de* : Parce que l'entretien de cette communication était devenue plus onéreuse que, *lisez* : parce que cette communication était devenue plus onéreuse que profitable.

485 et 488. — *Lisez* : le marquis de Crény, *au lieu de* : Crécy.

485. — » — *Lisez* : Mgr de Partz de Pressy, *et non* : Mgr de Pas de Pressy.

498. — 4. — En note. — *Lisez* : M. l'abbé de Mévolhon, *au lieu de* : M. de l'abbé Mévolhon.

512. — » — Le chiffre de cette page a été mal indiqué, *au lieu de* : 521, *lisez* : 512.

Nota. — Une fois encore nous osons compter sur le lecteur pour relever les autres inexactitudes qui, malgré nous, se seront glissées dans ce volume. Son intelligence y suppléera sans peine et son indulgence voudra bien les excuser. Le mérite n'est-il pas toujours bienveillant ?......

LISTE CHRONOLOGIQUE

DES VINGT DERNIERS ABBÉS DE SAINT-BERTIN DONT LES BIOGRAPHIES SE TROUVENT DANS CE VOLUME.

(1450 — 1791).

Nota.—La première date marque l'avènement et la seconde la fin de chacune des administrations abbatiales d'après le grand cartulaire de dom de Witte.

INDEX ALPHABÉTIQUE

DES MATIÈRES CONTENUES

DANS LA BIOGRAPHIE DES ABBÉS DE SAINT-BERTIN (1).



A.

---

(1) Les sommaires de chaque article biographique étant assez étendus, nous avons cru devoir nous dispenser de donner ici l'analyse des faits. — Nous aurions également désiré, pour la plus grande facilité du lecteur, pouvoir comprendre dans la table *tous les noms cités* dans nos deux volumes ; mais ce travail devant nous entraîner trop loin à cause du très grand nombre de ces noms, il nous a fallu nous restreindre et nous borner aux principaux.

NOTA. — Les chiffres romains en grande capitale indiquent le *volume ;* — les mêmes chiffres en petite capitale, correspondent aux pages de l'*introduction ;* — les chiffres arabes s'appliquent au reste de l'ouvrage ; — la lettre A concerne l'*appendice ;* — la lettre E est relative à l'*errata*.



B.

C.

D.

E.

F.

G.

(1) NOTA. Le lecteur remarquera, sans doute, dans le cours de cet ouvrage, que plusieurs noms de lieux et plusieurs noms de familles présentent parfois des variantes dans l'orthographe ; ces différences,

---

dont quelques unes sont assez notables, nous les avons observé nous même dans presque tous les chroniqueurs, nous avons cru dès-lors devoir les conserver, laissant à de plus habiles que nous le soin de les expliquer ou de les rectifier.

H.

I.

J.

K.

L.

M.

N.

O.

P.

Q.

R.

S.

U.

V.

Y.

Z.

FIN.





